



25 ANS DE DISCOURS ET MESSAGES
DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

VOLUME IV
2010 - 2014



SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE



DISCOURS ET MESSAGES
DE SA MAJESTÉ LE ROI
MOHAMMED VI



VOLUME IV
2010 - 2014

25 ans de Discours et Messages de S.M. Le Roi Mohammed VI (Juillet 1999 - Juin 2024)

Publications du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - Département de la Communication

DL : 2024MO3121

ISBN : 978-9920-692-53-3

Année : 2024

Impression : Imprimeries Dar Al Manahil

Crédits Photos : MAP

Av. Allal El Fassi, Madinate Al Irfane, Rabat, Royaume du Maroc
www.mjcc.gov.ma

SOMMAIRE

PRÉFACE	17
---------------	----



2010

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA NATION À L'OCCASION DE L'INSTALLATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA RÉGIONALISATION MARRAKECH, 03 JANVIER 2010	21
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 1 ^{ER} SOMMET ENTRE LE MAROC ET L'UNION EUROPÉENNE GRENADE, 07 MARS 2010	25
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 22 ^{ÈME} SOMMET ARABE SYRTE (LIBYE), 27 MARS 2010	31
ORDRE DU JOUR DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX FORCES ARMÉES ROYALES 14 MAI 2010	35
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 25 ^{ÈME} SOMMET AFRIQUE-FRANCE NICE, 31 MAI 2010	39

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA JOURNÉE D'ÉTUDE SUR «MOHAMMED V-DE GAULLE : D'UN APPEL À L'AUTRE» RABAT, 02 JUIN 2010.....	43
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 25 ^{ÈME} ÉDITION DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ AL MOÂTAMID IBN ABBAD ASILAH, 10 JUILLET 2010.....	47
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 11 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FÊTE DU TRÔNE TÉTOUAN, 30 JUILLET 2010	51
S.M. LE ROI MOHAMMED VI PRÉSIDE LA CÉRÉMONIE DE PRESTATION DE SERMENT DES OFFICIERS LAURÉATS DES GRANDES ÉCOLES MILITAIRES ET OFFICIERS ISSUS DES RANGS TÉTOUAN, 31 JUILLET 2010	59
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 57 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION DU ROI ET DU PEUPLE 20 AOÛT 2010.....	61
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI DEVANT LE SOMMET SUR LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD) NEW YORK, 20 SEPTEMBRE 2010.....	65
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 65 ^{ÈME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'O.N.U NEW YORK, 27 SEPTEMBRE 2010.....	69
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OUVERTURE DE LA 1 ^{ÈRE} SESSION DE LA 4 ^{ÈME} ANNÉE LÉGISLATIVE DE LA 8 ^{ÈME} LÉGISLATURE RABAT, 08 OCTOBRE 2010.....	73
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA GESTION DURABLE DU LITTORAL TANGER, 09 OCTOBRE 2010.....	77
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 2 ^{ÈME} SOMMET ARABO-AFRICAÏN SYRTE, 10 OCTOBRE 2010.....	81
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 3 ^{ÈME} WORLD POLICY CONFERENCE MARRAKECH, 16 OCTOBRE 2010.....	87

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI, AMIR AL MOUMININE AUX PÈLERINS MAROCAINS AÉROPORT DE RABAT-SALÉ, 18 OCTOBRE 2010	93
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA RENCONTRE SCIENTIFIQUE À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA STATISTIQUE RABAT, 20 OCTOBRE 2010.....	97
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 7 ^{ÈME} SESSION NATIONALE DU PARLEMENT DE L'ENFANT RABAT, 23 OCTOBRE 2010.....	101
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL POUR LA RÉGION MENA MARRAKECH, 26 OCTOBRE 2010.....	103
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU FORUM DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN AGADIR, 1 ^{ER} NOVEMBRE 2010.....	109
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 35 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA MARCHE VERTE 06 NOVEMBRE 2010.....	113
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'EXPOSITION «MOROCCO» À LONDRES LONDRES, 10 NOVEMBRE 2010.....	117
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE DÉFENSE DES DROITS LÉGITIMES DU PEUPLE PALESTINIEN 29 NOVEMBRE 2010.....	119
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 3 ^{ÈME} SOMMET AFRIQUE-UNION EUROPÉENNE TRIPOLI, 29 NOVEMBRE 2010.....	121



2011

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 2 ^{ÈME} SOMMET ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ARABE EGYPTE, 19 JANVIER 2011.....	129
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE D'INSTALLATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL CASABLANCA, 21 FÉVRIER 2011	133
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA NATION RABAT, 09 MARS 2011	135
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE D'INSTALLATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE RÉVISION DE LA CONSTITUTION RABAT, 10 MARS 2011	141
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 2 ^{ÈME} ÉDITION DU FORUM INTERNATIONAL «DAKAR-AGRICOLE» DAKAR, 18 AVRIL 2011	143
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX 4 ^{ÈMES} ASSISES NATIONALES DE L'AGRICULTURE MEKNÈS, 26 AVRIL 2011.....	147
ORDRE DU JOUR DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX FORCES ARMÉES ROYALES MARRAKECH, 14 MAI 2011	151
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA NATION RABAT, 17 JUIN 2011.....	155
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 33 ^{ÈME} FESTIVAL CULTUREL INTERNATIONAL D'ASILAH ASILAH, 03 JUILLET 2011.....	165

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE PATRIMOINE CULTUREL DU RIF : QUELLE MUSÉOGRAPHIE ? AL HOCEIMA, 15 JUILLET 2011.....	169
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 12 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE SON ACCESSION AU TRÔNE DE SES GLORIEUX ANCÊTRES TANGER, 30 JUILLET 2011	173
S.M. LE ROI MOHAMMED VI PRÉSIDE LA CÉRÉMONIE DE PRESTATION DE SERMENT DES OFFICIERS LAURÉATS DES GRANDES ÉCOLES MILITAIRES TÉTOUAN, 31 JUILLET 2011	181
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 58 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION DU ROI ET DU PEUPLE MARRAKECH, 20 AOÛT 2011	183
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI, AMIR AL MOUMININE AUX PÈLERINS MAROCAINS RABAT, 08 OCTOBRE 2011.....	187
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OUVERTURE DE LA 1 ^{ÈRE} SESSION DE LA 5 ^{ÈME} ANNÉE LÉGISLATIVE DE LA 8 ^{ÈME} LÉGISLATURE RABAT, 14 OCTOBRE 2011.....	191
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 4 ^{ÈME} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION MARRAKECH, 24 OCTOBRE 2011.....	197
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA NATION À L'OCCASION DU 36 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA MARCHÉ VERTE 06 NOVEMBRE 2011.....	203
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 4 ^{ÈME} SESSION DU FORUM DE COOPÉRATION ARABO-TURQUE RABAT, 16 NOVEMBRE 2011	207
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU PRÉSIDENT DU COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN NEW YORK, 30 NOVEMBRE 2011.....	211



2012

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR AL-QODS DOHA, 26 FÉVRIER 2012.....	215
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 45 ^{ÈME} CONGRÈS DE L'UNION DES UNIVERSITÉS ARABES FÈS, 20 MARS 2012	219
LETTRES DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX CHEFS D'ÉTAT MEMBRES PERMANENTS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET À PLUSIEURS HAUTES PERSONNALITÉS AU SUJET DES GRAVES DÉVELOPPEMENTS QUE CONNAÎT LA VILLE D'AL-QODS RABAT, 30 MARS 2012.....	223
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX RÉUNIONS ANNUELLES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ARABES MIXTES MARRAKECH, 17 AVRIL 2012	227
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX PARTICIPANTS À LA CÉRÉMONIE EN SOUVENIR DES VICTIMES DE L'ATTENTAT TERRORISTE D'ARGANA MARRAKECH, 28 AVRIL 2012	231
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 30 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR L'ÉDUCATION, LES SCIENCES ET LA CULTURE (ISESCO) RABAT, 03 MAI 2012	235
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI LORS DE LA CÉRÉMONIE D'INSTALLATION DE LA HAUTE INSTANCE DU DIALOGUE NATIONAL SUR LA RÉFORME DE LA JUSTICE CASABLANCA, 08 MAI 2012.....	241
ORDRE DU JOUR DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX FORCES ARMÉES ROYALES RABAT, 14 MAI 2012	243

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX ASSEMBLÉES ANNUELLES DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD) ARUSHA, 31 MAI 2012.....	247
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 6 ^{ÈME} CONGRÈS TRIENNAL DE L'ASSOCIATION DES COURS CONSTITUTIONNELLES AYANT EN PARTAGE L'USAGE DU FRANÇAIS MARRAKECH, 04 JUILLET 2012.....	251
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 13 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FÊTE DU TRÔNE RABAT, 30 JUILLET 2012.....	255
S.M. LE ROI MOHAMMED VI PRÉSIDE LA CÉRÉMONIE DE PRESTATION DE SERMENT DES OFFICIERS LAURÉATS DES GRANDES ÉCOLES MILITAIRES ET PARAMILITAIRES RABAT, 31 JUILLET 2012.....	263
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 4 ^{ÈME} SOMMET EXTRAORDINAIRE DE L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE LA MECQUE, 15 AOÛT 2012.....	265
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 59 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION DU ROI ET DU PEUPLE RABAT, 20 AOÛT 2012.....	271
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA CONFÉRENCE SUR «LES DÉFIS ÉNERGÉTIQUES DANS L'ESPACE EURO-MÉDITERRANÉEN» OUARZAZATE, 14 SEPTEMBRE 2012.....	277
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI, AMIR AL MOUMININE AUX PÈLERINS MAROCAINS RABAT, 26 SEPTEMBRE 2012.....	281
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 67 ^{ÈME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU NEW YORK, 28 SEPTEMBRE 2012.....	285
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 1 ^{ER} SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE LA MICRO-FINANCE AU MAROC SKHIRAT, 11 OCTOBRE 2012.....	289
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OUVERTURE DE LA 1 ^{ÈRE} SESSION DE LA 2 ^{ÈME} ANNÉE LÉGISLATIVE DE LA 9 ^{ÈME} LÉGISLATURE RABAT, 12 OCTOBRE 2012.....	293

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 14 ^{ÈME} SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA FRANCOPHONIE KINSHASA, 13 OCTOBRE 2012.....	297
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX ASSISES NATIONALES SUR LE CINÉMA RABAT, 16 OCTOBRE 2012.....	301
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA NATION À L'OCCASION DU 37 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA GLORIEUSE MARCHÉ VERTE RABAT, 06 NOVEMBRE 2012.....	305
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 17 ^{ÈME} SESSION DE L'UNIVERSITÉ D'AUTOMNE MOULAY ALI CHERIF RISSANI, 16 NOVEMBRE 2012.....	309
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX PARTICIPANTS À «LA SEMAINE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À HAWAII» HONOLULU, 28 NOVEMBRE 2012.....	313
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU PRÉSIDENT DU COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN NEW YORK, 29 NOVEMBRE 2012.....	317
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 4 ^{ÈME} CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DU GROUPE DES AMIS DU PEUPLE SYRIEN MARRAKECH, 12 DÉCEMBRE 2012.....	319
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA VEILLÉE À LA MÉMOIRE DE FEU ASSIA EL OUAÏE RABAT, 20 DÉCEMBRE 2012.....	323



2013

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX PARTICIPANTS À LA CÉRÉMONIE ORGANISÉE À LA MÉMOIRE DE FEU AHMED TAYEB EL ALJ 12 JANVIER 2013.....	327
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 3 ^{ÈME} SOMMET ARABE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RIYAD, 21 JANVIER 2013.....	329

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE DE L'ONU RABAT, 05 FÉVRIER 2013.....	333
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 12 ^{ÈME} SESSION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE LE CAIRE, 06 FÉVRIER 2013.....	337
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA CÉRÉMONIE D'INAUGURATION, APRÈS RÉNOVATION, D'UNE SYNAGOGUE À FÈS FÈS, 13 FÉVRIER 2013	341
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 42 ^{ÈME} SOMMET ORDINAIRE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST YAMOUSSOUKRO, 27 FÉVRIER 2013	343
ALLOCUTION DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI LORS DU DÎNER OFFICIEL OFFERT PAR LE CHEF DE L'ÉTAT SÉNÉGALAIS EN L'HONNEUR DU SOUVERAIN DAKAR, 15 MARS 2013.....	349
ALLOCUTION DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI LORS DU DÎNER OFFICIEL OFFERT PAR LE CHEF DE L'ÉTAT IVOIRIEN EN L'HONNEUR DU SOUVERAIN ABIDJAN, 19 MARS 2013	353
ALLOCUTION DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI LORS DU DÎNER OFFICIEL OFFERT PAR LE PRÉSIDENT GABONAIS EN L'HONNEUR DU SOUVERAIN LIBREVILLE, 26 MARS 2013	357
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU SOMMET ARABE DE DOHA DOHA, 26 MARS 2013.....	361
ALLOCUTION DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI LORS DU DÎNER OFFICIEL OFFERT EN L'HONNEUR DU PRÉSIDENT FRANÇAIS M. FRANÇOIS HOLLANDE CASABLANCA, 03 AVRIL 2013.....	365
ORDRE DU JOUR DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX FORCES ARMÉES ROYALES RABAT, 14 MAI 2013	369

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX 48 ^{ÈMES} ASSEMBLÉES ANNUELLES DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT MARRAKECH, 30 MAI 2013	373
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 7 ^{ÈME} CONGRÈS MONDIAL DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT MARRAKECH, 09 JUIN 2013.....	377
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR LA FACILITATION DE L'ACCÈS DES DÉFICIENTS VISUELS AUX ŒUVRES PUBLIÉES MARRAKECH, 18 JUIN 2013.....	381
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 2 ^{ÈME} CONFÉRENCE SUR LA SANTÉ MARRAKECH, 1 ^{ER} JUILLET 2013	385
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU FORUM TRANSATLANTIQUE DU LEADERSHIP 2013 MARRAKECH, 1 ^{ER} JUILLET 2013	389
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 14 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FÊTE DU TRÔNE CASABLANCA, 30 JUILLET 2013	393
S.M. LE ROI MOHAMMED VI PRÉSIDE LA CÉRÉMONIE DE PRESTATION DE SERMENT DES OFFICIERS LAURÉATS DES GRANDES ÉCOLES MILITAIRES ET PARAMILITAIRES CASABLANCA, 31 JUILLET 2013.....	401
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 60 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION DU ROI ET DU PEUPLE RABAT, 20 AOÛT 2013.....	403
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 1 ^{ÈRE} CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS RABAT, 30 AOÛT 2013.....	409
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI LORS DE LA CÉRÉMONIE D'INVESTITURE DU NOUVEAU PRÉSIDENT MALIEN M. IBRAHIM BOUBACAR KEITA BAMAKO, 19 SEPTEMBRE 2013	417

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI, AMIR AL MOUMININE AUX PÈLERINS MAROCAINS SALÉ, 21 SEPTEMBRE 2013	421
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 61 ^{ÈME} CONGRÈS DES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISES DU MONDE MARRAKECH, 27 SEPTEMBRE 2013	423
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE RENFORCEMENT DU DIALOGUE DES CIVILISATIONS ET LE RESPECT DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE FÈS, 30 SEPTEMBRE 2013.....	427
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 4 ^{ÈME} CONGRÈS MONDIAL DES CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS RABAT, 02 OCTOBRE 2013.....	431
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OUVERTURE DE LA 1 ^{ÈRE} SESSION DE LA 3 ^{ÈME} ANNÉE LÉGISLATIVE DE LA 9 ^{ÈME} LÉGISLATURE RABAT, 11 OCTOBRE 2013.....	437
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA NATION À L'OCCASION DU 38 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA GLORIEUSE MARCHÉ VERTE RABAT, 06 NOVEMBRE 2013	443
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 3 ^{ÈME} SOMMET ARABO-AFRICAÏN KOWEÏT, 20 NOVEMBRE 2013	449
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX MEMBRES DES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT À L'OCCASION DU CINQUANTENAIRE DU PARLEMENT RABAT, 25 NOVEMBRE 2013	453
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À M. ABDOU SALAM DIALLO À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN RABAT, 29 NOVEMBRE 2013	457
MESSAGES DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À SA SAINTETÉ LE PAPE FRANÇOIS ET AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES M. BAN KI-MOON 04 DÉCEMBRE 2013.....	459

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU SOMMET DE L'ÉLYSÉE SUR LA
PAIX ET LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE
PARIS, 06 DÉCEMBRE 2013461

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX MEMBRES DU
CONTINGENT DES FORCES ARMÉES ROYALES QUI SERA DÉPLOYÉ EN
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
AGADIR, 25 DÉCEMBRE 2013467



2014

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
À L'OUVERTURE DE LA 20^{ÈME} SESSION DU COMITÉ AL-QODS
MARRAKECH, 17 JANVIER 2014471

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
À LA CLÔTURE DE LA 20^{ÈME} SESSION DU COMITÉ AL-QODS
MARRAKECH, 18 JANVIER 2014475

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
AU FORUM ÉCONOMIQUE MAROCO-IVOIRIEN
ABIDJAN, 24 FÉVRIER 2014477

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU CHEF DU GOUVERNEMENT
AU SUJET DU 6^{ÈME} RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE
L'HABITAT
RABAT, 03 MARS 2014481

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 31^{ÈME} SESSION DU CONSEIL
DES MINISTRES ARABES DE L'INTÉRIEUR
MARRAKECH, 12 MARS 2014483

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 25^{ÈME} SOMMET ARABE
KOWEÏT, 25 MARS 2014487

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 4^{ÈME} SOMMET
AFRIQUE-UNION EUROPÉENNE
BRUXELLES, 03 AVRIL 2014493

ORDRE DU JOUR DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX FORCES ARMÉES ROYALES 14 MAI 2014	497
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX 3 ^{ÈMES} ASSISES DES ADEPTES DE LA TARIKA TIJANIA FÈS, 14 MAI 2014.....	501
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE TUNISIENNE TUNIS, 02 JUIN 2014.....	505
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 25 ^{ÈME} SESSION DU FORUM DE CRANS MONTANA RABAT, 20 JUIN 2014.....	509
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DU 50 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LE MAROC ET LE PÉROU LIMA, 23 JUIN 2014.....	513
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA NATION À L'OCCASION DE LA FÊTE DU TRÔNE RABAT, 30 JUILLET 2014	517
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA NATION À L'OCCASION DU 61 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION DU ROI ET DU PEUPLE 20 AOÛT 2014.....	527
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI, AMIR AL MOUMININE AUX PÈLERINS MAROCAINS RABAT, 10 SEPTEMBRE 2014	533
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 69 ^{ÈME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES NEW YORK, 25 SEPTEMBRE 2014.....	537
DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OUVERTURE DE LA 1 ^{ÈRE} SESSION DE LA 4 ^{ÈME} ANNÉE LÉGISLATIVE DE LA 9 ^{ÈME} LÉGISLATURE RABAT, 10 OCTOBRE 2014.....	541
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 9 ^{ÈME} SESSION DU FORUM POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE MARRAKECH, 13 OCTOBRE 2014.....	547

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA NATION À L'OCCASION DU 39 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA MARCHÉ VERTE RABAT, 06 NOVEMBRE 2014	551
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 5 ^{ÈME} ÉDITION DU SOMMET MONDIAL DE L'ENTREPRENEURIAT MARRAKECH, 20 NOVEMBRE 2014	557
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 2 ^{ÈME} FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME MARRAKECH, 27 NOVEMBRE 2014	561
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 15 ^{ÈME} SOMMET DE LA FRANCOPHONIE DAKAR, 30 NOVEMBRE 2014	567
MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 13 ^{ÈME} SESSION DE LA CONFÉRENCE «FIKR» SKHIRAT, 03 DÉCEMBRE 2014.....	571

PRÉFACE

1999-2024, un quart de siècle d'histoire, une génération de vie humaine, les trois premières décennies du Troisième Millénaire, tant de turbulences, de renversements, de réaménagements au niveau mondial. Et pourtant : dans ce vaste océan historique agité par les crises économiques, le retour de la guerre entre grandes puissances, l'installation des crises politiques systémiques dans les vieilles démocraties, le Maroc réussit, à son rythme, une navigation difficile mais efficace, évitant les écueils, longeant les tourbillons sans y être aspiré, slalomant entre les crêtes invisibles et les icebergs fourbes.

Ce long parcours marocain, jamais tranquille, mais toujours assuré de sa sécurité et de continuité de vue, nous le devons aux Hautes Orientations Visionnaires de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et qui sont comme les indications du timonier du Vaisseau marocain fendant les eaux agitées de l'histoire.

L'émergence industrielle qui se confirme et étonne le monde, la stabilisation démographique de la société qui atteint la maturité, la mise en réseau de l'ensemble du territoire national, les grandes avancées sociétales et socioéconomiques, en vue de réduire les fractures économiques, territoriales, de genre, et l'unification avancée d'une nation chaque jour plus consciente d'elle-même, plus dynamique, plus audacieuse, ainsi qu'on l'a vu lors du Mondial 2022, la consécration de notre cause nationale première, reconnue de plus en plus par la majorité des nations du monde, notre présence diplomatique de plus en plus assurée, gage de paix et de dialogue. Toutes ses avancées se font sous l'égide et dans le sillage de la parole visionnaire de Sa Majesté.

Car la parole royale, rare et rituelle, comme il se doit, a réussi à rythmer notre espace public, vivant et dynamique, par des interventions royales attendues, et qui sont à la profusion de la parole démocratique dans l'espace public comme une exégète surplombante, fixant les conditions d'existence d'une parole libre et transparente, dans un cadre de tolérance et de respect des différences identitaires, culturelles et idéologiques.

La parole royale est doublement consacrée. Comme site d'histoire, elle recueille les indications, les visions, les projections royales qui, dépassant le temps électoral des politiques, comme le temps institutionnel des instances gouvernementales, imposent une autre vitesse à la politique marocaine, une vitesse du long terme, adossée à des siècles d'histoire passée, et se projetant sur les siècles à venir, chose que ne peuvent faire les programmes et les projets des acteurs politiques inscrits dans les temporalités des mandats électifs. Dans un monde désormais déchiré par de périlleux défis, climatiques, migratoires,

technologiques, seule une parole dont la légitimité est enracinée dans le temps dynastique, peut être performative à ce propos. Les succès de notre pays dans les domaines de la culture et de la préservation du patrimoine, dans celui des énergies renouvelables et de la lutte contre le changement climatique, dans la résolution des conflits liées aux droits humains et aux migrations, tiennent à cette capacité de la parole royale à surplomber les paroles polarisées de la politique et de la société.

La parole royale est ensuite consacrée comme parole de référence pour l'ensemble de la Nation. Le Maroc peut évoluer, avancer, lutter et se dépasser à travers ces fortes paroles royales, dont le rituel protocolaire dont elles s'entourent est justement le gage de leur valeur rare, de leur capacité à transcender le jeu politique pour se placer en position d'arbitre.

Plutôt que de passer en revue les différents domaines concernés par les interventions royales, et que le lecteur découvrira au fil des pages de ce recueil exceptionnel, il est intéressant de remarquer comment se déploie la parole royale, dans une grammaire politique qui est le propre de la culture politique marocaine, et qui continue, fort heureusement, de nous habiter. Les différentes sphères de la collectivité marocaine, société civile, secteur privé, instances étatiques ; les différentes composantes de la population, dans la diversité de leurs caractéristiques, sociale, territoriale, culturelle, démographique, se reconnaissent, chacune à sa manière, dans cette parole royale multiple et unifiante, qui sert comme le noyau unifiant autour duquel orbitent nos différences.

L'intégrité territoriale de la Nation, les grandes causes de la Oumma islamique, avec à sa tête la cause palestinienne, la poursuite et l'approfondissement de l'expérience démocratique, l'engagement dans la cause mondiale de la culture et de la préservation du patrimoine, la vocation du pays à appuyer le droit international et à être l'un des soutiens indéfectibles de la communauté internationale, nos valeurs restent les mêmes, et nos combats toujours marqués par le mélange d'audace stratégique et de souci diplomatique du dialogue et de la recherche du consensus.

C'est avec un insigne honneur, conscient de la haute importance historique et intellectuelle de ce recueil, que le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, le propose à nos concitoyens, qui y trouveront les références visionnaires qui accompagnent l'évolution de notre Royaume.

Mohammed Mehdi Bensaid
Ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication

DISCOURS ET MESSAGES
DE SA MAJESTÉ LE ROI
MOHAMMED VI



2010

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA NATION À L'OCCASION DE L'INSTALLATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA RÉGIONALISATION

MARRAKECH, 03 JANVIER 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher peuple,

Mesdames, Messieurs,

Nous procédons aujourd'hui à l'installation de la Commission Consultative de la Régionalisation.

C'est un moment fort et solennel. Nous considérons qu'il marque le lancement d'un chantier structurant, dont Nous voulons qu'il constitue un tournant majeur dans les modes de gouvernance territoriale.

Nous entendons également en faire un prélude à une nouvelle dynamique de réforme institutionnelle profonde.

De ce fait, la régionalisation élargie escomptée n'est pas un simple aménagement technique ou administratif. Elle traduit, plutôt, une option résolue pour la rénovation et la modernisation des structures de l'État, et pour la consolidation du développement intégré.

Aussi, avons-Nous décidé d'associer toutes les forces vives de la Nation à l'effort de conception générale de ce projet.

Nous avons jugé opportun de créer, à cet effet, une commission consultative ad hoc. Nous en avons confié la présidence au Professeur Omar Azziman, eu égard à la compétence, l'expérience, l'impartialité et le sens élevé du devoir, que Nous lui connaissons.

Considérant le caractère multidimensionnel de la régionalisation, Nous avons tenu compte, dans la composition de cette commission, de l'attachement, particulièrement patriotique, de ses membres à l'in-

térêt général, de la diversité de leurs profils et sensibilités, et de la complémentarité de leurs spécialités, ainsi que de leur grande familiarité avec la chose publique et les spécificités locales et régionales de leur pays.

Conformément à l'approche participative dont Nous avons ancré l'usage dans toutes les réformes majeures, Nous appelons la commission à un travail d'écoute et de concertation avec les instances et les acteurs concernés et qualifiés.

Nous attendons de cette commission qu'elle mette au point la conception générale d'un modèle national de régionalisation avancée, englobant toutes les régions du Royaume, et qu'elle la soumette à Notre Haute Appréciation à la fin du mois de juin prochain.

Comme Nous l'avons déjà souligné, Nous invitons la commission à s'attacher à mettre au point un modèle maroco-marocain de régionalisation, issu des spécificités de notre pays.

L'une de ces spécificités fondamentales est que la Monarchie marocaine figure parmi les plus anciennes du monde.

La Monarchie marocaine est restée, à travers les âges, le garant de l'unité de la nation, incarnant la symbiose qui la lie aux différentes composantes du peuple, et veillant à s'enquérir de la situation des populations sur le terrain, partout dans le Royaume.

Le Maroc se distingue par son patrimoine historique séculaire, autant que par son évolution moderniste notoirement connue, en matière de décentralisation élargie. Il appartient donc à la commission de mettre au point un système national novateur de régionalisation, sans pour autant sombrer dans le mimétisme ou la reproduction à la lettre des expériences étrangères.

Notre dessein ultime est de poser les fondements d'un modèle de régionalisation avant-gardiste pour les pays en développement. Nous entendons ainsi conforter la place privilégiée de notre pays, comme exemple à émuler, lorsqu'il s'agit de prendre des positions nationales audacieuses et d'apporter des réponses marocaines créatrices à des questions marocaines majeures.

De ce point de vue, cette conception générale doit être élaborée en s'appuyant sur quatre fondamentaux, à savoir :

-Premièrement : l'attachement aux sacralités et aux constantes de la nation, notamment l'unité de l'État, de la Nation et du territoire, unité dont Nous sommes le Garant et le Protecteur.

Par conséquent, la régionalisation élargie doit être la confirmation démocratique de la singularité du Maroc, riche par la diversité de ses affluents culturels et de ses atouts spatiaux, le tout se fondant en une identité nationale unique et singulière.

-Deuxièmement, la consécration du principe de solidarité : La régionalisation ne doit pas se réduire à une simple redistribution des compétences entre le centre et les régions.

En effet, la régionalisation ne sera équilibrée et n'aura une portée nationale que si l'exploitation optimale par chaque région de ses atouts et potentialités propres, s'opère en corrélation et en concomitance avec la mise en place des mécanismes efficaces de solidarité, incarnant la complémentarité et la cohésion interrégionales dans un Maroc uni.

- Troisièmement : la recherche de l'harmonisation et de l'équilibre, pour ce qui concerne les compétences et les moyens, ainsi que la prévention des interférences et des conflits de compétences entre les différentes collectivités locales, les autorités et les institutions.

- Quatrièmement : l'adoption d'une large déconcentration dont la mise en œuvre effective est indispensable pour une régionalisation judicieuse, dans le cadre d'une gouvernance territoriale efficace, fondée sur la corrélation et la convergence.

Mesdames, Messieurs,

Nous espérons voir aboutir ce chantier fondateur à la concrétisation d'objectifs substantiels majeurs.

Il s'agit, tout d'abord, de l'avènement de régions à part entière viables et stables dans le temps, fondées sur des critères rationnels et réalistes, inhérents à un système de régionalisation nouveau.

Vient, en second lieu, l'émergence souhaitée de conseils démocratiques disposant des prérogatives et des ressources dont ils ont besoin pour prendre en charge le développement régional intégré.

De fait, Nous ne voulons pas que les régions du Maroc de la bonne gouvernance territoriale, soient des entités purement formelles ou bureaucratiques, mais plutôt comme des institutions représentatives d'élites qualifiées et aptes à gérer au mieux les affaires de leurs régions respectives.

Nous entendons, entre autres objectifs majeurs, placer nos provinces du Sud récupérées parmi les premiers bénéficiaires de la régionalisation avancée. Le Maroc, en effet, ne peut se cantonner dans l'immobilisme, alors que les adversaires de notre intégrité territoriale s'évertuent à entraver le processus onusien visant à trouver une solution politique réaliste et mutuellement acceptable au conflit artificiel suscité autour de ces provinces, solution fondée sur Notre Initiative d'autonomie, réservée au Sahara marocain.

Nous réaffirmons que cette initiative, forte de la crédibilité onusienne, reste toujours de mise pour toute négociation sérieuse et responsable devant conduire au règlement réaliste et définitif souhaité.

Parallèlement, Nous sommes résolu à aller de l'avant dans la concrétisation de Notre détermination à permettre aux loyaux fils et habitants de notre Sahara marocain de disposer d'une large latitude dans la gestion de leurs propres affaires locales, et ce, dans le cadre d'une régionalisation avancée que Nous veillerons à mettre en Œuvre avec une volonté nationale souveraine.

Mesdames, Messieurs,

Nous attendons de chacun qu'il fasse preuve d'une forte mobilisation, et qu'il prenne la pleine mesure des enjeux stratégiques de ce chantier déterminant qu'est la régionalisation élargie, à l'aune duquel on appréciera le succès des grandes réformes structurantes que Nous conduisons.

Nous engageons, donc, la commission à procéder à un examen approfondi des problématiques qui se posent effectivement dans ce domaine, et l'exhortons à mutualiser les efforts et à faire preuve d'innovation et de créativité pour présenter des propositions pratiques et réalisables en la matière.

Notre ambition nationale est de passer d'une régionalisation naissante à une régionalisation avancée d'essence démocratique et vouée au développement.

Nous assurons cette commission de Notre soutien et de Notre volonté de suivre ses travaux, et donnons, à cet égard, Nos Hautes Directives au gouvernement et à toutes les autorités pour qu'ils lui apportent leur collaboration et mettent à sa disposition les moyens qui lui sont nécessaires pour s'acquitter de sa mission.

Nous implorons le Très-Haut de guider nos pas et de nous aider à atteindre les objectifs que nous escomptons en faisant de la régionalisation élargie le socle de l'édifice institutionnel de l'État Marocain, dont Nous nous attachons à consolider les fondements comme État moderne de droit, des institutions et de la bonne gouvernance.

Nous veillons, à cet égard, sur la concomitance et l'étroite corrélation entre, d'une part, la protection des droits de la Patrie en termes d'unité, d'intégrité territoriale et de souveraineté et, d'autre part, les droits de tous les Marocains à exercer une citoyenneté responsable et à jouir pleinement de leur dignité dans le cadre d'un Maroc unifié, solidaire, paisible et prospère.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 1^{ER} SOMMET ENTRE LE MAROC ET L'UNION EUROPÉENNE

GRENADE, 07 MARS 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellence, Monsieur Herman Van Rompuy, Président du Conseil européen,

Excellence, Monsieur José Luis Rodriguez Zapatero, Président du gouvernement espagnol, Président du Conseil de l'Union Européenne,

Excellence, Monsieur José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons, tout d'abord, à exprimer Notre haute considération et Notre grande appréciation pour l'initiative très louable prise par l'Espagne, pays ami, actuel Président du Conseil de l'Union Européenne, d'accueillir la première rencontre au sommet entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne.

En plus de la très forte portée symbolique qui est attachée à cet événement du fait qu'il se tient dans un pays avec lequel le Royaume du Maroc entretient une relation singulière et dense, le Sommet de Grenade est d'une importance notoire pour le Maroc, dans la mesure où elle insufflera une dynamique supplémentaire à notre partenariat et capitalisera au mieux les grands mouvements et les profondes mutations que chacun de nos pays est en train de vivre.

Nous réitérons, à cet égard, nos félicitations à l'Union Européenne pour l'adoption du Traité de Lisbonne, une nouvelle avancée qui, Nous en sommes persuadé, confèrera à l'Europe davantage de dynamisme, de force et de projection internationale, afin qu'elle continue à jouer son rôle positif et avant-gardiste, notamment à l'échelle de son voisinage immédiat.

Le Royaume du Maroc poursuivra, pour sa part, l'engagement dont il a toujours fait preuve de construire la relation la plus solide et la plus poussée avec l'Union Européenne.

Ce sommet intervient précisément à un moment où cette relation s'est inscrite dans une dynamique ascendante grâce au Statut Avancé, et s'est fixé un cap ambitieux sur l'avenir.

De même, et en plus de sa portée bilatérale, ce Statut Avancé permettra au Maroc et à l'Union Européenne de préfigurer et d'anticiper ensemble les contours d'une gouvernance euro-méditerranéenne rénovée qui soit davantage ambitieuse et davantage solidaire.

À ce titre, nous réitérons notre appui et notre soutien à l'Union pour la Méditerranée. Nous sommes convaincu que, dès son plein déploiement, cette initiative saura explorer tous les atouts de la Méditerranée et apportera des réponses pertinentes aux multiples défis socio-économiques auxquels est confronté l'espace euro-méditerranéen.

Parallèlement à ses projets de dimension globale, l'Union pour la Méditerranée sera également appelée à développer des coopérations renforcées au niveau sous-régional, notamment avec l'Union du Maghreb Arabe qui offre un grand potentiel pour ce créneau spécifique.

À cet égard, le Maroc réitère son engagement pour une relance crédible et sérieuse de la construction maghrébine et pour l'édification d'un avenir commun, fondé sur le respect de la souveraineté des États, de leur intégrité territoriale et des règles de bon voisinage.

Il engage les autres parties à répondre aux appels du Conseil de Sécurité et à s'engager en faveur d'un règlement politique au différend artificiel relatif à son intégrité territoriale, sur la base de l'initiative marocaine dotant la région du Sahara d'une autonomie élargie, dans le cadre de la souveraineté du Royaume, de son unité nationale et de son intégrité territoriale.

L'ambition du Royaume du Maroc de contribuer à promouvoir la Méditerranée en tant qu'espace géopolitique viable et homogène n'a d'égale que l'urgence de lancer un véritable partenariat stratégique entre l'Afrique et l'Europe, fondé sur les intérêts mutuels, les défis partagés et l'avenir commun à construire.

Car, l'imbrication croissante des intérêts géopolitiques et sécuritaires entre nos deux continents, tout comme la densité des échanges économiques, culturels et humains plaident en faveur d'une architecture partenariale novatrice qui prenne en considération les spécificités géopolitiques de chacune des sous-régions du continent africain.

De manière spécifique, les agendas sécuritaire, politique, économique et humain de l'espace sahélo-saharien et de la Façade Atlantique requièrent des approches partenariales concertées et solidaires.

Excellences,

Partageant les mêmes diagnostics que l'Union Européenne quant aux multiples enjeux qui prévalent aux niveaux méditerranéen et africain, le Maroc continuera à jouer le rôle de co-acteur qui a toujours été le sien et auquel le prédisposent, non seulement son positionnement stratégique à l'intersection de

deux continents, mais également son exposition sur deux façades maritimes et son ouverture naturelle à ces espaces.

Un tel cap, pour prometteur qu'il soit, requiert foi, conviction et volontarisme.

Le Maroc compte s'appuyer sur ces mêmes valeurs et d'autres idéaux pour conforter sa volonté d'atteindre une proximité optimale avec l'Union Européenne et de construire avec elle la relation la plus poussée possible.

Nous notons avec beaucoup d'appréciation que notre partenariat converge, dans ses multiples dimensions et dans tous ses domaines d'action, avec le projet de société ouverte, démocratique et solidaire que Nous sommes en train de construire avec foi et détermination.

Nous nous réjouissons également de ce que la vocation du Maroc à s'ériger comme une économie émergente converge avec son ambition stratégique de construire avec l'Union Européenne un espace économique commun.

Pour servir ce dessein, le Maroc plaide pour aller au-delà du simple établissement d'une zone de libre-échange et appelle à la dynamisation des flux d'investissement, à la promotion des synergies industrielles et agricoles, aux redéploiements d'activités de services, et à la mise en œuvre de politiques communes en matière de recherche-développement et d'économie de la connaissance.

Une telle vision passe nécessairement par une mise en œuvre, prompte et effective, de tous les engagements convenus par les deux parties. Dans ce contexte, et eu égard à l'importance que revêt le nouvel accord agricole conclu récemment et aux opportunités qu'il offre, le Maroc, tout en réaffirmant son attachement à sa mise en œuvre rapide, en application de nos engagements communs, regrette le retard enregistré dans son entrée en vigueur.

Un espace commun entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne en matière d'économie du savoir pourrait investir, de manière spécifique, les nouveaux enjeux énergétiques et environnementaux, en veillant à la promotion de la recherche en matière éco-énergétique, d'énergies propres, d'économie verte, de recherche météorologique, de biodiversité, de dessalement de l'eau de mer, de prévention des situations exceptionnelles (inondations, sécheresses,).

À cet égard, le projet de l'énergie solaire, que Nous venons de lancer en novembre 2009, trace une vision claire et ambitieuse concernant les énergies renouvelables et le développement durable. Le Maroc souhaite explorer avec l'Union Européenne toutes les opportunités qui seront créées par les projets de portée régionale, tel Desertec, pour contribuer à la mise en place d'une politique énergétique euro-méditerranéenne maîtrisée, sûre et durable.

Cette même approche concertée et solidaire devrait être empruntée dès lors qu'il s'agira de traiter des mouvements humains entre le Maroc et l'Europe.

Le Maroc, de par ses principes et fondements constitutionnels, identitaires et sociologiques, apprécie avec intérêt cette nouvelle forme de citoyenneté qui émerge entre les deux rives de la Méditerranée et

appelle à aider les populations immigrées à trouver un équilibre identitaire qui ajoute à la propre identité du migrant de nouvelles dimensions sans pour autant lui faire perdre ses propres racines.

L'objectif qui doit être le nôtre est d'ériger les communautés immigrées comme des agents de promotion des échanges entre les deux rives de la Méditerranée et comme un véhicule de brassage culturel et humain.

En lien précisément avec la dimension culturelle, l'Université euro-méditerranéenne de Fès contribuera précieusement à la construction d'un espace commun de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En somme, le sentiment de satisfaction et de fierté que nous inspirent ces importantes réalisations et l'évocation du large éventail de perspectives qui s'ouvrent au partenariat entre le Maroc et l'Union Européenne, ne devraient pas occulter la nécessité d'orienter ce partenariat vers un dessein davantage ambitieux.

Le Statut Avancé, dont Nous avons tracé les contours en mars 2000, est appelé désormais à se doter de la portée juridique, institutionnelle et contractuelle qui lui échoit désormais, à savoir un Partenariat Privilégié.

Le Maroc, qui a toujours consacré une place prépondérante et privilégiée à sa relation avec l'Union Européenne, est engagé à conforter et à poursuivre la dynamique vertueuse, confiante et mutuellement bénéfique qui a, de tout temps, singularisé sa relation avec l'Europe.

Il considère que la nouvelle étape statutaire de sa relation avec l'Union Européenne pourrait prendre la forme d'un Partenariat Privilégié, qui saura capitaliser les acquis et les réalisations constatés au cours de la période récente et qui saura répondre, de manière opportune et ambitieuse, à la nouvelle donne économique, humaine et stratégique respective du Maroc et de l'Union Européenne.

Le Maroc ambitionne d'inaugurer un nouveau dessein avec l'Union Européenne à travers ce cadre relationnel dont les aspects contractuels et les ressorts opérationnels permettront de conférer davantage de teneur et de portée stratégique au cheminement futur de notre relation.

Un tel dessein permettra au Maroc et à l'Union Européenne d'agir avec fermeté, ambition et lucidité, pour puiser dans les nouvelles possibilités désormais ouvertes par le Traité de Lisbonne, une nouvelle architecture partenariale permettant au Maroc une proximité encore plus poussée avec l'Union Européenne.

Plus que ses retombées sur le devenir de la relation entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne, ce dessein, en tant que modèle précurseur du rapprochement entre les deux parties, se reflétera tout autant positivement à l'échelle régionale, en ouvrant de nouvelles perspectives de rapprochement entre l'Union Européenne et les partenaires méditerranéens.

Excellences,

C'est pour Nous un signe de bon augure que ce sommet, le premier du genre, se tienne dans cette cité prestigieuse de Grenade qui constitue l'un des témoignages vivants de l'interaction aux plans historique, culturel et humain entre les rives de la Méditerranée, ainsi que l'expression d'un brassage entre les

civilisations marocaine, espagnole et européenne. Nous nous réjouissons de la perspective de hisser le Statut Avancé régissant la relation Maroc-Union Européenne au niveau d'un partenariat privilégié. Loin d'être à sens unique, cette dynamique doit suivre une trajectoire parallèle.

En effet, le Maroc avance en direction de l'Europe, grâce à l'action que Nous menons avec une volonté nationale souveraine et en accord avec les engagements que nous avons souscrits en vue de consolider la construction d'une société démocratique, développée et fière de son identité authentique. C'est une société dont nous voulons qu'elle soit en phase avec son temps et ouverte sur son voisinage immédiat, surtout européen, grâce aux réformes hardies que Nous nous attachons à mettre en œuvre pour ancrer la bonne gouvernance, et consolider les chantiers structurants en vue de concrétiser les objectifs de modernisation économique et de développement humain.

D'autre part, nous attendons de l'Europe qu'elle avance, à son tour, vers le Maroc pour en devenir le meilleur partenaire, en vue d'apporter un soutien tangible et un concours efficient à une action commune vigoureuse, permettant de donner corps à ce projet stratégique de partenariat privilégié. Cette attitude est dictée par notre devoir de fidélité aux pages lumineuses d'une Histoire commune, écrites par l'alliance entre nos civilisations. Elle s'impose aussi pour répondre aux impératifs de l'ère des rassemblements et pour relever les défis de la mondialisation.

Elle est nécessaire pour concrétiser les espérances des générations montantes qui aspirent à vivre au sein d'un espace sûr et prospère, un espace commun où triomphent les nobles idéaux de paix, de fraternité, de démocratie, de solidarité et de progrès que nous avons en partage, et où doivent être contrecarrées les velléités d'ostracisme, d'exclusion et de terrorisme, un espace où prévalent les valeurs sublimes que sont essentiellement le respect de la dignité humaine, la préservation de la souveraineté des États et l'ambition de réaliser le développement intégré des pays, dans la quiétude et en toute sécurité.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 22^{ÈME} SOMMET ARABE

SYRTE (LIBYE), 27 MARS 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Son Excellence, Notre Frère, le Guide Mouammar Kadhafi, Président du Sommet,

Majestés, Altesses, Excellences,

Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames, Messieurs,

Il M'est agréable d'adresser à Son Excellence, Notre Frère Mouammar Kadhafi, le Guide de la Révolution du Fateh (1er septembre), l'expression de Ma considération et de Mon estime pour son patriotisme arabe sincère, et pour sa fibre unitaire notoirement connue.

Je remercie vivement Son Excellence et le vaillant peuple libyen d'avoir accueilli ce sommet et d'avoir consenti les efforts les plus généreux afin que celui-ci se tienne dans de bonnes conditions.

Je tiens également à rendre hommage à notre honorable Frère, Son Altesse Cheikh Hamad Ben Khalifa Al-Thani, Emir de l'État de Qatar, pour les efforts louables qu'il a déployés durant sa présidence du Sommet de Doha.

De même, Je salue les actions méritoires que mène Son Excellence, Monsieur Amr Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États Arabes.

La satisfaction que nous inspire la tenue, de façon périodique, des sommets arabes n'a d'égale que notre souhait de voir ces assises se hisser à la hauteur des impératifs d'une action arabe, commune et constante, en vue de la mise en œuvre des décisions prises par ces sommets. L'objectif étant de lever les obstacles existants, de relever les défis qui se posent et d'édifier un espace arabe intégré, fondé sur la confiance mutuelle et un partenariat fructueux.

Certes, ces nobles desseins ont toujours fait l'objet d'une adhésion unanime de la part des dirigeants et des peuples arabes. Mais, alors, qu'est-ce qui en a empêché la réalisation ?

C'est, évidemment, le fait de se focaliser sur le rayonnant patrimoine culturel et spirituel que la Nation arabe compte à son actif, en escamotant la nécessité d'une lecture objective de ce qui fait la triste réalité du monde arabe, une réalité lourdement obérée par des divergences et des conflits interarabes de tous genres. Pis encore, cette réalité est marquée par des manœuvres et des complots visant la division et le démembrement des pays arabes, à l'Est comme à l'Ouest de la nation, et portant atteinte à leur souveraineté, à leur intégrité territoriale ou à leur unité nationale. À cela s'ajoutent les écarts criants en matière de développement qui, à l'évidence, ne sont pas dignes de peuples ayant en partage tous les atouts nécessaires pour être unis et solidaires.

La situation s'est à ce point détériorée que l'intérêt porté à la cause palestinienne ne se focalise plus sur l'ultime finalité de mise en place d'un État palestinien. La priorité des priorités pour la Nation arabe consiste, désormais, à réaliser la réconciliation entre les composantes et les factions du peuple palestinien meurtri et écartelé entre des antagonismes et des polarités de tous genres.

Israël a exploité cette dégradation de la situation pour poursuivre obstinément ses politiques d'agression, fondées sur la colonisation par la coercition et l'usurpation, le blocus inique, la judaïsation d'Al-Qods, et les actes de profanation visant les sanctuaires de la sainte Mosquée d'Al-Aqsa, les lieux de culte et les monuments, et ce, en violation flagrante de la légalité internationale et au mépris des nobles idéaux humains.

Face à l'intransigeance et à la politique d'escalade israéliennes, le camp palestinien est resté divisé alors que les réactions, hormis quelques manifestations tangibles de solidarité, se sont limitées aux communiqués de dénonciation, aux surenchères verbales et médiatiques et aux réunions à caractère purement formel.

Face à la gravité de la situation, le Maroc réaffirme la nécessité incontournable d'adopter une stratégie arabe, fondée sur deux piliers :

- Premièrement, la réconciliation interarabe, en vue de dépasser les différends politiques injustifiés, et de trouver une solution à la question centrale qu'est le problème palestinien,
- Deuxièmement, la réalisation de l'intégration en matière de développement, en tant que préalable nécessaire à l'émergence d'un groupement arabe ayant son mot à dire au sein de son environnement régional et international.

Majestés, Altesses, Excellences,

Le règlement des différends interarabes et la réalisation de la réconciliation souhaitée exigent de faire preuve d'un esprit de dialogue fraternel, de confiance mutuelle et d'une vision tournée vers l'avenir. Cela passe par la réalisation, à titre prioritaire, de la réconciliation entre les composantes du peuple palestinien, en vue de conforter le pouvoir de négociation des parties palestinienne et arabe. À cet égard, Nous nous félicitons des efforts louables que déploie, à cette fin, Notre vénérable Frère, Son Excellence le Président Mohammed Hosni Moubarak.

Dans le même ordre d'idées, Nous réaffirmons notre soutien à l'Autorité Nationale Palestinienne, sous la conduite de Notre honorable Frère, Son Excellence le Président Mahmoud Abbas, ainsi que notre appui au vaillant combat qu'il mène pour l'instauration d'un État palestinien indépendant, souverain, d'un seul tenant et viable, avec Al-Qods al-Charif pour capitale.

Face à la gravité de la situation critique, consécutive à l'intransigeance ouvertement affichée par Israël dans la mise à exécution de ses plans de judaïsation, de colonisation, d'isolement, d'annexion et de blocus agressif, aussi bien en Cisjordanie que dans la bande de Gaza et, surtout, la ville d'Al-Qods, Nous réitérons notre rejet catégorique de ce plan israélien belliqueux, et du défi effronté qu'il représente pour la volonté de paix internationale.

En Notre qualité de Président du Comité Al-Qods, Nous continuerons à déployer les efforts intenses qui s'imposent pour faire échec aux tentatives illégitimes de judaïsation visant à isoler la ville spoliée de la Cisjordanie occupée et à l'annexer à Israël, dans une démarche proprement illégale et absolument impossible.

Parallèlement, Nous sommes éminemment soucieux de poursuivre l'action que Nous avons constamment menée en vue de préserver le statut juridique de la ville sainte et d'en sauvegarder le cachet civilisationnel et les monuments à vocation spirituelle. De même que Nous veillons à ce qu'un soutien tangible sous toutes les formes soit apporté aux habitants de la ville sainte pour les aider dans leur résistance. À cet égard, Nous chargeons l'Agence Baït Mal al-Qods al-Charif de s'y employer, en mettant en œuvre, sur place, des projets et des programmes concrets.

Nous réaffirmons la position inébranlable du Maroc en faveur de la paix et pour une action soutenue et efficace sur la base de l'Initiative arabe de paix qui offre le cadre idoine pour un règlement réaliste et responsable permettant l'instauration de l'État palestinien sur son territoire recouvré, ainsi que la récupération de tous les autres territoires arabes occupés dans le Golan syrien et au Liban sud. À cet égard, Nous saluons le promoteur de cette initiative, Notre très cher et illustre Frère, le Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Ibn Abdulaziz Al-Saoud.

La gravité de la situation exige de la communauté internationale et des puissances influentes qu'elles adoptent des positions plus fermes et plus efficaces, pour dissuader Israël de persister dans un égarement qui met en péril la paix et la sécurité internationale, et pour l'amener à répondre effectivement et positivement à la volonté de paix.

À cet égard, Nous lançons un appel à la communauté internationale, et plus spécifiquement aux États-Unis d'Amérique en tant que pays ami et parrain de négociations indirectes, pour qu'ils amènent Israël à cesser ses pratiques illégitimes et à s'investir sérieusement, conformément aux résolutions de la légalité internationale, dans un processus de paix responsable et contraignant pour toutes les parties. Le but final est de parvenir à la solution des deux États, laquelle constitue un préalable incontournable pour assurer la paix et la stabilité, non seulement dans la région, mais à l'échelle du monde entier.

Le Maroc, qui compte la défense de son unité nationale et de son intégrité territoriale parmi ses constantes et ses valeurs sacrées, réitère son refus de toute atteinte à l'unité et à la souveraineté de l'un quelconque

des pays arabes. Nous réaffirmons, à ce titre, notre soutien absolu au Royaume d'Arabie saoudite frère dans son opposition ferme à tout empiétement menaçant la sécurité de ses territoires.

Nous réaffirmons notre solidarité avec le Yémen, le Soudan, l'Irak et la Somalie dans leurs efforts visant à préserver leur unité, leur souveraineté, leur sécurité et leur stabilité.

Majestés, Altesses, Excellences,

Si nécessaire que puisse être le consensus à réaliser autour des questions politiques décisives pour le monde arabe, cela ne doit pas occulter pour nous l'importance centrale que revêt l'intégration économique et en matière de développement.

Il devient donc urgent d'adopter, à l'échelle du monde arabe, une vision stratégique, globale et intégrée, permettant la mise à niveau de nos pays de sorte qu'ils puissent relever les multiples défis qui leur sont posés en matière de développement et de sécurité, et gagner les paris de la mondialisation et de la société du savoir et de la communication.

Cependant, ces objectifs ne sauraient être atteints que si l'action arabe commune est consolidée dans le cadre d'un système économique arabe favorisant une valorisation optimale des ressources financières, naturelles et humaines que recèlent nos pays. À cet égard, Nous appelons à la mise en œuvre des résolutions issues du sommet économique avant-gardiste, tenu dans l'État du Koweït frère, notamment celle afférant à la création d'un fonds de soutien aux petites et moyennes initiatives visant la promotion du développement humain.

Notre ambition est de voir émerger entre nos pays un partenariat fructueux en matière de développement, leur permettant de tirer parti des opportunités offertes par les partenariats que la Ligue arabe entretient avec les autres groupements de pays.

Majestés, Altesses, Excellences,

Pour relever les défis de l'heure, il est nécessaire de soumettre les structures et les mécanismes de l'Action arabe commune à une réforme substantielle et rationnelle. Loin de se limiter aux organes de la Ligue des États arabes ou de se confiner à l'action des gouvernements, cette réforme devrait élargir ses horizons, avec l'implication de nouveaux acteurs dont les parlements, les instances représentatives, les collectivités locales, la société civile, les acteurs économiques et sociaux et les élites intellectuelles, médiatiques et artistiques.

Nous formons le souhait que ce sommet marque le début d'une nouvelle ère pour la solidarité arabe, une ère dont les maîtres mots seront fraternité sincère, bon voisinage, solidarité agissante et coopération pour le développement, le tout dans le cadre d'une intégration rationnelle, moderne et respectueuse des spécificités propres à chacun de nos pays frères.

Dieu est Celui qui accorde le succès et Celui qui guide vers le droit chemin.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

ORDRE DU JOUR DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX FORCES ARMÉES ROYALES

14 MAI 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Officiers, sous-officiers et hommes de troupe,

La Famille des Forces Armées Royales, dans toutes ses composantes terrestre, aérienne, marine et de la Gendarmerie Royale, et avec elle l'ensemble du peuple marocain, célèbre aujourd'hui un événement qui Nous est cher, qu'est le 54ème anniversaire de sa création.

Il s'agit là d'une grande occasion pour Nous d'exalter avec fierté l'œuvre et les réalisations que les Forces Armées Royales ont accomplies depuis leur création par Notre regretté Grand-père, le grand Combattant feu Sa Majesté Mohammed V, que Dieu ait son âme, et leur refondation et développement sous le règne de Notre vénéré père, feu Sa Majesté Hassan II, que Dieu sanctifie son âme, afin qu'elles demeurent au rang des armées modernes, sans jamais se départir de la considération et du respect qui lui sont dus aux plans national et international.

Officiers, sous-officiers et hommes de troupe,

En Notre qualité de Chef suprême et Chef d'État Major Général des Forces Armées Royales, Nous tenons à saluer les efforts honorables et les nobles actions que vous ne cessez de déployer pour la défense de l'intégrité territoriale du pays et de ses valeurs sacrées, avec détermination et courage qui ne cessent de se raffermir et de s'affirmer avec le temps.

Nous vous exprimons, à vous tous, Nos sincères sentiments de Notre totale bénédiction et sympathie, ainsi que Notre satisfaction pour l'action que vous accomplissez dans l'esprit de responsabilité, de fermeté, de vaillance et d'abnégation.

Ainsi, et pour exprimer la parfaite symbiose et l'esprit de mobilisation nationale générale autour de Notre intégrité territoriale, Nous avons donné Nos Hautes Instructions afin que soient prises les dispositions nécessaires à l'accueil d'une délégation parlementaire représentant la Chambre des Représentants et

de la Chambre des Conseillers dans le cadre d'une visite de terrain aux unités stationnées dans nos provinces du Sud, dans le but de s'enquérir de près des projets sociaux et économiques réalisés dans la région et des grands efforts et sacrifices consentis par nos vaillants soldats afin que notre Patrie puisse vivre dans la quiétude et l'unité.

Officiers, sous-officiers et hommes de troupe,

En célébrant ce glorieux anniversaire, Nous gardons présent à l'esprit les valeurs supérieures et les nobles qualités dont se distinguent Nos Forces Armées Royales, dans l'accomplissement de leur devoir national avec abnégation, dévouement et haut sens du professionnalisme en matière de soutien à Nos sujets qui ont eu à subir les effets des conditions climatiques difficiles ayant touché certaines régions de Notre Royaume Chérifien durant l'hiver de cette année, et ce en faisant montre de célérité dans la mobilisation des moyens médicaux et logistiques nécessaires pour rompre l'isolement des zones sinistrées.

Ce faisant, et conformément à Nos Hautes Instructions, vous avez accompli brillamment votre mission, comme vous avez fait preuve d'un haut sens de patriotisme, de vigilance extrême et de mobilisation constante, fidèles en cela aux vertus du sacrifice qui ont toujours été les vôtres, afin que le citoyen marocain puisse vivre dans la dignité et la quiétude.

Officiers, sous-officiers et hommes de troupe,

C'est un motif de fierté et de gloire que de constater que vous accomplissez, avec constance, de grandes actions et des efforts louables chaque fois que vous êtes appelés, dans le cadre de la légalité internationale, à contribuer au rétablissement de la paix et à la consolidation de la sécurité dans nombre de régions du monde.

Vous avez réussi, dans ce domaine et grâce à la réputation qui est la vôtre en matière de qualités professionnelles et de comportement honorable, à être parmi les meilleurs ambassadeurs de votre pays.

En cette occasion qui Nous est chère, Nous vous renouvelons Notre satisfaction et Notre considération quant à l'œuvre accomplie par les contingents de Nos Forces Armées Royales au Congo, en Côte d'Ivoire et au Kosovo, en appui aux opérations de maintien de la paix, ainsi qu'à la gratitude et à la reconnaissance que la Communauté internationale vous a témoignées pour votre action. Nous tenons également à saluer votre brillante participation aux festivités marquant la fête nationale du peuple gabonais et au cinquantenaire de l'indépendance du Sénégal.

Dans ce contexte, Nous saluons votre action en faveur de l'établissement et du développement des relations de coopération et d'échange militaires avec les pays frères et amis et les organisations et instances internationales, pour acquérir l'expérience et les compétences modernes et se procurer les moyens et les équipements à même de hisser votre niveau opérationnel dans le but d'accomplir les missions qui vous sont confiées dans les meilleures conditions, particulièrement dans le domaine de la gestion des crises et l'appui à l'action humanitaire.

Officiers, sous-officiers et hommes de troupe,

Notre souci permanent de développer Nos Forces Armées Royales dans toutes leurs composantes terrestre, aérienne, marine et de la Gendarmerie Royale figure en tête de nos priorités, à travers la formation continue et assidue de ses ressources humaines compétentes et l'acquisition des équipements nécessaires et des moyens techniques modernes pour qu'elles puissent accompagner le progrès industriel et technologique et permettre ainsi au soldat marocain de demeurer un modèle de discipline et de professionnalisme. Le volet social de Nos Forces Armées Royales demeure au cœur de Nos préoccupations et de Notre attention particulière, en suivant de près les grands projets d'envergure que Notre Majesté a tenu à lancer, englobant des programmes de renforcement des infrastructures des casernes et de modernisation de leurs structures sociales, médicales et sportives, ainsi que des programmes de construction de logements adéquats au profit des éléments des Forces Armées Royales, des anciens militaires, des anciens combattants et des orphelins des martyrs.

Officiers, sous-officiers et hommes de troupe,

En célébrant ce glorieux anniversaire, Nous nous remémorons avec grandeur et fierté la mémoire des deux grands guides, Notre regretté grand-père feu Sa Majesté Mohammed V, Père de la Nation et fondateur des Forces Armées Royales, et Notre vénéré père, feu Sa Majesté Hassan II, l'unificateur du Maroc indépendant et moderne. Nous saisissons cette grande occasion pour implorer le Tout-Puissant de Les avoir en Sa Sainte Miséricorde et de Les accueillir dans son vaste paradis.

Nous prions également le Très-Haut d'avoir en Sa sainte miséricorde nos vaillants martyrs qui ont consenti le sacrifice suprême pour que le Maroc vive constamment dans la liberté, la fierté et la quiétude.

Puisse-t-Il guider vos pas, raffermir votre détermination et faire en sorte que vous soyez toujours la forteresse inexpugnable pour le pays, témoignant ainsi de votre attachement indéfectible à votre Chef suprême et Chef d'État-major général des Forces Armées Royales et à votre devise éternelle : «Dieu, la Patrie, le Roi».

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 25^{ÈME} SOMMET AFRIQUE-FRANCE

NICE, 31 MAI 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

**Monsieur le Président de la République Française,
Madame et Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Il M'est agréable d'exprimer Ma satisfaction pour la tenue de ce nouveau rendez-vous de la famille africaine avec la France et de vous renouveler l'attachement du Royaume du Maroc à ce forum de fraternité et de solidarité.

La rencontre de Nice intervient dans un contexte hautement symbolique de notre histoire commune, marqué par la commémoration du Cinquantenaire de l'indépendance de nombre de Pays du Continent.

En effet, l'année 1960 a vu se lever une aube nouvelle pour dix-sept pays africains.

L'année 2010 porte, ainsi, le sceau de cinquante ans de liberté et de souveraineté nationale mais aussi d'efforts pour une Afrique digne et prospère, pour une Afrique qui se renouvelle et s'adapte aux exigences du monde d'aujourd'hui.

Forgée dans une histoire commune, portée par des valeurs culturelles et humaines et soutenue par une vision concertée du futur, la relation entre l'Afrique et la France est animée par une foi partagée en l'Afrique, une Afrique sûre de son identité et forte de son patrimoine culturel, mais aussi, une Afrique résolument entreprenante et tournée vers l'avenir.

Cette relation unique et exemplaire s'est construite sur le socle de l'amitié, de la solidarité et du co-développement.

Il nous appartient de l'entretenir et de préserver sa spécificité pour relever les défis multiples et transformer le potentiel de notre cadre partenarial en réelles opportunités d'échanges, de croissance et de progrès pour tous.

En quelques décennies, l'Afrique a connu de profondes mutations et le partenariat franco-africain a enregistré de notables évolutions qui témoignent de sa grande vitalité et de sa capacité d'adaptation.

Le format initial s'est, en effet, élargi au cours des années à de nouveaux pays africains. Il s'est régulièrement, ouvert à de nouveaux acteurs. Aujourd'hui, l'implication de la communauté des affaires, et plus particulièrement de l'entreprise responsable, constitue, à la fois, un levier déterminant pour le développement, la croissance et l'emploi en Afrique, et un facteur de renforcement de notre partenariat.

De même, le contenu et les sujets débattus se sont diversifiés pour s'adapter à la conjoncture internationale et affermir le rôle de l'Afrique dans la gestion des enjeux mondiaux, et son ancrage dans le cercle vertueux du progrès.

Il nous incombe de veiller à ce que notre cadre partenarial soit toujours rénové et renouvelé afin de mieux agir, ensemble, dans un monde en constante mutation.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

À l'heure où l'agenda international se redéfinit, dans un monde en quête d'une meilleure gouvernance mondiale, l'Afrique et la France, unies par des intérêts communs, devraient engager une réflexion profonde pour identifier des actions conjointes à mener.

À cet égard, les effets des changements climatiques, les questions de paix et de sécurité et la place de notre continent dans la gouvernance mondiale représentent des enjeux majeurs et des priorités pertinentes.

Le capital naturel de l'Afrique est, certes, l'une de ses principales richesses. Il tend, malheureusement, à être dilapidé du fait de la surexploitation, du pillage et du gaspillage des ressources, et des effets pervers des changements climatiques.

Les enjeux environnementaux ont, ainsi, pris une acuité accrue. La dégradation des écosystèmes, la rareté des ressources et l'aggravation de la sécheresse contribuent, en outre, à l'accélération des crises politiques et sociales et à l'instabilité de pays, voire de régions entières.

La gestion durable de l'environnement doit s'appuyer sur des actions locales et nationales. Elle suppose, également, des relais dans le cadre de stratégies régionales cohérentes, elles-mêmes intégrées dans une nouvelle gouvernance mondiale de l'environnement.

À cet égard, le Royaume du Maroc considère que l'adoption de la Déclaration de Copenhague a marqué une étape importante dans la mise en place d'un ordre écologique mondial consensuel et efficace qu'il convient de consolider, lors de la prochaine rencontre prévue au Mexique, en novembre prochain.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Notre Continent connaît de profondes dynamiques de transformation. L'Afrique d'aujourd'hui progresse, s'affirme et s'assume. Avec un taux de croissance de plus de 5% en moyenne ces dernières années, l'Afrique s'inscrit, désormais, dans une perspective de développement, en particulier dans plusieurs champs sectoriels comme ceux de l'infrastructure, des nouvelles technologies de communications, des énergies renouvelables et du tourisme.

L'Afrique représente, donc, un formidable espace d'opportunités économiques, ouvert à un partenariat international équitable.

Ce potentiel serait plus grand et sa portée plus large si les relations intra-africaines s'approfondissaient, en termes d'échanges, de communications et d'investissements, dans le cadre, notamment, d'intégrations sous-régionales effectives et volontaristes.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Développement en Afrique passe, impérativement, par la consolidation de la paix, de la stabilité et de la sécurité régionales.

Le Développement requiert, également, le renforcement de la démocratie, la promotion de la démarche participative et l'application des règles de bonne gouvernance.

Le Développement suppose, aussi, le respect de la souveraineté des États, de leur intégrité territoriale et de leur cohésion sociale.

Le Développement nécessite, enfin, le règlement des différends par les voies pacifiques et consensuelles, fondées sur le respect des principes de bon voisinage et de fraternité africaine.

À cette fin, les pays africains sont, aujourd'hui, résolument engagés dans la prévention des conflits, la gestion des crises et la consolidation de la paix dans le Continent, en proie à des menaces sécuritaires d'un type nouveau.

Aux menaces traditionnelles nées des conflits armés inter ou intra-Étatiques sont, en effet, venus s'ajouter de nouveaux phénomènes dangereux, à caractère transnational et complexe, tels que les trafics en tous genres, le crime organisé, la piraterie et le terrorisme. La nature globale de ces menaces exige la recherche de réponses collectives, coordonnées et concertées.

L'appropriation par l'Afrique de la gestion de ces risques et ces crises représente une voie prometteuse à privilégier et à encourager. Pour être efficiente, elle ne saurait, cependant, occulter le principe de l'indivisibilité de la paix, ni ignorer les dispositions de la Charte de l'ONU ou les normes de la légalité internationale.

L'action de la France ainsi que son engagement constant, dans ce domaine, aux côtés du Continent africain, représentent un modèle de partenariat pour la défense des valeurs de paix et la promotion des intérêts communs.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

De par son potentiel économique, le nombre important de ses États et leur implication croissante en matière de paix et de sécurité, l'Afrique mérite une place plus marquée sur la scène internationale. Sa voix devrait davantage être entendue et ses ambitions dûment prises en considération. Il s'agit là d'un impératif d'équité, d'une exigence de représentativité et d'un souci de légitimité.

Plus particulièrement, la représentativité de l'Afrique au sein des institutions internationales ne saurait être une simple question de prestige ou d'ambition nationale. Pour être crédible et pérenne, elle devrait, plutôt, refléter la diversité et la pluralité du Continent et privilégier, ainsi, le principe de rotation des regroupements régionaux africains, tous porteurs de la conscience, des préoccupations et des attentes de l'Afrique.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Le Royaume du Maroc place le Continent auquel il appartient au cœur de son action extérieure. Le Maroc qui s'enorgueillit d'avoir été, dès sa propre indépendance recouvrée, aux côtés de tous les mouvements de libération et d'émancipation authentiques, a, aujourd'hui, pour objectif la consolidation des fondements d'un partenariat africain solidaire et agissant, voué à la promotion du développement durable.

Grâce à des initiatives nationales porteuses et à une mobilisation de tous ses acteurs, le Maroc est en passe d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Clé de voûte de notre stratégie de développement socio-économique, l'Homme est, également, au centre du partenariat noué par le Royaume du Maroc avec ses pairs africains en vue d'atteindre l'objectif primordial de développement humain.

Véritable modèle de coopération Sud-Sud, cette relation, si précieuse pour le peuple marocain, s'est approfondie ces dernières années dans les domaines traditionnels de la formation et de la coopération technique.

Nous avons aussi tenu à la développer, avec un nombre important de pays africains frères, dans les secteurs sociaux de base. Parallèlement, nous avons veillé à l'élargir aux secteurs de l'investissement productif, aux transports aériens et maritimes et aux services financiers et bancaires, où s'impliquent davantage les entreprises publiques et privées.

Je souhaite, ici, dire combien le Maroc est attaché aux opportunités supplémentaires qu'offrirait un approfondissement de notre coopération triangulaire, où l'apport de l'un se conjugue utilement au savoir-faire de l'autre pour la réalisation de projets concrets au bénéfice de populations africaines tierces.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Les profondes et rapides mutations qui ont marqué les relations internationales ces dernières années n'ont pas entamé l'engagement de la France auprès des pays africains. La tenue de cette opportune rencontre témoigne, également, de l'intérêt que les États africains attachent à leurs relations avec la France amie.

Ce cadre spécifique sert, tout autant, les intérêts des fils de l'Afrique que ceux du peuple français, dans un partenariat «gagnant-gagnant» parfaitement assumé, débarrassé des relents du passé et fondé sur la responsabilité partagée et la solidarité effective.

Je suis convaincu que ce partenariat privilégié et singulier continuera à s'adapter, à se renouveler et à se renforcer dans le respect mutuel et l'engagement résolu, au service d'un avenir commun.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

**MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
AUX PARTICIPANTS À LA JOURNÉE D'ÉTUDE SUR
«MOHAMMED V-DE GAULLE : D'UN APPEL À L'AUTRE»**

RABAT, 02 JUIN 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Messieurs les officiers supérieurs,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Il M'est particulièrement agréable de M'adresser à Vous à l'occasion de l'ouverture de cette journée d'étude que les organisateurs ont eu la pertinence d'intituler «Mohammed V - De Gaulle : d'un appel à l'autre».

Cette rencontre constitue une excellente opportunité pour évoquer de grands moments historiques, qui ont forgé la mémoire commune que le Maroc et la France ont en partage. Le déclenchement du deuxième conflit mondial est de ceux-là.

En effet, à travers deux personnalités d'exception, Mon Grand-père, Sa Majesté le Roi Mohammed V et feu le Général De Gaulle, que Dieu Les ait en Sa Sainte Miséricorde, le Maroc et la France ont scellé, dans des circonstances dramatiques, une alliance sacrée et pérenne. Elle reposait sur la volonté d'affranchir, en priorité, l'humanité, en Europe et dans le monde, du joug du nazisme et du fascisme.

Alors même que se dessinait pour lui la voie du combat pour sa libération, le Maroc s'est engagé dans un autre combat libérateur, celui de la lutte contre la barbarie nazie et ses velléités hégémonistes.

Au-delà des préventions, voire des appréhensions que les autorités françaises pouvaient avoir à l'époque, Sa Majesté le Sultan Mohammed ben Youssef et le peuple marocain entier se sont engagés immédiatement et sans ambiguïté aux côtés des Alliés. D'où l'Appel de la fidélité et de la sincérité, dans lequel feu Sa Majesté le Sultan a annoncé le 4 septembre 1939 : «À partir de ce jour de déclenchement

de la guerre et de l'agression, et jusqu'à ce que nos ennemis repartent, défaits et humiliés, nous devons apporter à la France un concours sans réserve, ne lui marchander aucune de nos ressources et ne reculer devant aucun sacrifice. Nous étions liés à elle dans les temps de tranquillité et de prospérité et il est juste que nous soyons à ses côtés dans l'épreuve qu'elle traverse et d'où elle sortira, Nous en sommes convaincu, glorieuse et grande».

Il ne s'agissait pas d'un choix de circonstance, mais de l'expression, à partir d'une position de principe, d'une volonté ancrée dans l'histoire du Royaume, reposant sur des valeurs impérissables que nous avons toujours partagées avec le monde libre : la fidélité à l'amitié et à la parole donnée, la défense résolue de la liberté et des droits fondamentaux de l'homme, le courage et le sens de sacrifice.

Ces principes auxquels Mon Grand-père était particulièrement attaché, rejoignent le contenu et l'esprit de l'Appel qu'allait lancer le Général De Gaulle le 18 Juin 1940. Ils prendront toute leur dimension à travers le refus du Sultan Mohamed ben Youssef de faire appliquer les lois antisémites de Vichy.

Tout comme la France, le Maroc a payé le prix du sang pour que triomphent la liberté et la justice, et c'est en reconnaissance de cette prise de position héroïque, notoirement connue, que le Général De Gaulle a, au nom de la France, conféré à feu Mon Grand-père un statut historique en le faisant Compagnon de la Libération. L'histoire a immortalisé le témoignage apporté à cet égard par le Général De Gaulle qui a dit en substance : « Devant la France et le Maroc, dont les liens viennent d'être une fois encore consacrés par le sang versé en commun sur les champs de bataille, s'ouvrent de brillantes perspectives».

C'est sur ces bases que nos deux pays ont bâti un destin commun qui nous permet aujourd'hui de mettre en avant un partenariat d'exception. Le partage des valeurs d'amitié, de coopération, de solidarité, d'attachement à la démocratie, d'ouverture et de respect mutuel, permettent aujourd'hui au Maroc d'être un partenaire privilégié de la France à laquelle il est lié par des relations stratégiques, de jouir auprès de l'Europe d'un statut avancé exemplaire et de s'affirmer comme acteur incontournable au sein de l'espace euro-méditerranéen et africain.

Mesdames et Messieurs,

À travers ces quelques propos, il ressort que cette journée d'étude n'a pas seulement un intérêt académique, mais qu'elle revêt un caractère hautement symbolique qui imprègne le passé, le présent et l'avenir.

L'histoire de la libération, en France comme au Maroc, a mis en communion deux héros symbolisant la volonté de consolider les valeurs de liberté, de fraternité et d'égalité. Ils incarnent également les idéaux d'une amitié impérissable puisant, dans ce patrimoine historique, les ressources et les ressorts de sa pérennité.

Je suis convaincu que vos délibérations fructueuses contribueront à une meilleure appréhension des phases les plus brillantes de cette histoire. Elles poseront assurément un nouveau jalon dans le processus de consolidation des relations exemplaires qui nous unissent, et qui sont empreintes d'amitié solide, d'entente cordiale et de respect mutuel, relations où il n'y a nulle place à des nuages même éphémères, encore moins à des complexes ou à un quelconque contentieux.

Nous continuons à œuvrer avec Notre Cher Ami, Son Excellence le Président Nicolas Sarkozy, au raffermissement de ces relations pour les hisser au niveau d'un partenariat stratégique, dans l'intérêt bien compris de nos deux peuples amis. Notre volonté commune, en effet, est de conforter notre coopération constructive, tant au niveau bilatéral où nous éprouvons autant de satisfaction que de fierté, que sur le plan régional où nous entendons unir nos efforts au sein de l'Union pour la Méditerranée. Nous partageons également la même préoccupation quant au développement et la stabilité de l'Afrique, à la préservation de l'intégrité de ses États, surtout dans notre voisinage immédiat, le Maghreb et les pays du Sahel. Au niveau international, nous ouvrons ensemble pour favoriser l'émergence d'une gouvernance mondiale plus humaine, plus équitable et plus solidaire.

Nous souhaitons la bienvenue aux participants à cette importante rencontre. Nous leur adressons nos vœux de succès dans leurs travaux qui ne manqueront pas d'enrichir la recherche scientifique et académique dans ce domaine particulier. Le souvenir de ces événements glorieux que nous célébrons, renforcera, Nous en sommes persuadé, notre patrimoine historique et civilisationnel commun. Les nouvelles générations y trouveront l'inspiration et la motivation nécessaires pour construire un avenir radieux et prospère, fondé sur les principes immuables de la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale des États, un avenir régi par les valeurs de démocratie, de progrès, de solidarité et de co-développement.

Car, c'est pour le triomphe de ces idéaux qu'ont combattu feu le Général de Gaulle, Mon Grand-père Sa Majesté le Roi Mohammed V, bénie soit Leur âme, et son compagnon de lutte, Mon Père, Sa Majesté le Roi Hassan II- que Dieu l'ait en Sa Sainte Miséricorde. Le Maroc et la France s'attachent à consolider ces mêmes idéaux dans le cadre d'un partenariat stratégique exemplaire.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX PARTICIPANTS À LA 25^{ÈME} ÉDITION DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ AL MOÂTAMID IBN ABBAD

ASILAH, 10 JUILLET 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Altesses, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable, à l'ouverture du trente-deuxième Festival culturel international d'Asilah, de vous adresser ce message, en souhaitant, tout d'abord, la bienvenue à l'invité d'honneur de cette édition, l'État des Émirats Arabes Unis.

Nous saluons également les éminentes personnalités qui y prennent part, notamment les intellectuels, les hommes politiques, les économistes, les professionnels de l'information et les acteurs de la société civile. Qu'ils soient tous les bienvenus au Royaume du Maroc et dans cette belle ville d'Asilah.

Nous tenons à rendre hommage à la Fondation du Forum d'Asilah et à son Secrétaire général, Notre dévoué serviteur, M. Mohammed Benaissa, pour les efforts généreux qu'il n'a cessé de déployer afin de faire de ce rendez-vous international un haut lieu de culture, une plate-forme de dialogue et de débat, et un espace d'échange de vues sur les principales problématiques mondiales et autres questions d'actualité.

Nous nous félicitons du thème que vous avez retenu pour le lancement d'une série de colloques et de séminaires prévus dans le cadre de la vingt-cinquième session de l'Université d'été Al-Moâtamid Ibn Abbad, à savoir «Les énergies renouvelables : un bond en avant sur la voie du développement humain».

Nous jugeons ce thème d'autant plus important qu'il est intimement lié aux questions d'environnement, qui ne constituent plus de simples préoccupations théoriques abstraites, mais elles s'imposent désormais comme autant de défis majeurs qui interpellent la communauté internationale, voire l'humanité tout entière, au vu de la dégradation accélérée et des dérèglements des écosystèmes, et au regard de l'exploitation abusive des ressources naturelles.

Mesurant l'ampleur de ces défis, le Maroc s'est constamment attaché à concilier les impératifs du développement socio-économique avec la nécessité de préserver l'environnement et de faire face aux changements climatiques.

Ayant en vue le rôle majeur des énergies renouvelables propres dans la promotion du développement humain durable, Nous avons procédé, dans le cadre d'une nouvelle stratégie de développement, au lancement d'une ambitieuse initiative nationale pour le développement humain en général, et d'un projet pilote de portée internationale dans le domaine de l'énergie solaire en particulier.

Il s'agit de deux grands projets notoirement connus qu'il n'y a pas lieu de présenter ici, même brièvement, car Nous sommes convaincu que ce colloque vous donnera l'occasion d'en être mieux informés à travers des fiches techniques détaillées et des données exhaustives sur leurs termes de référence, leurs caractéristiques, leurs objectifs et leurs performances actuelles et potentielles.

Dans le même cadre, Nous avons lancé un vaste projet d'énergie éolienne, prévoyant la création de nombreuses centrales éoliennes, et avons tenu à ce que la région nord du Royaume, eu égard à son important potentiel en la matière, abrite le plus grand parc du genre en Afrique.

C'est une initiative qui s'inscrit dans le cadre d'un programme visant la mise en place de nouveaux parcs éoliens. Ces réalisations en matière d'énergies renouvelables sont de nature à renforcer la production hydroélectrique de notre pays, notamment grâce aux avancées qui lui sont mondialement reconnues en matière de construction de barrages.

Ainsi, les centrales fonctionnant avec des énergies renouvelables représenteront 42 % de la capacité électrique totale installée à l'horizon 2020.

Altesses, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Eu égard à leur portée universelle, les problématiques environnementales requièrent des solutions collectives, des réponses intégrées et une participation citoyenne. Elles nécessitent également l'adoption d'une gouvernance écologique équilibrée et équitable.

Partant, la communauté internationale se doit désormais d'agir dans les meilleurs délais afin de mettre au point un nouvel accord environnemental permettant de relever les défis écologiques majeurs de notre temps, et s'appuyant sur le principe de coresponsabilité, tenant compte de la diversité des cas et des situations. Cette relation contractuelle ne saurait être juste et équitable que si les pays avancés assument leurs responsabilités historiques dans le domaine écologique, en s'engageant, notamment, à entreprendre, selon un calendrier rigoureux, des actions concrètes, audacieuses, contraignantes et applicables pour la réduction des gaz à effet de serre.

Le Maroc forme le souhait que l'Accord de Copenhague puisse, en dépit de ses insuffisances, fournir une base appropriée pour la conclusion d'un accord global contraignant, qui pourrait être adopté en fin d'année, à l'occasion du Sommet de Cancun.

Dans une logique proprement régionale, la zone méditerranéenne dispose, à travers l'Union pour la Méditerranée, des atouts nécessaires pour être un espace idoine pour le traitement des problèmes

d'environnement et d'énergie, et de leur impact économique sur les pays de la région. Cela devrait se faire dans le cadre d'une approche participative fondée sur l'élaboration de stratégies intégrées et adéquates pour le développement technologique, ainsi que sur la mise au point de projets concrets couvrant tous les domaines, notamment les énergies renouvelables.

Par ailleurs, la nouvelle révolution, actuellement à l'œuvre dans les secteurs de l'énergie et de l'économie verte, ouvre des perspectives prometteuses devant l'humanité en lui offrant les gages d'un avenir meilleur pour le développement durable auquel elle aspire.

Ce créneau si porteur se heurte, néanmoins, à bon nombre d'obstacles, surtout dans les pays du Sud. Au premier chef, il y a la problématique des ressources financières nécessaires pour développer et encourager l'investissement dans le domaine des énergies renouvelables, ainsi que l'absence de normes technologiques universelles en la matière.

À cela s'ajoute le fait que le progrès technique ne suit pas l'évolution des défis engendrés par le progrès industriel et la mondialisation débridée. Face à cet état de choses, il incombe aux pays industrialisés d'apporter aux pays du Sud, en Afrique, dans le monde arabe et en Amérique du Sud, tout le soutien et toute l'assistance nécessaires, et de faciliter le transfert de la technologie en direction de ces nations qui recèlent d'énormes potentialités pour la production des énergies renouvelables.

Le Maroc, fort de sa situation géographique et géostratégique singulière, est apte à devenir une passerelle et une plate-forme pour les échanges énergétiques entre les pays du Sud et entre le Nord et le Sud. C'est pourquoi il considère la mise en place de l'Agence Marocaine de l'Énergie Solaire, avec son cadre de référence et son expérience pilote, comme un chantier modèle ouvert aux pays frères, surtout ceux d'Afrique.

D'un point de vue stratégique, le monde est entré dans une nouvelle ère dans laquelle nous devons impérativement nous engager, car rater une telle occasion équivaldrait à manquer un rendez-vous décisif avec l'Histoire.

Si nous sommes d'accord que les ressources naturelles et énergétiques, abondamment disponibles dans les pays du Sud, ont fait l'objet d'une exploitation massive et abusive à l'époque coloniale, nous devons, en revanche, admettre qu'elles n'ont pas été adéquatement mises en valeur au lendemain des indépendances, hormis des cas rares où une gestion judicieuse de ces richesses a été assurée.

Pis encore, ces ressources ont, dans de nombreux cas regrettables, servi à nourrir des velléités hégémonistes et expansionnistes, à entretenir une course à l'armement - aussi effrénée qu'inutile - à tramer des complots pour le démembrement de pays, et à assouvir les visées et les chimères de polarisation idéologique. Tant et si bien que ces richesses se sont souvent transformées en malédiction. Ils étaient bien grands les espoirs que les peuples plaçaient, à l'époque, dans la valorisation de ces richesses que l'on voyait investies, selon les règles de bonne gouvernance, dans le développement humain, économique, social et culturel auquel ils aspiraient.

Nous vivons à une époque où prévalent les notions de développement durable et de démocratie participative, et où s'impose la nécessité impérieuse de préserver la souveraineté et l'identité des nations, dans le cadre de groupements économiques permettant de tirer le meilleur parti de la mondialisation

et d'en conjurer les effets pervers. Il faut, donc, veiller à ce que ces richesses et ces énergies ne soient utilisées que pour servir l'intérêt général.

Cet objectif ne peut être atteint qu'à la condition de renoncer aux chimères d'un hégémonisme révolu, de corriger les ratés du passé et de mettre les richesses des pays du Sud, aussi bien naturelles qu'humaines, au service du progrès auquel aspirent leurs peuples respectifs. Il convient également de mobiliser ces ressources de sorte à raffermir les liens de solidarité et d'intégration unissant ces pays, et de conforter les relations de complémentarité qu'ils entretiennent avec leur environnement régional et international.

Altesses, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Eu égard à la notoriété dont jouit le prestigieux Forum d'Asilah, et compte tenu du large savoir-faire, de la compétence et de la clairvoyance qui sont reconnus aux personnalités de renom associées à l'animation des colloques de haute facture qui s'y tiennent, Nous sommes convaincu que cette importante rencontre débouchera sur l'élaboration de propositions à même de favoriser la prise de conscience de la complexité de la problématique écologique et d'éclairer les différents aspects de l'évolution en cours dans le domaine des énergies renouvelables.

Nous pourrions ainsi faire bon usage du soleil, du vent et de l'eau dont Dieu nous a fait gracieusement don, de sorte que les peuples de la terre puissent réaliser l'essor auquel ils aspirent et mener une existence aussi paisible que digne.

En dédiant son principal colloque à ce thème universel, l'Université Al-Moâtamid Ibn Abbad confirme et conforte le rayonnement dont le Forum d'Asilah jouit à l'échelle nationale, régionale et internationale, en tant que lieu-phare où la culture est consacrée comme puissant levier et comme vivier inépuisable de créativité humaine dans le développement et le progrès.

Mieux encore, la matrice culturelle est tout aussi importante - sinon davantage - que les ingrédients proprement matériels. Cela vaut plus particulièrement à l'ère de la société du savoir et de la communication, où la culture est un outil qui contribue non seulement à la promotion du développement global, mais aussi au règlement des grandes problématiques mondiales, présentes et futures.

Pour mener à bonne fin votre mission, vous pouvez compter sur ce qui fait la notoriété du Forum d'Asilah et de son Université d'Été, à savoir une prédilection pour le débat libre et constructif, pour les vertus de l'interaction civilisationnelle et culturelle, de la fraternité humaine, de la citoyenneté universelle, de la solidarité, de la tolérance, de la modération et du respect de la dignité humaine.

Nous tenons fermement à ce que notre pays demeure l'incarnation éclatante de ces valeurs sublimes. Le Forum d'Asilah en est une illustration rayonnante. En effet, les multiples rencontres culturelles et artistiques abritées par notre pays - toutes expressions confondues - attestent, entre autre particularités, de l'esprit d'ouverture qui anime le Maroc à l'égard des autres civilisations.

Nous vous souhaitons encore une fois la bienvenue dans la charmante ville d'Asilah et dans votre deuxième pays, le Maroc, et implorons le Très-Haut de couronner vos travaux de succès.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 11^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FÊTE DU TRÔNE

TÉTOUAN, 30 JUILLET 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher peuple,

Nous commémorons aujourd'hui le onzième anniversaire de Notre accession au Trône. C'est une heureuse occasion et un moment privilégié pour renouveler les liens d'allégeance mutuelle qui nous unissent indéfectiblement.

C'est aussi le moment idoine pour réaffirmer l'unanimité scellée autour des constantes du Royaume.

L'unité nationale, territoriale et identitaire forme le socle immuable de ces constantes, au même titre que les valeurs sacrées de la Nation dont Nous sommes le Garant en Notre qualité d'Amir Al Mouminine.

Ces valeurs sont portées par notre foi islamique tolérante, qui se distingue par ses spécificités marocaines et s'appuie sur le rite sunnite malékite. Elles prônent le respect mutuel entre les religions célestes, et incitent à l'ouverture sur les autres civilisations.

Nous avons décidé de consacrer le discours du Trône de cette année à l'examen objectif des avancées enregistrées, ainsi que des écueils rencontrés et des défis qui restent à relever pour parachever la construction d'un modèle de développement et de démocratie que Nous voulons spécifiquement marocain.

Induisant un développement harmonieux, ce modèle repose sur une croissance économique soutenue, propre à conforter notre politique de solidarité sociale. Il a aussi vocation à favoriser la réalisation d'un développement durable, prenant en compte les impératifs de la protection de l'environnement. C'est également un modèle dont la méthodologie repose sur les règles de bonne gouvernance.

Ainsi, depuis que Nous a été dévolue la charge d'assurer la conduite de notre nation, Nous nous sommes attaché à impulser un changement qualitatif au processus de développement, opérant pour ce faire, des choix qui ont fait la preuve de leur pertinence et de leur efficience. Ces choix reposent sur quatre piliers fondamentaux, à savoir :

- La nécessité de veiller à ce que l'État, sous Notre conduite, assume le rôle stratégique qui lui revient dans la détermination des options fondamentales de la nation, la réalisation des grands chantiers structurants, l'impulsion, l'organisation et l'encouragement de l'initiative privée et de l'ouverture économique maîtrisée.

- Quant au deuxième pilier, il consiste en la consolidation de l'édifice démocratique. À cet égard, Nous n'avons cessé d'œuvrer au raffermissement de l'État de droit et à la mise en œuvre de réformes profondes en matière juridique et institutionnelle, ainsi que dans le domaine de la protection des droits de l'homme. Nous avons également tenu à élargir l'espace des libertés, et à conforter une pratique politique efficiente, fondée sur les principes de proximité et de participation.

Mais, pour importants qu'ils soient, les acquis qui ont été enregistrés risquent de rester purement formels, s'ils ne sont pas confortés par le renforcement des droits socioéconomiques et culturels de nos concitoyens, et par le raffermissement de la solidarité. Ce sont autant d'exigences à inscrire au centre des politiques publiques de notre pays.

- De ce fait, le troisième pilier constitue une nécessité impérieuse. Il s'agit, en l'occurrence, de placer le citoyen au cœur de l'opération de développement, comme Nous l'avons concrètement démontré à travers l'Initiative Nationale pour le Développement Humain qui a permis d'enregistrer, sur une période de cinq années, des résultats tangibles dans le combat contre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation.

De fait, Nous nous sentons encouragé et déterminé à aller de l'avant pour en affiner et étendre davantage les programmes de l'INDH, notamment en effectuant des visites sur le terrain et en multipliant les actions d'évaluation et de réajustement de ses projets dans la perspective d'une généralisation sur l'ensemble du pays, permettant de couvrir toutes les régions et les populations démunies.

- Le quatrième pilier réside dans la volonté de doter l'économie nationale de moyens permettant sa mise à niveau et son décollage, pour la réalisation de projets structurants et la mise en œuvre de plans ambitieux, lesquels ont d'ailleurs commencé à donner leurs fruits sur les plans stratégique, sectoriel et social.

Ainsi, au niveau stratégique, ces projets d'équipement et ces plans ont permis de moderniser notre économie, d'en améliorer la productivité et la compétitivité, de renforcer les investissements publics et de créer des pôles de développement régional intégré.

Grâce à ces plans et projets, notre pays dispose désormais d'un cadre stable et clair pour son développement économique, et d'une capacité de résilience face aux effets et impacts de la crise financière mondiale. En effet, ceux-ci ont largement favorisé le positionnement du Maroc comme destination attractive pour les investissements productifs et en tant qu'axe majeur des échanges aux plans régional et international.

Avec la même volonté et la même ambition, Nous entendons poursuivre résolument la réalisation des grands projets d'infrastructure dans toutes les régions du Royaume, l'objectif étant de conforter les progrès déjà enregistrés en matière d'extension des réseaux et stations de transport et des voies de communication.

Nous comptons également aller de l'avant dans la création de zones off-shore et de pôles industriels intégrés, outre la réalisation de grands complexes portuaires, notamment celui de Tanger-Med. C'est un ouvrage que Nous avons érigé, en peu de temps, en hub stratégique, industriel, commercial et en pôle d'investissement, jouissant de la confiance de nos partenaires.

Sur le plan sectoriel, Nous engageons le gouvernement, le parlement et les différents acteurs à redoubler d'effort pour une mise en œuvre optimale des multiples stratégies de développement qui ont été adoptées.

Ainsi, s'agissant de l'agriculture, Nous rendons grâce au Très-Haut d'avoir gratifié notre pays de pluies bénéfiques qui nous ont permis d'assurer une bonne campagne agricole. Nous tenons également à réitérer au monde rural l'intérêt particulier que Nous lui portons, et de Notre volonté de continuer à apporter Notre soutien à la mise en œuvre du Plan Maroc Vert, dans le cadre de Notre conception de la solidarité et de Notre démarche écologique et spatiale.

C'est une approche qui a pour vocation de favoriser le développement des zones oasiennes, à travers l'extension des superficies des palmeraies et la préservation de notre patrimoine végétal et forestier, notamment les Arganiers qui constituent une richesse agricole spécifiquement marocaine, et un atout appréciable pour notre écosystème.

Quant au secteur de la pêche maritime, et conformément à notre vision prospective pour son développement, il importe de faire de l'investissement piscicole un axe majeur du Plan Halieutis et un nouvel atout pour consolider la modernisation et la rationalisation de l'exploitation de nos richesses halieutiques.

S'agissant du tourisme, un saut qualitatif a été réalisé dans la concrétisation des objectifs définis dans la Vision 2010. L'accroissement du flux touristique, porté à plus de 9 millions de visiteurs, constitue le meilleur facteur incitatif pour susciter une adhésion franche et massive aux objectifs fixés dans le cadre de la Vision 2020 pour la prochaine décennie.

Le même esprit d'initiative doit prévaloir pour impulser le «Plan Émergence», en s'engageant plus résolument dans des industries et des métiers nouveaux, à vocation internationale, tout en facilitant la création d'entreprises, surtout les PME.

Pour ce qui concerne le secteur du logement, l'effort incitatif soutenu que fournit l'État, requiert l'adhésion de tous les opérateurs, et l'engagement résolu et efficace des autorités gouvernementales compétentes. Celles-ci doivent veiller à une stricte application de la loi, et conjuguer leurs efforts pour répondre à Notre volonté de permettre aux populations à faibles revenus et aux habitants des bidonvilles, d'accéder à un logement social décent, dans le cadre de programmes bien définis.

Toutefois, au-delà de l'objectif d'incitation à l'investissement et à la libre entreprise, ce que Nous attendons de ces chantiers de développement, c'est d'abord et avant tout, qu'ils se traduisent concrètement par une amélioration des conditions de vie de nos citoyens, surtout les plus démunis, et par la création d'emplois pour les jeunes.

Cher peuple,

Pour encourageants qu'ils soient, les résultats enregistrés dans la mise en Œuvre des différents plans sectoriels ne devraient pas pour autant occulter le fait que ces plans resteront d'une efficacité limitée tant que ne seront pas levées trois entraves majeures, la première étant la faiblesse de la compétitivité. À cet égard, Nous insistons avec force sur la nécessité d'une mise en œuvre optimale de la stratégie logistique nationale.

Quant au deuxième écueil, il tient aux entraves qui caractérisent la gouvernance de ces plans, et qui doivent être impérativement éliminées. D'où la nécessité de mettre en place les mécanismes nécessaires pour assurer une meilleure synergie entre ces plans, dans le cadre d'une vision stratégique intégrée, excluant toute approche sectorielle étriquée.

Enfin, le troisième obstacle -qui représente en fait, le plus grand défi- c'est celui qui pénalise la mise à niveau des ressources humaines. Ici le devoir de vérité s'impose avec franchise et sans nulle complaisance : la responsabilité est collective. Il incombe donc à tous de prendre des décisions courageuses pour assurer l'adéquation de la formation scientifique, professionnelle et technique, avec les exigences de l'économie moderne et de la promotion de la recherche scientifique et de l'innovation, ainsi qu'avec les impératifs de l'insertion dans l'économie de la société du savoir et de la communication.

À moins de répondre à ces exigences, notre système éducatif -depuis longtemps plombé par des entraves démagogiques ayant empêché la mise en œuvre de réformes constructives- continuera, hélas, à obérer les énergies de l'État et les potentialités des couches populaires. En confinant ces réformes dans les schémas stériles et éculés de l'enseignement dispensé, ce système risque de transformer notre capital humain en handicap entravant notre développement, au lieu d'en être la locomotive.

Cher peuple,

Quel que soit le niveau d'évolution de notre modèle de développement, il appartient à tous, surtout dans un contexte de crise mondiale, de redoubler de mobilisation, de vigilance, de proactivité et d'esprit d'initiative, pour donner corps à la grande ambition qui Nous anime de hisser le Maroc à la place qui lui revient dans le concert des nations avancées.

Nous sommes donc plus déterminé que jamais à veiller à ce que notre pays dispose de nouveaux atouts en matière de développement et dans le domaine institutionnel, pour opérer un saut qualitatif déterminant lui permettant d'entrer de plain pied dans le processus de mondialisation, de s'inscrire ainsi dans le nouveau créneau de l'écodéveloppement, de gagner le pari de la bonne gouvernance et d'assurer l'élargissement des classes moyennes.

De tels défis ne peuvent être relevés que si l'on se résout à poursuivre les réformes engagées dans le cadre des quatre orientations suivantes :

- Premièrement : la nécessité d'impulser le processus de développement durable, dans lequel la question écologique occupe une place centrale. Elle se situe à la base de la croissance verte et de la nouvelle économie qui ouvre de vastes perspectives pour l'émergence d'activités innovantes, potentiellement génératrices d'emplois.

Aussi, engageons-Nous le gouvernement à donner corps aux grandes orientations issues du dialogue élargi visant l'élaboration d'une Charte nationale pour la protection de l'environnement et le développement durable, dans un plan d'action intégré ayant des objectifs précis et réalisables dans tous les secteurs d'activité. Parallèlement, Nous exhortons le gouvernement à formaliser ce plan dans un projet de loi-cadre, dont nous voulons qu'il constitue une véritable référence pour les politiques publiques de notre pays en la matière. À cet égard, il faudrait susciter une forte adhésion en faveur de la mise en œuvre de la stratégie d'efficacité énergétique, notamment à travers le développement des énergies renouvelables et propres. Pour ce faire, il importe de poursuivre l'exploitation optimale de l'énergie éolienne et de généraliser l'implantation des stations y afférentes dans toutes les régions appropriées, sur le Royaume.

De même qu'il est nécessaire de donner une forte impulsion au décollage de notre grand projet de production d'énergie solaire, pour lequel nous avons institué une agence spécialisée et affecté des investissements colossaux. Nous appelons donc à l'intensification des efforts pour promouvoir des partenariats fructueux, en vue de la réalisation de ce projet pionnier, d'une envergure internationale.

Il faut également mettre en valeur les acquis notoirement connus du Maroc dans le domaine des barrages, et conforter ces réalisations, par une politique de l'eau, fondée sur la mobilisation et l'exploitation rationnelle des ressources hydriques.

- Quant à la deuxième orientation, elle incite à relever les défis de l'ouverture et de la compétitivité, en engageant les réformes nécessaires, en vue de restructurer les secteurs dont la crise mondiale a dévoilé les insuffisances et de tirer parti des prémices de la reprise de l'économie mondiale.

De même, la préservation des équilibres macro-économiques s'impose comme une nécessité impérieuse, au même titre que la rationalisation des dépenses publiques et la modernisation du cadre légal et réglementaire, assurant une plus grande attractivité pour l'entreprise et les affaires. Il faut également veiller à une exploitation judicieuse de la crédibilité dont jouit le secteur bancaire et financier national, et de la confiance témoignée à l'égard du Maroc comme pôle d'attraction des capitaux et des investissements internationaux.

- La troisième orientation porte, elle, sur le raffermissement de la bonne gouvernance. Elle requiert des réformes que Nous entendons poursuivre en matière de développement et aux niveaux institutionnel et politique.

En tête de ces réformes figure la régionalisation avancée que Nous ne considérons pas seulement comme un nouveau mode de gouvernance territoriale, mais plutôt et foncièrement comme une réforme profonde et une vaste entreprise de modernisation des structures de l'État.

Nous sommes également attachés à la réforme de la justice qui est la clef de voûte de la suprématie de la loi, veillant à ce qu'elle évolue dans la bonne direction et selon un agenda précis. Nous sommes aussi déterminés à assurer une bonne opérationnalisation du Conseil Économique et Social, pour qu'il apporte sa contribution au raffermissement de la bonne gouvernance en matière de développement.

- Pour ce qui concerne la quatrième orientation, il y a lieu de focaliser les politiques publiques sur l'élargissement de la base de la classe moyenne. Celle-ci constitue, en effet, le socle sur lequel repose l'équilibre social, et le moteur du développement et de la modernisation.

Cher peuple,

Le renforcement de la position du Maroc et de son rayonnement régional et international passe par une synergie accrue entre les politiques intérieure et extérieure. Il exige également de continuer à mener une action diplomatique à même de conforter l'ouverture de notre pays sur son environnement et de préserver ses intérêts supérieurs.

Le Maroc, de par son appartenance multiple, accorde la priorité, dans ses relations extérieures, à son voisinage et à son environnement proche, diversifié et porteur de nombreux enjeux, dont il s'attache à faire autant d'opportunités à fructifier au service des intérêts fondamentaux de tous les peuples de la région.

Nous considérons l'intégration maghrébine comme une aspiration populaire profonde et une nécessité stratégique et sécuritaire pressante. Elle s'impose comme un impératif économique rendu inéluctable à l'ère des regroupements et des rassemblements.

Par conséquent, Nous entendons poursuivre les efforts de concertation et de coordination nécessaires pour approfondir nos relations bilatérales avec les États maghrébins frères. Ceci, en attendant que l'Algérie cesse de contrarier la logique de l'Histoire, de la géographie, de la légitimité et de la légalité au sujet du Sahara marocain, et qu'elle renonce à ses manœuvres désespérées visant vainement à torpiller la dynamique enclenchée par Notre initiative d'autonomie pour nos provinces du Sud.

Il s'agit, en effet, d'une initiative audacieuse qui demeure une proposition réaliste, innovante et consensuelle, et qui vise à trouver une solution définitive à ce différend régional, dans le cadre de l'ONU. À cet égard, Nous tenons à réitérer la disposition du Maroc à continuer à soutenir les efforts de l'Organisation onusienne, de son Secrétaire général et son Envoyé personnel.

En tout état de cause, le Maroc continuera à défendre sa souveraineté, son unité nationale et son intégrité territoriale, avec la détermination de ne pas renoncer au moindre pouce de son Sahara.

Nous continuerons donc à aller de l'avant dans la mise en œuvre de la vision ambitieuse que Nous avons définie dans Notre dernier discours de la Marche Verte. Ainsi, le Sahara marocain sera en tête des bénéficiaires du processus de régionalisation avancée. De même que seront poursuivis sans relâche les efforts soutenus que nous déployons en faveur du développement solidaire de nos provinces du Sud. Nous comptons au même titre, procéder à une restructuration profonde du Conseil Royal Consultatif pour les Affaires Sahariennes (CORCAS).

Par ailleurs, nous déploierons des efforts accrus pour la levée du blocus imposé à nos citoyens dans les camps de Tindouf, et pour leur permettre d'exercer leur droit légitime au retour à la mère Patrie pour y retrouver leurs familles et leurs proches, conformément aux conventions internationales pertinentes.

Constamment animé par la volonté de donner une expression tangible à son appartenance africaine, le Maroc continuera de mettre en œuvre une politique africaine cohérente, au service du développement humain et de la consolidation de la sécurité régionale, inscrivant son action, notamment, dans le cadre de la coopération engagée avec les pays du Sahel et du Sahara, et les États d'Afrique atlantique, en vue de faire face aux multiples menaces qui pèsent sur la région.

Fidèle aux liens de fraternité et de solidarité arabo-islamique, Nous avons apporté une contribution régulière et efficiente aux efforts visant à faire prévaloir les justes causes de notre Oumma, ainsi qu'aux actions dédiées à la recherche d'un règlement global, juste et durable dans la région du Moyen Orient, sur la base de la solution des deux États.

En Notre qualité de Président du Comité Al Qods, symbole de la conscience collective islamique, et dans le cadre de la mission qui lui est dévolue de défendre l'identité authentique et la sacralité de cette ville usurpée, Nous tenons à souligner de nouveau la nécessité de conjuguer les efforts et les initiatives, aux niveaux arabe, islamique et international, en les inscrivant dans une stratégie intégrée et cohérente et une démarche globale empreinte de solidarité.

En effet, se fondant sur les résolutions de la légalité internationale, il incombe de contrecarrer fermement les violations du droit et les plans expansionnistes qu'Israël persiste à mettre en œuvre, dans le cadre de la politique du fait accompli. Il faut également déjouer ses tentatives visant à exercer une tutelle exclusive sur le devenir d'Al Qods Acharif. Voilà pourquoi Nous entendons continuer à défendre le cachet spirituel, civilisationnel et juridique de cette ville, comme capitale de l'État palestinien indépendant.

Nous tenons à rappeler également la volonté du Maroc de développer et d'approfondir aussi bien le partenariat euro-méditerranéen qui est si prometteur, que le statut avancé qui nous lie à l'Union Européenne, et qui nécessite la mobilisation de tous les pouvoirs publics et autres acteurs nationaux.

Ces efforts doivent s'inscrire dans une démarche concertée et cohérente, afin d'en déterminer les espaces, la portée et le rythme et d'assurer l'exploitation la plus judicieuse qui soit des opportunités offertes par ce statut.

Outre ses préoccupations régionales, le Maroc ne cesse d'œuvrer pour le développement et la diversification de ses partenariats, notamment par le biais de conventions et d'accords multidimensionnels, et plus particulièrement, les accords de libre-échange et les partenariats contractuels et préférentiels. Notre pays a également inscrit parmi ses priorités sa volonté d'adhérer résolument au consensus mondial renouvelé, pour l'émergence d'une gouvernance globale à visage humain, fondée sur les principes d'équité, de co-responsabilité et de partenariat.

Cher peuple,

En ce jour mémorable, Nous nous inclinons avec émotion et recueillement devant la mémoire des pionniers de la libération, de l'indépendance et de l'édification de notre État moderne, en l'occurrence Nos vénérés Grand-Père et Père, Leurs Majestés les Rois Mohammed V et Hassan II - que Dieu les bénisse dans leur dernière demeure-, ainsi que celle des valeureux martyrs de la patrie.

Nous tenons, par ailleurs, à adresser un hommage particulier aux Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, la Sûreté Nationale, l'Administration Territoriale, les Forces Auxiliaires et la Protection Civile, pour le dévouement et l'abnégation dont ils font preuve, sous Notre conduite, dans la défense de l'intégrité territoriale, la souveraineté et la sécurité de la nation, et pour la contribution qu'ils apportent aux opérations de secours humanitaire.

En exaltant le génie créateur de Notre peuple fidèle, et en saluant le patriotisme farouche et le sens élevé du devoir des Marocains, toutes catégories confondues, Nous tenons à dire la joie et la fierté que Nous inspire l'indéfectible attachement à leur Patrie des membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger. Ils sont, en effet, de plus en plus nombreux à visiter leur pays et maintenir leurs solides attaches familiales, malgré les effets de la crise mondiale sur leurs pays de résidence. Nous les saluons aussi chaleureusement pour le concours efficient qu'ils apportent à l'essor du Royaume et à la défense de ses causes nationales et de ses intérêts supérieurs.

Fidèles à notre engagement mutuel, nous poursuivrons avec confiance et optimisme, notre action commune pour parachever l'édification du Maroc de l'unité, de la démocratie et du développement. Nous comptons, pour y parvenir, sur la ferme détermination qui anime ton Premier Serviteur, et la parfaite symbiose qui unit le Trône et le peuple.

Cette communion a constitué à travers l'histoire une source intarissable de force et de motivation pour relever les défis, avec une foi inébranlable dans la promesse divine énoncée dans le verset coranique qui dit en substance : « Oui, Dieu accordera la victoire à ceux qui l'assistent, Dieu est, en vérité, fort et puissant». Véridique est la parole de Dieu le Très-Haut.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

**S.M. LE ROI MOHAMMED VI
PRÉSIDE LA CÉRÉMONIE DE PRESTATION DE
SERMENT DES OFFICIERS LAURÉATS DES GRANDES
ÉCOLES MILITAIRES ET OFFICIERS ISSUS DES RANGS
TÉTOUAN, 31 JUILLET 2010**

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa famille et Ses Compagnons,

Officiers,

Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui la nouvelle promotion des lauréats des écoles et instituts militaires, de sécurité et territoriaux, pour qu'ils prêtent serment devant Notre Majesté, Chef Suprême et Chef d'État-major général des Forces Armées Royales.

Nous avons décidé de donner à votre promotion le nom du Général De Gaulle, qui partageait avec le Héros de l'indépendance du Maroc, Notre vénéré Grand-père, Sa Majesté le Roi Mohammed V, que Dieu bénisse son âme dans sa dernière demeure, un engagement et une adhésion exemplaires aux valeurs de bravoure, et au devoir de défense de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale.

Cet engagement s'était clairement illustré à travers l'appel historique qu'ils avaient lancé, l'un et l'autre, pour la libération de la France. Il paraissait aussi dans le geste du Général De Gaulle conférant à Notre vénéré Grand-père la prestigieuse Médaille de l'Ordre des Compagnons de la Libération, décernée également au Président américain Franklin Roosevelt et au Premier ministre britannique Winston Churchill.

Cette distinction constituait, de la part du héros de la libération de la France, une reconnaissance de la position historique et mémorable que Notre vénéré Grand-père a prise aux côtés de la France et du monde libre, contre le nazisme et le fascisme, et qui a valu au Maroc de gagner, depuis la Conférence d'Anfa, un appui international pour le recouvrement de sa liberté et de sa souveraineté.

En mettant en place les fondements de l'État indépendant, Notre vénéré Grand-père avait tenu à faire de la création des Forces Armées Royales l'un des piliers de cet édifice. Son compagnon de lutte, Notre

vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait son âme, s'est attaché à intégrer les membres de la Résistance et de l'Armée de libération dans les premiers rangs des Forces Armées Royales.

Soyez, que Dieu vous protège, à la hauteur de ce patrimoine historique qui incarne le sacrifice pour la patrie, fidèles comme toujours à votre devise éternelle : « Dieu, la Patrie, le Roi ».

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 57^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION DU ROI ET DU PEUPLE

20 AOÛT 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher peuple,

Le Discours que Nous t'adressons à l'occasion du 57^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple coïncide avec la commémoration, ce 10 Ramadan, de la disparition du symbole emblématique de cette épopée historique, Notre vénéré Grand-Père, Sa Majesté le Roi Mohammed V- que Dieu sanctifie son âme.

En ces jours bénis du mois sacré du jeûne et de l'imploration, nous avons une pensée émue pour la mémoire et l'âme immaculée du héros dont le nom restera éternellement associé à cette épopée, feu Notre Grand-Père, et celles de son compagnon de lutte, Notre vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II- que Dieu Les bénisse dans leur éternelle demeure- ainsi que les valeureux martyrs de la résistance et de la libération, issus du peuple marocain tout entier.

En effet, le combat pour le recouvrement de l'indépendance n'était pas l'apanage d'une élite. C'était plutôt une bataille menée par tout le peuple, dans les villes et les campagnes, les montagnes et les contrées du Sahara, et impliquant toutes les couches sociales et les catégories d'âges, hommes et femmes, jeunes et adultes. En effet, tous les Marocains ont consenti, sous l'impulsion du Trône, d'immenses sacrifices pour la liberté de la Patrie et pour le symbole de la souveraineté de la Nation.

Si nous célébrons cette glorieuse épopée, ce n'est pas tant parce qu'il s'agit d'un acte héroïque passé et révolu, mais bien parce qu'elle constitue une révolution frappée du sceau de la pérennité.

Aussi avons-Nous tenu, depuis Notre accession au Trône, à lui imprimer un souffle renouvelé, tout en y puisant les valeurs de patriotisme, de sacrifice et de résistance, en vue de façonner une Histoire moderne, digne de notre glorieux passé, une Histoire qui ouvre devant les générations présentes et futures des perspectives prometteuses pour la concrétisation de leurs desseins et leurs idéaux. C'est dans

cet esprit que Nous avons lancé des initiatives audacieuses, marquant un tournant décisif dans l'Histoire contemporaine de notre pays.

En tête de ces initiatives figure Notre proposition conférant une autonomie à nos provinces du Sud, et s'inscrivant dans le cadre du combat permanent que nous menons pour la préservation de la souveraineté du Royaume sur l'intégralité de son territoire national.

Mais à mesure que s'accroît le soutien international en faveur de cette initiative courageuse, reconnue par l'ONU comme étant sérieuse et crédible, nos adversaires persistent dans leurs manœuvres désespérées visant vainement à l'entraver et à torpiller la dynamique prometteuse qu'elle a enclenchée en vue du règlement définitif tant souhaité, aux niveaux international et régional, de ce différend artificiel.

Mais l'obstination des ennemis de notre intégrité territoriale, si forte soit-elle, ne fera que nous conforter dans notre détermination à poursuivre notre marche vers la démocratie et le développement, avec toute la fermeté, la vigilance et la mobilisation nécessaires. Nous affirmons à cet égard, que les droits de la citoyenneté ne peuvent être conçus ou exercés que dans le cadre du respect du droit suprême de la Patrie à la sauvegarde de son unité, de son intégrité territoriale et de sa souveraineté nationale.

Cher peuple,

Fidèle à l'esprit de l'épopée du 20 août, Nous avons œuvré à la réalisation d'importants acquis et entrepris des réformes profondes visant à consolider l'édifice de l'État marocain moderne.

Afin de conforter les progrès réalisés par notre pays dans la pratique de la décentralisation, Nous avons procédé au lancement du chantier de la régionalisation avancée, dont la vocation est de raffermir la bonne gouvernance territoriale et de stimuler la dynamique de développement intégré.

C'est dans ce cadre que Nous assurons, avec un vif intérêt et une grande considération, le suivi constant et assidu des travaux de la commission consultative de la régionalisation, qui bénéficie de toute Notre confiance.

Nous saluons, en effet, les efforts que déploient son président et ses membres, et rappelons le caractère délicat de la mission qui lui a été confiée. Nous mesurons aussi le degré de patience et de clairvoyance que requiert une telle mission pour élaborer une conception générale d'un modèle maroco-marocain de régionalisation, qui soit original et qui procède des réalités de notre pays et des spécificités qui lui sont propres.

Eu égard aux enjeux qu'elle représente pour l'avenir du Maroc, en termes d'unité, de démocratie et de développement, la conception générale souhaitée constitue le point de départ d'un processus long et ardu, exigeant une action résolue à quatre niveaux :

Premièrement : Faire mûrir ce projet par un travail de sensibilisation dans le cadre d'un débat national large et constructif, et par un effort de mobilisation pour lui assurer un soutien fort et garantir sa réussite en favorisant son appropriation par tous,

Deuxièmement : Mettre au point une feuille de route claire et bien définie, le but étant d'assurer une mise en œuvre judicieuse et graduelle de ce projet, avec la contribution des instances qualifiées et compétentes,

et la mobilisation des mécanismes institutionnels et d'autres instruments de développement adéquats et efficaces.

Troisièmement : Parallèlement aux travaux de la commission, le gouvernement doit s'atteler à l'élaboration d'une charte de déconcentration prévoyant essentiellement le transfert aux régions, des attributions et des ressources humaines et financières nécessaires. Car point de régionalisation dans le cadre de la centralisation,

Quatrièmement : Les partis nationaux sérieux doivent apporter une contribution active à la préparation et l'encadrement d'élites aptes à assurer la bonne gestion des affaires régionales.

Cher peuple,

La régionalisation avancée et la large déconcentration ont pour finalité ultime d'imprimer une forte impulsion à notre modèle original de développement et d'organisation institutionnelle.

C'est pourquoi Nous avons constamment œuvré pour ouvrir la voie à la concrétisation de ce choix stratégique qu'est le Maroc unifié des régions. Nous nous y employons à travers les chantiers de développement humain et durable que Nous conduisons, par le biais des ambitieux plans sectoriels nationaux à composante régionale que Nous mettons en place, et au moyen des infrastructures dont Nous dotons le pays. Dans le même ordre d'idées, Nous nous attachons à faire entrer le Maroc de plain-pied dans l'ère de l'économie verte.

Il s'agit d'un tournant historique dans le processus d'émancipation de notre pays en matière de développement. Outre une ouverture accrue du Maroc sur le monde et une plus grande synergie entre ses régions, il a été possible de désenclaver les zones reculées et marginalisées, et de mettre un terme définitif à l'adage colonial d'un Maroc utile et un Maroc inutile.

Nous avons également entrepris de doter le Maroc des moyens nécessaires à une exploitation optimale du potentiel dont Dieu l'a gratifié en matière d'énergies renouvelables et propres, en prélude à la réalisation d'un véritable exploit historique, celui de s'affranchir progressivement de la dépendance énergétique, de dégager de nouvelles ressources pour le développement et de créer plus d'emplois au profit de nos jeunes.

L'exploitation judicieuse et optimale de l'évolution en cours dans le processus de développement humain et durable, passe par la libération des énergies de notre jeunesse et sa qualification.

C'est ainsi que les générations présentes et à venir pourront continuer à porter le flambeau de la révolution permanente du Roi et du peuple, fières de leur identité authentique et de la parfaite symbiose entre le Trône et le peuple. Avec un sens élevé du devoir, elles resteront mobilisées, mettant du cœur à l'ouvrage et agissant conformément à un idéal de solidarité sociale, dans un climat de concorde et de quiétude.

Telles sont les valeurs qu'inspire cette ambiance de ferveur spirituelle qui caractérise le mois sacré de Ramadan. J'implore, donc, le Très-Haut pour qu'Il en répande les bienfaits sur nos citoyens -qu'ils vivent au pays ou résident à l'étranger-, ainsi que sur l'ensemble de la Oumma islamique.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI DEVANT LE SOMMET SUR LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD)

NEW YORK, 20 SEPTEMBRE 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa famille et Ses Compagnons,

Monsieur le Président,

Majestés, Excellences, Altesses,

Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de participer à cette réunion de haut niveau de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Mais Je tiens, tout d'abord, à rendre hommage à Monsieur le Secrétaire Général Ban Ki Moon qui veille à ce que les questions de développement figurent en tête des priorités onusiennes.

En nous réunissant aujourd'hui, dix années après l'adoption de la Déclaration du Millénaire exprimant un consensus collectif pour assurer un développement humain durable et harmonieux à l'échelle planétaire, la conscience humaine interpelle notre rencontre : Qu'en est-il de la réalisation des objectifs fixés par cette Déclaration historique ?

Le sens du devoir et l'exigence de franchise nous amènent à faire de cette rencontre l'occasion propice pour procéder à une évaluation objective des progrès réalisés et identifier les obstacles à surmonter en vue de définir les stratégies nécessaires pour accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015.

Il s'agit d'un défi majeur à relever et d'une responsabilité partagée à assumer, aussi bien par nos partenaires des pays avancés, qui devraient honorer leurs engagements concernant le financement du développement, que par les pays en développement, qui sont appelés à placer les OMD au centre de leurs politiques nationales.

C'est cette voie judicieuse que le Maroc a choisi d'emprunter, en lançant dès 2005, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.

Nous avons adopté, pour son élaboration, une démarche concertée et inclusive, fondée sur la participation démocratique et la gouvernance de proximité. Elle s'appuie sur l'appropriation par les acteurs concernés des projets retenus par l'Initiative pour faire face aux déficits sociaux à travers des activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois.

Grâce à cette Initiative audacieuse, avec les réformes profondes, les plans sectoriels et les chantiers structurants qui l'accompagnent, le Maroc a réalisé des avancées significatives dans la concrétisation des OMD, surtout pour ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, la précarité et la marginalisation, ainsi que l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain et rural, notamment à travers la généralisation de l'accès à l'électricité et à l'eau potable.

Parallèlement à ces réalisations, notre pays a mis en place les régimes d'assurance-maladie obligatoire (AMO) et d'assurance médicale pour les personnes démunies (RAMED).

Avec une volonté politique affirmée, le Royaume a réalisé des progrès remarquables en matière de parité et d'équité entre les genres et dans les domaines de la famille, de la santé, de l'enseignement et de l'emploi, ainsi que pour ce qui concerne le renforcement de la représentation politique de la femme et de sa participation effective et agissante à la vie publique.

La généralisation de l'enseignement primaire nous a permis d'assurer la scolarisation de 93% des enfants de 6 à 11 ans. Par ailleurs, nous avons mis en place, à partir de 2008, un plan d'urgence visant à accélérer la mise en œuvre de la réforme du système d'éducation et de formation.

Eu égard à l'intérêt que nous portons à la dimension écologique du processus de développement, nous avons réalisé des avancées appréciables en matière de préservation de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

Attachés à la promotion d'un développement humain durable, notamment à travers l'utilisation optimale des nouvelles technologies propres, nous avons lancé un plan-pilote d'énergie solaire et un projet intégré d'énergie éolienne, grâce auxquels le Maroc pourra, à l'horizon 2020, satisfaire 42% de ses besoins énergétiques, à partir des sources d'énergie renouvelables et propres.

Monsieur le Président,

L'engagement commun, pris lors du Sommet du Millénaire, a changé le sort de millions de personnes qui jouissent désormais de leur droit à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à une vie digne.

Pendant, la conscience humaine peut-elle s'accommoder de voir qu'un milliard de personnes continuent d'endurer les affres de la faim et que, chaque année, des millions d'enfants périssent de malnutrition ou à cause de maladies et d'épidémies dont le traitement est disponible et, de surcroît, peu coûteux ?

La réponse est assurément non. Nous refusons cette réalité triste et amère, tant elle heurte les desseins sublimes des religions révélées. Elle s'inscrit également en rupture avec l'essence même des systèmes démocratiques, avec l'esprit des traités internationaux et avec les nobles idéaux de fraternité, de solidarité et d'équité. Une réalité qui, hélas, est instrumentalisée pour attiser rancœurs et extrémismes.

Marquant son adhésion à la promotion d'un partenariat mondial pour un développement solidaire, le Maroc a inscrit le développement humain et la réalisation des Objectifs du Millénaire au cœur d'une politique de coopération Sud-Sud, aussi concrète que novatrice, surtout en direction des pays africains frères.

Partant, un engagement politique ferme de la part de tous les États, ainsi qu'un partenariat mondial consistant, assorti d'un calendrier précis de mise en œuvre, constituent le meilleur gage pour atteindre les Objectifs du Millénaire.

Il importe aussi d'amorcer, dès à présent, un effort de réflexion prospective et d'anticipation par rapport à la période post 2015, le but étant d'assurer la pérennité de nos actions actuelles et de mieux nous préparer à relever les nouveaux défis à venir.

Nous devons, donc, œuvrer ensemble pour la consolidation d'un modèle harmonieux et solidaire de développement humain et durable, et ce, dans le cadre d'une gouvernance mondiale aussi équitable qu'efficace. Il nous appartient aussi d'assurer, au profit des générations montantes, les conditions d'une vie digne et de construire un avenir commun où règnent sécurité et stabilité, progrès et prospérité.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 65^{ÈME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'O.N.U

NEW YORK, 27 SEPTEMBRE 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Majestés, Altesses et Excellences,

Monsieur le Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies,

Monsieur le Secrétaire général,

Permettez-moi de vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence des travaux de la 65^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'ONU.

Je voudrais également exprimer toute notre appréciation des efforts déployés par votre prédécesseur, Dr Ali Triki qui a œuvré inlassablement pour insuffler une nouvelle dynamique aux travaux de notre Assemblée.

J'adresse Mes vifs remerciements à Son Excellence le Secrétaire général pour son action inlassable en faveur du rôle de notre Organisation.

Monsieur le Président,

Nous considérons cette session qui a lieu une décennie entière après la tenue du Sommet du Millénaire, en 2000, comme une occasion propice pour adopter une vision consensuelle destinée à guider notre action collective au cours des années à venir, et réaffirmer notre attachement aux trois volets fondamentaux de cette vision : Sécurité et Stabilité, Développement et Prospérité, Promotion des Droits de l'Homme et de la dignité humaine. Ces trois priorités continuent de constituer le socle du nouvel agenda international.

Aussi, cette importante réunion constitue-t-elle une occasion idoine pour réaffirmer notre volonté de remplir les engagements issus de ces priorités, ainsi que notre engagement en faveur du renforcement

de la coopération internationale et de la mise en place d'une base solide pour l'édification d'un monde sûr et solidaire.

Profondément convaincu de l'importance de l'ONU et de la place particulière qu'elle occupe, en tant que cadre de l'universalité et de la légitimité internationale, le Maroc s'efforce constamment d'apporter un soutien concret à notre Organisation, tout en veillant à répandre les valeurs et les principes qu'elle incarne et à contribuer à la concrétisation des objectifs qu'elle poursuit.

Plus encore, notre pays s'est attaché à mettre en parfaite adéquation ses priorités nationales avec l'agenda international.

Monsieur le président,

Dans le domaine du maintien de la paix qui est la raison d'être historique des Nations Unies, notre Organisation assume un rôle salubre pour l'ensemble de l'humanité.

Du haut de cette tribune, le Maroc appelle la Communauté Internationale à s'investir fortement dans les efforts visant le règlement des différends ouverts ou latents qui enveniment les relations entre États voisins et entravent leur indispensable intégration économique, surtout dans le continent africain.

C'est avec cette conviction profondément ancrée et une sincère volonté d'assainir les relations dans notre région du Maghreb, que nous avons soumis, en 2007, aux Nations Unies une Initiative d'autonomie en vue de régler définitivement le différend artificiellement entretenu autour du recouvrement par le Maroc de ses provinces du Sud.

Cette initiative audacieuse et innovante a bénéficié du soutien de la communauté internationale et du Conseil de Sécurité qui, à maintes reprises, ont qualifié les efforts la sous-tendant de sérieux et crédibles. Ils ont également salué la contribution active du Maroc, pour faciliter la résolution de ce différend qui hypothèque l'intégration maghrébine et entrave la prospérité des cinq peuples maghrébins.

Dans ce contexte, le Maroc appelle les autres parties à saisir cette opportunité historique pour s'engager dans des négociations de fond sous l'égide du Secrétaire Général et de son Envoyé personnel, auxquels nous réitérons notre volonté sincère de coopération.

La nécessité d'affranchir notre région de ce différend qui plombe notre action commune, se fait sentir de plus en plus durement et au quotidien dans la région, mais aussi parmi nos partenaires stratégiques. Elle devient, de plus en plus, impérieuse, au vu des multiples défis qui nous interpellent avec insistance, particulièrement dans le domaine sécuritaire, et ce, aussi bien en ce qui concerne l'espace sahélo-saharien, que pour ce qui est de sa dimension atlantique.

Monsieur le président,

L'instauration de la paix au Proche-Orient ne relève pas de l'impossible. La persistance du conflit n'est pas non plus une fatalité. La seule voie à suivre pour le règlement de ce conflit est celle de la solution de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

La Communauté internationale est, donc, appelée à appuyer le processus de négociations directes qui est en cours sous les louables auspices de l'Administration américaine, et qui constitue une occasion propice pour œuvrer sérieusement en faveur d'un règlement définitif, conformément à la légalité internationale et aux résolutions pertinentes des Nations Unies, et sur la base d'un référentiel précis, d'un agenda exhaustif, d'un calendrier déterminé et d'un horizon temporel défini.

Le Maroc étant partie prenante dans le processus de paix, nous sommes conscients que la négociation pose non seulement la question d'un État palestinien exerçant sa pleine souveraineté, avec Al-Qods Al-Charif comme capitale, et les épineuses questions s'y rattachant, mais également la nécessité d'éviter les actions unilatérales et d'arrêter la colonisation, surtout à Al-Qods Al-Charif.

En Notre qualité de Président du Comité Al-Qods, Nous n'avons eu de cesse d'attirer l'attention des Nations Unies et de la communauté internationale sur la sensibilité de la question d'Al Qods et de l'entreprise de judaïsation qui y est menée, et qui altère les spécificités de cette ville sacrée. Al Qods doit redevenir un symbole de coexistence harmonieuse des religions monothéistes, une Ville de Paix et de cohabitation des deux peuples palestinien et israélien.

Monsieur le président,

Il y a à peine deux jours, nous avons fait le bilan du degré de réalisation des objectifs du millénaire. Le constat a été clairement établi que la conjonction des crises et l'impact des changements climatiques ont eu pour conséquence de retarder pour plusieurs pays en développement, particulièrement dans notre continent africain, la réalisation de la plupart de ces objectifs.

Avec une population de plus de 900 millions de personnes, et des ressources naturelles lui permettant d'assurer son autosuffisance, l'Afrique pourrait bien devenir un continent de croissance.

En dépit de ce potentiel, l'Afrique demeure marginalisée par rapport aux flux d'investissements étrangers directs dans le monde, tendance qui s'est accentuée avec la crise économique et financière mondiale.

Dans ce contexte, le Maroc propose l'organisation, par l'Assemblée générale des Nations Unies, d'un dialogue de haut niveau sur l'investissement en Afrique.

Par ailleurs, l'ampleur des défis engendrés par la mondialisation exige de la part de la communauté internationale des réformes significatives urgentes de l'architecture actuelle de la gouvernance économique mondiale, ainsi qu'une mobilisation accrue pour jeter les bases d'un nouvel ordre environnemental mondial juste, équitable et opérationnel, permettant de sauvegarder notre planète pour les générations présentes et futures.

Monsieur le président,

Le Royaume du Maroc a fait de la protection et de la promotion des droits de l'Homme un choix irréversible conformément à une stratégie globale basée sur une approche participative visant à mettre en valeur l'élément humain et à promouvoir sa dignité, dans le cadre d'un modèle sociétal démocratique et propice au développement.

Dans cette optique, le Maroc a lancé de vastes chantiers et de grandes réformes, et réalisé des avancées notoires en matière d'élargissement de l'espace des libertés individuelles et collectives, ainsi que de sauvegarde de la dignité humaine et des droits de ses citoyens, notamment les femmes, les enfants et les catégories sociales ayant des besoins spécifiques.

Sur le plan international, l'engagement résolu du Royaume du Maroc, depuis la création du Conseil des Droits de l'Homme et la mise en place de ses mécanismes, se confirme, aujourd'hui, par le choix porté, en mars 2010, sur le Maroc pour être co-facilitateur du processus de révision, au niveau de l'Assemblée Générale, de cette institution clé du dispositif onusien en charge des droits de l'Homme, révision qui doit s'inscrire dans le cadre d'une vision renouvelée, plaçant les droits de l'homme au cœur de la dynamique de développement humain et durable.

Le Maroc ne ménagera aucun effort pour l'aboutissement de cet exercice et l'émergence d'une vision convergente et responsable autour des valeurs authentiques des droits de l'Homme, loin de toute rhétorique et à l'abri de toute instrumentalisation tendancieuse des nobles desseins qu'elles incarnent.

Mesdames et Messieurs,

Le monde a encore du chemin à parcourir pour que les États et leurs peuples apprennent à vivre dans la diversité, et à en faire une source de richesse spirituelle, culturelle et civilisationnelle. Le dialogue entre les civilisations est non seulement nécessaire, mais il est désormais prioritaire.

Il est fondamental que les Nations Unies deviennent le vecteur privilégié d'une culture de la paix, de la tolérance et de la compréhension mutuelle et le catalyseur d'une nouvelle forme de coopération solidaire et engagée pour le bien-être et le progrès de la communauté humaine et pour la quiétude et la dignité de tous les hommes, où qu'ils se trouvent.

Je vous remercie de votre attention.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OUVERTURE DE LA 1^{ÈRE} SESSION DE LA 4^{ÈME} ANNÉE LÉGISLATIVE DE LA 8^{ÈME} LÉGISLATURE

RABAT, 08 OCTOBRE 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

Nous présidons l'ouverture de cette nouvelle année législative dans un contexte où une forte volonté Nous anime de donner une forte impulsion à la dynamique réformatrice visant le parachèvement de la construction d'un modèle de développement original, typiquement marocain et parfaitement en phase avec les aspirations de Notre peuple fidèle.

Dans cette perspective, Nous entendons conforter les progrès enregistrés par notre pays, préserver son unité et assurer à nos concitoyens davantage de moyens pour leur garantir une vie digne.

Pour ce faire, nous capitalisons sur les réalisations déjà accomplies en matière de développement. Nous ne faisons, au passage, aucune distinction entre les grands, les moyens et les petits projets, d'autant plus qu'ils ont, chacun, vocation à servir la Nation et les citoyens, surtout les jeunes, les franges sociales démunies et les régions défavorisées.

Notre démarche, dans cette entreprise, repose sur une politique participative, de proximité qui requiert la mobilisation de toutes les énergies et le déploiement de diverses initiatives, ainsi que l'optimisation de l'action de tous les conseils élus, parmi lesquels le parlement occupe une place prééminente.

Néanmoins, cette place prééminente nous interpelle tous et nous amène à nous interroger : dans quelle mesure le parlement assume-t-il pleinement le rôle qui est le sien comme levier démocratique de notre modèle de développement ?

Certes, le devoir d'équité veut que l'on apprécie à sa juste valeur la production législative positive ayant sanctionné vos efforts. Il n'en demeure pas moins vrai que Notre ambition, comme celle qui anime Notre cher peuple, est de veiller à ce que l'institution et les membres de la Chambre des représentants

et de la Chambre des Conseillers se hissent à un niveau leur permettant de se placer au cœur de cette dynamique réformatrice.

*S'agissant de l'institution parlementaire, il Nous a déjà été donné, lors de Notre premier discours prononcé devant cette instance, de souligner que pour améliorer la performance du parlement, il faut l'appréhender comme un seul et unique parlement composé de deux chambres et non comme deux parlements distincts.

Ceci requiert des partis politiques et des groupes parlementaires, qu'ils s'astreignent à une bonne gouvernance parlementaire et qu'ils s'imprègnent, à cet effet, d'une nouvelle culture politique, conjuguée avec une pratique parlementaire efficace et une plus forte présence des membres. Les travaux et les contributions qu'ils apportent pour répondre aux préoccupations effectives du peuple, doivent être également de meilleure facture.

Nous tenons donc à réaffirmer la nécessité de rationaliser le travail parlementaire, en mettant, d'abord, en cohérence les règlements intérieurs des deux Chambres et en veillant à ce que celles-ci remplissent leur mission de façon homogène et complémentaire, comme étant une seule et même institution.

Leur objectif commun est de veiller à la qualité des lois et à l'exercice d'un contrôle efficient, et de s'impliquer dans un débat constructif sur les questions nationales, notamment la bonne gouvernance territoriale et la nécessité de préserver et de renforcer les mécanismes démocratiques et les outils du développement.

*Pour ce qui concerne le député, l'adhésion au processus de réformes vous fait l'obligation de ne pas perdre de vue que, dans l'hémicycle, c'est, d'abord et avant tout, la volonté populaire que vous représentez.

C'est dire que la qualité de membre du parlement n'est pas tant un privilège personnel, mais plutôt une charge impliquant le devoir de s'atteler résolument, de façon responsable et engagée, à la recherche de solutions réalistes aux questions pressantes qui préoccupent le peuple.

Il s'agit en l'occurrence et par ordre de priorité, de l'enseignement utile, du logement décent, de la couverture médicale efficiente, de l'environnement sain et de l'incitation à l'investissement générateur d'emplois et ce, dans le cadre du développement humain et durable.

Voilà pourquoi il est indispensable de renforcer les relations de coopération positive entre le Législatif et l'Exécutif, et aussi entre une majorité solidaire et une opposition constructive. Outre l'exigence de respect mutuel, cette collaboration doit procéder d'une adhésion commune aux dispositions de la Constitution et aux valeurs démocratiques, à l'intégrité des institutions et à la sacralité des intérêts supérieurs de la Nation.

Honorables parlementaires,

Nous tenons à marquer Notre ferme détermination à consolider l'autorité de l'État, en veillant à ce que la suprématie de la loi et la grandeur d'une justice efficiente en forment le socle et les piliers inébranlables.

Nous réaffirmons donc que le nouveau concept de l'autorité, proclamé dans Notre discours fondateur dudit concept, à Casablanca, en octobre 1999, reste toujours de mise et garde toute sa pertinence.

Ce n'est ni une mesure de circonstance dictée par une conjoncture passagère, ni un label destiné à la consommation. Il s'agit plutôt d'une doctrine de pouvoir marquée par l'attachement permanent à l'esprit et à la lettre du concept, qui demeure constamment de rigueur et en vigueur.

Ce concept ne s'entend pas non plus selon une acception parcellaire, qui le confine à la seule administration territoriale. Il a, au contraire, une dimension globale et un caractère contraignant pour tous les pouvoirs et les organes de l'État, qu'ils soient exécutifs, législatifs ou judiciaires.

Voilà pourquoi, cher peuple, ton premier Serviteur veillera toujours à la préservation de ce concept et à sa bonne application par tout détenteur de pouvoir, à qui il appartient de mettre en œuvre, sous le contrôle d'une justice intègre, les mécanismes juridiques de suivi, de reddition des comptes et de sanction, prévus à cet effet.

À cet égard, Nous réaffirmons que, s'il est indépendant du Législatif et de l'Exécutif, le pouvoir judiciaire n'en constitue pas moins une partie intégrante de l'autorité de l'État de droit et des institutions.

De fait, la justice a pour mission de veiller à la primauté de la Constitution du Royaume, de garantir la suprématie des lois et de défendre les droits et le respect des obligations, inhérents à la citoyenneté.

À ce propos, Nous insistons sur le fait qu'une bonne application de notre plan pour la réforme profonde du système de justice, ne se limite pas à la seule action du gouvernement et du parlement, mais elle dépend essentiellement du sens des responsabilités qui doit animer les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions.

À l'instar de Notre initiative instaurant le nouveau concept de l'autorité pour assurer une bonne gestion des affaires publiques, Nous avons décidé d'instituer un nouveau concept pour la réforme de la justice, sous l'intitulé «la justice au service du citoyen».

En mettant «la justice au service du citoyen», Nous entendons faire émerger une justice proche des justiciables, marquée par la simplicité et la célérité de ses procédures, la probité de ses jugements et la modernité de ses structures, une justice rendue par des magistrats compétents et impartiaux, fermement attachée à la suprématie de la loi, à la protection des droits et au redressement des injustices et vouée à la dynamisation du processus de développement.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

Face à une conjoncture dominée par les retombées et les ramifications de la crise économique et financière mondiale, et dans un contexte national marqué par les profondes réformes en cours, Nous nous attendons à ce que vous vous investissiez fortement, pour mettre au point ces réformes, notamment en adoptant des législations avancées et en exerçant un contrôle efficient à leur sujet.

Dans la phase actuelle, l'examen du projet de loi de finances reste un moment fort pour prendre la juste mesure de l'action parlementaire efficiente. Dans le cas d'espèce, il ne s'agit pas seulement de discuter et

voter un budget se déclinant en comptes et en chiffres, mais plutôt de donner corps aux choix majeurs et aux grands programmes de développement du pays.

Vous devez, donc, faire preuve d'un sens élevé du devoir et collaborer de façon constructive et fructueuse avec le gouvernement afin de trouver des solutions efficaces permettant de résoudre la difficile équation, posée par la nécessité de préserver les équilibres fondamentaux et la dynamique de développement, tout en composant avec les contraintes liées aux ressources limitées disponibles.

Sur le plan stratégique, la défense de la marocanité de notre Sahara, qui reste la cause sacrée de notre pays, exige que vous vous mobilisiez ensemble, avec l'efficacité et la constance requises, sur tous les fronts et au sein de toutes les instances locales, régionales et internationales pour faire échec aux manœuvres désespérées des adversaires de notre intégrité territoriale.

Il vous appartient aussi d'animer la mobilisation populaire générale et d'engager des initiatives constructives pour gagner un soutien accru en faveur de notre proposition audacieuse d'autonomie, et ce, dans le cadre d'une diplomatie parlementaire et partisane agissant en cohérence et en synergie avec l'action efficace de la diplomatie gouvernementale.

Soucieux de voir le parlement apporter une contribution plus substantielle à l'effort de développement, Nous tenons à ce que vous puissiez tirer le meilleur parti des avis consultatifs pertinents du Conseil Économique et Social (CES) qui sera, avec l'aide de Dieu, installé dès parachèvement du processus inhérent à sa composition.

Nous vous engageons aussi à donner la priorité à la finalisation et l'adoption de la loi-cadre sur l'environnement et le développement durable, gage de l'avancement de notre pays, au présent comme à l'avenir.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

Vous devez garder à l'esprit qu'au terme de votre mandat, le bilan de votre action, tant à titre individuel qu'au niveau de vos formations respectives, sera évalué à l'aune des progrès tangibles qui auront été réalisés en matière de développement.

Telle est la voie à emprunter si l'on veut redonner ses lettres de noblesse à l'action politique et parlementaire et réhabiliter les partis politiques qui pourront, ainsi, s'acquitter au mieux de la mission dont ils sont constitutionnellement investis, à savoir contribuer à l'encadrement judiciaire des citoyens, assurer leur représentation et aider à la préparation d'élites aptes à gérer les affaires publiques. Il leur appartient également de contribuer à l'éclosion d'une culture citoyenne, imprégnée des valeurs d'attachement aux sacralités de la Nation et à la défense des causes et des intérêts supérieurs du pays.

«Si Dieu reconnaît un bien en vos cœurs, Il vous en accordera de bien meilleures choses». Véridique est la parole de Dieu.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA GESTION DURABLE DU LITTORAL

TANGER, 09 OCTOBRE 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes heureux d'adresser ce message aux participants à cette importante conférence internationale, consacrée au thème intitulé : «Gestion durable du littoral : rôle de l'éducation et de la sensibilisation», thème dont Nous tenons à saluer la pertinence.

Nous nous félicitons également de ce que la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, sous la présidence judicieuse de Notre chère Sœur, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa, ait pris l'initiative louable de tenir cette rencontre internationale sous les auspices de l'UNESCO et en partenariat avec l'ISESCO.

Ainsi se trouve réaffirmée l'estime portée à notre pays pour les efforts qu'il déploie afin de concilier entre les exigences du développement économique et humain et le souci de se conformer aux prescriptions des conventions internationales relatives à la protection de l'environnement.

Fidèle à cet engagement national et international, le Maroc mène avec constance des efforts soutenus dans le domaine de l'environnement. À cet égard, notre pays a déjà enregistré de grandes avancées dans les domaines institutionnel et juridique en vue d'inscrire les questions de l'environnement au cœur des politiques publiques en matière de développement.

C'est ainsi que nous avons pris de nombreuses initiatives en faveur d'un développement propre, et mis en chantier, à cet égard, de grands programmes nationaux. Nous avons également veillé à la mise en place des législations nécessaires pour favoriser la promotion et la protection de l'environnement, et pour combattre aussi la pollution de l'air, tout en assurant la gestion des déchets, y compris l'interdiction de l'utilisation des sacs non biodégradables.

De même qu'a été adoptée une loi sur les énergies propres et renouvelables à la promotion desquelles Nous attachons une importance particulière, notamment par le biais de notre projet de production d'énergie solaire, qui est un projet pilote aux niveaux régional et international.

S'agissant des changements climatiques, qui constituent une des préoccupations majeures de la société civile, notre pays a lancé une série d'initiatives, dont on citera, en particulier, la poursuite des programmes de rationalisation de la gestion et de préservation de la qualité des ressources en eau, ainsi que l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre les inondations et la désertification, et d'atténuation des risques de catastrophes naturelles.

Mesdames, Messieurs,

Le littoral, dans la plupart des pays du monde, est l'une des zones qui souffre le plus de la surexploitation de son espace naturel et écologique. Cela tient essentiellement aux modes de consommation actuels et à la concentration des activités économiques dans cette zone, qui connaît, de surcroît, une poussée urbanistique ininterrompue, conjuguée à la multiplication des besoins en matière d'équipement, d'infrastructures et d'énergie. À ces défis s'ajoutent les pressions exercées par l'activité touristique saisonnière qui s'intensifie d'année en année.

Le littoral constitue, donc, un espace où les enjeux du développement durable revêtent une importance singulière, compte tenu des risques qui menacent le milieu marin et les écosystèmes maritimes en général. Ils ont aussi des effets potentiellement pervers sur l'économie et l'environnement, et entravent la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Mesurant l'ampleur de ces défis, notre pays a mis au point un projet de loi pour l'aménagement, la protection, la mise en valeur et la préservation du littoral.

Mais si important que puisse être l'aspect juridique, il n'en demeure pas moins que la gestion durable, tant au niveau du littoral que pour ce qui concerne le développement en général, se mesure véritablement à l'aune de l'adhésion et de la mobilisation de toutes les composantes de la société, et à la constance des efforts de sensibilisation et d'éducation, engagés dans ce domaine.

Nous tenons donc à rendre hommage à Notre chère sœur, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa, Présidente de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, et ambassadrice du littoral, pour les efforts méritoires entrepris en faveur de la consolidation des activités de sensibilisation et d'éducation. Ces actions sont destinées à favoriser une meilleure prise de conscience des questions de l'environnement, dans le cadre de partenariats fructueux avec les ONG de la société civile, et les entreprises citoyennes, publiques et privées, ainsi que les collectivités locales et les ministères concernés.

À cet égard, tout en saluant le lancement par la Fondation du «Programme Eco-Ecoles» dans le cadre d'un accord de partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, Nous appelons instamment à sa généralisation, eu égard à la contribution substantielle qu'il apporte à la concrétisation de cet objectif.

De même, la Charte Nationale de l'Environnement dont Nous avons préconisé l'élaboration dans le cadre d'une loi-cadre, au terme d'un processus de maturation conduit en conformité avec Notre

approche participative, concertée et inclusive, cette Charte - disions-Nous - constitue, au-delà de la question écologique, un projet sociétal dont Nous voulons qu'il soit un véritable référentiel pour les politiques publiques dans notre pays. Il appartient aux institutions et aux forces vives de la Nation d'y adhérer avec force et de se mobiliser en permanence pour en assurer l'aboutissement.

Mesdames, Messieurs,

Ces assises importantes que vous tenez sous Notre Haut Patronage, offrent une occasion propice pour des échanges d'expériences utiles entre acteurs disposant d'un niveau remarquable de compétence et de savoir-faire, et faisant preuve de sens des responsabilités et d'engagement.

Nous attendons de vos recommandations qu'elles renforcent le travail éducatif et les actions de sensibilisation en faveur de la préservation du littoral et de sa nécessaire protection des différents dangers qui le guettent.

Pour conclure, Nous disons à tous les participants à cette importante conférence, Nos chers invités, soyez les bienvenus dans votre deuxième patrie, le Maroc, terre de rencontres pour les causes majeures vouées à l'humanité et au développement durable, et plus précisément à Tanger, qui doit sa réputation à sa position mondiale privilégiée, à la confluence de la mer méditerranée et de l'océan atlantique, Tanger qui symbolise et favorise le brassage des cultures et des civilisations et incarne la liberté et le dynamisme des échanges humains universels.

Que Dieu couronne vos travaux de succès.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 2^{ÈME} SOMMET ARABO-AFRICAIN

SYRTE, 10 OCTOBRE 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellence, Notre Frère le Guide Mouammar Kadhafi, Guide de la Révolution,

Majestés, Excellences, Altesses,

Excellences,

Il Nous est agréable d'exprimer, tout d'abord, à Notre Frère le Guide Mouammar Kadhafi, Guide de la Révolution, ainsi qu'au peuple Libyen frère, nos remerciements et notre gratitude les plus sincères, pour l'heureuse initiative qu'il a prise de réunir ce Sommet - le deuxième du genre - et pour lui avoir assuré les bonnes conditions d'accueil et d'organisation.

Nous tenons également à adresser à Notre vénérable frère, le Guide Mouammar Kadhafi, l'expression de Notre haute considération pour son attachement sincère à l'entente arabo-africaine et pour les efforts soutenus qu'il déploie pour que ce projet prenne corps.

La tenue de ce Sommet traduit au mieux notre engagement de revivifier notre partenariat original qui repose sur des liens civilisationnels et spirituels séculaires, et des relations humaines et géographiques profondes.

Ces rapports, pétris par l'histoire, ont forgé notre identité collective, avec ses divers affluents, apportant une contribution conséquente à l'éclosion de la civilisation universelle.

Le Maroc est resté au cœur de cette alchimie culturelle, œuvrant inlassablement au renforcement de l'entente mutuelle, de la communication et de la coopération entre notre région arabe et sa profondeur africaine.

Ces liens historiques ont trouvé leur meilleure illustration dans l'exceptionnelle symbiose héroïque qui a marqué les différentes étapes du combat pour la libération et l'indépendance.

Le devoir de fidélité à ce patrimoine commun, et la volonté de bâtir un avenir meilleur pour nos générations à venir, ainsi que la nécessité d'œuvrer pour gagner les défis pressants qui se posent pour nos peuples dans les domaines stratégique, de développement et de sécurité, sont autant de raisons qui nous commandent d'agir résolument, avec discernement et constance, pour relancer ce partenariat après plus de trois décennies de trébuchement et d'immobilisme, ayant marqué la construction de cet ensemble.

Notre objectif commun est de faire en sorte que notre rencontre soit l'occasion d'un sursaut vigoureux pour éliminer les écueils ayant empêché notre coopération de prendre corps par le passé.

Nous devons agir selon une démarche saine, réaliste et rationnelle, dans le cadre d'une vision solidaire et intégrée. Il est donc impératif de tirer les enseignements qui s'imposent de l'expérience antérieure, en toute objectivité.

De même, il est nécessaire de conjuguer les efforts pour construire un partenariat exemplaire, dans le respect de la souveraineté de nos États et de leurs constantes nationales et légales.

Il est également essentiel de tenir compte des exigences de bon voisinage, et de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État, lesquelles doivent rester à l'écart des problèmes fictifs et stériles.

Par conséquent, nous entendons placer en tête de nos préoccupations, la mise en place de ce partenariat, tenant lieu de cadre institutionnel nouveau.

Notre vœu est qu'il puisse contribuer à mobiliser, de façon sérieuse et ferme, les potentialités humaines et les ressources naturelles que recèlent nos pays respectifs.

Nous sommes, en effet, convaincu que c'est la voie la plus indiquée pour faire fructifier toutes les possibilités et les opportunités disponibles, afin d'améliorer les conditions de vie des peuples africains, de concrétiser leurs objectifs de développement durable, de faire face à la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion sociale dont ils pâtissent, et d'éradiquer les foyers marécageux de l'analphabétisme et des pandémies.

C'est dire que le Royaume du Maroc, qui a fait de son appartenance arabo-africaine un engagement constitutionnel et une option stratégique, ne ménagera aucun effort pour rester au premier rang des États voués à la défense des causes pressantes qui préoccupent nos peuples.

Il continuera à œuvrer résolument et avec force pour soutenir les intérêts vitaux de l'Afrique, tant au niveau multilatéral, comme l'ONU, l'OCI, le Groupe des 77 + la Chine, qu'au sein du Mouvement des Non-alignés, ou des forums de dialogue ouverts entre l'Afrique et un certain nombre d'États influents, surtout pour ce qui concerne la mise en œuvre des plans de développement nationaux, et la contribution efficace au maintien de la paix et la stabilité régionale au sein de notre espace africain.

Excellence, Notre Frère le Guide de la Révolution,

Majestés, Excellences, Altesses,

Excellences,

En posant ensemble les fondations de cette coopération fructueuse, dans un monde globalisé qui connaît des mutations accélérées et ne reconnaît que les ensembles économiques puissants, il nous incombe, aujourd'hui plus que jamais, de compter sur nos seules potentialités et nos capacités propres.

Nous réaffirmons la valeur substantielle qu'apportera notre partenariat à l'émergence d'une gouvernance internationale fondée sur la solidarité et l'équité, et à l'instauration d'un dialogue politique constructif sur les causes déterminantes qui nous préoccupent, et au premier chef, la cause palestinienne.

À cet égard, Nous tenons, en Notre qualité de Président du Comité Al Qods à dire à quel point Nous apprécions le soutien africain constant en faveur de la lutte légitime que mène le peuple palestinien frère, en vue de la création de son État national indépendant et viable, avec, pour capitale, Al Qods orientale, conformément aux résolutions pertinentes de la légalité internationale et à l'initiative arabe de paix.

Dans cette conjoncture délicate que connaît le conflit israélo-palestinien, Nous saluons le rôle éminent que joue le groupe africain, surtout au sein de la commission des Nations Unies concernée par la défense des droits imprescriptibles et inaliénables du peuple palestinien, dont Notre Royaume a eu l'honneur d'abriter la dernière réunion.

Nous sommes convaincus que la mise à niveau de ce partenariat et le renforcement de sa crédibilité restent tributaires de l'élaboration et de la concrétisation d'une vision collective solidaire et audacieuse, conçue pour accélérer la réalisation, en Afrique, des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il faut, pour cela, adopter les règles de bonne gouvernance et mettre en œuvre les mécanismes d'une solidarité efficiente et d'une coopération fructueuse axée sur des projets concrets et des réalisations tangibles voués au développement et ayant un impact positif direct sur les catégories et les régions les plus démunies.

Telle est la voie judicieuse à emprunter pour rendre notre coopération opérationnelle, surtout au vu des défis auxquels notre continent se trouve confronté sous les effets combinés des changements climatiques et des crises alimentaire, économique et financière, notamment l'aggravation du poids de la dette extérieure et le reflux des investissements étrangers directs.

Face à cette situation inquiétante, Nous avons proposé, le mois dernier, que l'Assemblée générale des Nations Unies organise un dialogue au plus haut niveau sur l'investissement en Afrique.

Avec la même détermination, Nous réaffirmons la nécessité de conférer un cachet humain réel à notre partenariat, en favorisant les échanges d'expériences entre nos pays et en consolidant le rapprochement arabo-africain, sous tous ses aspects. Partant, le Royaume du Maroc est pleinement disposé à faire avancer résolument notre partenariat et à lui conférer un contenu concret et tangible, et ce, en parfait accord et en synergie avec les importants acquis et les avancées significatives que nous avons réalisés avec

plusieurs États africains frères, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, surtout dans les domaines liés au développement humain, au partage des connaissances et des savoir-faire, à la formation universitaire et aux secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'eau et de l'énergie.

À cela s'ajoutent la réalisation de projets productifs destinés à améliorer les conditions de vie des populations dans les milieux urbain et rural, ainsi que la dynamisation des échanges économiques, commerciaux et d'investissements.

À cet égard, Nous sommes attachés à l'intensification des projets et des programmes inscrits dans le cadre d'une coopération tripartite Maroc-Afrique, en association avec les bailleurs de fonds, États et institutions confondus.

Nous sommes fermement convaincus que la concrétisation d'une intégration africaine globale passe nécessairement par la mutualisation et la coordination des efforts des groupements régionaux.

Aussi réaffirmons nous notre disposition à renforcer notre rôle actif au sein de la communauté des États sahélo-sahariens et à œuvrer pour la promotion d'initiatives africaines prometteuses, notamment l'Initiative de dialogue rassemblant plus de 20 pays africains riverains de l'Atlantique, initiative qui a été lancée à Rabat, en 2009.

Partant de cette certitude, Nous avons bon espoir de parvenir, à force de patience et de persévérance, à sortir l'Union du Maghreb arabe de sa regrettable inertie et à dépasser les écueils conjoncturels et objectifs qui en entravent la bonne marche, de sorte qu'elle puisse contribuer à imprimer une nouvelle dynamique à notre partenariat, en accord avec l'esprit et la lettre de la Déclaration historique de Marrakech qui a marqué la naissance de ce rassemblement et fait de l'intégration de ses cinq pays l'un des piliers majeurs pour l'unité, le progrès et la prospérité de l'Afrique.

Excellence, Notre frère le Guide de la Révolution,

Majestés, Altesses, Excellences,

Excellences,

La réalisation du développement durable au sein de nos deux groupements, exige qu'on y préserve les conditions de sécurité et de stabilité, et que l'on diffuse la culture de la paix inscrite au cœur de nos traditions arabes et africaines.

Elle impose aussi de faire face aux menaces qui pèsent sur l'unité de nos pays et d'en sauvegarder les constantes nationales, en veillant à l'éradication des foyers où sévissent les conflits régionaux artificiels qui ont transformé plusieurs zones comme la Corne africaine, la région du Sahel et la bande subsaharienne en un terreau fertile pour la violence, le terrorisme et la prolifération de bandes et de réseaux de narcotrafic et d'émigration clandestine transfrontalière.

Compte tenu de ce qui précède, Nous avons donné des instructions à notre diplomatie pour initier un processus de dialogue en vue de mettre au point une approche africaine réaliste et globale, permettant la gestion des problématiques de l'immigration et du développement.

Une gestion qui se veut solidaire, rigoureuse et à visage humain, et qui s'écarte de toute vision sécuritaire unilatérale. C'est ainsi que s'est tenue, à Rabat, la première conférence ministérielle euro-africaine, consacrée à cette problématique complexe et dramatique.

À cet égard, Nous tenons à insister sur le besoin pressant de conjuguer et coordonner les efforts que nous déployons aux niveaux national, régional et continental, pour combattre ces fléaux qui nous guettent tous sans exception.

Nous mettons également l'accent sur la nécessité d'une application rigoureuse de la stratégie de notre partenariat et du plan d'action conjoint entre nos deux groupements, arrêtés pour la période 2011-2016. En effet, ce plan constitue un instrument idoine pour que cette stratégie soit judicieusement mise en œuvre, selon un ordre clairement et rigoureusement établi de nos priorités, et parfaitement adapté aux besoins et autres attentes de nos pays.

À cet égard, Nous soulignons l'importance de moderniser et développer les mécanismes de notre partenariat pour les mettre en adéquation avec les préoccupations réelles de nos peuples frères. Ceci doit se faire en synergie avec le secteur privé, les conseils et les instances élus, les élites intellectuelles et les structures de la société civile afin de recueillir leur ferme adhésion à ce partenariat.

Pour finir, Nous aimerions souligner les lourdes responsabilités qui nous attendent, en vue de mettre en œuvre les résolutions issues de ce sommet.

Aussi implorons-Nous le Très-Haut de nous apporter soutien et assistance et de guider nos pas afin que nous puissions faire avancer résolument ce partenariat prometteur dans un esprit d'entraide et d'entente consensuelle et sincère.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 3^{ÈME} WORLD POLICY CONFERENCE

MARRAKECH, 16 OCTOBRE 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable d'adresser le présent message aux participants aux travaux de cette troisième World Policy Conference qui se tient à Marrakech, et de les assurer de toute Notre considération.

Nous tenons à rendre un hommage particulier à Son Excellence le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Ban Ki Moon, qui a bien voulu assister à cette importante rencontre. Nous saluons en particulier les efforts généreux qu'il ne cesse de déployer pour la promotion de la paix et de la stabilité dans le monde, ainsi que son attachement constant à inscrire les questions de développement et de gouvernance en tête des priorités onusiennes. Nous nous réjouissons également de ses initiatives et autres actions constructives, visant à faire du système de l'ONU, la maison commune de l'humanité, le rassembleur et la conscience vive de ses États.

Comme vous le savez, la tenue de cette importante conférence intervient à un moment où les chocs provoqués par la crise financière internationale ne sont pas totalement absorbés. L'actualité et l'apparition d'indicateurs négatifs laissent craindre que des revers, des crises, voire des conflagrations surgissent à tout moment et dans toutes les régions du monde.

Déjà, lors des deux précédentes sessions de la WPC, vous aviez mis en évidence les dangers d'une mondialisation tronquée et les risques d'une insuffisance des mécanismes de gouvernance mondiale.

Parallèlement, vous n'aviez cessé de rappeler les limites d'une pensée unique libérale -dénudée par sa férocité de toute sensibilité humaine et de toute portée sociale- et les dangers de l'uniformisation des modèles. Parce qu'il risque potentiellement d'attiser les velléités d'extrémisme et de fanatisme sous les formes les plus diverses, ce formatage alimente les introversions et nourrit les replis identitaires.

Vous aviez souligné le rôle que les élites devraient assumer en contribuant de manière tangible à la recherche de solutions concrètes aux problèmes générés par l'accélération des transformations que connaît notre monde, tout en aidant à tirer les conclusions qui s'imposent.

Nous sommes donc confiants que la WPC contribuera de façon significative à mettre au point des solutions rationnelles à tous les problèmes précités, et surtout, à faire progresser la cause de la gouvernance mondiale. En effet, cette conférence offre une plateforme de débats et d'idées à même de renforcer l'esprit de dialogue et de coopération, afin qu'il l'emporte sur les crispations et les velléités d'affrontement.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le Maroc ne peut, à cet égard, qu'applaudir quand vous reconnaissez la nécessité de la diversité politique, économique et sociale, ainsi que l'impératif du recentrage des débats sur les États en général, et sur les pays du Sud en particulier.

Le Maroc, avec les pays du Sud et notamment, ceux du continent africain, appelle de tous ses vœux une nouvelle mondialité, juste, équitable, participative, cohérente, durable et humaine, une mondialité dont l'épicentre est la personne humaine, une mondialité qui honore les humains, préserve leur fierté, proscribit les humiliations et les discriminations et élimine les causes de la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation.

L'oubli de la dimension locale et de la complexité enserrant la vie réelle de milliards de personnes singulières qui peuplent cette planète ne peut être que porteur de désordres globaux. Il est synonyme d'une mondialité sauvage, aveugle, à la dérive, errant à mille lieues de ses desseins et ses idéaux.

Le «local», duquel tout part et vers lequel tout revient, n'est pas l'ennemi de «l'universel». Au contraire, l'universel n'est réel que s'il est localisé et s'il tire de la richesse de son unité, la pluralité et la diversité de ses affluents locaux. La mondialité n'est concrète que si le développement local est soutenable et ouvert sur le monde.

Pour relever ce défi, le Maroc a délibérément choisi la voie judicieuse qui conduit à l'intégration local-national-global souhaitée. C'est ainsi que Nous avons lancé dès 2005, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.

Cette Initiative est focalisée sur la satisfaction des besoins les plus concrets des individus et des communautés situées souvent dans les périphéries urbaines et les recoins les plus reculés des villages et des provinces du pays.

Nous avons adopté, pour son élaboration, une démarche concertée et inclusive, fondée sur la participation démocratique et la gouvernance de proximité. Elle s'appuie sur l'appropriation par les acteurs concernés des projets retenus par l'Initiative pour faire face aux déficits sociaux à travers des activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois.

Grâce à cette Initiative audacieuse, avec les réformes profondes institutionnelles et en matière de développement, les plans sectoriels stratégiques et les chantiers structurants qui l'accompagnent, le Maroc a réalisé des avancées significatives dans la lutte contre la pauvreté, la précarité et la marginalisation.

Avec une volonté politique affirmée, le Maroc a réalisé des progrès remarquables en matière de parité et d'équité entre les genres et dans les domaines de la famille, de la santé, de l'enseignement et de l'emploi, ainsi que pour ce qui concerne le renforcement de la représentation politique de la femme et de sa participation effective et agissante à la vie publique.

Sur le plan stratégique, Nous avons donné à cette dynamique interactive entre le local et l'universel, une expression concrète à travers ce que Nous avons engagé comme réformes institutionnelles et réconciliations courageuses historiques, sociales, en matière des droits de l'Homme et dans le domaine de l'espace territorial. Il s'agit notamment de l'initiative audacieuse que Nous avons proposée pour régler le différend artificiel suscité autour de la marocanité de notre Sahara. À cet égard, le Conseil de Sécurité et la communauté internationale ont qualifié de crédibles et sérieux les efforts déployés pour lui donner corps. En effet, elle porte le sceau du réalisme local, tout en ouvrant une perspective régionale maghrébine, et en prévoyant des normes démocratiques universellement admises.

La même démarche préside aux efforts engagés actuellement par notre pays pour donner corps à une régionalisation élargie, conçue pour agir comme levier démocratique pour un modèle de développement typiquement marocain, ayant pour label distinctif la bonne gouvernance.

Eu égard à l'intérêt que Nous portons à la dimension écologique, composante nécessaire du développement durable que Nous appelons de nos vœux, Nous avons réalisé des avancées appréciables en matière de protection de l'environnement et d'atténuation des effets des changements climatiques.

Attaché à la promotion d'un développement humain durable, notamment à travers l'utilisation optimale des nouvelles technologies propres, Nous avons lancé un plan pilote d'énergie solaire et un projet intégré d'énergie éolienne, dont l'impact direct et concret permettra au Maroc de satisfaire, à l'horizon 2020, la moitié, environ, de ses besoins énergétiques, à partir des sources d'énergie renouvelables et propres.

Notre pays n'a jamais cessé de porter un grand intérêt à la question de la sécurité alimentaire mondiale. Aussi, afin de marquer son adhésion à la promotion d'un partenariat mondial pour un développement solidaire, a-t-il tenu à inscrire le volet relatif à la sécurité alimentaire au cœur d'une politique de coopération Sud-Sud aussi concrète que novatrice, surtout en direction des pays africains frères et de tout autre pays à vocation agricole ou conduisant une révolution verte vouée au développement.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le partage d'une vision innovante sur les relations transatlantiques Sud-Sud, propres à rapprocher les ensembles régionaux de l'Afrique de ceux de l'Amérique Latine, est de nature à ouvrir de nouvelles perspectives pour le transfert de savoir-faire, annonçant ainsi une profonde recomposition des rapports de force politiques, des règles du jeu économique et des mouvements des idées.

Pour ce faire, les rôles des principaux espaces régionaux doivent être définis d'une manière plus rigoureuse. De même qu'il est nécessaire d'adopter des modes de gouvernance innovants, propres à apporter une contribution participative à l'esquisse d'une gouvernance mondiale efficiente.

L'intérêt de mettre en œuvre cette approche incontournable tient au fait qu'il s'agit pour nous d'une option possible pour accéder à l'Universel en passant par le Régional et le Singulier. En d'autres termes, il faudra veiller à l'éclosion de ce qu'on conviendrait d'appeler une «biodiversité de la globalisation».

Nous avons, donc, bon espoir que votre conférence examinera la possibilité d'une refonte des mécanismes globaux de la gouvernance mondiale, de sorte à conférer une position plus éminente aux ensembles régionaux, surtout ceux d'Afrique sur lesquels nous fondons nos espoirs en la matière.

À cet égard, les régions en général et celles d'Afrique en particulier, doivent être considérées comme des partenaires à part entière de la mondialisation.

Pour cela, il faut veiller à la mise en place des mécanismes nécessaires pour assurer la stabilité politique, promouvoir des échanges économiques empreints d'équité et faire prévaloir le respect des cultures et des identités régionales.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Un tel projet, pour se concrétiser, ne doit pas être perçu comme une énième directive émanant d'en haut, que ce soit de la part de pôles d'influence, de forces manifestes ou occultes, ou, parfois, de groupes d'intérêts et autres spéculateurs. Il convient, en revanche, de mettre en œuvre ce projet salutaire en le considérant comme un processus organique, politique et civilisationnel, à même d'assurer une paix durable par une volonté politique réelle, le droit à des échanges équilibrés et le respect de la diversité culturelle et cultuelle.

Le Maroc, de par sa tradition ancestrale de facilitateur du dialogue interreligieux et sa pratique d'un islam ouvert et tolérant, s'est constamment attaché à se rapprocher de l'Autre avec une sagesse alliant foi et raison.

Cette orientation, notre pays l'a bel et bien incarnée tout au long de l'époque médiévale en Occident, notamment à travers les contributions d'éminents philosophes. C'est justement, au Maroc, que certains d'entre eux ont vécu les périodes plus prospères de leur vie et connu les épisodes les plus féconds de leur œuvre intellectuelle impérissable. Citons en le fondateur de la sociologie et historiographe du peuplement humain, Ibn Khaldoun, ainsi que d'autres, issus de cette région, comme Ibn Rochd (Averroès), ce grand philosophe qui a vécu la tranche la plus prolifique de sa vie dans la cité ocre de Marrakech avant d'y mourir, celui dont la pensée pionnière a ouvert la voie à l'esprit des Lumières.

Etant dépositaire de la garde de cet héritage rayonnant, Nous sommes soucieux de voir le Maroc continuer à jouer le rôle civilisationnel qui lui incombe en la matière, en l'occurrence celui d'assurer l'ancrage des valeurs dont cet héritage est porteur. Voilà pourquoi Nous portons un vif intérêt à votre importante conférence, au regard des idées, des propositions et des recommandations judicieuses qui

émergeront de vos travaux, et compte tenu des qualités reconnues aux grands hommes d'État, aux éminents politologues et aux experts et autres spécialistes hors pair qui y prennent part.

Autant d'atouts qui ont valu à la World Policy Conference, placée sous Notre Haut Patronage, d'occuper une place privilégiée au premier rang des grandes rencontres internationales. Tant et si bien qu'elle s'est érigée en phare éclairant les décideurs et les opinions publiques de par le monde sur les voies à suivre afin de restituer à la politique ses lettres de noblesse, de réhabiliter l'action politique et de lui conférer une profondeur scientifique et une portée éthique et humaine. Celle-ci pourra ainsi apporter son concours efficient aux efforts visant à assurer, au profit des générations montantes, les conditions d'une vie digne et à construire, pour l'humanité entière, un avenir commun où règnent sécurité et stabilité, progrès et prospérité.

Nous tenons, pour conclure, à souhaiter la bienvenue aux éminents participants à cette conférence et à rendre hommage aux personnalités et institutions qui ont présidé à son organisation et œuvré sincèrement pour en assurer le succès. Nous vous souhaitons un agréable séjour dans votre deuxième patrie, le Maroc, et particulièrement à Marrakech. Pétrie d'histoire et jouissant d'un rayonnement national, régional et international, cette cité incarne l'identité de notre pays séculaire, et s'érige comme un haut lieu de brassage fécond des cultures et des civilisations. Elle traduit, par ses multiples monuments, cette convergence créatrice où s'imbriquent harmonieusement le local, le régional et l'universel.

Puisse le Très-Haut couronner vos travaux de succès.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AMIR AL MOUMININE, AUX PÈLERINS MAROCAINS

AÉROPORT DE RABAT-SALÉ, 18 OCTOBRE 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Nos pèlerins bénis, Que Dieu vous protège,

Comme le veut l'heureuse tradition que Nous avons toujours observée en Notre qualité d'Amir Al Mouminine, Défenseur et Protecteur du culte et des fidèles, Nous vous adressons, honorables pèlerins, le présent message où Nous avons consigné, comme il se doit, un rappel des obligations qui s'imposent, ainsi que les conseils à suivre pour se conformer aux règles régissant l'accomplissement de l'une des obligations religieuses majeures que Dieu a instituées, à savoir le pèlerinage. Dans ce message également, Nous élevons des prières sincères au Très-Haut, l'implorant pour qu'Il agrée et bénisse votre pèlerinage, et votre quête spirituelle.

Vous voilà donc fin prêts pour quitter la Patrie que vous chérissez, et accéder à la maison sacrée de Dieu, la Kaaba, réputée être le premier espace aménagé sur terre pour adorer Dieu. C'est un rituel qui exige notamment d'observer la consécration du Ihràm, et de répondre à l'injonction divine énoncée dans le Livre Saint «Appelle les hommes au pèlerinage. Ils viendront à toi, à pied ou sur toute monture élancée. Ils viendront par des chemins encaissés pour témoigner des bienfaits qui leur ont été accordés, pour invoquer le nom de Dieu aux jours fixés».

Moment spirituel exaltant que celui-ci, qui rayonne d'un divin éclat sur ceux que Dieu a désignés pour accomplir le devoir prescrit par ce pilier majeur de l'Islam, en mettant à leur disposition les moyens d'y accéder et en leur réservant une ample rétribution. Dieu a sondé leur cœur pour éprouver leur piété. Ils Lui vouèrent leur adoration, se séparèrent de leurs proches et leur patrie, et se mirent en quête de Son pardon.

Gardez donc à l'esprit l'honorabilité qu'inspire ce sublime endroit, et la solennité d'un rituel accompli au sein et autour des Lieux Saints exhalant le baume de l'inspiration divine et de la noble conduite prophétique. Attachez-vous au parfait accomplissement de votre rituel, et veillez à exalter les sacralités divines. «Le Pèlerinage a lieu en des mois déterminés. Le pèlerin devra s'abstenir de toute cohabitation

avec une femme, de libertinage et de disputes, durant le pèlerinage. Dieu connaît le bien que vous faites. Emportez des provisions de voyage, et la meilleure provision est la crainte révérencielle de Dieu».

Ultime obligation à accomplir dans toute une vie, le pèlerinage incarne, à lui seul, tous les desseins de l'Islam, en l'occurrence la reconnaissance et la soumission à la seule volonté divine, le devoir de sceller l'unité des musulmans et d'œuvrer pour l'égalité entre eux, et la volonté de se comporter et d'agir constamment en faveur de l'intégration et de la coexistence entre les peuples et les ethnies. Songez-y, aussi bien au cours de la circonvolution autour de la Ka'aba, que lors de la marche d'imploration entre Safa et Marwa, ou encore à l'occasion de l'arrêt sur le mont Arafat, où le fidèle est submergé par le sentiment d'extrême humilité et de totale soumission au Maître des Cieux, devant lequel il se prosternera le jour du Jugement.

Rappelez-vous qu'en accomplissant vos devoirs religieux parmi des foules de pèlerins aussi denses, il vous incombe de faire preuve de patience, de retenue, et d'endurance. Vous devez éviter tout ce qui est de nature à porter atteinte à la sacralité de ce devoir, car Dieu dit à cet égard :«Quiconque respecte les choses sacrées de Dieu sait que leur observance procède de la crainte révérencielle de Dieu».

Vous n'ignorez pas que l'accomplissement du pèlerinage, de façon collective, au sein de masses musulmanes, venues des quatre coins du monde, porte en soi une signification profonde, à savoir, que vous vous rassemblez sur un même plateau autour de Son antique maison, la ka'aba, entourée par les anges, sous l'égide de la miséricorde divine.

C'est donc un message adressé aux musulmans, leur rappelant le devoir de s'unir, de resserrer les rangs, dans la fraternité, la tolérance et la solidarité. Il les engage à mieux se connaître mutuellement et cordialement, et à donner de l'Islam l'image qui est réellement la sienne, celle de la tolérance, de la vertu, de l'appel à la paix universelle, du rejet de l'extrémisme et de la discorde.

Imprégné par ces idéaux depuis toujours, le peuple marocain est resté profondément attaché à sa noble religion, sous la protection et la direction tutélaires de la Commanderie des Croyants, adhérant fidèlement aux prescriptions du rite sunnite malékite et du dogme Achâarite. Pour Notre part, Nous avons toujours veillé à assurer à Notre peuple les moyens de vivre pleinement sa foi et son credo.

Soyez donc ce que vos prédécesseurs et vos ancêtres ont toujours été, les dignes ambassadeurs de votre pays, respectueux des impératifs unitaires, fermement attachés à la voie médiane et à la modération.

Nos pèlerins bénis,

Exécutant Nos Hautes Instructions lui ordonnant de réunir toutes les conditions qu'exigent votre départ, comme votre retour, et votre séjour aux Lieux Saints, Notre fidèle serviteur, le Ministre du Waqf et des Affaires Islamique, ne ménage aucun effort pour que tous les services et les prestations nécessaires soient mis à votre disposition et que soient prises toutes les mesures qu'exige l'organisation, dans de bonnes conditions de confort, des rituels de votre pèlerinage.

À cet égard, Nous vous engageons à respecter les dispositions prises par ce ministère – dont Nous saluons, au passage, les efforts, et le travail accompli par les délégations religieuse, administrative et

médicale- pour vous assurer les meilleures conditions de confort, veiller à votre sécurité et vous fournir les orientations et autres recommandations nécessaires concernant la manière dont vous devez vous acquitter de vos pratiques cultuelles. Nous vous invitons également à collaborer avec ces délégations en appréciant à sa juste valeur l'action que mènent leurs oulémas et leurs cadres, conformément aux responsabilités qui sont les leurs, et en suivant à la lettre les orientations qu'ils vous fournissent.

Nous vous exhortons également à faire preuve d'ordre et de discipline et à vous conformer aux consignes émanant des autorités saoudiennes en charge des affaires de pèlerinage, sur instructions judicieuses de Notre Très Cher et Aimable Frère, le Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Ibn Abdulaziz Al-Saoud, Souverain du Royaume d'Arabie Saoudite, que Dieu lui accorde longue vie et santé et lui apporte soutien et assistance en la personne de son Prince Héritier, Notre très Cher Frère, Son Altesse Royale le Prince Soltane Ibn Abdulaziz, vice-Président du Conseil des Ministres, Ministre de la Défense et de l'Aviation et Inspecteur général, que Dieu le garde et lui accorde longue vie, ainsi que de celle de leurs Altesse Royales les Princes, que Dieu les protège.

À cet égard, Nous souhaitons dire à Notre frère, le Serviteur des deux saintes Mosquées, combien Nous nous enorgueillissons et Nous nous réjouissons des efforts louables agréés de Dieu, qu'il déploie afin d'assurer toutes les conditions de confort aux hôtes du Seigneur en veillant à améliorer l'état des dépendances relevant des deux saintes mosquées - installations et services- et à hisser ces lieux saints à la place éminente qui leur échoit . Puisse-t-il en être largement rétribué.

Nos pèlerins bénis,

Tâchez de consacrer le clair de votre temps aux actes de piété et autres dévotions en tous genres, récitation du Coran, invocation continue du nom du Seigneur, élévation de toutes sortes de prières. Faites preuve d'une haute moralité, soyez bons et bienveillants les uns envers les autres et pour votre prochain, conduisez-vous de manière exemplaire et soyez agréables à autrui dans votre façon de parler.

Faites que votre fin ultime soit celle de vous purifier grâce aux bienfaits du pèlerinage et de vous délester de vos péchés, de sorte à obtenir la récompense promise par votre Prophète, prière et salut sur lui, qui décrétait : «Â, Quiconque a accompli le pèlerinage sans dispute et sans libertinage, sera exempt de ses péchés, comme au premier jour de sa naissance».

Une fois l'obligation de pèlerinage dûment accomplie, rendez, donc, grâce au Seigneur d'avoir guidé vos pas sur le droit chemin et de vous avoir rendu la tâche facile pour vous acquitter de ce devoir religieux. Profitez de votre passage par la sainte coupole sous laquelle repose Notre Ancêtre le Prophète, paix et salut sur Lui, le Meilleur parmi tous les Prophètes et les Messagers, pour le saluer et vous recueillir sur sa tombe. Rappelez à votre souvenir, en ces moments de recueillement, le statut privilégié qui est le sien auprès du Seigneur et, tout comme les anges, élevez de ferventes prières pour son salut.

Là où vous vous préparez à vous rendre et la période de l'année consacrée à la pratique du pèlerinage sont d'autant plus sacrés, Nous en sommes profondément convaincu, qu'ils sont propices pour qu'on y voie ses vœux et ses prières exaucés, surtout à l'occasion de la station d'Arafat. Aussi vous rappelons- Nous le devoir qui vous incombe de prier pour Notre Majesté Amir Al-Mouminine, symbole de l'unité

et de la souveraineté de votre chère patrie, le Maroc. Implorez, donc, le Tout-Puissant qui Nous a confié la charge de conduire vos affaires spirituelles et temporelles et de veiller à votre sécurité et à votre prospérité, pour qu'Il guide Nos pas et nous aide à remplir les missions temporelles et spirituelles qui sont les nôtres, et ce, pour le plus grand bien de Notre vaillant peuple et dans l'intérêt de préserver la dignité de tous Nos fidèles citoyens et de veiller à leur liberté et à leur quiétude, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, fidèle en cela au pacte sacré de la Beia mutuelle qui nous unit.

Priez le Très-Haut de Nous combler en la personne de Notre Prince Héritier, Son Altesse Royale le Prince Moulay Al-Hassane et de l'ensemble des membres de Notre Famille Royale Chérifienne. Puisse-t-Il Nous apporter soutien et assistance et perpétuer sur Nous les bienfaits de la santé, préserver pour Notre cher peuple les indéfectibles liens de symbiose qui l'unissent à son glorieux Trône et maintenir en toutes circonstances les sentiments de solidarité que ses vaillants fils se portent mutuellement. Fasse-t-Il qu'il demeure attaché aux sacralités et autres constantes de la Nation, et que notre pays continue à bénéficier de la sécurité sur l'ensemble du territoire national. Puisse le Tout-Puissant couvrir de Son infinie miséricorde Notre Vénéré Grand-Père et Notre Auguste Père, Leurs Majestés les Rois Mohammed V et Hassan II, que Dieu ait leurs âmes et les agrée au Paradis éternel, au nombre de «ceux qu'Il a comblés de bienfaits, avec les prophètes, les justes, les témoins et les saints : voilà une belle assemblée».

Implorons enfin le Très-Haut de vous garder, chers Pèlerins, sains et saufs, à l'aller comme au retour et de vous faire retrouver les vôtres et regagner la Patrie en bonne santé et auréolés de récompenses amplement méritées.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA RENCONTRE SCIENTIFIQUE À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA STATISTIQUE

RABAT, 20 OCTOBRE 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames, Messieurs,

Par ce Message que Nous adressons à vos assises scientifiques, Nous tenons, tout d'abord, à rendre hommage à Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies qui a appelé la communauté internationale à faire du 20 octobre de chaque année, une Journée Mondiale de la statistique. Cette initiative Nous paraît d'autant plus louable que Nous mesurons toute l'importance que revêt la statistique et le rôle qu'elle a joué à travers l'histoire dans le développement de la connaissance et l'essor qu'a connu l'humanité dans les différents domaines scientifiques, économiques et socioculturels.

Nous saisissons cette occasion pour inviter tous les participants à ce colloque -dont Nous avons tenu à ce qu'il soit placé sous Notre Haut Patronage-et aux diverses activités qui sont organisées à travers le Royaume dans le cadre de cette Journée mondiale, à marquer, lors de cette célébration, des pauses d'évaluation pour faire le point des progrès enregistrés par la Statistique, tant au niveau des concepts et des méthodes, qu'au plan de l'harmonisation et de l'adaptation aux attentes des secteurs publics et privés.

Dans un monde marqué par la célérité des mutations économiques et sociales qui s'y opèrent, la statistique s'est imposée comme un instrument de référence éclairant les décideurs dans le choix des programmes de développement et le ciblage géographique et social de leurs bénéficiaires.

La statistique est considérée comme un outil méthodologique incontournable pour évaluer les politiques publiques et les ajustements à y apporter le cas échéant. Mieux encore, au vu des tâches qu'elle accomplit aujourd'hui, la statistique s'apparente à un véritable service public auquel la globalisation de l'économie et des valeurs a conféré une portée internationale. C'est pourquoi il est nécessaire d'en cerner les concepts

avec rigueur, de veiller à la transparence de ses méthodes et de s'assurer de la plus large diffusion possible des résultats issus des travaux statistiques.

Il est également indispensable de s'attacher au respect des normes et des pratiques consacrées par les organisations régionales et internationales compétentes.

Mais pour y parvenir, chaque pays doit disposer d'un corps de statisticiens de haut niveau de formation scientifique et technique, jouissant d'une réelle indépendance dans l'exercice de leurs fonctions. Ils se doivent donc de rester à l'écart de toute influence, quelle qu'en soit l'origine-source de financement, obédience idéologique, prise de position ou orientation politique, et ce, afin qu'ils donnent une image et fournissent des données objectives sur la conjoncture ou la stratégie faisant l'objet de leurs travaux.

À cet égard, le Maroc tire une grande fierté des progrès significatifs enregistrés par son système institutionnel de production de l'information statistique. Cette performance tient aux efforts que l'État marocain ne cesse de déployer, tant au niveau de la formation et de la mise à niveau de ses ressources humaines, que pour ce qui concerne ses mécanismes institutionnels et la garantie de leur indépendance.

C'est dans ce contexte que s'inscrit Notre initiative de placer le département de la statistique sous la houlette administrative d'un Haut Commissariat, jouissant d'un statut à part entière, obéissant aux normes scientifiques et techniques adoptées à l'échelle internationale et restant à l'abri des retombées des conjonctures et des fluctuations politiques. En y veillant, Nous avons à cœur de garantir les conditions de crédibilité de la statistique dans toute étude, analyse ou évaluation, dans tous les domaines.

C'est, d'ailleurs, la même vision scientifique qui avait présidé à Notre choix d'un modèle de gestion de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).

En effet, l'approche méthodologique et les modes de gestion, sur lesquels Nous avons fondé cette Initiative ambitieuse, reposent, avant tout, sur les conclusions des visites de terrain que Nous effectuons systématiquement pour Nous enquérir de la réalité sociale de notre pays et des conditions de vie de nos chers concitoyens dans les différentes régions du Royaume.

Parallèlement, et au même titre, Nous avons veillé à une stricte application du principe de la rigueur scientifique et de l'indépendance au niveau de la réalisation et de la gestion quotidienne, et ce, en appliquant les standards statistiques en vigueur, aux zones géographiques et aux catégories sociales ciblées, et en soumettant les résultats obtenus à un système d'évaluation que Nous voulons régulier et pluriel.

Notre ambition, à travers tout cela, est de garantir la pérennité de ce chantier de règne et de lui assurer les conditions d'efficacité et de succès, en vue de juguler le phénomène de la pauvreté, de la marginalisation et de l'exclusion, et afin de réduire les disparités sociales et spatiales.

Mesdames, Messieurs,

Notre pays est apprécié de ses partenaires internationaux au regard des avancées significatives enregistrées par son système institutionnel de production de l'information statistique, et compte tenu

de la compétence de ses cadres formés dans les écoles supérieures nationales et étrangères. Loin d'inciter à l'autosatisfaction, cet état de fait doit constituer un bon motif pour faire preuve d'une persévérance et d'une ardeur accrues en vue de consolider les acquis engrangés en la matière, en veillant notamment à ce que la statistique devienne une méthodologie de travail et une référence pour la prise de décisions.

Ceci exige que l'on s'attache au respect de la fiabilité et de la régularité requises pendant la réalisation des comptes nationaux et la mise au point objective des indicateurs socio-économiques. À cet effet, Nous invitons toutes les administrations, les entreprises, les organismes professionnels et les structures de la société civile, tous secteurs confondus, à intensifier la coordination et la collaboration avec les organismes officiels de statistique et à institutionnaliser ces efforts. Il est également impératif de faciliter la mise à la disposition de la statistique institutionnelle, de l'ensemble des données financières, économiques et sociales détenues par les différentes sources publiques et privées.

À cet égard, Nous engageons le gouvernement à mettre au point un cadre juridique relatif aux Recensements, Enquêtes et Études statistiques et à prendre les dispositions législatives et réglementaires relatives au Conseil national de l'information statistique. Il devra également procéder à la création et la mise à jour du Répertoire National des Entreprises et des Établissements, ainsi que du Système d'identification de ces derniers, et ce, afin de parachever la mise en place des bases juridiques et institutionnelles du système national de statistique.

Il convient de rappeler que notre pays qui s'est engagé dans le processus d'alignement des normes de sa comptabilité nationale avec celles édictées par le Système National de Statistique des Nations Unies, est appelé, au cours des cinq prochaines années, à réaliser le sixième Recensement général de la Population et de l'Habitat, du troisième Recensement général de l'Agriculture, et de son programme quinquennal d'enquêtes périodiques destinées à actualiser les données sur les structures économiques et sociales et les conditions de vie des citoyens.

La réalisation de ce programme dans les délais impartis et selon un cadre pluriannuel de financement, devrait contribuer à assurer un meilleur suivi des évolutions que connaît notre pays et à fournir les repères objectifs et à jour nécessaires à l'évaluation des avancées dont Nous sommes déterminé à faire bénéficier Notre peuple fidèle dans les domaines de la croissance économique et du développement humain. Cela vaut notamment pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement que le Royaume du Maroc s'est engagé à réaliser, une œuvre qui est en bonne voie de concrétisation.

Dans ce contexte, Nous exhortons les statisticiens à redoubler d'efforts pour apporter leur concours efficient à la diffusion de la culture économique au sein de l'opinion publique. Le but final est de favoriser une meilleure appréhension collective des données objectives de la réalité nationale et d'assurer une visibilité aussi nette que globale pour Nos fidèles sujets concernant les finalités des politiques publiques, considérées comme un levier du modèle démocratique voué au développement que Nous mettons en place en vue d'apporter le progrès et la prospérité à notre pays.

Mesdames, Messieurs,

Il Nous plaît de saisir l'occasion de la Journée Mondiale de la Statistique pour exprimer à tous les statisticiens et les centres de recherche opérant dans notre pays et à travers le monde, la considération que Nous portons à leurs travaux qui sont marqués du sceau de l'objectivité scientifique et de l'attachement aux normes de l'éthique professionnelle.

Nous tenons également à rendre hommage aux cadres marocains, statisticiens, démographes, économètres, informaticiens, informatistes et spécialistes de la prospective, de la conjoncture et des prévisions économiques, pour leur contribution à la promotion de la qualité du système statistique national. Pour conclure, Nous souhaitons plein succès à cette rencontre scientifique.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

**MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
À LA 7^{ÈME} SESSION NATIONALE DU PARLEMENT DE L'ENFANT
RABAT, 23 OCTOBRE 2010**

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mes chères filles, Mes chers fils, membres du Parlement de l'Enfant,

Il Nous est agréable d'adresser ce message aux participants à la 7^{ème} session nationale du Parlement de l'Enfant.

Nous saluons les résultats positifs enregistrés au cours des deux dernières années, dans le cadre de vos sessions régionales, ainsi que des études que vous avez réalisées sur le terrain, pour faire le point de la situation des droits de l'enfant et en diffuser la culture dans vos circonscriptions électorales respectives et à travers les villages et les villes du Royaume.

Nous avons appris et hautement apprécié le fait que la priorité a été donnée, cette année, au thème de «l'environnement et le développement durable», auquel Nous attachons une attention toute particulière, d'autant plus qu'il s'agit d'un chantier vital dans notre modèle original de développement.

Mes chères filles, Mes chers fils, Nous saluons la grande maturité et le sens des responsabilités dont vous avez fait preuve en apportant votre contribution positive aux campagnes locales, régionales et internationales de mobilisation et de sensibilisation en faveur de la protection de l'environnement.

Votre adhésion sérieuse et volontaire, Nous en sommes persuadé, constituera un facteur de consolidation du processus de préparation de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable. Vos propositions, autant que le thème que vous avez retenu pour cette session, à savoir : «Vivre dans un environnement sain : un droit et un engagement», attestent, à l'évidence, de votre compréhension judicieuse d'un sujet pluridimensionnel où se conjuguent les composantes naturelle, économique, sociale et culturelle, voire psychique et pédagogique.

Nous saluons votre adhésion aux actions visant à approfondir la prise de conscience de l'éducation écologique chez nos générations montantes. En vous assurant à nouveau de Notre haute et bienveillante sollicitude, Nous implorons le Très-Haut de couronner vos travaux de succès.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL POUR LA RÉGION MENA

MARRAKECH, 26 OCTOBRE 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable d'exprimer toute la joie que Nous ressentons de voir le Maroc abriter le Forum Économique Mondial pour l'Afrique du Nord et le Moyen Orient. Nous sommes heureux aussi d'y noter la participation d'un aréopage d'experts économiques aussi prestigieux.

Cette importante rencontre constitue assurément un maillon fondamental dans le long et laborieux processus qui est en cours en vue de trouver les moyens les plus indiqués pour apporter des réponses aux problématiques posées par la conjoncture que traversent actuellement le monde, en général, et notre région en particulier.

En effet, vous tenez vos assises à un moment crucial marqué par les fluctuations des indicateurs de la situation économique mondiale qui oscillent constamment entre la progression et le recul. C'est dire que vos travaux, dans ce forum, tiennent lieu de test pour juger de la pertinence et de la justesse de la problématique posée, avec ses multiples ramifications. Il vous appartient également d'explorer les voies et moyens à mettre en œuvre pour y remédier par des actions concertées et des idées convergentes et synergiques.

Il est désormais établi que la reprise économique observée ces derniers temps n'a pas été suffisamment soutenue pour juguler le fléau du chômage. Elle a été lourdement handicapée par de multiples entraves qui ont empêché de mettre au point des solutions globales de sortie de crise. En effet, à peine a-t-on commencé à croire en l'efficacité des mesures prises, que d'autres problématiques, encore plus complexes, ont surgi.

Par conséquent, l'un des enseignements fondamentaux à tirer des secousses de ces dernières années, est que la crise mondiale transcende l'économique, le financier et le social, et se situe à d'autres niveaux plus

en rapport avec les fondements mêmes du modèle de croissance régnant à l'échelle mondiale. Mieux encore, elle en interpelle jusqu'à la dimension civilisationnelle, remettant en cause sa bonne gouvernance et en hypothéquant la profondeur démocratique.

De fait, le monde se trouve aujourd'hui à un tournant décisif de l'histoire, ce qui confère à ce forum relatif à la Région du Moyen Orient et d'Afrique du Nord, une importance particulière et lui assigne le devoir redoutable de trouver des réponses aux attentes de nos peuples.

Notre région recèle des atouts et des potentialités qui l'habilitent à jouer un rôle de premier plan dans la définition des stratégies de sortie de crise, et de participer efficacement au débat visant à mettre au point un nouveau modèle de développement mondial, qui place la dignité humaine au cœur de ses préoccupations.

De même, notre espace régional figure parmi ceux qui ont pu, à une cadence soutenue, progresser vers la résorption des retombées de la crise financière et économique mondiale. L'on s'attend, en effet, à ce qu'il enregistre un taux de croissance encourageant à la fin de l'année, avec des perspectives non moins prometteuses pour l'année prochaine.

Ces données ont, à l'évidence, un impact positif sur la consolidation de la reprise mondiale et la construction du monde de demain -le monde post-crise-, d'autant plus que cette région revêt, pour l'économie mondiale, une importance particulière, voire exceptionnelle.

Ceci tient au fait que notre région regorge de richesses naturelles considérables. Elle est réputée être une source majeure d'énergie fossile et renouvelable, et le réceptacle de potentialités humaines importantes. En effet, elle représente 5% de la population mondiale et se caractérise par une structure démographique jeune.

La région est encore plus importante au regard de sa position géostratégique exceptionnelle, qui l'habilitent à jouer un rôle fondamental dans la dynamisation des échanges et de la coopération. Elle constitue, en effet, un lieu de convergence synergique entre le dynamisme des économies asiatiques, les opportunités offertes en matière de partenariat euro-méditerranéen, et les potentialités significatives dont dispose le continent africain pour assurer son développement.

Or, la prise en charge de cette mission demeure tributaire de la pertinence et de l'efficacité de ses choix, qu'il s'agisse de chacun des pays, pris séparément, ou de l'ensemble des États de la région.

Notre région -nul ne l'ignore- est en butte aujourd'hui à deux défis majeurs. Le premier tient à la consolidation et l'accélération du rythme de croissance, pour réaliser une plus forte compétitivité et une plus grande attractivité. Il s'agit, en effet, de créer des opportunités d'emploi, de réduire le fossé entre la pauvreté et la richesse, et de placer le citoyen au cœur du processus de développement, tout en veillant à préserver les équilibres financiers et économiques fondamentaux.

Quant au deuxième défi, il concerne la capacité de notre région à se positionner sur la carte économique mondiale, présente et à venir. D'où la nécessité de se muer en un pôle régional influent, opérant en synergie avec l'environnement international, selon une démarche unifiée et une stratégie commune.

Fondée sur le principe d'intégration régionale, cette stratégie devrait favoriser la construction de relations de coopération fructueuse avec nos différents partenaires à travers le monde.

Mesdames, Messieurs,

Conscient de la nécessité de relever ces deux défis, le Maroc a, dès l'apparition des prémices de la crise mondiale, choisi de poursuivre résolument son processus de développement, fondé sur la consolidation de la croissance, l'intensification de l'investissement et la volonté d'aller de l'avant dans la mise en œuvre des grands projets et des réformes structurelles, ainsi que la diversification de son économie.

Ce choix s'est traduit clairement par l'adoption de stratégies sectorielles rigoureuses dans l'industrie, l'agriculture, le tourisme, l'énergie, la logistique et les nouvelles technologies, outre la mise à niveau des ressources humaines à travers des programmes de réforme de l'enseignement et de modernisation de la formation. C'est une démarche qui répond aux impératifs de développement et aux attentes des investisseurs qui ont besoin de qualifications et de compétences humaines de haute facture. Elle est également adaptée à la nécessaire préservation de la sûreté de notre système financier, la protection des secteurs sociaux, la sauvegarde de l'emploi et la préservation du pouvoir d'achat des citoyens, gage du maintien de la dynamique de la demande interne.

Nous avons aussi porté un intérêt particulier à la modernisation et au renforcement des infrastructures de notre pays. Nous avons ainsi lancé et mis en œuvre des projets structurants, dont on citera en particulier, le grand complexe portuaire Tanger-Med, et ce afin de donner une forte impulsion à nos potentialités logistiques et d'accroître nos capacités en matière de compétitivité.

Nous nous sommes également attaché, dans le cadre d'une vision intégrée, à promouvoir le climat des affaires, en lançant un projet de prestation de services financiers, et en créant la Place Financière de Casablanca, outre l'ouverture de zones franches dédiées à l'industrie, au commerce et à l'exportation à des conditions compétitives incitatives.

Partant de notre volonté de concilier, de façon innovante, entre les impératifs d'accélération de la croissance et les exigences de préservation de l'écosystème, nous nous sommes engagés dans une politique volontariste ambitieuse dans le domaine de la croissance verte.

En effet, Nous avons orienté les efforts réformateurs dans notre pays dans un sens permettant l'intégration de la dimension environnementale dans les différentes politiques publiques et stratégies de développement. Il s'agit, en effet, de valoriser les ressources naturelles et de développer les énergies alternatives et renouvelables, dans le cadre d'une vision globale, et dans le but de réaliser les objectifs de développement durable.

Nous avons, à cet égard, lancé un grand projet de production d'énergies propres renouvelables, en valorisant nos potentialités naturelles, notamment l'énergie solaire et éolienne. Nous avons laissé à nos partenaires la latitude de participer à la concrétisation de cette stratégie ambitieuse.

Sur un plan global, le Maroc adhère avec force aux efforts internationaux visant à relever le défi salubre des changements climatiques.

S'agissant du rôle de notre pays dans le renforcement de la capacité de notre région à se positionner au sein de la carte économique mondiale, le Maroc, pays ouvert sur le monde, membre actif de diverses organisations onusiennes et au sein d'instances internationales, continue à inscrire en tête de ses préoccupations le renforcement de la coopération internationale et de l'intégration régionale.

C'est dans cet esprit que notre pays s'est impliqué dans de nombreuses initiatives et conventions à vocation intégratrice, aussi bien dans l'espace euro-méditerranéen, qu'au niveau arabe.

De concert avec nos frères d'Égypte, de Tunisie et de Jordanie, nous avons abouti à la proclamation, en 2004, de l'Accord d'Agadir visant la création, en méditerranée du sud, d'une zone élargie de libre échange.

Nous saisissons l'occasion que nous offre la tenue de cet important forum pour exprimer Notre ferme volonté d'élargir et développer ce groupement économique prometteur et de tirer parti de la riche diversité politique, économique et sociale que recèle notre région.

Force est de reconnaître, toutefois, que l'intégration souhaitée par les peuples de la région et dictée par l'esprit du temps se heurte à des plans hégémoniques et à des écueils politiques rendus, pourtant, obsolètes avec la fin de la guerre froide. C'est le cas, notamment, de l'Union du Maghreb qui reste l'otage de calculs étriqués liés au conflit artificiel suscité autour du Sahara marocain.

Convaincu qu'une vision tournée vers l'avenir triomphera à terme des séquelles du passé, et persuadé de la nécessité de surmonter l'immobilisme actuel pour s'inscrire avec le monde dans la logique des ensembles économiques et répondant, en outre, aux appels lancés par l'ONU et la communauté internationale, Nous avons présenté une initiative audacieuse pour régler le conflit régional suscité autour de la marocanité de notre Sahara, en l'occurrence la proposition d'autonomie de nos provinces du sud, dans le cadre de la souveraineté du Royaume du Maroc, de son unité nationale et de son intégrité territoriale.

Cette initiative n'a cessé de bénéficier du soutien croissant de la communauté internationale, ainsi que de l'appui du Conseil de Sécurité, vu son caractère sérieux et sa crédibilité, et compte tenu de son respect des normes démocratiques internationalement admises dans ce domaine. Nous avons bon espoir de voir triompher le bon sens et la sagesse en faisant primer l'intérêt commun sur les illusions d'un autre âge.

La persistance du conflit israélo-palestinien ne fait qu'aggraver la situation en hypothéquant les potentiels considérables que recèle la région, et, pis encore, en l'empêchant de jouer un rôle à la mesure de ses potentialités dans l'essor de l'économie mondiale et d'apporter une contribution plus efficiente aux efforts engagés pour surmonter la conjoncture délicate que le monde traverse actuellement.

À cet égard, Nous ne manquerons pas de souligner que la paix au Moyen Orient passe nécessairement par la solution des deux États, permettant la création d'un État palestinien indépendant, avec Al-Qods al-Charif pour capitale, coexistant dans la sécurité et la paix avec l'État d'Israël. Ceci doit se faire dans le cadre de la légalité internationale et par le biais de négociations directes qui ne devraient être entravées ni par l'intransigeance et l'escalade, ni par des mesures unilatérales illégales qui sont susceptibles de torpiller le processus de négociation, d'annihiler la lueur d'espoir dans une paix possible et, partant, de plonger la région dans les ténèbres d'une impasse sans issue.

Du haut de cette tribune, Nous adressons un message d'espoir et lançons un appel à la raison pour engager un processus de négociation responsable en accord avec la volonté de la communauté internationale.

C'est, en effet, la voie judicieuse à suivre pour assurer la sécurité à tous les peuples de la région et mettre fin aux manifestations de violence et d'extrémisme qui exacerbent l'état d'insécurité actuel, réduisent les chances de développement économique et social et affaiblissent le poids de notre région au sein du système de coopération internationale.

Mesdames, Messieurs,

Le monde vit actuellement un moment de transition majeure se traduisant par le passage d'un système en fin de parcours, ayant prouvé ses limites face aux attentes de l'humanité en quête d'un nouveau modèle qu'il nous appartient à tous de construire, guidés en cela par la volonté de relever le défi, dans l'unité et avec un sens élevé des responsabilités.

L'apparition d'une nouvelle géographie de la croissance mondiale, où les pays émergents agissent en force de propulsion de la relance de l'économie mondiale, ne fait que corroborer cette tendance.

Aussi la construction du monde de l'après-crise reste-t-elle étroitement liée à la nécessité de suivre une approche qui soit en phase avec la nouvelle donne. Cette démarche devrait permettre de bâtir des relations équilibrées fondées sur les intérêts communs et de poser les jalons d'une mondialisation plus apte à assimiler la diversité et la pluralité des modèles, dans le respect des spécificités.

C'est de là que découle le concept de diversité biologique de la mondialisation que Nous avons lancé dans Notre message adressé à la troisième édition de la World Policy Conference, organisée il y a une semaine à Marrakech.

Nous apprécions hautement les efforts que vous déployez pour favoriser au maximum les échanges interactifs et le rapprochement des points de vue. Eu égard à la compétence et au savoir-faire qui vont être reconnus, vous apporterez, Nous en sommes persuadé, une contribution forte et résolue à la démarche universelle visant à tracer une feuille de route aux contours bien cernés et aux objectifs clairement définis. Le but final est de se remettre des effets de la crise mondiale et de poser les jalons d'un nouvel ordre économique mondial régi par une meilleure gouvernance et mieux à même de se prémunir contre les crises, un système plus équitable, plus solidaire et plus humain dans la répartition des fruits de la croissance.

Nous vous renouvelons Nos vœux de bienvenue parmi nous, et saluons la bonne organisation de ce forum. Nous vous souhaitons un agréable séjour au Maroc, terre de dialogue et d'ouverture, et plus particulièrement dans la ville radieuse de Marrakech, cité pétrie d'histoire et carrefour des civilisations et des cultures, où s'estompent les frontières, et où tout le monde partage les mêmes valeurs de tolérance et de coopération pour un meilleur vivre-ensemble.

Tel est l'esprit que nous cherchons aujourd'hui à faire prévaloir dans l'ensemble de notre région, voire à l'échelle du monde entier. Nous prions, enfin, le Très-Haut pour couronner vos travaux de succès.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU FORUM DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

AGADIR, 1^{ER} NOVEMBRE 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs,

C'est un réel motif de plaisir et de fierté pour notre pays d'abriter ce forum de haut niveau consacré au Développement Humain, qui rassemble d'éminentes personnalités du monde entier, des experts de renom, des ONG reconnues ainsi que des acteurs associatifs locaux.

Ce forum revêt en effet une importance particulière, du fait qu'il se tient cinq ans après le lancement, par Nos soins, de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain en 2005 et à la veille de l'inauguration de sa deuxième phase 2011-2015. Il constitue dès lors une excellente opportunité d'inspiration et d'échange.

Cette initiative qui puise ses racines dans la culture marocaine et repose sur les valeurs d'entraide et de solidarité que les marocains ont en partage, se décline en objectifs et en programmes qui profitent à de larges pans de la société marocaine, en particulier les couches défavorisées ou à revenus limités.

C'est une expérience marocaine, faite par les Marocains, et pour les Marocains.

Cette Initiative que Nous avons voulue novatrice et ambitieuse a été conçue comme une démarche stratégique intégrée, capable de répondre aux immenses défis de développement social que connaît notre pays.

Notre attachement aux valeurs du développement humain découle de Notre profonde conviction que l'Homme constitue la véritable locomotive et la finalité du progrès. Il est même l'enjeu central des équilibres géostratégiques futurs, de la paix et de la stabilité dans le monde.

Ceci, d'autant plus que les politiques de développement fondées uniquement sur l'essor économique et matériel ont montré leurs limites et ne peuvent point, à elles seules, garantir un développement humain durable et équitable.

Aujourd'hui, le développement, ne s'entend plus en termes stricts de croissance économique, mais c'est dorénavant le bien être de l'Homme qui est la véritable locomotive et la finalité du progrès. Dans cet esprit, ce forum est une occasion pour réaffirmer cette conviction et présenter les choix stratégiques du Maroc en matière de développement humain.

C'est également un rendez-vous privilégié pour apporter quelques réponses aux demandes de partage d'expériences, exprimées par nombre de pays amis et d'organisations internationales partenaires.

Mesdames et Messieurs,

Dans sa marche résolue vers la construction d'un modèle de société moderne, démocratique et solidaire et grâce aux choix stratégiques et judicieux qu'il a adoptés dans ce sens, sous Notre conduite, le Maroc a pu réaliser des avancées tangibles et reconnues aussi bien sur le plan national qu'international :

Tout d'abord sur le plan politique, avec le renforcement des libertés publiques, la consécration du nouveau concept de l'autorité, le soutien de la représentativité de la femme, l'adoption d'un code pionnier de la famille et la promotion des droits de l'Homme.

Ensuite sur le plan économique, grâce au développement des grandes infrastructures, à l'accroissement de la compétitivité, à la valorisation des potentiels naturels et économiques et au lancement des stratégies sectorielles.

Enfin, sur le plan du développement social et humain, avec un programme phare, celui de l'INDH et des politiques sociales sectorielles innovantes en matière de santé, d'éducation et de formation auxquelles notre pays consacre plus de 50% de son effort budgétaire national.

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain, à laquelle Nous avons tenu à insuffler l'esprit de citoyenneté marocaine responsable, tant dans sa conception, que dans sa configuration et ses éléments constitutifs, constitue une véritable singularité marocaine et un symbole fort de la capacité de notre pays à innover, à s'attaquer au déficit social, à promouvoir les Activités Génératrices de Revenus et à venir en aide aux personnes en situation précaire.

Grâce à sa philosophie novatrice et à sa démarche participative inédite, l'INDH a permis d'accélérer les transformations sociales au niveau des territoires cibles, de garantir les conditions d'une vie digne aux populations et de renforcer leur confiance dans l'avenir.

La participation des populations à tous les niveaux de décision est un choix volontariste qui a introduit une véritable dimension de démocratie citoyenne, garante de l'appropriation des projets, démultipliant leur implication dans la réalisation des programmes en les rendant acteurs et parties prenantes de leur propre développement.

Aussi, et en vertu de son mode de gouvernance innovant, fondé sur la proximité, la participation et la transparence, l'INDH a instauré une simplification dans les procédures se traduisant par une souplesse accrue dans la gestion des politiques publiques.

Cette expérience pionnière a permis le lancement de plus de 22.000 projets de développement au profit de 5 millions de bénéficiaires, pour une enveloppe budgétaire dépassant les 10 milliards de dirhams, ainsi que la création de plus de 3400 Activités Génératrices de Revenus, générant 40.000 emplois et, partant, l'insertion effective dans le circuit économique des personnes démunies.

De même, cette Initiative a contribué fondamentalement à dynamiser le tissu associatif local dont plus de 5000 associations accompagnent ces projets de développement.

En dépit de ces avancées incontestables, Nous sommes conscient que cette expérience a montré certaines limites qui sont naturellement inhérentes à tout projet novateur d'une telle envergure. D'où Notre volonté d'en assurer le suivi sur le terrain, ainsi que l'évaluation continue, à diverses étapes, en vue d'en améliorer les programmes, de favoriser l'intégration de ses projets et d'éliminer les écueils.

Parallèlement, Nous engageons tous les acteurs concernés par le développement humain à œuvrer ensemble pour raffermir les solidarités sociale et spatiale, renforcer la convergence des politiques et des programmes sociaux sectoriels et assurer la pérennité des projets engagés, ainsi que la consolidation des capacités du tissu associatif. Car il s'agit de préserver, dans ses attributs et ses objectifs, une initiative que Nous avons conçue comme un modèle efficace, apte à répondre aux besoins de nos concitoyens dans les différentes régions du Royaume.

Mesdames et Messieurs,

En abritant cet important forum, le Maroc réaffirme son engagement et sa détermination à œuvrer pour la dissémination des valeurs de justice et d'équité sociale au niveau mondial, passant notamment par la promotion des Droits Économiques et Sociaux.

Ce forum sera l'occasion de soumettre au débat diverses questions transversales relatives au développement durable, à la redistribution des richesses ainsi qu'aux indicateurs de mesure de développement afin d'évaluer leur pertinence et leur degré de traduction des réalités propres aux différents environnements humains.

Aussi votre choix de l'INDH comme axe principal de débat, offre-t-il l'occasion idoine pour lui insuffler une nouvelle dynamique à travers l'examen des problématiques essentielles et à la lumière des recommandations issues des différentes rencontres régionales organisées régulièrement durant les cinq dernières années.

Ces problématiques ont trait principalement au ciblage des populations et des territoires, à l'intensification des AGR, à la généralisation de l'approche participative et au renforcement de la dynamique de convergence, ainsi qu'au rôle décisif que devraient jouer les Régions et les autorités territoriales dans la dynamique et la promotion du bien être du citoyen. C'est dans cette perspective que Nous avons lancé le chantier de la Régionalisation avancée.

Mesdames et Messieurs,

Par la tenue de ce forum, le Royaume du Maroc, qui place le développement humain en tête des politiques publiques, ambitionne de faire émerger une vision commune de ce chantier vital. Il réitère sa disponibilité à partager son expérience avec l'ensemble des pays et les organisations internationales concernées.

À cet égard, Nous réaffirmons l'engagement du Maroc pour une nouvelle économie, durable, responsable, centrée davantage sur le développement humain et le bien être de l'Homme et tournée parallèlement vers le respect de la nature.

Le Maroc croit dans les potentialités de partenariats, d'échanges et de coopération Sud-Sud, source d'une nouvelle énergie et de nouvelles solutions à même de participer à la réalisation du développement humain.

Mesdames et Messieurs,

La présence et la qualité exceptionnelle des experts et des éminentes personnalités de renommée nationale et internationale, constituent un atout majeur pour procéder à un examen objectif des problématiques liées au développement humain dans toutes leurs dimensions et sous leurs divers aspects.

Nous nous attendons à ce que vos conclusions aboutissent à l'élaboration d'une vision commune du développement humain et apportent des réponses de dimension universelle aux enjeux actuels et futurs du globe. Vos recommandations contribueront, Nous l'espérons, à affiner les axes et les choix stratégiques de la deuxième phase 2011-2015 de l'INDH.

Nous souhaitons à tous les participants à cet important forum la bienvenue dans leur deuxième patrie, le Maroc, et particulièrement à Agadir qui, avec toute la région de Souss, constituent un haut lieu de savoir et un pôle régional d'économie et de développement humain durable.

Nous prions pour le plein succès de votre rencontre.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 35^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA MARCHÉ VERTE

06 NOVEMBRE 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher peuple,

Nous commémorons aujourd'hui le 35e anniversaire de la glorieuse Marche Verte, et Nous sommes fermement déterminé à imprimer une dynamique renouvelée à l'esprit qui y préside. Nous avons engagé à cette fin d'audacieuses initiatives participatives, qui sont autant de Marches durables vouées au développement, à la démocratie et à l'unité.

À cet égard, l'on citera en premier lieu, l'Initiative d'Autonomie, qui vient d'amorcer un tournant décisif, en allant au-delà de l'unanimité nationale et du soutien onusien et international dont elle est l'objet, pour susciter une large adhésion au cœur même des camps de Tindouf, où elle anime désormais la flamme des espérances.

Opérant une rupture avec les approches dont l'inapplicabilité a été confirmée par l'ONU, l'Initiative d'Autonomie, a, de fait, mis en route un processus de négociations onusiennes, positif et réaliste.

Autant la position de notre pays s'est distinguée par un souci de clarté, de dialogue et de réalisme, autant les adversaires de notre intégrité territoriale se sont obstinés à fuir leurs responsabilités et à manigancer pour contrarier la dynamique créatrice enclenchée par l'Initiative d'Autonomie.

Il appartient donc à la communauté internationale d'identifier clairement et sans ambages les responsables des entraves obstruant le processus de négociation. Ce sont, en l'occurrence, les adversaires du Maroc qui persistent dans l'immobilisme, l'intransigeance et la division, au lieu de favoriser la dynamique, le dialogue et la concorde.

Il est révolu le temps des dérobades où certains pouvaient se soustraire à leurs obligations. L'heure de vérité a sonné pour dévoiler à la communauté internationale les affres de la répression, de l'intimidation,

de l'humiliation et des tortures qui sont infligées à nos compatriotes dans les camps de Tindouf, en violation flagrante des principes les plus élémentaires du droit international humanitaire.

Face à cette situation dramatique, Nos fidèles sujets à Tindouf, hommes et femmes, vieillards et enfants, ne cessent d'exprimer courageusement et avec de plus en plus de véhémence, leur opposition croissante à la répression et la tyrannie. Preuve en est que, malgré les contraintes du blocus étouffant qui leur est imposé, ils regagnent massivement leur patrie, le Maroc, se mettant spontanément en phase avec l'Initiative d'Autonomie et l'esprit du projet de régionalisation avancée.

Nous attirons l'attention de la communauté internationale et des organisations des droits de l'homme, pour affirmer qu'il n'est ni équitable, ni acceptable d'afficher tant d'indifférence et de complaisance face à la persistance d'une situation juridiquement saugrenue, humainement dramatique et politiquement inacceptable.

Nous les engageons à prendre leurs responsabilités en mettant un terme à la violation persistante des conventions internationales humanitaires par l'Algérie qui a créé une situation aberrante inédite, notamment en refusant d'autoriser le Haut Commissariat aux Réfugiés à assurer le recensement et la protection des populations des camps.

Nous affirmons, à cet égard, que Nous n'abandonnerons jamais Nos fidèles sujets dans les camps de Tindouf, ni où que ce soit ailleurs. Nous ne ménagerons aucun effort pour qu'ils puissent exercer leurs droits fondamentaux, notamment le droit à la liberté d'expression, de mouvement et de retour à leur mère-patrie.

En exprimant Notre refus de voir les libertés dont jouit notre pays honteusement instrumentalisées pour porter atteinte à notre intégrité territoriale, Nous tenons également à affirmer que Nous ne laisserons quiconque entraver la marche démocratique en cours dans notre pays.

Cher peuple,

Le Maroc, qui exerce sa souveraineté sur la totalité de son territoire, et assume clairement et sans la moindre ambiguïté ses responsabilités juridiques internationales, fustige le colportage d'allégations mensongères sur l'existence de zones prétendument «sous contrôle» à l'est du dispositif de défense, dont chacun connaît le caractère pacifique et les sages finalités qui y président.

Notre pays ne tolérera aucune violation, altération ou mise en doute de la marocanité de ces zones, pas plus qu'il n'admettra de menées provocatrices visant à imposer le fait accompli ou à modifier le statu quo.

Partant de son attachement à la légalité nationale et internationale, le Maroc poursuivra sa coopération sincère avec le Secrétaire Général des Nations Unies et son Envoyé personnel, en vue de trouver une solution politique définitive à ce différend régional artificiel, sur la base de l'Initiative d'Autonomie.

Cher peuple,

Quels que soient les acquis politiques enregistrés par notre cause nationale, il est impératif et incontournable, si l'on veut accompagner les développements qu'elle connaît, emporter les batailles qu'elle induit, et relever les défis y afférents, de poursuivre la mise en œuvre des axes de la stratégie intégrée que Nous avons annoncée dans le précédent discours de la Marche Verte.

- Le premier de ces axes concerne la régionalisation avancée dont Nous avons lancé le chantier, et dont la mise en œuvre profitera aux Provinces du Sud à titre prioritaire, avec ce que cela implique comme élargissement de la gestion démocratique des affaires régionales et comme consolidation des droits de l'homme au moyen de mécanismes régionaux et locaux. De même que ces provinces figurent en tête des bénéficiaires de la politique de déconcentration.

- Le deuxième axe porte sur la restructuration du Conseil Royal Consultatif pour les Affaires Sahariennes. À cet égard, Nous procéderons prochainement, avec l'aide de Dieu, à la promulgation d'un Dahir pour le nouveau Conseil, lequel sera mis en place sur la base des réformes substantielles suivantes :

- Démocratisation de sa composition : en faisant en sorte que celle-ci procède exclusivement des instances, des Chioukhs et des personnalités ayant la qualité représentative, et en renforçant son ouverture sur les nouvelles élites, notamment parmi les organisations de la société civile locale, dont les associations des droits de l'Homme, des jeunes et des femmes, ainsi que les forces productives et les représentants des citoyens ayant rallié la Patrie et des résidents à l'étranger.

- Adoption d'une nouvelle gouvernance de nature à garantir la rationalisation des structures et des modes de fonctionnement du conseil.

- Élargissement de ses compétences, de sorte qu'elles couvrent en particulier les missions de représentation et en matière de développement, ainsi que celles touchant à la mobilisation nationale et internationale et aux efforts de réconciliation entre l'ensemble des fils du Sahara marocain.

Concernant le troisième axe relatif à la restructuration de l'Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Provinces du sud du Royaume, Nous avons pris les deux décisions suivantes :

- La première consiste à limiter le ressort territorial de l'Agence à la zone de Sakia-El-Hamra et Oued-Eddahab et à focaliser ses missions sur la réalisation de projets de développement humain et la mise en œuvre de programmes locaux, générateurs d'emplois pour les jeunes et propres à consolider la justice sociale et à faciliter les conditions d'accueil et d'appui à l'intégration des ralliés.

- La seconde décision porte, elle, sur la création d'une nouvelle agence à vocation similaire, dont la compétence territoriale couvre le reste des provinces qui sont actuellement du ressort de l'Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume, ainsi que d'autres provinces de la région. L'entité ainsi créée aura pour mission de poursuivre le développement de cette zone, eu égard à la place toute particulière qu'elle occupe auprès de Notre Majesté.

À cet égard, Nous invitons le gouvernement à diligenter les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre de ces deux décisions.

Concernant les axes de cette stratégie induisant le devoir de maintenir la mobilisation populaire et d'appuyer les efforts assidus de la diplomatie officielle, Nous réaffirmons la nécessité de les étayer par des initiatives parallèles audacieuses que le Parlement, les partis politiques, les instances de défense des droits de l'Homme, les structures associatives et les médias devraient mener dans le cadre de la défense de notre cause.

Nous demeurons ainsi fidèle à la mémoire de l'artisan de la Marche Verte, Notre vénéré Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait Son âme, et au serment immuable y afférent.

Nous invoquons avec recueillement le souvenir des martyrs de l'intégrité territoriale et rendons hommage à ceux qui y veillent, en l'occurrence les forces armées et les autorités sécuritaires et territoriales. Nous prions le Très-Haut pour le succès de toutes les Marches que nous menons afin de sauvegarder l'unité de la Nation et de préserver la dignité du citoyen.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'EXPOSITION «MOROCCO» À LONDRES

LONDRES, 10 NOVEMBRE 2010

Prière et Salut sur tous les Prophètes et les Messagers de Dieu,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à Chrifa Lalla Joumala, Notre Ambassadeur auprès du Royaume Uni, et aux responsables du Musée Juif de Londres, ainsi qu'aux honorables personnalités et aux institutions qui ont conjugué leurs efforts pour rendre possible l'organisation de cette exposition photographique consacrée au Judaïsme Marocain.

L'événement, chacun le comprendra ici, n'est pas anodin et il n'est pas seulement celui de l'émotion partagée autour de la qualité esthétique et artistique des photos qui nous sont proposées.

Cette exposition, Mesdames et Messieurs, témoigne d'abord avec force et conviction, d'une réalité historique, sociale et culturelle que le Maroc, Roi et peuple, s'enorgueillit de revendiquer et de s'approprier, aujourd'hui comme hier et comme demain, avec lucidité, détermination et sérénité.

En Notre qualité d'Amir Al Mouminine (Commandeur des Croyants), Nous avons à cœur de persévérer sur la voie judicieuse tracée par Nos vertueux Aïeuls, en veillant à la préservation des droits et des libertés de Nos fidèles sujets -musulmans et juifs- sur le même pied d'égalité. À cet égard, Nous nous attachons à sauvegarder leur patrimoine dans toutes ses expressions et ses particularités.

Le Royaume du Maroc est riche de sa diversité et du pluralisme de toutes ses histoires que son peuple a su additionner au fil des siècles, pour donner à notre pays un ancrage et des valeurs fondés sur l'écoute et une tradition de l'altérité, respectueuse des sensibilités de chacun.

C'est à partir de ce consensus national, authentique et singulier, que se détermine et se forge l'exception marocaine, une exception qui n'est pas de convenance et qui ne doit rien à une posture politique ou diplomatique de circonstance.

La spécificité de l'identité marocaine repose sur le respect des religions célestes, dont le Judaïsme. En effet, le Judaïsme marocain dont l'histoire sera bientôt trois fois millénaire, constitue l'un des affluents séculaires qui se sont rencontrés, et dont le brassage a fait éclore une identité nationale marocaine unie, puisant sa force dans la richesse et la pluralité de ces affluents.

Cette identité est singulière parce que fécondée chez nous par une relation et une proximité entre l’Islam et le Judaïsme. Elle a su de tout temps résister aux aléas du moment, permettant ainsi aux Marocains de faire triompher, à chaque instant, l’esprit de dialogue et d’ouverture.

Imprégné des valeurs religieuses tolérantes et des principes universels de démocratie authentique, le Royaume du Maroc a tourné le dos au fanatisme et à l’ostracisme ambiants dans le monde. Il a, en effet, eu le talent et la sagesse de résister aux illusions du repli identitaire et aux tentations tragiques de la fracture culturelle et religieuse.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Cet instinct de conservation, dans l’unité et la concorde, a toujours été celui de la volonté et du désir de nos deux Communautés réunies. Il s’est exprimé et identifié à un indéfectible sentiment national dont les échos se font entendre, aujourd’hui comme hier, sous toutes les latitudes, dans tous les continents.

En Europe, dans les Amériques, au Moyen-Orient et jusqu’en Afrique et en Asie, chacun d’entre nous a eu, au moins une fois dans sa vie, l’occasion de rencontrer, d’écouter et de partager l’émotion, le bonheur et la fierté de ceux, les plus nombreux qui, génération après génération, n’ont eu de cesse de protéger, sauvegarder et transmettre leur patrimoine, leurs traditions et leur attachement viscéral et tellement émouvant, à la Patrie marocaine et au Trône du Maroc.

Cette réalité n’est pas celle de la rhétorique ou du discours, elle est celle du vécu au quotidien de centaines de milliers de nos compatriotes qui ont résisté à l’amnésie parce qu’ils l’ont voulu et qu’ils en ont ainsi décidé.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C’est une belle et grande histoire que cette exposition vous invite à découvrir aujourd’hui à Londres et Je suis heureux à cet égard de noter avec vous, qu’au même moment ou à quelques semaines d’intervalle, à New-York, Bruxelles, Paris et Genève, d’autres manifestations analogues sont spontanément organisées pour dire la vivacité, la permanence et la force de résilience de notre société plurielle dont l’identité est si solidement enracinée que ni l’espace ni le temps ne sauraient l’entamer.

Une permanence et une force qui font écho au magnifique kaléidoscope culturel, musical et social qui se déploie régulièrement partout au Maroc et dans ses villes impériales et ses cités pétries d’histoire, pour que les générations montantes prennent la juste mesure de la richesse de leur histoire et de leur patrimoine.

Ce sont donc de nouvelles pages de notre histoire que nous écrivons, des pages marquées du sceau de la concorde, de la convivialité et de la volonté d’ouverture sur toutes les civilisations.

Ainsi se trouve attestée et étayée l’affirmation que, tout en s’attachant à la préservation de son unité nationale et son intégrité territoriale, le Royaume du Maroc est resté fidèle à l’idéal d’interaction avec toutes les cultures, dans le respect de la spécificité de l’Autre. Il demeure animé par une foi inébranlable dans les valeurs immuables de fraternité, d’égalité, de justice, de paix et de solidarité.

Le Maroc est profondément convaincu de l’exigence de protection de la sacralité des religions, de préservation de l’unité des nations et de respect de la dignité humaine et des droits de l’Homme.

Je vous remercie pour votre attention.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE DÉFENSE DES DROITS LÉGITIMES DU PEUPLE PALESTINIEN

29 NOVEMBRE 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Son Excellence, le président de la Commission de défense des droits légitimes du peuple palestinien,

Mesdames et Messieurs,

À l'occasion de la Journée mondiale de solidarité avec le peuple palestinien, il Nous est agréable de vous adresser, ainsi qu'aux membres de votre honorable Commission, l'expression de Notre profonde estime et Notre très haute appréciation des efforts précieux et soutenus que vous consacrez à la défense des droits imprescriptibles et inaliénables du peuple palestinien frère, dont et au premier chef, son droit légitime à établir son État indépendant, avec pour capitale, Al Qods-Est.

En effet, à travers l'action de votre honorable Commission, et tout au long des différentes étapes traversées par la cause palestinienne, vous avez donné la démonstration de votre engagement fort, et de votre appui constant aux initiatives internationales sérieuses, visant à alléger les souffrances de Nos frères palestiniens et à défendre leurs droits légitimes. Ceci explique la place spéciale qu'occupe votre Commission auprès de tous les partisans de la paix, de la liberté, du droit et de la légitimité, et tous les sympathisants de cette juste cause.

Nous voudrions, à cette occasion, saluer les importantes activités et manifestations prévues dans votre programme d'action au titre de cette année, notamment la réunion africaine de la Commission, que le Maroc a eu l'honneur d'abriter en juillet dernier. Nous nous félicitons de l'impact positif de ces initiatives qui ont conforté, chez les parties internationales influentes, la prise de conscience quant à la nécessité de mettre un terme au conflit en cours dans la région, et de s'orienter vers la concrétisation de la paix recherchée, sur la base de la solution des deux États. Il s'agit, en effet, d'œuvrer pour que le peuple palestinien puisse établir son État indépendant et viable sur les territoires palestiniens occupés en 1967,

et ce, selon un calendrier bien défini, et conformément aux principes et aux résolutions de la légalité internationale.

Dans la conjoncture délicate que traverse la question palestinienne en raison de la persistance du gouvernement israélien dans sa politique de colonisation, de judaïsation, du fait accompli et de la négation des droits historiques et légitimes du peuple palestinien, Nous appelons la communauté internationale à assumer ses responsabilités en amenant Israël à arrêter ses pratiques unilatérales, afin de répondre aux impératifs de la paix, et de préparer la voie pour faire aboutir les efforts internationaux responsables, visant à trouver une solution juste, durable et globale à la question palestinienne.

En Notre qualité de Président du Comité Al-Qods, Nous ne ménagerons aucun effort pour continuer à œuvrer pour sauver cette ville sainte, en veillant à en préserver l'identité et le patrimoine religieux et civilisationnel et à en protéger le statut juridique international. À cet égard, Nous invitons toutes les forces éprises de paix à intensifier leurs efforts afin d'amener Israël à arrêter ses pratiques agressives et à renoncer à ses projets de colonisation à caractère expansionniste, lesquels constituent, de l'avis de tous, le principal obstacle à l'amorce de négociations responsables et constructives.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer Notre soutien ferme et inébranlable à l'Autorité nationale palestinienne, sous la direction de Son Excellence le Président Mahmoud Abbas, et appelons tous les frères palestiniens à agir pour préserver l'unité nationale palestinienne, conforter l'indépendance de la décision palestinienne et appuyer ainsi l'aspiration légitime du peuple palestinien à l'indépendance et à la souveraineté.

Nous réitérons toute Notre appréciation pour les efforts constructifs que vous ne cessez de déployer afin de consolider les droits inaliénables du peuple palestinien et d'aider à l'instauration de la paix au Moyen-Orient, en vous attachant à trouver une solution juste et durable à la question palestinienne.

Nous vous réaffirmons également notre soutien et notre appui constants dans l'action que vous menez afin de concrétiser les nobles objectifs auxquels vous aspirez, et prions le Très-Haut de continuer à couronner vos efforts de succès et à guider vos pas.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 3^{ÈME} SOMMET AFRIQUE-UNION EUROPÉENNE

TRIPOLI, 29 NOVEMBRE 2010

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher Frère, Guide de la Révolution de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement, Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Notre Sommet d'aujourd'hui conforte la pertinence et la solidité d'un partenariat stratégique porteur et mutuellement bénéfique, dont nous avons jeté les bases au Caire en 2000, pour en raffermir ensuite le contenu et la portée à Lisbonne en 2007.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer Nos sincères remerciements à Notre cher Frère, Mouammar Kadhafi pour la sollicitude dont il entoure notre Sommet, et pour l'hospitalité authentique notoirement connue du peuple libyen frère.

Depuis le dernier Sommet, tenu il y a trois ans à Lisbonne, notre partenariat a réussi à forger un socle solide et substantiel de concertation, de dialogue et de coopération multidimensionnelle, à la hauteur de nos ambitions et de nos aspirations communes.

Grâce à notre stratégie conjointe, fruit de notre partenariat privilégié, nous avons développé une vision commune des questions et des enjeux qui interpellent notre espace euro-africain.

Nous sommes souvent parvenus à une convergence de vues sur des questions d'ordre global. Nous avons également réussi à donner un contenu réel à notre partenariat, par la mise en œuvre de plusieurs initiatives et projets concrets et tangibles.

Notre satisfaction au regard du chemin parcouru sera confortée par une réaffirmation de notre engagement commun à redoubler d'efforts en vue de concrétiser tous nos objectifs, combler les insuffisances identifiées et optimiser au mieux le potentiel de notre partenariat stratégique.

À l'heure où l'Afrique change, évolue et prend la place qui lui échoit sur l'échiquier international, notre partenariat est appelé à appréhender, dans leur globalité, les significations et les implications des mutations en cours et à en cerner les enjeux et l'ampleur.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous nous réjouissons de voir les thèmes de ce 3ème Sommet refléter la richesse des domaines couverts par notre partenariat, et surtout, confirmer la pertinence de notre approche dynamique dans le traitement des questions qui nous préoccupent.

Le choix de la thématique générale «Investissement, croissance et création d'emplois» reflète notre prise de conscience commune quant aux effets de la crise financière et économique sur nos deux continents.

La paix et la sécurité, la gouvernance et les droits de l'Homme, la migration et le développement, l'énergie et les changements climatiques sont autant de questions cruciales qui requièrent une attention particulière de notre Sommet.

Le Maroc est résolument engagé dans la mise en œuvre d'une coopération agissante et solidaire avec son espace africain. Il s'est toujours attaché à la concrétisation de l'unité et de la solidarité africaines, par des actions et des initiatives tangibles, dont la vocation première est de mettre nos pays sur une trajectoire de développement durable à visage humain.

Dans ce contexte, le Maroc n'épargne aucun effort pour partager son expérience et son savoir-faire avec les pays africains frères dans des domaines cruciaux de développement, tels que la formation technique, les infrastructures, la santé, la gestion de l'eau, l'agriculture et la Pêche, le désenclavement, la connectivité logistique, le secteur financier, les technologies de l'information, etc...

Cet engagement en matière de coopération et de solidarité est l'œuvre des pouvoirs publics, mais aussi et, de plus en plus, du secteur privé, des organisations professionnelles et de la société civile marocaine.

Les efforts de ces acteurs sont mutualisés et leurs synergies développées, rendant ainsi possibles des actions de coopération et de partenariat, dont l'impact en termes d'investissements, de croissance et de création d'emplois est réel.

Au-delà du cadre bilatéral, le Maroc fait preuve d'un engagement tout aussi ferme dans l'action qu'il mène au sein de l'espace atlantique africain, une région dont les enjeux économiques, environnementaux et sécuritaires sont croissants et de plus en plus complexes.

Cet espace recèle également de vastes possibilités et des potentialités réelles en termes d'intégration économique, de développement humain, de régulation écologique et de sécurité collective.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il ne saurait y avoir de développement, d'investissement, de croissance ou de création d'emplois sans une véritable prise en considération de la dimension «paix, sécurité et stabilité». Comme il ne saurait y

avoir de paix, ni de sécurité sans la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance.

Certes, le continent africain a réalisé des avancées considérables dans les domaines de la paix et de la sécurité ainsi que des progrès méritoires en matière de démocratie, de gouvernance et de droits de l'Homme. Cependant, il n'en demeure pas moins que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à stabiliser les foyers de tension qui persistent, et assurer une plus grande appropriation par nos pays des valeurs de démocratie, de bonne gouvernance et de droits de l'Homme.

À cet égard, le Maroc s'est engagé, dès le recouvrement de son indépendance, dans des actions de consolidation de la stabilité dans le continent africain, à travers des contributions aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi qu'au niveau bilatéral, par le biais de médiations qui ont souvent porté leurs fruits dans des foyers de tension très complexes.

À cet égard, Nous sommes convaincu que la meilleure façon de renforcer la paix, la sécurité et la stabilité dans notre espace africain consiste à privilégier l'approche préventive, en s'attaquant aux causes profondes des conflits, des crises et des tensions.

Ces causes, aussi multiples qu'interdépendantes, sont d'ordre politique, économique, social, humain et environnemental.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'une des causes de l'insécurité et de l'instabilité demeure l'ingérence dans les affaires intérieures des pays. C'est pourquoi le Maroc souligne la nécessité impérieuse du respect de l'intégrité territoriale des pays africains.

Il rejette les tentatives d'ingérence dans les affaires internes des pays, notamment celles qui menacent notre continent d'éclatement ou les mettent sur des sentiers d'insécurité, de guerre et d'anarchie.

La déstabilisation des pays africains profitera uniquement aux groupes terroristes, de plus en plus actifs dans nos régions. Aussi, est-il indispensable d'intensifier nos actions conjointes de lutte contre les menaces transnationales, tels que le terrorisme, la piraterie, la criminalité transnationale, le trafic en tous genres et les prises d'otages, et d'inscrire nos efforts dans le cadre d'une coopération renforcée aux plans régional, sous-régional et interregional selon une démarche solidaire et une approche inclusive impliquant l'ensemble des pays concernés.

Dans ce contexte des menaces transnationales, nous constatons avec inquiétude, la montée récente des activités terroristes visant à déstabiliser la région et à mettre en péril la sécurité des pays de la bande Sahélo-Saharienne.

La précarité de la situation dans cette région et les nombreux défis qui en découlent nous concernent tous et mettent en évidence la nécessité d'une coopération régionale et internationale intense et d'une approche intégrée des questions de sécurité et de développement.

La migration et le développement constituent un enjeu stratégique au sein du continent africain, mais aussi entre l'Afrique et l'Union Européenne. À cet égard, le Maroc appelle au renforcement des synergies entre les mouvements migratoires et les stratégies de développement, en conformité avec la vision que nous avons entérinée ensemble en 2006, à Rabat, et ici même à Tripoli, au cours de nos premiers dialogues euro-africains sur la migration et le développement.

Nous devons œuvrer ensemble à l'implication des communautés immigrées dans le développement économique et social de leur pays d'origine. Les changements climatiques sont bien plus que des questions d'environnement. Ils impactent d'une manière directe et profonde la santé, la sécurité alimentaire, la stabilité et le bien être des populations.

Ils ont des retombées négatives sur la sécurité humaine dans son ensemble et peuvent être à l'origine de tensions et de conflits. Certes, les changements climatiques ont une dimension planétaire, mais l'Afrique demeure le continent le plus vulnérable à leurs effets néfastes, voire dévastateurs parfois.

C'est pourquoi, Nous Nous réjouissons de la mise sur pied, dans le cadre de notre partenariat, des programmes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets néfastes.

Ceci est essentiel pour le développement durable des pays africains. Ne pas s'attaquer à ces phénomènes reviendrait à annihiler les efforts de développement déployés par notre continent.

Le Royaume du Maroc se félicite, par ailleurs, de l'adoption, par notre Sommet, de la Déclaration conjointe sur le changement climatique, laquelle envoie un message de convergence euro-africaine à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, qui se tient actuellement à Cancun, et qui vise l'adoption d'un cadre international pour régir ce phénomène.

Le Maroc souhaite que le lien entre le climat et le développement soit davantage mis en valeur. Il appelle à l'encouragement et à la promotion des énergies renouvelables pour optimiser l'immense potentiel du continent africain dans ce domaine.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Au-delà de la vision stratégique d'ensemble qui devrait permettre d'appréhender l'Afrique dans sa globalité, les instruments opérationnels actuellement mobilisés dans le cadre de notre partenariat devraient être mis à profit pour explorer la dimension sous-régionale afin de garantir davantage d'efficacité et de pertinence.

Notre partenariat devrait investir dans les communautés économiques régionales en tant que plateformes géopolitiques cohérentes et noyaux d'intégration par excellence, afin de mieux canaliser nos énergies.

Une telle démarche permettra aux pays africains, tout en préservant leur ambition légitime d'intégration continentale, de favoriser également l'expression de vocations régionales d'appartenance à des espaces géopolitiques susceptibles de leur assurer un meilleur positionnement et une compétitivité accrue dans l'économie mondiale.

C'est dans cette perspective que nous appelons à une plus grande implication de nos communautés économiques régionales dans la mise en œuvre de la stratégie conjointe et de ses plans d'action, afin de donner à ces entités la place qui leur revient dans notre partenariat stratégique.

Dans ce contexte, Nous sommes pleinement convaincu du grand potentiel que recèle l'Union du Maghreb Arabe en la matière, pour peu que les cinq pays maghrébins réussissent à lever les obstacles qui continuent d'hypothéquer et de retarder le plein déploiement du grand potentiel et des multiples atouts de cette Union.

Un Maghreb Arabe uni et solide est en mesure de fédérer les différents cadres de partenariat qu'il a développés avec les autres groupements, tant en Afrique qu'avec l'Union Européenne, pour susciter de meilleures interactions et dégager des synergies mutuellement bénéfiques dans le but d'optimiser les ressources et les potentialités que recèle le partenariat Afrique-Union Européenne.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Forgé dans une histoire commune et adossé à de riches et multiples échanges culturels et humains, notre partenariat est appelé à prendre la forme d'un pacte pour l'avenir qui nous permettra, ensemble, de saisir les opportunités offertes et de relever les défis qui guettent notre espace commun.

Les sentiments d'espoir, de confiance, de respect mutuel et de foi en l'avenir constituent le socle de notre action future. Ils sont aussi notre source d'inspiration pour des horizons porteurs, sans cesse élargis.

Une approche solidaire constitue la meilleure voie à suivre pour l'édification d'un espace commun de stabilité, de sécurité, de prospérité et de bien être.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS ET MESSAGES
DE SA MAJESTÉ LE ROI
MOHAMMED VI



2011

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 2^{ÈME} SOMMET ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ARABE

EGYPTE, 19 JANVIER 2011

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellence, Notre vénérable frère, Monsieur Mohammad Hosni Moubarak, Président du Sommet,

Majestés, Excellences, Altesses,

Excellence, Monsieur le Secrétaire Général de la Ligue des États Arabes,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord exprimer Ma profonde gratitude à Mon honorable frère, Son Excellence le Président Mohammad Hosni Moubarak, ainsi qu'au grand peuple égyptien, pour leur généreuse hospitalité et la bonne organisation de ce Sommet -le deuxième du genre- dédié à l'économie, au développement et aux questions sociales.

Je tiens également à saluer les efforts louables que Mon cher frère, Son Altesse Cheikh Sabah Al Ahmad Al Jabir As-Sabah, Émir de l'État de Koweït frère, a déployés pour la mise en œuvre des résolutions issues du premier sommet.

La réalisation du développement, qui constitue une priorité pressante pour nos peuples, ainsi que la nécessité de relever les défis de la mondialisation et de surmonter la crise économique internationale, sont autant d'impératifs qui interpellent notre Nation avec ces deux interrogations : Est-il possible pour l'un quelconque des États arabes de réaliser, seul, les objectifs de développement global ? Jusqu'où la fraternité arabe restera-t-elle réduite à ses dimensions sentimentales historiques, et circonscrite aux slogans ronflants et autres promesses aussi vaines que chimériques ?

Donner un contenu concret à l'Action arabe souhaitée en matière de développement requiert impérativement une coopération, une complémentarité et une intégration réelles, parallèlement au partage effectif des expériences, des compétences et du savoir-faire. Ces échanges doivent, en outre, s'inscrire dans

une vision globale apte à nous aider à développer nos programmes d'action nationaux, et à optimiser les ressources humaines et naturelles considérables dont nous disposons.

Il ne s'agit pas ici d'une simple ambition politique, mais d'un impératif stratégique inéluctable pour l'émergence d'un pôle économique régional. Appelée à répondre aux aspirations de nos peuples et à renforcer notre résilience et notre capacité de développement face aux crises et aux aléas que connaît l'économie mondiale, cette entité doit également apporter son concours à la mise en place d'un ordre économique international équitable et équilibré.

Aussi avons-Nous donné Nos directives à Notre gouvernement pour qu'il veille à la mise en œuvre des différentes résolutions du Sommet de Koweït, en mettant l'accent sur les volets structurels du développement humain, et ce, en accord avec l'Initiative nationale que Nous avons lancée en la matière dès 2005, précisément pour affronter toutes les formes de déficit social.

Cette Initiative prometteuse a déjà permis de réaliser une amélioration qualitative des conditions de vie de plus de cinq millions de citoyens. Elle a notamment favorisé la création d'emplois générateurs de revenus stables et l'accès aux services sociaux de base.

Parallèlement, le Maroc s'est attaché à mettre en œuvre des stratégies sectorielles dans les domaines de l'agriculture, de la pêche maritime, du tourisme, de l'industrie, du commerce, des services logistiques, des énergies renouvelables et propres, de l'eau et de l'environnement, et ce, au regard de leur rôle central dans le développement national et l'intégration arabe.

Outre sa contribution au Fonds de soutien et de financement des petits et moyens projets du secteur privé, le Maroc réaffirme sa disposition à apporter un appui technique pour la réalisation des objectifs de cette structure, surtout en collaboration avec le Fonds arabe pour le développement économique, comme instrument de suivi et d'exécution. En effet, nous entendons collectivement en faire un mécanisme utile et efficient pour faire émerger de nouvelles élites arabes productives, et contribuer à la mise à niveau de nos entreprises.

Nous tenons également à souligner à quel point il importe de soutenir la dynamique des investissements, et d'accroître le volume des échanges commerciaux interarabes, en prélude à la mise en place, en 2015, d'une union douanière arabe, laquelle constitue un pas fondamental vers la création d'un marché arabe commun, à l'horizon 2020.

Nous sommes fermement convaincus qu'il ne peut y avoir d'échanges sans réseau de communication. Voilà pourquoi il devient nécessaire de renforcer la coopération en matière de transport, toutes catégories confondues, surtout le transport maritime que Nous nous sommes attaché, du reste, à consolider par le biais du complexe Tanger-Med. En effet, cet ouvrage est devenu une plaque-tournante pour la navigation, les échanges commerciaux et la dynamisation des investissements entre les pays arabes et méditerranéens et le reste du monde.

Afin de rendre efficaces la complémentarité et l'intégration interarabes en matière de développement - un objectif que nous appelons tous de nos vœux-, Nous proposons la création d'un mécanisme de haut niveau chargé d'étudier la faisabilité et la cohérence des projets pour prévenir les incompatibilités, tout

en veillant à prendre en considération les spécificités et les niveaux de développement propres à certains pays arabes.

Majestés, Altesses, Excellences,

Le succès de toute stratégie de développement arabe reste tributaire du respect de l'unité des États et de leurs constantes nationales, ainsi que du raffermissement du climat de confiance et l'élimination des entraves à la circulation organisée des personnes, des biens et des services entre les pays arabes. Il faut, en effet, écarter tout ostracisme et transcender toutes sortes de barrières artificielles, comme cela est le cas, hélas, dans la région du Maghreb Arabe, notamment entre le Maroc et le pays frère, l'Algérie.

Cet objectif ne saurait être atteint que par l'adoption d'une bonne gouvernance arabe collective, propre à résorber les disparités existantes, et la mise en œuvre d'un modèle de développement humain durable et solidaire, permettant d'accélérer la concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et de faire face aux périls qui guettent notre environnement naturel.

Nous sommes fermement convaincu que les intérêts arabes, tant en matière de développement que sur le plan stratégique, forment un tout indivisible. Aussi réaffirmons-Nous l'engagement de notre pays à défendre les causes salutaires de notre nation, et ce, en accord avec le Plan adopté récemment par le Sommet arabe ordinaire, tenu dans la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

En Notre qualité de Président du Comité Al-Qods, Nous veillons à apporter notre soutien au peuple palestinien frère dans sa lutte pour la création de son État indépendant, avec Al-Qods AlCharif pour capitale. Nous sommes tout autant attaché à poursuivre la réalisation de projets de développement destinés aux Palestiniens en général et à la population de la ville sainte en particulier, eu égard à l'impact concret de ces projets qui permettent, effectivement, de venir en aide à ces populations dans leur résistance face aux pratiques agressives inacceptables d'Israël.

Pour conclure, Nous formons le souhait que ce sommet, tenu dans ce pays cher à nos cœurs qu'est l'Égypte, débouche sur des décisions pratiques de nature à faire évoluer notre système en matière d'économie, de développement et de savoir, de sorte que nos peuples puissent vivre librement, dans la dignité, l'unité, la concorde, la stabilité et la paix.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE D'INSTALLATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

CASABLANCA, 21 FÉVRIER 2011

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs,

En installant le Conseil Économique et Social, Nous donnons une forte impulsion à la dynamique réformatrice que Nous avons enclenchée dès que Nous est échu la mission d'assurer la conduite de Notre peuple fidèle. Ce faisant, Nous avons constamment veillé à ce que la construction d'une démocratie effective aille de pair et en concomitance avec le développement humain durable.

Si Nous donnons le coup d'envoi de ce Conseil aujourd'hui, c'est parce que Nous nous sommes constamment refusé à céder à la démagogie et à l'improvisation dans Notre action visant à consolider notre modèle singulier de démocratie et de développement. Sachant que chaque chose doit intervenir en son temps, il a fallu prendre le temps nécessaire pour faire mûrir le processus ayant conduit opportunément à la mise en place de ce Conseil qui a vocation à être une institution de bonne gouvernance en matière de développement.

C'est dire que Nous ne sommes nullement disposé à laisser ce Conseil se muer en une sorte de troisième Chambre. Nous entendons, au contraire, qu'il soit un nouvel et large espace, apte à conforter ce qu'offre l'État des institutions en termes de structures et d'instances de dialogue constructif, d'expression responsable et de réactivité positive aux aspirations des diverses catégories sociales et des différentes générations.

Ainsi se trouve concrètement réaffirmée la démarche que Nous suivons résolument pour associer les forces vives de la Nation à Notre quête de réponses collectives innovantes aux grandes questions de développement qui retiennent toute Notre attention.

En Nous félicitant de la composition pluraliste du Conseil qui réunit en son sein acteurs socio-économiques, tissu associatif et compétences scientifiques et intellectuelles, Nous affirmons que Nous tenons pour égaux tous les membres de cette institution.

Nous avons décidé de nommer M. Chakib Benmoussa, Président du Conseil, et M. Driss Guerraoui, Secrétaire général, et ce, au regard de leur compétence, leur impartialité et leur savoir-faire. Nous attendons de toutes les composantes du Conseil qu'elles se fédèrent et s'intègrent dans une action collective, plaçant les intérêts supérieurs de la Nation au-dessus de toute autre considération.

Si le Conseil a compétence pour présenter au gouvernement ou au parlement des avis consultatifs et des études prospectives de nature à renforcer et à enrichir leurs actions respectives, Nous ne manquerons pas de les inviter, l'un et l'autre, à requérir son avis, le cas échéant, concernant les questions économiques et sociales, auxquelles Nous sommes d'autant plus attentif qu'elles sont au cœur des droits et de la dignité de l'Homme, et représentent le pilier de la justice sociale.

Il vous appartient de veiller avec la plus haute attention à l'élaboration d'une nouvelle charte sociale, fondée sur des partenariats contractuels majeurs, propres à créer un environnement sain pour gagner les paris liés à la modernisation de l'économie, au renforcement de sa compétitivité et à la dynamisation de l'investissement productif.

Il vous incombe aussi d'impulser l'adhésion de chacun à l'effort engagé pour assurer le développement à une cadence accélérée, en vue de réaliser une juste répartition de ses fruits, dans le cadre de l'équité sociale et de la solidarité nationale.

Etant donné que la formation est inscrite au cœur des attributions du Conseil, Nous attendons de vous que vous proposiez des solutions efficaces à la problématique de la qualification des ressources humaines. Celles-ci doivent, en effet, disposer d'une formation professionnelle et d'un enseignement technique leur permettant d'accéder au marché de l'emploi et de satisfaire aux exigences des stratégies sectorielles et des chantiers structurants du pays.

Notre but ultime est d'assurer les conditions d'une vie digne à tous les Marocains, surtout aux plus démunis, et de réaliser un développement global permettant de créer des emplois productifs, notamment au profit de la jeunesse que Nous plaçons au cœur de Notre politique de développement.

Mesdames, Messieurs,

Notre volonté est inébranlable d'aller de l'avant dans la concrétisation du modèle marocain, dont Nous réaffirmons le caractère irréversible. D'ailleurs, Nous ne nous contenterons pas d'en préserver les acquis, mais Nous entendons plutôt le consolider par de nouvelles réformes, et ce, dans le cadre d'une profonde symbiose et d'une totale synergie entre Nous-même et toutes les composantes de Notre peuple fidèle.

Avec la même volonté, Nous sommes attaché à la poursuite de la réalisation des réformes structurantes, suivant une feuille de route dotée d'une vision et d'objectifs clairement définis, et fondée sur l'étroite symbiose entre le Trône et le peuple. Notre but ultime est d'assurer à tous les Marocains les conditions propices à l'exercice d'une citoyenneté digne, dans le cadre d'un Maroc avancé, solidaire et jouissant de son unité et de sa souveraineté pleines et entières.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA NATION

RABAT, 09 MARS 2011

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher peuple,

Je M'adresse à toi aujourd'hui pour t'entretenir de l'amorce de la phase suivante du processus de régionalisation avancée, avec tout le potentiel dont il est porteur pour la consolidation de notre modèle de démocratie et de développement, et ce qu'il induit comme révision constitutionnelle profonde. Nous tenons celle-ci pour être la clé de voûte des nouvelles réformes globales que Nous entendons lancer, toujours en parfaite symbiose avec la Nation dans toutes ses composantes.

Nous tenons tout d'abord à saluer la pertinence du contenu du rapport de la commission consultative de la régionalisation que Nous avons chargée, le 3 janvier de l'an passé, d'élaborer une conception générale d'un modèle marocain de régionalisation avancée.

À cet égard, Nous rendons hommage à la commission, son président et ses membres, pour la consistance et le sérieux du travail accompli. Nous saluons, au même titre, la contribution constructive que les organisations politiques, syndicales et associatives ont apportée à ce chantier fondateur.

Faisant suite à l'annonce faite dans Notre Discours du 20 août 2010, à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple, Nous invitons chacun à s'inscrire dans le processus qui est à l'œuvre pour assurer la maturation de cette conception générale et ce, dans le cadre d'un débat national aussi large que constructif.

Suivant une démarche progressive, la commission a proposé la possibilité d'instaurer la régionalisation avancée au moyen d'une loi, dans le cadre institutionnel actuel, en attendant que mûrissent les conditions de sa constitutionnalisation.

Or, Nous estimons que le Maroc, au vu des progrès qu'il a réalisés en matière de démocratie, est apte à entamer la consécration constitutionnelle de la régionalisation avancée.

Il Nous a paru judicieux de faire ce choix audacieux, parce que Nous tenons à ce que la régionalisation avancée soit l'émanation de la volonté populaire directe, exprimée à travers un référendum constitutionnel.

Aussi, avons-Nous décidé, dans le cadre de la réforme institutionnelle globale pour laquelle Nous nous sommes attaché, dès Notre accession au Trône, à créer les conditions propices, de faire en sorte que la consécration constitutionnelle de la régionalisation puisse s'opérer selon des orientations fondamentales, permettant notamment de :

- Conférer à la région la place qui lui échoit dans la Constitution, parmi les collectivités territoriales, et ce, dans le cadre de l'unité de l'État, de la Nation et du territoire et conformément aux exigences d'équilibre et de solidarité nationale entre et avec les régions.
- Prévoir l'élection des conseils régionaux au suffrage universel direct, et la gestion démocratique des affaires de la région.
- Conférer aux présidents des conseils régionaux le pouvoir d'exécution des délibérations desdits conseils, en lieu et place des gouverneurs et des walis.
- Renforcer la participation de la femme à la gestion des affaires régionales et, d'une manière générale, à l'exercice des droits politiques. À cet effet, il convient de prévoir des dispositions à même d'encourager, par la loi, l'égal accès des hommes et des femmes aux fonctions électives.
- Procéder à la refonte de la composition et des attributions de la Chambre des Conseillers, dans le sens de la consécration de sa représentativité territoriale des régions. Quant à la représentation des organisations syndicales et professionnelles, elle reste garantie au moyen de plusieurs institutions, dont et au premier chef, le Conseil Économique et Social et ce, dans le cadre de la rationalisation de l'action des composantes du paysage institutionnel. Notre objectif ultime reste de consolider les fondements d'une régionalisation marocaine à travers tout le Royaume, avec, en tête, les provinces du Sahara marocain, une régionalisation fondée sur une bonne gouvernance propre à garantir une nouvelle répartition équitable, non seulement des attributions, mais aussi des moyens, entre le centre et les régions.

En effet, Nous ne voulons pas de régionalisation à deux vitesses : des régions privilégiées dotées de ressources amplement suffisantes pour leur essor, et des régions démunies sans atouts pour réaliser leur propre développement.

Cher peuple,

Attaché à ce que la régionalisation dispose des atouts nécessaires pour atteindre sa pleine efficacité, Nous avons décidé d'inscrire ce processus dans le cadre d'une réforme constitutionnelle globale vouée à la modernisation et la mise à niveau des structures de l'État.

Le Maroc a assurément réalisé d'importants acquis nationaux, grâce à l'action que Nous avons résolument conduite en faveur d'un concept renouvelé de l'autorité, et pour mettre en œuvre de profondes réformes et de grands chantiers dans le domaine politique et en matière de développement.

Nous avons, parallèlement, mené à bien des réconciliations historiques avant-gardistes, à travers lesquelles Nous avons consolidé les fondements d'une pratique politique et institutionnelle qui se trouve désormais en avance par rapport aux possibilités offertes par le cadre constitutionnel actuel.

Si Nous avons pleinement conscience de l'ampleur des défis à relever, de la légitimité des aspirations et de la nécessité de préserver les acquis et de corriger les dysfonctionnements, il n'en demeure pas moins que Notre engagement est ferme de donner une forte impulsion à la dynamique réformatrice profonde qui est en cours, et dont le dispositif constitutionnel démocratique constitue le socle et la quintessence.

La sacralité de nos constantes qui font l'objet d'une unanimité nationale, à savoir l'Islam en tant que religion de l'État garant de la liberté du culte, ainsi que la commanderie des croyants, le régime monarchique, l'unité nationale, l'intégrité territoriale et le choix démocratique, nous apporte un gage et un socle solides pour bâtir un compromis historique ayant la force d'un nouveau pacte entre le Trône et le peuple.

À partir de ces prémisses référentielles immuables, Nous avons décidé d'entreprendre une réforme constitutionnelle globale, sur la base de sept fondements majeurs :

- Premièrement : la consécration constitutionnelle de la pluralité de l'identité marocaine unie et riche de la diversité de ses affluents, et au cœur de laquelle figure l'amazighité, patrimoine commun de tous les Marocains, sans exclusive.

- Deuxièmement : La consolidation de l'État de droit et des institutions, l'élargissement du champ des libertés individuelles et collectives et la garantie de leur exercice, ainsi que le renforcement du système des droits de l'Homme dans toutes leurs dimensions, politique, économique, sociale, culturelle, environnementale et de développement.

Cela devrait se faire notamment à travers la constitutionnalisation des recommandations judicieuses de l'Instance Équité et Réconciliation (IER), ainsi que des engagements internationaux du Maroc en la matière.

- Troisièmement : La volonté d'ériger la Justice au rang de pouvoir indépendant et de renforcer les prérogatives du Conseil constitutionnel, le but étant de conforter la prééminence de la Constitution et de consolider la suprématie de la loi et l'égalité de tous devant elle.

- Quatrièmement : La consolidation du principe de séparation et d'équilibre des pouvoirs et l'approfondissement de la démocratisation, de la modernisation et la rationalisation des institutions, à travers :

- Un parlement issu d'élections libres et sincères, au sein duquel la prééminence revient à la Chambre des représentants - avec une extension du domaine de la loi-, tout en veillant à conférer à cette institution de nouvelles compétences lui permettant de remplir pleinement ses missions de représentation, de législation et de contrôle.

- Un gouvernement élu, émanant de la volonté populaire exprimée à travers les urnes, et jouissant de la confiance de la majorité à la Chambre des représentants.
- La consécration du principe de la nomination du premier ministre au sein du parti politique arrivé en tête des élections de la Chambre des représentants et sur la base des résultats du scrutin.
- Le renforcement du statut du Premier ministre en tant que chef d'un pouvoir exécutif effectif, et pleinement responsable du gouvernement, de l'administration publique, et de la conduite et la mise en œuvre du programme gouvernemental.
- La constitutionnalisation de l'institution du Conseil de gouvernement, la définition et la clarification de ses compétences.
- Cinquièmement : Le renforcement des organes et outils constitutionnels d'encadrement des citoyens, à travers notamment la consolidation du rôle des partis politiques dans le cadre d'un pluralisme effectif, et l'affermissement du statut de l'opposition parlementaire et du rôle de la société civile.
- Sixièmement : La consolidation des mécanismes de moralisation de la vie publique et la nécessité de lier l'exercice de l'autorité et de toute responsabilité ou mandat publics aux impératifs de contrôle et de reddition des comptes.
- Septièmement : La constitutionnalisation des instances en charge de la bonne gouvernance, des droits de l'Homme et de la protection des libertés.

Cher peuple,

Suivant l'approche participative dont Nous avons consacré le principe dans toutes les réformes majeures engagées, Nous avons décidé de constituer une commission ad hoc pour la révision de la Constitution, en tenant compte, dans le choix de ses membres, des critères de compétence, d'impartialité et d'intégrité.

Nous en avons confié la présidence à M.Abdeltif Mennouni, notoirement connu pour sa sagesse, sa grande maîtrise académique du droit constitutionnel, sa vaste expérience et son expertise juridique.

Nous invitons, par ailleurs, la commission à être à l'écoute et à se concerter avec les partis politiques, les syndicats, les organisations de jeunes et les acteurs associatifs, culturels et scientifiques qualifiés, en vue de recueillir leurs conceptions et points de vue à ce sujet.

Il appartient ensuite à la commission de soumettre les résultats de ses travaux à Notre Haute appréciation dans le courant du mois de juin prochain.

À travers ces orientations générales, Nous entendons mettre en place un cadre référentiel pour le travail de cette Commission. Cela ne la dispense pas, pour autant, de faire preuve d'imagination et de créativité pour proposer un dispositif constitutionnel avancé pour le Maroc d'aujourd'hui et de demain.

En attendant que le projet de la nouvelle Constitution soit soumis au référendum populaire, qu'il entre en vigueur après son approbation, et que soient mises en place les institutions qui en seront issues,

les institutions actuelles continueront à exercer leurs fonctions dans le cadre des dispositions de la Constitution actuellement en vigueur.

À cet égard, Nous appelons à une mobilisation collective pour faire aboutir ce grand chantier constitutionnel. Nous devons tous être animés en cela de confiance, d'audace et d'une ferme volonté de placer les intérêts supérieurs de la Nation au dessus de toute autre considération.

Nous exprimons également toute la fierté que Nous inspire le sens élevé de patriotisme dont fait preuve Notre peuple fidèle, avec toutes les catégories et les régions, tous ses partis et ses syndicats responsables, et avec sa jeunesse ambitieuse. Nous formons, en outre, le vœu que le débat national élargi couvre toutes les questions cruciales pour la Patrie et les citoyens.

En lançant aujourd'hui le chantier de la réforme constitutionnelle, nous franchissons une étape majeure dans le processus de consolidation de notre modèle de démocratie et de développement.

C'est une étape que Nous entendons renforcer en poursuivant la réforme globale engagée dans les domaines politique, économique, social, culturel et de développement.

Nous nous y emploierons en veillant à ce que toutes les institutions et les instances remplissent au mieux le rôle qui leur incombe respectivement, et en demeurant attaché à la bonne gouvernance, à la justice sociale renforcée et à la consolidation des attributs d'une citoyenneté digne.

«Ma volonté est d'aller de l'avant sur la voie de la réforme, autant que Je le puis. Puisse Dieu m'accorder Son soutien et gratifier mon action de succès. Je Me confie à Lui et Je reviens repentant vers Lui» Véridique est la parole de Dieu.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE D'INSTALLATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE RÉVISION DE LA CONSTITUTION

RABAT, 10 MARS 2011

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames, Messieurs,

Faisant concrètement suite à l'annonce que Nous avons faite hier dans Notre discours à la nation, voilà que Nous procédons aujourd'hui à l'installation de la commission consultative de révision de la Constitution.

C'est un moment fort qui requiert de chacun de mesurer l'ampleur de la responsabilité historique qui nous interpelle.

Il s'agit, en effet, de mettre au point un projet de Constitution avancée, en s'inspirant du cadre référentiel dont Nous avons souligné les constantes nationales et les fondements démocratiques.

Nous appelons la commission à suivre une approche d'écoute et de concertation avec toutes les instances et les acteurs qualifiés, sans exception aucune.

Nous l'engageons à faire preuve d'ingéniosité et de créativité pour proposer une architecture institutionnelle rigoureuse.

Cette nouvelle architecture constitutionnelle démocratique doit reposer sur une définition claire des pouvoirs des différentes institutions constitutionnelles, qui permette à chacune d'elles d'assumer pleinement ses responsabilités, dans un climat politique serein.

Eu égard à l'intérêt particulier que Nous attachons à voir les partis politiques s'investir dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une bonne gouvernance constitutionnelle, Nous avons jugé que leur rôle ne devrait

pas se limiter à présenter des conceptions devant votre honorable commission, mais ils devraient plutôt s'impliquer en permanence dans cette réforme structurelle, et ce, du début jusqu'à la fin.

Aussi avons-Nous décidé de créer un mécanisme politique ayant pour mission d'assurer le suivi, la concertation et l'échange de points de vue sur la réforme proposée, et comprenant notamment les chefs des organisations politiques et syndicales ainsi que le président de votre commission.

Nous en avons confié la présidence à Notre Conseiller Monsieur Mohamed Moatassim.

Le premier et le dernier mot concernant le projet de Constitution revient au peuple marocain qui se prononcera directement à ce sujet à travers un référendum libre et régulier.

Notre objectif commun est de faire accéder le Maroc à une nouvelle ère constitutionnelle démocratique, propre à consolider l'État de droit et des institutions, la citoyenneté, la dignité, l'unité et la souveraineté de la nation.

Puisse Dieu nous accorder son soutien car c'est de Lui que dépend le succès.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

**MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
À LA 2^{ÈME} ÉDITION DU FORUM INTERNATIONAL
«DAKAR-AGRICOLE»**

DAKAR, 18 AVRIL 2011

Louange à Dieu, Paix et Prière sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Il Nous est particulièrement agréable de Nous adresser aux participants à ce 2^{ème} Forum International du «Dakar-Agricole», consacré au thème de la régulation des marchés agricoles et de la Gouvernance Mondiale.

Nous saluons à cet égard, l'initiative de Son Excellence le Président Abdoulaye Wade d'organiser ce forum qui représente un cadre d'échanges sur des problématiques agricoles déterminantes, et une opportunité pour les pays du Sud de mener une réflexion commune sur les questions fondamentales de la sécurité et de la souveraineté alimentaires.

Nous rendons hommage à l'esprit visionnaire de M. Wade dont les grandes réalisations et les louables initiatives procèdent d'une profonde conviction panafricaniste.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Les conclusions du premier Forum du «Dakar Agricole», organisé en 2005, ont constitué le point du départ d'une démarche novatrice dont l'ultime objectif est de résorber la fracture agricole mondiale.

Il s'agit maintenant de se pencher sur des questions essentielles et d'aboutir à des recommandations pertinentes sur les thématiques de la souveraineté et de la sécurité alimentaires, ainsi que sur les mécanismes de régulation des marchés agricoles dans le cadre d'une nouvelle gouvernance mondiale.

Dans la conjoncture mondiale actuelle, l'agenda international met l'accent sur la nécessité d'identifier les ajustements à apporter en matière de régulation agricole. Vos conclusions refléteront sans nul doute la volonté partagée des pays du sud de contribuer à la redéfinition de la gouvernance mondiale.

En effet, la succession des crises alimentaires et les perspectives inquiétantes de crises agricoles dues aux dysfonctionnements d'un système agricole globalisé, sont venues rappeler que les politiques agricoles nationales dépendent fortement de leur degré d'insertion dans les échanges internationaux de denrées alimentaires. De ce fait, la question de la sécurité alimentaire des pays africains demeure particulièrement préoccupante.

À cet égard, les plus hautes instances internationales ne cessent de mettre les nations en garde sur la question de la sécurité alimentaire et d'appeler au doublement de la production agricole mondiale à l'horizon 2050. Ainsi, la conjoncture internationale plaide en faveur d'une politique agricole et alimentaire mondiale dans le cadre de laquelle seront définis des principes de régulation des marchés.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

L'Afrique est tenue de revaloriser son potentiel agricole pour pouvoir relever les défis à venir. Le Continent africain doit consolider son développement agricole et construire des stratégies solides et durables afin de renforcer la lutte contre la pauvreté et de répondre à la problématique de la sécurité alimentaire.

La promotion de la coopération Sud-Sud dans le domaine agricole pourrait concourir de façon significative à atteindre cet objectif en termes d'opportunités d'échanges et de complémentarité.

Le Maroc et le Sénégal, à travers leurs plans respectifs «Plan Maroc Vert» et «Révolution Verte», ont à ce titre plusieurs axes de coopération fructueuse pour une sécurité alimentaire partagée.

À cet égard, la maîtrise de la gestion des ressources en eau, l'amélioration de la base productive et l'augmentation de la productivité agricole, représentent des créneaux de partage d'expertises et de savoir-faire à encourager.

Grâce à son potentiel en terres agricoles et à ses ressources hydriques, notre continent recèle de réels gisements de croissance agricole. Des pays comme le Sénégal ont déjà amorcé leur développement vert grâce à des réformes structurelles prometteuses et à la définition d'objectifs précis en termes d'augmentation de la production et d'amélioration des rendements. Ces initiatives mériteraient d'être dupliquées dans les régions africaines qui peinent aujourd'hui à développer leur agriculture.

L'Afrique se doit de jouer un rôle actif au plan international, en matière de sécurité alimentaire. Cela implique nécessairement des investissements massifs dans les projets agricoles et d'infrastructures, notamment les infrastructures hydro-agricoles et le renforcement des circuits logistiques de distribution et d'accès aux marchés.

Cette mobilisation des bailleurs de fonds doit davantage se renforcer dans le futur pour contribuer à sécuriser les stratégies agricoles africaines et leur permettre d'atteindre leurs objectifs.

Les États africains devraient également formuler et appliquer des politiques tenant compte des synergies entre l'agriculture et l'environnement, dans le but de promouvoir le développement durable en Afrique.

C'est cet équilibre qui permettra à nos pays d'assurer leur sécurité alimentaire dans le futur.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Soucieux d'assurer sa souveraineté alimentaire et conscient du rôle fondamental du secteur agricole dans le développement intégré du pays et sa modernisation, le Royaume du Maroc a mis en place, parmi les grandes réformes structurantes, le Plan stratégique «Maroc Vert».

Cette nouvelle stratégie vise à faire du secteur agricole le principal levier de croissance pour les quinze prochaines années et à assurer à l'agriculture marocaine les conditions d'un développement durable.

Elle s'appuie sur une approche résolument orientée vers la lutte contre la pauvreté par l'intégration des populations rurales les plus fragiles dans des systèmes économiques viables et durables, leur permettant d'augmenter significativement et durablement leur revenu.

L'ensemble des projets prévus dans le cadre de cette stratégie nationale ambitieuse prennent en compte les dimensions environnementales et la nécessaire adaptation de l'agriculture marocaine aux changements climatiques. Ils préconisent, à cet effet, l'instauration d'un équilibre entre le développement humain, et la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Outre l'objectif d'augmentation significative de la production agricole, le Plan Maroc Vert converge parfaitement avec les grands enjeux internationaux en matière de sécurité alimentaire. Il favorise ainsi l'insertion de la petite agriculture dans les échanges internationaux à travers l'amélioration de la productivité et l'appui à la reconversion vers des secteurs de production porteurs comme les produits de terroir.

Pour la mise en œuvre du Plan Maroc Vert, un important effort d'investissement est consenti actuellement par le gouvernement marocain dans des projets agricoles, hydro-agricoles et dans les infrastructures logistiques.

Cet effort est soutenu par des bailleurs de fonds nationaux et internationaux de référence, tels que la Banque Mondiale, l'Union Européenne et le Fonds International du Développement de l'Agriculture.

Ces partenaires ont apporté leur soutien au Plan Maroc Vert, s'agissant d'une stratégie qui a donné la preuve de sa pertinence et de son originalité. Il est ainsi considéré comme un modèle réussi de développement agricole qui pourrait servir de plate-forme de connaissance et d'expertise pour la région.

Les bailleurs de fonds agissant dans les domaines sociaux ont également été sollicités pour accompagner cette stratégie, compte-tenu de son impact profond en termes de développement humain et de lutte contre la pauvreté.

Au-delà de l'aspect financier, l'implication de ces acteurs financiers permet de capitaliser sur des expériences locales et d'accroître le bénéfice des meilleures pratiques. Elle permet également d'introduire des outils de gouvernance modernes et efficaces.

L'ouverture nécessaire aux échanges internationaux des matières premières et les Accords de Libre échange revêtent une importance particulière dans la stratégie du Plan Maroc Vert, dans la mesure où ils permettent au Maroc de disposer de nouveaux débouchés pour ses produits et de fructifier ses échanges commerciaux.

Ce chantier majeur représente un changement structurel profond qui permettra, sans nul doute, au secteur agricole marocain de gagner les paris de la modernisation, de la productivité et de la compétitivité. Il est à même d'assurer à l'ensemble des Marocains une meilleure sécurité alimentaire.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes convaincu que cet important forum, de par la haute qualité et le rang éminent des experts et décideurs qui y prennent part, constituera une force de proposition efficace.

Les travaux de cette rencontre contribueront sans nul doute à dégager les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour faire avancer la réflexion sur la sécurité alimentaire et la régulation des marchés agricoles, dans le cadre de principes novateurs pour une meilleure gouvernance mondiale.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX 4^{ÈMES} ASSISES NATIONALES DE L'AGRICULTURE

MEKNÈS, 26 AVRIL 2011

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que Nous nous adressons aux 4èmes Assises de l'agriculture. Nous réaffirmons ainsi l'intérêt tout particulier que Nous attachons à la modernisation du secteur agricole. Nous tenons également à en voir rehaussées la productivité et la compétitivité : d'autant plus qu'il constitue un pôle stratégique pour réaliser le type de développement que Nous appelons de Nos vœux, un développement économique et humain fort, soutenu et durable.

C'est pourquoi Nous sommes constamment attentif au développement agricole, qui induit un enjeu sociétal multidimensionnel, lié au vécu quotidien de la population, toutes catégories sociales et régions confondues. C'est sur lui que reposent les objectifs de justice sociale et de protection de la dignité humaine, que Nous poursuivons au bénéfice de nos concitoyens. À cet égard, le développement du monde rural, la promotion de la situation des agriculteurs, surtout les petits d'entre eux, et la création d'emplois productifs pour les jeunes, sont autant d'impératifs prioritaires dans le modèle de développement marocain, où efficacité économique et solidarité sociale se conjuguent et se complètent.

Nous tenons à saluer la régularité de ces rencontres qui offrent des opportunités renouvelées pour approfondir la concertation et le débat, en vue de faire le point des réalisations que l'Agriculture marocaine a accomplies, des entraves qu'elle rencontre et des mesures à mettre en œuvre pour que ce secteur vital puisse prendre son essor dans le cadre d'une bonne gouvernance agricole.

C'est pourquoi Nous avons constamment inscrit Notre action dans une démarche participative et inclusive, impliquant tous les acteurs concernés par ce Secteur dans les différents chantiers et les diverses réformes profondes que Nous avons initiés, dont et au premier chef, le Plan Maroc Vert. À cet égard, Nous rendons hommage à tous ceux qui veillent à sa bonne opérationnalisation, en les engageant à conjuguer leurs efforts davantage encore, afin de concrétiser les objectifs ambitieux qui lui sont assignés en matière de développement.

Mesdames, Messieurs,

Si le Plan Maroc Vert, en tant que stratégie aux objectifs bien définis, a bien cerné les moyens d'action dans les divers domaines ayant trait au développement agricole, Nous tenons, parallèlement, à continuer à en approfondir la dimension sociale, à travers la promotion de l'agriculture solidaire.

Réaffirmant Notre ferme volonté de donner une forte impulsion au processus en cours pour la réalisation des objectifs du Plan Maroc Vert, ainsi que Notre détermination à améliorer la situation sociale des petits agriculteurs, tout en combattant la pauvreté et la marginalisation en milieu rural, Nous engageons le gouvernement à prendre les mesures suivantes :

1. Alléger et rééchelonner les créances des petits agriculteurs auprès du Crédit Agricole du Maroc et ce suivant des critères objectifs et équitables, tenant compte en particulier des préjudices qu'ils ont subis en raison des effets pervers induits par les changements climatiques;
2. Laisser à ces petits agriculteurs la latitude de contracter de nouveaux crédits;
3. Exonérer les petits agriculteurs des frais d'eau d'irrigation au titre des campagnes agricoles antérieures à 2008, et ce, à concurrence de 10.000 Dh, avec l'abandon des intérêts y afférents et le rééchelonnement du reste dépassant ce montant, sur une période pouvant atteindre 7 ans;

Ces mesures peuvent, dans l'ensemble, intéresser environ 200.000 petits agriculteurs démunis, et avoir des retombées bénéfiques pour tous les membres de leurs familles.

4. Améliorer la situation des petits agriculteurs, par une valorisation de leurs salaires minimums;
5. Faire en sorte que le monde rural et le petit agriculteur figurent en tête des bénéficiaires du système de couverture et d'assistance médicales, selon un plan rationnel, rigoureux et graduel;
6. Intensifier les efforts de généralisation de la scolarisation en milieu rural, surtout pour les filles issues de milieux démunis et de régions pauvres et éloignées et pour lesquelles il faut créer les conditions et les infrastructures susceptibles de les aider à poursuivre leurs études;
7. Poursuivre les projets de désenclavement des régions éloignées ou difficiles, parallèlement aux infrastructures et aux services sociaux en milieu rural, notamment à travers la consolidation des programmes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH);
8. Renforcer le financement public prévu pour appuyer l'agriculture solidaire, eu égard à son impact concret sur la modernisation du secteur agricole, et l'amélioration de sa compétitivité, ainsi que la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté et la précarité;
9. Veiller à une gestion efficace des aides allouées aux petits agriculteurs en butte aux fluctuations accélérées non seulement climatiques, mais également économiques et celles liées aux marchés mondiaux des denrées alimentaires.

Quels que soient les coûts financiers de ces mesures, il n'en demeure pas moins que Notre objectif ultime est de placer les petits agriculteurs au cœur du processus de développement humain et rural, et d'en

faire la cheville ouvrière du développement agricole dans notre pays. C'est dire toute l'estime que Nous leur portons et à quel point Nous mesurons les vertus de labeur et de persévérance qui les caractérisent, ainsi que leur ferme volonté de travailler leurs terres, et les liens solides qui les y attachent, en toutes circonstances.

Mesdames, Messieurs,

Ayant à cœur de favoriser le développement agricole, et de donner une forte impulsion au Plan Maroc Vert, Nous avons appelé le gouvernement à concentrer ses efforts et articuler son action sur les axes suivants :

Premier axe : Accompagner le programme national d'économie en eau d'irrigation qui vise à porter à 550.000 hectares, les surfaces agricoles en irrigation localisée. Pour ce faire, il faudra adopter des stratégies alternatives, telle celle de dessalement de l'eau de mer. Il importe également de poursuivre la politique de construction des barrages, destinée à protéger durablement notre agriculture.

Deuxième axe : œuvrer pour la valorisation de notre patrimoine variétal et nos produits du terroir, notoirement connus pour leur authenticité et leur originalité. Il s'agit d'un riche patrimoine qu'il nous appartient, à tous de protéger tout en ouvrant devant lui des perspectives commerciales valorisantes, aux niveaux national et international.

Troisième axe : Encourager le modèle d'agrégation agricole par un encadrement législatif et des mécanismes incitatifs appropriés, et apporter un soutien accru à la petite agriculture, compte tenu du rôle important qu'elle joue, d'autant plus qu'elle constitue le garant principal de nos produits agricoles. Elle représente en fait l'épine dorsale du développement socio-économique dans des régions marginalisées ne disposant pas de ressources alternatives.

Quatrième axe : Encadrer et encourager l'agriculture biologique, dans laquelle notre pays dispose d'importants atouts compétitifs, et ce en mettant en place rapidement un système réglementaire approprié, apte à contribuer au développement et à la diversification des exportations nationales, ainsi qu'à l'amélioration des produits biologiques nationaux et à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Cinquième axe : Assurer la mise à niveau des ressources humaines, et leur garantir une formation continue, tout en instituant des mécanismes modernes de communication et de concertation entre les acteurs concernés, dans la mesure où ils constituent la pierre angulaire dans le processus de développement du secteur agricole dans notre pays.

Nous appelons donc les autorités gouvernementales et publiques compétentes et tous les intervenants concernés, à adopter une vision renouvelée de la recherche et de la formation en matière agricole, et à soutenir le rôle assigné aux chambres d'agriculture. D'où la nécessité de veiller à une opérationnalisation optimale de la réforme de ses statuts, de permettre aux agriculteurs de bénéficier des services de conseil et d'orientation agricoles, et de faire de ceux-ci un support et une courroie de transmission majeure pour la diffusion du Plan Maroc Vert.

Sixième axe : Accentuer la dimension régionale du Plan Maroc Vert, de sorte à répondre aux besoins des agriculteurs dans leurs différents domaines d'activité, et aux spécificités de chaque région et ce, dans la perspective de la consécration constitutionnelle et en matière de développement, de la régionalisation avancée, que Nous appelons de vos vœux.

Mesdames, Messieurs,

L'avenir agricole et la sécurité alimentaire de notre pays reposent principalement sur la force de travail et le labeur de nos agriculteurs. Ils dépendent aussi de notre capacité à explorer tous les domaines possibles de développement, et à apporter individuellement et collectivement notre contribution à ce grand chantier national.

Les acquis très significatifs que notre pays a inscrits à son actif dans le domaine agricole sont pour Nous un motif de satisfaction. Pour autant, Nous les considérons comme un appel incitant à redoubler d'efforts pour semer les graines d'un avenir prometteur et - Nous l'espérons et y veillons - prospère.

Que Dieu vous assiste, guide vos pas et couronne vos travaux de Succès.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

ORDRE DU JOUR DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX FORCES ARMÉES ROYALES

MARRAKECH, 14 MAI 2011

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Officiers, sous-officiers et hommes de troupe,

Nous célébrons, en ce jour, le 55ème anniversaire de la création des Forces Armées Royales après des décennies d'édification, de rendement et de sacrifices qu'ont consentis des hommes dévoués qui ont été fidèles au pacte qu'ils avaient conclu avec Dieu, en sacrifiant tout ce qui leur est cher pour la grandeur de notre pays, le Maroc, et la protection de ses citoyens, de ses acquis et de ses valeurs sacrées.

En Notre qualité de Chef suprême et Chef d'État-Major général des Forces Armées Royales, Nous adressons, à Nos valeureux hommes de troupe, Nos salutations et Notre estime pour leur fidélité et leur dévouement dans l'accomplissement des missions qui leur sont dévolues.

Fidèles que nous sommes au devoir de mémoire, Nous Nous remémorons chaque année, en pareil jour, la bonne nouvelle qui avait illuminé l'aube de l'indépendance de notre pays, lorsque notre vénéré grand père, Feu S.M. Mohammed V, que Dieu ait son âme, annonça sa décision historique de créer les Forces Armées Royales en tant que première manifestation de la souveraineté nationale, en confiant à notre regretté père, Feu S.M. Hassan II, que Dieu l'ait en Sa Sainte Miséricorde, la mission de leur création, de leur formation et de leur développement, au point de faire de cette institution une école de patriotisme, de loyalisme, de dévouement et de sacrifices, qui défend les idéaux suprêmes et les valeurs sacrées avec tout ce dont Dieu l'a entouré comme vertus de courage, de fermeté, de détermination et de dévouement.

Suivant ces nobles traditions, Nous n'avons ménagé, depuis Notre accession au Trône de Nos glorieux ancêtres, aucun effort afin de faire en sorte que Nos Forces Armées Royales soient en mesure d'accompagner les mutations dans le cadre d'une vision de modernisation intégrée qui a pour finalité le renforcement de leurs propres capacités de défense, en les dotant des moyens nécessaires à cette fin et la perfection des programmes de formation et de qualification en vue de leur permettre d'acquérir les expériences, les compétences et les techniques évoluées, en harmonie avec les exigences

accélérées d'adaptation, en renouvelant Notre souci et Notre détermination permanente à garantir leur développement et leur disponibilité afin qu'elles accompagnent en permanence toutes les mutations.

Officiers, sous-officiers et hommes de troupe,

L'anniversaire annuel du 14 mai constitue une occasion sans cesse renouvelée à travers laquelle Nous Rappelons les actions et les réalisations des Forces Armées Royales lors de l'année écoulée. À ce propos, Nous sommes en droit de Nous arrêter, avec gloire et fierté, à la première des constantes, à savoir la défense de l'intégrité territoriale de la Patrie et de ses acquis, rendant hommage à Nos vaillants soldats déployés dans Nos provinces du Sud pour le rôle qu'ils accomplissent avec vigilance, abnégation et disposition à tout sacrifier, en se dressant face à tout ce qui est de nature à attenter à notre unité territoriale et à notre souveraineté nationale.

Nous saluons aussi les actions sociales louables qu'entreprennent les Forces Armées Royales avec toutes leurs composantes, terrestre, aérienne et maritime, et la Gendarmerie Royale à l'intérieur de la Partie et à l'extérieur, des actions qui consistent en le déploiement, à titre préventif, d'unités mobiles multidisciplinaires pour apporter secours dans toutes les régions en prévision de conditions climatiques difficiles.

Nous avons également donné Nos Hautes instructions pour le déploiement d'hôpitaux militaires de campagne, partant du souci de Notre Majesté, d'apporter l'assistance médicale à Nos fidèles sujets et de désenclaver les zones éloignées.

Au plan international, Nous tenons à enregistrer avec fierté le rôle joué par les Forces Armées Royales loin de la patrie, chaque fois que cela était nécessaire, en contribution au soulagement des souffrances, dans le cadre de délégations médicales et techniques dans des pays frères et amis ou à travers les rapatriements par voie aérienne de Nos fidèles sujets se trouvant dans des foyers de crise ou de trouble.

Officiers, sous-officiers et hommes de troupe,

En consécration de la mission des Forces Armées Royales au sein du système mondial, Nous avons poursuivi la consolidation des relations de coopération et d'échange d'expériences, l'organisation de manœuvres militaires conjointes avec des pays frères et amis, en vue d'améliorer et d'élever les capacités des éléments et de leur dispenser une formation en adéquation avec les techniques et les méthodes de mobilisation modernes.

Il a été également procédé à l'élargissement de la coopération militaire pour englober de nouveaux horizons à même de promouvoir la place de choix de Notre armée au sein des armées modernes et aguerries et ce, dans le strict respect de la sécurité et de la paix dans le monde.

De par Notre souci de développer, de moderniser et de renforcer l'infrastructure des unités militaires, Nous avons donné, cette année, le coup d'envoi d'une nouvelle phase du projet ambitieux consistant à déployer les casernes en dehors du périmètre urbain.

Ce programme vise à garantir un logement aux officiers, aux sous-officiers et aux hommes de troupe au niveau des différentes Places d'armes, dans le cadre de complexes résidentiels intégrés comportant les services sociaux, éducatifs et de santé nécessaires, pour que le soldat ne se fasse plus de souci pour les siens et puisse se consacrer complètement à sa mission, là où il se trouve.

Partant aussi de Notre souci permanent de créer un climat propice et de garantir des conditions de vie dignes à l'ensemble des officiers, des sous-officiers et des hommes de troupe, Nous avons donné Nos hautes instructions au Gouvernement de Notre Majesté pour que les augmentations des salaires et des pensions prévues profitent également aux éléments des Forces Armées Royales, dans toutes leurs composantes terrestre, aérienne et maritime et la Gendarmerie Royale.

En harmonie avec Notre attention particulière de gagner les défis d'avenir, Nous vous incitons -officiers, sous-officiers et hommes de troupe- à faire preuve de davantage d'effort, de dévouement et de créativité, guidés en permanence de l'esprit de responsabilité qui vous a été confiée et attachés au rayonnement national et international des Forces Armées Royales.

Nous vous appelons également à demeurer, tels que Nous vous avons toujours reconnus, dignes de porter cette responsabilité et en étant constamment prompts à accomplir le devoir, en toute abnégation, en vue de contribuer à la préservation de la stabilité et de la sécurité de la Patrie et à la défense de ses fondamentaux et de ses institutions.

Officiers, sous-officiers et homme de troupes,

En ces moments d'émotion, au cours desquels Nous nous remémorons avec des cœurs apaisés, les réalisations des Forces Armées Royales, Nous implorons le Très-Haut d'avoir en Sa Sainte Miséricorde les deux regrettés Souverains, feu S.M. Mohammed V, fondateur des Forces Armées Royales, et Son digne successeur, feu S.M. Hassan II, parmi les prophètes, les sincères, les martyrs et les Saints.

Avec la même ferveur, Nous prions le Tout-Puissant d'avoir en Son Paradis, nos vaillants martyrs qui ont consenti le sacrifice suprême au service de la Patrie et de ses valeurs suprêmes.

En conclusion, Nous vous exprimons Notre haute bienveillance et Notre entière satisfaction des sacrifices que vous ne cessez de consentir pour que le Maroc demeure un pays libre, stable, paisible, unifié et à la souveraineté entière, implorant Dieu de couronner de succès vos actions, de vous accorder aide et assistance pour faire face aux défis, fidèles au lien indéfectible qui vous unit à Notre Majesté, Votre Chef suprême, et en puisant votre force de votre devise éternelle : «Dieu, la Patrie, le Roi».

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA NATION

RABAT, 17 JUIN 2011

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher peuple,

Je M'adresse à toi pour renouveler notre pacte par une nouvelle Constitution qui représente un tournant historique et déterminant dans le processus de parachèvement de la construction de l'État de droit et des institutions démocratiques. Il s'agit, en l'occurrence, de consacrer les principes et les mécanismes de bonne gouvernance, et de réunir les conditions d'une citoyenneté digne et d'une justice sociale équitable.

Ce processus, Nous l'avons entamé dès Notre accession au Trône, en parfaite communion avec toutes les forces vives de la Nation. Et c'est grâce à lui, du reste, que nous sommes parvenus, trois mois après le lancement du processus de révision constitutionnelle, à mettre au point une nouvelle charte constitutionnelle démocratique. Ce texte repose sur le cadre référentiel avancé de Notre Discours historique du 9 mars dernier qui a recueilli l'adhésion unanime de la nation. Il s'appuie également sur les propositions pertinentes avancées par les instances politiques, syndicales, associatives et de jeunesse, ainsi que sur le travail novateur accompli par la Commission consultative et l'action constructive menée par le Mécanisme politique, Commission et Mécanisme que Nous avons mis en place précisément à cette fin.

Nous tenons à rendre hommage à chacun pour sa contribution démocratique qui, grâce à cette approche participative, nous a permis d'aller, au-delà de la révision de la Constitution actuelle, vers la confection d'une nouvelle Constitution, laquelle se distingue par trois caractéristiques majeures, tant au niveau de la méthodologie de son élaboration, qu'aux plans de la forme et du contenu.

Concernant la méthodologie, Nous avons tenu à ce que, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, la Constitution soit faite par les Marocains, pour tous les Marocains.

Quant à la forme, son originalité tient au fait que le texte repose sur une nouvelle architecture agençant tous les chapitres de la Constitution, depuis le préambule qui en constitue une partie intégrante, jusqu'aux derniers articles, dont le total est passé de 108 à 180 articles.

S'agissant du contenu, il institue un modèle constitutionnel marocain original, reposant sur deux piliers complémentaires l'un de l'autre :

Le premier pilier traduit l'attachement aux constantes immuables de la Nation marocaine, dont Nous avons la charge d'assurer la pérennité et la continuité dans le cadre d'un État musulman où le Roi, Amir Al Mouminine, assure la protection de la foi et des fidèles, et le libre exercice des cultes.

Le projet consacre, par ailleurs, la position de notre pays en tant que partie intégrante du Grand Maghreb, ainsi que son engagement en faveur de la construction de l'Union Maghrébine qui en est issue. Il marque également l'adhésion de notre pays à la consolidation des relations de fraternité arabe et islamique et de solidarité africaine. Il illustre aussi notre attachement à œuvrer pour l'élargissement et la diversification des relations de coopération et de partenariat avec son voisinage euro-méditerranéen et avec les différents pays du monde. Ce projet, c'est aussi l'expression de la volonté du Maroc d'être un État moderne, attaché aux chartes et conventions onusiennes, et agissant comme partie prenante et acteur à part entière au sein de la communauté internationale.

S'agissant du deuxième pilier, il traduit la volonté de conforter et de consacrer les attributs et les mécanismes qu'induit le caractère parlementaire du régime politique marocain. Celui-ci, en effet, repose, dans ses fondements, sur les principes de souveraineté de la Nation, la prééminence de la Constitution comme source de tous les pouvoirs, et la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes. Tout cela s'inscrit dans un schéma constitutionnel efficient et rationnel, qui est foncièrement propre à garantir la séparation, l'indépendance et l'équilibre des pouvoirs, et qui a vocation à assurer la liberté et le respect de la dignité du citoyen.

À cet égard, la séparation des Pouvoirs et la clarification de leurs compétences respectives, apparaissent, entre autres indices saillants, à travers la décision de scinder l'article 19 de la Constitution actuelle, qui se décline désormais, en deux articles distincts :

- Un article indépendant portant sur les attributions exclusives du Roi, Amir Al Mouminine, Président du Conseil Supérieur des Ouléma, lequel a été érigé en institution constitutionnelle.

- Un autre article définit le statut du Roi, en tant que Chef de l'État, son Représentant Suprême, Symbole de l'unité de la Nation, Garant de la pérennité et de la continuité de l'État, de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume, Guide éclairé, et Arbitre Suprême qui, transcendant toute appartenance politique ou autre veille à la préservation des choix démocratiques de la Nation, et à la bonne marche de ses institutions constitutionnelles.

Le Roi exerce ses missions régaliennes de Garant et d'Arbitre, qui sont énoncées dans cet article, sur la base des dispositions d'autres articles, expressément stipulées dans la Constitution, étant entendu que la législation est du ressort exclusif du parlement.

Cher peuple,

Le projet officiel de Constitution va bien au-delà d'une loi suprême pour le Royaume. En fait, il constitue, à Nos yeux, le socle solide du modèle marocain original de démocratie et de développement. Mieux encore, il s'agit d'un nouveau pacte historique entre le Trône et le peuple. Cette particularité ressort clairement des dix axes majeurs ci-après :

Axe Premier : La consécration constitutionnelle de la Monarchie citoyenne et du Roi citoyen, et ce à travers :

- Une disposition stipulant l'inviolabilité de la personne du Roi et le respect qui Lui est dû en tant que Roi, Amir Al Mouminine et Chef de l'État.
- Un amendement portant l'âge de la majorité du Roi à 18 ans, au lieu de 16, à l'instar de tous Ses frères et sœurs marocains.
- Le transfert de la présidence du Conseil de Régence au Président de la Cour constitutionnelle, dans la mesure où celle-ci a vocation à veiller au respect de la Constitution, ce qui représente l'essence même des missions dévolues à ce Conseil. En outre, celui-ci comporte, dans sa composition, tous les Pouvoirs constitutionnels, et ce par l'adjonction de deux membres, en l'occurrence le Chef du gouvernement et le Président-délégué du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire. La représentation des Oulémas s'y trouve également rehaussée, puisque le Secrétaire général du Conseil Supérieur des Oulémas, siège désormais au Conseil de Régence.

Axe II : La constitutionnalisation de l'Amazighe comme langue officielle du Royaume, au côté de la langue arabe :

En effet, eu égard à la symbiose unissant les composantes de l'identité nationale unie, riche de la pluralité de ses affluents arabo-islamiques, amazigh, saharo-africain, andalou, hébraïque et méditerranéen, le projet de Constitution consacre l'Arabe comme langue officielle du Royaume. L'engagement de l'État à en assurer la protection et la promotion s'y trouve clairement affirmé.

Le projet prévoit aussi la constitutionnalisation de l'Amazigh comme langue officielle également. Il s'agit d'une initiative d'avant-garde, qui constitue le couronnement du processus de réhabilitation de l'Amazigh, comme patrimoine commun à tous les Marocains. Son officialisation effective devra s'inscrire dans un processus graduel, au moyen d'une loi organique, qui en définira les modalités d'intégration dans l'Enseignement et aux secteurs prioritaires dans la vie publique.

Parallèlement, le projet prévoit la promotion de toutes les expressions linguistiques et culturelles marocaines, en premier lieu, le Hassani comme culture authentique de nos chères provinces sahariennes.

Afin de concrétiser Notre volonté de favoriser la qualification de nos ressources humaines, en particulier les jeunes, de sorte qu'ils puissent s'insérer dans la société du savoir et la mondialisation, et qu'ils parviennent à maîtriser les sciences et la technologie, le projet de Constitution prévoit la nécessaire ouverture sur l'apprentissage et la maîtrise des langues internationales les plus utilisées, et ce, dans le

cadre d'une stratégie cohérente permettant de raffermir et de cimenter l'unité nationale. Sa mise en œuvre sera pilotée par un Conseil Supérieur ayant pour vocation de veiller à la promotion de la culture marocaine et des langues nationales et officielles, ainsi que la rationalisation et l'opérationnalisation de leurs institutions, y compris celle chargée du développement de la langue arabe.

Axe III : La constitutionnalisation de tous les droits de l'Homme tels qu'ils sont reconnus universellement, avec tous les mécanismes nécessaires pour assurer leur protection et garantir leur exercice. De ce fait, la Constitution marocaine sera une Constitution des droits de l'Homme, un véritable pacte des droits et des obligations de la citoyenneté.

Ont été constitutionnalisées à cet égard, la prééminence des conventions internationales telles que ratifiées par le Maroc, par rapport aux législations nationales, ainsi que l'égalité de l'homme et de la femme pour ce qui concerne les droits civils, et ce, dans le respect des dispositions de la Constitution ainsi que des lois inspirées de la religion musulmane. Sont consacrées, au même titre, l'égalité entre l'homme et la femme, dans tous les droits politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, ainsi que la création d'un mécanisme de promotion de la parité entre l'homme et la femme.

Se trouvent également consacrés dans ce projet de Constitution tous les droits de l'Homme, notamment la présomption d'innocence, la garantie des conditions d'un procès équitable, la criminalisation de la torture, des disparitions forcées, de la détention arbitraire et de toutes les formes de discrimination et des pratiques humiliantes pour la dignité humaine, ainsi que la garantie de la liberté de la presse, d'expression et d'opinion, et le droit d'accès à l'information et de présentation de pétitions, conformément à des normes fixées par une loi organique.

Par ailleurs, les garanties constitutionnelles concernant les droits de la classe laborieuse, ainsi que la justice sociale et la solidarité nationale ont été consolidées. De même qu'a été consacrée la garantie de la libre entreprise, et de l'État de droit dans le domaine des affaires.

Axe IV : L'émergence démocratique du Pouvoir exécutif sous la conduite du Chef de Gouvernement :

À cet égard, le statut constitutionnel du «Premier Ministre» sera élevé à celui de «Chef de Gouvernement». Il en est de même de l'Exécutif qui sera désigné au sein du parti arrivé en tête des élections de la Chambre des Représentants, marquant ainsi l'émergence d'un gouvernement issu du suffrage universel direct.

Consacrant la responsabilité pleine et entière du Chef de Gouvernement vis-à-vis des membres de l'équipe gouvernementale, la Constitution lui confère la compétence de proposer ces membres, de mettre fin à leurs fonctions, de conduire et de coordonner l'action gouvernementale et de superviser l'administration publique. Ainsi, il a désormais compétence pour nommer, par décret, aux postes civils, conformément à une loi organique qui fixe la liste de ces postes et les critères d'accès aux fonctions publiques sur la base des principes de méritocratie, de transparence et d'égalité des chances pour tous les Marocains.

Le Roi, sur proposition du Chef de Gouvernement et à l'initiative des ministres concernés, exerce le pouvoir de nomination, en Conseil de Ministres, dans certaines hautes fonctions publiques, telles celles de wali, gouverneur, ambassadeur et des responsables des administrations de la sécurité intérieure et des

institutions nationales stratégiques, étant entendu que la nomination à des postes militaires demeure de la compétence exclusive et régaliennne du Roi, Chef Suprême, Chef d'État-major Général des Forces Armées Royales.

Le projet confère, en outre, au Chef de Gouvernement, le pouvoir de dissoudre la Chambre des Représentants et consacre le principe de sa consultation par le Roi, avant la déclaration de l'état d'exception et la dissolution du parlement. Il définit les normes régissant chaque cas, afin de garantir la séparation des pouvoirs, l'équilibre et la coopération entre eux.

Afin que le gouvernement puisse disposer d'une base constitutionnelle pour exercer ses responsabilités organisationnelles et exécutives, il est prévu de constitutionnaliser le Conseil de Gouvernement et de définir et clarifier ses compétences, en cohérence et en complémentarité avec le Conseil des Ministres et en toute distinction par rapport à celui-ci.

En effet, le Conseil des Ministres se tient sous la Présidence du Roi, à Son initiative, ou à la demande du Chef du Gouvernement, qui participe à ses travaux, en présence des ministres uniquement. Le Roi peut déléguer la présidence d'un Conseil des Ministres au Chef du Gouvernement, sur la base d'un ordre du jour déterminé, et ce, afin de renforcer son pouvoir exécutif.

Quant au Conseil de Gouvernement, il se tient sous la présidence de son Chef, à son initiative, et dans une composition comprenant tous ses membres.

S'agissant des attributions de ces deux organes, elles se distinguent notamment par le fait que le Conseil de Gouvernement dispose de larges compétences exécutives et décisionnelles qui lui sont propres et d'autres, délibératives, qui font que certaines questions sont renvoyées devant le Conseil des Ministres pour statuer, dans le cadre des compétences stratégiques, d'arbitrage et d'orientation, qui lui sont réservées, notamment pour ce qui concerne la nécessité de préserver les équilibres macro-économiques et financiers, devenue désormais une règle constitutionnelle.

Axe V : Instauration d'un Pouvoir parlementaire exerçant des compétences substantielles en matière de législation et de contrôle.

En effet, le projet de Constitution consacre la prééminence du statut de la Chambre des Représentants, en lui conférant le pouvoir de statuer sur l'adoption des textes législatifs. Il renforce également ses attributions en matière de contrôle du gouvernement, notamment en consacrant la responsabilité exclusive du gouvernement devant lui.

De même, le pouvoir de législation et d'édiction de toutes les lois est désormais du ressort exclusif du parlement. Élargis également, les domaines de la loi passent de 30, actuellement, à plus de 60 domaines dans la Constitution proposée.

Dans le souci de moraliser l'action parlementaire, le projet prévoit la constitutionnalisation de l'interdiction de la transhumance parlementaire. Il limite l'immunité parlementaire pour qu'elle ne porte que sur l'expression d'opinion, écartant ainsi les délits et crimes de droit commun. De même qu'il

est prévu de supprimer la Haute Cour, réservée aux ministres, consacrant ainsi l'égalité de ceux-ci avec les citoyens face à la loi et à la justice.

Quant à la deuxième Chambre, la Constitution proposée prévoit, dans un souci de rationalisation de sa composition, qu'elle comprend de 90 à 120 membres.

À cet égard, et en réponse à la requête qui Nous a été soumise par les centrales syndicales, avec l'appui des partis politiques, au sujet de la représentation des syndicats au sein de la deuxième Chambre, Nous avons décidé, dans le cadre de Nos missions d'arbitrage, d'inscrire dans le projet une représentation appropriée pour les syndicats, ainsi que pour les organisations professionnelles et les instances représentatives des entreprises nationales. C'est une décision qui procède de l'essence même du régime monarchique marocain, de sa vocation sociale et de Notre doctrine du pouvoir en vertu de laquelle, Nous inscrivons la promotion de la situation sociale de nos citoyens au cœur de Nos préoccupations, tant au niveau politique, que sur le terrain.

Pour ce qui concerne nos citoyens résidant à l'étranger, ils disposeront d'une représentation parlementaire dès que la formule démocratique y afférente aura muri, étant entendu qu'ils jouissent du droit de voter et de se porter candidat dans les deux Chambres du parlement.

Axe VI : Octroi à l'opposition d'un statut spécial et de mécanismes efficaces : le but est de renforcer son rôle et conforter son statut pour qu'elle puisse enrichir l'action parlementaire en matière législative et de contrôle. Elle disposera, désormais, du droit de représentation proportionnelle dans tous les organes du Parlement.

Dans le même ordre d'idées, le projet dispose, en outre, que le Chef du Gouvernement présente un exposé d'étape sur l'action gouvernementale et qu'il réponde aux questions relatives à la politique générale. Il prévoit également la réduction du quorum requis pour l'introduction d'une motion de censure, ainsi que pour la formation de commissions d'enquêtes et le renvoi des projets de loi devant le Conseil Constitutionnel. De même qu'il stipule que les commissions parlementaires ont compétence pour interpellier les responsables des administrations et des entreprises publiques.

Axe VII : Consécration d'un Pouvoir judiciaire indépendant vis-à-vis des Pouvoirs exécutif et législatif, ce qui conforte l'indépendance de la justice dont Nous sommes le Garant.

En effet, il est expressément stipulé dans le nouveau projet de Constitution que si le jugement est bel et bien prononcé au nom du Roi, il n'en reste pas moins qu'il doit être fondé sur la loi. Ainsi, et pour préserver l'inviolabilité de la justice, il a été prévu la pénalisation constitutionnelle de toute ingérence de l'autorité, de l'argent ou de toute autre forme de pression, dans les affaires de justice.

De même, le projet prévoit la création du «Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire», qu'il érige en institution constitutionnelle présidée par le Roi. Cette institution qui remplace le Conseil Supérieur de la Magistrature bénéficie de l'autonomie administrative et financière. En plus, et pour mieux marquer la séparation des pouvoirs, le projet confie au président de la Cour de cassation, les fonctions de président-délégué qui sont assurées actuellement par le ministre de la justice.

Parallèlement, la composition du nouveau Conseil a été renforcée en augmentant le nombre des magistrats élus, et la proportion de représentation de la femme juge, ceci outre les dispositions envisagées pour garantir une ouverture du Conseil permettant d'y faire siéger des personnalités et des institutions ayant un rapport avec les droits de l'Homme et la défense de l'indépendance de la justice.

Au même titre, le Conseil dispose de compétences élargies couvrant désormais, outre la carrière professionnelle des magistrats, les missions d'inspection et celles lui permettant de donner son avis sur les textes législatifs et réglementaires concernant la justice et l'évaluation du système judiciaire.

En confirmation de la primauté de la Constitution et de la loi, le Conseil constitutionnel a été érigé en «Cour Constitutionnelle». Celle-ci dispose de larges compétences comprenant, outre les prérogatives de l'actuel Conseil, le contrôle constitutionnel des conventions internationales, et le pouvoir de trancher les litiges entre l'État et les Régions. En outre, et afin de renforcer la démocratie citoyenne, la Cour constitutionnelle aura désormais compétence pour se prononcer sur les recours des justiciables invoquant l'inconstitutionnalité d'une loi dont la justice estime qu'elle pourrait porter atteinte aux droits et libertés constitutionnels.

Axe VIII : Constitutionnalisation de certaines institutions fondamentales, en maintenant la possibilité de créer par des textes législatifs ou réglementaires d'autres instances et mécanismes, susceptibles de renforcer la citoyenneté et la participation démocratique.

Ainsi, ont été constitutionnalisés de nombreux Conseils et institutions, tels que l'Institution «Al-Wassit» (Médiateur), le Conseil de la Communauté marocaine à l'étranger et la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle. De même que le Conseil Économique et Social a vu ses compétences élargies pour englober les questions environnementales, alors que le Conseil de l'Éducation dispose désormais de prérogatives qui couvrent également la formation et la recherche scientifique.

Le projet prévoit, en outre, la constitutionnalisation du Conseil National des Droits de l'Homme, ainsi que le renforcement du statut constitutionnel des partis politiques, des organisations syndicales, professionnelles, et de la société civile, en consacrant à chacune de ces structures plusieurs articles dans la Constitution.

Par ailleurs, et afin que les jeunes puissent disposer d'un espace institutionnel d'expression et de discussion, Nous avons tenu à créer un Conseil de la jeunesse et de l'action associative, formant une force de proposition. L'objectif recherché est de leur permettre de contribuer, dans un esprit de démocratie et de citoyenneté, à l'édification du Maroc de l'unité, de la dignité et de la justice sociale.

Axe IX : Renforcement des mécanismes de bonne gouvernance, de moralisation de la vie publique et de lutte contre la corruption, par la mise en place, à cet effet, d'un système institutionnel cohérent et harmonieux.

Il est prévu, à cet égard, de renforcer le rôle de la Cour des Comptes et des Cours Régionales des Comptes, dans le contrôle des finances publiques, l'ancrage des principes de transparence, de responsabilité, de reddition des comptes et de non-impunité. Le projet prévoit également la constitutionnalisation du Conseil de la Concurrence et de l'Instance nationale de la probité et de lutte contre la corruption.

Dans la mesure où la sécurité, dans son acception stratégique, est devenue désormais un défi mondial, Nous avons tenu à doter notre pays d'un mécanisme institutionnel consultatif, sous la forme d'un Conseil Supérieur de Sécurité, que Nous présidons et dont Nous pouvons déléguer la présidence d'une réunion au Chef de Gouvernement, selon un ordre du jour déterminé.

Le Conseil compte parmi ses membres les Chefs des Pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, les ministres, les responsables et les personnalités concernées.

Le Conseil est compétent pour gérer les questions sécuritaires stratégiques internes et externes, structurelles et imprévues. Il constitue une force d'évaluation et de proposition dédiée à la consolidation de la bonne gouvernance sécuritaire dans notre pays.

Cher peuple,

Notre vision globale et intégrée de la démocratie authentique et des attributs de bonne gouvernance ne se limite pas à une simple redistribution des pouvoirs centraux. Elle repose, plutôt, sur la répartition des pouvoirs et des ressources entre le centre et les régions, et ce, dans le cadre d'une régionalisation avancée que Nous considérons comme la pierre angulaire de toute réforme profonde et de toute modernisation des structures de l'État.

C'est dans cette vision que s'insère le Dixième Axe qui consiste en la consécration constitutionnelle du Maroc uni des Régions, un Maroc fondé sur une décentralisation élargie, vouée à la démocratie et dédiée au développement humain, durable et intégré, dans le cadre de l'unité de l'État et de la Nation, et de l'intégrité territoriale et dans le respect des principes d'équilibre et de solidarité nationale et régionale.

Pour mettre en relief cette option stratégique dans le projet de Constitution, tout un chapitre de la Constitution est consacré aux collectivités territoriales et à la régionalisation avancée, sur la base du cadre référentiel que Nous avons annoncé dans Notre Discours historique du 9 mars, étant entendu qu'une loi organique fixera les compétences de l'État et des Régions, ainsi que les ressources, les mécanismes et l'organisation de la régionalisation.

Cher peuple,

Toute Constitution, quel qu'en soit le degré de perfection, ne saurait constituer une fin en soi. Elle est plutôt un moyen d'instaurer des institutions démocratiques. Celles-ci nécessitent des réformes et une mise à niveau politique qu'il appartient à toutes les parties prenantes de mettre en œuvre afin de concrétiser notre ambition collective visant à réaliser les objectifs de développement et à assurer aux citoyens les moyens et les conditions d'une vie digne.

Ton Premier Serviteur remplira son devoir national en votant OUI pour le projet de nouvelle Constitution, soumis au référendum populaire. Je dirai OUI parce que Je suis profondément convaincu que ce projet de Constitution nouvelle intègre en son sein toutes les institutions et l'ensemble des principes présidant à la démocratie, au développement et aux mécanismes de bonne gouvernance. Je dirai d'autant plus volontiers que ce projet préserve la dignité et les droits de tous les Marocains, dans le respect de l'égalité et de la primauté de la loi.

Je dirai donc OUI à ce projet, car Je suis convaincu que, de par son essence démocratique, il donnera une forte impulsion à la recherche d'une solution définitive pour la juste cause de la marocanité de notre Sahara, sur la base de notre Initiative d'autonomie. Ce projet confortera, de surcroît, la position d'avant-garde qu'occupe le Maroc dans son environnement régional, en tant qu'État qui se distingue par son parcours démocratique, unificateur et original.

Que les partis politiques, les centrales syndicales, et les Organisations de la société civile qui ont participé en toute liberté et avec un total dévouement à la confection de ce pacte constitutionnel avancé, du début du processus jusqu'à son terme, s'attellent ensemble à la mobilisation du peuple marocain, non seulement pour qu'il vote en faveur du projet, mais pour qu'il le mette également en pratique. Car il constitue le meilleur moyen de réaliser les ambitions légitimes qui habitent nos jeunes, conscients et responsables, voire tous les Marocains qui ont à cœur de consolider la construction du Maroc de la quiétude, de l'unité, de la stabilité, de la démocratie, du développement, de la prospérité, de la justice, de la dignité, de la primauté de la loi et de l'État des institutions.

Tu Me trouveras, peuple fidèle, en première ligne, parmi ceux qui s'investissent dans la mise en œuvre optimale de ce projet constitutionnel avancé. C'est un projet qui est appelé, une fois entériné, par la grâce de Dieu, lors du référendum populaire du 1er juillet prochain, à consolider les piliers d'une Monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale.

«Dis : Voici ma voie, j'appelle les gens (à la religion) d'Allah, moi et ceux qui me suivent». Véridique est la parole de Dieu.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 33^{ÈME} FESTIVAL CULTUREL INTERNATIONAL D'ASILAH

ASILAH, 03 JUILLET 2011

Altesses, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable de vous adresser ce message à l'ouverture du 33^{ème} Festival culturel international d'Asilah, et de souhaiter chaleureusement la bienvenue à l'invité d'honneur de cette session, l'État du Koweït frère. Nos vœux de bienvenue s'adressent également aux éminentes personnalités participant à cette manifestation. Issus du monde de la pensée, de la culture, de la politique, de l'économie, des médias, des arts et de la société civile, ces hôtes remarquables du Royaume du Maroc rejoignent la ville d'Asilah pour apporter leur contribution enrichissante à cet important forum.

Nous tenons également à saluer les efforts soutenus et méritoires que ne cessent de déployer la «Fondation du Forum d'Asilah» et son Secrétaire général, Notre dévoué serviteur, M. Mohammed Benaïssa. De fait, cette institution a fait de ses sessions régulières autant d'occasions renouvelées pour susciter des interactions culturelles fécondes. Elle en a dégagé un espace d'échanges de points de vue entre des personnalités qui se sont distinguées par leurs hautes aptitudes et compétences, ainsi que par leur capacité à cerner les problématiques et les questions d'actualité qui préoccupent et interpellent le monde d'aujourd'hui. C'est dire combien Nous saluons votre choix, cette année, de «l'Emigration : entre l'identité nationale et l'identité universelle» comme thème inaugural pour l'ouverture de la série de colloques et de forums prévus à la 26^{ème} session de l'université d'été Al Mouatamid Ibn Abbad. C'est dire aussi l'importance du phénomène migratoire qui préoccupe tant de sociétés -aussi bien avancées qu'en développement- qui sont concernées par l'émigration.

Notre conception de l'émigration, en tant que phénomène profondément ancré dans l'histoire, part du principe qu'elle répond à une exigence vitale et à un impératif cognitif, économique et culturel, dicté par l'aspiration au changement et à l'épanouissement qui anime tout être humain. Elle est, au fond, une expression de l'aventure humaine dans sa plus belle illustration et sa plus noble acception. L'émigration traduit, en effet, une profonde propension chez l'être humain à investir de nouveaux horizons, et à

découvrir les autres cultures, les autres civilisations du monde. L'émigration est, de ce fait, un facteur efficient de convergence et de brassage des cultures et des civilisations humaines. Elle constitue, de surcroît, un puissant ingrédient de la coexistence des humains et du rapprochement des peuples.

Pourtant, les approches sécuritaires, combinées aux politiques préventives ont contribué à éclipser le visage humain et culturel de ce phénomène, et à en occulter les aspects les plus positifs. Ceci a eu pour effet de favoriser la diffusion de la pensée simpliste et réductrice. Il s'est traduit par la dissémination des préjugés erronés sur les émigrés, surtout dans cette conjoncture économique mondiale difficile, marquée par la stagnation de la machine économique et le recul des attributs de l'affluence et de la prospérité.

Mesdames, Messieurs,

Le Maroc, en tant que pays d'accueil, émetteur et point de transit de l'émigration, n'éprouve aucune crainte face à ce phénomène. Il le considère plutôt comme un signe de richesse et de diversité, et une source d'enrichissement pour sa culture et sa civilisation. Notre pays reste fidèle à la tradition séculaire qui est la sienne d'héberger l'étranger et d'accueillir, à travers les âges, des migrations successives. Il est convaincu du droit de l'homme à se déplacer sans entraves, à communiquer librement, et à vivre dignement. Voilà pourquoi le Royaume du Maroc s'est engagé dans une action commune multiforme, permettant d'adopter et de mettre en œuvre des politiques innovantes et des approches intégrées pour la gestion la plus judicieuse du phénomène de l'émigration.

À cet égard, le Royaume du Maroc qui a pris l'initiative d'accueillir en 2006, la première conférence euro-africaine sur l'émigration et le développement, ne cesse d'exhorter les pays d'accueil, dans le cadre de la politique de coopération, de dialogue et de concertation, à tenir compte les spécificités des émigrés et à les aider à surmonter les difficultés d'intégration et d'insertion dans les sociétés d'accueil, tout en combattant les démons de l'exclusion, du racisme et de la xénophobie. Parallèlement, il incombe aux États émetteurs de veiller à la concrétisation des politiques convenues entre les différentes parties.

Dans le même ordre d'idées, le Maroc, tant au niveau des organisations régionales et internationales qu'au plan du voisinage direct, déploie, en coordination avec les parties concernées, des efforts soutenus pour garantir les conditions permettant aux émigrés de jouir de leurs droits fondamentaux, notamment la reconnaissance de leur culture et le respect de leurs spécificités identitaires. Car, en effet, les émigrés constituent une des composantes de la société où ils s'établissent, partageant avec elle aussi bien les sacrifices que les aspirations au progrès et à la prospérité.

En plaidant sincèrement pour une telle politique qui repose sur une approche globale et intégrée, et une vision équilibrée et équitable de la question de l'émigration, nous nous fondons, en fait, sur les principes universels et humains, et aussi sur les valeurs généreuses de notre religion qui prône la fraternité et la concorde. Pour autant, nous ne manquons pas d'exprimer nos regrets face à l'amalgame que font certains en liant l'Islam à des groupes extrémistes.

Les Musulmans ont, depuis longtemps, coexisté avec différents peuples d'Europe, d'Asie et d'ailleurs, et vécu dans un esprit d'entraide et d'entente aux côtés des adeptes d'autres religions, au Machrek comme au Maghreb. Cette atmosphère conviviale, Marocains et autres Musulmans d'Al-Andalous l'ont illustrée

de la plus belle manière pendant des siècles, comme en témoignent les liens qui s'étaient solidement tissés à l'époque entre les diverses composantes des sociétés et des peuples méditerranéens. Dans ce contexte, chacun avait le loisir d'apporter sa contribution au développement de la pensée et de la connaissance et à l'essor des arts et des métiers. Cette dynamique a généré ce qui allait devenir le ferment et le noyau de la Renaissance européenne, dont les lumières se sont répandues dans les pays du monde entier.

Aujourd'hui, il existe, pensons-Nous, des indices qui attestent cet humanisme ancestral, illustré notamment par le désir de vagues successives d'immigrés de s'intégrer en parfaite synergie au sein des sociétés d'accueil et de s'imprégner de leurs cultures et de leurs valeurs respectives. En fait, ils sont mus par un mélange de sentiments participant à la fois du souci de préserver leur identité originelle et de l'envie de s'intégrer au sein de leur nouvelle Patrie en s'investissant dans la construction de son économie et en mettant à sa disposition le fruit de leurs réalisations scientifiques, artistiques et sportives. Aussi sommes-nous persuadé que les sociétés s'orientent, dans le fond, vers une «mondialisation civilisationnelle» qui transcende les deux versants que sont le commerce et l'économie, une mondialisation complexe, puisant sa substance dans des identités, des cultures et des affiliations, certes aux origines multiples et contrastées, mais capables de coexister de manière féconde.

L'adoption d'une politique alternative en la matière, loin des velléités d'exclusion et d'ostracisme, est une responsabilité qui incombe non seulement aux gouvernements, mais aussi aux instances et organisations non gouvernementales et aux milieux académiques et intellectuels, plus particulièrement les médias qui, débordant les frontières et jetant des ponts solides entre les cultures et les civilisations, posent les fondements d'une identité universelle interactive et dynamique.

Ces instances sont tenues de jouer le rôle responsable qui leur incombe, en agissant auprès des décideurs et des différents segments de l'opinion publique, pour favoriser l'ancrage des valeurs de tolérance, de coexistence et d'interaction positive entre les civilisations. C'est là un préalable essentiel à l'instauration de la sécurité, de la paix et de la stabilité.

Mesdames, Messieurs,

Nous assistons aujourd'hui à l'éclosion d'un modèle de civilisation universel, mêlant harmonieusement les caractéristiques et les composantes culturelles propres aux différents peuples. Mais un défi persiste et nous interpelle tous, dans les pays du Nord, comme dans ceux du Sud. Il s'agit de savoir dans quelle mesure nous sommes capables de faire nôtre cette tendance à l'universel, tout en veillant au respect du pluralisme culturel, des vertus du dialogue et d'estime mutuelle, et du droit à la différence et à la diversité.

Nous sommes optimistes pour l'avenir de l'humanité, et confiants quant à l'aboutissement de l'action qu'elle mène inlassablement afin de donner corps à l'idéal de solidarité qui est le sien, de poser les jalons de la paix - nonobstant les crises, les tensions et les conflits - et d'enrayer les menaces écologiques et économiques qui la guettent. Cet objectif requiert la mise en place d'une «alliance humaine» et la remise en cause des vieilles notions et des idées reçues sur l'immigration et les immigrés, ainsi que de tout autre concept porteur de division ou de divergence. C'est ainsi que l'on évitera de rééditer les erreurs de politiques antérieures qui ont donné naissance à des problématiques complexes dont nous continuons à subir les effets pervers jusqu'à présent.

Mesdames, Messieurs,

Ce colloque regroupe un aréopage d'hommes d'État, de spécialistes et de chercheurs dans les domaines de l'immigration, représentant des sensibilités politiques, scientifiques et intellectuelles, aussi diverses que complémentaires, et comptant à leur actif un savoir-faire administratif éprouvé sur le terrain, outre des intervenants proposant des approches fondées sur les droits de l'Homme et le dispositif juridique. Le climat est, donc, propice pour que votre forum engage une discussion profonde permettant de mettre au point des conceptions et des orientations porteuses d'une valeur ajoutée. Vous contribuerez de la sorte au débat planétaire sur l'immigration appréhendée dans sa relation avec l'identité, nationale et universelle. Une contribution dont se prévaudront décideurs et planificateurs de politiques que nous voulons frappées du sceau de l'égalité, de l'esprit de concertation et de la volonté de mettre en place un partenariat équitable entre les hommes.

À cet égard, Nous pensons que vous ne manquerez pas de vous pencher sur les défis à long terme, notamment la nécessité de favoriser et faire mûrir les conditions d'interaction et de convergence des cultures, de sorte que l'immigration puisse devenir un facteur actif et complémentaire pour stimuler l'avènement d'une civilisation universelle plurielle, polyphonique et multipolaire, où règnent fraternité, tolérance et respect de la dignité humaine.

Nous implorons le Très-Haut de guider vos pas et couronner vos travaux de succès, et vous souhaitons à nouveau un agréable séjour dans votre deuxième patrie, le Royaume du Maroc.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE PATRIMOINE CULTUREL DU RIF : QUELLE MUSÉOGRAPHIE ?

AL HOCEIMA, 15 JUILLET 2011

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable de vous adresser ce message à l'ouverture de ce colloque international, consacré au thème intitulé : «le patrimoine culturel du Rif : quelle muséographie?».

Cette rencontre dans la ville d'Al-Hoceima, se tient sous Notre Haut Patronage, compte tenu de l'intérêt éminent que Nous attachons à la protection de l'héritage culturel, historique et patrimonial que recèlent la région du Rif et la ville d'Al-Hoceima qui sont si chères à Notre cœur, et dont Nous entourons la vaillante population de toute Notre attention et Notre sollicitude.

Nous tenons d'abord à souhaiter la bienvenue aux participantes et aux participants à ce colloque, qui sont, en l'occurrence, d'éminents chercheurs en histoire, en archéologie, en patrimoine et en muséographie, outre les représentants d'institutions nationales et d'instances académiques, ainsi que les acteurs de la société civile. Tous sont concernés par les échanges d'opinions en perspective sur les questions inscrites à l'ordre du jour de cette importante rencontre académique.

Ce colloque est organisé par le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), en partenariat avec le Conseil communal de la ville d'Al-Hoceima, du Conseil de la Région Taza-Al HoceimaTaounate, et avec le concours du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger, l'Institut Royal de la Culture Amazighe, l'Institut national des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine et bien d'autres instances étrangères qualifiées.

Il acquiert, de ce fait, une importante dimension aux droits de l'Homme, qui constitue le fondement même du rôle d'avant-garde assumé par le CNDH en la matière. En effet, celui-ci a été érigé en institution constitutionnelle dans le cadre du choix démocratique national et du référentiel universel que Nous avons adoptés pour assurer la protection et la promotion des droits de l'Homme dans notre pays.

À cet égard, Nous tenons à saluer les efforts inlassables que ne cesse de déployer le Conseil National des Droits de l'Homme, en collaboration avec ses partenaires, en vue de mettre en œuvre les recommandations de l'Instance Équité et Réconciliation, avec leurs multiples ramifications.

Citons notamment, celles liées à la réparation du préjudice collectif, à l'Histoire et à la sauvegarde de la mémoire, et qui revêtent une importance capitale dans la consolidation du modèle marocain singulier. Modèle dont le leadership est reconnu à l'échelle régionale et internationale en matière de justice transitionnelle, vouée à la réalisation de l'équité et de la réconciliation.

Voilà pourquoi Nous réaffirmons la nécessité d'attacher l'intérêt qu'il faut à la sauvegarde de la mémoire collective des Marocains. Il s'agit, en effet, d'une étape essentielle dans le processus de parachèvement de la société démocratique, dont Nous œuvrons à consolider les assises et à préserver les acquis.

Parallèlement, il importe d'aider les Marocains à se réconcilier davantage avec leur histoire et à transcender les travers du passé, de sorte qu'ils puissent préserver leur présent et continuer à s'investir résolument dans le chantier de réforme démocratique et de développement global que Nous avons mise en route, à la faveur de l'approbation, par le peuple marocain, de la nouvelle Constitution du Royaume lors d'un referendum libre et régulier.

Il s'agit donc d'une Constitution avancée tant par essence qu'au regard de sa méthodologie et de son mode d'élaboration, une Constitution «faite par les Marocains, pour tous les Marocains».

Votre colloque a ceci de particulier qu'il se tient juste après la création de la Fondation Archives du Maroc, dont Nous attendons qu'elle s'acquitte de la mission qui lui est dévolue, à savoir la préservation, la conservation et l'organisation du patrimoine et des archives nationales, considérées comme un bien commun à tous les Marocains.

À cet égard, Nous invitons tous les acteurs concernés à intensifier leurs efforts pour permettre à cette nouvelle institution de jouer pleinement le rôle qui est le sien, et faire en sorte que nos archives nationales donnent la juste mesure de l'ancrage historique de la civilisation marocaine.

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes persuadé que ce colloque, eu égard au nombre d'éminents chercheurs et experts, nationaux et étrangers, qu'il regroupe aujourd'hui, va contribuer à élaborer une vision académique objective en la matière, et à favoriser une appréhension sereine de l'histoire de la région du Rif et de son patrimoine séculaire, qui constitue une composante fondamentale de l'identité marocaine unifiée et riche de ses multiples affluents.

Cette zone a toujours été une aire propice à la communication et à l'interaction dynamique avec les espaces maghrébin, euro-méditerranéen, oriental et africain. Tant et si bien qu'elle a fini par acquérir un profil identitaire d'autant plus singulier qu'il concilie les traits culturels locaux qui lui sont propres avec les éléments en provenance des autres contrées.

Outre les recherches et les études scientifiques qui seront présentées lors de ce colloque, et qui portent sur les différentes périodes historiques qu'a connues la région du Rif, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, les manifestations du patrimoine culturel matériel, dont les monuments archéologiques, les édifices et les sites à caractère historique et spirituel, les créations issues du savoir-faire local, les expressions du patrimoine immatériel, dont la musique, le chant, les coutumes et les traditions, et bien d'autres, sont autant d'éléments qui constitueront une base solide pour la création d'un musée spécifique à cette région.

Nous avons bon espoir de voir ce musée apporter une contribution digne de l'apport historique des braves hommes et femmes du Rif.

Nous souhaitons également qu'il forme un espace à même d'apporter son concours, via des programmes et des activités spécifiques, à la collecte des données scientifiques liées au patrimoine matériel et immatériel de la région du Rif.

Il devrait, par ailleurs, favoriser la prise de conscience chez les différents acteurs concernés par la filière du patrimoine culturel, les institutions patrimoniales, les agences de développement, les corps élus et les organisations de la société civile, quant à l'importance des ressources culturelles locales et au rôle qui leur incombe en matière de développement.

Par ailleurs, Nous attendons de ce projet qu'il contribue à la vulgarisation de la connaissance historique à l'échelle de la région, surtout auprès des jeunes et des générations montantes, de sorte qu'ils puissent s'approprier, en toute fierté, leur histoire séculaire.

Notre vœu, aussi, est que ce musée contribue à façonner un modèle à suivre en la matière pour d'autres régions et zones du Royaume.

Cette ambition est d'autant plus légitime que la régionalisation avancée, d'essence démocratique, vouée au développement et à la solidarité, et consacrée dans la nouvelle Constitution, repose sur la consolidation de la démocratie territoriale participative et citoyenne, l'affirmation de l'ancrage culturel et historique des différentes régions de notre pays, et la mise en valeur des spécificités régionales et locales qui leur sont propres.

Le cadre est celui d'un Maroc uni des régions, avec tout ce que cela implique en termes de réforme et de modernisation de l'Appareil d'État et de bonne gouvernance. Fondée sur une repartition optimale des compétences entre le centre et les régions, celle-ci s'inscrit en droite ligne de la démocratie de proximité qui, à la faveur d'une démarche scientifique réfléchie, permet à chaque région de mettre en valeur ses potentialités, d'affirmer son génie et de faire valoir sa personnalité d'autant plus singulière qu'elle s'insère en toute harmonie au sein du creuset unificateur de l'identité marocaine.

Dans ce cadre, Nous appelons les établissements nationaux de recherche scientifique et les chercheurs, plus spécialement les historiens, les archéologues et les spécialistes des sciences du patrimoine, à investir plus d'efforts et à montrer un intérêt accru pour la recherche dédiée à l'histoire et au patrimoine des différentes régions du Royaume.

Cela devrait permettre d'étendre le champ de la connaissance scientifique disponible au sujet de l'histoire et du patrimoine de chaque région. Nous les engageons aussi à publier les résultats de leurs recherches scientifiques, à en assurer la diffusion à grande échelle et à les rendre accessibles pour les chercheurs et l'ensemble des citoyens.

Dans le même ordre d'idée, Nous ne manquons pas d'exhorter les différentes collectivités territoriales et les corps élus à accorder l'attention et l'intérêt qu'il faut aux ressources culturelles et patrimoniales, régionales et locales, considérées comme un bien commun à tous les Marocains, et une partie intégrante de l'héritage millénaire de leur civilisation.

Pour conclure, Nous saluons les efforts louables déployés par les institutions et les parties organisatrices, plus particulièrement les Président et secrétaire général du Conseil National des Droits de l'Homme, ainsi que les participants à cet important colloque, toutes spécialités et sensibilités confondues.

Nous leur souhaitons à nouveau la bienvenue et un agréable séjour dans la ville d'Al-Hoceima, joyau de la Méditerranée, que Nous entourons de Notre constante sollicitude pour en favoriser le développement et pour la hisser au rang qui sied à l'histoire de la région dont elle fait partie, à la position privilégiée qui est la sienne et à sa chère population. Nous prions le Très-Haut de guider vos pas et de vous accorder plein succès dans vos travaux.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 12^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE SON ACCESSION AU TRÔNE DE SES GLORIEUX ANCÊTRES

TANGER, 30 JUILLET 2011

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher peuple,

C'est pour nous un motif de joie et de fierté que de célébrer le douzième anniversaire de Notre accession au Trône, sous l'égide de la nouvelle Constitution du Royaume. Cette Constitution, la Nation, Roi et peuple, a choisi, par voie référendaire, de la faire sienne, en tant qu'engagement contractuel renouvelé, qui consacre le pacte indéfectible scellé entre le Trône et le peuple.

D'emblée, Nous tenons à saluer la participation massive et la forte adhésion à ce processus de l'ensemble du peuple marocain, que ce soit dans les villes ou les campagnes, à l'intérieur ou à l'extérieur du Royaume. Qu'il s'agisse d'individus, de groupes, d'hommes, de femmes, de jeunes ou de moins jeunes, que ce soit les partis politiques, les syndicats ou les associations, ou encore la Commission consultative de révision de la Constitution, le Mécanisme politique de suivi et de concertation au sujet de la réforme constitutionnelle ou les élites intellectuelles, tous ont apporté leur concours à la réalisation de cette grande mutation, rendue possible par une volonté nationale indépendante. C'est dire la fierté qu'en tirent les Marocains tous ensemble et l'estime internationale portée à l'originalité de ce modèle marocain.

Nous voulons également rendre hommage à toutes les autorités publiques et les représentations diplomatiques du Royaume, pour les efforts inlassables qu'elles ont déployés afin d'assurer la bonne organisation de ce référendum constitutionnel, dans le plein respect de la loi et des impératifs de probité, de transparence et de neutralité.

Maintenant que le peuple marocain a tranché, en adoptant une nouvelle Constitution à teneur fort avancée, celle-ci s'affirme désormais comme une Constitution pour tous les Marocains. Nous avons ainsi jugé opportun de Nous concentrer, dans le Discours que Nous t'adressons aujourd'hui, sur l'étape consécutive à celle de son adoption. Il s'agit, en l'occurrence, d'assurer la mise en œuvre optimale, dans

sa lettre et dans son esprit, de cette Constitution qui Nous engage et dont Nous sommes le garant, veillant à sa bonne application.

Mais toute Constitution, aussi parfaite qu'elle puisse être, n'est ni une fin en soi, ni même le terme d'un parcours. Elle constitue plutôt une base solide pour un nouveau pacte constitutionnel marquant la volonté d'aller de l'avant dans la mise en place d'institutions efficaces et crédibles, en vue de la consolidation de l'État de droit et des droits de l'Homme, de la bonne gouvernance et du développement.

Cependant, ces institutions, quelle qu'en soit l'efficacité, risquent de demeurer purement formelles tant que leur action ne produira pas ses effets sur la Patrie, en termes de préservation de sa souveraineté, sa sécurité et son unité, et en matière de développement et de progrès, et tant qu'elle n'aura pas d'impact sur les citoyens, en leur assurant liberté, égalité, dignité et justice sociale.

Certes, nous avons, Cher peuple, réalisé notre grande ambition nationale, qui est d'accéder à une nouvelle ère démocratique. Pour autant, le grand défi qui reste à relever est celui de la qualification et de la mobilisation de tous les acteurs, de sorte que cette Constitution devienne une réalité concrète, et une pratique quotidienne qui reflète la démocratisation de l'État et de la société à la fois, tout en ouvrant de vastes perspectives prometteuses d'une vie libre et digne, surtout pour nos jeunes et pour les catégories populaires les plus démunies.

Pour relever les défis de la phase suivante, notre grand atout demeure notre foi inébranlable dans les constantes nationales et notre confiance totale en nous-mêmes, en nos capacités propres, en la crédibilité de nos institutions, la pertinence de nos choix et le dynamisme de notre société. Il tient aussi au travail assidu et à l'exploitation judicieuse du climat de confiance qu'est venue consacrer l'approbation populaire massive de la Constitution.

Cher peuple,

Pour accomplir Notre mission constitutionnelle qui consiste notamment, à garantir le bon fonctionnement des institutions constitutionnelles, il Nous appartient, avant tout, dans cette étape importante, de veiller à leur mise en place, dans les plus brefs délais et dans de bonnes conditions, sur la base des trois fondamentaux suivants :

- Premièrement : Attachement à la suprématie de l'esprit et de la lettre de la Constitution, unique voie judicieuse pour son application. Par conséquent, Nous considérons que toute pratique ou interprétation incompatible avec son essence démocratique, constituerait une transgression inacceptable, contraire à la volonté commune du Roi et du peuple.

- Deuxièmement : Nécessité de créer un climat politique sain, digne du Maroc nouveau, issu de cette Constitution, un Maroc plein d'assurance, d'ardeur au travail, d'audace et de volontarisme, un Maroc totalement mobilisé, animé par l'espoir et la volonté de traduire sur le terrain, de façon tangible, l'essence et la substance de cette Constitution avancée.

- Troisièmement : Nécessité d'œuvrer, dans un esprit consensuel positif, à l'opérationnalisation des institutions constitutionnelles, en veillant à l'adoption des textes juridiques nécessaires et à la mise en

œuvre des réformes politiques requises. Celles-ci devraient, en effet, favoriser l'émergence d'un paysage politique et institutionnel nouveau et sain, qui soit digne de notre Constitution avancée, et de nature à prévenir la reproduction des travers et des dysfonctionnements affectant le paysage politique actuel.

En effet, tout atermoiement risque d'hypothéquer cette dynamique de confiance et de dilapider les opportunités qu'offre la nouvelle réforme en matière de développement et pour réunir les conditions d'une vie décente pour Notre peuple vaillant. De plus, tout retard serait incompatible avec les dispositions transitoires de la Constitution qui, par définition, ont un caractère provisoire.

Nous appelons donc tous les acteurs concernés à adopter un échéancier rigoureux qui leur permette, à eux et à tous les citoyens, de disposer d'une vision claire du processus de mise en place des institutions constitutionnelles, à court et moyen terme.

- À court terme, la priorité devrait être donnée à l'adoption des nouvelles lois relatives aux institutions législatives, exécutives et judiciaires.

À cet égard, il importe de commencer par l'élection de la nouvelle Chambre des Représentants, pour que Nous procédions, sur la base des résultats du scrutin y afférent, et conformément aux dispositions de la Constitution, à la nomination du Chef de gouvernement, au sein du parti qui sera arrivé en tête de ces élections, et aussi pour pouvoir former, par la grâce de Dieu, un nouveau gouvernement issu d'une majorité parlementaire solidaire et homogène.

Quant à la Chambre des Conseillers, sa mise en place est subordonnée à l'adoption des lois organiques et autres textes législatifs relatifs à la régionalisation avancée, aux différentes collectivités territoriales et à la deuxième Chambre.

Elle est également tributaire de l'organisation, selon un calendrier précis, des échéances électorales y afférentes, lesquelles seront bouclées par l'installation de la Chambre des Conseillers, dans sa nouvelle composition, avant fin 2012.

À ce propos, Nous exhortons tous les acteurs concernés à œuvrer de façon constructive, pour réunir les conditions appropriées afin que ce processus électoral à paliers multiples et successifs, se déroule dans le respect des valeurs de probité et de transparence. Nous les engageons à faire preuve d'un sens élevé des responsabilités et à faire prévaloir les intérêts supérieurs de la Nation et des citoyens, sur toute autre considération.

La Constitution ayant consacré l'instauration d'un pouvoir judiciaire indépendant, il faudra s'atteler, à brève échéance, à l'adoption des textes législatifs relatifs au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire et à la Cour Constitutionnelle.

- S'agissant du moyen terme, la mise à niveau législative globale reste l'un des principaux chantiers qu'il appartient au gouvernement et au parlement de mettre en marche avant la fin de la prochaine législature. D'où la nécessité de mettre au point une feuille de route rigoureuse pour l'élaboration et l'adoption des différentes lois organiques, et la mise en place des différentes institutions dédiées aux droits de l'Homme et celles vouées au développement.

S'il est naturel qu'une application optimale de la nouvelle Constitution bute, à l'instar de tout processus historique, sur quelques difficultés et autres écueils, il n'en demeure pas moins qu'il appartient à tous, chacun pour ce qui le concerne, de s'impliquer dans une mobilisation tous azimuts et de s'investir de façon citoyenne et engagée, dans la construction de cet édifice constitutionnel avancé. La confiance et l'adhésion à l'action collective doivent prévaloir sur les tentations démobilisatrices, démoralisantes et nihilistes, et sur les pratiques mystificatrices éculées.

Cher peuple,

Le parachèvement de la construction de l'édifice institutionnel et du dispositif dédié au développement, que prévoit la nouvelle Constitution, demeure tributaire de l'action résolue qui devra être engagée pour assurer une mise à niveau profonde et effective du paysage politique, et pour mettre à profit ce climat de confiance afin de rendre ses lettres de noblesse à l'action politique dans notre pays.

À ce propos, les partis politiques, majorité et opposition confondues, dont la nouvelle Constitution est venue conforter le statut comme acteurs centraux dans le processus démocratique, sont appelés à redoubler d'efforts pour favoriser la réconciliation des citoyens, surtout les jeunes, avec l'action politique dans sa noble acception patriotique. Celle-ci devrait se déployer aussi bien au sein des partis -auxquels la Constitution a confié la mission de contribuer à l'expression de la volonté des électeurs- à travers l'adhésion aux institutions gouvernementales exerçant le pouvoir exécutif, ou de l'institution parlementaire, qui dispose de larges pouvoirs législatifs et de contrôle, ou encore au sein des instances et des mécanismes de démocratie locale, participative et citoyenne.

Dans le même ordre d'idées, le nouveau dispositif constitutionnel requiert des acteurs politiques de rivaliser d'ardeur pour mettre au point des projets sociétaux distinctifs, et les traduire en programmes de développement créatifs et réalistes, et aussi pour choisir des élites qualifiées, aptes à assurer une bonne gestion de la chose publique, aux niveaux national, régional et local.

Cependant, la consécration constitutionnelle du principe liant le pouvoir de décision politique au verdict des urnes, assigne aux citoyennes et citoyens la lourde tâche d'opérer un choix judicieux de leurs représentants.

En effet, il faut que chacun ait conscience que ce sont les partis, avec les choix voulus par le peuple et par les institutions issues de sa volonté, qui assumeront le pouvoir au nom de ce peuple, et prendront, selon les choix qu'il aura faits, les décisions concernant la gestion des affaires publiques, tout au long de leur mandat.

Il appartient également aux élus de garder à l'esprit que la concomitance de la responsabilité et de la reddition des comptes est devenue une règle ayant une prééminence constitutionnelle, une sanction légale et des normes morales contraignantes.

Parallèlement, il faudra veiller à rendre effective la consécration constitutionnelle du rôle assigné à la société civile et aux médias dans la construction politique et dans les domaines des droits de l'Homme et du développement. Ils devraient ainsi pouvoir assumer efficacement leurs responsabilités en tant

que force de proposition, et comme levier efficient et partenaire fondamental dans le processus de consolidation de cette construction.

Cher peuple,

Le nouveau pacte constitutionnel et politique -avec ce qu'il garantit comme dispositif intégré de droits de l'Homme et de devoirs de citoyenneté- risque d'être purement formel, s'il ne s'accompagne de l'émergence d'un contrat social et économique solidaire, permettant à chaque citoyenne et chaque citoyen de ressentir l'impact positif de l'exercice de ces droits sur leur quotidien et sur la dynamique de progrès que connaît leur pays.

C'est pourquoi la mise en œuvre des mécanismes prévus par la nouvelle Constitution ne devrait pas nous faire perdre de vue la nécessité de poursuivre les efforts engagés en matière de développement. Mieux encore, le nouveau texte constitutionnel devrait, au regard de l'impératif de bonne gouvernance qu'il implique, constituer un puissant levier pour accélérer le rythme de ce processus, tout en veillant à la préservation des équilibres macro-économiques et financiers, devenue, désormais, une règle constitutionnelle.

De même, l'élargissement du domaine des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, énoncé dans la nouvelle Constitution, implique le devoir de persister à relever le plus grand de tous les défis, à savoir la lutte contre le chômage, la pauvreté, la précarité et l'analphabétisme. Il faudra, donc, lancer, à cet effet, une nouvelle génération de réformes profondes, propres à faciliter pour chaque citoyen les conditions d'accès à ce qui fait l'essence des droits précités, en l'occurrence un enseignement utile, un emploi productif, une couverture médicale efficiente, un logement décent et un environnement sain, outre un développement humain, assuré notamment, à travers la poursuite de la réalisation optimale des programmes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).

La même exigence s'impose en ce qui concerne le nouveau pacte économique qui implique le devoir d'être attentif à l'appareil de production, et de stimuler l'esprit d'initiative et la libre entreprise, en s'attachant notamment, à encourager les PME. Cette démarche est en accord avec l'esprit de la nouvelle Constitution qui consacre l'État de droit dans le domaine des affaires, prévoit une série de droits et institue un certain nombre d'instances économiques. Celles-ci sont chargées de garantir la liberté d'entreprendre et les conditions d'une concurrence loyale, ainsi que la mobilisation des dispositifs de moralisation de la vie publique et des moyens de lutte contre le monopole, les privilèges indus, l'économie de rente, la gabegie et la corruption.

Cher peuple,

La nouvelle loi suprême du Royaume, qui consacre l'attachement aux référentiels et aux idéaux universels, et affirme la prééminence des conventions et traités internationaux -dûment ratifiés par le Royaume- par rapport aux législations nationales, constitue un puissant levier pour la diplomatie nationale dans l'action qu'elle mène au service des intérêts supérieurs et des causes justes du Maroc, et pour un rayonnement accru du Royaume à l'échelle régionale et internationale.

En posant les piliers de la régionalisation élargie et de la démocratie territoriale à l'échelle de toutes les régions du Royaume, avec à leur tête nos provinces du Sud, la remarquable évolution enregistrée sur le plan institutionnel et en matière de bonne gouvernance et de développement va constituer, Nous en sommes persuadé, un puissant soutien à l'Initiative d'Autonomie en tant que solution politique et définitive au conflit artificiel suscité autour de notre Sahara, solution qui doit être recherchée à travers une négociation responsable, animée par un esprit de consensus et de réalisme, dans le cadre des Nations Unies et en collaboration avec son Secrétaire général et l'envoyé spécial de celui-ci.

À cet égard, Nous réaffirmons que la question de notre intégrité territoriale restera la priorité des priorités dans notre politique intérieure et extérieure. Nous réitérons, par conséquent, notre volonté de maintenir le cap et continuer à défendre notre souveraineté et l'intégrité de notre territoire qui ne souffrent aucun marchandage.

Partant des constantes de notre politique extérieure, que Nous nous sommes employé, depuis Notre accession au Trône, à conforter et à consolider, Nous sommes résolu à aller de l'avant dans l'action que Nous menons au service des intérêts supérieurs de la Nation.

C'est dans cet esprit que Nous œuvrons au raffermissement des liens inhérents à l'appartenance régionale de notre pays et au développement de ses relations internationales, qui doit être poursuivi, quelles que soient les contraintes liées à une conjoncture internationale agitée et à un contexte régional difficile.

La consolidation de l'adhésion du Maroc au dispositif international des droits de l'Homme, à travers notamment, la consécration constitutionnelle des règles de bonne gouvernance, est de nature à conforter la crédibilité de notre pays en tant que partenaire économique jouissant d'une forte attractivité en matière d'investissement. Pour cela, il dispose d'un atout majeur, en l'occurrence, les partenariats et accords de libre-échange conclus aussi bien avec des pays et groupements situés dans notre voisinage immédiat, qu'avec d'autres grandes puissances économiques.

En ce qui concerne les liens du Maroc en rapport avec son appartenance régionale, nous demeurerons attachés à la construction de l'Union Maghrébine en tant que choix stratégique et projet intégrateur incontournable, et œuvrerons avec toute la détermination et la persévérance requises pour venir à bout des obstacles qui entravent, hélas, la mise en œuvre de ce projet dans le cadre d'un processus sain et cohérent.

Le Maroc ne ménagera donc aucun effort pour développer ses relations bilatérales avec les pays de la région. À cet égard, nous prenons acte de l'évolution positive que connaissent les rencontres ministérielles et sectorielles en cours, convenues avec l'Algérie.

Fidèle aux liens séculaires de fraternité qui unissent nos deux peuples et soucieux de répondre aux aspirations des générations montantes, Nous tenons à l'amorce d'une nouvelle dynamique ouverte sur le règlement de tous les problèmes en suspens, en prélude à une normalisation totale des relations bilatérales entre nos deux pays frères, y compris la réouverture des frontières terrestres. Cette démarche exclut tout immobilisme ou ostracisme incompatible avec les liens de bon voisinage, l'impératif d'intégration maghrébine et avec les attentes de la communauté internationale et de notre espace régional.

En ce qui concerne son appartenance arabo-islamique, le Maroc, qui suit avec préoccupation les mutations à l'œuvre dans certains pays arabes frères, estime que, pour contenir les risques qui mettent en péril la sécurité et l'intégrité territoriale des pays, il n'y a d'autre choix que de prendre à bras le corps les problématiques et les défis qui sont les nôtres. Il faudrait, à cet égard, faire preuve d'audace et de vision prospective, privilégiant le dialogue consensuel constructif et excluant les approches classiques ayant démontré leurs limites et leur inanité.

Servir, dans ce sens, les intérêts vitaux de la Nation arabe exige, avant tout, de se prévaloir de l'esprit de coopération, ainsi que de leurs complémentarités et des possibilités d'un partenariat optimal entre toutes les composantes et les ensembles régionaux du monde arabe.

La cause palestinienne demeure en tête de nos préoccupations, surtout dans cette conjoncture qui voit naître de grands espoirs suscités par les positions constructives de certaines grandes puissances mondiales et par les retombées escomptées de la réconciliation inter-palestinienne.

En Notre qualité de Président du Comité Al-Qods, Nous lançons un appel au Quartet pour qu'il prenne ses responsabilités en cette phase critique du conflit israélo-palestinien. Nous réaffirmons, à cet égard, que l'avènement d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient passe par la nécessité de garantir le droit de tous les peuples de la région à la liberté, à la stabilité et à la prospérité, outre l'instauration d'un État palestinien indépendant et viable, avec Al-Qods-Est pour capitale.

Pour ce qui est de nos relations en rapport avec notre prolongement africain, qui constitue un espace d'opportunités prometteuses, nous tenons à suivre, en la matière, une approche sans cesse renouvelée, se fondant sur le principe de solidarité et la consolidation de la sécurité et de la stabilité, notamment dans la région sub-saharienne et du Sahel. Cette approche vise également la création des conditions d'un développement humain, à même de permettre l'amélioration du vécu du citoyen africain, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Par ailleurs, les événements et les changements qui se déroulent actuellement au Sud de la Méditerranée, confirment la nécessité d'opérer un saut qualitatif dans les processus de partenariat Nord-Sud, afin de créer un espace économique et humain solidaire et harmonieux, dont les peuples se partagent les valeurs de démocratie et le fruit du co-développement. Le partenariat entre le Maroc et l'Union Européenne, dans ses différentes dimensions, pourrait être une source d'inspiration pour l'élaboration de cette approche équilibrée et mutuellement bénéfique.

Le Maroc continuera à coopérer avec ses autres partenaires dans les continents américain et asiatique, dans le cadre de partenariats stratégiques fructueux et de manière à imprimer un dynamisme accru à tous nos partenariats à travers le monde.

Cher peuple,

En ce moment historique qui se distingue par l'avènement d'une nouvelle ère constitutionnelle, Nous avons une pensée émue et déférente pour la mémoire immaculée de Notre Vénéré Grand-Père, héros de la libération et de l'indépendance, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V, et de Notre Auguste Père, feu

Sa Majesté le Roi Hassan II, bâtisseur de l'État marocain moderne, ainsi que de tous les braves martyrs de la patrie, que Dieu les ait en Sa sainte miséricorde.

De même, Nous rendons hommage à nos Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, à la Sûreté Nationale, à l'Administration Territoriale, aux Forces Auxiliaires et à la Protection civile, pour leur dévouement et leur mobilisation constante, sous Notre commandement, pour la défense de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Patrie et la préservation de sa sécurité et sa stabilité.

Cher peuple,

À chaque époque ses hommes et ses femmes, et à chaque nouvelle ère ses institutions et ses instances. Cette maxime s'applique parfaitement à la Constitution de 2011. Ainsi, et dans la mesure où c'est une Constitution avancée, relevant d'une nouvelle génération de Constitutions, elle requiert aussi une nouvelle génération d'élites qualifiées, imprégnées de culture et d'éthique politiques nouvelles. Ces élites se doivent de faire preuve de patriotisme, de citoyenneté responsable et d'un sens élevé des responsabilités et de l'intérêt général.

Cette Constitution requiert également des politiques audacieuses, propres à préserver les acquis, à corriger les dysfonctionnements et à faire aboutir les réformes globales.

Telle est la voie judicieuse à suivre pour concrétiser notre aspiration commune à édifier un Maroc nouveau, uni, démocratique et avancé, garantissant à tous ses enfants une citoyenneté pleine et entière, préservant leur dignité et sauvegardant l'unité et la souveraineté de la patrie.

«Seigneur, accorde-nous Ta miséricorde, et assure-nous la droiture dans notre conduite». Véridique est la parole de Dieu.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

S.M. LE ROI MOHAMMED VI PRÉSIDE LA CÉRÉMONIE DE PRESTATION DE SERMENT DES OFFICIERS LAURÉATS DES GRANDES ÉCOLES MILITAIRES

TÉTOUAN, 31 JUILLET 2011

Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Officiers,

Il Nous est agréable, en Notre qualité de Chef Suprême et Chef d'État Major Général des Forces Armées Royales, de présider la cérémonie de prestation de serment par les lauréats de cette année, des instituts supérieurs militaires, de sécurité et de l'administration territoriale.

Nous avons la certitude que, grâce à Notre volonté de leur assurer une formation supérieure moderne et d'améliorer leur situation sociale, Nos Forces Armées Royales continueront, sous Notre conduite, à remplir leur devoir patriotique, en faisant preuve de dévouement, de mobilisation et de vigilance dans la défense de la sécurité, la stabilité, l'unité et la souveraineté de la nation, ainsi que dans le concours qu'elles apportent aux opérations humanitaires engagées dans le pays et à l'étranger.

Nous avons décidé de donner à cette promotion le nom de «Al Madina Al Mounawwara», eu égard à la place sacrée qu'elle occupe dans le cœur de Notre Majesté et dans celui de chaque Marocain.

Il s'agit, en effet, du sanctuaire d'émigration du Prophète Sidna Mohammed, lieu de la Révélation, siège de la tombe de Notre Aïeul le Prophète Sidna Mohammed, paix et salut sur Lui. Elle est également le siège de l'une des deux Saintes Mosquées, où convergent les pèlerins musulmans.

Nous avons une pensée émue pour la mémoire des officiers, soldats et civils, victimes innocentes du terrible accident de l'avion militaire qui s'est écrasé près de Guelmim. Que Dieu bénisse l'âme de ces martyrs du devoir. Puisse-t-Il, en ce début du mois sacré du Ramadan, les couvrir de son infinie miséricorde et les accueillir parmi les martyrs qu'Il a comblés de Sa divine bonté au paradis.

Soyez donc -que Dieu vous protège- à la hauteur de la portée éminemment symbolique du nom «Al Madina Al Mounawwara» qui incarne les valeurs de fidélité immuable au pacte indéfectible de la Beï'a, et d'abnégation pour la défense des sacralités de la nation, fidèles en cela à votre devise éternelle : «Dieu, la Patrie, le Roi». **Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.**

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 58^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION DU ROI ET DU PEUPLE

MARRAKECH, 20 AOÛT 2011

Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher peuple,

La commémoration, aujourd'hui, du cinquante-huitième anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple se distingue par le fait qu'elle intervient dans le contexte de la Constitution avancée que tu as approuvée, et qui ouvre des perspectives démocratiques prometteuses pour le parachèvement de l'édification d'un État moderne de droit et des institutions.

Cette Constitution pose, de surcroît, les fondements d'une régionalisation élargie, à la faveur d'une mutation historique visant à assurer la modernisation et la rationalisation des structures de l'État. Cet objectif passe par l'adoption de réformes substantielles axées sur une bonne gouvernance territoriale et vouées à la promotion du développement intégré. Ces réformes visent également à assurer la consolidation de la justice sociale et à garantir à tous les Marocains les attributs d'une citoyenneté digne.

Notre atout majeur, pour y parvenir, réside dans le dynamisme créatif de notre jeunesse dont nous célébrons aujourd'hui la fête. C'est une jeunesse qualifiée, digne de continuer à porter le flambeau de la glorieuse épopée du Vingt Août, dans le cadre d'un processus proprement marocain, caractérisé par l'implication des jeunes dans les efforts visant à en relever les défis. Ces efforts, nous les déployons en parfaite communion entre toi, cher peuple, et ton Premier Serviteur, illustrant de nouveau l'esprit immuable de la Révolution du Roi et du peuple.

Ceci nous porte à considérer la mise en œuvre optimale de la nouvelle Constitution comme le point de départ d'un processus d'action politique visant à promouvoir le développement dans un climat de respect collectif de la loi, de mobilisation et de confiance. C'est là un préalable incontournable pour dynamiser l'économie, stimuler l'investissement productif et garantir les conditions d'une vie digne à l'ensemble de Nos citoyens, surtout les démunis parmi eux.

C'est là, donc, le grand défi qu'il incombe à tous de relever par des efforts intensifiés, et au moyen d'institutions agissant comme une force d'impulsion de la démocratie et un puissant levier de développement.

Le véritable pari qu'il nous faut gagner dans la phase politique actuelle ne consiste pas à considérer les prochaines élections comme une simple compétition, certes légitime, entre partis pour remporter le plus grand nombre de sièges. C'est plutôt une occasion pour hisser cette compétition au niveau d'un combat national qualitatif autour de la sélection des meilleurs programmes et du choix des élites qualifiées. Il s'agit, en effet, d'entamer judicieusement la mise en œuvre de la Constitution et d'imprimer une forte impulsion à la mutation politique déterminante que connaît notre pays.

Pour consolider le climat de confiance en vue des prochaines élections, il ne s'agit pas uniquement de rechercher un consensus sur les moyens d'en assurer une bonne préparation. Il faudra, avant tout, que l'ensemble des acteurs politiques fassent preuve de clarté dans les positions proclamant leur engagement à renforcer la crédibilité de ces échéances et à récuser les préjugés sur leur issue, bien avant leur déroulement. Il leur appartient aussi de rompre avec la suspicion politicienne à l'égard de ces élections, car une telle attitude ne peut que servir les ennemis de la démocratie, les défaitistes et autres nihilistes.

Tout le monde -gouvernement, parlement, partis, citoyens, acteurs associatifs et médias- se trouve, de ce fait, face à un véritable test imposant à chacun de prendre ses responsabilités historiques et de placer les intérêts supérieurs de la Nation au-dessus de toute autre considération.

À cet égard, les autorités gouvernementales et judiciaires concernées par l'organisation des élections, doivent agir dans le respect scrupuleux de la loi, mettre en œuvre les dispositifs de moralisation de la vie politique et parlementaire, et créer les conditions d'une compétition électorale libre. Elles se doivent également de veiller à l'égalité de traitement entre les différents partis politiques et d'observer une neutralité positive.

Il leur incombe aussi de s'opposer avec fermeté à toutes les irrégularités et de lutter contre l'usage de l'argent et l'achat des voix visant à pervertir les élections. Elles doivent également sévir contre l'abus de pouvoir et l'instrumentalisation tendancieuse de la religion et des sacralités dans les batailles électorales à venir.

Certes, l'action partisane et les campagnes électorales nécessitent un financement transparent et équitable. La loi en fixe les règles et punit tout manquement y afférent. Cependant, quelles que soient la qualité des lois et la fermeté des autorités, le rôle assigné par la Constitution aux partis demeure crucial pour assurer la crédibilité des élections et préserver l'inviolabilité des institutions.

Partant, les partis sont appelés à rivaliser d'ardeur pour l'élaboration de programmes électoraux novateurs et réalistes, à même de répondre aux préoccupations réelles des citoyens. Ils se doivent également d'accréditer des candidats compétents et aptes à assumer des responsabilités au niveau des pouvoirs législatif et exécutif, au sein de la majorité comme dans l'opposition.

Il importe aussi que les partis donnent leur chance aux jeunes et aux femmes pour favoriser l'émergence d'élites qualifiées, à même d'apporter du sang neuf à la vie politique et aux institutions constitutionnelles.

À cet égard, Nous considérons qu'à la faveur des larges prérogatives que confère la démocratie territoriale aux conseils qui en sont issus, l'action politique, en tant que culture et pratique, est en passe de connaître une transformation substantielle lui permettant de transcender le concept étroit qui la réduit à une simple quête de postes gouvernementaux ou de sièges parlementaires.

En effet, l'action politique va s'ouvrir sur de vastes perspectives impliquant des milliers de mandats électifs à exercer au sein des conseils régionaux, provinciaux et locaux, qui sont autant d'institutions clés pour qualifier des élites dignes d'assurer la gestion des affaires publiques.

Les nobles objectifs inhérents à l'engagement politique ne seront pleinement atteints que lorsque la classe politique, au lieu de se focaliser sur des postes à engranger au niveau central, s'intéressera davantage au mandat électif, local ou régional, vu que celui-ci permet d'être au plus près des préoccupations légitimes et des besoins fondamentaux du citoyen.

Quant au citoyen-électeur, qui par son vote librement émis, contribue à l'expression de la volonté populaire, Je lui dis ceci : En participant au scrutin, tu ne fais pas qu'exercer un droit personnel, mais tu donnes mandat à la personne que tu élis, pour te représenter dans la gestion de la chose publique.

Tu dois donc avoir conscience de la portée considérable du devoir inhérent au suffrage -qui ne saurait faire l'objet d'aucun marchandage- et t'en remettre à ta conscience patriotique, pour choisir des programmes réalistes et des candidats qualifiés et intègres.

Au citoyen-candidat, Je dis : il est temps de rompre définitivement avec les pratiques électoralistes scandaleuses qui ont porté préjudice à la crédibilité des assemblées élues, et entaché la noblesse de l'action politique.

Il appartient donc à toute personne qui envisage de faire acte de candidature aux prochaines élections de garder à l'esprit la corrélation, consacrée par la Constitution, entre l'exercice du pouvoir et la reddition des comptes.

Eu égard à la place que la Constitution leur réserve, dans l'ancrage des valeurs de citoyenneté responsable, la société civile et les médias sont tenus d'assumer efficacement leur rôle en matière d'observation légale, indépendante et neutre de la régularité des opérations électorales.

Cher peuple,

La modernisation et la démocratisation des structures de l'État apparaissent clairement à travers la répartition, par la nouvelle Constitution, des pouvoirs centraux. Elles se manifestent, avec encore plus de force, dans le projet de régionalisation avancée qui est fondée sur le transfert du centre vers les régions de prérogatives et des moyens y afférents, sur la base des principes de la démocratie territoriale et de la bonne gouvernance.

Il s'agit là d'une démarche propre à favoriser un développement régional solidaire, équilibré et intégré, qui met définitivement fin à l'allégation colonialiste d'un prétendu Maroc utile, et un Maroc inutile, et qui en finit avec les disparités territoriales.

Pour consolider les piliers du grand chantier structurant de la régionalisation avancée, que nous considérons comme une nouvelle révolution du Roi et du peuple, il faudra donner la priorité à l'élaboration de la loi organique y afférente, du fait du lien existant entre celle-ci et l'élection des conseils régionaux, ainsi que les échéances et les mesures à prendre pour la mise en place de la deuxième Chambre du parlement.

Par ailleurs, il faudra accélérer le processus d'opérationnalisation du Fonds de mise à niveau sociale et du Fonds de solidarité interrégionale, de manière à renforcer les programmes de l'INDH visant à combattre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion sociale, par le biais de projets et d'activités générateurs de revenu et d'emplois, surtout pour les jeunes.

En effet, la jeunesse marocaine, consciente et responsable, se trouve aujourd'hui au cœur du projet de modernisation constitutionnelle et politique, au regard des droits et devoirs que prévoit la Constitution, ainsi que des instances de citoyenneté agissante qu'elle préconise pour renforcer l'adhésion des jeunes aux différentes réformes démocratiques et aux divers chantiers de développement.

Nous réservons une sollicitude particulière à tout Notre peuple, aussi bien nos citoyens vivant au sein de la Patrie que ceux résidant à l'étranger. À ceux-ci, Nous réitérons Notre hommage pour leur attachement à leur identité nationale, et leur volonté de garder et d'entretenir les liens avec leurs proches et leur pays, en s'y rendant de plus en plus nombreux, en veillant à son développement et son essor et en ayant à cœur de défendre ses justes causes.

À cet égard, Nous sommes attaché à la mise en œuvre optimale des dispositions de la nouvelle loi fondamentale qui, pour la première fois, leur garantit constitutionnellement la jouissance de tous les droits de citoyenneté, ainsi que la protection de leurs intérêts dans les pays de résidence, et la participation la plus large possible aux institutions nationales et à la gestion des affaires publiques.

Cher peuple,

Notre commémoration de la Révolution du Roi et du peuple coïncide avec la dernière décade du mois béni de Ramadan où les cœurs de notre peuple sont comblés de félicités divines. C'est un moment fort qui commande de s'incliner devant la mémoire des héros de la liberté, de l'indépendance et de l'unité, notamment et au premier chef, Nos Grand - Père et Père, feus Leurs Majestés les Rois Mohammed V et Hassan II - que Dieu bénisse leur âme dans leur dernière demeure.

Nous réaffirmons également le pacte commun qui Nous unit à toi, cher peuple, et par lequel nous nous engageons à continuer à porter le flambeau de la révolution renouvelée du Roi et du peuple. Nous puisons en elle et dans l'esprit de l'heureuse fête de la jeunesse, les exemples de la communion symbiotique et les valeurs de sacrifice, de résistance et de persévérance.

Nous nous en inspirons pour œuvrer inlassablement afin de renforcer, dans ce contexte régional et international délicat, la position de notre pays qui s'affirme comme modèle de développement démocratique serein et de progrès constant, dans l'unité et la solidarité, la confiance et l'espérance, la quiétude et la stabilité. **Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.**

**MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI,
AMIR AL MOUMININE, AUX PÈLERINS MAROCAINS
RABAT, 08 OCTOBRE 2011**

Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Honorables pèlerins,

Que Dieu vous garde et vous protège Sur vous la prière, le salut, la miséricorde et la bénédiction divines.

Ainsi que vous le savez, Nous avons à cœur de préserver et faire prévaloir les rites et les dogmes édictés par Dieu. À ce titre, et en Notre qualité d'Amir Al Mouminine, Défenseur de la foi et Protecteur de la communauté des croyants, Nous honorons, à chaque saison de pèlerinage, ceux et celles parmi Notre peuple fidèle qui s'apprêtent à se rendre aux Lieux Saints.

Nous nous adressons au premier groupe des partants, et à travers lui, à l'ensemble des femmes et des hommes pèlerins, et prions pour la sécurité de tous, à l'aller comme au retour.

Les sentiments de foi sincère et de ferveur ardente qui vous animent sont aussi les nôtres, en ces moments bénis de recueillement et de vénération. Vous vous apprêtez, dans une totale soumission au Créateur, à rejoindre les cortèges des hôtes du Seigneur, le Miséricordieux. Affluant de différentes provenances, vous allez, à l'unisson, répondre à l'injonction divine, énoncée dans le Livre Saint qui dit en substance : « Annonce au peuple le pèlerinage de la maison sainte, qu'ils y arrivent à pied ou montés sur des chameaux prompts à la course, venant des contrées éloignées. Afin qu'ils soient eux-mêmes témoins des avantages qu'ils en recueilleront, et afin qu'ils répètent le nom de Dieu à des jours fixes, de Dieu qui leur a donné des bestiaux pour leur nourriture».

Heureux qui, comme vous, respectables pèlerins, ont été honorés par le Très-Haut qui a exaucé leurs prières, en leur offrant la possibilité de se conformer à l'un des piliers de sa religion et de visiter la tombe du meilleur de Ses Messagers, Notre Aïeul, l'Élu du Seigneur, prière et salut sur Lui.

Nous tenons donc à saisir cette opportunité religieuse pour vous orienter et vous indiquer la conduite à tenir dans ces lieux saints et lors de l'accomplissement des rites du pèlerinage. Il vous appartient, en effet, lors de vos séjours, comme dans vos déplacements, de faire preuve des plus hautes vertus humaines,

multipliant les marques d'obéissance et de vénération à la gloire de notre Seigneur, puisse-t-Il agréer et dûment rétribuer vos actes pies et vos louables desseins.

Gardez donc à l'esprit que le pèlerinage est une obligation religieuse fondamentale, impliquant une dévotion sincère et une éducation spirituelle élevée, et offrant, en outre, une illustration tangible de l'unité islamique. Il incite, de surcroît, à la connaissance mutuelle, la coexistence, le dialogue et la paix, récusant, en revanche, les dissensions, les divergences et même les controverses et les querelles. À cet égard, le Saint Coran dit en substance : «Le pèlerinage se fera dans les mois prescrits. Celui qui l'entreprendra doit s'abstenir des femmes, des transgressions des préceptes et de rires. Le bien que vous ferez sera connu de Dieu. Prenez des provisions pour le voyage. La meilleure provision est la piété. Craignez-moi donc, ô hommes doués de sens !».

Sachez aussi que ce pilier majeur de l'Islam exige sans cesse tant d'efforts, de persévérance, de dévotion et d'incantations de la part du pèlerin. Drapé de tissu non cousu, selon les normes du «Ihram», ce pèlerin, qui s'interdit jouissances et autres délices, ne peut être rétribué que par l'accès au paradis. Le Prophète - prière et salut sur Lui - dit à cet égard « le pèlerinage dûment accompli n'a d'autre récompense que le paradis».

Veillez donc -que Dieu vous protège- à ce que les rituels du pèlerinage, les obligations fondamentales et les devoirs y afférents, soient l'occasion de multiplier les invocations, les prières surrogatoires et les bonnes actions. C'est ainsi que vous pourrez recueillir les bienfaits pour lesquels le devoir de pèlerinage a été édicté, comme le rappelle le «hadith» du Prophète - prière et salut sur Lui - qui dit en l'occurrence « Quiconque a accompli le pèlerinage sans dispute et sans libertinage sera exempt de ses péchés, comme au premier jour, où sa mère le mit au monde».

Souvenez-vous aussi que votre présence dans cet immense rassemblement religieux en terre sainte, aux côtés de pèlerins venus de tous les pays et les communautés islamiques, vous astreint à un devoir de discipline et d'ordre, lesquels sont indispensables au bon déroulement des rites du pèlerinage.

Vous êtes également tenus d'assurer la meilleure représentation possible de votre pays, le Maroc, au sein d'un très dense ralliement religieux, qui réaffirme l'unité de la Oumma, et son attachement aux valeurs de modération, à la voie médiane et aux principes de solidarité en toutes circonstances, dans le bonheur, comme dans l'adversité.

Soyez donc les ambassadeurs de votre pays, en veillant à donner leur pleine et concrète expression à ces nobles idéaux et en montrant l'attachement du Maroc à ses sacralités nationales et religieuses. Nous sommes, en effet, fier de la voie judicieuse que Nous avons choisi d'emprunter pour conduire ce pays paisible sur le chemin du développement et de la pleine citoyenneté dans la dignité, la sécurité et la stabilité.

Il importe également de rappeler ici ce que l'on attend de vous, à savoir le respect des dispositions prises en matière d'organisation par le Royaume frère d'Arabie Saoudite, pour assurer le bon déroulement du pèlerinage, dans des conditions convenables, dignes des hôtes du Seigneur. D'ailleurs, Notre très cher et honorable frère, le Gardien des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Ibn Abdelaziz - que

Dieu le garde - ne cesse de multiplier les efforts pour que les villes saintes de la Mecque et de Médine, assurent aux visiteurs tous les moyens de confort, en mettant à leur disposition et en élargissant les aménagements, les installations et les services nécessaires. Elles ont recours à des moyens et des procédés innovants pour s'assurer que tous les hôtes du Seigneur puissent accomplir les rites du pèlerinage de la façon la plus ordonnée qui soit. Puisse Dieu lui réserver la meilleure des rétributions. Puisse-t-Il lui accorder longue vie, lui prêter assistance et agréer et bénir ses efforts.

Vous devez faire preuve de la même discipline en vous conformant aux dispositions que Notre ministre de Habous et des Affaires islamiques, a prises, en application de Nos Hautes Instructions, pour que nos honorables pèlerins puissent accomplir les rites du pèlerinage comme il se doit, tant au niveau de l'encadrement, qu'au plan de l'initiation, et de l'organisation administrative, médicale et scientifique. À ce propos, Nous saluons les efforts soutenus que le ministre et les cadres du ministère déploient chaque année dans ce domaine.

Dans ce contexte, Nous ne saurions perdre de vue le privilège qui va vous échoir de rendre visite à la Tombe bénie, de Médine, et de vous recueillir avec humilité devant le tombeau du plus illustre des humains, le sceau des Prophètes et des Messagers, Notre Aïeul, l' élu de Dieu, prière et salut sur Lui. Essayez alors de prendre la mesure, dans vos prières et vos incantations, des bienfaits que la Oumma doit à son illustre Prophète, et d'apprécier la place qu'il occupe auprès de son Créateur. Saluez-le avec la déférence qui sied à son rang et son aura. Dieu agréera vos prières et répondra à votre salut par le pardon et la miséricorde. Le Prophète - salut sur Lui, a dit à cet égard : « Quiconque prie pour moi une fois, Dieu priera pour lui dix fois ».

Dans toute assemblée où vous vous trouviez, il vous appartient d'élever vos prières et invocations à Dieu, Le Sublime, le Très-Haut, conformément à cette prescription de la Parole de Dieu « Lorsque Mes serviteurs te parleront de Moi, Je serai près d'eux, J'exaucerai la prière du suppliant qui M'implore ». Dans de tels rassemblements, souvenez-vous du devoir qui vous incombe de prier pour votre Roi qui veille sur l'unité du Maroc et la dignité de son peuple. Implorez le Tout-Puissant pour qu'Il Nous prête assistance et fasse aboutir toutes des initiatives et les démarches que Nous entreprenons au service de notre sainte religion, et pour la protection de l'intégrité territoriale de notre chère patrie, ainsi que pour l'essor de notre peuple fidèle et la préservation de sa dignité et de son unité.

Priez Dieu pour que Notre Prince Héritier Son Altesse Royale le Prince Moulay El Hassan, et l'ensemble des membres de Notre Famille Royale, soient pour Nous une source de joie et de quiétude, qu'Il comble de ses divines miséricorde et bénédiction, Notre Grand-Père et Notre Père, Sa Majesté le Roi Mohammed V et Sa Majesté le Roi Hassan II et qu'Il leur réserve la meilleure et la plus ample rétribution.

Nous réitérons, pour conclure, Nos prières pour que Dieu veille à votre sécurité à l'aller, comme au retour, et qu'Il consente, dans Son infinie bonté, à exaucer vos vœux et vos prières, afin que vous regagniez la Patrie sains et saufs, comblés du sentiment du devoir accompli. Dieu le Très-Haut est totalement capable de concrétiser Ses volontés et d'accéder aux vœux lorsqu'Il est sollicité.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OUVERTURE DE LA 1^{ÈRE} SESSION DE LA 5^{ÈME} ANNÉE LÉGISLATIVE DE LA 8^{ÈME} LÉGISLATURE

RABAT, 14 OCTOBRE 2011

Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Nous nous adressons à vous, aujourd'hui, dans un contexte bien particulier, qui se distingue par l'engagement de notre pays dans la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, à travers la mise en place des institutions qu'elle prévoit, dont et au premier chef, le parlement et le gouvernement. Ce n'est donc pas seulement l'occasion pour Nous de présider l'ouverture d'une session parlementaire ordinaire. Il s'agit plutôt d'un moment fort, augurant la première législature sous l'égide de la nouvelle Constitution, et l'amorce d'une étape historique dans le processus d'évolution que connaît le Maroc en matière de démocratie et de développement.

Aussi, appartient-il à toutes les parties prenantes dans cette mutation salutaire d'assumer pleinement leurs responsabilités. Elles se doivent de continuer à œuvrer pour assurer le succès des prochaines élections parlementaires, en s'astreignant aux normes de transparence qu'elles exigent, et en faisant preuve, à cet effet, de confiance, de clarté et de patriotisme sincère.

Le changement profond apporté par la Constitution doit se concrétiser à travers le renouvellement des institutions, avec leur crédibilité démocratique, leurs élites qualifiées et leur action politique efficiente, ainsi que leurs projets de développement concrets, susceptibles d'assurer les conditions d'une vie libre et digne à toutes les franges de Notre peuple fidèle, notamment ses catégories démunies et sa jeunesse ambitieuse. Telle est la voie judicieuse à emprunter pour réhabiliter et rendre ses lettres de noblesse à l'action politique, et afin de mettre la performance des institutions au diapason de la place constitutionnelle éminente qui leur est réservée.

Il faudra, à cet effet, instituer une pratique politique nouvelle fondée sur l'efficacité, la cohérence et la stabilité institutionnelle, une pratique permettant à chaque pouvoir d'assumer la plénitude de ses responsabilités, dans le cadre de la séparation, de l'équilibre et de la collaboration entre les pouvoirs.

En assumant la mission constitutionnelle qui Nous est dévolue de veiller au bon fonctionnement des institutions et à la protection du choix démocratique de la Nation, Nous avons à cœur de voir les nouvelles institutions refléter l'esprit et la lettre de la Constitution, et incarner notre ambition collective de voir émerger des instances parlementaires et exécutives efficaces :

- Elles ont pour fondement un parlement fort, reflétant la volonté populaire librement exprimée, exerçant ses compétences législatives exclusives, et ses larges prérogatives en matière de contrôle, un parlement qui assume efficacement son rôle dans le domaine diplomatique, au service des justes causes de la Nation, notamment et au premier chef, la question de notre intégrité territoriale.

- Elles s'appuient également sur un gouvernement performant, issu d'une majorité parlementaire solidaire et homogène, exerçant, avec son chef, l'intégralité de son pouvoir exécutif, et assumant la responsabilité qui lui incombe d'établir et de mettre en œuvre son programme, et d'en traduire les priorités dans des politiques publiques efficaces et cohérentes.

Nous sommes convaincu que si le système démocratique repose sur le pouvoir de la majorité et la primauté de la loi, il s'appuie, tout autant, sur la participation positive de l'opposition parlementaire. De ce fait, la mise en œuvre du dispositif y afférent est de nature à permettre à cette opposition de constituer une autorité de contrôle responsable et une force de proposition constructive.

Néanmoins, la crédibilité politique des institutions resterait purement formelle tant qu'elles n'agiraient pas comme un puissant levier pour le développement économique, la cohésion sociale et la modernisation culturelle. Et c'est là qu'apparaît l'originalité du modèle marocain qui repose sur le tandem démocratie-développement. Il procède, en outre, d'une approche évoluée du pouvoir, fondée sur une synergie positive avec la dynamique constructive de la société marocaine, et avec les mutations qui s'opèrent aux niveaux régional et international. Tout cela procède d'une volonté nationale propre et s'accomplit de manière parfaitement souveraine, moyennant un travail participatif, collectif et assidu, et une ouverture sur le monde en évolution.

Voilà ce qui a permis au Maroc d'inscrire tant de réalisations et de réformes majeures à son actif, et d'assurer une gestion maîtrisée des répercussions d'une conjoncture économique et financière mondiale difficile, dont les crises successives exigent plus de vigilance, de rigueur et de rationalisation. Mais cela ne saurait donner lieu à une quelconque autosatisfaction. Il devrait plutôt inciter à multiplier les efforts pour conforter notre modèle de démocratie et de développement, lequel ne tire pas sa force uniquement des efforts déployés pour renforcer les acquis et poursuivre les chantiers structurants. Il procède essentiellement de la volonté de s'employer résolument à éliminer les écueils qui l'entravent, et à en corriger les dysfonctionnements au fur et à mesure qu'ils surgissent, tout en engageant les réformes profondes et audacieuses, dictées par les évolutions et les mutations qui s'opèrent.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Le contexte national, régional et international exige que l'on garde à l'esprit les grands défis qui attendent la prochaine législature, au niveau institutionnel et en matière de développement. Ces défis doivent être relevés par toutes les forces vives de la Nation, et tous les acteurs politiques, chacun pour ce qui le concerne, notamment le parlement et le gouvernement.

Pour ce qui est des défis institutionnels, il s'agit essentiellement de parachever la mise en œuvre de la Constitution, en adoptant les lois organiques qui lui sont complémentaires, d'autant qu'il s'agit d'un véritable test pour apprécier l'envergure des horizons démocratiques prometteurs qu'ouvre ladite Constitution.

C'est dire que la nouvelle législature sera, par excellence, une législature fondatrice et constituante. Ces défis concernent également la mise à niveau endogène des partis politiques, sans lesquels il ne saurait y avoir de démocratie authentique. Car il s'agit, en effet, de favoriser l'émergence d'un paysage politique rationalisé et efficace.

Parallèlement, la concrétisation effective de la constitutionnalisation de la participation citoyenne passe par le renforcement de l'implication des nouveaux acteurs, notamment les citoyens, la société civile, les syndicats et les forces productives, ainsi que les médias, comme partenaire constructif dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, des projets de développement et des propositions législatives.

La réforme et la rénovation des structures de l'État demeurent l'enjeu institutionnel majeur dont dépendent le progrès et la modernisation de notre pays.

À cet égard, la consécration de la régionalisation avancée constitue l'un des chantiers stratégiques du Maroc d'aujourd'hui et de demain. Cela tient non seulement à son rapport avec la mise en place de la Chambre des Conseillers, mais surtout aux opportunités que cette régionalisation, conjuguée avec la déconcentration administrative, offre en termes de bonne gouvernance territoriale et de proximité par rapport au citoyen.

Elle ouvre également des possibilités et des perspectives prometteuses, à même d'assurer un développement humain et socio-économique équilibré, solidaire et durable.

Dans le même ordre d'idées, la consolidation d'une justice indépendante passe par la mise en place du Conseil supérieur du Pouvoir judiciaire et de la Cour constitutionnelle. Elle requiert aussi la poursuite de la réforme profonde et globale de la justice. Car il s'agit de consacrer la prééminence de la Constitution, d'affirmer la suprématie de la loi et l'égalité de tous devant elle, et d'assurer la sécurité judiciaire.

De même, la démocratisation de l'État et de la société, et l'amélioration du climat des affaires passent par l'adoption des règles de bonne gouvernance. Elles nécessitent ainsi la mise en œuvre des principes et des mécanismes prévus par la Constitution, avec, au premier chef, la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes, la moralisation de la vie publique, la lutte contre toutes les formes de prévarication

et de corruption, et contre le monopole et la rente économique et politique, ceci, outre la nécessité d'œuvrer pour assurer l'égalité des chances et garantir la liberté d'entreprendre et la libre concurrence.

S'agissant des défis en matière de développement, le vrai test pour juger de l'efficacité de l'action des institutions en direction des couches populaires réside dans leur capacité à opérer un véritable bond qualitatif en matière d'amélioration des indicateurs de développement humain.

La concrétisation d'un tel objectif requiert notamment des réformes et des réalisations audacieuses et tangibles, axées principalement sur l'incitation à l'investissement productif générateur d'emplois, le logement décent, la généralisation de la couverture médicale et la préservation de l'environnement. Elle passe également par un enseignement utile, moyennant une réforme profonde du système d'éducation et de formation, et une franche adhésion à l'économie du savoir et de l'innovation, clé de voûte du progrès pour le Maroc.

La consolidation de la justice sociale et territoriale, que Nous appelons de nos vœux, passe inévitablement par le renforcement des politiques sociales de lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation, et par l'élargissement de la base de la classe moyenne et la promotion de l'égalité entre l'homme et la femme. Elle requiert également d'accorder une attention particulière au monde rural et aux régions montagneuses reculées et enclavées, et d'élaborer une charte sociale avancée.

Face à des besoins sociaux aussi pressants et en constante croissance, et compte tenu des contraintes liées à la disponibilité des ressources financières, il est impératif d'intensifier les efforts pour hisser l'économie nationale à un palier supérieur de modernisation, d'ouverture, de compétitivité et de croissance forte et durable. Voilà un pari majeur en matière de développement qu'il est indispensable de gagner si l'on veut que le Maroc accède au rang des nations avancées.

C'est dire l'importance d'une gouvernance cohérente en matière de développement pour assurer la mise en œuvre optimale des plans sectoriels et la poursuite des chantiers structurants. Pour ce faire, il faut non seulement préserver les grands équilibres macro-économiques et financiers, devenus une règle constitutionnelle, mais aussi conforter les équilibres sociaux, qui constituent l'essence même du progrès, de la stabilité et de la cohésion de la société.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

En évoquant certains défis majeurs en matière de politique et de développement, Notre propos n'est pas d'apporter des réponses toutes faites en vue de les relever. En revanche, la recherche de solutions efficaces en la matière est tributaire, en cette période électorale, de la volonté des partis nationaux sérieux d'assumer leur responsabilité politique en présentant des projets sociétaux clairs et différenciés. Ceux-ci doivent se décliner sous forme de programmes rigoureux, efficaces et réalistes, lesquels doivent être en phase avec les attentes réelles des générations présentes et à venir, afin que le citoyen ait la latitude de choisir librement les élites qualifiées, aptes à répondre aux attentes exprimées.

La responsabilité de relever ces défis, en cette nouvelle ère constitutionnelle, incombera principalement au gouvernement et au parlement issus des prochaines législatives, au regard des compétences pleines et entières qui sont désormais les leurs, en matière législative et exécutive.

Il appartiendra donc au gouvernement émanant de la majorité de la prochaine chambre des représentants d'élaborer et de mettre en œuvre un programme ambitieux, déclinant avec rigueur ses priorités, ses objectifs, ses moyens de financement et ses mécanismes d'exécution, d'évaluation et de redressement.

Pour sa part, l'opposition parlementaire est appelée à jouer de manière constructive le rôle qui est le sien en matière de contrôle et d'interpellation. Relever ces défis et gagner bien d'autres paris majeurs pour le Maroc d'aujourd'hui et de demain, voilà une entreprise qui requiert la conjugaison des efforts de toutes les institutions et les forces vives de la Nation.

En effet, le Royaume aura constamment besoin des énergies de l'ensemble de ses fils, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, et de leur apport constructif à l'effort de consolidation du Maroc de l'unité, de la démocratie, de la dignité, du progrès et de la solidarité.

Que chacun mette donc la main à l'ouvrage et qu'une saine émulation s'engage. «Seigneur, accorde-nous Ta miséricorde, et assure-nous la droiture dans notre conduite». Véridique est la parole de Dieu.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

**MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
À LA 4^{ÈME} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS
PARTIES À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES
CONTRE LA CORRUPTION**

MARRAKECH, 24 OCTOBRE 2011

Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est un motif de joie et de fierté que le Maroc abrite la 4^{ème} session de la Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui se tient sous Notre Haut Patronage. Elle se réunit pour la première fois sur le continent africain et plus précisément à Marrakech, ville de convergence et de dialogue entre les civilisations.

Il Nous plaît, tout d'abord, de souhaiter la bienvenue à tous les hôtes du Maroc, en l'occurrence les Chefs et les membres des délégations des pays frères et amis, parties à ladite convention, ainsi que les responsables onusiens, les représentants des organisations régionales et internationales, et les différents acteurs de la société civile et du secteur privé.

Nous tenons également à saluer les efforts que l'Organisation des Nations Unies, et à sa tête son Secrétaire général, Son Excellence M. Ban Ki Moon, ne cesse de déployer, en coordination avec le gouvernement marocain, pour assurer les conditions de succès de cette importante rencontre.

Nous mesurons pleinement l'importance des thèmes qui seront abordés par cette session, surtout dans sa partie de haut niveau. Il s'agit notamment de continuer à œuvrer pour la concrétisation des Objectifs de Développement du Millénaire, lesquels induisent l'impératif d'engagement dans le combat contre la corruption et le devoir d'encourager la transparence et de renforcer les efforts nationaux et internationaux de lutte et de prévention contre ce fléau.

Cette conférence onusienne tire son importance en particulier du contexte international, marqué par tant de mutations profondes qui s'opèrent dans les différentes régions du monde, et par les aspirations

et les attentes qui animent leurs peuples, surtout pour ce qui concerne la moralisation de la vie publique et la mise en œuvre des principes de reddition des comptes, de transparence, d'intégrité et de bonne gouvernance.

En effet, la question de la lutte contre la corruption figure désormais en tête des préoccupations pressantes des citoyens. Car le fléau de la corruption n'est plus considéré aujourd'hui comme une affaire interne pour tel ou tel pays, telle ou telle région. C'est un mal qui a maintenant des dimensions internationales, s'entremêlant avec de nombreux autres crimes transfrontaliers dont la typologie et les formes sont devenues plus complexes sous l'effet de la globalisation et du progrès technologique.

Pour faire face aux effets néfastes de la corruption, qui constitue l'entrave la plus dangereuse au progrès, surtout dans les pays en développement, il est impératif de conjuguer les efforts au niveau international afin de relever les défis que pose le fléau de la corruption dans ses manifestations les plus détestables, notamment les entraves qu'elle dresse devant la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire. Car ce qui est en jeu, c'est la concrétisation des espérances des peuples qui aspirent au développement intégré et à l'éradication des foyers de pauvreté et de précarité, et qui appellent de leurs vœux un développement humain équilibré et durable.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le Royaume du Maroc a, très tôt, pris la mesure des graves dangers inhérents à la corruption. Il n'a donc pas tardé à faire de la prévention et de la lutte contre ce fléau, l'une des priorités du chantier des réformes sociétales, démocratiques, institutionnelles et juridiques, ainsi que celles concernant le développement, l'éducation aux valeurs de citoyenneté engagée, la protection et la promotion des droits de l'Homme, le renforcement de la bonne gouvernance et la moralisation de la vie publique. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du processus général de démocratisation de l'État et de la société, qui est en cours dans notre pays et qui se déroule en parfaite symbiose entre le Trône et le peuple, intégrant les choix pertinents qui ont été faits en faveur de l'ouverture et du parachèvement de la construction d'une société démocratique moderniste. Ce processus se déploie en synergie avec la dynamique sociale, en interaction avec les mutations régionales et internationales et en conformité avec une volonté nationale parfaitement souveraine.

Ces réformes profondes et audacieuses ont été couronnées par l'adoption, le premier juillet 2011, de la nouvelle Constitution qui a recueilli une large adhésion populaire et une grande reconnaissance internationale, eu égard à sa teneur démocratique avancée qui a consacré les principes, les valeurs et les règles constitutionnels universels. Elle a en particulier fait le choix de la bonne gouvernance et de la corrélation entre l'exercice des responsabilités et la reddition des comptes, lesquelles valeurs ont été hissées au rang de principes constitutionnels fondateurs, à côté de la séparation, l'équilibre et la collaboration des pouvoirs, ainsi que la démocratie citoyenne participative, la primauté de la loi et l'indépendance du pouvoir judiciaire.

De même, la nouvelle Constitution marocaine a reconnu le principe de la prééminence des conventions internationales, ratifiées par le Royaume du Maroc, sur les législations nationales. Ceci donnera une forte impulsion au processus continu d'harmonisation du dispositif juridique de notre pays avec ses

engagements internationaux, surtout dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption. À cet égard, notre pays se trouve, en la matière, dans une situation avancée, aussi bien en ce qui concerne la ratification des conventions internationales, que pour ce qui est de l'adoption de législations nationales avancées et modernes, et des mécanismes reconnus universellement en la matière.

Il s'agit donc d'un parcours long et ardu dont l'infinie perfectibilité n'a d'égale que la force de la volonté qui anime le Roi, le gouvernement et le peuple de ce pays, d'aller résolument de l'avant pour mener le processus jusqu'à son ultime aboutissement à travers la mise en place d'un dispositif complet et intégré et la participation de tous les acteurs à l'enracinement de la probité et de la lutte contre la corruption et la prévarication. En effet, ces redoutables fléaux sont contraires aux valeurs spirituelles et civiques. Ils entravent le développement et sont incompatibles avec la démocratie et la bonne gouvernance.

Parmi les lois et les mécanismes institutionnels les plus récents, adoptés par notre pays, figurent des législations avancées pour la pénalisation aggravée de la corruption électorale, et des atteintes à l'inviolabilité du scrutin, outre l'adoption par le Maroc, au niveau constitutionnel et au moyen d'une loi récente sur l'observation indépendante et neutre des élections de la Chambre des représentants, prévues pour le 25 novembre prochain, observation qui se fera avec la participation de représentants de la société civile, pour faire émerger des institutions représentatives authentiques.

De même, la Constitution consacre tout un titre aux principes de bonne gouvernance et aux mécanismes de sa promotion, outre l'adoption d'une série de dispositions constitutionnelles destinées à renforcer la transparence et l'intégrité et à sanctionner toutes les formes de délinquance dans la gestion des deniers publics, les abus de pouvoir et les conflits d'intérêts, et ce dans le cadre de la primauté de la loi et de l'égalité de tous devant elle, tel que garanti par une justice intègre, indépendante et spécialisée.

Dans le même contexte, l'instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption a été érigée au rang d'institution constitutionnelle à part entière, et ses compétences s'en sont trouvées renforcées. Ainsi, elle est désormais en charge, outre des missions de prise d'initiative, de coordination et de supervision, du suivi de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la prévarication. Elle a également pour mission de recueillir et diffuser les informations y afférentes et de contribuer à la moralisation de la vie publique et à la promotion de la culture liée au service public et des valeurs de citoyenneté responsable. À son tour, le Conseil de la Concurrence a été constitutionnalisé en tant que mécanisme essentiel pour l'affirmation de l'État de droit dans le domaine des affaires.

Ces réformes profondes sont de nature à créer une nouvelle dynamique dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives audacieuses et des nombreux programmes constructifs que le Royaume du Maroc a lancés en matière de lutte contre la prévarication. Le but est de consolider la stratégie nationale que notre pays a adoptée dans ce domaine, et qui a permis l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan intégré en appui au système national de probité, de transparence et de lutte contre la corruption.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

La Convention des Nations Unies contre la Corruption a fourni un cadre approprié permettant une concertation fructueuse entre les États parties sur les moyens efficaces à même d'étendre les passerelles

de coopération internationale entre tous les pays, de sorte qu'ils puissent concrétiser leurs engagements concernant l'ancrage des valeurs de transparence et d'intégrité, le renforcement du dispositif de reddition de comptes et la consolidation des piliers de l'État de droit, des institutions démocratiques et de la bonne gouvernance.

Au cours des trois précédentes sessions de la Conférence s'est amorcée l'élaboration graduelle de la Stratégie de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Corruption- la dernière session, tenue à Doha, ayant adopté le mécanisme de plaidoyer pour la mise en œuvre de ladite Convention. Cette quatrième session devrait, quant à elle, mettre en exergue l'importance capitale que revêt l'approche de prévention de la corruption et de la prévarication, à la lumière des mesures préventives prévues dans les dispositions de la Convention, et au regard de la complémentarité que cela implique entre les dispositifs de prévention et de répression.

Afin de conforter davantage cette orientation stratégique de lutte contre la corruption, nous proclamons notre appui à toutes les initiatives incitant le reste des pays à adhérer à la Convention et à s'investir activement dans le mécanisme de plaidoyer destiné à en assurer la mise en œuvre.

Nous ne manquerons pas, à cet égard, de rendre hommage au rôle incombant respectivement à l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime et au Programme des Nations Unies pour le Développement, et de saluer l'assistance technique et en matière de formation qu'ils fournissent aux différents États parties à la Convention, surtout en ce qui concerne le mécanisme de plaidoyer pour la mise en œuvre des dispositions y afférentes.

Nous apprécions également l'action positive menée par les différents acteurs, -organisations régionales et internationales et structures de la société civile-, qui participent aux manifestations organisées en parallèle à la présente Conférence, notamment l'Assemblée générale de l'Association internationale des autorités de lutte contre la corruption, laquelle s'est tenue sous Notre Haut Patronage, durant ces deux derniers jours, à Marrakech. Nous nous félicitons des résultats probants inscrits à son actif, et saluons ces Autorités nationales pour la mutualisation de leurs efforts au niveau International afin de relever le défi crucial que constituent l'ancrage de la bonne gouvernance, de la démocratie et des valeurs de citoyenneté, l'affirmation de la suprématie de la loi, la dynamisation du développement et la préservation de la dignité humaine et de l'intégrité des nations.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Partant de notre vision prospective, mesurant les conséquences funestes de ce fléau de la corruption et ayant à cœur d'assurer une mise en œuvre optimale et plus large des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la Corruption, Nous appelons à la création d'une alliance internationale des amis de la Convention des Nations Unies contre la Corruption afin d'en étendre le champ de ratification et d'adhésion internationale et d'en concrétiser, à terme, le caractère d'universalité.

Pendant sa présidence de la Conférence au cours des deux prochaines années, le Maroc mettra tout en œuvre pour généraliser la ratification et l'adhésion par les différents pays à cette convention onusienne

de première importance et favoriser la prise de conscience de la portée universelle et humanitaire qui est la sienne.

Dans le même contexte, et partant de Notre conviction quant à l'importance de l'assistance technique qu'il convient de fournir dans les domaines de prévention et de lutte contre la corruption, Nous préconisons de soutenir les efforts déployés en la matière par le Fonds des Nations Unies pour la Prévention du Crime et la Justice Pénale.

Le temps est venu, pensons-nous, pour créer un Observatoire international de la corruption, qui sera chargé de recueillir et analyser les données y afférentes, documenter les bonnes pratiques en matière de lutte anti-corruption et les mettre à la disposition des États parties pour qu'ils puissent les exploiter dans le cadre de leurs programmes nationaux de prévention. Il s'agit, en définitive, d'accompagner les efforts de ces pays et d'appuyer leurs programmes de réforme relatifs à l'application des dispositions de la Convention onusienne.

Nos propositions participent de l'intime conviction qui est la nôtre quant à la pertinence de l'action internationale multilatérale fondée sur la mutualisation des efforts et la complémentarité des savoir-faire. À cette fin, il est nécessaire de mobiliser les différents dispositifs institutionnels, juridiques et en matière de communication et de sensibilisation et de soutenir les programmes nationaux globaux, y compris les programmes d'éducation et d'enseignement. Les différents acteurs de la société civile et les divers supports d'information et de communication, indépendants et responsables, doivent, à leur tour, apporter un concours efficient en la matière, en tant que partenaire-clé dans la lutte contre la corruption et l'éradication de ses effets néfastes.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Nous estimons que cette conférence onusienne constitue un acquis majeur qui est venu s'ajouter aux succès réalisés en matière d'application des mesures et de mise en œuvre des mécanismes de lutte contre la corruption et la prévarication.

Par ailleurs, la «Déclaration de Marrakech sur les mesures préventives anti-corruption», qui sera adoptée au cours de cette session, sera l'expression de la volonté qui anime tous les États parties à la Convention de lutter contre la prévarication et d'aller de l'avant vers la concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, et ce, dans l'intérêt bien compris de l'humanité entière.

En attendant avec grand intérêt les conclusions et les recommandations constructives qui émaneront de cette conférence, Nous vous souhaitons à nouveau la bienvenue dans votre deuxième pays, le Maroc, ainsi qu'un agréable séjour parmi nous, et prions le Très-Haut de couronner vos travaux de succès.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA NATION À L'OCCASION DU 36^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA MARCHÉ VERTE

06 NOVEMBRE 2011

Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher peuple,

Nous commémorons aujourd'hui le 36^{ème} anniversaire de la Marche Verte, dans un contexte national marqué par l'entrée de notre pays dans une ère constitutionnelle nouvelle qui consolide son esprit unitaire et renforce notre modèle spécifique en matière de démocratie et de développement.

Forts des réformes profondes engagées par le Maroc, et de la réactivité positive de notre pays aux mutations en cours, nous sommes aujourd'hui plus confiants et plus déterminés à poursuivre cette marche constamment renouvelée. Il s'agit, en effet, de consolider l'intégrité territoriale de notre pays, de raffermir l'État de droit et des institutions et d'enraciner la bonne gouvernance, dans toutes les régions du Royaume.

Les premiers bénéficiaires de ces avancées sont nos provinces sahariennes et leurs fils fidèles, auxquels la nouvelle Constitution réserve de nouveaux et substantiels acquis démocratiques. Elle consacre ainsi le Hassani comme un des éléments constitutifs de l'identité culturelle marocaine unie, et assigne à l'État la responsabilité d'en assurer la protection et le développement. Elle fait également de la régionalisation avancée la voie d'accès à la bonne gouvernance pour ces provinces.

À cet égard, Nous réaffirmons que le Sahara marocain sera un véritable modèle de régionalisation avancée, impliquant une élection démocratique de ses instances et un large transfert des pouvoirs et des moyens, du centre vers les régions, et prévoyant des mécanismes de solidarité régionale et nationale, de mise à niveau sociale et de développement humain.

S'agissant des droits de l'Homme, il y a lieu de rappeler qu'outre la charte avancée et les institutions, complémentaires les unes des autres, visant à garantir les droits humains et à assurer la protection de la dignité de l'Homme et de ses libertés, la nouvelle Constitution prévoit la mise en place de mécanismes

régionaux de protection et de promotion des droits de l'Homme, à travers le pays, y compris dans nos provinces sahariennes. Ces avancées démocratiques majeures que le Maroc a pu réaliser, dans un contexte de mutations régionales sans précédent, ont permis de conforter la position de notre pays et la crédibilité de son Initiative d'autonomie.

Dans ce contexte, l'engagement du Maroc à mettre en œuvre ses choix souverains, dans toutes leurs dimensions, n'a d'égal que sa détermination à poursuivre sa coopération avec les Nations Unies et toutes les parties concernées, en vue d'aller de l'avant dans le processus de négociations, selon les approches innovantes mises en avant par l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU, et sur la base de notre Initiative d'autonomie.

Nous réaffirmons également l'attachement de notre pays à l'application pleine et entière des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité de l'ONU, en vue de parvenir à une solution politique définitive négociée, pour ce différend régional artificiel, et ce, dans le cadre de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Royaume.

La volonté d'associer à ce processus les représentants véritables et authentiques des habitants de nos provinces sahariennes, dans le cadre d'une dynamique nouvelle, est de nature à mettre un terme définitif aux allégations de ceux qui s'autoproclament représentants exclusifs des populations de la région, en s'obstinant désespérément à vouloir dissimuler le fait qu'ils ne disposent d'aucune assise juridique, d'aucun fondement populaire et d'aucune légitimité démocratique, pour aspirer à la représentation des populations sahraouies.

Le succès de cette dynamique permettra à nos frères dans les camps de Tindouf de bénéficier des mêmes droits, opportunités, perspectives et espoirs que ceux qui sont aujourd'hui offerts à leurs frères dans nos provinces du Sud, dans le cadre d'un Maroc des régions, uni, jouissant de la démocratie et du progrès, accueillant, les bras ouverts, tous ses fils.

Alors que le Maroc, dans cette posture prospective est, on ne peut plus, sincèrement attaché à la mise en branle de cette dynamique constructive, nos compatriotes dans les camps de Tindouf continuent de subir, dans une zone isolée et assiégée, les pires formes de privation, de répression, d'humiliation et de déni de leurs libertés et autres droits fondamentaux légitimes.

À cet égard, Nous réaffirmons notre refus de cette situation inhumaine et humiliante, comme Nous récusons les manipulations politiciennes détestables des adversaires de notre intégrité territoriale qui ignorent et font ouvertement fi des appels répétés de la Communauté internationale, notamment ceux du Conseil de Sécurité de l'ONU et du Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés, pour que celui-ci procède à un recensement garantissant à nos frères de Tindouf le droit humain naturel à une protection juridique, et leur permettant de jouir de tous leurs autres droits.

Le moment est venu pour chacun de prendre ses responsabilités. Au lieu de céder aux tentations d'immobilisme, de division et de séparatisme, il est impératif de prendre des décisions inclusives, synergiques, prospectives et courageuses. Il importe de fructifier les nouvelles opportunités offertes par les mutations en cours dans la région arabe et maghrébine.

À cet égard, le Maroc fut le premier à interagir avec ces mutations, à saisir les aspirations démocratiques légitimes des populations de la région et à leur témoigner sa solidarité, en gardant constamment à l'esprit la nécessité de préserver la stabilité, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de leurs pays respectifs.

Dans cette perspective, le Maroc réitère sa disposition à tout mettre en Œuvre, tant sur le plan bilatéral - et notamment avec l'Algérie sœur, dans le cadre de la dynamique constructive actuelle - qu'au niveau régional, pour la concrétisation commune des attentes des générations présentes et à venir qui aspirent à l'avènement d'un ordre maghrébin nouveau.

Il s'agit d'un Maghreb qui transcende l'enfermement dans les postures figées et les antagonismes stériles, et qui ouvre la voie au dialogue, à la concertation, à la complémentarité, à la solidarité et au développement, un Maghreb qui, fort des cinq pays qui le composent, serait un véritable moteur de l'unité arabe, un partenaire agissant de la coopération euro-méditerranéenne, un facteur de stabilisation et de sécurisation de la zone sahélo-saharienne, et un acteur structurant de l'intégration africaine.

Cher peuple,

Notre commémoration, cette année, de l'anniversaire de la Marche Verte intervient quelques jours avant le lancement de la campagne pour l'élection de la prochaine Chambre des représentants. Ce scrutin tire son importance non seulement du fait qu'il est le premier du genre à avoir lieu dans le cadre de la nouvelle Constitution, mais aussi parce qu'il constitue le principal indicateur à l'aune duquel se mesure la mise en œuvre démocratique de la nouvelle Loi fondamentale.

Aussi, tous les acteurs de l'opération électorale, en l'occurrence les partis politiques assurant l'encadrement des citoyens, les autorités organisatrices, les structures associatives dynamiques, les médias professionnels et les électeurs responsables, se doivent-ils d'être à la hauteur de la nouvelle ère constitutionnelle qui exige probité civique et citoyenneté engagée. Fortes de leur crédibilité et de leur efficacité, les institutions législative et exécutive deviendront ainsi une force motrice pour la démocratie et le développement, jouissant de la confiance populaire et assurant la réconciliation du citoyen avec les institutions élues.

La mobilisation nationale générale reste le préalable essentiel pour relever le défi majeur consistant à assurer le succès des élections, afin qu'elles soient libres, régulières et compétitives, s'articulant autour de programmes sociétaux clairs et novateurs, de nature à répondre aux attentes légitimes des citoyens.

Ces élections devraient déboucher sur une majorité gouvernementale assumant de façon cohérente, courageuse, audacieuse et résolument engagée, la responsabilité de gérer les affaires publiques et de rendre des comptes sur cette gestion devant une opposition constructive, agissant en force de proposition. Il s'agit d'une opposition parlementaire jouissant de la place effective qui lui échoit constitutionnellement, et non pas d'une simple minorité marginalisée ou exclue, n'ayant aucune prise sur le cours des événements et attendant la fin de la législature pour exposer son programme alternatif.

Notre dessein ultime est d'édifier un véritable État des institutions, où tous les acteurs se conforment à la Constitution et à la loi, se dévouent au développement et au progrès de la patrie, et se mettent au

service des citoyens, loin de toute instrumentalisation d'institutions formelles à des fins personnelles ou catégorielles étrequées.

Tout en renouvelant l'expression de Notre fidélité au serment éternel de la Marche Verte, Nous prions à la mémoire de l'artisan de cette épopée historique, Notre Auguste Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu en perpétue le souvenir, et à celle des braves martyrs de l'intégrité territoriale.

Nous rendons également hommage à toutes les unités de nos Forces Armées Royales, la Gendarmerie Royale, la Sûreté nationale, l'Administration territoriale, les Forces auxiliaires et la Protection civile, notamment celles stationnées dans nos provinces sahariennes. Nous saluons leur mobilisation constante pour préserver la sécurité et la stabilité de ces provinces, ainsi que leur dévouement et leur abnégation dans la défense de l'intégrité territoriale de la Nation.

Nous tenons, en conclusion, à exprimer le plaisir de t'adresser, cher peuple, Nos meilleurs vœux à l'occasion de l'avènement de l'Aïd Al-Adha qui incarne les valeurs spirituelles et sociales de sacrifice et de solidarité. Puisse le Très-Haut nous gratifier de Ses bonnes grâces en cette période du rassemblement des fidèles sur le mont Arafat, et de nous guider sur le droit chemin pour assurer à notre chère Patrie encore plus de quiétude et de stabilité, et davantage de progrès et de prospérité.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 4^{ÈME} SESSION DU FORUM DE COOPÉRATION ARABO-TURQUE

RABAT, 16 NOVEMBRE 2011

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Altesses, Excellences,

Excellence, Monsieur le Secrétaire Général de la Ligue des États Arabes,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que Nous vous souhaitons la bienvenue au Royaume du Maroc qui s'honore d'accueillir la 4^{ème} session ministérielle de cet important forum, laquelle marquera, Nous l'espérons, une étape nouvelle dans le processus de développement et d'enrichissement de notre partenariat avec la République Turque, et lui imprimera une forte impulsion qualitative.

Nous espérons que ce forum s'affirmera comme un cadre de dialogue stratégique régulier avec ce grand pays, et comme un outil pour une exploitation optimale de nos capacités et nos potentialités, ainsi que des opportunités partagées qui s'offrent à nous. Nous considérons que la vitalité de ce dialogue est tributaire de la prise en compte du parcours spécifique de chaque partenaire, selon son système d'organisation, ses traditions, son niveau de développement et son évolution.

Elle exige d'autre part que l'on garde à l'esprit, les principes partagés et les intérêts communs, et ce, dans le cadre de l'estime mutuelle, du bon voisinage et du respect de la souveraineté des États, de la sécurité de leurs territoires, leur unité nationale et leur intégrité territoriale

Le Maroc a, au fil des décennies, franchi graduellement et résolument des étapes successives dans la consolidation de ses acquis en matière de pluralisme et d'ouverture politique. S'appuyant sur la nouvelle Constitution du Royaume, démocratique dans sa lettre et dans son esprit, le Roi et le peuple, à l'unisson, se sont attachés à ancrer et consacrer, de façon pérenne et irréversible, la volonté de la Nation de s'inscrire dans une démarche prospective et de s'ouvrir sur l'avenir avec confiance et résolution. Ils entendent hisser, toujours plus haut, le modèle que le pays s'est choisi en matière de démocratie et de

développement, en vue de consolider les fondements de l'État de droit et des institutions, et afin de raffermir les règles de bonne gouvernance et de moraliser la vie publique.

Il s'agit également de conforter l'État dans sa vocation stratégique. garantissant la libre entreprise, la concurrence loyale et la transparence dans toutes les transactions. Cet État se doit de veiller au respect de la dignité de l'individu, de ses droits et de ses libertés, ainsi que de ses obligations quant à l'exercice d'une citoyenneté authentique et effective au sein d'une société fondée sur la justice et l'équité entre toutes les catégories et toutes les régions du Royaume.

Dans le même ordre d'idées, le Maroc qui a été prompt à se mettre en phase avec les aspirations légitimes des peuples de nos régions maghrébines et arabe, affirme qu'il est impératif d'accompagner les mutations saillantes qui s'opèrent dans un certain nombre de pays arabes. À cet effet, nous devons nous employer à forger et concrétiser une vision pour un avenir meilleur, digne des aspirations légitimes de notre jeunesse consciente et responsable et de nos générations montantes qui sont pleines d'ambition.

Ainsi s'explique notre initiative appelant à la mise en place d'un nouvel ordre maghrébin, capable de stimuler et de peser sur le paysage régional arabe, tout en s'affirmant comme une partie prenante majeure dans la coopération euro-méditerranéenne, et comme un facteur favorisant l'instauration et la consolidation de la sécurité et de la stabilité dans la région du Sahel et du Sahara, tout en structurant l'intégration africaine.

Parallèlement, nous nous sommes engagés dans un processus ambitieux de mise en place des fondations nécessaires pour un partenariat avancé entre le Maroc et les États du Golfe arabe, dans le but d'approfondir nos solides relations et nos intérêts stratégiques avec cet espace. Cette initiative, louable et prometteuse, est, Nous en sommes persuadé, éminemment symbolique de notre volonté de renforcer davantage encore les relations de solidarité, fortes et pérennes, qui nous unissent à nos frères des pays du Golfe. Elle s'inscrit également dans le cadre de la défense des causes arabes et des nobles objectifs y afférents.

En effet, le monde arabe, dans ses composantes Maghreb/Machrek, se trouve aujourd'hui à un tournant historique décisif, qui est, du reste, réfractaire à toute logique attentiste et à tout immobilisme détonnant avec l'esprit du temps, et insensible à l'attrait illusoire des slogans stériles et éculés. D'où l'impératif incontournable, pensons-Nous, de transcender cette attitude passiste qui va à contre-courant de l'histoire.

Il faut, en revanche, emprunter une voie alternative, celle de l'avenir et de l'efficacité. Elle appelle une action concertée et résolue, et exige que nous comptions sur nous-mêmes et sur nos potentialités propres pour réaliser un décollage arabe intégré et synergique. À cet égard, l'interdépendance économique, la solidarité, la complémentarité et le développement humain forment le socle du combat engagé pour la réduction de la pauvreté, la précarité, le chômage et l'analphabétisme, et pour l'éradication de toutes les formes de marginalisation sociale, d'exclusion et de discrimination.

Avec une plate-forme aussi solide, nous sommes fondés à espérer l'émergence d'un ordre arabe renoué, qui soit à l'écoute, au plus près, des préoccupations des citoyennes et des citoyens. En la matière, l'ordre que nous appelons de nos vœux est un ordre régi pas les règles de bonne gouvernance et le respect de la

dignité humaine. Il repose sur une action arabe commune efficace et proactive, permettant d'anticiper et de circonscrire les différends, et de prévenir les crises.

C'est un ordre moderne, efficace et essentiel pour le succès des nombreux dialogues engagés à travers le monde, avec des États agissants et influents, et avec des ensembles régionaux similaires, sur la base d'une vision caractérisée par plus de clarté, de réalisme, d'articulation et de cohésion.

Altesses, Excellences,

Excellence, Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames, Messieurs,

Etant persuadés que la coopération arabo-turque constitue un élément fondamental de cette démarche participative et cette approche d'ouverture, nous ne ménagerons, par conséquent, aucun effort pour conférer un contenu concret à notre partenariat et pour en développer les mécanismes, de sorte qu'il puisse atteindre les objectifs suprêmes qui lui sont assignés conformément au Plan d'action du Forum.

Nous nous remémorons avec plaisir les relations diplomatiques et civilisationnelles spéciales que l'État marocain, nanti de sa spécificité et de sa continuité historique, a entretenues avec le pouvoir ottoman, pendant des siècles d'histoire commune. En effet, ces rapports étaient fondés sur la volonté partagée de défendre nos valeurs spirituelles authentiques et de faire face aux convoitises étrangères, dans un esprit de synergie constante et de respect mutuel.

Aujourd'hui encore, nous sommes attachés à l'approfondissement de ces liens séculaires et, à ce titre, nous nous réjouissons beaucoup des importants acquis engrangés au niveau de nos relations bilatérales, le volume de nos échanges commerciaux ayant triplé, depuis l'entrée en vigueur, en 2006, de l'Accord de libre échange.

À cet égard, Nous tenons à saluer la contribution active des entreprises marocaines et turques opérant dans les différents secteurs économiques et domaines de production dans les deux pays.

Nous sommes, par ailleurs, déterminés à intensifier la concertation politique avec ce pays influent, notamment en ce qui concerne le soutien à apporter à la cause palestinienne juste, et les moyens à mettre en œuvre afin d'instaurer la sécurité, la paix et la stabilité au Moyen-Orient, une région qui, depuis plus d'un demi-siècle, continue, hélas, à endurer les pires formes d'occupation, d'agression, de blocus et de coercition. Pire encore, l'impasse persistante des négociations et l'aggravation des tensions et des menaces laissent craindre désormais des conséquences catastrophiques et des risques majeurs pour l'ensemble des pays de cette zone sensible.

À ce propos, Nous réitérons, en Notre qualité de Président du Comité AI-Qods, issu de l'Organisation de la Coopération islamique, notre soutien total au peuple palestinien frère, sous la direction de l'Autorité palestinienne. Nous exhortons, par ailleurs, la communauté internationale, surtout le Quartet et le Conseil de Sécurité, à agir d'urgence et de manière responsable pour amener Israël à cesser ses pratiques unilatérales provocatrices en matière de colonisation. Ce sera le prélude à un retour à la table des négociations, dans la perspective de l'établissement d'un État national palestinien indépendant, jouissant de tous les attributs de souveraineté et de viabilité, et ayant pour capitale Al-Qods orientale.

Tout en Nous réjouissant de voir s'amplifier les récentes réactions et les prises de position internationales de refus et de dénonciation des actes de colonisation entrepris par Israël en Cisjordanie, et plus spécifiquement à AI-Qods occupée, Nous réitérons, au nom du groupe islamique, notre vive condamnation de ces agissements iniques, contraires au droit international et aux résolutions onusiennes pertinentes.

Nous continuerons, par la grâce de Dieu, et avec le concours de chacun, à tout mettre en œuvre afin de venir en aide à nos frères Maqdissis et d'assurer le soutien international nécessaire à la sauvegarde du statut juridique spécial d'AI-Qods, la protection de la sacralité de cette ville spoliée et la préservation de son identité spirituelle et civilisationnelle en tant que terre de tolérance sans rancœurs ni extrémismes, et en tant que carrefour et symbole historique de la coexistence entre les religions révélées.

Altesses, Excellences,

Excellence, Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames, Messieurs,

Cette session se tient dans le contexte exceptionnel des transitions et des mutations que connaissent plusieurs pays arabes. C'est déjà en soi un acquis précieux pour la région et une occasion historique pour tous de resserrer nos rangs et de relever les défis pressants auxquels nous sommes confrontés. Il s'agit, pour cela, d'aborder d'une manière audacieuse et responsable les questions stratégiques, sécuritaires, intellectuelles et en matière de développement qui nous interpellent, et de se doter d'une vision nouvelle et lucide d'un voisinage solidaire, stable, prospère, sécurisé et, somme toute, bénéfique pour l'ensemble des peuples de la région.

L'adoption de «l'Initiative de Rabat pour un partenariat arabo-turc global et durable» comme mécanisme d'exécution stratégique et en tant que plan d'action à moyen terme du Forum (2012-2015), conduira certainement à l'élaboration d'une feuille de route susceptible de conférer un dynamisme accru à ce cadre prometteur, que ce soit au niveau du dialogue politique ou sur le plan de la coopération économique, culturelle et sociale. Ceci devrait nous permettre de donner corps à cette initiative pratique et de montrer son efficience comme moyen de jeter les ponts du dialogue entre les civilisations et de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Nous vous souhaitons à nouveau la bienvenue dans votre deuxième pays, le Maroc, et prions le Très-Haut pour que les travaux de la session de Rabat soient couronnés de succès. Ceci est possible grâce à vous qui gardez à l'esprit les liens historiques séculaires qui nous unissent, et saisissez la nécessité de se hisser au niveau des mutations régionales et internationales qui exigent de faire de ce forum une étape privilégiée sur la voie de la mise en place d'un partenariat stratégique pour le progrès.

Nous demeurerons ainsi fidèles à notre héritage civilisationnel commun, tout en étant respectueux de nos spécificités respectives, à l'écoute des ambitions légitimes de nos peuples frères et en phase avec les impératifs dictés par notre environnement régional et le monde d'aujourd'hui.

Nous implorons le Tout-Puissant de guider vos pas et de vous accorder sagesse et clairvoyance. C'est Lui le meilleur soutien. **Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.**

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU PRÉSIDENT DU COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

NEW YORK, 30 NOVEMBRE 2011

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa famille et Ses Compagnons,

Excellence, Monsieur Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien,

Mesdames, Messieurs,

Il nous est agréable, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de Solidarité avec le peuple palestinien de vous exprimer, ainsi qu'aux membres de votre honorable commission, Ma profonde estime pour les efforts soutenus que vous déployez pour défendre les droits inaliénables du peuple palestinien frère, notamment et au premier chef son droit légitime d'établir son État indépendant et souverain, avec pour capitale Al-Qods orientale.

Nous tenons également à vous adresser Nos vifs remerciements pour l'action constante que mène votre honorable commission et qui a grandement contribué à amener le monde entier à s'intéresser à la question palestinienne et à attirer l'attention de l'opinion publique internationale sur les conditions économiques et sociales dramatiques que traverse le peuple palestinien frère, du fait de l'injustice quotidienne et continue que lui fait subir l'occupation israélienne et qui va à l'encontre des valeurs humaines et des principes de justice et des droits de l'Homme.

Compte tenu des circonstances alarmantes et de l'exacerbation des souffrances humaines endurées par le peuple palestinien, en l'occurrence son extrême pauvreté et une frustration grandissante, il incombe désormais à la communauté internationale, dans toutes ses composantes et ses institutions tant officielles que populaires, d'intensifier les efforts et les initiatives pour faire cesser l'agression et l'occupation et pour lever le blocus inique afin de mettre un terme à cette épreuve qui continue d'ôter la vie aux enfants, aux femmes, aux vieillards et autres victimes innocentes.

Quant à nous, Roi, gouvernement et peuple du Royaume du Maroc, nous continuons à tout mettre en œuvre pour atténuer les souffrances du peuple palestinien frère, en lui apportant une assistance humanitaire constante et en mobilisant notre diplomatie pour sensibiliser le monde entier, dans les

différentes instances internationales, à cette tragédie qui exige engagement effectif et fermeté dans l'application de la légalité internationale.

Car, en effet, la communauté internationale se trouve désormais devant une véritable épreuve dans la région du Moyen Orient, chargée de tant de foyers de tension qui ne menacent pas seulement sa propre solidarité et sa sécurité, mais également la paix et la sécurité internationales, surtout en raison du refus obstiné d'Israël de mettre fin à ce conflit lancinant.

Face à cette situation, Nous engageons la communauté internationale à assumer pleinement ses responsabilités pour instaurer la paix et la sécurité escomptées et pour aplanir la voie et faire aboutir les efforts internationaux visant à trouver une solution juste, durable et globale à la question palestinienne, et ce, en amenant Israël à cesser ses pratiques et agissements, et à se conformer aux résolutions de la légalité internationale et à l'initiative arabe de paix, laquelle admet l'établissement de relations normales avec Israël, en échange de son retrait total de tous les territoires arabes occupés.

En Notre qualité de Président du Comité Al-Qods, Nous faisons tout ce qui est en Notre pouvoir pour préserver le statut juridique d'Al-Qods Al-Charif, son identité civilisationnelle et ses symboles religieux et culturels, notamment en contrecarrant les tentatives israéliennes visant à porter atteinte aux spécificités identitaires, civilisationnelles et culturelles de la ville sainte. De même, Nous poursuivons nos efforts en engageant des contacts avec les acteurs internationaux, en vue de mettre fin aux pratiques israéliennes illégales dans Al-Qods Al-Charif et les territoires palestiniens.

À cet égard, Nous exhortons toutes les forces éprises de paix à multiplier les efforts pour amener Israël à cesser ses pratiques agressives et renoncer aux projets de colonisation expansionnistes qui, de l'avis de tous, constituent le principal obstacle à l'amorce de négociations sérieuses et constructives.

Nous insistons, en outre, sur la nécessité d'annuler la décision inique du gouvernement israélien, concernant le refus de transfert des revenus fiscaux et douaniers à l'Autorité Nationale Palestinienne, refus qui constitue une violation flagrante des accords passés entre les deux parties.

Nous saisissons cette occasion pour Nous féliciter de la réconciliation palestinienne qui constitue un prélude fondamental pour la reconstruction et le renforcement de la position de négociation palestinienne dans le processus de paix. Nous affirmons, par la même occasion, Notre soutien total à l'Autorité Nationale Palestinienne, sous la direction de Son Excellence le Président Mahmoud Abbas, et aux efforts qu'il mène pour faire accéder l'État Palestinien au statut de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Nous réaffirmons, à cet égard, qu'une paix juste, durable et globale au Moyen Orient passe par la garantie pour tous les peuples de la région du droit à la liberté, à la stabilité et à la prospérité, et par l'établissement d'un État Palestinien indépendant et viable, avec Al-Qods orientale comme capitale.

En réitérant Notre considération pour les efforts méritoires que vous ne cessez de déployer pour garantir les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, et pour instaurer la paix et la sécurité dans la région du Moyen Orient, Nous prions le Très-Haut de vous guider sur la juste voie et de couronner de succès la noble mission que vous accomplissez.

DISCOURS ET MESSAGES
DE SA MAJESTÉ LE ROI
MOHAMMED VI



2012

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR AL-QODS

DOHA, 26 FÉVRIER 2012

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Son Altesse Cheikh Hamad ben Khalifa Al-Thani, Emir de l'État de Qatar,

Excellence, le Président Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité Nationale Palestinienne,

Altesses, Excellences, Eminences,

Mesdames, Messieurs,

C'est pour Moi un motif de joie et de fierté que de M'adresser à cette Conférence internationale pour la défense d'Al-Qods, qu'abrite l'État frère de Qatar. À cet égard, Je tiens à adresser Mes vifs remerciements à Mon honorable frère, Son Altesse Cheikh Hamad ben Khalifa Al-Thani qui a bien voulu accueillir cette importante rencontre, dont la tenue intervient en application d'une résolution de la Ligue des États Arabes.

Je voudrais également saluer les efforts louables que poursuit Son Altesse pour faire avancer la réconciliation nationale palestinienne, qui figure en tête des objectifs de l'Action Arabe Commune.

La participation à cette assemblée d'une élite d'éminentes personnalités politiques, religieuses et du monde des droits de l'homme et des médias, traduit notre volonté commune de relever l'un des défis chroniques qui se posent à la paix mondiale dans la région du Moyen-Orient.

Ce qui confère une importance particulière à cette conférence internationale, c'est le fait qu'elle se tient dans une conjoncture régionale et internationale délicate, marquée par le piétinement inquiétant du processus de paix. Cet achoppement est dû à l'entêtement des autorités israéliennes et à leurs violations persistantes et systématiques des territoires palestiniens occupés. Il tient aussi à la poursuite obstinée de leurs plans visant à porter atteinte aux lieux saints d'Al-Qods Al-Charif et à ses monuments culturels, archéologiques et religieux, notamment la mosquée bénie d'Al-Aqsa. Ces atteintes sont commises en

violation flagrante des résolutions de la légalité internationale et des dispositions du droit international, qui considèrent Al-Qods-Est, comme partie intégrante des territoires palestiniens occupés depuis 1967.

Les pratiques illégales et unilatérales visant à modifier le statut général d'Al-Qods, en l'occurrence les excavations, les incursions dans les esplanades de la mosquée bénie d'Al-Qods, surtout Bab Al-Maghariba, la colonisation et la confiscation des terres et des biens, ainsi que les tentatives de judaïsation de la ville sainte, sont autant de facteurs qui sapent les efforts déployés en vue de parvenir à tout règlement fondé sur la solution des deux États. Elles creusent le fossé entre les parties concernées par le dialogue et ne font qu'attiser les démons de l'extrémisme, tout en mettant en péril la sécurité et la stabilité de la région, et en poussant vers l'exacerbation des tensions, des rancœurs et des violences.

Devant cette situation inquiétante, et en assumant la mission qui Nous est dévolue en tant que Président du Comité Al-Qods, issu de l'Organisation de la Coopération Islamique, Nous n'avons cessé d'insister sur l'impératif d'une action résolue de la part de la communauté internationale et des puissances agissantes, pour astreindre Israël à mettre un terme à ces plans expansionnistes et ces pratiques agressives croissantes par lesquelles il cherche à imposer le fait accompli et à décider, seul, du sort d'Al-Qods.

À cet égard, Nous lançons un appel pour mettre au point une stratégie globale multidimensionnelle aux niveaux politique, diplomatique, économique, social, spirituel et culturel, tout en veillant à la coordination et à la complémentarité entre les Actions Communes arabes et islamiques. Il est donc impératif de mobiliser tous les moyens, les ressources et les potentialités pour défendre cette ville usurpée.

Ainsi, sur le plan politique, il faudrait appuyer le plan d'initiative arabe pour la sauvegarde d'Al-Qods, par des actions diplomatiques complémentaires menées auprès de l'ensemble de la communauté internationale. Il nous appartient de souligner, en amont et en aval, qu'il ne saurait y avoir de sécurité, ni de paix, dans la région du Moyen Orient, sans un État palestinien viable, et qu'il ne peut y avoir d'État palestinien viable, sans Al-Qods-Est, comme sa capitale, ouverte sur son voisinage et sur toutes les religions.

Quant au volet spirituel et culturel, il requiert l'intensification des efforts sur le terrain pour préserver l'inviolabilité et la sécurité de la mosquée bénie d'Al-Aqsa et des autres lieux sacrés et pour sauvegarder la mémoire civilisationnelle et culturelle d'Al-Qods. À cet égard, il importe également de renforcer la coordination et l'action commune, avec le Saint-Siège et les Églises d'Orient, afin qu'ils s'impliquent davantage dans la défense de la ville sainte et la sauvegarde de ses monuments religieux séculaires.

Si la question d'Al-Qods est la cause propre des Palestiniens, dans la mesure où il s'agit d'une terre palestinienne usurpée, elle l'est tout autant pour la Oumma arabo-musulmane, car Al-Qods abrite la mosquée bénie d'Al-Aqsa, première des deux qiblas et troisième lieu saint de l'Islam. Mieux encore, c'est une cause juste pour toutes les forces éprises de paix, au regard de la place qui échoit à Al-Qods et à la symbolique qu'elle incarne en termes de tolérance et de coexistence entre les différentes religions.

Sur le plan économique, le renforcement des potentialités et des capacités de résistance de nos frères Maqdisis passe par la mobilisation et l'exploitation de toutes les ressources et de tous les moyens matériels disponibles afin de mettre en œuvre les programmes de développement humain à Al-Qods, de

s'opposer à la fermeture des institutions palestiniennes vitales et à la confiscation des terres et des biens dans la ville sainte, et de lever le blocus qui lui est imposé par Israël pour l'isoler de son environnement palestinien.

C'est cette action que Nous entendons voir mener, sous Notre impulsion personnelle, par l'Agence Bait Mal Al-Qods Acharif, à travers la réalisation de plans et de programmes concrets en matière de santé, d'éducation, de logement et d'infrastructures sociales. Cette action vise essentiellement à améliorer la situation sociale et les conditions de vie des populations palestiniennes d'Al-Qods et à les soutenir dans leur résistance au sein de la ville sainte.

Cette stratégie ne peut atteindre l'exhaustivité et la cohérence escomptées que si l'on assure la mobilisation, l'implication et l'adhésion des nouveaux acteurs à sa réalisation, compte tenu de l'influence qu'ils exercent au sein des centres de prise de décision. Il s'agit en l'occurrence de la société civile internationale, des communautés arabes et islamiques, des médias à large audience et bien d'autres entités influentes, dont il convient de mettre à contribution le statut et le rôle, pour la défense de la juste cause d'Al-Qods.

À cet égard, Nous réitérons l'appel que Nous avons lancé en 2009 à l'occasion de la Conférence internationale de Rabat sur Al-Qods, en faveur de la mise en place d'une alliance mondiale entre toutes les forces vives attachées à la paix et convaincues des valeurs de tolérance et de coexistence, en vue de sauver la ville de la paix et d'en préserver le patrimoine commun à la civilisation humaine.

Mesdames, Messieurs,

Si la mise en œuvre de ces propositions pratiques doit s'inscrire dans le cadre d'une vision globale et multidimensionnelle, elle exige, en même temps, l'intensification et la mutualisation des efforts consacrés à la défense d'Al-Qods, et ce, dans le cadre d'une synergie entre l'action officielle et les initiatives populaires. À cet égard, il s'agit de favoriser la complémentarité entre les composantes arabe et islamique de l'action menée à cet effet, et entre celles-ci et les nouveaux acteurs au sein de la communauté internationale.

Nous avons bon espoir de voir cette rencontre internationale apporter un soutien fort à Al-Qods et aux Maqdissis et offrir à l'opinion publique mondiale un éclairage accru quant à la justesse et la centralité de la cause de cette ville spoliée.

Nous implorons le Très-Haut de guider nos pas dans toute initiative de nature à servir la paix et à préserver l'identité de la cité de la paix, de sorte que celle-ci demeure un lieu de convergence, de coexistence et de concorde entre les adeptes de toutes les religions.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
AU 45^{ÈME} CONGRÈS DE L'UNION
DES UNIVERSITÉS ARABES

FÈS, 20 MARS 2012

Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour nous un motif de joie et de fierté que le Maroc abrite la 45^{ème} session du Congrès de l'Union des Universités arabes, qui se tient sous Notre Haut Patronage au sein de l'Université Sidi Mohammed ben Abdellah à Fès.

Votre conférence revêt une importance particulière, d'autant plus qu'elle se réunit à Fès, la capitale spirituelle et scientifique du Royaume. Cette cité ancestrale a connu la fondation de la plus ancienne université du monde, l'Université Al Qaraouiyine.

Depuis dix siècles, cette prestigieuse institution demeure un haut lieu de rayonnement intellectuel et culturel, un point de rencontre, de coexistence et d'interaction entre les cultures et les civilisations, et aussi un lieu de convergence et de synergie scientifique et cognitive entre le Machreq et le Maghreb. Nous saluons la périodicité régulière de cet important forum qui offre un espace et un mécanisme de concertation et de discussion sur les différentes questions et problématiques liées aux universités arabes, surtout dans cette phase historique, empreinte de mutations profondes et rapides, que traverse le monde arabe.

L'avenir des universités arabes dans le contexte des changements dans le monde arabe : ce thème que vous avez choisi traduit assurément une prise de conscience croissante de la nécessité pour les universités arabes d'assumer un rôle central dans le processus de développement. Il leur appartient, à ce titre, d'apporter leur contribution à la formation et à la mise à niveau de la jeunesse arabe, afin de relever les multiples défis qui se posent à nos pays, dans l'intérêt bien compris des peuples frères de notre Nation.

Comme vous le savez, le progrès des nations et des peuples se mesure de nos jours à l'aune de l'efficacité de leurs systèmes d'enseignement supérieur et de recherche scientifique. Il est jugé en fonction du rayonnement de leurs universités, institutions scientifiques et autres centres du savoir.

Toutefois, la situation des universités arabes et la place qu'elles occupent dans le classement international des universités, pour ce qui est de la recherche scientifique, de la formation de cadres hautement qualifiés et pour ce qui concerne les distinctions académiques dans les domaines de l'innovation et de la technologie, se trouvent malheureusement en bas de l'échelle, suite à une conjonction de facteurs et d'écueils, tant subjectifs qu'objectifs.

Aujourd'hui et alors que le monde aspire à une globalisation plurielle, plus humaine, plus équitable, il appartient aux universités arabes de conforter et consacrer les valeurs et les principes de démocratie, de bonne gouvernance et de participation positive et rationnelle, ainsi que la pensée critique éclairée, la liberté d'expression et d'initiative, la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'émulation. Elles se doivent de raffermir l'ancrage de ces idéaux et de s'ouvrir sur leur environnement économique et social. C'est la voie et le gage de leur insertion positive dans la dynamique des changements arabes et des mutations mondiales. C'est pourquoi nous n'avons cessé d'œuvrer pour placer l'université marocaine au cœur de notre modèle de développement démocratique. Nous avons donc à cœur de réformer, moderniser et rehausser la qualité de l'université, afin qu'elle soit un acteur fondamental dans la préparation des élites capables et dévouées au service de leur pays.

Cette université est appelée à être une source d'inspiration et d'incubation de la pensée éclairée, une force de proposition constructive pour l'adoption de stratégies judicieuses et une partie prenante dans l'élaboration des grandes orientations des politiques publiques. Elle devrait favoriser l'insertion dans la société du savoir et de la communication, et participer à la préservation de notre identité et de notre civilisation. Quoique fasse tout pays arabe pour la promotion de ses universités, ses efforts resteront tributaires de la densité de la coopération universitaire internationale, en général, et inter-universitaire arabe, en particulier.

C'est pourquoi Nous appelons à la mutualisation des efforts des universités arabes, au développement de leurs performances, et à la consolidation de leur indépendance. Nous souhaitons que leurs potentialités soient déployées et exploitées de façon optimale.

Nous appelons, par ailleurs, à la mise en place de mécanismes permettant d'assurer la coordination, la complémentarité et la synergie entre elles, notamment en portant les échanges d'enseignants et d'étudiants à un niveau plus élevé et en ouvrant de plus vastes perspectives de coopération entre toutes les composantes de ces universités. Car il s'agit de les doter de la capacité de relever les défis présents et à venir, et d'assurer la qualification et la mise à niveau de la jeunesse arabe, qui est le véritable capital de nos pays frères.

Nous vous engageons également à œuvrer sans cesse à la réalisation des objectifs de l'Union des Universités Arabes, notamment en ce qui concerne l'incitation à la création de centres de recherches, l'appui aux recherches académiques conjointes et l'échange des résultats y afférents, ainsi que la promotion de la recherche appliquée dont il convient de connecter les thématiques avec les plans de développement

économique, social et culturel. S'ajoutent à cela le renforcement de la coopération entre les universités arabes et la coordination des efforts qu'elles déploient entre elles, et en relation avec les universités et autres institutions régionales et internationales concernées notamment, ce qui permet d'être en phase avec les nouveautés de l'heure et au fait des techniques didactiques et méthodologies d'enseignement modernes.

Mesdames, Messieurs,

Si le rôle des universités est essentiel dans le secteur académique, il n'en est pas moins important dans le domaine de la recherche scientifique, que Nous estimons être le meilleur gage pour l'avenir des générations futures. En effet, le savoir et la recherche scientifique sont le moyen indiqué pour permettre à l'individu arabe de remplir le rôle de premier plan qui lui incombe dans le progrès de son pays et le développement de ses richesses, et d'apporter une contribution digne de lui à l'édification de la civilisation humaine.

À cet égard, il convient d'œuvrer à la création de pôles scientifiques arabes et de réseaux pour la recherche scientifique rassemblant les différentes universités arabes, à l'instar de leurs homologues qui opèrent dans les pays avancés. Il importe également d'être attentif aux créneaux de l'excellence, de l'innovation et de la créativité en général, d'encourager les personnes douées dans les différentes spécialités et les diverses branches du savoir et de leur ouvrir les portes de l'avenir.

Pour que les universités arabes puissent s'acquitter pleinement de leur rôle, elles doivent impérativement collaborer à la réduction de l'écart existant entre les pays du monde arabe et les nations avancées en matière de nouvelles technologies et d'accompagner les innovations dans ce domaine. Cela nécessite que ces établissements soient dotés de cadres supérieurs et d'éminentes compétences et pourvus du dispositif scientifique et académique nécessaire et des ressources financières requises.

Si les différents pays arabes consentent effectivement d'importants efforts pour financer leurs universités respectives, ce financement doit néanmoins s'opérer dans le cadre d'arrangements contractuels et de partenariats bien définis et répondre aux impératifs d'une bonne gouvernance, permettant de s'astreindre aux objectifs tracés.

Parallèlement, les universités arabes se doivent de développer leurs capacités d'autofinancement en s'employant à obtenir des ressources et des moyens qui leur soient propres, notamment à travers les services qu'elles assurent aux secteurs public et privé.

Il importe également de mutualiser les efforts et d'assurer la coordination entre l'enseignement supérieur public et l'enseignement supérieur privé, de manière à hisser les programmes et la formation au niveau de qualité escompté. C'est ainsi que l'université pourra jouer le rôle qui est le sien dans la réalisation des objectifs de développement, et ce, en accord avec les principes d'équité, d'égalité des chances, de mérite et de justice sociale, et dans le respect des normes et des critères internationalement reconnus.

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes persuadés que le débat scientifique et académique qui aura lieu au cours de cette importante conférence, sera aussi constructif que seront judicieuses les opinions qui y seront exprimées. Les propositions qui en émaneront seront éminemment pertinentes, eu égard à la compétence notoirement connue des participants qui ont à cœur le devenir des universités arabes.

Ce sont autant de facteurs qui vont contribuer à dégager des réponses innovantes aux différentes questions et problématiques y afférentes et aider ces établissements à améliorer leur rendement en matière d'enseignement supérieur, de formation et de recherche scientifique. Ils pourront ainsi s'ériger en haut lieu du savoir et de la connaissance et devenir un pilier pour la consolidation de la construction démocratique et une force motrice pour le développement économique, social et culturel, la formation des ressources humaines qualifiées et pour l'insertion dans la société mondiale de la connaissance et de la nouvelle économie.

Nous vous souhaitons la bienvenue dans votre deuxième pays, le Maroc, ainsi qu'un agréable séjour parmi nous, et implorons le Très-Haut d'accorder plein succès à vos travaux.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

LETTRES DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
AUX CHEFS D'ÉTAT MEMBRES PERMANENTS
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET À PLUSIEURS
HAUTES PERSONNALITÉS AU SUJET DES GRAVES
DÉVELOPPEMENTS QUE CONNAÎT LA VILLE
D'AL-QODS

RABAT, 30 MARS 2012

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, Président du Comité Al-Qods, issu de l'Organisation de la Coopération islamique, a adressé le 30 mars 2012, des Lettres Royales, aux dirigeants des cinq États membres permanents du Conseil de Sécurité, Leurs Excellences Messieurs Barack Obama, Président des États-Unis d'Amérique, Dimitri Medvedev, Président de la Fédération de Russie, Nicolas Sarkozy, Président de la République Française, Hu Jintao, Président de la République populaire de Chine et David Cameron, le Premier Ministre britannique, «au sujet des développements graves que connaît la ville d'Al-Qods, en raison de la persistance des autorités israéliennes à mettre à exécution leur plan visant à modifier le statut juridique et les caractéristiques historiques, spirituelles et humaines de cette ville sainte».

Sa Majesté le Roi a affirmé que «la question d'Al-Qods, en tant qu'élément essentiel et déterminant des interactions et des agitations nées du conflit du Moyen-Orient, a fait l'objet de résolutions onusiennes, qui insistent sur la nécessité de préserver le cachet juridique spécial d'Al-Qods orientale, comme territoire occupé, et tiennent pour nulles et non avenues toutes les mesures susceptibles de modifier son identité et de porter atteinte à son statut actuel».

Sa Majesté Le Roi ajoute en substance : «Nous avons constaté, avec une profonde préoccupation, un accroissement, au cours de la période récente, des travaux de construction d'implantations sur les terres des citoyens palestiniens d'Al-Qods, ainsi qu'une escalade dans les fouilles et les opérations de démolition des maisons des citoyens d'Al-Qods, délogés de force, outre les incursions répétées sur les esplanades de la Mosquée Al-Aqsa, voire les interdictions faites aux fidèles d'y accéder pour accomplir leurs devoirs religieux».

Sa Majesté le Roi, Président du Comité Al-Qods, a condamné «ces mesures illégales et unilatérales, ainsi que d'autres violations portant atteinte aux droits des Palestiniens, qui sont en contradiction totale avec le droit international et le droit international humanitaire».

Le Souverain a, en outre, fait remarquer que «cette politique systématique suivie par le gouvernement israélien vise essentiellement à oblitérer l'identité d'Al-Qods, tant arabo-islamique que chrétienne, tout en l'encerclant par des colonies afin de l'isoler de son environnement palestinien de Cisjordanie».

Nous sommes persuadé, ajoute Sa Majesté le Roi, que ce plan va exacerber davantage la tension dans les territoires palestiniens occupés. Il risque même d'avoir des conséquences aussi fâcheuses qu'imprévisibles au vu de la situation générale qui prévaut dans la région tout entière, et qui conduira inévitablement à compromettre les chances de paix dans ladite région.

À cet égard, Sa Majesté le Roi a souligné que «le Royaume du Maroc, partant de sa foi profonde et absolue dans l'option de la paix, est convaincu que l'imposition du fait accompli par la force ne fera que générer plus de tension, de violence et de désespoir».

Partant de là, Sa Majesté le Roi a réaffirmé qu'«il n'y aura pas de paix dans la région du Moyen-Orient sans l'instauration d'un État palestinien indépendant, avec Al-Qods orientale pour capitale, dans un climat de paix, de sécurité, de liberté et de coexistence entre les différentes religions célestes».

Eu égard au rôle influent et actif que ces pays amis jouent au sein de la communauté internationale, surtout en tant que membres permanents du Conseil de Sécurité ou membres du Quartet, Sa Majesté a exprimé Son souhait de voir ces pays entreprendre, au vu de la gravité de la situation et des impératifs y afférents, des démarches auprès du gouvernement israélien afin de l'amener à cesser tous les agissements contraires aux résolutions et aux conventions internationales pertinentes.

Pour conclure, le Souverain a réitéré Sa ferme volonté et Sa disposition constante à «poursuivre les démarches visant à servir la paix et à trouver une solution juste, globale et durable au conflit dans la région, s'inscrivant dans le cadre des résolutions de la légalité internationale, garantissant les droits nationaux légitimes du peuple palestinien et permettant aux peuples de la région de vivre en sécurité et dans la paix et la concorde».

Par ailleurs, Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, partant des motifs et considérations précités, a adressé, à ce sujet, des messages à :

- Son Excellence, Monsieur Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies, en tant que dépositaire de la mission de veiller à l'application des résolutions de l'Organisation onusienne et au respect de la légalité internationale, et également, en sa qualité de membre du Quartet;

- Son Excellence, Monsieur Herman Van Rompuy, Président du Conseil de l'Union Européenne, et ce, eu égard au rôle actif de l'Union au sein du Quartet, et compte tenu de son adhésion et de sa participation agissante au processus prometteur de coopération à l'échelle de l'espace stratégique euro-méditerranéen;

- Sa Sainteté le Pape Bénédict XVI, eu égard à la place qui lui échoit sur le plan spirituel, et à l'intérêt, jamais démenti, qu'il porte à la paix dans le monde, surtout dans la région du Moyen-Orient, berceau des religions, et compte tenu, aussi, de son attachement à la préservation des symboles sacrés de la chrétienté catholique à Al-Qods et à la coexistence entre les différentes religions et croyances;

- Son Excellence, Mme Irina Bokova, Directrice Générale de l'UNESCO, au regard des nobles objectifs que cette Organisation s'emploie à concrétiser, notamment la protection de l'héritage humain et civilisationnel mondial, et compte tenu, également, des résolutions de l'UNESCO et de son Conseil exécutif, relatives à la sauvegarde du patrimoine culturel de la ville d'Al-Qods et à la situation éducative, démographique et culturelle y afférente.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX RÉUNIONS ANNUELLES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ARABES MIXTES

MARRAKECH, 17 AVRIL 2012

Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est pour Nous un motif de joie et de fierté que de Nous adresser aux participants aux réunions annuelles mixtes des institutions financières arabes pour l'année 2012. Nous avons tenu à ce que ces assises se tiennent sous Notre Haut Patronage, en reconnaissance du soutien qu'elles apportent au développement économique et social du monde arabe et au renforcement de l'Action arabe commune.

Il Nous est donc agréable de souhaiter la bienvenue aux honorables hôtes du Maroc, Leurs Excellences les Chefs et les membres des délégations participant à cet important forum qui se réunit dans la ville ocre de Marrakech et dont le Maroc a l'honneur d'abriter les travaux pour la quatrième fois.

Les institutions financières arabes constituent, pensons-Nous, un levier fondamental pour développer la coopération et la complémentarité entre les pays arabes frères, et pour réaliser l'intégration économique que nous appelons de nos vœux en cette ère de rassemblements régionaux et internationaux. En effet, ce sont ces regroupements qui permettront à nos pays réunis de relever les défis du développement et de faire face aux retombées de la crise financière et économique mondiale.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il ne vous échappe pas que vos réunions se tiennent aujourd'hui dans un contexte régional et international exceptionnel, marqué par une succession de développements issus eux-mêmes des profondes mutations qui s'opèrent dans la région arabe en interaction avec les aspirations et les attentes de ses peuples et de ses citoyens. Nous avons également à l'esprit les effets pervers de la crise mondiale sur la situation économique, sociale et financière dans le monde arabe.

Cet important forum se tient à un moment où l'on assiste à l'émergence d'un ordre économique mondial multi-polaire, qui se caractérise par une concurrence acharnée, conjuguée avec l'influence croissante des économies émergentes et du secteur privé.

Cette nouvelle réalité nous fait un devoir d'adopter une nouvelle gouvernance et de rehausser la compétitivité de nos économies, de sorte qu'elles puissent jouer un rôle efficient dans le cadre de la nouvelle division internationale du travail, et des nouveaux métiers mondiaux. Il faut donc mettre au point des systèmes d'innovation et de recherche scientifique, et des technologies modernes, tout en veillant à l'adéquation entre la formation et l'emploi.

Il importe également d'adopter des approches volontaristes et de mettre en œuvre une nouvelle génération de réformes économiques, afin de trouver des solutions innovantes, réalistes et aptes à répondre positivement aux impératifs de la mondialisation. Ces solutions doivent permettre de faire face aux fluctuations de la conjoncture internationale et de prendre en charge les grands problèmes qui se posent, notamment ceux de la pauvreté, de la précarité, de la sécurité alimentaire, de la rareté de l'eau, et des changements climatiques, ainsi que les défis posés par la libéralisation du commerce et le dérèglement des marchés financiers internationaux.

Voilà pourquoi il appartient aux instances et institutions financières arabes d'adopter un nouveau concept de développement ayant vocation à intégrer toutes les catégories sociales, notamment les franges de la société qui sont aux prises avec la marginalisation et l'exclusion. Il faudra également, en vertu de ce concept, veiller à la meilleure distribution possible des fruits du développement, en assurant l'emploi, surtout au profit des jeunes, ainsi que le logement et les prestations de santé et d'éducation pour tous, de sorte à garantir au citoyen arabe les moyens et les conditions d'une vie décente.

Nous saisissons cette occasion pour souligner la centralité du rôle qui incombe à vos institutions afin de donner leur expression concrète aux liens de fraternité arabe qui unissent nos peuples. Grâce au financement qu'ils assurent aux projets de développement arabes conjoints, qui impactent positivement le citoyen arabe, en mettant à sa disposition les moyens de mener une vie digne, vos institutions confèrent une signification tangible à l'Action arabe commune, et renforcent celle-ci en l'adossant à un pilier moderne, celui de l'économie et du développement.

Il appartient donc à ces institutions d'intensifier leur activité et de mobiliser tous leurs moyens et leurs potentialités pour accompagner les efforts des États arabes en matière de financement des programmes socio-économiques. Pour ce faire, il faut mettre en place des mécanismes nouveaux, à la mesure des défis qui se posent à nos pays. Il s'agit, en effet, de réaliser la sécurité alimentaire et l'efficacité énergétique, d'assurer l'accès à l'eau potable et de se prémunir contre les aléas des changements climatiques. Ces actions doivent toutes s'inscrire dans la dynamique d'un développement humain durable et équilibré.

À cet égard, Nous tenons à souligner à quel point il importe que les institutions financières arabes encouragent la mise en place de projets arabes à portée inclusive régionale, afin de contribuer efficacement

au chantier devant assurer la complémentarité recherchée entre les différentes composantes du monde arabe. L'accent doit être mis sur les projets de développement arabes conjoints, en particulier les projets d'infrastructures intégrantes, comme la connexion électrique, la liaison terrestre, ferroviaire et maritime, les réseaux numériques et les projets agricoles permettant d'assurer la sécurité alimentaire, de gérer les ressources hydriques et naturelles et de réaliser le développement durable.

Au cœur de cette dynamique, le besoin se fait de plus en plus pressant d'améliorer le climat des affaires et d'encourager le secteur privé en tant que principal moteur de croissance et de développement et pourvoyeur de richesses, notamment les petites et moyennes entreprises qui jouent un rôle central dans la création d'emplois.

Nous prenons acte et Nous nous réjouissons des importants efforts que les institutions financières arabes n'ont cessé de déployer en matière d'appui aux investissements et aux flux financiers interarabes. Nous avons bon espoir de voir se poursuivre ces efforts par l'accroissement des opportunités d'investissement participatif arabe.

À cet égard, Nous nous félicitons des relations de partenariat exemplaires qui unissent le Maroc et les institutions financières arabes, et appelons de nos vœux une coopération fructueuse accrue en vue de développer ces relations. Ceci tient, notamment, au climat plus propice à l'investissement qu'offre le Maroc, ainsi qu'aux réformes structurelles et aux ambitieux plans stratégiques de développement qu'il a engagés.

Nous avons la ferme conviction que le progrès de nos pays respectifs et le développement de nos peuples frères ne peuvent se réaliser en dehors de notre environnement régional. Aussi, insistons-Nous tout particulièrement sur la nécessité d'appuyer les efforts de développement des pays africains et de l'inscrire parmi les priorités de l'Action arabe commune, que Nous espérons voir s'affirmer comme un modèle pionnier en matière de coopération Sud-Sud.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

La réunion que vous tenez aujourd'hui pour examiner le bilan de l'activité d'investissement de vos institutions, est un moment propice pour réfléchir sur les efforts consentis et en faire l'évaluation en vue de consolider le processus d'intégration arabe et d'en explorer les perspectives d'avenir, tout en gardant à l'esprit l'ampleur et la nature des défis économiques, sociaux et en matière de développement auxquels est confrontée la région arabe.

À cet égard, Nous saluons votre détermination à redoubler d'efforts et à mobiliser davantage de ressources et de potentialités afin de gagner les paris du développement économique et social, et d'atteindre une croissance forte et durable, avec le concours de chacun et profitable à tous, une croissance qui permette de préserver les équilibres économiques et financiers, eux-mêmes indissociables de la sauvegarde de la stabilité et de la cohésion sociale.

Nous sommes persuadé que vos réunions seront fructueuses, et que leurs résultats contribueront à renforcer le rôle et l'efficacité de vos institutions, leur permettant ainsi de relever les défis du développement pour notre région arabe, et d'augmenter les chances d'intégration et de complémentarité entre ses pays respectifs, et ce, dans l'intérêt bien compris de leurs peuples frères.

Je vous souhaite à nouveau la bienvenue dans votre deuxième pays, le Maroc, et prie le Très-Haut de guider vos pas et de couronner vos travaux de succès.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX PARTICIPANTS À LA CÉRÉMONIE EN SOUVENIR DES VICTIMES DE L'ATTENTAT TERRORISTE D'ARGANA

MARRAKECH, 28 AVRIL 2012

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellences,

Mesdames et Messieurs les membres des familles des victimes de l'attentat terroriste d'Argana,

Comme aujourd'hui, l'année dernière, la félonie et l'ignominie ont attenté à la vie de personnes innocentes, par un acte terroriste odieux, visant la place Jamaa El Fna, dans la ville ocre de Marrakech, plus précisément, le café d'Argana.

Nous avons une pensée émue et révérencieuse pour la mémoire immaculée de victimes sur lesquelles le destin a jeté son dévolu à cet instant précis, au sein d'un espace faisant partie du patrimoine mondial de l'humanité, dans une ville paisible et tranquille, qui a toujours ouvert ses bras et son cœur à ses visiteurs. Nul parmi ces victimes ne pouvait s'imaginer être la cible de cette abominable agression. Que Dieu bénisse leur âme, aux côtés des martyrs qui reposent au paradis, comblés de Sa divine bénédiction.

Avec autant d'émotion que d'espoir, Nous réitérons à toutes les familles et les proches éplorés, de différentes nationalités, de France, de Hollande, de Suisse, de Grande Bretagne, du Canada et du Maroc, l'expression la plus sincère de Notre compassion et Notre solidarité face à la perte de leurs chers disparus.

Nous exprimons de nouveau aux personnes atteintes par ce lâche attentat nos souhaits les plus sincères de les voir pleinement rétablis, retrouvant de nouveau santé et bien-être et surmontant les effets laissés par ce crime odieux.

Cet acte terroriste abject ne s'en prenait pas uniquement au Maroc et à la ville de Marrakech, mais il visait aussi, désespérément, les solides relations liant notre pays à des États amis, unis par un attachement commun aux idéaux de la fraternité, la solidarité, la concorde, l'entente, la démocratie et le progrès.

Mesdames, Messieurs,

Nous réitérons Notre condamnation la plus vigoureuse du terrorisme ignoble, sous toutes ses formes, et quels qu'en soient les mobiles et les motivations, car il est contraire aux valeurs de tolérance prônées par l'Islam. Il s'oppose en outre, aux principes universels sublimes qui tiennent pour sacré le droit à la vie, droit que Nous avons tenu à consacrer dans la Constitution du Royaume en tête des droits humains, tels qu'ils sont universellement reconnus.

L'unanimité populaire qui s'est forgée autour de cette Constitution démocratique, a administré la meilleure preuve que le terrorisme ne fera que renforcer la détermination du Maroc et des Marocains à aller résolument de l'avant dans la consolidation de la démocratie et de l'ouverture, à rejeter les démons du terrorisme et à en finir avec les bandes de terroristes obscurantistes détestables, où qu'elles se trouvent.

Dans une conjoncture marquée par la montée de la menace terroriste au niveau international, et au sein de notre environnement régional africain, Nous réaffirmons le ferme engagement du Maroc à continuer à s'investir de façon efficace dans les efforts régionaux et internationaux visant à endiguer ce fléau transfrontalier qui n'a ni religion, ni patrie, à combattre sans merci ses réseaux et ses bandes criminelles, et à en assécher les sources.

À ce propos, Nous tenons une nouvelle fois à rendre hommage aux services de sécurité nationaux, toutes composantes confondues, pour le professionnalisme, l'efficacité, la mobilisation et la vigilance dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leur devoir national et professionnel en veillant à la sécurité et la quiétude des citoyens et à la protection de leurs biens. Ils se sont attachés à guetter et déjouer les menées et les conspirations à desseins agressifs, et à démanteler les réseaux terroristes visant désespérément à porter atteinte à la sécurité et la stabilité de la Nation et à compromettre ses acquis démocratiques et ses chantiers de développement.

Par ailleurs, Nous réaffirmons la volonté constante du Maroc en matière de lutte contre le terrorisme, en mettant en œuvre une stratégie globale et multidimensionnelle où se rejoignent et se complètent le volet sécuritaire, le progrès démocratique et l'effort de développement, ainsi que la créativité culturelle et la pensée éclairée, et ce, dans le respect de la suprématie de la loi et de l'égalité de tous devant elle, et sous l'autorité de la justice.

Mesdames, Messieurs,

Notre détermination à poursuivre la guerre contre le terrorisme détestable n'a d'égale que Notre volonté de persévérer dans la consolidation du modèle singulier que les Marocains se sont choisis en matière de démocratie et de développement, fiers de leur identité spirituelle et de leur civilisation séculaire, qui sont fondées sur la modération, la tolérance, l'ouverture d'esprit et la proscription des velléités d'extrémisme, de repli sur soi et d'agression.

Nous veillons également à ce que le Maroc, par la grâce de Dieu et la volonté de tous ses enfants, demeure un havre de paix et de stabilité et un haut lieu de dialogue, de paix, de tolérance et de synergie féconde entre les différentes religions, cultures et civilisations.

C'est forte de la bravoure, la noblesse et la joie de vivre de sa population, de sa tradition d'hospitalité généreuse, de son histoire millénaire et de son ouverture sur toutes les civilisations que la ville radieuse de Marrakech entend rester le cœur battant du tourisme marocain. Elle tient à demeurer un carrefour de communication, de connaissance mutuelle et d'entente et un point de convergence pour les hôtes du Maroc issus des différents peuples et des diverses contrées. Elle constitue, pour eux, un lieu où ils ont toujours trouvé la sérénité et la paix, le repos et la détente dans la convivialité et la concorde, auxquelles ils aspirent intensément.

Nous ne manquons pas, pour conclure, d'adresser l'expression de nos remerciements et de notre appréciation à toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur concours à l'organisation de cette manifestation commémorative de ce triste anniversaire. Si elle est dédiée à la mémoire des victimes innocentes de ce drame, Nous y voyons également un message lancé par les personnes de conscience et de bonne volonté pour récuser de nouveau le terrorisme, l'agression et la criminalité, plaider en faveur de la fraternité, de l'amour et de la paix et répandre les vertus de l'optimisme et de l'espoir en l'avenir. Nos cœurs et nos prières sont avec les victimes et les leurs.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

**MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
À L'OCCASION DU 30^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA
FONDATION DE L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR
L'ÉDUCATION, LES SCIENCES ET LA CULTURE (ISESCO)**

RABAT, 03 MAI 2012

Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes heureux de nous adresser à vous à l'occasion de la commémoration par l'Organisation Islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture, du 30ème anniversaire de sa fondation.

Nous avons tenu à ce que cette importante manifestation se tienne sous notre Haut Patronage, rendant ainsi hommage à cette institution qui est issue de l'Organisation de la Coopération Islamique, et saluant au passage la mission civilisationnelle qu'elle conduit pour la sauvegarde de l'identité islamique, ainsi que la contribution qu'elle apporte pour la promotion de l'Action islamique commune.

En effet, depuis sa fondation à Fès le 3 mai 1982, avec la bienveillante sollicitude de Notre vénéré père, Sa Majesté le Roi Hassan II -que Dieu l'accueille en Sa Sainte Miséricorde-, le Maroc a prodigué un soutien constant et attentionné à cette honorable institution. Outre le siège, il lui apporte son appui pour l'aider à concrétiser ses nobles objectifs, et répondre aux vœux des peuples musulmans frères qui aspirent à acquérir plus de savoir, de sciences et de culture, afin de pouvoir relever les défis présents et à venir.

La création de l'ISESCO comme institution spécialisée a constitué un tournant dans l'Action islamique commune, en prélude à la mise en place d'une base solide pour la renaissance civilisationnelle du monde islamique. Elle s'est affirmée comme un instrument au service des objectifs de développement en matière d'éducation, de sciences, de culture et d'information. Son action se décline selon une vision globale et intégrée. Elle s'inscrit dans le cadre des objectifs de coopération, de partenariat, de coordination et de complémentarité entre les États membres.

Nous notons et saluons les importantes réalisations que l'ISESCO a inscrites à son actif au cours des trois dernières décennies. Elle y est parvenue grâce aux plans et stratégies qu'elle a adoptés pour développer les programmes d'éducation et d'enseignement dans les pays islamiques. Elle s'est également attachée à accompagner les dernières évolutions scientifiques, à encourager la recherche scientifique et à promouvoir la culture islamique. Parallèlement, elle s'est efforcée d'apporter une contribution efficace au dialogue des cultures, à l'alliance des civilisations, à la coexistence et l'acceptation de l'Autre, ainsi qu'à l'éducation aux principes des droits humains et de la citoyenneté responsable, et à la dissémination des valeurs de concertation et de pluralisme.

Nous saluons également l'action qu'elle mène en tant qu'espace de réflexion et d'échange de vues et d'expériences, réunissant des intellectuels, des universitaires et autres personnalités islamiques et internationales jouissant d'une notoriété dans leur domaine de compétence. Elle apporte, de surcroît, un soutien financier, technique et académique aux États membres et aux minorités et communautés islamiques, et octroie des bourses d'études aux étudiants de ces États.

Grâce à une action bien organisée et à une planification rigoureuse, l'ISESCO est devenue aujourd'hui une des institutions régionales spécialisées les plus prestigieuses et les plus performantes dans l'accomplissement de sa mission civilisationnelle. Elle est notoirement connue pour sa crédibilité et sa présence agissante sur la scène internationale, notamment dans le cadre des relations de coopération et de partenariat qu'elle entretient avec les Organisations internationales et régionales compétentes.

À cet égard, nous tenons à exprimer notre profonde estime à Son Excellence, Dr. Abdelaziz bin Othman Altwaijri, pour les efforts sincères qu'il déploie à la tête de la Direction générale de l'Organisation. En effet, il est notoirement connu pour être sincèrement attaché aux valeurs islamiques, ainsi que pour ses aptitudes et compétences, sa sagesse, son savoir-faire et sa clairvoyance. Ces qualités sont autant d'atouts qu'il met en œuvre pour hisser l'Organisation au plus haut niveau, et pour impulser l'Action islamique commune dans le domaine de compétence de cette institution.

Nous réaffirmons le soutien constant du Royaume du Maroc à l'ISESCO et apprécions à leur juste valeur les concours qu'apportent tous les États membres pour l'élaboration de ses plans et ses stratégies et pour leur concrétisation sur le terrain. Parallèlement, nous appelons à davantage de solidarité, de coordination et de coopération entre les pays du monde islamique, dans les domaines de l'éducation et la formation, les sciences et les nouvelles technologies de communication, ainsi que le développement durable.

Car il s'agit d'assurer la qualification de nos générations montantes et futures, et de les rendre aptes à s'insérer dans la civilisation universelle, sûres d'elles, fières de leur identité séculaire, et disposées à apporter leur concours au raffermissement de ses valeurs pérennes et à sa protection contre l'extrémisme, le vide spirituel et les risques de tomber dans la sujétion et l'aliénation.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous vivons dans un monde marqué par des mutations accélérées, des crises à répétition et des référentiels ébranlés, avec leur corollaire, à savoir la montée des démons du fanatisme, de l'extrémisme et du repli. Les facteurs ayant présidé jadis à la création de l'ISESCO, n'en sont aujourd'hui que plus

pertinents, surtout pour ce qui concerne la protection et la préservation de la personnalité, de la culture et de l'identité islamiques, parallèlement à l'ouverture sur l'esprit du temps et l'insertion dans la société du savoir et de la communication.

Face à une réalité chargée de tant de défis, il appartient à l'ISESCO, aujourd'hui plus que jamais, de répondre aux attentes des peuples islamiques qui aspirent à davantage de solidarité et de développement humain durable. Ils souhaitent voir soutenus les programmes et les chantiers de lutte contre l'analphabétisme, l'ignorance et le repli, d'autant qu'ils touchent de larges pans de nos populations. Ils appellent de leurs vœux une coopération accrue et renforcée entre les États membres dans les domaines scientifique et technologique et en matière d'information.

Dans le même ordre d'idées, il importe d'adopter des approches nouvelles et efficaces, pour accompagner les évolutions successives que connaît le monde dans divers domaines, notamment celui de l'informatique et des technologies modernes, compte tenu de leur corrélation avec le développement humain, économique et culturel.

En effet, aujourd'hui, l'éducation a cessé d'être une affaire cantonnée aux sphères de la famille, de l'école et de la société. Elle dispose désormais de nouveaux espaces parallèles que la révolution technologique et numérique dans le monde a ouverts grâce aux moyens d'information et de communication. L'expansion large et rapide de ces instruments a un impact direct sur la culture des individus, des groupes et, partant, des sociétés.

Devant l'ampleur des défis présents et à venir, surtout ceux qui se posent dans le domaine des technologies numériques, notre Oumma, États, sociétés et organisations confondus, se doit de compter sur ses potentialités et ses ressources propres et de faire sienne une politique de solidarité agissante et sincère. Car, il s'agit de relever le défi majeur qui consiste à combler le fossé numérique entre les pays islamiques et les nations avancées et, partant, de gagner les paris de la science et de l'innovation. Cet acquis ouvre de larges perspectives pour la réalisation du développement dans tous les domaines, lequel est considéré comme une priorité pressante pour nos peuples, d'autant plus qu'il est intimement lié au secteur du numérique.

L'Organisation a conscience de la nécessité de placer le développement de l'être humain en tête des priorités que les sociétés musulmanes se doivent de prendre en charge. Elle est, de ce fait, appelée à apporter son concours à l'élaboration d'un modèle éducatif et civilisationnel en phase avec l'époque, puisant dans le riche patrimoine des éminents savants et penseurs de notre Oumma et s'imprégnant des valeurs islamiques authentiques, que sont le dialogue et la concorde, la tolérance et la paix. En effet, ces valeurs ont constitué, au fil des âges, une source intarissable d'inspiration pour les différentes civilisations humaines.

Pour cela, il est nécessaire de s'atteler à la recherche des moyens et des mécanismes les plus efficaces afin de relever le niveau des sciences et de la culture dans nos pays islamiques. Il est également impératif de valoriser le statut des hommes et des femmes qui se distinguent dans ces domaines, afin qu'ils s'acquittent du rôle central qui est le leur en tant que force motrice de la société, ayant une part active à prendre dans la réalisation du développement et du progrès et la consolidation de la démocratie.

À cet égard, Nous appelons à l'intensification des efforts collectifs et à la poursuite du soutien apporté à l'Organisation dans ce domaine, en mettant à sa disposition toutes les ressources et tous les moyens qui lui sont nécessaires pour la concrétisation de ses nobles objectifs.

Nous sommes persuadé que cette Organisation prestigieuse -que Notre Vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait son âme, assimilait à la conscience de la Oumma islamique - forte de l'appui des États membres et de son action soutenue, contribuera à la réalisation du développement humain global et durable, à la matérialisation de l'idéal de solidarité islamique, et à la promotion de la coopération autour d'objectifs marqués du sceau de la piété, de la crainte révérencielle de Dieu et de l'action vertueuse.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

L'ISESCO travaille inlassablement à la promotion de l'éducation, des sciences et de la culture au sein des pays du monde islamique. Pour autant, Nous tenons également à lui rendre hommage pour sa contribution efficiente à la défense de la ville d'Al-Qods, dont elle s'attelle à préserver l'identité spirituelle et culturelle et à sauvegarder les monuments civilisationnels et les sites archéologiques. L'Organisation accomplit cette mission, tant par la dénonciation des flagrantes atteintes israéliennes aux symboles sacrés de la ville sainte, ainsi que de l'obstination d'Israël à détruire les institutions éducatives, pédagogiques et culturelles palestiniennes dans cette ville usurpée, qu'à travers les efforts qu'elle déploie pour faire inscrire les sites archéologiques et naturels palestiniens sur la liste du patrimoine de l'humanité.

En Notre qualité de Président du Comité Al-Qods, issu de l'Organisation de la Coopération Islamique, nous avons condamné sans cesse les agissements illégitimes des autorités israéliennes, visant les biens de mainte-morte islamiques (wakf) et chrétiens dans la ville sainte d'Al-Qods, ainsi que leurs pratiques agressives destinées à dénaturer et oblitérer l'identité civilisationnelle de cette ville vaillante, comme les travaux d'excavation et de fouille effectués dans le périmètre de la mosquée Al-Aqsa, l'intensification de la construction de colonies sur les terres des Palestiniens, la démolition des maisons des citoyens maqdissis, et le déplacement forcé auquel ils sont soumis.

Face à cette situation inquiétante, nous réaffirmons la nécessité de coordonner les efforts et les initiatives engagés pour contrer des comportements d'autant plus inacceptables qu'ils sont contraires aux résolutions de la légalité internationale et aux instruments onusiens, et en contradiction avec les préceptes des religions célestes et les idéaux universels.

Nous poursuivrons nos efforts et nos contacts avec les puissances influentes et agissantes sur la scène internationale, afin de faire pression sur le gouvernement israélien pour l'amener à arrêter ses plans destinés à modifier la configuration démographique et urbanistique de cette ville sainte, et pour l'acculer à en préserver les caractéristiques culturelles et spirituelles, qui incarnent la coexistence entre les religions célestes.

La question palestinienne en général, et celle d'Al-Qods al-Charif en particulier resteront au cœur de nos préoccupations. Nous réaffirmons, à cet égard, nos positions immuables, notre soutien constant à la lutte du peuple palestinien et notre appui à tous les efforts et les initiatives louables visant à instaurer une paix juste, globale et durable, garantissant aux Palestiniens leurs droits légitimes, notamment celui

d'établir un État indépendant et pleinement souverain, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale, un État viable, vivant côte à côte avec l'État d'Israël, dans la sécurité et la paix, la stabilité et la concorde entre tous les peuples de la région.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

La commémoration du trentième anniversaire de la création de l'ISESCO devrait constituer un moment fort pour explorer les perspectives d'avenir, plutôt qu'une occasion pour revenir sur les réalisations du passé.

Nous sommes, donc, persuadé que ce colloque, eu égard aux éminents intellectuels qu'il regroupe, et à la participation agissante des membres de l'Organisation, issus de nos peuples frères, pourra mettre au point une vision prospective, aussi constructive que prometteuse, pour encadrer l'action de cette honorable Organisation.

Nous vous souhaitons la bienvenue au Maroc, terre de dialogue et de grandes rencontres internationales, et prions le Très-Haut de guider vos pas et de vous aider à concrétiser les ambitions de notre Oumma islamique qui aspire à plus de grandeur et de dignité, et davantage de progrès et de bien-être.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI LORS DE LA CÉRÉMONIE D'INSTALLATION DE LA HAUTE INSTANCE DU DIALOGUE NATIONAL SUR LA RÉFORME DE LA JUSTICE

CASABLANCA, 08 MAI 2012

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes heureux de procéder à l'installation de la haute Instance du dialogue national sur la réforme profonde et globale du système judiciaire.

Nous avons tenu à ce que ce dialogue s'instaure sous notre Haut Patronage, réaffirmant ainsi Notre attachement fort et constant à cette réforme substantielle, que Nous avons inscrite en tête des grands chantiers des réformes menées sous Notre impulsion. Nous sommes, en effet, convaincu que la justice est le socle sur lequel repose l'État de droit et des institutions. Elle est fondamentale pour faire prévaloir la suprématie de la loi, dont Nous sommes le Garant, ainsi que pour inciter à l'investissement et stimuler le développement dont Nous nous employons à faire une réalité tangible.

Il Nous a déjà été donné, à l'occasion du Discours du Trône de 2008, d'appeler à un dialogue élargi permettant de mettre au point un plan rigoureux de réforme profonde de la justice. Nous en avons fixé les axes principaux dans Notre Discours à la Nation du 20 août 2009.

Nous avons veillé à ce que ce processus réformateur soit, à terme, couronné par les dispositions de la Nouvelle Constitution du Royaume. Celles-ci stipulent, en effet, la garantie par la loi de l'indépendance de la justice et consacrent la justice comme pouvoir indépendant à part entière par rapport aux Pouvoirs législatif et exécutif. Y sont également énoncés les droits des justiciables, et les règles de fonctionnement de la justice, ainsi que le rôle de la justice dans la protection des droits et des libertés des personnes et des collectivités.

Tels sont les référents fondamentaux de ce dialogue national dont Nous voulons qu'il soit l'occasion de réaffirmer l'attachement des Marocains au modèle marocain singulier de démocratie et de développement.

Mesdames, Messieurs,

Vu l'efficacité de l'approche participative et inclusive que nous avons adoptée pour aborder les questions majeures et les grandes réformes, il est vite apparu nécessaire de veiller à ce que la composition plurielle de la haute Instance englobe toutes les institutions démocratiques et les secteurs gouvernementaux et judiciaires, et reflète une représentation conséquente de la société civile et des différentes organisations qualifiées, concernées par la réforme du système judiciaire.

À ce propos, Nous tenons à rendre hommage aux membres de cette honorable instance, en saluant leur patriotisme, leur compétence, leur expertise, leur intégrité et la diversité de leurs sensibilités et leurs horizons. Nous les engageons tous à s'unir et à fusionner leurs efforts dans le creuset d'une action nationale constructive.

Cette instance consultative, en tant que cadre pluriel et représentatif permettant l'ouverture de la justice sur son environnement interne et externe, aura pour mission de superviser ce dialogue national et de soumettre à Notre Haute Appréciation des projets de recommandations sur la réforme du système judiciaire.

Compte tenu du sens élevé du devoir national qui vous est reconnu, Nous nous attachons à ce que vous empruntiez la voie de l'effort créatif, de l'écoute et de l'ouverture pour donner son expression concrète et optimale au projet de réforme de la justice.

Nous appelons également tous les acteurs à se mobiliser et s'investir dans ce dialogue national dont Nous suivrons attentivement le déroulement. En effet, notre dessein commun est de mettre au point une charte nationale, avec des objectifs clairs, des priorités, des programmes et des moyens de financement précis et des mécanismes de mise en œuvre et d'évaluation rigoureux.

Vous trouverez en Notre Majesté, en tant que Garant de l'indépendance de la justice, veillant au respect de la Constitution et des droits et libertés des individus et des collectivités, le meilleur soutien qui soit pour vous acquitter d'une responsabilité nationale aussi lourde que noble.

Puisse Dieu vous assister dans votre tâche, guider vos pas et couronner vos travaux de succès.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

ORDRE DU JOUR DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX FORCES ARMÉES ROYALES

RABAT, 14 MAI 2012

Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Officiers, sous-officiers et hommes de troupe,

Nous célébrons aujourd'hui un des glorieux anniversaires nationaux, jour où notre grand père Moujahid et père de l'indépendance, le regretté souverain, Sa Majesté le Roi Mohammed V, que Dieu ait son âme, avait annoncé la création des Forces Armées royales, dont il a confié la conduite et l'organisation à l'unificateur du pays et fondateur du Maroc moderne, Notre vénéré père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, Que dieu ait son âme.

Au moment où nous célébrons aujourd'hui, le 56-ème anniversaire de ce grand événement historique qui a consolidé l'indépendance du Maroc et le parachèvement de son unité territoriale et de sa souveraineté, il Nous est agréable de vous adresser, éléments des Forces Armées Royales, avec toutes leurs composantes, terrestre, aérienne et maritime, et de la Gendarmerie Royale, les chaleureuses félicitations et les sentiments de considération totale pour les efforts que vous déployez, l'abnégation et le dévouement dont vous faites preuve pour la préservation de la Patrie et la défense de ses intérêts supérieurs et de ses valeurs sacrées.

Il est de Notre devoir de rappeler les significations profondes et les portées nobles de ce que représente la célébration annuelle de ce glorieux anniversaire dans la mémoire nationale. C'est aussi une occasion pour se remémorer des sentiments de fierté et de gratitude pour la bravoure du soldat marocain, son dévouement dans l'accomplissement de son devoir, avec abnégation et altruisme et de mettre en relief le rôle des deux regrettés Souverains, le fondateur et l'édificateur, le libérateur et l'unificateur, et de reconnaître leurs apports louables à la consécration des fondements de l'institution militaire.

Officiers, sous-officiers et hommes de troupe,

Nous avons tenu depuis que Dieu nous a confié la grande responsabilité de célébrer cet anniversaire en tant que tradition bénie que nous avons hérité de Notre vénéré aïeul à ce que ce moment soit une occasion

pour renouveler les contacts et pour tirer les leçons, rappeler et évaluer les acquis et les réalisations, en vue de permettre à cette vieille institution d'accomplir les missions qui lui sont dévolues avec quiétude et ferme détermination, considérant que l'immunité de la Patrie et la solidité de ses composantes ne peuvent être accomplies que par le biais d'une armée forte, cohérente et mobilisée derrière son chef suprême, et constamment au service des valeurs nobles de la société et de la préservation de la sécurité et de la sûreté du pays.

En évaluant les résultats positifs du bilan réalisé au cours de l'année précédente, Nous partageons la fierté et louons vos efforts constants pour le progrès en vue de gagner les enjeux du futur en matière de promotion des compétences multidisciplinaires et de faire face aux nouveaux défis dont certains sont liés à l'ère de la mondialisation et ses retombées dans les domaines de la sécurité et de la défense, tels le crime organisé transfrontalier, l'immigration clandestine, le trafic de stupéfiants, ainsi que les problématiques de l'environnement et ce qui en résulte comme catastrophes naturelles d'envergure et grands changements climatiques. Tout ceci exige la vigilance et la mobilisation constante pour affronter ces fléaux et immuniser le pays contre leurs dangers.

Nous réaffirmons à Nos vaillants soldats déployés aux frontières dans nos provinces du Sud ou ceux exerçant dans les unités chargées de la surveillance des frontières terrestres, aériennes et maritimes et la Gendarmerie Royale, veillant avec vigilance et détermination pour préserver les acquis de la Nation en l'occurrence une intégrité territoriale indivisible, une sécurité intérieure et une protection de nos frontières de toute intrusion illégale, l'expression de Notre sollicitude et Notre reconnaissance pour leurs efforts louables au service de la Nation.

Officiers, sous-officiers et hommes de troupe,

Nous avons constamment veillé sur vos intérêts et accordé toute l'importance à vos affaires en mobilisant tous les moyens possibles, tels des équipements développés, des infrastructures modernes, et des établissements sociaux, conformément à notre ambition de mettre en place une armée moderne à esprit ouvert, authentique dans son essence, renouvelée dans son système et confiante en son avenir et son destin, sous notre conduite éclairée et nos hautes orientations.

Nous avons veillé, à cet égard, à adopter un plan efficient de formation et de préparation de l'élément humain en tant que l'un des piliers de développement et de progrès de l'ensemble des composantes des FAR dans différents domaines scientifiques et techniques, sur la base d'un contenu de qualité et d'une finalité visant la qualification du soldat compétent, dévoué au service de sa Patrie et de son Roi, et constamment mobilisé pour répondre à l'appel du devoir avec sincérité, et animé d'une forte volonté et d'une foi inébranlable.

Partant du souci de Notre Majesté de permettre aux éléments des Forces Armées Royales d'accomplir leurs tâches dans de meilleures conditions, une loi relative aux garanties de base accordées aux FAR a été élaborée et adoptée par le Conseil des ministres, comprenant outre le cadre lié au statut général de la discipline militaire, les mesures se rapportant à la protection juridique dans le cadre de l'exécution des tâches et l'accomplissement des responsabilités dévolues à l'armée.

Officiers, sous-officiers et hommes de troupe,

Votre participation active aux tâches à caractère social et humanitaire, en application de Nos hautes instructions, à travers le déploiement d'hôpitaux militaires de campagne pour dispenser l'assistance médicale dans les zones éloignées où sévissent des conditions météorologiques difficiles et leur acheminer des aides, a eu un impact louable auprès de nos fidèles sujets, comme elle consacre la symbiose profonde entre l'institution de l'Armée et son environnement civil. Il convient aussi de saluer la dimension internationale de cette importante action de solidarité, à travers le rôle distingué que joue le personnel de l'hôpital militaire de campagne que nous avons ordonné de déployer au Congo frère. Action dont la qualité et la perfection ont suscité l'admiration de tous et la satisfaction de la population de ce pays ami.

En parallèle à votre mission dans ce domaine purement humanitaire, le rôle primordial qu'assument les Forces Armées Royales, dans le cadre des missions de maintien de la paix des Nations Unies, soit à travers le déploiement des contingents militaires marocains dans différentes régions ou la présence distinguée des éléments des FAR au sein des missions de maintien de la paix de l'organisation onusienne, dénote, incontestablement, du niveau de compétence et de responsabilité atteint par Nos forces armées et leur grande capacité à travailler au sein des instances internationales, ce qui contribue considérablement au rayonnement du Royaume au niveau international.

Dans ce cadre, cette présence internationale remarquable devrait logiquement se répercuter sur la coopération militaire avec les pays amis, avec lesquels on partage la grande ambition de servir la sécurité et la paix internationales, à travers l'échange d'expériences, la formation et l'organisation d'exercices militaires conjoints, dont l'objectif est de renforcer ses capacités sur le terrain et sa coordination opérationnelle. Tout ceci a contribué à conforter la place de choix de nos Forces Armées Royales parmi les armées du monde.

Les résultats de cette interaction se sont traduits de manière positive à travers l'écho favorable et la réussite éclatante de la participation des Forces Royal Air et de la Gendarmerie Royale au troisième Salon international de l'aéronautique de Marrakech, en termes de participation et d'organisation, ce qui a contribué à la promotion de cette manifestation internationale, spécialisée dans les questions de l'aéronautique et de l'espace, et sa consécration en tant que rendez-vous continental et international organisé sur le sol marocain.

Officiers, sous-officiers et hommes de troupe,

Notre célébration de l'anniversaire de Nos Forces Armées Royales constitue également une occasion de recueillement pour implorer le Tout-Puissant d'entourer de Sa Sainte Miséricorde nos regrettés feu S.M. Mohammed V et feu S.M. Hassan II, et de les accueillir dans Son vaste paradis parmi les prophètes, les saints, les martyrs et les vertueux.

Nous implorons aussi Dieu d'entourer de Sa sainte Miséricorde tous nos martyrs, qui ont sacrifié leur vie pour la défense de la Patrie et de l'intégrité territoriale du pays.

Veillez avoir toujours à l'esprit l'amour de la patrie, ses valeurs et ses idéaux suprêmes en tant que meilleure voie, phare éclairant et droit chemin, tout en persévérant à toujours donner le mieux de vous-mêmes et à être constamment disposés à servir votre pays avec abnégation et dévouement.

Nous implorons Dieu de vous accorder aide et assistance, de vous ouvrir de meilleures perspectives de réussite et de vous soutenir face aux ennemis de la Nation, tout en ayant présent à l'esprit le lien et le pacte sacrés qui vous lient à votre Chef suprême, fondés sur la fidélité et l'obéissance et qui tire son essence de votre devise éternelle : Dieu, la Patrie, le Roi.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX ASSEMBLÉES ANNUELLES DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD)

ARUSHA, 31 MAI 2012

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète Sa Famille et Ses Compagnons,

Monsieur le Président de la République Unie de Tanzanie,

Madame et Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Il M'est agréable d'adresser le présent message aux Assemblées annuelles du Groupe de la Banque Africaine de Développement, qui se tiennent cette année sur le sol de la République sœur de Tanzanie. Je voudrais exprimer la gratitude du Royaume du Maroc au Président Jakaya Mrisho Kikwete, au peuple et au Gouvernement Tanzaniens pour l'accueil de ce nouveau rendez-vous africain, centré sur les défis et les opportunités qui se présentent à notre Continent et sur la place qui devrait être la sienne dans un monde en mutation.

Nous félicitons également les Gouverneurs, le Conseil d'Administration et le Président de la Banque pour la qualité de leur action et pour les efforts déployés pour le bon déroulement de ces Assemblées.

Je voudrais, à cette occasion, rendre hommage à la qualité de leur gestion qui a permis à la BAD, en dépit d'une conjoncture économique mondiale plutôt défavorable, de consolider son rôle de première banque de développement du Continent. Nous sommes confiant que cette institution saura, grâce à la mobilisation de toutes ses compétences, préserver ses acquis et assurer son avenir avec plus d'optimisme et avec davantage de rayonnement à l'échelle continentale et internationale.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Vos Assemblées se tiennent cette année dans un contexte économique international marqué par la persistance de la crise mondiale, avec son lot d'incertitudes, de risques et de perspectives mitigées en termes de croissance et de reprise économique.

Alors que nos économies continuent d'afficher une résilience remarquable, plaçant l'Afrique en deuxième position après l'Asie en termes de taux de croissance, le Continent n'est pas totalement à l'abri des répercussions de la crise globale.

Au moment où des économies africaines enregistrent des niveaux très élevés de croissance, nombreux sont les pays qui ne seront malheureusement pas au rendez-vous des Objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment avec des taux de pauvreté appelés encore à augmenter.

Pourtant, notre Continent, riche en ressources naturelles et humaines, connaît de profondes dynamiques de transformation. L'Afrique d'aujourd'hui s'affirme, se tourne vers l'avenir et intègre, de plus en plus, des champs sectoriels dynamiques, tels les infrastructures, les nouvelles technologies, les énergies renouvelables et le tourisme.

L'Afrique est de nouveau à la croisée des chemins. Elle représente un formidable espace d'opportunités économiques, une véritable zone de haute croissance, en même temps qu'elle a besoin d'un nouvel élan de développement et d'une mobilisation plus accrue de ses ressources humaines et naturelles, avec, il faut le souhaiter, un appui plus affirmé de la Communauté internationale. Les pays africains sont ainsi appelés, plus que jamais, à mettre à niveau leur capital humain, à poursuivre leurs réformes structurelles et à mettre en place des politiques économiques et sociales appropriées, favorables à l'investissement, à l'emploi et à la croissance inclusive.

Pour sa part, le Maroc a pu faire globalement face aux répercussions de la crise mondiale. Il a délibérément choisi la voie judicieuse du développement intégré et de la bonne gouvernance économique, agissant en symbiose sur les dimensions institutionnelles, économiques, sociales, culturelles et environnementales.

Aussi bien à travers l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, que Nous avons lancée en 2005, qu'à travers les multiples chantiers d'infrastructure et de grandes stratégies sectorielles, ou encore la réforme du système éducatif et l'élargissement de la couverture médicale, le Maroc a jeté les bases d'un modèle de développement inclusif et équilibré. Il a ainsi pu réaliser des avancées significatives en matière de dynamisme économique et de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion.

Les réformes institutionnelles intensifiées récemment par le Royaume, avec l'adoption d'une nouvelle Constitution, ont consacré ce choix résolu et offert au pays un référentiel complet et avancé en matière de gouvernance économique.

Il en est ainsi de l'affirmation des principes de l'économie sociale de marché, du droit de propriété, de la liberté d'entreprendre et de la libre concurrence. Il en est également de la consécration des principes de l'équilibre des finances publiques, de l'indépendance de la Banque centrale, des autorités de régulation et des instances chargées de la bonne gouvernance et de la démocratie participative. Le Royaume a également renforcé son système national de transparence et de lutte contre la corruption, de même qu'il a consacré une charte avancée de droits économiques, sociaux et environnementaux.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Royaume du Maroc place le Continent auquel il appartient au cœur de son action régionale et internationale. Le Maroc est résolument attaché à la mise en œuvre d'une coopération agissante et

solidaire avec son espace africain, et plus globalement au niveau des partenariats Sud-Sud. Il s'est toujours engagé pour la concrétisation de l'unité et de la solidarité africaines, prenant des initiatives et des actions tangibles et prônant la voie du développement humain et durable de l'Afrique et de l'Homme Africain.

Le Maroc qui s'enorgueillit d'avoir été, dès sa propre indépendance recouvrée, aux côtés de tous les mouvements de libération authentiques, n'épargne aujourd'hui aucun effort pour partager son expérience et son savoir-faire avec les pays africains frères dans tous les domaines du développement.

Telle est l'approche que le Maroc a pu développer avec un nombre important de pays africains frères, dans les secteurs sociaux de base, comme dans les domaines traditionnels de la formation et de la coopération technique, et qu'il cherche aujourd'hui à élargir aux secteurs de l'investissement productif, aux transports aériens et maritimes et aux services financiers et bancaires. Placé au centre de nos réformes et de notre stratégie de développement, l'Homme est aussi au cœur des partenariats qu'entretient le Royaume du Maroc avec ses pairs africains, que ce soit au plan bilatéral ou dans le cadre de la coopération triangulaire.

Cette relation, qui constitue à nos yeux un véritable modèle de coopération Sud-Sud, est si précieuse pour nos peuples qu'elle gagnerait à être approfondie et ouverte sur de nouvelles possibilités et des formes plus prometteuses d'action commune au service des populations africaines et de leur bien-être. C'est là une grande exigence qui interpelle les gouvernements et les acteurs institutionnels, mais aussi la société civile et le secteur privé africains, appelés à intensifier cette coopération, à lui donner les assises de sa viabilité et à la rendre plus ciblée et plus efficiente.

Car l'approfondissement de la coopération intra-africaine et du partenariat Sud-Sud est non seulement une exigence morale, au regard des valeurs que nous partageons, mais bien un impératif d'efficacité. C'est une perspective incontournable dans la quête d'une mobilisation de toutes les énergies africaines au service du développement harmonieux et durable de l'Afrique. C'est aussi, il faut le reconnaître, un domaine où nous devrions encore faire preuve de davantage d'audace et de créativité.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous nous réjouissons que la BAD ait décidé de saisir l'occasion de ces Assemblées annuelles pour enrichir le processus de formulation de sa nouvelle Stratégie décennale à long terme 2013-2022.

Le Royaume du Maroc est persuadé qu'une telle stratégie constituera un cadre de référence très utile aussi bien à l'action du Groupe de la Banque Africaine de Développement qu'à l'ensemble des institutions financières et bailleurs de fonds intervenant sur le Continent. Le défi pour la BAD est ainsi double : consolider son excellence en tant que première institution de financement du développement en Afrique, d'une part, et travailler à l'explicitation des espaces prioritaires et pertinents de l'action du développement et de mobilisation des ressources de financement, d'autre part.

Nous sommes confiants dans l'action future de la BAD. Nous considérons que la qualité de ses interventions et la confiance dont elle jouit auprès de ses actionnaires, constituent ses principaux atouts qu'il conviendrait de renforcer, en vue d'accompagner, avec efficacité et compétitivité, les projets portés par les pays africains membres.

Dans son action future, la Banque africaine devrait soutenir les chantiers de transformation et de mise à niveau des économies du Continent et de leur repositionnement dans la chaîne de valeur

mondiale. Ces chantiers sont autant nombreux que décisifs. Ils concernent, d'une part, la poursuite des projets d'infrastructures, de transport, d'énergie et de communication, de même que les programmes d'équipements et de services sociaux de base, tels la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'éducation, à la santé et à l'eau potable. À cet égard, la BAD sera également sollicitée pour accompagner le développement de l'agriculture africaine et soutenir les réformes structurelles et les stratégies de compétitivité et d'attractivité pour les investissements étrangers.

D'autre part, l'action de la Banque Africaine devrait appuyer les secteurs porteurs et les nouveaux pôles de croissance africains qui innovent et qui tirent pleinement profit des opportunités de la mondialisation, pôles qui renforcent l'image positive d'une Afrique qui change. L'économie verte et les énergies renouvelables, l'agriculture durable, les nouvelles technologies, les secteurs financiers, sont aujourd'hui autant de gisements de croissance et d'emploi pour les générations d'Africains qui aspirent légitimement à un niveau meilleur de développement humain et de bien-être.

Par ailleurs, la BAD devrait relever, avec l'ensemble de la Communauté africaine, le défi de la bonne gouvernance, car il ne saurait y avoir de développement, d'investissement ou de croissance sans bonne gouvernance. Moins dépendante de l'aide internationale, l'Afrique devrait compter sur son capital naturel et humain et mobiliser ses propres ressources, avec transparence, responsabilité et reddition des comptes.

De même, la BAD gagnerait à préserver sa compétitivité globale, laquelle passe nécessairement par la mobilisation au profit de ses clients, notamment les pays à revenus intermédiaires, de financements à coûts raisonnables et attractifs.

Enfin, convaincu de l'inopportunité de la fragmentation politique et économique du Continent, le Maroc a toujours œuvré en faveur de l'intégration économique régionale en Afrique, une option plus qu'évidente à un moment où la tendance mondiale est aux regroupements régionaux et au développement de grandes zones d'échange et d'activité. À cet égard, le Royaume du Maroc demeure disposé à appuyer toute initiative que la BAD pourrait utilement prendre en vue de donner corps aux dynamiques d'intégration économique régionale.

Nous sommes convaincus que le potentiel économique de notre Continent sera plus grand et sa portée plus large si les relations intra-africaines parviennent à s'approfondir, aux plans des échanges, des communications et des investissements communs, notamment dans le cadre d'ensembles sous-régionaux volontaristes et effectifs.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Telles sont les quelques dimensions qui Nous paraissent essentielles pour l'action future de la BAD et, plus globalement, pour l'entreprise de développement en Afrique.

J'espère que ces Assemblées annuelles permettront de consolider l'action de la BAD et de faire émerger les véritables priorités du Continent et les voies et moyens appropriés pour y répondre.

Nous réitérons nos vifs remerciements au Gouvernement de la République Unie de Tanzanie, ainsi qu'au Président de la BAD et à ses organes d'administration et de gestion, en souhaitant plein succès à vos travaux. **Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.**

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
AU 6^{ÈME} CONGRÈS TRIENNAL DE L'ASSOCIATION DES
COURS CONSTITUTIONNELLES AYANT EN PARTAGE
L'USAGE DU FRANÇAIS

MARRAKECH, 04 JUILLET 2012

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa famille et Ses Compagnons,

Excellences, Mesdames et Messieurs les présidents des cours et des conseils constitutionnels,

Mesdames, Messieurs,

C'est, pour nous, un motif de joie et de fierté que le Royaume du Maroc abrite les travaux du sixième congrès de l'Association des cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français, qui se tient sous Notre Haut Patronage, dans la ville de Marrakech, terre de dialogue et de grandes rencontres internationales.

Il Nous plaît, tout d'abord, de rendre hommage à votre Association pour les nobles objectifs qu'elle poursuit. Nous saluons aussi la contribution efficace qu'elle apporte en matière de diffusion de la culture de la suprématie du droit qui est le socle sur lequel repose l'État de droit et des institutions, et de promotion de la justice constitutionnelle, qui incarne au mieux la prééminence de la Constitution.

Votre congrès est d'autant plus important qu'il se tient dans le sillage des changements que connaît le droit constitutionnel moderne, des évolutions institutionnelles qui s'opèrent dans de nombreux pays de notre région et dont le corollaire est l'accès de la justice constitutionnelle à un statut privilégié au sein du système institutionnel démocratique moderne, non seulement en tant que clé de voute de l'équilibre entre les pouvoirs constitutionnels, mais également en tant que référentiel pour ces pouvoirs et pour les droits qu'ils garantissent au citoyen.

C'est là qu'apparaît toute la pertinence du thème que vous avez retenu comme axe principal de vos travaux, à savoir «le citoyen et la justice constitutionnelle». Ce thème traduit, en effet, un engagement fort

d'œuvrer pour que le citoyen, avec ses droits, ses obligations, ses libertés et la nécessaire sauvegarde de sa dignité, s'affirme à la fois comme la référence et la finalité de l'action des institutions constitutionnelles.

Eu égard aux hautes compétences juridiques et judiciaires qui sont reconnues aux participants à ce congrès, et compte tenu de la crédibilité et du respect que les cours et conseils constitutionnels siégeant dans votre Association, tirent de leur indépendance, de la compétence, de l'expérience et de l'impartialité de leurs membres, Nous sommes convaincu que le débat constitutionnel positif et les conclusions pertinentes qui résulteront de ce congrès permettront de cerner les problématiques afférentes à l'étroite relation entre le citoyen et la justice constitutionnelle.

Cette corrélation pose, à l'évidence, des défis jurisprudentiels et juridiques, qui nous interpellent instamment sur les fonctions classiques de la justice constitutionnelle, en rapport avec les fondements des régimes démocratiques modernes, dont, au premier chef, les principes de souveraineté, de séparation des pouvoirs et de légitimité représentative.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Votre congrès se tient une année après l'adoption d'une nouvelle Constitution à teneur fort avancée, posant les bases fondatrices d'un modèle constitutionnel marocain, ayant vocation à consolider la construction d'un État démocratique moderne où le citoyen est placé au cœur des priorités et des préoccupations de la Nation. En effet, l'État que nous appelons de nos vœux se fonde sur les principes de participation, de pluralisme, de bonne gouvernance des institutions aussi bien nationales que territoriales et de corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes, dans le cadre de la solidarité, de l'équité et de l'égalité des chances.

À cet égard, et parallèlement à la valorisation institutionnelle et au renforcement des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire en termes de séparation, d'équilibre et d'indépendance, la nouvelle Constitution a adopté une charte des droits où s'inscrivent les différentes générations des libertés et des droits fondamentaux, dans le cadre d'un système intégré des droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus. Elle a, par ailleurs, consacré les mécanismes propres à en garantir la protection et l'exercice effectif, notamment l'octroi au citoyen du droit de saisir la Cour Constitutionnelle, pour invoquer l'inconstitutionnalité de toute loi qui, appliquée à un contentieux soumis à la justice, risque de porter atteinte à ses droits et libertés constitutionnels.

Tout ceci traduit la forte impulsion qui a été imprimée à la justice constitutionnelle dans notre pays, en dépit des multiples défis institutionnels et jurisprudentiels sous-jacents. De fait, l'interaction entre le citoyen et la justice constitutionnelle représente, désormais, un véritable paramètre à l'aune duquel on pourra jauger le dynamisme de la société, et déterminer dans quelle mesure celle-ci s'est approprié sa loi suprême. Elle constitue également un puissant levier pour consacrer les droits et les devoirs inhérents à la citoyenneté et à la démocratie authentique.

Nous gardons à l'esprit tous les contenus avancés de la nouvelle Constitution du Royaume, notamment son Préambule qui en fait désormais partie intégrante, et le Conseil constitutionnel, érigé en Cour constitutionnelle investie de larges compétences. Ce faisant, Nous entendons consolider les fondements

de l'école marocaine de droit constitutionnel, riche de l'apport des constitutionnalistes marocains, et cela par l'émergence attendue, d'une jurisprudence constitutionnelle novatrice et ambitieuse, vouée à consacrer la prééminence de la Constitution et le strict respect de l'esprit et de la lettre de ses dispositions.

Compte tenu des attentes grandissantes de la société en matière de développement, et au vu de la succession des crises économique et financière mondiales, la Cour constitutionnelle marocaine, à l'instar de ses homologues siégeant au sein de votre honorable Association, se doit de mobiliser toutes ses énergies afin de relever le grand défi de la justice, qui consiste à cerner clairement les périmètres juridiques et pratiques des droits économiques, culturels et environnementaux prévus par la Constitution pour les individus et les groupes.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

La justice constitutionnelle est appelée à s'engager dans une nouvelle dynamique s'appuyant sur le concours de toutes les instances judiciaires et académiques pour favoriser une prise de conscience de la nature des nouvelles missions qui incombent à cette justice en matière sociale, institutionnelle et en termes de développement, - qui est consubstantiel à la démocratie-, ainsi que des outils de travail dont elle devrait disposer, notamment des méthodes adéquates d'interprétation constitutionnelle, avec leurs principes et leurs limites.

Nous formons le souhait de voir votre Association poursuivre activement le rôle qui est le sien, en continuant à baliser la voie pour une bonne pratique constitutionnelle et démocratique au sein de nos sociétés, et en contribuant à anticiper les mutations institutionnelles à venir, porteuses des prémices de l'émergence d'un modèle institutionnel novateur, dont le trait majeur est la démocratie constitutionnelle citoyenne.

Par ailleurs, Nous appelons votre Association à se prévaloir de son caractère pluraliste, de son engagement actif à promouvoir la justice constitutionnelle, et des nobles idéaux partagés par ses membres, afin d'œuvrer à la mise en place d'une plate-forme solide pour un dialogue judiciaire constitutionnel constructif entre vos conseils et vos cours constitutionnels, un dialogue qui serve de passerelle pour une bonne communication, une interaction féconde en matière de jurisprudence, l'échange d'expertises et de savoir-faire ainsi que l'ouverture sur des espaces linguistiques plus larges à l'échelle régionale et internationale, qu'ils soient académiques ou judiciaires, englobant toutes sortes de juridictions ordinaires et constitutionnelles.

Parallèlement, Nous vous invitons à raffermir davantage les liens d'amitié, de coopération et de partenariat unissant vos institutions, notamment à travers un partage accru des jurisprudences constitutionnelles originales, et la contribution de chacun au renforcement des capacités scientifiques, méthodologiques et administratives de vos institutions respectives.

En souhaitant la bienvenue à tous les participants à cet important congrès, et un agréable séjour dans leur deuxième pays, le Maroc, Nous formons le vœu de voir votre Association poursuivre résolument la noble mission qui est la sienne, et prions le Très-Haut de couronner vos travaux de succès.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 13^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FÊTE DU TRÔNE

RABAT, 30 JUILLET 2012

Louange à Dieu Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher peuple,

Nous commémorons aujourd'hui le treizième anniversaire de Notre accession au Trône, une occasion renouvelée qui traduit la profondeur et la pérennité des liens symbiotiques d'allégeance qui t'unissent indéfectiblement au Trône. C'est aussi l'occasion idoine de réaffirmer les choix fondamentaux de notre pays, tels que consacrés par la nouvelle Constitution du Royaume, laquelle représente pour la Nation unanime un pacte d'exception tant sont vastes les perspectives d'une participation effective et efficiente qu'elle ouvre devant toi, cher peuple.

Autant dire la responsabilité qui nous incombe à tous d'œuvrer de concert pour le parachèvement du modèle singulier que nous nous sommes choisi pour consolider la construction d'un État marocain moderne, empreint des valeurs d'unité, de progrès, d'équité et de solidarité sociale, et fidèle à notre identité séculaire.

Notre pays est entré dans une nouvelle étape qui n'est ni le fait du hasard, ni le produit de circonstances. Elle est plutôt le fruit d'une politique mûrement réfléchie et d'une stratégie graduelle, que Nous suivons depuis Notre accession au Trône. C'est une démarche qui participe d'une volonté pleinement souveraine, parfaitement en phase avec les aspirations légitimes qui sont les tiennes.

En tête de Nos préoccupations figurait donc, tout naturellement, la nécessité de conforter et raffermir la cohésion de la société marocaine, en réalisant la réconciliation des Marocains avec eux-mêmes et avec leur histoire, à travers le travail de la Commission Équité et Réconciliation, et en veillant à la réhabilitation de l'Amazighité en tant que composante de l'identité nationale et patrimoine commun à tous les Marocains. Nous avons, dans le même esprit, élargi l'espace des libertés et des droits humains,

en conférant à la femme, dans le cadre du code de la famille, un statut qui lui préserve sa dignité et lui assure justice et équité, tout en la dotant des moyens de participation à la vie publique.

Nous avons également engagé des réformes économiques profondes pour renforcer les infrastructures et améliorer le paysage des villes marocaines, et pour désenclaver le monde rural en le dotant des équipements nécessaires. Parallèlement, Nous nous sommes employés à créer les conditions propices pour stimuler l'investissement, tout en mettant en œuvre une politique de mise à niveau sociale.

C'est ainsi que Nous avons consolidé les chantiers des actions sociales et en matière de développement, en lançant, en 2005, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, et en l'inscrivant dans une vision globale de lutte contre l'exclusion, la marginalisation et la pauvreté.

En Notre qualité d'Amir Al-Mouminine, Nous nous sommes constamment attaché, en vertu de la Beïa sacrée dont Nous assumons la charge suprême, à ce que le Royaume du Maroc demeure un modèle d'attachement à l'Islam sunnite prônant le juste milieu et la tolérance et proscrivant l'extrémisme, le fanatisme et l'ostracisme. Nous avons également érigé le Conseil supérieur des Oulémas en institution constitutionnelle remplissant les missions qui lui incombent en termes de fatwa et de présentation d'avis consultatifs à Notre Majesté pour tout ce qui concerne les affaires religieuses.

En nous investissant résolument dans ces réformes, et en empruntant une démarche participative, Nous avons pu ouvrir le chantier de la révision constitutionnelle. Pour autant, le lancement de ce processus ambitieux n'était nullement une fin en soi. C'était plutôt le moyen de parachever la construction de l'État de droit et des institutions et de réaliser les objectifs de développement global, à charge pour chacun d'assumer sa part de cet engagement responsable. Gouvernement, représentants de la nation, élus locaux, partis politiques, syndicats, opérateurs économiques et société civile, sont tous interpellés à cet égard, au nom du pacte scellé par la Nation entière à travers l'adoption de la nouvelle Constitution.

Et tel que tu connais ton premier serviteur, cher peuple, Je resterai toujours réceptif aux préoccupations des citoyens, ayant à cœur de s'enquérir de leurs conditions de vie sur le terrain et d'être en phase avec leurs attentes, toutes catégories sociales confondues.

Dans le même ordre d'idées, Nous demeurons constamment à l'écoute de ce que ressent notre communauté résidant à l'étranger, dont chaque membre est l'objet d'une attention particulière de Notre part. Nous tenons, à cette occasion, à saluer leur solide attachement à leur pays, leur fidélité sans faille à leur identité, et le rôle constructif qu'ils jouent en faveur du développement de la mère-patrie. Face à cette conjoncture difficile que traversent certains de leurs pays d'accueil, Nous ne pouvons qu'exprimer Notre soutien et Notre solidarité avec ceux qui en pâtissent aujourd'hui.

Cher peuple,

La concrétisation de nos choix exige de fixer les priorités et de les hiérarchiser, selon une approche se déclinant en étapes et en échéanciers bien définis. Nous avons, donc, fait de cette démarche une véritable feuille de route pour la mise en œuvre des réformes à venir.

Partant du principe que l'État de droit est source de tout progrès, Nous avons inscrit la justice en tête de nos chantiers de réformes.

Etant donné que la nouvelle Constitution place la réforme de la justice au cœur de son dispositif, les conditions sont désormais réunies pour assurer le succès de ce grand chantier. Nous attendons donc de la Haute Instance pour la Réforme de la Justice qu'elle travaille en toute indépendance, et selon une approche participative ouverte, pour mettre au point dans les meilleurs délais, des recommandations pratiques et concrètes, accompagnées des mécanismes et des dispositifs de mise en œuvre.

La régionalisation avancée que Nous avons impulsée et qui a été consacrée par la nouvelle Constitution est un chantier majeur qui doit être mené avec mesure et discernement, si l'on veut que sa mise en œuvre se traduise par un changement substantiel et graduel, dans l'organisation des structures de l'État, et l'articulation des rapports entre le centre et les collectivités territoriales.

Pour relever les défis de ce processus, nous devons ouvrir l'espace au renouvellement des élites et à la participation massive des femmes et des jeunes. Pour cela, il faut ouvrir les horizons et les perspectives devant les citoyennes et les citoyens compétents, responsables et intègres.

De même, Nous engageons le gouvernement à mettre en marche la réforme de l'administration publique, pour la mettre en phase avec les exigences de la nouvelle vision territoriale. Ce qui pose la question de la déconcentration que Nous appelons de Nos vœux depuis plus de dix ans.

Il appartient donc au gouvernement d'adopter une charte de déconcentration qui permettra à l'administration de se redéployer, de répondre au mieux aux besoins des services déconcentrés, et d'assurer une responsabilisation véritable de ces instances en matière d'élaboration et de gestion judicieuse des projets. Parallèlement, le gouvernement se doit de se pencher sur l'immense chantier des réformes nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale, dans le cadre d'une bonne gouvernance qui place le développement humain au cœur de ses préoccupations. En effet, relever les défis d'une bonne gouvernance territoriale passe nécessairement par la réalisation d'un développement humain juste et équitable, capable de remédier tant aux déficits du monde rural qu'aux carences qui obèrent la croissance en milieu urbain.

Si la justice, la régionalisation et la gouvernance territoriale figurent en tête de nos priorités, il n'en demeure pas moins qu'un intérêt particulier doit être réservé à la mise en place effective des institutions prévues dans la nouvelle Constitution, ayant trait à la bonne gouvernance, à la lutte contre la corruption, et au développement économique et social en général.

Cher peuple,

Le marasme économique que connaît le monde depuis 2008, et les changements qu'il a entraînés dans les relations internationales du fait de la mondialisation, ainsi que les mutations sociales et politiques qui sont à l'œuvre dans notre environnement régional, sont autant de facteurs qui nous incitent à poursuivre les réformes, et nous confortent dans notre conviction quant à la pertinence des choix socio-économiques qui sont les nôtres depuis longtemps. Ces choix nous ont permis de lancer de grands chantiers de nature à renforcer les infrastructures et les équipements de base dont a besoin notre pays, et

ce, dans le cadre de stratégies sectorielles qui ont été mises au point selon des paramètres efficaces, afin de concrétiser les objectifs escomptés.

À cet égard, Nous avons orienté nos efforts vers la promotion de différents domaines industriels et des nouvelles technologies par l'aménagement de pôles et d'espaces économiques intégrés propres à favoriser les perspectives d'investissement et à améliorer la compétitivité de nos entreprises.

Eu égard à l'intérêt tout particulier que Nous accordons au secteur agricole, il faudra apporter une attention accrue au plan Maroc Vert qui représente un facteur fondamental du développement agricole. Il est impératif d'en intensifier les activités, afin d'accroître le rendement, la productivité et la diversité du produit marocain. Parallèlement, il faut renforcer les capacités des petits agriculteurs dans le cadre de programmes solidaires qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations du monde rural, surtout dans la conjoncture climatique difficile que le Maroc a connue l'année dernière.

Nous réitérons donc Notre appel au gouvernement pour qu'il assure les conditions de convergence entre les différentes stratégies sectorielles, et qu'il se dote d'outils de veille et d'instruments de suivi et d'évaluation pour assurer leur cohérence et mesurer leur efficacité et l'efficacité de l'utilisation des fonds qui leur sont affectés. De même, il lui appartient de faire preuve de créativité dans la recherche d'alternatives de financement susceptibles d'imprimer une forte impulsion à de telles stratégies.

Nous insistons, à cet égard, sur la nécessité de développer les mécanismes de contractualisation et de partenariat public-privé, dans le but d'optimiser les investissements.

Mesurant l'importance de ce partenariat, nous avons adopté une approche novatrice, avec la création de l'Autorité marocaine d'investissement qui regroupe les fonds d'investissement sectoriels nationaux. Cette Autorité a pour vocation de renforcer l'investissement dans les différents secteurs productifs, et de stimuler les partenariats avec les institutions internationales. Car Notre objectif est de faire bénéficier notre pays des opportunités de financement qu'offrent les fonds souverains étrangers, et particulièrement ceux des États frères du Golfe, dont Nous saluons l'apport efficace pour soutenir les projets de développement dans notre pays.

Il convient de rappeler, à ce propos, que le secteur touristique représente un puissant levier de promotion de l'emploi et de développement de la richesse nationale, compte tenu de la diversité des atouts naturels que recèle le Maroc, ainsi que de la richesse et la singularité de sa civilisation et de son patrimoine.

Aussi avons-Nous adopté, dès 2001, une stratégie globale comportant des programmes bien définis qui ont contribué à la promotion et au développement de ce secteur. C'est pourquoi Nous nous employons à le soutenir dans le cadre de la Vision 2020, qui est adossée au Fonds Wissal d'investissement touristique, et qui repose essentiellement sur le développement durable. Et c'est pourquoi aussi le Maroc représente aujourd'hui une destination privilégiée dans l'espace méditerranéen.

Cher peuple,

Nous avons veillé à faire de l'élément humain, surtout notre jeunesse prometteuse, le centre et la finalité fondamentale des initiatives de développement. Nous nous efforçons toujours de concrétiser ce dessein dans les différents projets et programmes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.

Vu les résultats positifs enregistrés par l'INDH en faveur des populations démunies, Nous avons décidé le renforcement de ses actions, surtout les activités génératrices de revenus, ainsi que l'élargissement de ses domaines d'intervention. Ainsi, Nous avons lancé, à cet effet, le cinquième programme destiné à pallier les déficits dans les régions les plus fragiles, qui manquent d'équipements de base. Nous appelons donc le gouvernement à assurer les conditions nécessaires pour la mise en œuvre de ce programme.

Fortement attaché à la concrétisation du principe d'équité et à la nécessité de venir en aide aux personnes les plus démunies, Nous avons veillé à la mise en œuvre d'un Régime d'Assistance Médicale à leur profit. Ce régime est le fruit d'une préparation de longue haleine, dans laquelle le Maroc s'est investi depuis dix ans, en vue de venir en aide aux populations démunies.

Le gouvernement est, donc, invité à tout mettre en œuvre pour assurer à ce programme le maximum de chances de réussite par un ciblage conséquent des populations concernées et une prise en charge appropriée des prestations convenues.

Pour que ce régime puisse préserver sa vocation humanitaire, il faut veiller à ce qu'il ne soit pas instrumentalisé par des tendances politiciennes de nature à le dévier de sa noble trajectoire, avec tous les dysfonctionnements que cela risque d'occasionner en la matière et dans bien d'autres domaines sociaux.

Nous l'engageons, par ailleurs, à répondre de manière judicieuse aux besoins sociaux des citoyens, sans se départir d'une bonne gouvernance de la politique financière de notre pays pour préserver son potentiel de développement et sauvegarder notre crédibilité au niveau international.

Convaincu de la nécessité de préserver l'avenir des générations futures, Nous n'avons cessé d'insister sur la concomitance des exigences de développement avec l'impératif d'assurer la protection de notre environnement, afin de garantir, à terme, les conditions d'un développement durable pour notre pays. Nous agissons, donc, avec détermination pour assurer la préservation, la gestion judicieuse et la valorisation de nos ressources naturelles au service de l'économie nationale.

Dans la même démarche s'inscrit le programme ambitieux que Nous avons lancé pour la production d'énergies renouvelables, éolienne et solaire, en vue de réduire nos importations en énergies conventionnelles et d'alléger le fardeau qu'elles représentent pour l'économie nationale.

Cher peuple,

La diplomatie marocaine restera fidèle aux principes fondamentaux séculaires structurant l'interaction du Royaume avec le monde extérieur, en l'occurrence la confiance en soi, le respect de la légalité internationale, l'attachement à tout ce qui est de nature à conforter la paix et la sécurité internationales,

l'engagement en faveur des causes justes et la volonté de raffermir les liens de coopération internationale dans tous les domaines.

S'agissant de notre environnement maghrébin immédiat, les transformations majeures que connaît la région nous offrent une opportunité historique de sortir l'Union maghrébine de l'immobilisme pour lui imprimer une dynamique porteuse d'un développement durable et intégré.

Nous avons déjà appelé à l'émergence d'un nouvel ordre maghrébin pour transcender l'état de dispersion qui prévaut dans la région et remédier à la faiblesse des échanges entre ses pays, en vue d'édifier un espace maghrébin fort et ouvert.

En attendant la concrétisation de cet objectif stratégique, le Maroc poursuivra ses efforts en vue de renforcer ses relations bilatérales avec l'ensemble des partenaires maghrébins, y compris l'Algérie voisine, répondant ainsi aux aspirations pressantes et légitimes des peuples de la région, notamment en ce qui concerne la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services.

À cet effet, le Royaume du Maroc réaffirme sa détermination à continuer à s'investir de bonne foi dans le processus de négociation visant à trouver une solution définitive au différend régional artificiel autour du Sahara marocain, sur la base de la proposition marocaine d'autonomie, dont le sérieux et la crédibilité sont reconnus par la communauté internationale, et dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc.

L'adhésion du Maroc à ce processus n'a d'égale que sa détermination à s'opposer avec la fermeté requise à toute tentative visant à porter atteinte à ses intérêts supérieurs ou à transgresser les paramètres fondamentaux des négociations.

En attendant de parvenir à une solution politique durable dans le cadre des Nations Unies, le Maroc, fort de sa légitimité historique et de la pertinence de sa position juridique, s'est attelé à la mise en œuvre de la régionalisation avancée au Sahara marocain et à la poursuite de la réalisation des chantiers de développement socio-économique dans cette région qui Nous est si chère, et que tous les Marocains portent dans leur cœur.

Concernant le monde arabe, la réalité politique actuelle requiert plus que jamais le développement de l'action arabe commune en vue de répondre aux aspirations de ses peuples. Cet objectif devrait être poursuivi dans un esprit de solidarité agissante et d'adhésion réciproque aux impératifs de construction de l'avenir de la Nation arabe, notamment la nécessité de consolider les fondements d'une coopération fructueuse entre ses pays et de mise en commun des intérêts supérieurs de ses fils.

À cet égard, Nous nous félicitons des décisions qui ont été adoptées pour donner corps au partenariat stratégique entre le Maroc et les États du Conseil de Coopération du Golfe, et réaffirmons Notre engagement ferme à approfondir nos relations avec ces pays frères et à les consolider dans tous les domaines.

Toutefois, les développements en cours ne devraient en aucune manière occulter la nécessité de se pencher, au niveau international, de façon efficace et concrète sur la question palestinienne

fondamentale. Il faudra désormais reconsidérer le traitement réservé par la communauté internationale à cette problématique, étant entendu que l'objectif incontournable à atteindre est l'établissement d'un État palestinien indépendant, souverain et viable, à l'intérieur des frontières de 1967, ayant Jérusalem-Est comme capitale.

La région du Sahel et du Sahara, quant à elle, est confrontée à des risques multiples qui menacent l'unité nationale et l'intégrité territoriale de ses pays. Face à cette situation, la communauté internationale se doit de prêter une attention diligente à cette zone et d'entreprendre des actions fermes à cet effet.

Concernant les pays d'Afrique subsaharienne, le Royaume du Maroc demeure engagé dans les projets de coopération efficace avec eux, en vue de soutenir les programmes de développement humain initiés localement dans les secteurs prioritaires.

S'agissant de l'Europe, la relation Maroc-Union Européenne est entrée dans une nouvelle phase qui, pensons-Nous, offre un cadre référentiel pour une approche géopolitique prometteuse visant une refondation de l'espace euro-méditerranéen sur la base de la communauté d'intérêts et d'actions conjointes.

Le temps est, donc, venu pour imprimer une impulsion et une orientation nouvelles à l'Union pour la Méditerranée, de sorte à en faire un véritable catalyseur et une force motrice pour réaliser la prospérité partagée sur les deux rives de la Méditerranée.

Dans le contexte des rapports évolués avec l'ensemble des pays de l'Union Européenne, Nous nous félicitons des profondes relations historiques qui existent entre le Maroc et l'Espagne voisine, ainsi que des larges perspectives qui s'ouvrent pour les deux pays, confortées par les liens solides qui Nous unissent à Sa Majesté le Roi Juan Carlos 1er, et les rapports historiques liant les deux Familles Royales dans les deux pays voisins.

Dans la difficile conjoncture actuelle, Nous réitérons notre engagement à favoriser l'émergence de nouvelles conditions économiques propices à la création de richesses conjointes, donnant ainsi un contenu concret aux liens profonds de solidarité agissante unissant nos deux pays. À cet égard, Nous avons donné nos Hautes Instructions au gouvernement pour traduire cette résolution dans les faits, en faisant preuve de l'intérêt et de la rapidité d'exécution requis à cet effet.

Outre les relations avec les pays du voisinage, le Royaume poursuit ses efforts visant à renforcer et diversifier ses partenariats prometteurs avec les autres régions du monde, en mettant l'accent sur le volet développement durable, dans le cadre d'une coopération Sud-Sud concrète avec nos partenaires parmi les pays en développement.

Le Maroc poursuivra également les efforts soutenus qu'il déploie au sein des organisations internationales, réaffirmant ainsi son attachement à la défense de la coopération multilatérale, en accord avec les nobles objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Cher peuple,

En cette occasion nationale mémorable, où nous passons en revue et évaluons les réalisations accomplies dans le cadre des réformes engagées, autant que les initiatives vouées au développement, où nous scrutons les perspectives d'avenir prometteuses, et où nous amorçons la mise en œuvre de la Constitution, nous sommes animés par une pensée révérencieuse de totale fidélité à la mémoire immaculée des deux leaders de la libération du Maroc et bâtisseurs de son État moderne, Notre Auguste Grand-Père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V, et Notre Vénéré Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu les ait en Sa Sainte Miséricorde, ainsi qu'à celle de tous les valeureux martyrs tombés pour la liberté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays, et par fidélité au serment fait devant Dieu. Fasse-t-Il qu'ils soient rétribués de la plus belle récompense pour leurs sacrifices au nom de leur Patrie et de leur Oumma.

Nous exprimons également toute Notre considération et rendons hommage à Nos Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, à la Sûreté nationale, à l'Administration territoriale, aux Forces auxiliaires et à la Protection civile pour leur constante mobilisation, ainsi que pour les efforts qu'elles ne cessent de déployer sous Notre commandement, en vue de défendre l'intégrité territoriale du Maroc, sa souveraineté, sa sécurité et sa stabilité.

Nous prions en ces jours bénis du mois sacré de Ramadan, où le Très-Haut exauce les prières, pour qu'Il guide Nos pas et ceux de tous ceux qui veillent aux intérêts de la Nation et œuvrent au service de l'intérêt général. Puisse-t-Il nous accorder plein succès dans l'action que nous menons en vue de consolider l'État de droit et des institutions, et de promouvoir la citoyenneté dans la dignité, la coexistence et la concorde, et dans le cadre de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale.

«Si Dieu voit de la droiture dans vos cœurs, il vous donnera des richesses». Véridique est la parole de Dieu.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

**S.M. LE ROI MOHAMMED VI
PRÉSIDE LA CÉRÉMONIE DE PRESTATION DE SERMENT
DES OFFICIERS LAURÉATS DES GRANDES ÉCOLES
MILITAIRES ET PARAMILITAIRES**

RABAT, 31 JUILLET 2012

Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Officiers,

C'est pour nous un motif de grande fierté que de présider aujourd'hui, en Notre qualité de Chef suprême et Chef d'État-major général des FAR, la cérémonie de sortie de la nouvelle promotion d'officiers issus des différents instituts et écoles militaires, et ce pour prêter serment devant Notre Majesté.

C'est en effet l'occasion pour rendre hommage aux hautes compétences de nos Forces Armées Royales et à leurs actions dans les domaines social et de développement, au service de la défense de l'intégrité de la Nation et de la préservation de la sécurité et de la stabilité, dans un esprit de discipline et d'engagement et en veillant à se mettre constamment au diapason des exigences de modernisation et de compétence.

Nous avons décidé de baptiser cette promotion du nom de « Ibn Rochd » eu égard à la symbolique que représente cette personnalité dans l'histoire de la civilisation islamique et aux valeurs de rationalité, de juste-milieu et d'innovation qu'elle prônait.

Soyez, que Dieu vous protège, à la hauteur de ce que porte ce nom en termes de valeurs morales et patriotiques, de sorte à en tirer le meilleur enseignement pour accomplir les missions qui vous sont dévolues, fidèles en cela à la devise éternelle : « Dieu, la Patrie, le Roi ».

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 4^{ÈME} SOMMET EXTRAORDINAIRE DE L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE

LA MECQUE, 15 AOÛT 2012

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa famille et Ses Compagnons,

Le Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdellah Bin Abdelaziz Al Saoud, Président de la Conférence au Sommet Islamique Extraordinaire,

Excellence Monsieur MackySall, Président de la République du Sénégal, Président de la 11ème Conférence Islamique au Sommet,

Majestés, Altesses, Excellences,

Excellence, Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique,

Il nous est agréable, tout d'abord, d'exprimer nos sentiments les plus sincères de reconnaissance et de gratitude à notre honorable frère, le Serviteur des deux Saintes Mosquées qui a bien voulu appeler à la réunion de ce sommet extraordinaire à Mekkah Al Moukarrama.

Cette heureuse invitation incarne et confirme sa réputation notoire de sagesse, de sagacité, de dignité et d'attachement sincère à l'unité de la Oumma islamique et au triomphe de ses justes causes, ainsi que de voir notre Oumma accéder à un avenir meilleur.

Je tiens également à lui adresser personnellement ainsi qu'au peuple saoudien frère Mes remerciements sincères pour l'hospitalité de l'accueil réservé à ce Sommet.

La tenue de ce Sommet important, dans une conjoncture aussi exceptionnelle que délicate et critique, tant au niveau régional qu'international, traduit notre volonté commune de poursuivre nos consultations sur les questions déterminantes qui nous préoccupent. Elle reflète aussi notre adhésion aux vertus de la solidarité, de la sagesse et du discernement, guidés en cela par une vision réaliste, animés d'une ferme

volonté de faire progresser notre Oumma et de relever les défis auxquels elle est confrontée, dans les domaines de la sécurité et du développement, voire de la culture et de la civilisation.

En effet, le monde islamique traverse actuellement une conjoncture qui exige de nous tous, de mobiliser toutes nos potentialités et de veiller à une bonne gestion de nos ressources humaines et naturelles, en vue de répondre aux attentes de nos peuples qui aspirent à un avenir meilleur où ils puissent, dans la liberté, la paix et la dignité, consacrer leurs potentialités créatrices à relever les défis du développement global.

Majestés, Altesses, Excellences,

Le monde autour de nous évolue à un rythme de plus en plus rapide. Il nous interpelle chaque jour pour multiplier les efforts afin de trouver des réponses appropriées et audacieuses à des défis pressants ne permettant ni report ni procrastination.

Il nous appartient d'œuvrer pour que les relations entre les États de la Oumma puissent reposer sur des bases fermes et solides, surtout dans un monde marqué désormais par une forte compétitivité et par l'hégémonie des grandes économies.

De fait, nous n'avons d'autre choix que de mutualiser nos intérêts et de valoriser au mieux nos ressources disponibles. Il nous faut également encourager et stimuler l'esprit d'entreprise, en vue d'ouvrir de nouvelles perspectives à la coopération scientifique et économique. Nous serons ainsi à même de conjuguer au mieux nos expériences et notre savoir-faire et de mobiliser, de manière plus efficace et productive, nos richesses et nos potentialités naturelles et humaines.

Mais la concrétisation de ces desseins passe inévitablement par la construction d'un partenariat économique fondé sur la promotion du commerce intra-islamique, dans la perspective de la mise en place d'un espace économique libéral et, à terme, l'émergence d'un marché islamique commun. Car, en effet, l'intégration économique constitue le socle moderne et solide requis pour tout regroupement régional international.

Majestés, Altesses, Excellences,

Parmi les défis majeurs auxquels le monde islamique doit faire face, figure cette campagne hostile à notre religion tolérante, dont on s'acharne à pervertir l'image et à bafouer les sacralités. Cette campagne de dénigrement, de plus en plus véhiculée par certains médias occidentaux, implique pour les organes d'information des pays islamiques le devoir de se mobiliser activement pour corriger les clichés mystificateurs sur l'Islam. Parallèlement, ils doivent mettre davantage en lumière les principes de tolérance et les hautes valeurs morales prônés par l'Islam.

Le succès des médias islamiques dans cette mission déterminante qui leur incombe reste tributaire de leur capacité à communiquer et interagir avec la mentalité et la pensée occidentales, en vue de réfuter les assertions et les allégations qui sont colportées par certains et qui sont allées jusqu'à taxer l'Islam de terrorisme, d'agressivité et de fanatisme. De telles allégations qui font suite à certaines pratiques inacceptables d'une minorité de pseudo-prédicateurs se poursuivent malgré la démonstration faite par le monde islamique de son adhésion active et agissante aux efforts internationaux en matière de lutte

contre le terrorisme. À cet égard, il convient de rappeler que ce fléau détestable et les diverses tendances extrémistes n'ont ni religion ni patrie.

Le redressement de cette image négative collée à l'Islam et aux musulmans doit s'accompagner, en parallèle, du renforcement des canaux de dialogue et de communication d'égal à égal entre les civilisations, les cultures et les religions, et sur la base du respect mutuel de l'identité culturelle et des spécificités des différents peuples. En outre, il appartient aux musulmans de s'atteler assidûment au développement de leurs potentialités et au renforcement de la coopération et de la solidarité entre eux. Ils ont le devoir de donner une illustration des nobles idéaux de l'Islam, conformément à cette parole divine : «Dieu ne change rien en un peuple avant que celui-ci ne change ce qui est en lui». Véridique est la parole de Dieu.

Majestés, Altesses, Excellences,

L'ampleur des défis qui se posent au monde islamique n'a d'égale que l'acuité des crises politiques chroniques ou celles qui sévissent actuellement dans notre région et dont le traitement exige une démarche solidaire, cohérente et responsable.

À cet égard, nous suivons avec une profonde inquiétude les développements dangereux en Syrie, dus à la persistance du régime syrien à prendre pour cible les civils innocents et à refuser de répondre aux revendications légitimes de ce peuple arabe frère.

Partant du devoir de solidarité qui nous incombe et compte tenu du fait que nous faisons partie de la communauté internationale, et mesurant, en outre, l'importance et le caractère critique de l'étape historique que traverse la Syrie, nous appelons instamment à l'arrêt immédiat de la machine de violence qui fauche chaque jour de nombreuses vies humaines parmi le peuple syrien. Elle fait planer les pires menaces sur ce pays arabe frère, et expose cette région sensible tout entière à d'autres tragédies.

Nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle assume pleinement ses responsabilités et qu'elle prenne des mesures efficaces et concrètes pour protéger les civils des massacres, des dispersions et des violations systématiques et graves des droits humains les plus élémentaires.

Il nous appartient également de redoubler d'efforts pour assurer un transfert du pouvoir politique en Syrie qui permette au peuple syrien d'ouvrir une nouvelle page de son histoire et de concrétiser ses aspirations légitimes en termes de dignité, de liberté, de développement et de justice sociale.

Le Maroc a souscrit très tôt et de manière efficiente aux efforts arabes, islamiques et internationaux visant à trouver une solution politique et pacifique à la crise en Syrie. Il poursuivra donc la coordination et la concertation avec ses frères arabes et musulmans et toutes les puissances internationales agissantes, en vue de régler cette crise dans le cadre d'une nouvelle phase politique ouverte à toutes les forces vives et prévoyant la participation des différentes composantes du peuple syrien, de sorte à préserver l'unité, la stabilité et la sécurité régionale de la Syrie.

Face à la dégradation de la situation humanitaire et à l'accroissement du nombre des réfugiés syriens affluant vers les pays voisins, le Royaume du Maroc a pris l'initiative d'envoyer au Royaume Hachémite

de Jordanie 155 tonnes environ de denrées alimentaires et d'y installer un hôpital médico-chirurgical multidisciplinaire mobile pour assister les réfugiés syriens déferlant sur ses territoires.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des rapports constants de solidarité et d'entraide avec le Royaume Hachémite de Jordanie frère, et de la volonté du Royaume du Maroc de soutenir ses efforts visant à bien accueillir et prendre en charge les réfugiés fuyant la spirale infernale de la violence dans leur pays.

Ces aides humanitaires sont également l'expression tangible du soutien apporté par le Maroc au peuple syrien frère et de la solidarité totale qu'il lui manifeste pour contribuer à alléger ses souffrances, surtout dans cette conjoncture critique.

Concernant les conflits endurés par nos frères dans certains pays islamiques, comme le Mali, la Somalie, le Soudan, l'Afghanistan et bien d'autres, Nous lançons un appel pour privilégier le dialogue responsable et la réconciliation entre toutes les factions, doctrines et autres courants de pensée. Le but est de transcender ces différends et de préserver ainsi la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de ces pays frères.

Majestés, Altesses, Excellences,

Si nous nous inquiétons des crises politiques sévissant dans certains pays islamiques, cela ne devrait pas, pour autant, occulter la nécessité de maintenir la question palestinienne en tête de nos préoccupations et parmi nos priorités, tant il est vrai qu'elle constitue le fond du conflit au Moyen Orient.

La situation dans les territoires palestiniens, l'état où se trouve le processus de paix du fait des politiques systématiques menées par Israël contre le peuple palestinien, sa violation flagrante de la légalité internationale et son indifférence face à tous les appels à la paix, nous imposent de prendre des initiatives fermes, de faire des choix pratiques et d'assurer les moyens nécessaires pour soutenir la résistance du peuple palestinien et son Autorité nationale, jusqu'à ce qu'il puisse recouvrer ses droits légitimes et établir son État indépendant, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale.

Partant de la responsabilité qui Nous incombe en Notre qualité de Président du Comité Al-Qods, Nous ne ménagerons aucun effort pour poursuivre nos démarches soutenues auprès des parties étrangères influentes et des puissances concernées par la paix, pour mettre un terme à l'obstination du gouvernement israélien à se dérober aux résolutions de la légalité internationale et aux engagements souscrits et pour l'amener à respecter le cachet arabo-islamique et chrétien de la ville d'Al-Qods, à arrêter la politique de colonisation et de judaïsation, à cesser de priver les Maqdissis de leur droit à résider à Al-Qods Al-Charif et à renoncer aux profanations successives de la Mosquée bénie d'Al-Aqsa et de tous les monuments islamiques.

Majestés, Altesses, Excellences,

Le Royaume du Maroc réitère à nouveau son soutien à toutes les initiatives responsables destinées à promouvoir l'Action islamique commune dans tous les domaines et à assurer la mise à niveau de l'Organisation pour qu'elle puisse remplir un rôle efficient et agissant sur la scène internationale,

conformément au programme d'action décennal adopté par le troisième Sommet islamique tenu ici à la Mecque, et visant à consolider les mécanismes de l'Organisation et opérationnaliser ses structures.

Par ailleurs, le Maroc n'a ménagé aucun effort pour mettre toutes ses potentialités au service de la cohésion islamique, en empruntant la voie du dialogue rationnel et constructif, en manifestant sa solidarité avec ses frères à propos de toutes les questions cruciales et en faisant le choix de la paix, de la stabilité et du développement humain durable. Il renouvelle aujourd'hui son engagement fort à continuer dans cette voie judicieuse en apportant son concours à toutes les actions et initiatives constructives visant à rassembler et resserrer les rangs, de manière à servir l'intérêt commun de notre Oumma et à assurer sa sécurité, sa stabilité et sa grandeur.

Je tiens, pour conclure, à exprimer à nouveau Mes remerciements et Ma gratitude à Mon très cher et honorable frère, le Serviteur des deux Saintes Mosquées, pour les efforts louables qu'il déploie afin de préserver l'unité de la Oumma et défendre ses causes. Je prie le Très-Haut, en ces jours bénis de ce mois sacré, pour qu'Il guide nos pas et nous assiste dans l'action que nous menons afin de concrétiser les aspirations de nos peuples en termes de renouveau, de grandeur et de dignité. Puisse-t-Il couronner de succès l'œuvre que nous entreprenons pour le plus grand bien de la Oumma islamique, dont Dieu a fait la meilleure communauté humaine.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 59^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION DU ROI ET DU PEUPLE

RABAT, 20 AOÛT 2012

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher peuple,

Nous commémorons aujourd'hui l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, en même temps que la fête de la jeunesse. C'est une occasion nationale privilégiée pour donner la pleine mesure des liens symbiotiques unissant le Trône et le Peuple et souligner l'étroite corrélation entre les grandes réalisations accomplies au Maroc et les forces vives de la nation, dont et au premier chef, les jeunes.

L'épopée de la Révolution du Roi et du Peuple évoque pour nous les valeurs d'héroïsme, d'altruisme, de sacrifice et de loyauté ayant présidé au recouvrement par le Maroc de sa liberté, son unité et sa souveraineté.

À travers la fête de la jeunesse, nous mettons en exergue le rôle qui incombe à la jeunesse marocaine prometteuse dans la construction d'un avenir digne des gloires et de la grandeur du passé.

En effet, les grands chantiers que Nous avons lancés pour parachever l'aménagement du modèle singulier qui a été conçu pour une société marocaine attachée à son identité et fondée sur la solidarité entre l'ensemble de ses composantes, ne peuvent atteindre leurs objectifs qu'en s'appuyant sur la force et la créativité de la jeunesse marocaine, et en tirant parti des potentialités dont elle est porteuse.

Jeunes du Maroc, vous êtes la vraie richesse de la nation, compte tenu du rôle que vous assumez en tant que partie prenante dans le processus d'évolution sociale de votre pays. Vous jouissez de la citoyenneté pleine et entière, avec les droits et les obligations qui en découlent, et la nécessité de vous investir de manière constructive dans les transformations que connaît la société, tout en demeurant attachés aux constantes de l'identité nationale et ouverts aux idéaux universels.

Voilà pourquoi Nous n'avons eu de cesse d'être à l'écoute de vos préoccupations spécifiques et réceptifs à vos attentes légitimes, où que vous soyez et quelles que soient vos appartenances.

Cher peuple,

Parler des jeunes, c'est évoquer les défis du présent et aborder les perspectives d'avenir. Et pour parler d'avenir, il faut, outre une grande probité intellectuelle pour scruter les horizons futurs, que soient élaborées des stratégies propres à préparer nos jeunes pour des lendemains meilleurs.

La nouvelle Constitution du Royaume accorde une importance capitale à la démocratie représentative et participative impliquant tous les citoyens, et prévoit, à cet égard, la création des différents mécanismes favorisant leur participation efficiente à la vie publique du pays.

Nul doute que l'adhésion des jeunes à ce choix stratégique reste tributaire de leur niveau de qualification et de la manière avec laquelle ils sont préparés pour l'avenir. Ceci nous renvoie ipso facto au système d'éducation et à sa capacité à former les générations montantes et à les préparer à s'investir pleinement dans le processus de développement et de progrès démocratique de la société.

Il est donc impératif de se pencher avec sérieux et résolution sur ce système que Nous plaçons, d'ailleurs, en tête de nos priorités nationales. Car ce système, qui nous interpelle aujourd'hui, se doit non seulement d'assurer l'accès égal et équitable à l'école et à l'université pour tous nos enfants, mais également de leur garantir le droit à un enseignement de qualité, doté d'une forte attractivité et adapté à la vie qui les attend.

Par ailleurs, ce système doit également permettre aux jeunes d'affûter leurs talents, de valoriser leur créativité et de s'épanouir pleinement, pour qu'ils puissent remplir les obligations de citoyenneté qui sont les leurs, dans un climat de dignité et d'égalité des chances, et pour qu'ils apportent leur concours au développement économique, social et culturel du pays. C'est là, du reste, que réside le défi majeur du moment.

À cette fin, nous devons mettre en œuvre ce qui a été recommandé ces dernières années et rendre effective l'éducation moderne de qualité, voulue par la nouvelle Constitution.

À cet égard, nous devons revoir notre approche et les méthodes en vigueur à l'école pour passer d'une logique d'enseignement centrée sur l'enseignant et sa performance et limitée à la transmission des connaissances aux apprenants, à une autre logique fondée sur la réactivité des apprenants et axée sur le renforcement de leurs compétences propres et la possibilité qui leur est donnée de déployer leur créativité et leur inventivité, d'acquérir des savoir-faire et de s'imprégner des règles du vivre-ensemble dans le respect de la liberté, de l'égalité, de la diversité et de la différence.

Dans l'esprit de la réforme escomptée, il ne s'agit pas d'un changement de programme ou de cursus, pas plus qu'il n'est question d'une discipline à ajouter ou à retrancher. En effet, le but recherché consiste à opérer un changement au niveau du dispositif de formation et des objectifs qui lui sont assignés, en conférant un nouveau sens au travail de l'enseignant, lui permettant ainsi de s'acquitter de la noble mission qui est la sienne. Il s'agit aussi de faire passer l'école d'un espace organisé autour d'une logique axée essentiellement sur le stockage en mémoire et l'accumulation des connaissances, à un lieu où

prévaut une logique vouée à la formation de l'esprit critique et la stimulation de l'intelligence, pour une insertion assurée au sein de la société de l'information et de la communication.

À cet égard, Nous invitons le gouvernement à œuvrer dans ce sens en mettant l'accent sur la nécessaire réhabilitation de l'école publique et la mise à niveau de l'enseignement privé dans un esprit de synergie et de complémentarité.

Pour donner une impulsion au secteur de l'éducation et de l'enseignement, avec ce que cela implique en termes de partenariat et d'engagement responsable, il faut activer la mise en œuvre des dispositions de la Constitution, relatives au nouveau Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique. Cette instance se doit d'apporter son concours pour pouvoir aborder avec succès ce tournant essentiel et décisif non seulement pour l'avenir des jeunes, mais aussi pour le devenir du Maroc en tant que pays et en tant que nation.

Je sais les efforts considérables que les familles consacrent au bien-être et à l'éducation de leurs enfants. Cette solidarité entre générations doit être maintenue et sauvegardée. Mais les questions de la jeunesse ne relèvent pas seulement de la sphère privée et familiale ou du champ de l'éducation, la formation et l'apprentissage. C'est l'affaire de toute la société, et des solutions doivent être trouvées à tous les problèmes que connaît la jeunesse.

Cher peuple,

Nos jeunes souhaitent l'émergence des conditions optimales à leur plein épanouissement et leur aptitude à prendre en charge les responsabilités. Ils ambitionnent légitimement une meilleure insertion sociale et professionnelle, notamment par un accès privilégié à l'emploi.

Parallèlement, il faudra créer un environnement favorable à l'accès au logement, à la santé et aux différentes structures de proximité, espaces de sports et de loisirs, centres d'insertion et espaces dédiés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Si notre jeunesse est animée par l'ambition légitime de jouer un rôle significatif dans la vie politique, économique et sociale, elle souhaite, au même titre, s'insérer utilement dans la création culturelle et artistique, dont les espaces demeurent inégalement répartis entre les différentes régions du Maroc.

La culture constitue de nos jours un levier fondamental pour la création, l'innovation, le ressourcement spirituel et l'affirmation de la personnalité nationale. Elle est le catalyseur qui dynamise notre société, une société aussi fière de ses affluents pluriels et de sa civilisation séculaire, qu'elle est attachée à sa diversité et à son ouverture sur le monde.

Dans tous ces domaines, le Maroc a, assurément, déployé d'énormes efforts pour garantir aux jeunes l'accès aux multiples services et diverses prestations auxquels ils ont droit et qui les destinent à s'émanciper, à s'assumer et à participer activement au développement de leur pays.

Des budgets considérables ont été investis et un nombre impressionnant d'initiatives et de programmes ont été lancés, ce qui a permis d'enregistrer des résultats significatifs et louables.

Néanmoins, les performances atteintes ne sont pas à la hauteur des ambitions et des attentes des jeunes. Des lacunes et des difficultés subsistent et trop de jeunes d'horizons divers demeurent confrontés à certaines contraintes dans leur vécu ou dans leurs perspectives d'avenir.

Il serait donc inacceptable de considérer la jeunesse comme une charge pour la société. Elle doit, au contraire, être traitée comme une force de dynamisation du développement. Il est donc impératif de mettre au point une stratégie globale qui mettrait fin à la dispersion des prestations fournies actuellement à notre jeunesse, et d'adopter une politique intégrée qui associe, dans une synergie et une convergence, les différentes actions menées en faveur des jeunes.

À cet égard, le Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action Associative devra, une fois mis en place, contribuer à l'élaboration des axes stratégiques, et adopter, avec la participation des jeunes, une politique prenant en compte la pleine citoyenneté des jeunes.

Cher peuple,

On ne peut évoquer, aujourd'hui, la jeunesse marocaine sans s'adresser également à sa composante représentant nos jeunes compatriotes issus de l'émigration et établis à l'étranger. Leur solide attachement à leur pays qui entretient avec eux des relations de grande proximité, reflète leur pleine adhésion aux orientations que Nous avons tracées et aux chantiers de développement que Nous avons lancés.

Vous savez que chaque fois que nous entreprenons des réformes structurantes et profondes, nos compatriotes établis à l'étranger sont toujours au centre de nos préoccupations, nos réflexions et nos projections. Tel a été le cas lorsque nous avons réalisé les emblématiques Code de la famille et Droit de la nationalité. Tel a été aussi le cas lorsque nous avons opéré la révision de la Constitution qui comporte des dispositions novatrices consacrées aux droits des Marocains Résidant à l'Étranger, auxquels Je M'adresse à cette occasion pour leur dire :

Vous n'avez, de votre côté, ménagé aucun effort pour préserver vos attaches, et vous n'avez de cesse de mettre le Maroc au cœur de vos préoccupations quotidiennes, défendant ses causes nationales, contribuant à son développement et veillant au renforcement de ses relations avec vos pays de résidence. Attachés aux vertus de l'interaction culturelle et aux valeurs universelles, vous n'avez de cesse de combattre les clichés et les préjugés contre l'Islam et les musulmans.

Cette relation particulière n'est pas le fait du hasard. Elle a été construite et façonnée par des années d'efforts et de sacrifices réciproques.

Nous allons donc continuer à creuser ce sillon, préservant votre identité et protégeant vos droits et vos intérêts, surtout dans le contexte actuel de crise économique en Europe.

De plus, nous veillerons à donner pleine effectivité aux dispositions de la Constitution qui vous assurent une participation aussi étendue que possible à la construction du Maroc de demain, et une présence active dans les instances dirigeantes d'institutions nouvelles.

Nous veillerons également et toujours à soutenir vos efforts d'intégration dans les sociétés d'établissement, en travaillant avec les autorités des pays d'accueil à rendre effectif le droit de vote des étrangers aux élections locales sur la base de la réciprocité.

Cher peuple,

En ces jours du mois béni de Ramadan, que nous vivons pleinement dans la piété et le recueillement, Nous implorons le Très-Haut pour couvrir de Sa sainte Miséricorde l'âme des martyrs de la Révolution du Roi et du Peuple. Puisse-t-Il rétribuer de la meilleure des récompenses le Héros de la libération et son compagnon de lutte, Notre révérend Grand-Père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V, et Notre vénéré Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II.

Nous implorons également Son aide et Son assistance dans la poursuite de l'épopée éternelle et constamment renouvelée de la Révolution du Roi et du Peuple, dédiée au parachèvement de la construction d'un Maroc nanti de la plénitude de son unité, de son intégrité et de sa souveraineté, un Maroc assurant à tous ses enfants les conditions d'une citoyenneté digne et d'un épanouissement total, dans le cadre de la solidarité sociale, de la justice et de l'équité.

Cher peuple,

Suite à l'épreuve cruelle qui vient de frapper Notre Famille Royale, en emportant Notre honorable tante, Son Altesse Royale, la Princesse Lalla Amina, qui a été rappelée à Dieu en ces jours bénis, Nous avons décidé d'annuler toutes les cérémonies de célébration de Notre anniversaire. Ceci tient à la place particulière que la défunte occupait auprès de nous tous, ainsi qu'au symbole qu'elle incarne dans ta conscience, où sa naissance est associée à l'exil de Notre vénéré Grand Père, Sa Majesté le Roi Mohammed V - que Dieu illumine sa tombe -, engagé à l'époque dans le combat de la Révolution du Roi et du Peuple.

À l'occasion de l'Aid Al-Fitr, Nous implorons le Tout-Puissant d'agréer notre jeûne et nos prières, et t'exprimons, cher peuple, Nos sincères félicitations et Nos meilleurs vœux.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA CONFÉRENCE SUR «LES DÉFIS ÉNERGÉTIQUES DANS L'ESPACE EURO-MÉDITERRANÉEN»

OUARZAZATE, 14 SEPTEMBRE 2012

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est pour Nous un motif de fierté que le Royaume du Maroc accueille cette conférence sur «les défis énergétiques dans l'espace euro-méditerranéen», qui se tient sous Notre Haut Patronage, à Ouarzazate, la coquette ville qui abritera le complexe intégré de l'énergie solaire, le premier du genre, dans le cadre de notre stratégie énergétique ambitieuse.

Nous saluons l'heureuse initiative que vous avez prise d'organiser cette importante rencontre, dans le cadre d'un partenariat entre la Chambre des Conseillers dans notre pays et l'Association Parlementaire de la Méditerranée. Nous nous félicitons également de la pertinence du thème retenu, qui s'inscrit dans le cadre de l'incitation à la maturation des idées, et la mise au point de solutions collectives de nature à assurer l'équilibre énergétique et environnemental, dans des espaces qui s'élargissent graduellement à tous les pays de la terre.

Nous saluons, au même titre, votre engagement ferme et ce que vous incarnez comme force de proposition constructive, dans le processus d'élaboration de stratégies et de programmes énergétiques régionaux. À cet égard, Nous rendons un hommage particulier au rôle que les deux Chambres du Parlement marocain et les parlements euro-méditerranéens ont joué pour soutenir et accompagner les politiques énergétiques vertes et pour renforcer leur contribution au développement durable.

Mesdames, Messieurs,

La croissance économique et le développement des modes de consommation que connaît le Maroc exigent une promotion qualitative des capacités disponibles, outre l'adoption d'une planification rigoureuse pour faire face à la double problématique énergétique et environnementale.

Si notre pays ne possède pas de ressources d'énergie fossile traditionnelle, en revanche, il dispose, grâce à Dieu, de ressources énergétiques renouvelables éoliennes et solaires de qualité supérieure, ainsi que des conditions appropriées pour leur exploitation, qu'il s'agisse du foncier ou des infrastructures électriques et hydrauliques.

Convaincu de l'importance capitale de la protection et la préservation de l'environnement, et ayant, très tôt, et du fait de sa position géographique, pris conscience des effets potentiels des changements climatiques, le Maroc s'est résolument engagé dans le processus de développement durable, qui est indissociable du développement humain.

Par conséquent, nous ne cessons d'inscrire parmi nos priorités le développement des énergies renouvelables, qui représentent une option incontournable, pour satisfaire une bonne partie des besoins énergétiques de notre pays. Notre objectif est de faire en sorte que les énergies renouvelables puissent couvrir d'ici à 2020, plus de 40% des besoins du Maroc en énergie électrique, dans le cadre de partenariats fructueux entre les secteurs public et privé.

Si le coût de l'énergie reste élevé à ce jour, il n'en demeure pas moins que cette source énergétique renouvelable représente un choix stratégique prometteur, compte tenu de la disponibilité de technologies sophistiquées permettant de stocker les énergies nécessaires pour répondre à nos besoins, surtout dans les périodes de consommation de pointe.

Outre la production d'énergie électrique, ce secteur constitue une base de développement vert. Il offre, de surcroît, une opportunité favorable au développement économique et social, un développement à même d'assurer à notre pays la possibilité d'un positionnement industriel compétitif. Il favorisera, en plus, une recherche scientifique et technique innovante, fermement adossée au développement. Il permettra, par ailleurs, de doter nos jeunes d'une éducation environnementale citoyenne, et d'une culture d'utilisation optimale des énergies alternatives, ceci outre le fait de leur assurer une formation qualifiante, d'employabilité renouvelable, constamment évolutive. De même, il faudra s'atteler au renforcement du développement local des régions qui accueillent ces projets et qui se caractérisent souvent par leur éloignement géographique du centre.

En adoptant ces énergies renouvelables, nous visons, à terme, la réalisation d'un développement intégré du secteur énergétique et l'utilisation efficace de nos ressources, de sorte à assurer la sécurité énergétique de notre région et à garantir un développement durable et équilibré sur les deux rives de la Méditerranée.

Nous saisissons l'occasion de la réunion de cette importante conférence pour exprimer Notre considération et Nos remerciements à tous nos partenaires, pour l'intérêt et le soutien qu'ils accordent à la réalisation d'une structuration innovante du premier projet du plan marocain d'énergie solaire. Ce plan, de portée mondiale, connaîtra un début d'exécution avant la fin de l'année en cours. Nous entendons mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour en assurer le succès.

Mesdames, Messieurs,

Les énergies renouvelables, surtout solaire et éolienne, nécessitent le parachèvement de toutes les conditions d'efficacité financière et économique permettant de relever les défis des changements climatiques. Il faudra notamment, prendre en charge les problématiques liées à la nécessité de concilier entre la production de l'énergie et la protection du climat contre la pollution, d'autant plus que la production d'énergie compte parmi les principales causes d'émission de gaz à effet de serre.

Ainsi, ayant conscience des dangers qui pèsent sur l'équilibre environnemental, notre pays a entrepris l'élaboration d'une charte nationale de l'environnement et du développement durable, ayant vocation à favoriser l'appropriation collective de la culture environnementale et sa traduction concrète dans le comportement des individus et des groupes, avec, en parallèle, le souci constant d'améliorer la gouvernance environnementale.

Or, cette dynamique ne peut produire ses effets bénéfiques de façon optimale sans la mise en place d'une intégration régionale efficace, laquelle est accessible à travers l'instauration d'un groupe euro-méditerranéen d'énergie.

Par conséquent, les pays de la Rive Nord de la Méditerranée qui ont pris des engagements fermes pour développer un système énergétique varié peuvent réaliser leurs objectifs dans des conditions optimales, en se prévalant des avantages que présente le développement de ce type d'énergie dans les pays de la Rive Sud. En effet, la possibilité dont disposent ces pays en termes de qualité des ressources, et de disponibilité d'infrastructures foncières, électriques et hydrauliques, est de nature à favoriser une meilleure productivité d'énergie électrique, à revenus partagés et mutuellement bénéfiques.

C'est pourquoi Nous espérons voir traduire cette convergence des objectifs en un agenda stratégique d'intérêt mutuel, à travers la mise en place d'un cadre institutionnel, qui garantisse la mise en concordance des législations issues des Parlements de l'espace euro-méditerranéen.

Cette démarche devrait permettre d'attirer les investissements publics et privés, et inciter les institutions financières à s'impliquer dans le financement des énergies renouvelables. Avec cette approche, il sera possible d'exporter de l'énergie électrique de la Rive Sud à la Rive Nord de la Méditerranée, dans les délais les plus courts, et de répondre ainsi à une nécessité pressante qui interpelle des institutions comme la vôtre, outre les gouvernements, les acteurs institutionnels et les organisations de la société civile.

Mesdames, Messieurs,

Le partenariat interparlementaire dont votre rencontre aujourd'hui offre un exemple prometteur, donnera aux institutions parlementaires et à leurs partenaires publics et privés de l'espace euro-méditerranéen, l'occasion d'échanger leurs vues et leurs expériences sur les stratégies énergétiques des États de l'espace euro-méditerranéen, et aussi sur l'expérience menée dans ce domaine par le Maroc qui a fait des énergies renouvelables une priorité nationale au sein de la nouvelle génération de ses grands projets de réforme et de développement.

Nous sommes certains que cette conférence et les rencontres et séminaires du même genre sont de nature à renforcer les compétences des législateurs sur un thème à double vocation technique et stratégique. Ils permettront de formuler des propositions susceptibles de consolider des partenariats pragmatiques entre nos pays. Car, il s'agit d'accélérer la dynamique d'intégration énergétique et économique dans l'espace euro-méditerranéen, et ce, dans le cadre du processus visant à conforter la société du savoir, de la démocratie et du développement durable et humain, processus dans lequel le Maroc s'est engagé avec résolution et confiance.

À Mesdames et Messieurs les parlementaires, et à toutes les participantes et tous les participants, nous souhaitons la bienvenue et un agréable séjour dans leur deuxième pays, le Maroc.

Que le Très-Haut vous accorde plein succès dans vos travaux.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI, AMIR AL MOUMININE, AUX PÈLERINS MAROCAINS

RABAT, 26 SEPTEMBRE 2012

Louange à Dieu Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Honorables Pèlerins,

Que la protection, la paix et la bénédiction divines vous accompagnent.

Nous nous adressons à vous par ce Message Royal, perpétuant ainsi une tradition louable bien établie. Il est d'usage, en effet, que Nous nous adressons au premier groupe de pèlerins en partance pour la terre Sainte. Mais au-delà du groupe, Notre message s'adresse, en fait, à l'ensemble des pèlerins, hommes et femmes, qui, avec l'aide de Dieu, sont en mesure d'accomplir cette année le devoir du pèlerinage.

En Notre qualité d'Amir Al Mouminine, veillant scrupuleusement à l'exercice judicieux du culte, Nous énonçons dans ce message, Nos hautes orientations et Nos importants conseils concernant l'accomplissement des devoirs de l'un des piliers majeurs de l'Islam. Nous tenons également à vous rappeler les obligations que vous devez garder à l'esprit et les vertus dont vous devez faire preuve pendant la saison du pèlerinage. Car il s'agit de l'une des plus grandes manifestations de l'Islam au cours de laquelle il appartient aux musulmans de donner leur expression tangible aux valeurs prônées par leur religion, en l'occurrence la reconnaissance sincère de l'unicité exclusive de Dieu, de la communauté de destin de l'humanité, de l'équité entre les humains et l'attachement aux idéaux de fraternité, de solidarité et de tolérance.

En ce moment privilégié, imprégné par la félicité de la foi, Nous voudrions que vous sachiez combien Nous sommes sensible au désir ardent qui vous anime pour vous rendre à la mosquée sacrée de la Mecque et visiter la tombe de notre prophète, Notre aïeul, Paix et salut sur Lui. Vous répondez ainsi à l'appel de Dieu, drapés d'un tissu non cousu, humbles et obéissants, conformément à cette parole divine «Et fais aux gens une annonce pour le Hajj. Ils viendront vers toi, à pied, et aussi sur toute monture, venant de tout chemin éloigné, pour participer aux avantages qui leur ont été accordés et pour invoquer le nom d'Allah aux jours fixés, sur la bête de cheptel qu'Il leur a attribuée». Vous voilà donc en passe de vous séparer des vôtres et de quitter la Patrie pour rejoindre ces nobles contrées, nantis du meilleur

atout qui soit, celui de la piété. Le Très-Haut dit à cet égard : «Et prenez vos provisions, mais vraiment la meilleure provision est la piété. Et redoutez-Moi, O doués d'intelligence».

Vous n'ignorez pas, honorables pèlerins, les impératifs qui s'imposent à ceux qui entendent s'acquitter des devoirs du pèlerinage, conformément aux règles requises en la matière. Il leur appartient, tout d'abord, de posséder les connaissances conventionnelles concernant les rituels du pèlerinage, et d'observer les principes de base et les obligations y afférents. Ils doivent se plier aux codes, aux règles et aux modalités d'application prescrits par le rite malékite qui est le nôtre, et tel que nos éminents juristes l'ont inculqué, en temps utile, à quiconque en avait besoin. Mais leur devoir premier et cardinal, comme l'exige le pèlerinage, est de faire preuve de la plus grande sincérité, en s'adressant au Très-Haut, en se consacrant exclusivement à son adoration et en se soumettant pleinement à sa divine volonté. Autant d'exigences qui doivent être remplies graduellement, par paliers et selon les étapes prescrites pour l'accomplissement des rituels du pèlerinage, étant entendu que tout au long de ce parcours, et surtout lors de la procession et du rassemblement sur le Mont Arafat, le pèlerin s'attachera constamment à invoquer le nom de Dieu, à implorer Sa bénédiction, et à recueillir Son absolution.

Sachez -que Dieu vous protège- que des foules immenses de pèlerins venus de différentes régions du monde, convergent massivement vers ces plateaux, ne disposant que d'un temps limité pour accomplir les rituels prescrits. Il s'ensuit une cohue et des bousculades qui exigent de chacun patience, retenue et endurance, ainsi que le devoir de s'abstenir de tout acte ou propos indigne des fidèles, motivé par l'égoïsme, l'impétuosité et la chicanerie, qui sont autant de défauts que Dieu réprouve, comme le rappelle ce verset du Saint Coran : «Le pèlerinage a lieu dans des mois connus. Si l'on se décide à l'accomplir, alors point de rapport sexuel, point de perversité, point de dispute pendant le pèlerinage. Et le bien que vous faites, Allah le sait».

Souvenez-vous qu'outre le renoncement à l'habillage superficiel d'ici-bas, et en dehors de l'impérative soumission au Seigneur de tous les Cieux, et nonobstant la conscience qui habite les gens quant à l'inéluctabilité du jour de résurrection et de la reddition de comptes, le dessein le plus élevé escompté des pratiques cultuelles est, sans conteste, celui visé par le pèlerinage. Car, en effet, il permet aux musulmans de tous horizons de se fédérer autour de la sainte mosquée, la première à avoir été bâtie sur terre pour adorer Dieu, et de raffermir les liens spirituels et de fraternité islamique qui les unissent. Ce rassemblement devrait donc rappeler aux musulmans leur unité et le devoir qui leur incombe d'être solidaires et de récuser toutes les causes de dissension et toutes les formes d'extrémisme, de division, d'hostilité dogmatique, d'égoïsme détestable et de fanatisme abject.

Il appartient donc à tous les musulmans de prendre la mesure de tout ce qui les rapproche et cimente leur unité durant le pèlerinage, notamment leur rassemblement dans un espace de convergence, leur circonvolution autour de la Ka'aba, l'unique Qibla et leur attachement aux valeurs de tolérance et de modération.

Tels sont les valeurs et les principes auxquels Nous tenons à ce que les Marocains demeurent fidèles, en donnant le bon exemple à suivre par leur attachement à ces vertus et en marchant sur la trace des pieux aïeux sous la férule de la Commanderie des Croyants, dont Dieu nous a confié la responsabilité

et sur laquelle Il Nous a chargé de veiller. Soyez donc, que Dieu vous garde, les ambassadeurs de votre pays, le Maroc, en incarnant l'identité et la civilisation qui sont les siennes, et en symbolisant les valeurs sur lesquelles elles reposent, à savoir l'unité de la Oumma, l'observation de l'ordre communautaire de la Jamaa et l'attachement aux idéaux de modération et de juste milieu. Ce devoir vous incombe d'autant plus fort à l'occasion de cet imposant rassemblement islamique auquel les musulmans affluent de toutes parts pour se concerter sur des affaires les concernant et offrir chacun de leur côté une image représentative de leurs pays respectifs, par leur comportement et leur conduite vis-à-vis d'autrui. Veillez donc à donner de votre pays l'image qui le reflète pleinement, et à illustrer le progrès soutenu et le développement global qu'il connaît sous Notre conduite.

Honorables pèlerins,

Ainsi que vous le savez, le premier devoir qui incombe à tous les pèlerins une fois sur les lieux saints pendant la période du Hadj est de respecter les dispositions prises par les autorités compétentes du Royaume d'Arabie Saoudite frère pour veiller au bon déroulement des pratiques culturelles propres à cette saison grandiose et assurer aux pèlerins des conditions de séjour favorables. Il convient de souligner que le Royaume d'Arabie Saoudite, sous la conduite de Notre vénéré frère, le serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Ibn Abdulaziz et sur instructions royales spéciales de lui, ne ménage aucun effort pour que chaque année, la saison du pèlerinage offre plus de confort et de services de qualité aux hôtes du Seigneur, ainsi qu'une sollicitude entière à leur égard. Fasse Dieu qu'il soit pleinement rétribué pour les services rendus en tout temps et en tout lieu aux deux Saintes mosquées, à l'islam et aux musulmans.

Nous vous invitons également à respecter les dispositions prises par Notre ministre du waqf et des affaires islamiques pour vous assurer tous les services nécessaires liés au voyage, au séjour, à la prise en charge médicale, à l'organisation administrative et à toute démarche visant à garantir votre confort et satisfaire vos besoins en termes d'encadrement par les missions religieuse, médicale et administrative. Le but est de vous permettre, conformément aux Instructions que Nous lui avons adressées à cet effet, d'accomplir le devoir du pèlerinage dans les meilleures conditions possibles. À ce propos, Nous rendons hommage à tous les cadres qui l'assistent au sein du ministère, que ce soit lors des préparatifs pour la saison du Hadj ou pendant l'accompagnement et l'encadrement assurés aux pèlerins sur les lieux Saints.

Honorables pèlerins,

Vous aurez droit durant votre pèlerinage à un privilège parmi les plus insignes, à savoir la visite de ce lieu sanctifié qu'est la tombe du Prophète à Médine, et, donc, la possibilité de vous recueillir avec déférence sur la sépulture du plus illustre parmi les hommes, Sidna Mohammed, prière et paix soient sur lui. Laissez-vous pénétrer par toute l'émotion et toute la solennité qu'impose la situation, et faites vos prières et vos saluts pour le Prophète en ayant présents à l'esprit son statut privilégié et la position éminente qu'il tient auprès du Seigneur. Remémorez-vous, en faisant vos prières et vos incantations exaucées, les droits que la Patrie a sur vous, et ceux qui reviennent à votre Roi auquel incombe la mission de vous conduire, en priant pour Nous en ces lieux vénérables et pendant ces moments sacrés, afin que le Très-Haut Nous assiste dans la poursuite des efforts soutenus que Nous déployons pour la grandeur du Maroc, pour la

sauvegarde de son unité, pour son développement et pour le bonheur de ses enfants, et de sorte que notre pays continue à jouir de la paix et de la quiétude qui le caractérisent. Priez aussi pour qu'Il Nous comble en la personne de Notre Prince Héritier, Son Altesse Royale le Prince Moulay Al-Hassane, ainsi que de l'ensemble des membres de Notre Famille Royale Chérifienne, et qu'Il couvre de Son infinie miséricorde Notre Vénéré Grand-Père et Notre Auguste Père, Leurs Majestés les Rois Mohammed V et Hassan II, que Dieu ait Leurs âmes, et ce, en récompense des efforts qu'ils ont consentis pour la liberté et le progrès du Maroc. Puisse-t-Il préserver la Oumma islamique et prêter aide et assistance à ses dirigeants et à ses peuples pour qu'ils puissent concrétiser son unité et traduire dans les faits la solidarité qu'elle prône. Fasse-t-Il aussi que la concorde et la paix s'y répandent, et qu'elle soit prémunie contre les affres de la violence et de l'antagonisme.

Nous ne manquerons pas de vous conseiller d'utiliser à bon escient le temps que vous passerez dans ces lieux en multipliant les actes de piété qui vous rapprochent du Seigneur. Tâchez aussi de scander assidûment les incantations les plus ferventes et de faire en sorte que le pèlerinage soit une occasion pour purifier vos âmes et gagner en élévation morale. Car c'est ainsi que vous atteindrez la finalité pour laquelle vous accomplissez le pèlerinage et la Omra, et qui a été énoncée dans les deux Hadiths suivants du Prophète, Prière et Salut sur Lui : «Quiconque a accompli le pèlerinage sans dispute et sans libertinage, sera exempt de ses péchés, comme au premier jour de sa naissance», «un pèlerinage bien accompli n'a d'autre récompense que le Paradis».

Implorons enfin le Très-Haut de compter votre pèlerinage au nombre de vos œuvres pies, de vous rétribuer pour vos efforts, d'exaucer vos prières et d'agréer vos rites. Puisse-t-Il vous combler des bienfaits de la sécurité, à l'aller comme au retour, et de vous rendre à votre Patrie et aux vôtres, sains et saufs et amplement récompensés. Il a le pouvoir de faire prévaloir Sa volonté. Il est digne qu'on se plie à Ses commandements.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 67^{ÈME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU

NEW YORK, 28 SEPTEMBRE 2012

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Monsieur le Président,

Majestés, Altesses, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, adresser Mes félicitations les plus chaleureuses à Monsieur le Président, à l'occasion de son accession à la présidence de la présente session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. C'est là un témoignage de l'estime portée à votre pays et une reconnaissance de la riche expérience diplomatique qui est à votre actif.

Je tiens également à saluer les efforts déployés par votre prédécesseur, Monsieur Nasser Al Nasser, ainsi que les réalisations qu'il a accomplies tout au long de l'année écoulée.

Je Me félicite aussi de l'action soutenue que mène Son Excellence Monsieur Ban Ki Moon, le Secrétaire Général de notre Organisation, et de sa prompte réactivité aux crises. Je salue, au même titre, les initiatives qu'il prend pour permettre aux Nations Unies de relever les défis croissants que connaît le monde.

Monsieur le Président,

La réalité internationale aujourd'hui se caractérise par des mutations aussi importantes que rapides, dont la principale manifestation est la persistance de la crise économique mondiale, avec ses nombreuses ramifications et la multiplication des foyers de tension, des différends politiques et des conflits armés. À ces contraintes s'ajoutent des défis globaux si complexes qu'ils dépassent les frontières et les possibilités des États. Ce sont notamment les défis du développement durable, de la protection de l'environnement, du respect des droits de l'Homme, de la montée du terrorisme international et du crime organisé sous toutes ses formes.

Face à ces transformations encore à l'œuvre, nous nous devons, en tant qu'États membres, de mettre à la disposition des Nations Unies les moyens nécessaires pour faire face aux défis précités. Il faudra,

à cet effet, élargir les horizons de l'Organisation, renouveler son mode d'action, tout en préservant ses principes et ses objectifs, pour qu'elle puisse s'affirmer comme acteur œuvrant pour une gouvernance politique efficiente, et comme instrument de gouvernance économique équitable.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc fait sienne votre volonté d'accorder toute l'importance requise au règlement des conflits par les moyens pacifiques. Il salue la décision de placer la session actuelle de l'Assemblée générale sous le thème de la consolidation de ce principe cardinal de la Charte des Nations Unies.

La réalisation de la paix et de la sécurité internationale reste consubstantielle à la mission historique dévolue aux Nations Unies. En effet, le déploiement de dizaines de milliers de casques bleus dans toutes les régions du monde pour assurer la protection des civils et mettre en place une plateforme propice au dialogue politique entre les protagonistes, est la preuve irréfragable du rôle vital qui échoit à notre Organisation dans ce domaine.

Le Royaume du Maroc est fier de compter parmi les pays qui, très tôt, ont contribué aux opérations de maintien de la paix. Il a envoyé, à ce jour, plus de 50.000 membres des Forces Armées Royales dans différentes régions du monde, au service des nobles objectifs des Nations Unies.

Le Maroc se fera fort d'apporter encore et sans hésitation, sa contribution à la gestion des crises, parallèlement au développement de la diplomatie préventive.

L'expérience que les Nations Unies ont accumulée dans les pays en proie à des conflits, a montré toute l'importance qu'il y a à assurer le passage ordonné et fluide de la phase d'instauration de la paix, à celle de sa consolidation. Il est donc impératif de répondre aux besoins pressants de cette phase critique, sous peine de voir le pays, voire toute la région concernée par le conflit, sombrer de nouveau dans la violence et la division.

Monsieur le Président,

Le continent africain a connu, au cours de l'année écoulée, une grave détérioration de la situation dans certaines régions, notamment celle du Sahel et du Sahara, suite aux actes criminels, terroristes et sécessionnistes qui menacent désormais leur stabilité.

La République du Mali sœur est en prise avec des événements qui mettent en péril son intégrité territoriale, son unité nationale et la sécurité de ses territoires. En dépit des efforts sincères que déploient les États de la région, dont le Maroc, ainsi que la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest, le concours des Nations Unies demeure nécessaire pour créer un consensus national, permettant de dépasser la crise politique et de faire face à la poussée séparatiste dans le Nord. D'où l'impératif d'un effort concentré et indépendant de la part de notre Organisation.

À cet égard, Je tiens à réitérer à nos frères du Mali, l'engagement du Maroc de continuer à leur fournir aide et soutien efficace pour faire aboutir le processus politique et assurer la préservation de leur unité nationale et l'intégrité territoriale de leur pays.

Parallèlement, le Royaume du Maroc apprécie à leur juste valeur les progrès sensibles qui ont été enregistrés dans différentes régions du continent africain, surtout en Côte d'Ivoire et dans la République démocratique du Congo, en vue d'ouvrir la voie à la réconciliation nationale, et à une pratique politique normale.

Le Maroc réaffirme également son engagement ferme à poursuivre les programmes de coopération et de solidarité avec les pays africains frères, selon des formules renouvelées et efficaces de coopération Sud-Sud au service du citoyen africain.

Les changements qui sont intervenus dans la région arabe traduisent la volonté des peuples concernés de construire des sociétés démocratiques où les droits de l'Homme sont respectés et les citoyens jouissent de l'égalité des chances et d'une vie digne.

Les peuples frères de Tunisie, de Libye, d'Égypte et du Yémen ont inauguré une ère nouvelle et franchi des étapes importantes sur la voie de la transition démocratique, en dépit d'un climat politique complexe et agité dont les contraintes commandent que la communauté internationale apporte soutien et assistance à ces États.

Hélas, le peuple syrien continue, quant à lui, à payer, chaque jour, de son sang, le prix de la liberté, dans l'espoir d'un changement démocratique permettant à toutes ses composantes de participer aux transformations qu'il appelle de ses vœux.

À partir de sa position d'unique membre arabe du Conseil de Sécurité, le Maroc a apporté une contribution substantielle à la mobilisation de soutien international en faveur des initiatives et des résolutions de la Ligue arabe. Il appelle à des efforts concertés et des actions fermes pour amener le régime syrien à mettre un terme à la violence, et à conduire une opération de transition politique qui englobe toutes les sensibilités existantes, réponde aux aspirations du peuple syrien et garantisse l'intégrité territoriale et l'unité nationale de la Syrie, ainsi que la stabilité de la région tout entière.

Dans le même temps, il importe de mobiliser les ressources financières nécessaires pour répondre aux besoins des réfugiés dans les États du voisinage, et des déplacés internes et pour alléger les souffrances et la tragédie endurées par ce peuple frère. Dans ce contexte, le Maroc continue de témoigner sa solidarité, en fournissant des prestations médicales quotidiennes, sur le terrain, aux réfugiés syriens dans le Royaume jordanien hachémite frère.

Mais les développements accélérés que connaît la région arabe ne sauraient nous faire oublier le défi fondamental chronique que constitue le règlement de la question palestinienne.

On notera à ce propos que le Royaume du Maroc appelle à la mobilisation du soutien international en faveur des démarches entreprises par l'Autorité Nationale Palestinienne, en vue d'obtenir le statut d'État non membre. Pour autant, il n'en considère pas moins que la négociation est la voie la plus indiquée pour le recouvrement des droits nationaux légitimes du peuple palestinien et pour l'instauration d'un État palestinien indépendant, d'un seul tenant, viable à tous les niveaux et vivant dans la paix et la sécurité au côté d'Israël.

Nous attendons donc de la communauté internationale qu'elle change d'approche pour résoudre cette crise en revoyant son mode d'intervention et ses mécanismes d'action, afin de reprendre les négociations

directes au plus tôt, dans les meilleures conditions, avec l'engagement et le parrainage des puissances influentes.

Cependant, cet objectif ne peut être atteint qu'en mettant fin à la politique du fait accompli. À cet égard, Nous n'avons cessé de fustiger avec force le plan israélien visant à judaïser Jérusalem-Est occupée, à en occulter l'identité spirituelle et civilisationnelle et à modifier ses caractéristiques architecturales et démographiques. Nous réaffirmons donc qu'il ne peut y avoir de paix sans Jérusalem-Est, comme capitale de l'État palestinien indépendant.

Monsieur le Président,

Convaincu de l'efficacité et de l'utilité de l'action régionale commune, le Royaume du Maroc a entrepris des initiatives et établi des contacts bilatéraux en vue de l'opérationnalisation de l'Union Maghrébine. Il est, en effet, persuadé de la nécessité stratégique de ce regroupement régional unificateur qui répond aux aspirations légitimes de nos peuples frères et qui est dicté par les défis sécuritaires et en matière de développement qui se posent à nos cinq États.

Afin d'aplanir les obstacles susceptibles d'entraver la volonté de redonner corps à cette ambition maghrébine, le Royaume du Maroc a contribué avec toute la sincérité et le sérieux requis, aux négociations visant à trouver une solution politique, réaliste et négociée, pour le différend régional artificiel suscité autour du Sahara marocain, solution qui garantisse la souveraineté territoriale et l'unité nationale du Royaume, et permette le regroupement des familles et le respect des spécificités de la population de la région.

Le Maroc demeure engagé et disposé à négocier sur la base des règles établies et maintes fois réaffirmées par le Conseil de Sécurité, et à partir de l'initiative d'autonomie que la communauté internationale considère comme étant sérieuse, réaliste et crédible. De même qu'il poursuivra sa coopération constructive avec la Minurso, sur la base du mandat qui lui a été assigné par le Conseil de Sécurité et qui ne subira aucune modification, ni dans sa nature, ni dans son contenu.

Monsieur le Président,

Majestés, Altesses, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je ne saurais conclure ce discours sans évoquer la nécessité d'une lutte collective, coordonnée et efficace contre toutes les formes d'extrémisme, de haine, et de xénophobie, et contre toute provocation ou atteinte à la foi et à la sensibilité d'autrui, quels qu'en soient les mobiles et les manifestations. Face à la montée de ces phénomènes odieux et à leurs répercussions dramatiques, les efforts que déploie chaque État au niveau national, pour y faire face, doivent s'intégrer dans une stratégie internationale coordonnée, tenant compte des nobles initiatives qui ont été lancées, mobilisant tous les organismes des Nations Unies, et s'appuyant sur des engagements claires et sur la régulation et la dissémination des meilleures pratiques nationales et régionales en la matière. Il nous appartient à nous, États membres, de fournir les moyens nécessaires et de réaffirmer la volonté politique de soutenir notre Organisation et de réformer ses structures et ses moyens d'intervention, en vue d'en faire un instrument efficace pour la réalisation de la paix, la sécurité et la coopération et pour assurer la nécessaire diffusion des valeurs de tolérance et de coexistence, au service de l'humanité tout entière.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 1^{ER} SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE LA MICRO-FINANCE AU MAROC

SKHIRAT, 11 OCTOBRE 2012

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que Nous nous adressons à ce premier symposium international de la micro-finance au Maroc. Nous souhaitons la bienvenue aux participants nationaux et aux délégations étrangères, qui, par leur présence à cette rencontre, témoignent de l'intérêt qu'ils portent à un secteur dont la contribution au développement humain est mondialement reconnue et appréciée.

En plaçant ce symposium sous Notre Haut Patronage, Nous avons tenu à souligner l'importance toute particulière que Nous accordons personnellement à cette activité à vocation sociale, qui s'inscrit parfaitement dans la politique que Nous menons avec détermination pour lutter contre la pauvreté et la précarité, promouvoir les valeurs d'entraide et de solidarité, et assurer à tous les Marocains les conditions d'une vie digne et prospère.

Nous tenons à féliciter les différents intervenants dans l'organisation de ce forum dédié notamment, à la présentation des axes de la nouvelle vision stratégique du secteur de la Micro-finance à l'horizon 2020 au Maroc.

Cette stratégie, qui marquera, Nous l'espérons, une étape nouvelle dans le processus de consolidation de la Micro-finance dans le Royaume, a le mérite de redéfinir la vision du secteur en tant qu'acteur agissant dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion financière des populations défavorisées. Le programme ambitieux qu'elle préconise est de nature à consolider la position du Maroc en tant que modèle de référence dans la région en matière de microcrédits créateurs d'activités génératrices de revenus et d'emplois.

Grâce à l'implication des acteurs associatifs, aux interventions des bailleurs de fonds internationaux et aux encouragements et appuis financiers substantiels de l'État, cette activité, née il y a 20 ans, d'initiatives

de militants de la société civile, est aujourd'hui une composante essentielle du paysage financier national. En répondant aux besoins financiers des plus démunis, elle contribue à l'élargissement du champ d'inclusion financière de l'ensemble de la population.

Ce secteur a franchi des étapes importantes dans le processus de construction d'une activité moderne et performante à travers la mise à niveau et la professionnalisation de son appareil productif et les divers dispositifs de promotion des activités génératrices de revenus et de l'initiative individuelle.

Les efforts du Maroc dans ce domaine sont reconnus à l'échelle régionale et internationale et constituent une source d'inspiration pour nombre de pays en développement, notamment arabes et africains. À cet égard, le Royaume du Maroc est disposé à mettre son expertise et son savoir-faire en la matière au service de ces pays frères avec lesquels il entretient des relations séculaires de fraternité et de coopération.

Mesdames, Messieurs,

La réalisation des objectifs définis dans le plan d'action décennal est de nature à consolider le secteur de la micro-finance et à assurer sa pérennité. Ces objectifs exigent, néanmoins, que l'on garde à l'esprit les principes fondateurs qui ont contribué au succès rencontré par cette activité dont la mission essentielle est la lutte contre la pauvreté et la précarité.

Dans cette perspective, le secteur se doit de rester fidèle à sa mission originelle qui est celle d'appuyer, financer et accompagner les porteurs de projets générateurs de revenus parmi les populations les moins favorisées.

Il importe également de prendre en compte, de manière permanente, la dimension humaine dans l'évaluation des besoins financiers afin d'élargir le cercle des opportunités et les espaces de choix qui s'offrent à la femme et à l'homme marocains.

L'efficacité des interventions du secteur passe inéluctablement par une bonne compréhension des besoins et des demandes des populations concernées, permettant ainsi de mieux cibler les bénéficiaires potentiels et d'améliorer l'éventail des produits offerts et leurs modes de distribution, notamment à travers l'utilisation de technologies innovantes.

Sur un autre plan, la poursuite de la mobilisation de l'ensemble des acteurs dans le combat pour le développement humain est un impératif majeur pour la réalisation de ces objectifs, de même que l'accélération de la professionnalisation de ce secteur de manière à améliorer son efficacité et à le faire évoluer vers les meilleures pratiques financières.

Il est, par ailleurs, nécessaire de veiller à une plus grande synergie entre les différents programmes ciblant les populations démunies, pour davantage de complémentarité et d'efficacité. Nous citerons à ce propos l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) qui a réalisé des résultats tangibles en matière de lutte contre la pauvreté, la marginalisation et la précarité, et dont les actions couvrent, entre autres, le financement d'activités génératrices de revenus et d'emplois.

Dans le même ordre d'idées, il revient aux pouvoirs publics de favoriser une plus grande coordination de l'action du secteur de la micro-finance avec la politique nationale de développement social et avec les politiques publiques sectorielles.

Nous appelons également le gouvernement à adopter une démarche d'écoute et de concertation avec tous les acteurs concernés afin de favoriser un environnement institutionnel et concurrentiel sain, à même de permettre un développement harmonieux du secteur de la micro-finance et d'assurer son intégration progressive dans le système financier global. Un fort appui doit ainsi être apporté à la volonté exprimée par les acteurs de la micro-finance nationale de contribuer au développement de notre pays et particulièrement en matière de promotion de l'auto-emploi.

Par ailleurs, Nous invitons les différents intervenants nationaux et internationaux à poursuivre leur soutien aux acteurs de la micro-finance pour leur permettre de faire face aux défis et enjeux majeurs d'un monde en mutation constante. L'implication du système financier national et international dans l'accompagnement du secteur est primordiale, surtout en cette conjoncture économique difficile. Le financement de projets générateurs de revenus et d'emplois, notamment en faveur des femmes et des jeunes, est de nature à contribuer à l'allègement des difficultés des populations défavorisées.

Mesdames, Messieurs,

Nous nous félicitons de la tenue de ce premier symposium international de la Micro-finance au Maroc qui, Nous en sommes persuadé, constituera un forum d'échanges et de réflexion sur les questions que Nous avons évoquées dans ce Message, sur les grands enjeux de la Micro-finance, ses perspectives d'avenir, l'efficacité et la pérennité de ses actions et son rôle dans la promotion d'un développement humain durable.

Nous souhaitons plein succès à vos travaux et un agréable séjour au Maroc aux participants étrangers à cette importante rencontre.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OUVERTURE DE LA 1^{ÈRE} SESSION DE LA 2^{ÈME} ANNÉE LÉGISLATIVE DE LA 9^{ÈME} LÉGISLATURE

RABAT, 12 OCTOBRE 2012

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs les membres du Parlement,

Nous nous adressons à vous à l'ouverture de cette session parlementaire et ce, pour la première fois depuis les élections législatives qui se sont déroulées au mois de novembre de l'année dernière.

Nous tenons tout d'abord à exprimer à mesdames et messieurs les parlementaires élus, Nos sincères félicitations pour la confiance placée en eux par les électeurs.

À cette occasion, nous mesurons ensemble l'importance toute particulière que revêt désormais le Parlement dans la nouvelle architecture constitutionnelle du Royaume, ainsi que la transformation de la pratique parlementaire qui doit accompagner la réforme constitutionnelle, et les enjeux majeurs de la législature actuelle.

Les Marocains ont tous répondu à Notre initiative concernant le référendum sur la nouvelle Constitution, qui a été élaborée selon une démarche inclusive et participative. Ils ont massivement voté, fiers du chemin parcouru sur la voie du progrès et du parachèvement de l'édification de l'État des institutions, et confiants en leur avenir. Nous avons ainsi consacré le renouveau institutionnel en vertu duquel toutes les institutions constitutionnelles ont connu des transformations majeures, y compris l'institution parlementaire.

La rénovation du Parlement tient à l'évolution politique, sociale et culturelle du Maroc, qui a permis à la société marocaine, sereine et confiante, de donner une nouvelle impulsion au processus de modernisation en cours, parallèlement à l'amélioration de la représentation des femmes et des jeunes, ce dont Nous nous réjouissons, même si Nous aspirons déjà à une meilleure représentation.

Cette rénovation tient aussi et surtout à une réforme constitutionnelle volontariste, longuement mûrie, confortée par une véritable refondation du Parlement à travers la valorisation de son rang, de son statut et de ses pouvoirs. Outre la place éminente qu'il occupe désormais dans l'édifice institutionnel et constitutionnel, il est devenu l'unique source de la loi, dont le domaine a été élargi. De plus, c'est au Parlement qu'il incombe dorénavant d'adopter un grand nombre de lois organiques, pour assurer la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle Constitution, surtout pour ce qui concerne ses matières les plus sensibles et les plus stratégiques. Tant et si bien que dans certains cas, et à l'initiative de Notre Majesté, le Parlement est même habilité à procéder à la révision de la Constitution sans passer par la voie du référendum.

Par ailleurs, l'opposition parlementaire a vu se renforcer son rôle de contre-pouvoir doté de nouveaux moyens d'action lui permettant une implication plus forte et plus responsable dans le travail parlementaire.

En outre, la fonction de contrôle du Gouvernement a été revigorée constitutionnellement et le parlement se trouve désormais investi de la mission d'évaluation des politiques publiques, ce qui ouvre des perspectives prometteuses permettant d'apporter, en temps opportun, les ajustements appropriés et nécessaires aux programmes, afin d'en assurer la bonne conduite et la réussite.

Mesdames et Messieurs,

Vous n'ignorez pas les nouvelles exigences qu'impose cette avancée démocratique considérable, laquelle ne peut s'inscrire dans la réalité et produire ses effets que moyennant des efforts accrus, ainsi qu'une forte dose de lucidité, de mobilisation et d'abnégation. Elle passe par une rupture avec les pratiques révolues et une profonde mise à niveau de la pratique parlementaire, étant entendu que ce travail de remise en question, dans un contexte institutionnel, ne peut être fait que par les parlementaires eux-mêmes. Par conséquent, en Notre qualité d'arbitre suprême en charge des intérêts supérieurs du pays, Nous vous engageons -honorables parlementaires- à entreprendre avec courage et détermination ce travail qui apportera une plus-value à votre noble mission, en répondant aux attentes de la Nation et aux exigences de la nouvelle Constitution.

Nous invitons le Parlement à se pencher sur l'élaboration d'un code d'éthique, à portée juridique, axé sur les vertus du patriotisme et du souci de faire prévaloir l'intérêt général. Un code reposant sur les valeurs de la responsabilité et de la probité, et sur l'engagement pour une participation pleine et efficace à tous les travaux du Parlement, et le respect du statut juridique de l'opposition parlementaire et de ses droits constitutionnels. Votre but ultime est de faire du Parlement un lieu privilégié pour le dialogue constructif et une école d'excellence pour les élites politiques. Un espace plus crédible, plus attractif et, donc, plus à même de réconcilier avec la chose publique tous ceux qui ont été déçus par l'action politique, et qui s'interrogent sur l'intérêt qu'elle revêt dans la gestion des affaires publiques.

À cet égard, Nous tenons à rappeler que les membres du parlement tiennent leur mandat de la nation, et qu'indépendamment de leur appartenance politique et territoriale, ils doivent se hisser au niveau de l'intérêt général et faire prévaloir les intérêts supérieurs de la Nation. Nous vous invitons également à renforcer et organiser avec ordre et rigueur la nécessaire coopération entre les deux chambres du

Parlement, et à rationaliser les relations de dialogue permanent et de collaboration étroite et équilibrée entre le Gouvernement et le Parlement, dans le strict respect de la vocation de chacune des deux entités.

À cet égard, Nous tenons à rappeler que le parlement dispose désormais de tous les moyens permettant à ses membres d'imprimer une nouvelle impulsion à son action diplomatique et à la coopération internationale, en développant et en enrichissant les relations de partenariat le liant aux autres parlements. Il pourra ainsi conforter la présence de notre pays au sein des instances internationales et servir de la sorte ses causes et intérêts supérieurs, avec, au premier chef, la cause de notre intégrité territoriale.

C'est donc à vous, mesdames et messieurs les membres du parlement, que revient l'honneur d'initier un nouveau tournant historique dans notre pays. À cet égard, Nous sommes persuadé que vous mesurez pleinement la charge qui vous échoit à l'amorce d'une législature aussi fondatrice qu'avant-gardiste. Il ne tient qu'à vous d'en faire la plus créative et la plus productive de toutes.

Vous avez le privilège d'être les membres d'un parlement engagé dans une législature ayant la charge d'élaborer des lois organiques nouvelles et des lois ordinaires, appelées à parachever de manière optimale et dans les domaines les plus divers les dispositions de la nouvelle Constitution. Dans ce vaste chantier, Nous souhaitons mettre l'accent sur certaines priorités :

S'agissant de la réforme de l'organisation territoriale, considérée comme l'un des domaines structurants clés, il convient d'assurer les conditions juridiques et organisationnelles nécessaires pour la mise en place de la Chambre des Conseillers dans sa nouvelle version constitutionnelle. Notre pays sera ainsi doté de la régionalisation avancée que Nous appelons de nos vœux. À cet égard, Nous vous engageons à observer l'esprit et la lettre des dispositions constitutionnelles relatives aux régions et aux autres collectivités territoriales et à prendre en considération les propositions pertinentes de la Commission Consultative de la Régionalisation en la matière.

Quant à la réforme de la justice, et compte tenu de sa portée stratégique, il faudra, pour ce qui concerne le Parlement et sa mission, procéder à l'adoption des lois organiques sur le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire et le Statut des magistrats. Là encore, Nous aimerions vous inviter à observer scrupuleusement l'esprit et la lettre des dispositions constitutionnelles relatives au pouvoir judiciaire. Nous exhortons également la Haute Instance du Dialogue pour la Réforme du Système Judiciaire à faire de l'indépendance de la justice la pierre angulaire de ses recommandations.

Pour ce qui est de l'expression de notre identité, ouverte et plurielle, Nous en avons déjà posé les bases dans Notre Discours historique d'Ajdir, et la nouvelle Constitution est venue la graver dans l'irréversibilité. À cet égard, il vous appartient d'adopter les lois organiques relatives à l'opérationnalisation du Conseil National des Langues et de la Culture Marocaine et à l'officialisation effective de la langue amazighe, loin de tout a priori et de tout calcul étroit.

Nous aimerions à cette occasion évoquer le rôle des instances de bonne gouvernance dont nous avons créé et mis en marche un certain nombre il y a des années. Aujourd'hui que ces entités ont atteint leur maturité et qu'elles ont été érigées au rang d'institutions constitutionnelles, il faudra réformer les textes qui les régissent et mettre en place le cadre juridique nécessaire pour les nouvelles institutions, afin de

les hisser au niveau des principes et des objectifs pour lesquels elles ont été créées, et ce, conformément aux dispositions constitutionnelles.

Pour conclure, Nous affirmons mesurer l'ampleur des responsabilités qui vous incombent pour exaucer les attentes de la Nation, conforter la confiance des citoyens dans l'institution parlementaire et donner l'exemple en faisant passer l'intérêt général avant toute autre considération. Vous contribuerez ainsi à consolider le modèle marocain singulier en démocratie et en solidarité sociale. Nous sommes persuadé que les œuvres grandioses ne peuvent se concrétiser sans une volonté forte et sincère, comme le souligne la parole de Dieu : « Si Dieu reconnaît un bien en vos cœurs, Il vous accordera de meilleures choses ». Véridique est la parole de Dieu.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 14^{ÈME} SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA FRANCOPHONIE

KINSHASA, 13 OCTOBRE 2012

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement,

Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie,

Honorables Délégués,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je Me réjouis que ce 14eme Sommet de la Francophonie se tienne, pour la première fois, sur les chères terres d'Afrique Centrale, et précisément en République Démocratique du Congo sœur. Je voudrais exprimer Ma profonde gratitude à Mon frère, Son Excellence le Président Joseph Kabila, ainsi qu'au grand peuple congolais, pour leur généreuse hospitalité et l'organisation remarquable de ce Sommet.

Durant sa présidence, le Président Kabila apportera, sans nul doute, une contribution et une impulsion fortes à l'action de la Francophonie pour lui conférer toujours plus d'efficacité et de visibilité.

Je tiens également à saluer la détermination et le travail inlassable que Mon cher frère, Son Excellence M. Abdou Diouf, Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, a déployé pour la mise en œuvre des résolutions issues du précédent Sommet et pour réunir les conditions propices au succès de nos présentes Assises.

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Sommet de Kinshasa se tient à l'heure où de graves évolutions et profondes crises secouent certaines zones de Notre Continent, l'Afrique. Je pense, en particulier, à la situation critique au Mali frère, État membre actif de notre Organisation, lié au Maroc par un héritage historique fort et des liens culturels et culturels intenses.

Membre non permanent du Conseil de Sécurité, le Royaume du Maroc s'active pour la détermination d'une action collective, concertée et pertinente, qui permette à ce pays frère de retrouver les chemins de l'unité et de la stabilité à l'intérieur de ses frontières légitimes et asseoir les bases d'une restauration pérenne de l'ordre institutionnel, au service du peuple malien.

Prenant bonne note des appels exprimés récemment, dans ce sens, à la fois par les Autorités Transitoires maliennes et la CEDEAO, Mon pays encourage toutes les opportunités de dialogue sérieux qui s'inscriraient dans ce cadre, tout en appuyant les décisions internationales et régionales pertinentes qui conduiraient, de manière efficiente et opérationnelle, l'État malien à exercer pleinement son autorité sur la totalité du territoire national. Les enjeux de la crise dépassent naturellement les frontières de ce pays frère et concernent directement les États de la zone Sahélo-Saharienne et ceux de la région Maghrébine et Ouest Africaine.

Dans ce cadre, le Maroc se félicite de la récente nomination par le Secrétaire Général des Nations Unies de Monsieur Romano Prodi, comme Envoyé Spécial pour le Sahel. Nous devons tous l'aider à réussir sa délicate mission, afin qu'il puisse mobiliser et coordonner les efforts internationaux en vue de la mise en œuvre effective de la «Stratégie des Nations Unies pour le Sahel», au cœur de cette zone africaine.

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le cas douloureux du Mali illustre clairement l'interconnexion forte et dangereuse entre les différentes dimensions politique, sécuritaire, socio-économique, environnementale, et culturelle. La paix et la sécurité mondiales ne sont plus menacées seulement par les guerres, les risques nucléaires et les actions terroristes. La crise économique et financière qui perdure, l'incertitude et les perspectives sombres qui caractérisent l'économie mondiale, l'accroissement des risques, les niveaux inacceptables atteints par le chômage, l'ampleur des flux migratoires et les effets dévastateurs des changements climatiques constituent, désormais, autant de causes et de menaces pour la stabilité dans le monde.

Je Me félicite donc du choix judicieux de la thématique de notre réunion qui lie les enjeux économiques et environnementaux à la Gouvernance mondiale.

Sur notre Continent, où l'Organisation est impliquée dans de nombreux chantiers, visant à consolider la paix et promouvoir la solidarité, les attentes des populations en matière sociale, économique et de développement durable sont considérables. S'inscrire pleinement dans l'effort mondial visant à répondre

aux défis globaux, économiques et environnementaux, est pour notre Organisation une occasion précieuse de se rapprocher davantage des peuples qu'elle représente.

Cette mutation et dynamisation, que nous appelons de nos vœux, sera à même de créer, au-delà du socle spécifique de la langue et de la culture, de nouveaux intérêts communs, autour desquels nous pourrions développer des solidarités et des projets de coopération, de collaboration et d'intégration. Tout nous invite donc à renforcer la dimension «développement durable» de notre Organisation et à la doter d'instruments pertinents en la matière.

Ainsi, notre Organisation pourrait participer, davantage et mieux, au processus de refonte des relations internationales et de construction d'un système de gouvernance, qui permettrait aux pays en développement, notamment du Continent africain, de contribuer efficacement à la résolution des problèmes mondiaux.

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Maroc qui a adhéré, de manière significative, aux évolutions progressives de l'Organisation Internationale de la Francophonie, croit fortement en la capacité de celle-ci à s'adapter aux mutations intenses et bouleversements profonds que connaît le monde.

Il nous appartient de faire preuve d'innovation et de créativité pour développer au sein de notre Organisation des structures de réflexion et d'action qui lui permettraient de jouer le rôle que ses fondateurs lui ont voulu, à savoir contribuer à la paix, la diversité et le développement dans le monde.

Le Maroc ne ménagera aucun effort pour œuvrer individuellement et collectivement avec les pays membres pour la réalisation de ce noble objectif.

Je vous remercie.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX ASSISES NATIONALES SUR LE CINÉMA

RABAT, 16 OCTOBRE 2012

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable, à l'occasion de la tenue des Assises nationales sur le cinéma, de Nous adresser aux membres de la famille opérant dans le domaine cinématographique national, pour les féliciter des progrès artistiques et techniques inscrits à leur actif comme autant de réalisations qui ont conforté la place et la présence du cinéma dans la vie culturelle et sociale.

Nous formons également le vœu de voir cette rencontre marquer le début d'un renouveau cinématographique marocain, apte à donner un nouvel essor à la production cinématographique nationale dans ce domaine essentiel de la création artistique, et d'ouvrir de plus vastes perspectives pour le rayonnement de notre pays.

Un autre motif de joie pour Nous tient au fait que cet important colloque se réunit à une période marquée par le foisonnement des réalisations et des acquis culturels et artistiques dans notre pays.

Mesdames, Messieurs,

Fort de sa civilisation séculaire et de son patrimoine culturel et scientifique ancestral, le Maroc s'est forgé naguère son identité culturelle, aux affluents solidaires. Aujourd'hui encore, il est parvenu à consolider et raffermir cette identité culturelle authentique et ouverte, en l'enrichissant des vertus de la diversité, des mérites du pluralisme et des atouts de l'ouverture sur les nobles valeurs universelles.

Attaché à la valorisation de notre capital culturel et artistique, Nous avons toujours porté un intérêt particulier à la question cinématographique, entouré les cinéastes de Notre sollicitude et suivi attentivement les plans de mise à niveau et de développement de ce secteur, en prodiguant soutien et protection aux productions, initiatives et autres manifestations cinématographiques.

Nous nous félicitons du fait que de nombreux festivals de cinéma nationaux jouissent désormais d'une réputation mondiale, et d'un rayonnement continental et régional, faisant de notre pays un pôle d'attraction culturel et artistique. Par conséquent, leur développement, leur accompagnement, leur encadrement et le renforcement, de manière sérieuse et responsable, de leurs capacités professionnelles, sont autant d'impératifs qui s'imposent pour garantir leur pérennité, et en améliorer la qualité et la performance.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons à l'esprit les contributions du cinéma marocain au cours des cinq dernières décennies, et les apports de ses scénaristes, ses metteurs en scène, ses acteurs et ses techniciens. Nous prenons acte également des effets positifs des politiques publiques qui ont accompagné et encadré ces apports artistiques à travers l'aménagement d'un espace de liberté responsable, et l'adoption de la formule de soutien et d'incitation directs.

Aujourd'hui, Nous voulons souligner à quel point il importe de mobiliser toutes les parties prenantes, en mettant en œuvre la démarche participative à l'égard des créateurs et des professionnels de ce secteur culturel majeur et en restant constamment réceptif à leurs préoccupations et leurs aspirations, afin d'assurer l'essor de la production cinématographique nationale à tous les niveaux. C'est dire l'espoir qui Nous anime de voir ces Assises nationales déboucher sur des résultats de nature à baliser la voie, à harmoniser les visions et à conjuguer les efforts et les énergies, afin de donner corps aux objectifs escomptés.

À cet égard, Nous apprécions à sa juste valeur l'approche participative qui a présidé à l'élaboration par le ministère de tutelle du plan de mise à niveau globale, en concertation avec le Centre Cinématographique Marocain et les autres départements et établissements gouvernementaux, outre les instances et les compétences concernées par l'industrie du cinéma dans notre pays. Notre vœu est que vos travaux permettent à ce secteur de réaliser un bond qualitatif dans sa dynamique de développement.

Ce plan de réforme -dont la version finale s'élaborera à travers vos échanges et vos débats durant ces assises- permettra, par la grâce de Dieu, à ce secteur d'opérer un tournant salutaire dans son parcours. Car Nous sommes persuadé que le renouveau escompté du cinéma national nécessite une politique publique efficiente et multidimensionnelle.

Mesdames, Messieurs,

Nous réaffirmons à cette occasion l'importance de la coordination et de la collaboration entre tous les départements gouvernementaux concernés afin d'assurer une suite positive et constructive aux conclusions issues de vos assises.

À cet égard, Nous tenons à souligner que Notre but ultime consiste au premier chef à préserver les acquis engrangés dans le secteur cinématographique et à favoriser les conditions de son essor et son développement, tout en soulignant la nécessité d'arriver à une production de qualité, permettant de passer du quantitatif au qualitatif.

Cet objectif doit être poursuivi dans le cadre de la valorisation de l'identité marocaine, l'ouverture consciente, lucide et synergique aux cultures et aux valeurs universelles et le souci de garantir la liberté de création, de veiller au bien-être des créateurs et de soutenir leurs initiatives responsables et constructives.

Pour cela, nous devons garder constamment à l'esprit la noble mission de la création cinématographique et la nécessité pressante de disposer d'une production cinématographique nationale permettant essentiellement de consolider la personnalité culturelle nationale, d'étendre le rayonnement du patrimoine civilisationnel, culturel et historique du Maroc et d'en préserver l'attractivité et la compétitivité.

Dans le même ordre d'idées, notre production cinématographique devra aussi accompagner les transformations et les réalisations que connaît notre pays. En effet, le Maroc poursuit avec détermination et constance sa dynamique de développement et s'attache à consolider, dans un environnement stable et consensuel, les fondements du modèle civilisationnel singulier qui est le sien.

Fasse Dieu que vos travaux soient couronnés de succès et que vos Assises débouchent sur des résultats satisfaisants à la hauteur de vos attentes.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA NATION À L'OCCASION DU 37^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA GLORIEUSE MARCHÉ VERTE

RABAT, 06 NOVEMBRE 2012

Louange à Dieu. Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher peuple,

Nous commémorons aujourd'hui avec une grande fierté le 37^{ème} anniversaire de la glorieuse Marche Verte, car il ne s'agit pas seulement de célébrer une épopée nationale ayant incarné le comportement civilisé adopté par le Maroc pour le recouvrement de son Sahara, mais il est question également d'une réalisation historique par excellence, dans laquelle nous puisons en permanence les valeurs de patriotisme. Elle évoque pour nous la parfaite symbiose qui unit le Trône et le peuple, ainsi que l'unanimité sans faille qui s'est forgée autour des constantes et des sacralités de la nation.

Fidèle au serment immuable de la Marche Verte, Nous poursuivons avec confiance et détermination la dynamique qu'elle a enclenchée, et qui est sans cesse renouvelée, pour conforter et consolider notre modèle sociétal voulu et adopté par tous les Marocains.

Grâces en soient rendues à Dieu, notre pays a pu inscrire à son actif d'importantes réalisations. Fruits des réformes politiques et institutionnelles substantielles et profondes que Nous avons engagées avec une volonté sincère, en toute conscience et en toute responsabilité, ces réalisations sont également l'aboutissement de chantiers structurants que Nous avons mis en œuvre et d'initiatives ambitieuses que Nous avons lancées pour consolider la cohésion sociale, et assurer à nos concitoyens les conditions d'une vie libre et digne, parfaitement en phase avec les aspirations légitimes de notre peuple fidèle.

Cette option judicieuse a recueilli l'adhésion unanime du peuple marocain qui s'est pleinement investi dans le processus de réformes que Nous conduisons, réaffirmant ainsi sa grande confiance dans ses institutions nationales et ses orientations stratégiques. Ceci apparaît clairement à travers les réalisations majeures accumulées par notre pays, notamment la consécration de l'alternance démocratique entre la majorité et l'opposition, alternance que le Maroc connaît depuis 1997 et qui s'inscrit dans le cadre d'une

pratique politique naturelle et d'une dynamique en perpétuel mouvement. Elle s'insère également dans une démarche prospective et une vision claire et lucide tant pour ce qui concerne les citoyens que pour ce qui est des États et des ensembles que notre pays compte comme partenaires.

À cet égard, Nous engageons tous les acteurs et les responsables, dans les différentes institutions, à se montrer à la hauteur des responsabilités dont ils ont la charge.

Outre l'Exécutif et le pouvoir judiciaire, Nous appelons l'ensemble des instances élues, tous niveaux confondus, à s'astreindre en permanence au nouveau concept d'autorité, dans toutes ses dimensions et ses ramifications. Car, en effet, l'Élu se doit d'être au service du citoyen, de se hisser au niveau de la confiance qu'il a placée en lui, et de transcender les considérations personnelles ou catégorielles étriquées.

Cher peuple,

L'initiative judicieuse de conférer au Sahara marocain une autonomie dans le cadre de la souveraineté du Royaume, de son unité nationale et de son intégrité territoriale, constitue un tournant important dans le processus de règlement définitif de ce conflit régional artificiel, dans la mesure où elle accorde à toutes les populations de la région une grande latitude pour gérer leurs affaires locales, dans le respect de leurs spécificités culturelles.

Cependant, la dynamique que cette initiative audacieuse a enclenchée en mettant en marche un nouveau processus de négociations, n'a pas abouti, jusqu'à maintenant, à la solution politique consensuelle et définitive escomptée, faute d'une volonté sincère chez les autres parties qui persistent dans leurs manigances et leurs stratagèmes obstructionnistes.

Nonobstant ces manœuvres désespérées, le Maroc réaffirme sa volonté de faire avancer ce processus sur la base des constantes et des objectifs des négociations, tels que définis par le Conseil de Sécurité et tels qu'ils Nous ont été confirmés par Son Excellence Monsieur Ban Ki Moon, Secrétaire général des Nations Unies.

C'est pourquoi le Maroc tient à souligner la nécessité de s'astreindre aux paramètres de recherche d'un règlement, et surtout, de faire preuve de réalisme et d'esprit de consensus positif, tel qu'incarné par l'Initiative marocaine d'autonomie qui jouit d'un soutien croissant de la part de la communauté Internationale.

Dans le même contexte, Nous voulons rappeler la position claire, exprimée récemment par Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies, qui souligne qu'il appartient aux Nations Unies, dans le cadre de leurs missions, et parallèlement à la poursuite du processus de négociation, d'encourager le développement des relations maroco-algériennes, dont le Maroc ne cesse d'appeler à la normalisation, y compris l'ouverture des frontières, conformément aux vœux d'un certain nombre de pays et d'organisations internationales.

Parallèlement, le Maroc appelle à une forte implication de la communauté internationale pour mettre fin au drame enduré par nos enfants à Tindouf, à l'intérieur du territoire algérien, où sévissent, dans toute leur cruauté, la répression, la coercition, le désespoir et les privations, en violation flagrante des droits humains les plus élémentaires.

À cet égard, nous réitérons notre appel au Haut Commissariat aux Réfugiés pour que, en vertu des responsabilités qui lui incombent en matière de protection, et compte tenu des engagements internationaux de l'Algérie en tant que pays d'accueil, il procède à l'enregistrement et au recensement de la population des camps, conformément aux Résolutions du Conseil de Sécurité de 2011 et 2012.

Cher peuple,

Le nouvel ordre maghrébin auquel Nous avons appelé l'année dernière, devient aujourd'hui plus que jamais une nécessité impérieuse qu'il convient de transformer en une réalité effective et tangible, en vue de la construction de la maison maghrébine commune.

Cela induit pour les cinq États maghrébins le devoir de s'engager à rompre avec l'immobilisme qui hypothèque l'avenir de l'Union maghrébine, et qui en fait déjà le projet d'intégration régionale le moins avancé à l'échelle du continent africain.

Cela impose donc d'œuvrer sincèrement et de bonne foi à la mise au point de mécanismes de solidarité, de complémentarité et d'intégration, de nature à répondre aux aspirations de nos peuples frères et à libérer leurs énergies. Ces mécanismes devraient favoriser la valorisation et l'exploitation des potentialités communes de nos peuples, ainsi que la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Ils permettraient en outre de stimuler la croissance et la création de richesses et de garantir la sécurité collective.

Le Maroc continuera à renforcer ses relations avec les pays africains frères tant au niveau bilatéral que régional, en dépit de l'obstination de certains à camper sur une position anachronique se fondant sur des thèses stériles et inapplicables, ignorant ou contrariant ainsi les évolutions objectives que connaît le dossier du Sahara Marocain.

Parallèlement, le Maroc, partant de sa foi inébranlable dans la justesse de sa cause et la pertinence de ses orientations et ayant pleinement conscience du devoir qui lui incombe vis-à-vis des populations de son Sahara, ne permettra en aucune manière et sous aucun prétexte que le sort de son Sahara soit tributaire des calculs et des basses manœuvres des autres parties. C'est pourquoi nous poursuivrons les processus de développement et de modernisation en cours dans notre Sahara, avec plus de constance et de détermination.

À cet égard, Nous réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre la régionalisation avancée, en commençant, en premier lieu, par Nos provinces du Sud, au regard de la possibilité qu'elle offre aux populations de participer à la gestion de leurs affaires locales et de contribuer au développement humain intégré et durable. En plus, elle crée un climat mobilisateur porté par une dynamique sociétale prometteuse favorisant l'émergence de nouvelles élites, notamment parmi les femmes et les jeunes, dans le cadre d'une alternance démocratique ouverte au pouvoir.

Dans le même ordre d'idées, Nous tenons à saluer l'importance des multiples chantiers de développement, lancés tous azimuts au profit des populations de la région. Nous soulignons à nouveau la nécessité de les renforcer et de leur insuffler une nouvelle dynamique au vu des perspectives ambitieuses qui s'ouvrent grâce aux projets structurants en voie de réalisation, de programmation ou d'évaluation.

À cet égard, Nous appelons à l'élaboration d'un modèle de développement régional intégré et rigoureux, s'appliquant à une échelle la plus large possible et visant à créer une synergie et une complémentarité entre les programmes sectoriels. Car il s'agit de relever les différents défis auxquels la région fait face et de favoriser la mise en place d'un système économique régional, qui soit favorable à la croissance et à la création de richesses et générateur d'emplois, notamment au profit des jeunes.

Afin d'assurer les conditions de réussite de ce projet ambitieux, et compte tenu de ce dont dispose le Conseil Économique, Social et Environnemental en termes de compétences, d'attributions et de composition plurielle, il est le plus apte à en assurer la préparation suivant une approche participative permettant la participation des populations concernées et le concours de tous les acteurs nationaux.

Cher peuple,

En poursuivant inlassablement l'action que nous menons en vue d'assurer plus de progrès et de développement économique, social et culturel à nos provinces du Sud, nous réaffirmons avec force notre fidélité au serment de la Marche Verte, en restant fermement attachés à l'intégrité territoriale du Royaume, à sa souveraineté pleine et entière et à ses constantes sacrées et en persévérant dans la construction du Maroc de l'unité, du progrès et de la prospérité.

C'est le meilleur gage de fidélité à la mémoire de l'artisan de la Marche Verte, Notre vénéré père, Sa Majesté le Roi, Hassan II, que Dieu ait son âme, et à celle des martyrs de l'intégrité territoriale.

Nous saisissons cette occasion commémorative pour rendre hommage à Nos Forces Armées Royales, la Gendarmerie Royale, les Forces Auxiliaires, la Sûreté Nationale, l'Administration Territoriale et la Protection Civile, notamment ceux de leurs membres qui sont stationnés dans nos provinces sahariennes, et dont nous saluons la mobilisation constante pour veiller à la sécurité et la stabilité de la patrie, ainsi que le dévouement dans la défense de son intégrité.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

**MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
À LA 17^{ÈME} SESSION DE L'UNIVERSITÉ D'AUTOMNE
MOULAY ALI CHERIF**

RISSANI, 16 NOVEMBRE 2012

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable de Nous adresser aux participants à l'ouverture de cette session qui est consacrée au règne de Notre vénéré Grand Père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V, que Dieu ait son âme, et qui s'inscrit dans le cadre des activités de l'Université d'Automne Moulay Ali Chérif, dont Nous suivons avec un intérêt particulier les sessions successives, depuis sa création par Notre vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II- Puisse Dieu sanctifier sa mémoire.

Cette Université qui s'est choisi pour siège cette ville séculaire, berceau de Notre Dynastie Alaouite Chérifienne, consacre, selon une tradition bien établie, ses colloques et autres rencontres académiques à l'histoire du Maroc, et plus particulièrement aux Rois de la Dynastie Alaouite, qui ont présidé aux destinées de la Nation marocaine à des époques foisonnant d'événements historiques majeurs et déterminants. Ses travaux portent principalement sur l'analyse des circonstances et des contextes de ces événements, ainsi que leur impact, positif ou négatif, sur la formation et le devenir de l'identité marocaine, de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale.

Nonobstant leur mérite purement académique, l'importance de ces colloques tient essentiellement à la nécessité d'inculquer l'histoire du Maroc aux générations présentes et à venir, et de leur faire prendre conscience que les réalisations que notre pays a inscrites à son actif en termes d'unité, de stabilité, de développement et de prospérité, ne sont que l'aboutissement d'efforts loyaux et sincères, et le fruit d'immenses sacrifices que nos glorieux aïeux et les forces vives de notre peuple ont consentis avec sincérité et dévouement pour relever les multiples défis qui se posent.

C'est dire le devoir qui nous incombe à tous, Roi et peuple, de poursuivre résolument l'édification de l'État marocain et la préservation de notre unité nationale et notre intégrité territoriale. Nous devons donc demeurer fidèles à nos constantes et nos sacralités, en nous inspirant des valeurs sublimes prônées

et incarnées par nos ancêtres. Mus par la volonté collective qui nous anime et par la symbiose qui unit le Trône et le Peuple, nous nous attachons à concrétiser les ambitions de la Nation marocaine qui aspire à plus de progrès et de prospérité.

Les contributions constamment renouvelées qu'apporte cette Université sont pour Nous un motif de grande fierté qui n'a d'égale que Notre volonté d'entourer cette institution, comme toujours, de toute Notre sollicitude. En effet, et conformément à Nos attentes, elle s'attache, à travers les rencontres de haute facture qu'elle organise, à jeter une passerelle entre le passé du Maroc et son présent et à susciter auprès des générations montantes une meilleure appréciation des maillons formant la chaîne ininterrompue de notre histoire nationale. Elle permet, de surcroît, d'envisager l'avenir avec d'autant plus d'optimisme que ce futur plonge ses racines dans l'histoire ancestrale de notre pays.

Mesdames, Messieurs,

Si l'Université Moulay Ali Chérif en est déjà à sa 17ème session, c'est grâce aux efforts de la commission que Notre père - que Dieu ait son âme- avait chargée de la préparation scientifique de ses différentes sessions et ses divers colloques, et grâce aussi au travail fourni par les organisateurs aux niveaux central et local.

À cet égard, Nous voulons rendre hommage aux efforts louables qui ont été déployés pour assurer la continuité et la régularité des sessions de cette Université au cours des vingt dernières années. Nous apprécions en particulier le travail que le ministère de la Culture et la commission scientifique ad-hoc ont accompli pour conférer plus de rayonnement et de singularité à ses différentes sessions, et pour favoriser l'ouverture de cette Université sur les différentes régions du Royaume.

Tout cela ne peut que Nous réjouir, d'autant plus que Nous sommes convaincu que toute action nationale doit bénéficier des conditions de réussite requises. Il faudrait également veiller à associer tous les citoyens et les acteurs qualifiés à la concrétisation du projet, dans le cadre de la marche que Nous conduisons pour le développement et l'essor du pays. C'est là un choix incontournable pour toutes les actions à vocation nationale, qu'elles soient menées sur le terrain, ou qu'elles revêtent un caractère scientifique ou médiatique.

Nous saluons également le choix du règne de feu Sa Majesté le Roi Mohammed V- que Dieu le bénisse- comme thème de la présente session, d'autant qu'il s'agit d'une époque de notre histoire nationale, particulièrement féconde en termes d'accès à la liberté et à l'indépendance. C'est l'ère des grandes transformations écrites en lettres pérennes avec le sang des martyrs et les sacrifices des patriotes, sous la conduite du héros de la libération et du symbole de l'abnégation, Sa Majesté le Roi Mohammed V -que Dieu bénisse sa dernière demeure-.

Vous avez sans doute conscience que l'étude de cette période glorieuse et foisonnante d'événements majeurs sera différente des travaux portant sur des époques précédentes, celle-ci étant plus complexe, plus fortement imbriquée avec les événements historiques mondiaux, plus riche et plus productive pour l'évolution du Maroc moderne.

Partant de là, les chercheurs et les historiens participant à cette session pourront, Nous l'espérons, à travers leurs études, donner la mesure de l'importance capitale que revêt cette période et des faits objectifs dont

elle abonde, et qui feront l'objet d'études, de recherches et de recoupements. Nous espérons également qu'il sera fait bon usage des travaux historiques et des recherches aussi nombreuses que précieuses, réalisés sur ce sujet, au cours des cinquante dernières années.

Vous n'ignorez pas, Mesdames et Messieurs les professeurs et les chercheurs, la nécessité d'adopter une approche d'authentification scientifique dans vos recherches, en faisant appel aux différents supports et moyens utilisés en historiographie, ainsi que le devoir qui vous incombe d'élargir l'accessibilité temporelle et spatiale de vos travaux.

En effet, l'intérêt qu'il convient de porter à la méthodologie de consignation et d'authentification des faits ne devrait pas occulter la nécessité d'assurer la bonne préparation de conférences et d'exposés et de veiller au bon déroulement des débats. De même, la quête des vérités historiques ne doit pas être restreinte, pas plus qu'elle ne peut se limiter à une catégorie, à l'exclusion des autres. Aussi, la consignation, l'écriture, l'authentification, la publication et l'information constituent-elles autant de moyens nécessaires et complémentaires pour interagir avec l'Histoire dans le temps et dans l'espace et sans limite.

Vous voilà aujourd'hui plongés au cœur de notre histoire glorieuse, puisant les leçons qu'elle enseigne, dans les sillons creusés par l'évolution de notre Royaume. Il faut donc poursuivre les travaux d'authentification de ce patrimoine ancestral et préserver les témoins historiques matériels et immatériels de notre civilisation. Il est incontestable que le berceau de la Dynastie Alaouite, situé dans cette partie du territoire national qu'est la ville de Rissani, recèle un riche patrimoine culturel constitué de ksours, de trésors et d'une mémoire humaine vivante.

Voilà pourquoi cette Université devrait être un rendez-annuel vous permettant d'examiner les questions liées à la sauvegarde de ce patrimoine, sous toutes ses expressions, et celles afférant à la mise en place des infrastructures culturelles adéquates dans toutes les régions connaissant un déficit en la matière. Il faudra aussi que ce type de rencontres soit une occasion pour mettre au point des projets de développement bien étudiés dans les différents domaines, et répondant aux besoins réels et pressants des citoyens.

Voilà comment le passé devient une source d'inspiration pour façonner l'avenir avec les créations et autres apports du présent. Car plus nous cernons les lois de la dynamique historique de ce passé, plus nous serons à même de construire l'avenir prometteur que nous appelons de nos vœux.

Mesdames et Messieurs,

Nous saluons d'avance les efforts scientifiques que vous allez déployer, pour revisiter les pans les plus lumineux de notre histoire nationale et les plus riches en apports et en sacrifices consentis pour l'édification du Maroc indépendant et unifié. Nous envisageons avec plaisir les conclusions scientifiques auxquelles vous aboutirez, et qui devraient permettre à cette Université de se hisser au rang des rencontres académiques prestigieuses, ainsi que les projets de développement qui seront élaborés à partir de ces conclusions, au profit de nos citoyens vivant dans cette partie du Royaume qui Nous est si chère.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les participants à cet important colloque, et vous exprimons nos vœux les plus sincères de réussite à votre Université dans le nouvel élan qu'elle prend aujourd'hui. Que le Très-Haut vous accorde plein succès dans vos travaux.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

**MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
AUX PARTICIPANTS À «LA SEMAINE DE S.M. LE ROI
MOHAMMED VI À HAWAII»**

HONOLULU, 28 NOVEMBRE 2012

Louange à Dieu, Prière et Salut sur Ses Prophètes et Ses Messagers.

Excellence Monsieur Neil Abercrombie, Gouverneur de l'État de Hawaï,

Honorables représentants du Sénat et des résidents de l'État de Hawaï,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais dire de nouveau combien J'ai été sensible à la proclamation par l'État de Hawaï de la Semaine de Notre Majesté. Je tiens, à cette occasion, à vous exprimer, Monsieur le Gouverneur, et, à travers vous, au Sénat et aux résidents de l'État de Hawaï, Mes remerciements les plus sincères pour cette initiative louable qui illustre la solidité des relations existant entre l'État de Hawaï et la Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, et qui traduit les rapports d'amitié séculaire et de coopération stratégique unissant les États Unis d'Amérique et le Royaume du Maroc.

Au lendemain de la réélection du Président Barack Obama, Je voudrais faire remarquer que nous suivons avec grand intérêt et sympathie son action interne et externe. Nous lui sommes reconnaissants pour ses efforts déterminés visant à promouvoir le partenariat stratégique que nos deux pays ont graduellement tissé entre eux.

Il est de bon augure que cette manifestation coïncide avec la première réunion de la Moroccan-US business Development Conference, qui se tiendra à Washington dans le cadre du dialogue maroco-américain engagé au début de l'année.

Nous avons confiance que cette nouvelle orientation imprimée à la coopération entre nos deux pays ouvrira de vastes et prometteuses perspectives de partenariat entre les régions, les acteurs économiques et politiques, les organisations de la société civile et les centres de recherche et les universités au Maroc et aux États-Unis.

Fondée sur une consultation permanente et une collaboration étroite sur les questions nationales et internationales majeures, cette nouvelle tendance permettra d'optimiser l'accord de libre échange signé en 2004 entre les États Unis d'Amérique et le Royaume du Maroc. Dans ce contexte positif et prometteur, l'État de Hawaï a sans doute vocation à servir de modèle pour cette nouvelle génération de partenariats. À cet égard, les accords de coopération et les mémorandums d'entente qui seront paraphés cette semaine entre des entités gouvernementales et des organisations professionnelles et associatives au Maroc et leurs homologues dans l'État de Hawaï, permettront la concrétisation effective de la vision stratégique qui Nous paraît devoir caractériser les relations futures entre nos deux pays dans les domaines d'intérêt mutuel.

Mesdames, Messieurs,

En rendant hommage à Notre Majesté, cette semaine, l'État de Hawaï honore, d'abord et avant tout, un peuple et une civilisation dont le modèle de développement a été bâti sur les valeurs de paix, de tolérance et de dialogue, et dont la société s'est construite sur les principes fondateurs de la liberté, la justice, la solidarité, le respect des droits de l'Homme, la préservation de la dignité humaine, et l'ouverture sur les cultures et les crédos des autres civilisations humaines.

Ce sont autant de valeurs que les peuples américain et marocain partagent et que, de concert avec le Président Obama, Nous entendons défendre à travers le monde, aux côtés des nations et des peuples qui aspirent à un monde où règnent la paix, la fraternité, la tolérance et le règlement pacifique des différends, un monde où prévaut le développement humain durable.

Les relations solides que vous avez réussi à tisser avec le Maroc, - et dont les premiers jalons ont été posés en 1999, avec la participation d'une importante délégation de jeunes Marocains à la première conférence internationale des jeunes pour le nouveau Millénaire, tenue à l'époque à Honolulu- se sont consolidées à la faveur de la nomination par le Royaume du Maroc, en 2005, d'un consul honoraire auprès de l'État de Hawaï. Cette démarche a permis de porter ces relations au plus haut niveau entre les responsables économiques et politiques et les acteurs associatifs hawaïens d'une part, et leurs homologues dans la Région Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, de l'autre.

Ceci a permis de tracer les perspectives futures du travail de ces responsables et acteurs et de donner corps à celles-ci par les échanges réguliers de visites de travail et d'activités conjointes effectuées respectivement à Honolulu et à Rabat.

Le bilan de ces initiatives trouve son illustration dans la place de choix que le Maroc occupe désormais aux yeux des décideurs dans cet État américain, avec au premier chef, Son Excellence le Gouverneur, M. Neil Abercrombie, les honorables sénateurs et les représentants de la population hawaïenne, toutes composantes confondues.

Le Royaume du Maroc s'enorgueillit des réalisations accomplies dans ce domaine depuis 1999. Il trouve également un motif de fierté dans la décision prise par le gouverneur et le sénat de l'État de Hawaï, et à travers eux, la population hawaïenne, de décréter une semaine portant le nom de Notre Majesté.

À cette occasion, Nous exprimons nos vifs remerciements et Notre sincère gratitude pour cette aimable initiative visant à conférer un cachet particulier et spécial à notre partenariat.

La convergence de nos cultures, l'ancrage profond de notre histoire commune et l'engagement volontariste collectif des acteurs et des forces vives des deux parties sont autant de facteurs qui ont aidé à jeter de manière sereine et graduelle de solides passerelles entre l'État de Hawaï et la Région Rabat-Salé-Zemmour-Zaer.

Par la qualité, l'audace et la pertinence de votre initiative, vous envoyez au reste du monde un message fort soulignant l'idée que l'obstacle réel au développement des relations d'amitié, de fraternité et de solidarité entre les peuples ne réside pas dans l'étendue de la distance qui les sépare, mais plutôt dans l'absence de volonté pour y parvenir, et le manque de foi dans la pertinence de la construction de partenariats novateurs, dont les résultats pratiques sont à même de transformer l'éloignement géographique en une opportunité pour le rapprochement entre les hommes.

Je tiens, pour conclure, à féliciter toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ériger ce pont de l'amitié et de la fraternité entre nos deux pays et à exprimer à chacun notre souci constant de soutenir toutes les initiatives visant à raffermir et pérenniser ce lien au service du bien-être et de la prospérité des populations dans nos deux pays.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU PRÉSIDENT DU COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

NEW YORK, 29 NOVEMBRE 2012

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Son Excellence Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien,

Mesdames, Messieurs,

Alors que le monde célèbre la Journée mondiale de solidarité avec le peuple palestinien, proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1977, il M'est agréable de renouveler l'appui constant et total du Royaume du Maroc aux droits légitimes, historiques et inaliénables du peuple palestinien, et au premier chef, son droit d'établir un État indépendant, la Palestine, sur ses territoires, avec, pour capitale, Al-Qods orientale, vivant côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité, conformément au référentiel onusien et à la légalité internationale.

À cette occasion, Je voudrais exprimer à tous les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, issu de l'Assemblée Générale des Nations Unies, toute Ma considération pour les efforts constants qu'ils déploient au service de cette question qui est fondamentale pour la consolidation de la sécurité et de la stabilité mondiales.

La célébration de la Journée mondiale de solidarité avec le peuple palestinien intervient, cette année, dans une conjoncture délicate, au vu des changements que vit le Moyen Orient tout entier, et qui exigent que nous protégions la cause palestinienne de toutes les interférences ou calculs.

Cependant, l'obstination du gouvernement israélien qui persiste dans ses violations systématiques des résolutions de la légalité internationale, notamment en continuant à occuper les territoires arabes et en poursuivant la politique de peuplement, de judaïsation et de confiscation des terres et des biens, empêche malheureusement de faire aboutir les efforts internationaux visant à mettre fin à l'occupation et à instaurer une paix juste, totale et durable. De plus, et en violation flagrante de la légalité internationale, il continue de mener des travaux archéologiques au-dessous et autour de la Mosquée Al-Aqsa, et s'acharne à modifier les caractéristiques civilisationnelles et humaines de la ville d'Al-Qods Al-Charif.

En Notre qualité de Président du Comité Al-Qods, Nous n'avons cessé d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la gravité de la persistance d'Israël dans ses plans visant à modifier le statut juridique, démographique et religieux de la ville d'Al-Qods. Nous exhortons les puissances internationales influentes à veiller à l'application des dispositions de la légalité internationale, afin que cette ville demeure ce qu'elle a toujours été, un symbole de coexistence et de paix entre les religions monothéistes.

À cet égard, le Royaume du Maroc exprime de nouveau sa profonde inquiétude ainsi que sa condamnation vigoureuse des raids aériens menés contre Gaza, et qui ont causé la mort de nombreuses victimes innocentes. En outre, le Maroc met en garde contre les répercussions négatives de toute escalade sur la stabilité de la région. Il appelle instamment la communauté internationale à prendre ses responsabilités pour garantir la poursuite de la trêve fragile qui a été obtenue ces derniers jours, et pour faire face à tout développement inquiétant susceptible d'approfondir la méfiance entre les parties au processus de paix.

Dans le même contexte, Nous soulignons à nouveau l'importance et la nécessité de faire aboutir la réconciliation inter-palestinienne, qui est de nature à renforcer le pouvoir de négociation des Palestiniens dans le cadre du processus de paix. Nous réaffirmons également que la paix juste, durable et globale dans la région du Moyen-Orient passe nécessairement par l'instauration d'un État palestinien indépendant, pérenne et viable à tous les niveaux, avec Al-Qods orientale comme capitale.

Nous sommes convaincu que l'instauration de la paix et de la sécurité au Moyen Orient passe nécessairement par l'abandon des pratiques agressives contre le peuple palestinien sans défense, et que l'imposition de la politique du fait accompli et les conditions rédhibitoires posées ne contribuent aucunement aux efforts déployés pour établir la paix et la sécurité. Aussi, appelons-Nous le Quartet à amener Israël à retourner immédiatement à la table des négociations, à respecter les résolutions onusiennes et les accords conclus entre les parties concernées et à œuvrer sérieusement pour parvenir à une solution juste et durable à ce conflit, fondée sur l'option de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, et considérée comme une approche réaliste pour mettre fin à ce conflit qui n'a que trop duré.

Les Nations Unies sont appelées aujourd'hui à prendre leurs responsabilités en acceptant la Palestine en tant qu'État non membre. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre soutien total à l'Autorité nationale palestinienne, sous la direction de Notre vénérable Frère, Son Excellence le Président Mahmoud Abbass, dans cette démarche bénie.

Le Royaume du Maroc appelle à mobiliser un soutien international aux démarches engagées par l'Autorité nationale palestinienne pour accéder au statut d'État non membre. Dans le même temps, il considère que la négociation est le moyen idoine pour le recouvrement des droits nationaux légitimes du peuple palestinien et l'instauration d'un État palestinien indépendant.

Pour conclure, Nous vous engageons à poursuivre vos efforts visant à défendre la cause juste du peuple palestinien frère, et prions le Très-Haut pour plus de réussite dans les nobles démarches que vous entreprenez en vue de faire prévaloir les droits palestiniens légitimes.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 4^{ÈME} CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DU GROUPE DES AMIS DU PEUPLE SYRIEN

MARRAKECH, 12 DÉCEMBRE 2012

C'est pour Nous un motif de joie que le Royaume du Maroc, terre de dialogue et de concorde, abrite la quatrième session de la réunion ministérielle du Groupe des Amis du peuple syrien, en présence d'un nombre de plus en plus grand de représentants de haut niveau d'États frères et amis, d'organisations et d'institutions internationales et régionales influentes. Nous saluons également la participation efficace de la Coalition nationale syrienne des forces révolutionnaires et de l'opposition, ce qui renforce ce «Groupe international» et conforte sa capacité d'appui à la lutte du peuple syrien frère.

Nous espérons que la conférence de Marrakech marquera une étape significative vers l'arrêt du cycle de violence en Syrie et la concrétisation des attentes légitimes des Syriens, qui aspirent à la démocratie, à la liberté, au respect de la souveraineté de la Syrie et à la préservation de son unité nationale et de son intégrité territoriale.

Nous fondons de grands espoirs sur les résultats positifs escomptés et sur la valeur ajoutée concrète que ce «Groupe» efficient ne manquera pas d'apporter, en vue de conforter les efforts internationaux et les démarches onusiennes visant à trouver une solution politique à la crise syrienne, et à consolider le processus de transition politique dans ce pays pétri d'histoire. Il s'agit également de mobiliser les volontés, les potentialités et les moyens d'action pour assurer des secours humanitaires d'urgence à des centaines de milliers de Syriens sinistrés, à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie.

Notre profonde préoccupation face au cycle infernal de violence incessante qui fait rage en Syrie depuis douze mois, avec ses effets pervers sur les États du voisinage, et sur la région en général, et notre espoir de voir ce pays renouer avec la sécurité et la stabilité, n'ont d'égale que notre foi inébranlable en la justesse des revendications légitimes du peuple syrien frère, qui aspire à la liberté, la démocratie et la dignité.

Cette situation dangereuse et dramatique interpelle la conscience humaine, eu égard au nombre croissant des victimes, des morts, des blessés, des suppliciés, des déplacés et des réfugiés. Ce nombre risque de s'accroître de façon effrayante, en l'absence d'une réaction internationale ferme, et au vu de la menace

du régime syrien quant à la possibilité d'utiliser des armes dévastatrices et de mener des opérations meurtrières.

C'est pourquoi Nous appelons tous les États membres du Conseil de Sécurité, à assumer pleinement leurs responsabilités pour préserver la paix et la sécurité et prendre, au plus tôt, une position unifiée et ferme, afin d'épargner au peuple syrien davantage de drames et de souffrances. Il est nécessaire de soutenir le processus de transfert du pouvoir en Syrie, dans la perspective de l'instauration d'un régime démocratique pluriel, rassemblant les différentes sensibilités et composantes du peuple syrien, un régime qui empêche l'extension de la zone de conflit, et qui puisse circonscrire ses ramifications régionales et ses effets destructeurs au niveau des États du voisinage et de la région tout entière.

Mesdames, Messieurs,

Nous ne pouvons que nous réjouir de la dynamique d'unification de l'opposition syrienne, dans ses différentes mouvances et sensibilités politiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dynamique qui a été couronnée par la Déclaration de Doha, relative à la mise en place de la Coalition nationale syrienne des forces révolutionnaires et de l'opposition, sous la présidence de Cheikh Ahmed Moaz al-Khatib.

Il s'agit, pour l'opposition syrienne, d'un grand acquis politique, qui en fait une Direction légale pour la conduite de l'étape transitoire, d'autant que cette Coalition tire sa confiance du peuple syrien, et qu'elle a la capacité de concrétiser les objectifs auxquels il aspire, à savoir la construction de la Syrie comme État pluriel, démocratique.

Une telle réalisation est de nature à faciliter la tâche, non seulement pour le Groupe des amis du peuple syrien, mais également pour la communauté internationale qui pourra ainsi soutenir cette Coalition de manière collective, organisée et efficiente, avec la participation de tous, États et organisations confondus, chacun selon ses possibilités, ses capacités et ses compétences.

Il ouvrira les voies nécessaires pour dialoguer et traiter avec cette coalition en tant que représentant légitime et principal interlocuteur crédible, concernant le traitement de la crise syrienne sous ses différents aspects, dans cette phase cruciale de l'histoire du vaillant peuple syrien.

Mesdames, Messieurs,

Partant de ses principes et traditions immuables en matière de défense de la paix, de la liberté et de la justice, compte tenu de son attachement au respect des engagements pris aux niveaux arabe et international, considérant qu'il est membre actif au sein de la Ligue des États Arabes, de l'Organisation de la Coopération Islamique et de l'Organisation des Nations Unies, et vu son statut actuel d'unique État non permanent arabe à siéger au Conseil de Sécurité, le Royaume du Maroc réaffirme son adhésion constante, en toute responsabilité et avec toute l'efficacité voulue, aux efforts inlassables que la communauté internationale déploie à ce sujet.

À cet égard, le Royaume du Maroc a apporté un concours efficient à l'équipe d'observateurs arabes relevant de la Ligue des États Arabes, et à l'équipe d'observateurs internationaux issue du Plan onusien pour le règlement de la crise syrienne.

Il a également participé en toute responsabilité aux réunions du Groupe des Amis du Peuple syrien, à Tunis, Istanbul et Paris, ainsi qu'à toutes les réunions tenues par les deux groupes de travail issus du «Groupe des Amis du Peuple syrien», et concernés respectivement par les questions des sanctions et de la reconstruction de l'économie syrienne.

En réponse à l'appel lancé pour porter secours et venir en aide au peuple syrien, le Royaume du Maroc a procédé au déploiement d'un hôpital de campagne dans le camp Azzaâtari, au Royaume Hachémite de Jordanie frère. Cette structure comprend les spécialités médico-chirurgicales nécessaires à la population du camp. Par ailleurs, le Royaume a continué à apporter toutes sortes de soutiens aux réfugiés, directement ou par le biais du Haut Commissariat aux Réfugiés, en Jordanie et, récemment, en Turquie, où ont été acheminées des aides alimentaires et un nombre important de tentes résistantes au froid.

En réalité, la détérioration de la situation humanitaire des Syriens, à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays, rend nécessaire la mise en place d'un mécanisme onusien efficace, bien défini et à même d'assurer la protection des civils, d'acheminer les aides aux citoyens affectés et sinistrés et de les distribuer aux déplacés et aux réfugiés. Cette action devra être menée dans le cadre de la coopération entre les États et les organismes d'aide humanitaire, internationaux, régionaux et syriens, et en coordination avec les structures locales et les entités compétentes relevant de la Coalition nationale syrienne des forces révolutionnaires et de l'opposition.

Mesdames, Messieurs,

Le but ultime que nous nous efforçons d'atteindre consiste à mettre au point et à mûrir les approches adéquates et les plans efficaces à même d'aider la Syrie à dépasser la crise profonde qu'elle traverse, et à réaliser la transition démocratique souhaitée, de sorte à préserver la souveraineté du pays et à sauvegarder son unité nationale et son intégrité territoriale.

La cohérence et la convergence des vues exprimées aujourd'hui par le Groupe des Amis du Peuple syrien à propos de cette tragédie -qui n'a que trop duré-, nous confortent dans l'idée qu'il est nécessaire d'accélérer la transition politique, qui permettra d'épargner au peuple syrien davantage de violence et d'effusion de sang et de garantir les meilleures chances pour la construction d'une Syrie nouvelle et plurielle au profit de tous ses enfants.

Je vous souhaite la bienvenue dans votre deuxième pays, le Maroc, et prie le Très-Haut de vous accorder plein succès, afin que, par vos efforts, cette importante conférence apporte un appui fort au peuple syrien et l'aide à surmonter cette épreuve et à envisager un avenir meilleur, où toutes ses composantes pourront jouir de liberté, de quiétude, de progrès et de prospérité, dans un climat d'unité, de sécurité et de stabilité.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA VEILLÉE À LA MÉMOIRE DE FEUE ASSIA EL OUADIE

RABAT, 20 DÉCEMBRE 2012

Louange à Dieu, que la prière et la paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec des sentiments d'émotion mêlée de considération, que Nous nous adressons à vous à l'occasion de l'hommage rendu à la mémoire de feu Assia El Ouadie. Nous exprimons à son honorable famille, et à travers elle à ses amis et proches, Nos sentiments d'estime pour le personne de la défunte et pour son apport remarquable au service des nobles causes humaines.

La défunte, que Dieu l'ait en Sa Miséricorde, était un symbole de la femme marocaine qui a voué sa vie à la participation citoyenne pour la construction de la société marocaine à laquelle Nous aspirons et pour la concrétisation de laquelle Nous œuvrons, une société de solidarité, de dignité et des droits de l'Homme. Elle a accompli ce à quoi elle s'est engagée en toute conscience pour la défense des couches marginalisées, notamment les pensionnaires des établissements pénitentiaires et de réinsertion et pour leur bonheur, n'ayant cessé d'agir pour les faire sortir des sentiers de la délinquance.

Nous évoquons avec vous la mémoire de la défunte, après que la volonté de Dieu ait décidé de la rappeler à Lui, à un moment où la société a grandement besoin de personnalités de sa trempe. La défunte a donné avec générosité sans attendre de contrepartie, développant un sens juridique pertinent, une vision sociale et une dimension humaine et faisant preuve d'abnégation au service de la question pour laquelle elle s'est tant investie, celle du détenu, notamment les jeunes délinquants.

Mesdames et messieurs,

En ces moments d'émotion, l'on se rappelle la lutte remarquable de la défunte pour une cause qui a rarement préoccupé si intensément une personne comme elle le fût, avec conviction, conscience et dynamisme, dans son passé, son présent et son futur, comme si elle n'était née que pour cette noble mission humanitaire.

Le défunte a été comblée par le nom de «Mama Assia» dont la reconnaissaient les jeunes détenus, en raison de son affection à leur égard et de son action pour les reconforter et alléger les souffrances dues à la privation de liberté.

Après avoir assumé des responsabilités dans la magistrature, elle a été attirée par le métier d'avocat qu'elle a pratiqué avec professionnalisme et mérite. Elle s'est parallèlement engagée dans le tissu associatif, dans un esprit d'intégrité et un sens de l'initiative élevé, en défense des droits de l'Homme en général, et des droits des détenus en particulier, ce qui l'avait qualifiée à devenir membre du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme.

En considération pour ce que Nous avons su de son grand intérêt pour la question des détenus, Nous avons décidé de l'intégrer au Conseil d'administration de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus où elle a participé avec un grand dynamisme, animée du seul souci de promouvoir la justice envers les jeunes détenus.

Pour elle, la peine était porteuse de bienfaits, la formation, la rééducation et la dignité signifiaient la fin des souffrances, alors que la surveillance dans les prisons était pour elle une protection et une proximité envers le pensionnaire afin qu'il retrouve confiance en lui-même et garde l'espoir qui le prémunit contre la désespérance, la rancœur ou la vengeance.

Elle ne tenait à vivre la joie des fêtes que parmi les pensionnaires, ayant à cœur de les faire bénéficier de tous les cérémoniaux festifs, autorisés dans un espace de privation de liberté.

La défunte a marqué son parcours au sein de l'institution par son dynamisme et son action, sa persévérance, sa foi et son imprégnation de l'esprit d'équipe dans l'accomplissement du travail, avec dévouement et altruisme. Pour ces qualités, son parcours riche et ses aspirations à davantage de réalisations et d'acquis seront gravés à jamais dans la mémoire.

Tout au long d'une vie pleine d'apports, la défunte s'en est allée à ne pas se préoccuper d'elle-même, ne prêtant aucune attention aux maux qui rongeaient son corps et aux souffrances qu'elle endurait, et dont l'acuité ne s'apaisait que par l'effet de sa présence dans les établissements pénitentiaires, secourant, aidant, donnant et parrainant sans se soucier des sollicitations des siens et de ses amis qui lui recommandaient le repos.

Elle n'a été contrainte à s'aliter que lorsqu'elle a été rongée par la maladie incurable, se résignant, à contre-cœur, à l'hospitalisation, tout en gardant espoir de poursuivre ses efforts jusqu'à son rappel à Dieu.

Elle est partie en silence en s'en remettant au destin de Dieu, Grâce en soit rendue au Tout-Puissant pour ce qu'Il a donné et pour ce qu'Il a pris.

Nous implorons le Très-Haut de la gratifier par sa haute rétribution et son admission dans la félicité. Puisse-t-Il l'accueillir parmi les vertueux et les bienheureux, répandre sur elle son infinie miséricorde, l'accueillir dans son vaste paradis et lui réserver la meilleure récompense pour les œuvres louables qu'elle a accomplies, qui lui vaudront d'accéder au rang promis, dans le hadith du Prophète vénéré, à cette catégorie de gens par l'entremise de qui les affaires des gens sont solutionnées, au point que l'épreuve du «sirote» au jour du jugement dernier se fera pour eux comme un passage éclair.

Nous implorons également Dieu d'inspirer à sa famille et à ses proches patience et consolation. Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS ET MESSAGES
DE SA MAJESTÉ LE ROI
MOHAMMED VI



2013

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX PARTICIPANTS À LA CÉRÉMONIE ORGANISÉE À LA MÉMOIRE DE FEU AHMED TAYEB EL ALJ

12 JANVIER 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons, tout d'abord, à exprimer de nouveau à la famille de l'éminent artiste, feu Ahmed Tayeb El Alj, et à travers elle, à tous ses amis, ses admirateurs et la famille artistique nationale, Notre vive émotion à la suite de la disparition de l'une des figures emblématiques de la création artistique dans notre pays. Puisse le Très-Haut le couvrir de son infinie miséricorde et l'accueillir dans son vaste paradis.

Nous voulons dire toute Notre estime pour ce grand défunt pétri de talents multiples et divers, qui a tant contribué, dès le début de l'indépendance, à la renaissance artistique et théâtrale et à la construction de la personnalité culturelle de notre pays. Cet apport lui a valu d'occuper une place privilégiée dans l'espace artistique et littéraire national.

L'affection et l'admiration que lui portent les Marocains sont d'autant plus grandes, qu'il fut un autodidacte formé à l'école de la vie, dans laquelle il a puisé l'amour voué à la Patrie et l'attachement indéfectible à ses valeurs sacrées. Il s'est investi dans le combat émancipateur, à l'instar des artistes pionniers qui ont mis leurs talents et leurs créations artistiques au service du mouvement national. C'était une époque où l'art, dans toutes ses manifestations, notamment la poésie littéraire et populaire, le chant, le théâtre et le spectacle, figurait en tête des moyens de lutte pour le recouvrement de la liberté et de l'indépendance, et pour l'affirmation de l'attachement des Marocains à leur identité séculaire, riche de ses affluents multiples et divers.

Nous avons à l'esprit, en ces circonstances émouvantes, les qualités notoirement connues du regretté disparu, notamment sa modestie, son affabilité et sa jovialité, aussi bien dans la vie quotidienne que sur les planches du théâtre. Ces vertus lui ont valu la considération et l'admiration de ses contemporains et de tous ceux qui l'ont fréquenté ou se sont délectés de ses œuvres impérissables.

Le défunt, que Dieu ait son âme, était connu pour être particulièrement proche des gens, attentif à leur vécu quotidien, épris des arts et de la culture populaires. C'est pourquoi ses créations sont un écho vibrant des préoccupations du citoyen marocain dont elles traduisent, avec un art consommé et dans une langue authentiquement marocaine, les préoccupations et les espérances qui l'habitent.

Grâce à son talent, son génie et sa persévérance, il est parvenu à graver légitimement son nom en lettres d'or dans l'histoire des arts marocains. Il s'est affirmé comme un pionnier du théâtre, un dramaturge et acteur hors-pair, et un des éminents poètes et paroliers populaires. Ses textes merveilleux ont été mis en partition par les plus grands compositeurs, et interprétés par les plus célèbres chanteuses et chanteurs.

Eu égard à l'œuvre prolifique de feu Ahmed Tayeb El Alj, et à la contribution considérable qu'il a apportée au cours des dernières décennies, le Maroc perd, avec la disparition du défunt, un monument-phare dans les domaines du théâtre, de la poésie littéraire et populaire, et de la recherche en arts populaires, citations et adages. Il incarnait, à lui seul, une école artistique intégrée, dispensant son savoir authentique et original à des générations successives d'artistes.

Mesdames, Messieurs,

Nous portons à l'art et à la culture un intérêt constant qui n'a d'égal que la volonté qui Nous anime de promouvoir la situation des femmes et des hommes qui se sont investis dans ces domaines, et de mettre à leur disposition les moyens nécessaires pour mener à bien la noble mission qui est la leur.

En rendant hommage au grand disparu et à d'autres porte-étendards dans divers domaines de la création, en différentes occasions, Nous entendons leur témoigner l'estime et la reconnaissance qu'ils méritent, pour leurs talents et leurs brillantes réalisations, ainsi que pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour la promotion de la culture et des arts marocains, surtout dans la période vécue par les artistes précurseurs.

Nous veillons également à ce que ces initiatives soient autant d'occasions pour inciter les générations montantes à prendre exemple sur ces pionniers qui ont tant aimé leur Patrie et œuvré pour son rayonnement artistique. Nous les engageons à s'inspirer de leur démarche et à apporter leur concours actif au développement de leur pays, et à l'épanouissement d'une société qui sait tirer des enseignements de son histoire glorieuse, pour suivre la construction d'un avenir prometteur.

Puisse Dieu entourer le grand disparu de sa miséricorde et l'accueillir dans son vaste paradis.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
AU 3^{ÈME} SOMMET ARABE DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

RIYAD, 21 JANVIER 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Le Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdallah Ibn Abdulaziz Al-Saoud, Président du Sommet,

Majestés, Excellences, Altesses,

Excellence, Monsieur le Secrétaire général de la Ligue des États Arabes,

Excellences,

Il Nous est agréable d'exprimer tout d'abord à notre très cher frère, le Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdallah Ibn Abdelaziz, Président du Sommet, Nos remerciements sincères et Notre reconnaissance pour l'initiative louable qu'il a prise de réunir ce Sommet, qui est le troisième du genre. Nous saluons la régularité des sessions, ainsi que la généreuse hospitalité qui leur est réservée, et formons le vœu de voir ce Sommet aboutir à des résultats concrets qui puissent consolider notre Action arabe commune, et conforter le processus collectif que nous avons engagé.

Majestés, Altesses, Excellences,

Ce Sommet, dédié au développement et à l'économie, a été institué en réponse aux aspirations des peuples arabes. Il donne une expression tangible à notre vision maintes fois exprimée, tendant à doter notre Action arabe commune d'une dimension développementale et économique qui permette de placer le citoyen arabe au cœur de nos préoccupations et de lui assurer les conditions d'une vie digne. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de la pertinence et de la sagesse d'une démarche propre à combler la lacune constatée dans l'Action arabe commune, en matière économique, sociale et environnementale.

En effet, les deux précédents Sommets sont parvenus à mettre en place une approche participative pragmatique, focalisée sur un certain nombre de projets de développement. Il s'agit, en l'occurrence, de dynamiser l'Action économique et de mettre en œuvre les accords et les projets économiques et commerciaux arabes, tant collectifs que bilatéraux. Parallèlement, il faudra mettre au point des mécanismes de mise en œuvre et un système de suivi, permettant de surmonter les écueils et de résoudre les problèmes en fonction des changements économiques qui interviennent. Il est nécessaire, en outre, d'orienter les investissements vers des projets d'infrastructures, tels que les réseaux routiers, les connexions électriques et les télécommunications. Il importe enfin de renforcer l'intégration économique, et d'encourager le secteur privé pour qu'il s'affirme comme un levier fondamental du développement durable.

À cet égard, les projets issus de cette approche en matière de développement sont parfaitement en phase avec les orientations choisies par le Royaume du Maroc et les efforts qu'il déploie dans la réalisation des grands programmes structurants, dédiés au développement, et la mise en œuvre de stratégies sectorielles bien définies. Ces projets sont également en accord avec l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, que nous avons lancée en 2005, et qui a grandement contribué à circonscrire la pauvreté, la précarité sociale, le chômage, l'exclusion et la marginalisation.

Majestés, Altesses, Excellences,

Ce sommet tient ses assises alors que le monde arabe continue de subir les conséquences de la crise économique mondiale et les effets liés aux difficultés objectives auxquelles sont confrontés certains pays de la région sur les plans économique et social, en raison des transformations politiques complexes. Ceci met les travaux de notre sommet à l'épreuve de l'approche rationnelle susceptible d'apporter des réponses appropriées aux problématiques posées, avec toutes leurs ramifications.

Notre région arabe regorge d'importantes ressources naturelles, diverses complémentaires, et recèle des potentialités humaines dynamiques et aptes à stimuler l'essor économique souhaité et à contribuer à l'élaboration de politiques innovantes de développement plaçant le citoyen arabe au cœur de ses préoccupations. Par ailleurs, cette région occupe une position géopolitique privilégiée qui lui permet de jouer un rôle actif dans l'impulsion des échanges et de la coopération entre les pôles du monde et d'agir positivement sur l'économie mondiale.

La bonne prise en charge de ce rôle reste tributaire de l'efficacité des choix que nous faisons collectivement, qu'il s'agisse du développement d'une coopération réelle et effective à l'échelle des pays de la région réunis, ou de la capacité de celle-ci à se positionner au sein du système mondial.

Nous saisissons l'occasion de la tenue de cet important colloque pour exprimer notre ferme volonté d'approfondir et développer notre regroupement économique prometteur et d'exploiter la diversité des potentialités respectives que recèle notre région.

Majestés, Altesses, Excellences,

À cet égard, nous ne pouvons que regretter à nouveau de voir que l'Union Maghrébine ne s'acquitte pas du rôle naturel qui lui incombe de promouvoir un développement commun des États maghrébins, notamment en garantissant la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services.

Profondément convaincu de l'inéluctabilité de l'Action arabe commune vouée au développement, le Maroc s'attache à réaliser une ouverture accrue aux investissements et aux échanges avec l'ensemble des pays arabes frères, à favoriser un échange fructueux des savoir-faire et des expériences entre eux et à développer les partenariats entre les secteurs public et privé. Pour donner corps à cette solidarité, le Maroc a contribué au Fonds spécial qui vise à soutenir et financer les petits et moyens projets du secteur privé dans le monde arabe.

À cet égard, Nous tenons à saluer le partenariat stratégique exemplaire et prometteur dans lequel le Maroc s'est investi aux côtés des États du Conseil de Coopération du Golfe.

Majestés, Altesses, Excellences,

Nous sommes persuadé que la concrétisation des objectifs de ce sommet, considérée comme un impératif stratégique, passe par l'adoption, d'abord, d'une vision commune et claire dans ce domaine. Elle dépend également de notre disposition à suivre la politique d'ouverture, de coopération et de solidarité en tant que choix incontournable pour relever les défis sécuritaires actuels, faire face aux crises économiques et sociales successives et, mieux encore, conforter les positions arabes au sein des instances économiques internationales, où le dernier mot revient aux regroupements économiques harmonieux et cohérents.

Nous renouvelons l'expression la plus sincère de nos remerciements, de notre gratitude et de notre estime à notre honorable Frère, le Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah ibn Abdulaziz, Président de ce Sommet, pour son accueil généreux et son attachement ferme et sincère aux causes de la Oumma arabe et islamique. Nous implorons également le Très-Haut de nous aider à concrétiser les attentes de nos peuples et de guider nos pas pour leur assurer bonheur et bien-être.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE DE L'ONU

RABAT, 05 FÉVRIER 2013

Louange à Dieu. Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames, Messieurs,

C'est un motif de joie et de fierté que le Maroc ait le privilège d'accueillir la réunion de haut niveau de la Commission Économique et Sociale pour l'Asie occidentale de l'Organisation des Nations Unies. Le choix porté sur lui est d'autant plus significatif qu'il reflète la place particulière qu'occupe le Maroc aux niveaux régional et international, en tant que terre d'ouverture, de liberté et de stabilité.

Mais Nous tenons d'abord à exprimer toute Notre estime pour les éminentes personnalités participant à cette importante réunion, en l'occurrence les dirigeants politiques, les experts internationaux en matière de développement durable, et les spécialistes des questions économiques et sociales, ainsi que les différents acteurs de la société civile.

L'importance particulière que revêt cette rencontre tient au fait qu'elle se réunit dans une conjoncture régionale et internationale délicate, marquée notamment par les transformations politiques profondes et rapides que nous observons dans certains pays arabes, et aussi par les effets pervers de la crise financière mondiale sur leur situation économique et sociale.

Ceci confère davantage de pertinence et d'actualité au thème que vous avez choisi pour cette réunion, à savoir : «les défis économiques à court terme relatifs aux transformations démocratiques». C'est un sujet qui appelle un examen approfondi et exhaustif, d'autant plus que l'intérêt particulier porté aux développements politiques dans ces pays, n'a pas son équivalent dans le domaine économique.

Bien au contraire, Nous constatons que ces mutations qui ont jeté les bases d'une ère nouvelle sur la voie de la transition démocratique, ont malheureusement donné naissance à un climat, sécuritaire, politique

et social complexe. Ce qui, ici et là, caractérise ce nouvel environnement, c'est l'état de confusion inquiétant, qui a des répercussions négatives sur la stabilité sociale et la croissance économique.

Fidèle aux liens de fraternité et fier de son appartenance arabo-islamique, le Maroc donne, en accueillant cette réunion, la plus belle illustration de sa solidarité absolue avec les États vivant au rythme de ces transformations, et avec leurs peuples frères respectifs qui aspirent à la liberté, à la dignité et à la justice sociale.

C'est pourquoi Nous ne cessons d'appeler la communauté internationale à soutenir ces États et à les conforter dans leurs efforts visant à parachever le processus de transition politique et à relever les défis qu'ils affrontent en matière de sécurité et de développement.

À cet égard, la consolidation de l'Action arabe commune demeure incontournable pour prendre à bras le corps les différentes difficultés économiques et sociales qui se posent à notre Nation.

Un tel objectif ne peut cependant être atteint qu'en élaborant et en mettant en œuvre des programmes réalistes de coopération concrète entre nos États, et en se constituant en puissance économique collective, fondée sur le socle de la solidarité, de la complémentarité et de l'intégration. Il requiert la valorisation et l'utilisation judicieuse des potentialités humaines et naturelles que recèlent nos pays. C'est là le meilleur gage pour défendre les justes causes de notre Nation, répondre aux aspirations légitimes de nos peuples et assurer ainsi à l'Homme arabe les conditions d'une vie libre et digne.

À cet égard, Nous réaffirmons Notre engagement en faveur de l'opérationnalisation de l'Union maghrébine qui est un impératif vital pour tous les peuples maghrébins. C'est une nécessité stratégique, sécuritaire et développementale pressante, voire une exigence économique incontournable, dictée par cette époque des rassemblements forts, ne laissant aucune place aux entités fragiles ou artificielles.

Nous aspirons à la mise en place du nouvel ordre maghrébin que nous appelions de nos vœux, afin de dépasser les thèses stériles et les entraves subjectives et objectives. Il s'agit en effet d'œuvrer de bonne foi, dans un esprit de confiance, de dialogue et de bon voisinage, à l'élaboration de mécanismes de solidarité, de complémentarité et d'intégration qui permettent à notre Union de s'affirmer et d'agir comme une locomotive de développement maghrébin intégré. Notre Union a vocation à être un pilier fondamental de l'Action arabe commune et un acteur pour l'instauration de la sécurité et de la stabilité dans la région du Sahel et du Sahara, ainsi que pour la réalisation de l'intégration africaine.

Avec le même esprit de fraternité et de solidarité, Nous exprimons la fierté que nous inspire le partenariat stratégique qui unit le Maroc aux États du Conseil de Coopération du Golfe, et qui traduit la solidité des liens étroits et les intérêts stratégiques que Nous avons en commun. C'est un partenariat que nous veillons, conjointement avec nos frères, les dirigeants de ces États, à enrichir et à hisser au plus haut niveau dans tous les domaines. À cet égard, Nous tenons à assurer nos honorables frères de toute Notre estime pour le soutien constant qu'ils réservent aux chantiers de développement dans leur deuxième pays, le Maroc.

Mesdames, Messieurs,

Le Maroc, par la grâce de Dieu, a réussi au fil des décennies à engranger d'importants acquis sur la voie de la consolidation de son modèle singulier en matière de démocratie et de développement, fort en cela de la justesse et de l'efficacité des choix majeurs qu'il a faits en accord constant avec les attentes légitimes de ses enfants. Ces choix s'inscrivent dans un processus national graduel, conduit conformément à une volonté parfaitement souveraine.

Nous avons veillé, depuis notre accession au Trône, à suivre une approche participative et inclusive concernant les différentes questions majeures du pays, tout en gardant à l'esprit l'ampleur des défis posés et la nécessité de préserver les acquis.

À cet égard, Nous avons mené des réformes politiques et institutionnelles profondes, qui ont été couronnées par l'adoption d'une Constitution avancée pour notre pays. Notre objectif est de consolider l'État de droit et des institutions et conforter l'action politique efficiente, axée sur la proximité et la participation, d'élargir le champ des libertés et de favoriser l'essor des droits de l'Homme, dans leur acception globale.

Nous avons également pris l'initiative audacieuse d'engager des réconciliations historiques et territoriales avant-gardistes, que ce soit à travers l'action remarquable de l'Instance Équité et Réconciliation, qui constitue un modèle à suivre en matière de justice transitionnelle au niveau mondial, ou par le biais de la réhabilitation des différentes composantes de l'identité marocaine unifiée, riche de la diversité de ses affluents.

Profondément convaincu de la contiguïté entre démocratie et développement, Nous nous sommes attaché à accompagner ces réformes politiques et en matière de droits de l'Homme, par la mise en œuvre de chantiers de développement. Ces actions s'inscrivent dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, la précarité et la marginalisation. Elles sont également dédiées au renforcement de la cohésion sociale, notamment à travers les programmes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, ou encore à travers la réalisation des mégaprojets structurants et l'adoption de stratégies sectorielles rigoureuses. Notre but est d'assurer la mise à niveau de notre économie nationale et d'en accroître la compétitivité, tout en encourageant l'investissement productif générateur d'emplois.

Afin de conforter cette démarche intégrée, Nous avons ouvert le chantier de la réforme de la justice, au regard du rôle central qui incombe à celle-ci pour faire prévaloir le droit, instaurer la sécurité judiciaire et favoriser le développement et l'investissement. Parallèlement, Nous avons lancé le chantier de la régionalisation avancée, considérée non seulement comme une réforme vouée à la modernisation des structures de l'État, mais également comme le pilier de la bonne gouvernance territoriale.

Tels sont quelques traits saillants du modèle marocain singulier que Nous nous attachons à faire progresser, en le dotant des moyens de développement et d'ouverture, de sorte qu'il puisse répondre aux attentes de nos concitoyens et être en phase avec les développements régionaux et internationaux.

Mesdames, Messieurs,

Il ne vous échappe pas que les mutations profondes et accélérées qui sont à l'œuvre dans certains pays arabes frères, ont négativement impacté leur dynamisme économique, accentuant ainsi la difficulté à répondre aux revendications populaires, notamment économiques et sociales, et menaçant la sécurité et la stabilité dans ces pays.

Votre réunion est donc appelée à examiner les différents défis liés au processus de reconstruction des institutions et de rétablissement de la confiance du citoyen dans ces institutions. Elle doit également se pencher sur les stratégies économiques et sociales à même d'assurer la dignité et la justice sociale et, partant, de conforter la stabilité et la cohésion sociale. Il lui appartient aussi de trouver les mécanismes adéquats en matière de justice transitionnelle, permettant de gérer les conséquences de la transition dans ces pays.

Nous sommes persuadé que votre réunion, grâce à la grande expérience politique, la sagesse, la clairvoyance et l'esprit visionnaire dont jouissent les participants, sera un moment opportun pour la réflexion profonde, le débat constructif et l'échange de points de vue sur les différentes questions se rapportant à la réalité dans ces pays frères et aux perspectives d'avenir y afférentes. Pour cela, il convient de garder à l'esprit les spécificités de chaque pays, ses potentialités, ses capacités, son parcours national propre, ainsi que la nature et l'ampleur des défis politiques, économiques et sociaux auxquels il fait face.

Je vous souhaite à nouveau la bienvenue dans votre deuxième pays, le Maroc, et implore le Très-Haut de couronner vos travaux de succès, et ce, dans l'intérêt bien compris des peuples de notre Nation arabe.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

**DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
À LA 12^{ÈME} SESSION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE
LE CAIRE, 06 FÉVRIER 2013**

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa famille et Ses Compagnons,

**Excellence, Monsieur le Président Mohamed Morsi, Président de la République arabe d'Égypte,
Président de la douzième session de la Conférence Islamique au Sommet,**

**Excellence, Monsieur le Président Macky SALL, Président de la République du Sénégal, Président du
XIème Sommet Islamique,**

Majestés, Altesses, Excellences,

Excellence, Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique,

Mesdames, Messieurs,

Il nous est agréable d'exprimer, tout d'abord, à Son Excellence le Président Mohamed Morsi, nos vifs remerciements et notre reconnaissance sincère pour l'invitation qui nous a été adressée à ce Sommet. Nous savons également gré au peuple égyptien frère pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité, auxquels il nous a habitués.

Majestés, Altesses, Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Le monde est en butte aujourd'hui à des crises aussi graves que complexes. Les valeurs de tolérance et de coexistence, comme le droit à la différence subissent les pires outrages. Si elles alimentent les démons de l'extrémisme et de l'exclusion, ces transgressions ébranlent également les certitudes et brouillent les repères. Le monde n'en est que plus vulnérable à la violence sous toutes ses formes, et à la prolifération des foyers de tension et de terrorisme. Face à une telle dégradation de la situation, il appartient à la Oumma islamique, en vertu de la mission civilisationnelle qui est la sienne, d'apporter une contribution efficiente et audacieuse qui permette de répondre aux interrogations et aux appréhensions de l'heure. Elle se doit de contribuer à l'essor de tous les peuples, dans le respect des valeurs de coexistence et d'égalité et des exigences de l'entente et de la concorde.

Ce concours, la Oumma ne peut l'apporter effectivement qu'en donnant un contenu concret aux idéaux issus de son référentiel sacré. Ce faisant, elle doit se prévaloir de la solidité de ses liens sociaux, de la grandeur de sa civilisation, du génie de ses enfants et de sa tolérance vis-à-vis de toutes les religions et les cultures.

Il faudrait donc veiller à ce que cette contribution de la Oumma se développe et s'affirme comme un véritable modèle, capable de gagner le pari de l'ouverture positive et du dialogue constructif avec toutes les composantes de la société humaine, y compris les ensembles régionaux, les regroupements économiques et les adeptes des différentes religions et cultures.

Mais le succès d'un tel modèle demeure subordonné à l'implication de chacun dans sa concrétisation. Il nous appartient donc de mobiliser les ressources naturelles et humaines, diverses et complémentaires, que recèlent nos pays, en comptant sur nos seules capacités propres, et en cessant d'imputer nos crises à des facteurs externes.

Nous appelons donc notre Organisation à donner corps à cette contribution exemplaire et affirmons, à cet effet, la pleine adhésion du Maroc.

**Majestés, Altesses, Excellences,
Mesdames, Messieurs,**

La question palestinienne qui était à la base de la décision portant création de notre Organisation en 1969 à Rabat, continue de figurer, comme toujours, au cœur de nos préoccupations. Elle est l'essence même de notre action, d'autant plus que les autorités israéliennes persistent dans leur intransigeance et leur violation flagrante des principes et des règles du droit international.

À cet égard, nous tenons à saluer l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la décision octroyant à l'État de Palestine le statut d'observateur non membre au sein de l'Organisation onusienne. Cette initiative faisait suite aux efforts inlassables de Son Excellence le Président palestinien, le frère Mahmoud Abbas, ainsi qu'à la lutte courageuse du peuple palestinien frère pour établir son État indépendant unifié, sur la base des frontières de 1967, un État viable, à tous les niveaux, ayant pour capitale, Al Qods orientale.

Pour consolider cet acquis historique majeur, il nous incombe à tous de soutenir les efforts engagés pour réaliser la réconciliation palestinienne, et restaurer l'unité et la cohésion de la maison palestinienne. À cet égard, nous tenons à saluer les contacts et les décisions pris conjointement par les parties concernées. Nous rendons hommage à celles-ci pour leur volonté de surmonter tous les obstacles à l'entente et de dépasser les divergences, suite aux initiatives antérieures, aussi bien celles entreprises par le Royaume d'Arabie Saoudite et l'État de Qatar, que celles engagées actuellement par l'État égyptien frère.

En Notre qualité de Président du Comité Al Qods, Nous sommes réceptif au récent «Appel de Rabat» que Nous ont adressé toutes les forces palestiniennes, et exhortons chacun à souscrire positivement à tous les efforts dédiés à la réconciliation.

C'est d'ailleurs l'unique approche qui vaille pour répondre aux mesures agressives et unilatérales que prend le gouvernement israélien à l'encontre des Palestiniens, et qui se traduisent par une accélération de la cadence de la colonisation et par l'extension inacceptable de ce processus.

Compte tenu des responsabilités qui Nous incombent en Notre qualité de Président du Comité Al Qods, Nous n'épargnerons aucun effort pour poursuivre résolument Nos démarches auprès des parties influentes sur la scène internationale, afin de mettre un terme aux agressions répétées que le gouvernement israélien s'obstine à perpétrer contre les différents monuments religieux, dans le cadre d'un plan méthodique de judaïsation d'Al-Qods orientale, et d'oblitération de son identité. De même, Nous entendons continuer à œuvrer à la réalisation de projets concrets à impact direct sur les habitants de la ville sainte, et ce, à travers «Beït Mal Al Qods», ainsi que l'hôpital de campagne mis en place pour dispenser les secours et les prestations médicales nécessaires à Gaza, suite aux dernières attaques israéliennes contre ses habitants.

**Majestés, Altesses, Excellences,
Mesdames, Messieurs,**

Depuis l'éclatement de la crise en Syrie, le Royaume du Maroc s'est investi dans les efforts internationaux visant à trouver une solution politique à cette situation désastreuse, propre à stopper la spirale de la violence et à concrétiser les attentes légitimes du peuple syrien frère qui aspire à la liberté et à la préservation de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale.

À cet égard, Nous apprécions le soutien grandissant apporté à la solution politique souhaitée, à l'issue de la réunion ministérielle du «Groupe des Amis du Peuple syrien», tenue dernièrement au Maroc.

Par ailleurs, Nous avons attaché une importance capitale au volet humanitaire, en prenant l'initiative de déployer un hôpital de campagne multidisciplinaire dans le camp Azzaatari au Royaume Hachémite de Jordanie, hôpital que Nous avons tenu à visiter. À cela s'ajoutent les aides humanitaires acheminées à la Jordanie et à la Turquie pour alléger la souffrance des réfugiés syriens.

Face à la détérioration de cette situation dramatique qui ébranle la conscience universelle, aucune hésitation ni aucun atermoiement n'est plus acceptable. Dorénavant, la communauté internationale se doit d'appuyer la transition politique nécessaire, celle qui recueille l'adhésion des représentants légitimes du peuple syrien frère.

**Majestés, Altesses, Excellences,
Mesdames, Messieurs,**

Nous condamnons à nouveau tous les actes terroristes se fondant sur l'excommunication et l'ostracisme et visant à semer la discorde et la zizanie, d'autant plus que ces agressions sont en contradiction avec les valeurs de l'Islam tolérant.

Le Maroc s'efforce depuis des années à mettre en garde la communauté internationale contre les risques qui pèsent sur la région du Sahel et du Sahara, et dont le Mali frère a connu dernièrement les manifestations les plus brutales d'extrémisme, de terrorisme et de séparatisme.

C'est ainsi que des groupes, étrangers pour la plupart, extrémistes et armés, ont opéré des incursions illégitimes dans un pays jouissant de sa pleine souveraineté, vandalisant et ravageant les symboles du patrimoine culturel, notamment dans la ville de Tombouctou, la capitale spirituelle du Mali, et s'efforçant d'imposer leurs idées obscurantistes et d'ébranler les fondements islamiques que le peuple malien frère s'est choisis depuis toujours.

Partant de là, ce pays frère, dans le cadre de sa souveraineté, a pris la position qu'il a jugée nécessaire, après avoir saisi le Conseil de Sécurité, lequel a adopté une résolution pertinente de soutien au Mali dans la défense de son unité et la préservation de sa souveraineté.

C'est donc en réponse à l'appel d'urgence des autorités maliennes, et face à la poussée des groupes terroristes armés en vue de contrôler le pays tout entier et de soumettre ses populations, que s'est déclenchée l'intervention rapide et efficace des forces françaises, accompagnées des forces maliennes et africaines.

C'est une position ferme qui a permis d'endiguer et de s'employer à stopper la conquête du Sud Mali, avant de s'atteler à la libération du Nord, avec ses cités anciennes, ses populations musulmanes et ses monuments religieux qui témoignent de l'appartenance du grand peuple malien à l'Islam, telle qu'incarquée par la ville de Tombouctou, l'une des plus prestigieuses de la civilisation islamique. Tout ceci s'est déroulé conformément aux objectifs escomptés des résolutions pertinentes des Nations Unies.

Afin de parachever la mission de soutien à la République sœur du Mali, et dans le même cadre de la légalité internationale, il sera procédé, dans une nouvelle phase, au déploiement des forces africaines volontaires, pour assister les forces maliennes dans le maintien de la sécurité et l'instauration de la stabilité.

Il n'est pas question que du pays frère, le Mali, mais bien d'un péril dont les ramifications s'étendent à tous les pays de la région, et qui tend à ébranler leur stabilité et à mettre à mal leur unité. C'est donc un problème général et global qui appelle une solution globale et générale conçue dans le cadre de la légalité internationale. Une solution conjuguant des efforts internationaux fermes, précis et harmonieux et déployant tous les moyens d'anticipation et de soutien possibles sur les plans sécuritaire et politique.

Le Royaume du Maroc, qui entretient avec les pays du Sahel et du Sahara des relations historiques séculaires, fondées sur la fraternité africaine immuable et les valeurs civilisationnelles communes, n'hésitera pas à leur manifester sa solidarité pleine et entière dans la défense de leur souveraineté et la préservation de leurs choix nationaux, contre toute forme de terrorisme pratiqué au nom de l'Islam qui, du reste, s'oppose à toute atteinte à la vie et aux sacralités.

**Majestés, Altesses, Excellences,
Mesdames, Messieurs,**

Le Maroc n'a jamais ménagé aucun effort pour conforter l'unité islamique et privilégier le dialogue constructif et l'idéal du juste milieu. De ce fait, il réaffirme son engagement à demeurer solidaire envers tous les pays frères dans la défense de leurs causes justes, et réitère sa volonté de contribuer à toute action visant à resserrer et unifier les rangs au nom de l'intérêt général de notre Oumma.

Pour conclure, Nous implorons le Très-Haut de guider nos pas, afin que nous puissions concrétiser les vœux de nos peuples qui aspirent au renouveau, à la grandeur et à la dignité.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA CÉRÉMONIE D'INAUGURATION, APRÈS RÉNOVATION, D'UNE SYNAGOGUE À FÈS

FÈS, 13 FÉVRIER 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellences,

Messieurs les Ministres, les Ambassadeurs et les Représentants des pays amis,

Éminences, les Rabbins et les représentants de la communauté juive marocaine,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que Nous souhaitons la bienvenue à tous les éminents participants à cette grande cérémonie organisée à l'occasion de l'ouverture, après sa restauration, de la Synagogue «Slat Alfassiyine». Cette inauguration se tient sous Notre Haut Patronage eu égard à l'intérêt particulier que Nous accordons au patrimoine culturel et spirituel de la communauté juive marocaine, qui est pétrie d'histoire et que nos vénérables ancêtres ont toujours tenue en haute estime.

Nous voulons à cette occasion saluer cette louable initiative dont le mérite revient à la Fondation du patrimoine culturel judéo-marocain. Nous tenons également à rendre hommage au gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne et aux éminentes personnalités et institutions, pour les efforts concertés qui ont été déployés en faveur de la préservation et de la rénovation de ce monument historique, dont la construction remonte au 17^e siècle. Ceci est le témoignage éloquent de la richesse et de la diversité des composantes spirituelles du Royaume du Maroc et de son patrimoine authentique. Ce patrimoine s'apparente à un véritable creuset dans lequel a fusionné la spécificité judéo-marocaine dont l'histoire plonge ses racines au Maroc, à travers ses us et coutumes et ses caractéristiques propres, depuis plus de trois mille ans.

C'est précisément cette particularité hébraïque qui constitue aujourd'hui, ainsi que l'a consacré la nouvelle Constitution du Royaume, l'un des affluents séculaires de l'identité nationale, et c'est pourquoi

Nous appelons à la restauration de tous les temples juifs dans les différentes villes du Royaume, de sorte qu'ils ne soient plus seulement des lieux de culte, mais également un espace de dialogue culturel et de renouveau des valeurs fondatrices de la civilisation marocaine.

Mesdames, Messieurs,

Les traditions séculaires de la civilisation marocaine puisent leur essence dans le fait que les Marocains sont profondément imprégnés des valeurs de coexistence, de tolérance et de concorde entre les différentes composantes de la nation, sous l'impulsion et la direction éclairée du glorieux Trône Alaouite, dont Dieu Nous a confié la charge suprême.

En Notre qualité de Commandeur des croyants, attaché à la protection de la foi et de la religion et investi de la responsabilité de veiller au libre exercice des cultes pour toutes les religions célestes, y compris le judaïsme, -dont les adeptes loyaux sont considérés comme faisant partie des citoyens que Nous entourons de Notre constante et bienveillante sollicitude-, Nous affirmons que vous trouverez en Notre Majesté le protecteur fidèle ayant à cœur de faire prévaloir ces nobles idéaux.

En vous renouvelant l'assurance de toute Notre sollicitude, Nous implorons le Très-Haut de couronner de succès les efforts que vous déployez au service de l'intérêt général.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

**MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
AU 42^{ÈME} SOMMET ORDINAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

YAMOOUSSOUKRO, 27 FÉVRIER 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Monsieur le Président Alassane Ouattara, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO,

Excellences, Madame et Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement, Monsieur Kadré Désiré Ouédraogo, Président de la Commission de la CEDEAO,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il M'est particulièrement agréable de M'adresser à la présente Session Ordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, qui se tient à Yamoussoukro, sur cette terre ivoirienne, chère au peuple marocain. Je Vous souhaite plein succès dans Vos importants travaux et Me réjouis fortement de cette nouvelle opportunité de partager avec Vous, à cette occasion, (Très chers frères), quelques idées, observations et suggestions.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais souligner, avec force, l'importance stratégique que le Royaume du Maroc accorde à ses relations prioritaires avec la CEDEAO et tous ses États membres. Des relations portées avant tout, par une histoire séculaire riche d'échanges multiples, de liens de sang et de valeurs culturelles et culturelles partagées. Des relations institutionnalisées et consolidées depuis nos indépendances recouvrées, Des relations approfondies, élargies et enrichies, tout au long de ces dernières années, par une solidarité exemplaire et une coopération Sud-Sud singulière, au bénéfice de nos peuples.

Depuis Mon accession au Trône de Mes Glorieux Ancêtres, Je n'ai cessé d'accorder un intérêt tout particulier à cet axe fondamental des relations extérieures du Royaume, ainsi qu'à la philosophie spécifique qui le porte et aux réalisations en matière de développement humain qui le caractérisent.

Aujourd'hui, et grâce à cette action concertée et partagée, des milliers d'étudiantes et d'étudiants ouest-africains, boursiers de l'État marocain, poursuivent leurs cursus académiques dans les Universités et Grandes Ecoles marocaines tandis que les programmes bilatéraux d'apprentissage et de formation professionnelle s'approfondissent.

Des dizaines de projets de coopération ont été engagés et réalisés dans les domaines prioritaires de l'agriculture, de l'eau, de l'électricité, de l'éducation et de la santé.

Les pays de la CEDEAO sont régulièrement desservis par la «Royal Air Maroc» qui ouvrira une nouvelle ligne aérienne sur le dernier État membre, le Cap-Vert, dans les prochains jours.

Le partenariat public-privé s'est également développé ces dernières années, le Maroc se hissant au 1er rang des investisseurs africains dans la sous-région. Les investissements privés marocains couvrent dorénavant des domaines variés tels ceux de la banque et de la finance, de l'assurance, des télécommunications, des infrastructures, du logement et des mines. Des perspectives prometteuses s'ouvrent aussi en matière «d'économie verte», adaptée aux sols ouest-africains.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais exprimer ici Mon ardent souhait de voir bientôt les États Maghrébins se présenter à Vous, unis, solidaires et engagés, pour construire avec la CEDEAO des relations inter-régionales fructueuses et tournées vers l'avenir.

Si, malgré les difficultés et les obstacles, les 5 pays de l'Union du Maghreb ont pu développer, depuis longtemps déjà, un dialogue avec les 5 pays européens de la Méditerranée Occidentale et, au-delà, avec l'Union Européenne, pourquoi hésitent-ils encore à l'instaurer avec leur voisinage immédiat du Sud avec lequel ils partagent tant, en termes de défis et de menaces mais aussi et surtout, en termes de fraternité, de potentialités et de proximités en tous genres ?

En effet, du Nord au Sud, le Maghreb et son Sahara, les espaces du grand Sahel et les territoires ouest-africains ouverts sur l'Atlantique forment une grande zone d'interdépendances croissantes, d'influences réciproques et de complémentarités certaines.

Même si la Nature et le Climat ont façonné différemment ces strates géographiques sur lesquelles se sont construites nos Nations, nos espaces Nord et Ouest africains, comme nos hommes, font face à des défis communs et des enjeux croisés : ceux du développement durable comme ceux de la sécurité collective, auxquels nous ne pourrions apporter de réponses pérennes et optimales que dans la conjugaison des efforts à tous et la coordination des actions.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

La crise aiguë qui secoue le Mali frère apporte la preuve éclatante de l'inefficacité avérée des approches partielles, des démarches sélectives ou encore, des ripostes parcellaires, face à une réalité complexe, multidimensionnelle et menaçante pour toute la région.

À contrario, cette crise illustre la pertinence de la stratégie globale et de l'action collective auxquelles le Maroc n'a cessé d'appeler, depuis des années.

Les groupes armés obscurantistes ont exploité, l'année écoulée, les fragilités croissantes de l'État malien, affaibli par les divisions politiques et les dissensions militaires pour s'emparer de tout le Nord du pays et asservir, dans un écheveau complexe d'alliances locales, de sentiments ethniques et d'intérêts criminels, sa population à «des lois et des règles» barbares, totalement étrangères aux pratiques musulmanes séculaires, développées au fil des siècles, en toute harmonie dans la région.

Sur la route de tous les trafics transnationaux - d'armes, de drogues, de flux financiers illicites et de migrants - le Nord-Mali devenait ainsi une zone de non-droit, véritable sanctuaire de multiples groupes terroristes, plus ou moins autonomes, et composés d'éléments armés de différentes nationalités dont les objectifs et les desseins dépassent largement le seul territoire malien.

L'importante offensive militaire engagée vers le Sud, le 10 janvier dernier, a constitué non seulement un risque certain d'effondrement de l'État malien et de ses fondements, mais également une menace réelle pour le voisinage et la région tout entière.

Cette percée représentait aussi un véritable défi lancé à la Communauté Internationale, qui avait, quelques jours auparavant, arrêté dans la résolution 2085 du Conseil de Sécurité, une stratégie claire et articulée, devant permettre au Mali frère de recouvrer sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale et de rétablir son ordre constitutionnel.

Cette résolution contraignante du Conseil de Sécurité, adoptée sous la présidence marocaine, confirmait, au demeurant, que la crise au Mali représentait une menace à la paix et à la sécurité internationales contre laquelle tous les États membres étaient appelés à se mobiliser.

Je voudrais, à cet égard, féliciter vivement la CEDEAO pour son engagement pionnier aux côtés du Mali frère, son appréciation globale, juste et pertinente de la situation, sa mobilisation énergique à l'échelle internationale et, enfin, ses capacités à réagir promptement, malgré ses nombreuses contraintes logistiques et budgétaires.

Vos efforts ont nourri la réflexion internationale et déterminé la position du Conseil de Sécurité. Votre mobilisation aux côtés des forces françaises, maliennes et tchadiennes, a contribué à la libération de territoires et villes du Nord-Mali. Elle a aussi favorisé l'accélération de la mise en œuvre de la résolution 2085, dans sa triple dimension, politique, sécuritaire et humanitaire.

Et aujourd'hui, au moment où le règlement de la crise malienne est entré dans une phase opérationnelle, nouvelle et différente, la CEDEAO est encouragée à poursuivre ses actions de médiation, de facilitation, de protection et de stabilisation post-conflit.

Durant les étapes décisives et délicates à venir, les initiatives de la CEDEAO seront déterminantes pour accompagner le Mali, pays souverain, dans la réalisation de sa «Feuille de Route de Transition», et dans l'accomplissement des différents objectifs définis par le Conseil de Sécurité.

Tout comme votre rôle sera fondamental dans la transformation -souhaitée- de la MISMA en opération de maintien de la paix des Nations Unies, à même de garantir, sous mandat précis, une stabilité consolidée du Mali.

La CEDEAO ne pourra objectivement accomplir cette mission historique sans un soutien politique, financier et logistique conséquent et approprié.

À ce titre, le Royaume du Maroc continuera à assumer pleinement ses responsabilités tant à l'échelle bilatérale comme voisin solidaire, qu'à l'échelle internationale, comme partenaire pour la paix et la sécurité dans la région.

Partisan d'une réponse globale à une menace globale, et fervent défenseur de l'approche prônée par votre sous-région, Mon pays ne ménagera aucun effort pour continuer de soutenir le peuple malien frère, en cette période particulièrement délicate et tourmentée de son histoire. Il entend ainsi poursuivre son action multiforme, en étroite concertation avec la CEDEAO et avec les Nations Unies.

Après avoir décidé, en son temps, l'octroi d'une aide humanitaire d'urgence pour alléger les souffrances des milliers de maliens déplacés au Sud ou réfugiés en Mauritanie, au Niger et au Burkina Faso, le Maroc demeure extrêmement attentif à la situation humanitaire préoccupante prévalant dans le pays.

En matière de soutien au développement, le Royaume entend renforcer sa coopération technique traditionnelle avec le Mali, au regard des besoins pressants et nouveaux de ce pays frère, sur les plans socio-économique et de la formation.

Toujours en appui aux efforts louables déployés par la CEDEAO, le Maroc soutiendra le nécessaire processus de réconciliation nationale au Mali, ouvert à toutes les sensibilités du pays qui s'engagent, sans violence armée et sans conditions, à respecter l'intégrité territoriale. Il souhaite, en particulier, appuyer, dans le strict respect de la pleine souveraineté du Mali et du libre choix des Maliens, les travaux de la «Commission Nationale de Dialogue et de Réconciliation», prévue à cet effet.

L'approbation par tous les acteurs maliens du modèle à construire, des étapes à franchir et des modalités à mettre en œuvre est en effet, d'une importance capitale.

Elle permettra non seulement le dépassement des crispations et des contentieux d'hier, exaspérés par les ressentiments et les rancœurs d'aujourd'hui, mais suscitera également la construction, sur une base apaisée, unitaire et pérenne, d'une nouvelle gouvernance nationale, politique et territoriale, adaptée aux réalités géographiques, économiques et culturelles des différentes régions du pays.

Enfin, le Maroc continuera d'ériger la situation sécuritaire au Mali, indissociable, à ses yeux, de celle prévalant dans toute la région, parmi les priorités de sa diplomatie, aux Nations Unies et partout ailleurs.

La même démarche, volontariste et engagée, anime l'action du Maroc envers la Guinée Bissau sœur, soumise à une situation politique et sécuritaire fort préoccupante. Mon pays suit là également, avec sympathie, les efforts déployés par la CEDEAO et accompagne vigoureusement les initiatives régionales

et internationales en faveur d'une transition démocratique crédible, de la consolidation des institutions et de la stabilisation sécuritaire.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Maroc se réjouit du chemin parcouru par votre Communauté depuis sa création en 1975, ainsi que des élargissements, pertinents et progressifs, de son mandat.

La CEDEAO constitue aujourd'hui un cadre fédérateur des aspirations légitimes des peuples de la région ouest-africaine et un acteur privilégié pour ses partenaires africains et internationaux.

À la faveur des évolutions constatées et des ambitions partagées, Je confirme aujourd'hui la volonté du Royaume du Maroc à approfondir davantage sa coopération avec la CEDEAO, en élargissant à de nouveaux horizons son statut de membre observateur, lui conférant un contenu significatif et singulier, sur les plans politique, économique, socio-culturel et stratégique.

Ainsi pourrons nous construire, sur la base des réalisations accomplies à ce jour, un partenariat privilégié et adéquat, volontaire et solidaire, au service de nos 16 peuples et de leur épanouissement, dans le progrès et la stabilité. Je vous remercie.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

ALLOCUTION DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI LORS DU DÎNER OFFICIEL OFFERT PAR LE CHEF DE L'ÉTAT SÉNÉGALAIS EN L'HONNEUR DU SOUVERAIN

DAKAR, 15 MARS 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Monsieur le Président de la République,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République,

Monsieur le Premier Ministre,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, à l'entame de Mon propos, remercier Votre Excellence, le Gouvernement et le peuple sénégalais pour l'accueil chaleureux qui Nous a été réservé depuis que Nous avons foulé le sol du pays de la Teranga.

Je Me réjouis de cette opportunité et tiens à Vous dire tout le bonheur que Je ressens, d'être, une nouvelle fois, parmi vous, au Sénégal, ce pays frère, cher au cœur de tous les Marocains, ce pays avec lequel le Royaume partage singulièrement un riche patrimoine historique, cultuel et culturel, ce pays lié au Maroc par tant de liens de proximité : des liens de sang et de famille, des liens de solidarité sans faille et des liens de coopération et d'échanges constamment renouvelés et approfondis, ce pays avec lequel le Maroc partage également l'ambition d'édification d'un État moderne où, tout en préservant la forte identité nationale, les droits humains, le progrès social, la bonne gouvernance et la transparence s'exercent, de manière irréversible.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de saisir cette agréable opportunité pour réitérer à Votre Excellence et au peuple sénégalais, les félicitations du Royaume du Maroc pour Votre brillante élection à la magistrature suprême de la République du Sénégal, et pour l'esprit de démocratie apaisée qui a prévalu lors du scrutin présidentiel du 25 mars 2012.

Cette issue, éminemment sereine, a le mérite de consolider la réputation démocratique du Sénégal, cité comme exemple dans un environnement continental secoué par des vellétés et des soubresauts d'un temps révolu.

Nos vœux de succès Vous accompagnent dans Vos légitimes ambitions et Votre engagement résolu à relever les défis du changement, du développement et du progrès de Votre peuple, engagements dont la mise en œuvre, ces derniers mois, porte déjà ses premiers fruits.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc a toujours inscrit les intérêts vitaux de notre grand Continent et la coopération avec les pays africains frères au premier rang de son action extérieure, privilégiant une coopération Sud-Sud solidaire et mutuellement bénéfique, pour la réalisation d'un développement humain durable, source de préservation de la dignité de nos populations africaines et contribution active à leur épanouissement, dans la paix et la sécurité.

Comme Vous le savez, Monsieur le Président, le Sénégal frère occupe, dans ce cadre, une place de choix. En effet, le Maroc et le Sénégal entretiennent des relations intenses, vivaces et singulières.

L'échange régulier de visites entre hauts responsables marocains et sénégalais, l'instauration de consultations permanentes entre nos deux pays, ainsi que le soutien politique réciproque et systématique, ont permis de hisser nos relations au niveau d'un partenariat que nous voulons stratégique, multiforme et volontariste.

Je Me réjouis, à cet égard, du haut niveau de coopération bilatérale réalisée en matière de formation et d'éducation, qui se traduit par l'échange important d'étudiants entre nos deux pays.

Aujourd'hui, la coopération maroco-sénégalaise se distingue par sa richesse et sa diversité. Ses parties les plus visibles concernent notamment les secteurs de l'Agriculture, avec la réalisation de la ferme Pôle d'Excellence Agricole dans la région de Thiès, celui de l'électrification rurale dans le nord du Sénégal et celui des pluies artificielles, dont le programme, étalé sur six ans, a permis d'augmenter le niveau de la pluviométrie dans les régions ciblées.

Je voudrais Vous assurer, Monsieur le Président, de Ma ferme volonté d'œuvrer de concert, avec Votre Excellence, à la mobilisation de toutes les possibilités pour réaliser davantage les objectifs de développement durable et de lutte contre la précarité et la marginalisation sociales.

Monsieur le Président,

Nos échanges économiques et commerciaux enregistrent une croissance régulière, renforcée par le dynamisme des dessertes aériennes liant les deux hubs régionaux de Casablanca et Dakar, ainsi que par les perspectives déjà ouvertes par l'axe routier reliant le Maroc au Sénégal, à travers le territoire de la République sœur de Mauritanie. Il nous appartient désormais de compléter ce dispositif par l'amélioration de nos connexions maritimes.

Par ailleurs, Je suis heureux de relever que les efforts déployés pour baliser le chemin à nos opérateurs économiques se concrétisent, jour après jour, par la hausse des investissements privés marocains, réalisés au Sénégal dans les secteurs bancaire, financier et des assurances.

Cette dynamique, confortée par l'amélioration soutenue de l'environnement des affaires, ne manquera pas de drainer davantage d'investissements privés marocains, vers les autres secteurs.

Monsieur le Président,

Je Me réjouis de notre large convergence de vues sur les principales questions internationales et africaines et en particulier, sur les défis et les risques croissants dans notre espace stratégique commun ouvert sur l'Atlantique et voisin du Sahel.

Ensemble, nous prônons une stratégie de réponse globale dans toute la région, à la fois à ses multiples menaces sécuritaires et aux exigences de son développement durable, une stratégie à laquelle s'associent les efforts de tous les acteurs concernés, dans une démarche collective, solidaire et cohérente, couvrant tous les domaines, politique, stratégique et économique.

Mesdames et Messieurs,

Je vous invite à vous lever en hommage à Monsieur le Président Macky SALL et à son succès au service du Sénégal, à l'amitié entre nos deux pays et à l'avenir des relations privilégiées maroco-sénégalaises.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

ALLOCUTION DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI LORS DU DÎNER OFFICIEL OFFERT PAR LE CHEF DE L'ÉTAT IVOIRIEN EN L'HONNEUR DU SOUVERAIN

ABIDJAN, 19 MARS 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Monsieur le Président de la République,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République,

Monsieur le Premier Ministre,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un immense plaisir de Me retrouver parmi vous en République de Côte d'Ivoire, cette grande Nation à laquelle tous les marocains portent des sentiments très affectueux de fraternité et de grande estime.

La chaleur de l'accueil que Vous-même, Monsieur le Président, Votre gouvernement et Votre peuple, nous avez réservé illustrent parfaitement la profondeur des liens qui unissent nos deux pays et le caractère spécifique de leurs relations.

Monsieur le Président,

Ma présente visite en Côte d'Ivoire, la première du genre, revêt, pour Moi, un caractère particulier et privilégié car elle scelle des retrouvailles et consacre, en même temps, un projet d'avenir commun.

Elle scelle, en effet, des retrouvailles entre deux pays frères, fiers de leur relation historique, unique et exemplaire, construite, une fois nos indépendances recouvrées, sur le socle de l'amitié et de la confiance mutuelle, un socle solide dont les Pères fondateurs, Feus Mon Grand Père Sa Majesté le Roi Mohammed V, Mon Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, et le regretté le Président Felix Houphouët Boigny, Que Dieu Les ait en Sa Sainte Miséricorde, ont été les architectes émérites.

Cette visite scelle des retrouvailles car la Côte d'Ivoire est en train de tourner définitivement la page sombre de la dernière décennie, marquée par les affres de la division et les drames de la violence armée.

Tout au long de cette douloureuse période, le Maroc n'a cessé de marquer son indéfectible solidarité avec la Côte d'Ivoire, alors tourmentée, et de soutenir vigoureusement les efforts déployés pour permettre au processus de transition démocratique, longtemps contrarié, d'arriver à son terme, dans le respect de la volonté des Ivoiriens et de la légalité internationale.

La contribution du Maroc, depuis 2004, à l'ONUCI, et l'action de son contingent constituent un des éléments marquants de cet engagement.

Monsieur le Président,

Depuis Votre élection -juste et reconnue- à la magistrature suprême, Vous menez, avec courage et détermination, la mission historique de redressement de Votre grand pays. Cette mission passe par les trois impératifs essentiels que Vous avez, Vous-même, fixés : Celui du rétablissement de la sécurité sur l'ensemble du territoire ivoirien et de la reconstitution de l'armée nationale; Celui -tout aussi délicat mais nécessaire- de la réconciliation nationale et de la normalisation de la vie politique; Et enfin, celui de la relance économique, à la portée du savoir-faire et des potentialités de la Côte d'Ivoire.

Sur l'ensemble de ces dossiers, Votre pays trouvera, à ses côtés, le Royaume du Maroc, partenaire de la première heure, fidèle à ses engagements et solidaire de la Côte d'Ivoire. C'est la raison pour laquelle, Je considère que cette visite consacre également un projet d'avenir pour nos deux nations.

En effet, il nous appartient, aujourd'hui, de préserver et d'entretenir les liens indissolubles qui nous unissent afin de magnifier, dans sa plus belle expression, la fraternité maroco-ivoirienne. Il est de notre devoir d'approfondir et d'élargir, sur des bases renouvelées, notre coopération pour relever les nouveaux défis et transformer notre cadre partenarial en réelles opportunités d'échanges, de croissance et de progrès pour nos deux pays. À ce titre, l'implication de la Communauté d'Affaires constitue un levier déterminant pour la croissance et l'emploi ainsi qu'un facteur de renforcement du partenariat.

Je relève, avec satisfaction, que depuis 2011, des institutions et groupes marocains s'installent et investissent dans Votre pays qui retrouve, sous Votre autorité, les chemins d'une croissance soutenue. Ainsi, plusieurs partenariats ont été noués en matière bancaire, des projets ont été engagés dans les domaines de l'habitat et de la cimenterie, alors que des financements marocains accompagnent la réalisation de différents projets d'infrastructures. Je suis persuadé que, par notre volonté commune, cette dynamique se poursuivra dans les années à venir.

Nous avons également décidé d'accorder une attention toute particulière à la dimension humaine, clé de voûte de la coopération du Maroc avec les pays frères africains. Plusieurs domaines de coopération peuvent également être renforcés et de nouveaux champs investis, pour la consolidation des fondements d'un partenariat, voué à la promotion du développement durable.

Monsieur le Président,

Je Me félicite vivement des efforts louables que Vous ne cessez de consentir en faveur de la paix en Afrique de l'Ouest. Votre récente reconduction à la tête de la CEDEAO est un hommage mérité aux résultats probants qui permettent d'entrevoir, aujourd'hui, une sortie de crise au Mali frère.

Comme Je l'ai rappelé dans le Message adressé, le mois dernier, aux Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, réunis sous Votre Présidence à Yamoussoukro, les États du Maghreb et les pays de l'Afrique de l'Ouest, sahéliens ou riverains de l'Atlantique, forment une grande zone d'interdépendances fortes et de complémentarités réelles.

C'est la raison pour laquelle le Royaume du Maroc s'est engagé dans l'approfondissement significatif de sa coopération et de son dialogue institutionnels avec l'Afrique de l'Ouest.

C'est la raison pour laquelle Je souhaite également approfondir, avec Vous, notre vertueuse concertation politique sur les questions fondamentales touchant à la sécurité et à la stabilité collectives de nos deux sous régions africaines, aux intérêts stratégiques indissociables.

En conclusion, Je voudrais réitérer la ferme volonté du Maroc d'ériger avec la Côte d'Ivoire sœur, un modèle fécond et prospère, symbole d'une coopération Sud-Sud en Afrique, au service du progrès et du bien-être de nos peuples.

Mesdames et Messieurs,

Je vous invite à vous lever, en hommage à Monsieur le Président Alassane Ouattara, à la fraternité solidaire entre le Maroc et la Côte d'Ivoire et au progrès de nos deux peuples frères.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

ALLOCUTION DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI LORS DU DÎNER OFFICIEL OFFERT PAR LE PRÉSIDENT GABONAIS EN L'HONNEUR DU SOUVERAIN

LIBREVILLE, 26 MARS 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Monsieur le Président de la République,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République,

Monsieur le Premier Ministre,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer Mes sincères remerciements pour les propos aimables et les souhaits cordiaux que Vous avez bien voulu prononcer à Mon endroit et à l'égard de Mon pays.

Je tiens également à vous dire combien J'ai été sensible à l'accueil chaleureux et fraternel que Vous-même et le peuple gabonais frère avez bien voulu Me réserver, ainsi qu'à la délégation qui M'accompagne.

Monsieur le Président,

Les relations entre le Royaume du Maroc et la République Gabonaise puisent leur force et leur solidité dans le précieux legs façonné par Mon regretté Père, Feu Sa Majesté Le Roi Hassan II et Feu le Président El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, que Dieu ait Leurs âmes en Sa Sainte Miséricorde.

Ces deux grands Chefs d'État ont su façonner une relation d'exception fondée sur une amitié sincère, une solidarité profonde et une vision commune des questions stratégiques et des intérêts partagés.

Comme en témoignent les trois visites que J'ai effectuées dans votre beau pays, Je n'ai cessé d'œuvrer, depuis Mon accession au Trône de Mes glorieux Ancêtres, en faveur du raffermissement et de la consolidation des relations particulières qui unissent le Maroc et le Gabon.

Vous vous êtes également investi, depuis Votre accession à la magistrature suprême de la République gabonaise, dans une action résolue de renforcement de nos relations bilatérales.

À cet égard, nous avons été particulièrement honorés et sensibles au choix du Royaume du Maroc comme destination de Votre première visite officielle à l'étranger, en mars 2010. Cet échange de visites de haut niveau a imprimé une dynamique renouvelée à nos liens fraternels et donné un élan soutenu à notre coopération bilatérale.

Dans ce contexte, le cadre juridique de notre partenariat a été actualisé et enrichi, nos échanges d'expériences et d'expertises se sont développés et notre coopération technique s'est amplifiée. De même, notre concertation politique, en particulier, à Notre niveau personnel, s'est fructueusement approfondie.

Ce climat de confiance et d'entente cordiale a constitué un terrain propice à la promotion des échanges économiques et commerciaux entre nos deux pays, comme l'atteste la présence, de plus en plus importante, ici au Gabon, de grands groupes marocains, attirés par le potentiel de l'économie gabonaise et par l'attractivité du climat des affaires dans Votre pays.

Ces investissements privés ont concerné les secteurs stratégiques des télécommunications, de la finance et de la banque, des mines et de l'industrie. D'autres opérateurs marocains montrent un intérêt manifeste et croissant pour l'investissement au Gabon, notamment dans les secteurs du logement, de l'agro-industrie et de l'information.

L'ensemble de ces groupes contribuent activement à la réalisation des objectifs fixés par Votre Plan Stratégique Gabon Émergent, un plan à la fois réaliste, ambitieux et pertinemment articulé autour de ses trois piliers : économie verte, industrie et services.

Je voudrais également saluer l'apport notable de la Communauté Marocaine résidant au Gabon au développement des activités économiques et sociales du pays. Je Me félicite aussi de la présence traditionnelle au Maroc d'étudiantes et d'étudiants gabonais, qui poursuivent, avec succès, leurs études supérieures et professionnelles au Maroc.

Monsieur le Président,

Je voudrais saisir ce moment solennel pour Vous dire combien nous apprécions Votre engagement en faveur de la paix et de la sécurité dans notre Continent.

En effet, depuis Votre accession aux plus hautes charges de Votre pays, Vous avez su préserver et consolider le rôle précieux, joué traditionnellement par le Gabon, terre de dialogue et de médiation, dans l'apaisement des tensions et le règlement des conflits interafricains. Votre récente implication personnelle dans la crise en République Centrafricaine en est l'éloquente illustration.

Je suis, à cet égard, convaincu que sous Votre présidence, la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) accomplira, en 2013, des avancées notables dans le processus de rapprochement entre les peuples de l'Afrique Centrale.

Je tiens, également, à saluer le rôle primordial du Gabon au sein de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), dont Libreville abrite le siège.

Le Maroc qui partage les valeurs de paix, de sécurité, d'intégration et de développement prônées par ces deux organisations sous-régionales, est pleinement disposé à nouer une relation institutionnalisée avec elles, à travers notamment l'attribution au Royaume du statut d'observateur.

Le Maroc et le Gabon se retrouvent également, côte à côte, sur la scène internationale, au service du développement durable et de la paix globale, dans la perspective souhaitée d'une refondation du système de gouvernance mondiale où l'Afrique aurait à jouer un rôle accru.

Monsieur le Président,

Je suis fortement persuadé que Ma nouvelle visite au Gabon constituera, à la faveur des décisions que Nous prendrons et des actions que Nous déciderons, un jalon supplémentaire et significatif dans l'évolution des relations, toujours prometteuses, entre nos deux pays.

Ainsi, pourrons nous, sans cesse, approfondir et élargir notre partenariat solidaire et mutuellement bénéfique et compter sur nos propres forces pour répondre aux aspirations légitimes de nos deux peuples frères, si attachés à la coopération afro-africaine.

Mesdames et Messieurs,

Je vous invite à vous lever en hommage à Monsieur le Président Ali BONGO ONDIMBA, à l'amitié entre le Maroc et le Gabon et à la prospérité de nos deux peuples frères.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU SOMMET ARABE DE DOHA

DOHA, 26 MARS 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Votre Altesse, Cheikh Hamad bin Khalifa Al Thani, Emir de l'État de Qatar, Président du 24^{ème} Sommet du Conseil de la Ligue des États arabes,

Majestés, Excellences, Altesses,

Monsieur le Secrétaire général de la Ligue des États arabes,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable, tout d'abord, d'adresser à Notre frère, Son Altesse Hamad bin Khalifa Al Thani, Émir de l'État frère de Qatar, Nos sincères félicitations pour son accession à la présidence de ce Sommet. Nous lui souhaitons plein succès dans la conduite de ses travaux et formons le vœu de le voir déboucher sur des résultats tangibles qui confortent notre Action Arabe Commune et consolident le processus de développement en cours. Nous tenons également à exprimer nos vifs remerciements à Son Altesse, ainsi qu'au peuple frère de Qatar qui a bien voulu accueillir ce Sommet et lui assurer les conditions d'une bonne organisation.

Majestés, Excellences, Altesses,

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte marqué par la dégradation de la situation dans le pays frère, la Syrie, et l'escalade des effets pervers et dangereux de la crise sur les pays de la région tout entière, Nous ne pouvons que fustiger les actes de violence et les supplices infligés à nos frères syriens sans défense. Nous réaffirmons donc avec force la nécessité de conjuguer les efforts pour parvenir à l'arrêt immédiat de ces actes barbares, sous peine de voir se poursuivre et s'étendre le cycle de violence, fauchant davantage de vies humaines parmi les civils innocents, surtout avec l'utilisation probable et inacceptable d'armes dévastatrices.

Soucieux d'atténuer l'impact de la crise sur le digne peuple de Syrie, le Maroc accorde la plus haute importance au volet humanitaire de la situation. Ainsi, outre le déploiement d'un hôpital de campagne en Jordanie sœur, des aides humanitaires directes ont été apportées aux réfugiés syriens en Jordanie et en Turquie, parallèlement à la contribution de quatre millions de dollars lors de la conférence des donateurs qui a été accueillie par l'État du Koweït frère.

Dans le même ordre d'idées, le Maroc a accueilli une réunion ministérielle du Groupe des amis du peuple syrien, qui a permis de renforcer l'action et le rôle pionnier de la coalition nationale syrienne.

Dans le cadre de la coordination et de la concertation avec les autres membres du Conseil de Sécurité et toutes les puissances internationales agissantes et influentes, le Maroc entend poursuivre ses efforts pour pousser au rassemblement des composantes et des courants politiques syriens. Car il s'agit d'éviter que ne soient réduits à néant les efforts déployés, tout en assurant la coordination des mesures prises ici et là sur le terrain, en vue de répondre aux préoccupations et aux besoins du peuple syrien frère, dans le combat qu'il mène pour la liberté. En effet, le Maroc est convaincu que l'encadrement responsable et unifié des actions à l'intérieur du territoire syrien est le moyen le plus indiqué pour garantir les droits du peuple syrien et répondre à ses attentes légitimes et lui permettre d'aller de l'avant dans le processus de transition politique escompté et de construire l'État des institutions légitimes, tout en préservant la stabilité et l'intégrité territoriale de ce pays frère.

Majestés, Excellences, Altesses,

Mesdames, Messieurs,

Dans la foulée de ces péripéties complexes et des multiples perturbations qui agitent la région du Moyen-Orient, ce qui reste figé dans l'impasse, c'est la question fatidique et essentielle du peuple palestinien dont la situation difficile ne peut malheureusement que perdurer tant que les gouvernements israéliens successifs persistent dans leur politique du fait accompli, transgressant la légalité internationale, et faisant fi de leurs engagements dûment consignés, tout en violant massivement les droits de l'Homme et le droit humanitaire international, et en persistant dans leur refus obstiné de répondre aux efforts et aux initiatives de paix.

Pour faire face à cette intransigeance israélienne, la meilleure alternative pour nos frères palestiniens commande de s'unir et de resserrer les rangs, en donnant corps à la réconciliation palestinienne. À cet égard, Nous saluons tous les contacts en cours et soutenons les efforts qui sont déployés pour faire aboutir le dialogue constructif engagé entre les fils de la Palestine. De même, nous affirmons que Nous sommes positivement réceptifs à l'appel des forces palestiniennes, en vue de donner corps à cet élan fédérateur et d'assurer le succès des actions engagées dans ce sens.

Partant de la responsabilité qui Nous incombe en tant que Président du Comité Al-Qods, Nous ne ménagerons aucun effort pour poursuivre nos bons offices auprès de toutes les parties influentes sur la scène internationale, afin que soit mis un terme aux politiques du gouvernement israélien, visant la judaïsation d'Al-Qods Est et l'oblitération de son identité. À cet égard, il convient de faire état des projets réalisés in situ par l'Agence Bait Mal Al-Qods Al-Charif au profit de la population maqdiyya.

L'option de paix est irréversible, tout comme l'Initiative de paix arabe est incontournable. Partant de là, nous nous devons, aujourd'hui plus que dans le passé, d'adopter des positions claires et fermes dans le cadre d'une stratégie commune et efficiente, garantissant ainsi le droit légitime du peuple palestinien à l'établissement d'un État indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale.

Majestés, Excellences, Altesses,

Mesdames, Messieurs,

Les défis politiques, économiques et sociaux auxquels le monde arabe fait face, nous commandent d'intensifier et de coordonner nos efforts et de collaborer ensemble en vue de conforter notre Action commune. Le but est de concrétiser les ambitions de nos peuples arabes qui aspirent au développement et au progrès, en encourageant l'adoption d'une approche globale et participative, appelée à devenir une force motrice permettant à l'Action arabe commune de progresser vers la réalisation des objectifs stratégiques et des nobles desseins qu'elle vise.

À cet égard, Nous ne manquerons pas de saluer l'Initiative de Mon Frère, Sa Majesté Hamad Bin Aissa Al-Khalifa, Souverain du Royaume de Bahreïn, portant sur la création d'une Cour arabe des droits de l'Homme, ayant vocation à devenir l'un des mécanismes juridiques dont la mission sera d'appuyer et de développer l'Action arabe commune dans son volet Droits de l'Homme. Cette démarche permettra d'être en phase avec les efforts consentis en la matière au niveau international pour la promotion des droits de l'Homme sous tous leurs aspects.

Parallèlement, Nous réaffirmons la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de ce qui a été convenu au sujet des programmes et des stratégies de sécurité alimentaire et hydrique, une question considérée comme l'un des défis présents et à venir pour le monde arabe. Nous faisons une mention spéciale du projet relatif au Programme arabe d'urgence pour la sécurité alimentaire et à la stratégie de sécurité hydrique dans la région arabe, projet qui est en cohérence avec nos orientations nationales dans ce domaine vital.

À cet égard, le Royaume du Maroc avait lancé en 2008 le Plan Maroc Vert, qui repose sur la réalisation de 960 projets en agriculture moderne, avec des investissements estimés à près de 9 milliards de dollars. Par ailleurs, le Royaume a procédé à l'élaboration du Programme national d'économie d'eau en irrigation 2008-2020, destiné à réduire la pénurie des ressources hydriques et à améliorer la méthode de leur utilisation à des fins agricoles. En appui aux efforts nationaux et arabes déployés en la matière, Nous attachons une importance particulière à la création du Centre arabe pour les Études stratégiques et les Recherches hydriques, ayant son siège au Royaume du Maroc.

Majestés, Excellences, Altesses,

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes concernés, chacun selon sa position et en fonction de ses moyens, par l'avenir de la région arabe. Notre vœu à tous est que nos pays puissent y bénéficier d'une croissance économique novatrice et

se prévaloir des principes de démocratie, de bonne gouvernance et de justice sociale. Ces grands desseins ne pourront se concrétiser que par le renforcement et la mutualisation des efforts visant une intégration optimale entre les pays arabes en général et les États maghrébins en particulier.

Nous sommes appelés aujourd'hui à intensifier les efforts pour préserver les acquis engrangés et les renforcer durablement, contribuant ainsi à avancer vers une meilleure gestion des potentialités naturelles et un développement conséquent des ressources humaines. Autant d'atouts dont regorge le monde arabe, et qui l'habilitent à devenir l'un des pôles politiques agissants sur la scène internationale et à se ranger parmi les regroupements économiques prospères apportant leur concours efficient à l'économie mondiale.

Pour conclure, Je remercie à nouveau Mon frère Son Altesse Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, le gouvernement et le peuple de l'État de Qatar frère, pour les efforts qui ont été déployés afin d'assurer le succès des travaux de notre Sommet. J'implore le Très-Haut de guider nos pas pour le salut et la prospérité de notre glorieuse Nation arabe et pour la réalisation des aspirations légitimes de ses peuples.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

ALLOCUTION DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI LORS DU DÎNER OFFICIEL OFFERT EN L'HONNEUR DU PRÉSIDENT FRANÇAIS M. FRANÇOIS HOLLANDE

CASABLANCA, 03 AVRIL 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Monsieur le Président de la République,

Altesses Royales,

Madame,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec une grande joie que Je Vous accueille, ainsi que les membres de l'importante délégation qui Vous accompagne, et Vous souhaite, en Mon nom et au nom du peuple marocain, la bienvenue, à Casablanca, cette métropole qui incarne, plus que toute autre ville du Royaume, la formidable symbiose culturelle et humaine qui anime les liens solides qui unissent nos deux pays amis.

Excellence,

Je suis heureux de recevoir en Vous le Président d'une grande nation, la France, à laquelle tous les Marocains manifestent des sentiments de profonde affection et de grande estime.

La relation entre le Maroc et la France est sans conteste marquée du sceau de l'exception. Se singularisant par la longue histoire qui nous est commune, par un maillage culturel et humain d'une rare densité, elle est raffermie, de jour en jour, par des échanges économiques prometteurs.

Confiante, sereine et toujours ouverte sur l'avenir, cette relation se particularise par la qualité d'une permanente et fructueuse concertation politique.

Elle tire son originalité de l'engagement croissant de femmes et d'hommes, de plus en plus déterminés. La contribution de ces animateurs, représentants du monde économique, des collectivités territoriales, de la société civile, ou encore de nos communautés agissant dans les deux pays, est précieuse et inestimable.

Je voudrais saisir cette opportunité, pour rendre un vibrant hommage à nos ressortissants, respectivement installés en France et au Maroc, qui, par leur implication, leur dynamisme et leur talent créateur contribuent au renforcement et à l'enrichissement de nos rapports.

De plus, cette relation féconde se caractérise par la capacité des deux pays à constamment s'adapter à l'évolution de nos sociétés et de nos économies et à régulièrement renouveler les instruments de leur coopération.

Monsieur le Président,

Je souhaite, en cette occasion, réitérer Ma détermination à approfondir et développer encore davantage notre relation pour qu'elle soit au service d'un dessein maroco-français beaucoup plus ambitieux.

Dans cette perspective, Je formule le vœu de voir l'éducation et la formation se situer et s'inscrire, d'une manière durable, au cœur de notre partenariat, comme fondements de la compétitivité et de l'innovation, productrices d'emplois stables et comme supports de développement des énergies renouvelables et de la nouvelle économie.

Ce dessein et cette ambition au service de la jeunesse de nos deux pays valoriseront encore plus les extraordinaires complémentarités de nos économies et dynamiseront plus encore leurs synergies. Ils feront éclore des opportunités qui nous sont mutuellement bénéfiques, en termes d'échanges économiques, de marchés et de partenariats public-privé.

En conjuguant nos efforts, en exploitant mieux nos atouts respectifs dans des investissements partagés, nous réussirons, ensemble, à développer ce qui ne le sera pas si nous agissons seul, chacun séparément.

En identifiant de nouveaux créneaux de coproduction, à l'instar de ce que nous réalisons déjà dans les métiers mondiaux de l'automobile, de l'aéronautique et de l'agro-industrie, nous décèlerons et exploiterons des relais et des sources de croissance supplémentaire.

Monsieur le Président,

Le Maroc et la France ont une vocation naturelle à être à l'avant-garde d'un partenariat prospectif entre les deux rives de la Méditerranée.

Le Maroc, bénéficiant déjà depuis 2008 d'un Statut Avancé auprès de l'Union Européenne, ambitionne de faire constamment mieux et constamment plus avec cet ensemble, en concrétisant la conclusion d'Accords nouveaux.

Parallèlement, la construction d'un Maghreb stable et solidaire constitue toujours pour le Royaume du Maroc une priorité géostratégique fondamentale.

Je suis, à cet égard, convaincu que l'émergence d'un nouvel ordre maghrébin, auquel Nous aspirons depuis toujours, permettra aux cinq pays maghrébins de déployer, en toute bonne foi, les élans de solidarité, de complémentarité et d'intégration que recèle la région.

Ainsi, l'Initiative dite des 5+5 et la cohérence stratégique dont jouit la Méditerranée Occidentale seront mieux capitalisées et exploitées, en termes de proximité géographique et humaine, d'affinités diverses, de connectivités logistiques et de boucle énergétique.

Le Maroc est, sur cette base, particulièrement déterminé à œuvrer, de concert avec la France, à l'émergence d'un Pacte euro-méditerranéen nouveau, susceptible d'harmoniser, dans le même élan, démocratie, solidarité et prospérité.

Dans ce contexte, le concept judicieux que Vous proposez et défendez, portant sur la Méditerranée des projets est mobilisateur et pertinent. Il saura initier, J'en suis persuadé, une nouvelle construction partenariale en Méditerranée, pragmatique et tangible.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc, qui n'a cessé d'agir pour un règlement juste et définitif du conflit du Proche-Orient, émet l'espoir que la Communauté Internationale puisse enfin, donner une impulsion sérieuse au processus de paix palestinien-israélien et mettre, ainsi, un terme à une occupation qui enflamme et envenime la région, confrontée, depuis peu, aux dures épreuves des transitions difficiles.

Nous déplorons également, dans ce contexte, l'incapacité de la Communauté Internationale à mettre aussi fin à la tragédie humanitaire qui frappe les populations civiles en Syrie, et son inaptitude à soutenir la coordination d'actions engagées par l'opposition sur le terrain, et aujourd'hui dispersées, retardant, par là-même, une nécessaire et indispensable transition politique dans ce pays.

Nos deux nations nourrissent, par ailleurs, la même ambition pour le Continent africain, riche de ses potentialités humaines, culturelles et naturelles. La même lucidité nous anime quant à la nécessité cruciale d'assurer les conditions de paix, de sécurité et de stabilité pour tous les pays africains. Ces conditions paraissent nécessaires à la consolidation de bases durables pour asseoir la démocratie, le progrès et le développement humain.

Je réitère, en cette occasion, le soutien du Royaume du Maroc à l'action courageuse et déterminée de la France qui permet, aujourd'hui, à un pays frère, le Mali, de restaurer son contrôle de l'ensemble de son territoire et de préserver ses choix nationaux légitimes.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc poursuit et réalise, avec foi et détermination, son projet de société ouverte, entreprenante et fière de son histoire.

Ce socle solide et fédérateur permet au Maroc d'affermir un ordre institutionnel où se conjuguent la solidarité avec tous et le respect de chacun, un ordre institutionnel qui harmonise et associe les diversités et les particularismes territoriaux et culturels.

C'est à cette aune-là, que nous appréhendons le chantier de la Régionalisation Avancée et que nous saisissons toute la portée du Plan d'Autonomie proposé pour la région du Sahara, seule voie pour le règlement de ce différend régional qui continue d'hypothéquer, malheureusement, le devenir du Maghreb.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc est heureux de l'engagement constant à ses côtés de la France, pour la réussite des différents projets fondamentaux qu'il entreprend et des divers chantiers structurants qu'il initie.

Je suis convaincu que la Visite d'État que Vous effectuez au Maroc nous permettra de conforter et de raffermir les affinités multiples qui unissent nos deux pays et nos deux peuples.

Sans aucun doute, notre partenariat n'en sera que davantage renforcé et enrichi, dans toutes les sphères d'activités porteuses d'espoirs et de convergence.

Au-delà de ces perspectives bilatérales prometteuses, Notre ambition est grande pour que le Maroc et la France contribuent, autour de la Méditerranée, à l'élaboration de réponses innovantes et ingénieuses pour une nouvelle éthique dans les relations entre l'Afrique, le Monde Arabo-Musulman et l'Europe. Cette éthique qui privilégiera les valeurs d'entraide et de solidarité, favorisera le développement humain et durable. Elle transformera les disparités socio-économiques en autant d'atouts, créateurs de richesses communes.

Mesdames et Messieurs,

Je vous invite à vous lever en hommage à Monsieur François Hollande, Président de la République française, à l'amitié entre les peuples marocain et français et à l'inaltérable capital de confiance et d'estime mutuelle qui les a toujours unis.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

ORDRE DU JOUR DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX FORCES ARMÉES ROYALES

RABAT, 14 MAI 2013

Louange à Dieu, Paix et Prière sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Officiers, Sous-officiers et hommes de troupe,

L'un des bienfaits dont Dieu Nous a comblé est d'avoir inscrit pour Notre Nation des jours de gloire qui font l'éloge des réalisations de la Patrie et des épopées de ses hommes, jettent des ponts entre le passé et le présent et consolident la spécificité de Notre identité nationale à travers les générations. Il en est ainsi de cette journée qui a vu naître Nos Forces Armées Royales à l'initiative de Notre vénéré Grand-père, libérateur de la Patrie, Feu S.M. Mohammed V, Que Dieu L'ait en Sa sainte miséricorde.

La création des Forces Armées Royales, dont Nous célébrons aujourd'hui le 57^{ème} anniversaire, a constitué le premier jalon dans l'édification du Maroc moderne.

Nous Nous remémorons tous, avec considération et gratitude, les efforts de Notre regretté père, Feu S.M. Hassan II, qui s'est vu confier, depuis l'indépendance, la responsabilité de direction de cette institution séculaire qu'il avait, que Dieu ait Son âme, entourée de tout Son intérêt et de tous Ses efforts, afin que son édification soit menée à son terme en parfaite harmonie avec nos valeurs civilisationnelles et nationales.

La célébration, en ce jour, de ce glorieux anniversaire national, Nous procure un sentiment de satisfaction et de fierté vis-à-vis de Nos Forces Armées Royales avec toutes leurs composantes terrestre, aérienne et maritime et Gendarmerie Royale, auxquelles nous rendons, à cet égard, tout l'hommage et la considération pour leurs sacrifices et leur dévouement à défendre l'intégrité de la Patrie et ses acquis, avec l'honneur du soldat marocain authentique, auquel Nous reconnaissons les qualités de noblesse, de fidélité et de dévouement, mais aussi pour le rôle d'avant-garde qu'assument Nos vaillants soldats, que ce soit dans Nos chères Provinces du Sud ou ceux qui sont déployés dans les présides frontaliers, faisant preuve d'une détermination permanente à sacrifier ce qui leur est de plus cher pour repousser tout ce qui est de nature à porter atteinte à Notre intégrité territoriale et Notre souveraineté nationale.

Officiers, Sous-officiers et hommes de troupe,

Le caractère symbolique de cet événement historique national restera ancré dans les cœurs de tous les Marocains en tant qu'une page des gloires de Nos Forces Armées Royales, qui témoigne des actions louables que vous avez entreprises pendant 57 ans, tant au niveau de la défense de l'unité et de la stabilité de notre pays que dans le cadre des opérations de maintien de la sécurité et de la paix mondiales, en étant tout le temps conscients du poids de la responsabilité qui est la vôtre et fidèles à l'esprit de sacrifice qui vous caractérise, attachés, comme vous nous y avez toujours habitué, aux valeurs de l'armée marocaine et à son authenticité qui est en parfaite cohésion avec les valeurs universelles des droits de l'Homme, de la cohabitation et de la solidarité civilisationnelle entre les peuples.

Votre participation remarquable à travers des hôpitaux militaires de campagne dans le camp de Zaatari en Jordanie et de Gaza en Palestine, en plus des contingents militaires marocains qui poursuivent leurs missions de préservation et de maintien de la sécurité en Côte d'Ivoire, au Congo démocratique et au Kosovo, sont autant de preuves de la pérennité du sentiment national qui anime les membres de Nos Forces Armées Royales au service de la solidarité humanitaire avec les pays frères et amis, notamment arabes et africains.

Il n'est point étrange que cet effort se poursuive sur le plan national, en application de Nos hautes instructions royales, pour consacrer le rôle de Nos Forces Armées Royales dans le soutien humanitaire et les secours médicaux nécessaires en déployant des hôpitaux de campagne dotés de cadres et de matériels médicaux spécialisés afin d'alléger les souffrances de Nos fidèles sujets dans les zones éloignées et dans celles qui subissent les dures conditions climatiques. Cet effort est adossé à un sentiment national et une préparation continue pour que le citoyen marocain vive dans la dignité et la quiétude.

Officiers, sous-officiers et hommes de troupe,

Vous avez fait preuve d'un sens élevé de professionnalisme reconnu aux plans national et international dans l'accomplissement de vos missions, constamment fidèles aux qualités de discipline et de professionnalisme qui distinguent les armées modernes aguerries. Les résultats probants que vous enregistrez sur le terrain font que Nous accordons Notre intérêt à la poursuite des efforts que Nous avons consentis dans le domaine de la préparation et de la qualification des éléments de toutes les composantes de Nos Forces Armées Royales, et ce à travers la formation de base et continue ouverte sur les différents domaines techniques et cognitifs modernes.

Dans ce cadre, Nous avons donné Nos hautes instructions à Nos ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'administration de la défense nationale en vue de la conclusion d'un accord de coopération dans le domaine de la formation et de la recherche scientifique entre les instituts supérieurs, les universités nationales et les établissements d'enseignement militaires, en vue d'enrichir les programmes de formation militaire à différents niveaux et de tirer profit des potentialités scientifiques et techniques dont disposent les autres secteurs nationaux, ce qui est de nature à consolider les acquis de Nos Forces Armées Royales en tant qu'armée moderne et ouverte sur son environnement intérieur et extérieur.

La célébration de ce glorieux anniversaire requiert aussi de Notre part la poursuite de l'action sérieuse, l'adaptation continue des structures de Nos forces, l'ouverture permanente sur le monde extérieur pour plus d'efficacité et de modernité, tout en restant attaché à Nos valeurs sacrées nationales en tant que piliers solides pour préserver Notre identité, et mobilisé en permanence pour la préservation de la souveraineté, de la sécurité et de l'intégrité territoriale de Notre patrie, fiers en cela de notre civilisation et de notre culture, riche par ses affluents et singulière dans son authenticité.

En considération de vos rôles d'avant-garde, Notre Majesté a veillé constamment à vous encourager et à vous remonter le moral, en plaçant parmi Nos priorités l'amélioration de vos conditions de vie et de travail afin de vous permettre de vous consacrer à l'accomplissement de vos nobles missions. Nous avons veillé à cet égard à la création d'un espace de services intégré à Rabat dont Notre Majesté a bien voulu procéder à la pose de la première pierre, en vue de développer les prestations sociales et d'améliorer son efficacité au profit de tous les membres de Nos Forces Armées, y compris les anciens militaires et anciens combattants.

Officiers, sous-officiers et hommes de troupe,

En ce jour mémorable, Nous implorons le Tout-Puissant d'entourer de Sa sainte miséricorde Nos regrettés souverains, Feu S.M. Mohammed V et Feu SM. Hassan II, et de les accueillir dans Son vaste paradis parmi les prophètes, les saints, les martyrs et les vertueux.

Nous implorons aussi Dieu d'entourer de Sa sainte miséricorde tous Nos martyrs, qui ont sacrifié leur vie pour la gloire et la quiétude de la patrie.

Veillez, que Dieu vous protège, préserver cette glorieuse histoire faite par Nos ancêtres qui ont toujours fait montre d'amour et de sacrifice pour la patrie, fidèles aux principes et valeurs suprêmes qui ont présidé à la création des Forces Armées Royales et fiers de votre appartenance à cette institution authentique, constamment attachés au glorieux Trône alaouite et au pacte sacré qui vous unit à votre Chef Suprême, implorant Dieu de vous assister et de guider vos pas pour la réalisation de Nos aspirations au bien-être et à la gloire de notre cher pays, fidèles à votre devise éternelle : « Dieu, la Patrie, le Roi ».

**MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
AUX 48^{ÈMES} ASSEMBLÉES ANNUELLES DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT**

MARRAKECH, 30 MAI 2013

Louange à Dieu seul, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Messieurs les Présidents,

Messieurs les Gouverneurs,

Monsieur le Président de la Banque Africaine de Développement,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que Nous nous adressons aux éminents participants aux Assemblées annuelles du groupe de la Banque Africaine de Développement, pour leur souhaiter la bienvenue au Maroc, terre d'accueil et de rencontres.

Nous sommes d'autant plus heureux que ces Assemblées se tiennent à Marrakech, haut-lieu historique, symbole d'ouverture et de fraternité africaine.

Expression de la haute estime que Nous vouons à cette institution panafricaine, Nous avons bien voulu placer ces Assemblées sous Notre Haut Patronage, et tenu à inviter d'augustes Chefs d'État africains frères à honorer de leur présence l'ouverture de leurs travaux.

À cet égard, l'Afrique peut se prévaloir d'importants atouts. Notre Continent est, d'abord, riche de son vivier humain, avec une population, jeune, en forte croissance et de plus en plus formée. Il est également riche de ses abondantes ressources naturelles dont, en particulier, les hydrocarbures et les minerais, des terres vastes et fertiles, et d'importantes ressources hydriques. Enfin, notre Continent est riche de son potentiel de développement économique et social : infrastructures, industrialisation, projets sociaux, autant de chantiers structurants en cours de réalisation ou de lancement.

Pour toutes ces raisons, nous assistons à un engouement sans précédent pour l’Afrique qui se présente comme une alternative plus qu’attrayante en termes de partenariat et de croissance économique.

Dans cette configuration, la voie est désormais pavée pour que l’Afrique s’inscrive durablement dans une croissance inclusive, sous réserve de relever de manière audacieuse les grands défis de notre Continent.

Dans cette perspective, les Assemblées de la Banque Africaine de Développement constituent la plateforme idoine pour échanger et élaborer une Vision panafricaine pour un essor durable. Nous nous félicitons ainsi du choix fort pertinent du thème central de vos débats, en l’occurrence, la transformation structurelle des économies africaines.

Nous formulons l’espoir que les recommandations qui sortiront de ces débats aboutiront à la concrétisation d’une vision d’avenir économique et sociale propre, qui permette de renforcer la position des pays africains face à leurs partenaires, et engendre un développement au bénéfice de leurs citoyens.

Pour concrétiser cette vision, nous devons éliminer les causes des conflits nationaux et régionaux afin d’instaurer la paix partout en Afrique, et nous engager dans de grands chantiers structurants, à même d’optimiser la gestion de nos ressources et de les pérenniser, pour le bien-être partagé de nos populations, et ce dans le cadre de grands ensembles sous régionaux.

À cet effet, il faudrait d’abord mener une politique d’industrialisation ciblée, fondée sur les atouts disponibles au niveau du capital humain et des matières premières, pour bâtir des expertises métiers et se positionner sur toute la chaîne de valeur productive, et non plus comme un simple pourvoyeur en matières de base. La réussite de cette politique requiert la mise en place d’infrastructures adaptées, favorisant l’intégration dans la carte des échanges régionaux et mondiaux.

En deuxième lieu, il est primordial d’assurer la sécurité alimentaire de l’ensemble des populations de notre continent, et de réduire notre dépendance dans ce domaine par la mise en place d’un marché agricole africain commun.

Enfin, il convient de promouvoir des programmes d’aide et d’accompagnement pour réduire les inégalités sociales et spatiales, et assurer une croissance inclusive et partagée.

Le projet est certes ambitieux et complexe, mais il reste à portée de main, en faisant preuve d’une forte volonté politique, d’une constante mobilisation et d’un engagement citoyen des différents acteurs économiques, politiques et sociaux.

La stratégie à long terme que la BAD vient d’adopter répond tout à fait à l’impératif du renforcement de l’appui aux pays africains. Nous nous en félicitons, et estimons que cette stratégie est à même de promouvoir une croissance inclusive et de faciliter une transition progressive vers l’économie verte. L’inclusivité et la durabilité, érigées par la BAD en priorités absolues, sont les leviers fondamentaux de toute véritable transformation structurelle des économies africaines.

Dans ce cadre, Nous encourageons la Banque à poursuivre son précieux appui aux secteurs des infrastructures et à soutenir les réformes structurelles nécessaires à la modernisation et la transformation de nos économies.

Nous l'invitons également à renforcer son soutien aux activités du secteur privé afin qu'il puisse disposer des moyens lui permettant de jouer le rôle qui lui revient en tant que locomotive de la croissance africaine, y compris par l'encouragement de partenariats public-privé.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Sous Notre Impulsion, le Maroc a engagé une politique volontariste dans des secteurs industriels orientés vers l'exportation. Ce choix s'est traduit par la réalisation de grands projets d'investissement avec des partenaires internationaux dans des secteurs porteurs comme l'aéronautique ou l'automobile.

Nous tenons, à cet égard, à remercier la BAD pour la confiance qu'elle a toujours placée dans notre pays, faisant de lui son premier partenaire. Les interventions de la Banque au Maroc sont tout à fait conformes aux priorités de la politique de développement du pays. Nous percevons la continuité remarquable de notre coopération comme la preuve d'une confiance absolue de la Banque dans la pertinence de Nos choix et dans la qualité de la mise en œuvre de Nos projets et de Nos réformes. Il convient aussi d'y voir la preuve de la confiance que le Maroc place dans la Banque en tant qu'allié stratégique, solide et fiable pour l'essor économique et social de notre pays.

La BAD a ainsi apporté une contribution substantielle à nos projets économiques de construction d'infrastructures, de renforcement des capacités de production et de mise en œuvre des réformes fondamentales dans les domaines des transports, du secteur financier et de la réforme de l'administration. Elle nous a également soutenu dans la réalisation de grands projets de cohésion sociale et de réduction des inégalités, en apportant une contribution à la mise en place de programmes de couverture médicale ou encore l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et l'électrification rurale. Ces projets répondent aux objectifs de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, que Nous avons lancée en 2005, et qui a permis d'intégrer des populations vivant dans des situations de vulnérabilité.

La Banque accompagne également le Maroc dans ses projets avant-gardistes d'économie verte par le financement d'investissements en matière d'énergie éolienne et solaire, et dans le cadre du Plan Maroc Vert, visant à réduire la dépendance énergétique et alimentaire du Royaume.

Nos ambitions pour Notre peuple sont immenses et sont indissociables des nobles desseins que Nous souhaitons réaliser pour notre Continent dans son ensemble. Notre visite, en mars dernier, dans trois pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale traduit l'intérêt particulier que Nous accordons au renforcement des relations de coopération et de partenariats public-privé avec les pays africains frères. Elle illustre aussi notre ferme détermination à parvenir à une intégration régionale plus poussée, à même de garantir la prospérité et le rayonnement de l'Afrique.

Dans ce sens, l'internationalisation du secteur bancaire marocain en Afrique est un modèle réussi des possibilités de partenariat régional. Elle est amenée à s'intensifier, au travers du développement de Casablanca Finance City, qui a vocation à être une place financière de premier plan, en tant que relais entre l'offre internationale de financement et la demande nationale et régionale. Ce renforcement dans le

domaine financier constituera un atout essentiel pour élargir la coopération existante du Maroc avec ses pays frères dans des domaines aussi variés que les télécommunications, les infrastructures, le logement, les mines ou la formation, et également l'ouvrir sur de nouveaux secteurs d'avenir.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Le groupe de la BAD n'aura pas pu réaliser autant d'acquis sans l'appui inconditionnel de ses actionnaires et des donateurs du Fonds africain de développement. Tout en Nous félicitant de la constance de ce soutien, Nous lançons un appel à tous les pays contributeurs pour faire en sorte que la prochaine reconstitution du Fonds africain de développement soit une réussite, afin de donner à la Banque les moyens de consolider les multiples actions qu'elle mène avec beaucoup de succès, notamment dans les pays à faible revenu.

Par ailleurs, il Nous plait d'adresser Nos chaleureuses félicitations au Conseil d'administration du groupe de la Banque Africaine de Développement, à son Président et à l'ensemble du personnel de la Banque pour les résultats fort encourageants réalisés par cette institution, malgré une conjoncture internationale et régionale difficile. Nous les encourageons à persévérer sur cette voie car l'Afrique a, plus que jamais, besoin d'une institution financièrement solide et crédible, capable d'apporter, en tout temps, son appui aux pays bénéficiaires, en sachant s'adapter à des besoins évolutifs et qui varient d'un pays à l'autre. Dans ce cadre, la poursuite et l'approfondissement de la politique de décentralisation des activités de la Banque revêt une importance capitale en vue de vous rapprocher davantage des réalités et des attentes des populations cibles.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

En vous réitérant Nos souhaits de bienvenue, Nous exprimons le vœu de plein succès à vos travaux qui, Nous en sommes persuadé, apporteront une importante contribution à l'édification de l'Afrique de demain. Nous vous remercions.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

**MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
AU 7^{ÈME} CONGRÈS MONDIAL DE L'ÉDUCATION
À L'ENVIRONNEMENT**

MARRAKECH, 09 JUIN 2013

Madame la Directrice générale de l'UNESCO,

Monsieur le Directeur général de l'ISESCO,

Monsieur le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement,

Monsieur le Président de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable d'adresser ce message aux participantes et aux participants aux travaux du septième Congrès mondial de l'Éducation à l'Environnement, fier que ses assises se tiennent dans notre pays, sous la présidence de Notre honorable Sœur, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa.

Cette éminente rencontre mondiale revêt une importance particulière, non seulement au regard du grand nombre de pays, d'organisations et d'instances internationales spécialisées qui y prennent part, mais aussi du fait qu'elle constitue une occasion idoine pour mettre en relief le rôle de l'éducation et de la sensibilisation dans la réalisation du développement durable. Elle offre également l'opportunité d'approfondir la recherche et l'échange d'opinions sur les meilleures approches à adopter en la matière, celles qui prennent en considération les mutations aussi diverses que profondes que notre monde a connues au cours de la dernière décennie, notamment depuis la tenue, en République portugaise amie, de votre premier Congrès en 2003.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le Royaume du Maroc a pleinement conscience qu'une croissance économique forte et soutenue, couplée à un développement social équilibré, nécessite l'adoption d'une politique volontariste de protection de l'environnement. Une politique qui s'appuie sur la mobilisation des énergies et la concentration de

tous les efforts nationaux pour assurer un développement durable où les dimensions économique et écologique vont de pair.

À cet égard, notre pays a été parmi les pays précurseurs ayant adhéré aux principes de la « Déclaration de Rio », à « l'Agenda 21 », ainsi qu'aux accords environnementaux multilatéraux. En outre, le Maroc a déployé d'importants efforts sur les plans juridique et institutionnel pour mettre en œuvre plusieurs plans et programmes visant à intégrer la dimension écologique dans les différentes politiques publiques nationales.

Or, la transition vers le développement durable ne saurait être réalisée uniquement à travers la mobilisation des moyens et des instruments techniques, réglementaires et financiers nécessaires à cet effet. Elle requiert aussi, et au premier chef, un changement radical dans nos modes de penser et d'agir. De toute évidence, cet objectif ne pourra être atteint qu'au prix d'un investissement optimal dans les ressources humaines et le capital social.

Partant, le besoin d'activer le rôle de l'éducation et de la sensibilisation en la matière demeure le pivot de toute approche judicieuse visant à faire aboutir la transition nécessaire vers une économie verte, solidaire et respectueuse des écosystèmes naturels. Il faut également s'attacher à impliquer tous les acteurs dans la poursuite de cet objectif et mutualiser, à cet effet, les efforts des pouvoirs publics et du secteur privé et les initiatives des organisations de la société civile.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le thème pertinent que vous avez choisi, en l'occurrence « l'éducation à l'environnement et les enjeux de l'harmonie ville-campagne », est inscrit au cœur des attentes que nous plaçons sur cet important congrès. Ce sujet revêt une actualité particulière dans la mesure où il soulève une problématique multidimensionnelle éminemment importante du fait de sa centralité dans la problématique du développement durable, surtout pour les pays en développement. En effet, l'harmonie souhaitée entre villes et campagnes appelle nécessairement le contrôle des migrations du rural vers l'urbain et la lutte contre la désertification des campagnes induite par l'impact négatif du changement climatique.

Il convient donc de s'interroger sur les moyens les plus efficaces à mettre en œuvre pour assurer les solidarités territoriales, notamment régionales, et sur les types d'établissements humains qu'il faudra mettre en place pour répondre aux besoins du développement global. Cet effort doit être mené à un moment où la distinction entre les espaces urbain et rural devient de plus en plus floue, vu que la moitié de la population mondiale vit actuellement dans les villes.

Rassemblant des participants dotés de hautes compétences et d'un savoir-faire pointu, les travaux de ce congrès international devront étudier la possibilité de mettre au point des méthodes rationnelles et ambitieuses dédiées à la question de l'éducation environnementale et de la conscience écologique. Des méthodes centrées sur le renforcement des réseaux des éducateurs et des formateurs œuvrant en totale coordination avec les réseaux des chercheurs et des pédagogues, tout en impliquant encore plus les acteurs universitaires.

À cet égard, vous êtes appelés, Mesdames et Messieurs les participants, à lancer depuis Marrakech un appel clair incitant à une implication accrue des pouvoirs publics, des organismes spécialisés et des bailleurs de fonds, et invitant à mettre au point des outils permettant de tirer profit des expériences singulières en la matière et de diffuser au sein des pays qui en ont grandement besoin, les principes de gouvernance et de responsabilité spécifiques à ce domaine.

Le Royaume du Maroc saisit l'importance de ces questions et mesure leur étroite corrélation avec le développement durable. De ce fait, il réaffirme son engagement fort à œuvrer davantage au sein de la communauté internationale pour rechercher les solutions idoines, les partager avec toutes les parties concernées et collaborer à leur mise en œuvre. C'est à ce titre que notre pays est activement engagé dans le cadre de la campagne internationale issue du 5^{ème} Forum urbain international, tenu à Rio en 2010. Nous y apportons notre concours, le Maroc étant un des pays pilotes dans ce domaine.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le document final de Rio+20 a tenu à réaffirmer très clairement l'engagement de la communauté internationale à promouvoir une stratégie globale d'urbanisme et de mise en place d'établissements humains, dans le cadre d'un partenariat effectif avec les habitants, et en s'appuyant sur la sensibilisation et l'éducation. Celles-ci sont deux leviers essentiels ayant un rôle à jouer dans les transformations profondes exigées par la transition vers des modes de vie, de consommation et de production durables.

À cette occasion, Nous tenons à saluer les efforts appréciables déployés par les acteurs de la société civile en matière de protection de l'environnement, avec au premier chef, la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement. Son adhésion au sein de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement est une consécration des efforts qu'elle mène notamment pour développer la conscience écologique et promouvoir l'éducation à l'environnement, notamment parmi les jeunes générations. Pour ce faire, elle s'est toujours prévalu d'un partenariat effectif avec les administrations publiques, avec, en première ligne, le Ministère de l'Éducation Nationale, les organismes publics concernés, les acteurs du secteur privé et les organisations de la société civile concernées.

Un autre motif de satisfaction est le nombre croissant d'associations intéressées aux questions de l'environnement, qui se développent à l'échelle nationale, au niveau local, et jusque dans les quartiers. À cet égard, Nous nous félicitons de l'action de ces associations, qui se focalise sur le rôle de l'éducation à l'environnement dans la sensibilisation des populations en général, et des enfants et des jeunes en particulier, à la nécessité de préserver l'environnement et d'apporter leur concours effectif au développement durable.

Afin de conférer à cette tendance une portée nationale et stratégique, et en vertu du principe de démocratie participative, consacré par la nouvelle Constitution du Royaume, les organisations de la société civile sont appelées aujourd'hui à apporter leur contribution effective à la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle loi-cadre portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable, actuellement soumise à l'adoption par le Parlement, ainsi qu'à l'accompagnement de leur application. Ceci d'autant plus que cette Charte a mis en exergue la règle de participation de tous les

acteurs au processus d'élaboration et d'exécution des politiques, stratégies, programmes et plans relatifs à la protection de l'environnement et au développement durable.

Cette charte nationale, issue d'une large concertation avec les différentes parties concernées, y compris les organisations de la société civile, vise à forger une conscience écologique, individuelle et collective, susceptible d'induire un réel changement dans les comportements et à inciter tous les acteurs à s'impliquer résolument dans l'effort de préservation de la biodiversité et de la qualité du capital naturel. Son objectif est également de consolider la culture de préservation de l'environnement, considérée comme une préoccupation constante pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens impliqués dans la dynamique de développement durable que connaît le Royaume.

La nouvelle Constitution du Royaume a fait la part belle à la question environnementale en stipulant le droit de tous à vivre dans un environnement sain et à bénéficier des fruits du développement durable, et en prévoyant la représentation des associations actives dans le domaine de la protection de l'environnement au sein du Conseil Économique, Social et Environnemental. Outre cela, les nouvelles dispositions de la Charte nationale constituent la référence majeure et le principal vecteur pour toutes les législations nationales relatives au développement.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Nous attendons avec un vif intérêt les résultats auxquels conduiront les travaux de votre important congrès, et les recommandations qui en découleront, et qui seront de nature à enrichir le débat sur les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour développer et adapter les méthodes de l'éducation à l'environnement aux objectifs escomptés et les mettre au service du développement durable.

Nous vous souhaitons aujourd'hui la bienvenue dans votre deuxième pays, le Maroc, ainsi qu'un agréable séjour parmi nous, et implorons le Très-Haut de couronner vos travaux de succès.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

**MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
À LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR LA
FACILITATION DE L'ACCÈS DES DÉFICIENTS VISUELS
AUX ŒUVRES PUBLIÉES**

MARRAKECH, 18 JUIN 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour Nous un motif de joie que le Maroc accueille cette conférence diplomatique de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Il Nous plaît, à cette occasion, de souhaiter la bienvenue à nos hôtes en provenance des États membres de cette prestigieuse organisation, aux responsables de l'OMPI et aux représentants des Organisations régionales et internationales, ainsi qu'aux différents acteurs de la société civile et du secteur privé.

Nous nous félicitons de votre choix de tenir cette Conférence diplomatique de l'OMPI pour la première fois dans un pays du Sud, arabe et africain, et plus précisément à Marrakech qui a abrité tant de conférences internationales importantes. Nous y sommes également sensible parce que cette Conférence revêt une importance d'autant plus grande qu'elle est vouée à un noble objectif, en l'occurrence l'adoption d'un Traité International sur les Limitations et Exceptions visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, aux œuvres publiées protégées par les droits d'auteur.

À cette occasion, Nous tenons à rendre hommage au Directeur Général de l'OMPI, Monsieur Francis GURRY, pour les grands efforts et les précieuses initiatives qu'il entreprend afin de renforcer l'action internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle, et de lui assurer davantage d'équilibre et d'efficacité. Nous adressons nos vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué ou contribuent encore à rendre justice à tout un pan des déficients visuels à travers le monde. Nos remerciements s'adressent

également aux gouvernements et aux parties prenantes, des pays du Nord comme des pays du Sud, qui se réunissent aujourd'hui à Marrakech pour donner corps à ce noble dessein.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir que plus de 300 millions de personnes sont atteintes de déficience visuelle dans le monde, dont 45 millions, selon les statistiques de l'OMS, sont aveugles, et leur nombre risque de doubler d'ici 2020.

D'où l'importance de votre conférence et la pertinence du timing de l'adoption du Traité de Marrakech. En effet, nous en attendons le premier texte international dans les annales de l'OMPI qui prévoit des exceptions et imitations exceptionnelles au droit d'auteur. Ce sera le premier du genre dans le dispositif juridico-doctrinaire, relatif au droit d'auteur.

Nous vous invitons donc à mesurer la portée des espérances légitimes et des attentes liées au Traité, qui doit être appréhendé sous l'optique des Droits de l'Homme.

En effet, les non et mal voyants, victimes de leur handicap et de leur incapacité de jouir pleinement de leur droit d'accès aux différentes œuvres multidisciplinaires protégées, resteront privés de leur droit à l'égalité dans ce domaine. La préservation de leur dignité humaine passe impérativement par la nécessité de transcender leur handicap et de contribuer à leur épanouissement personnel.

Nous n'avons pas de doute que l'adoption attendue du Traité international fera date comme un jalon des plus rayonnants dans l'histoire de l'OMPI, non seulement parce qu'elle représentera une législation nouvelle civilisée, mais également en raison de sa noble portée humaine qui traduit clairement notre volonté commune de faire prévaloir les valeurs authentiques d'entraide et de solidarité humaine.

À cet égard, nous saluons l'approche juridico-morale dans laquelle s'inscrit cette initiative historique. Nous gardons à l'esprit les valeurs sublimes qui président à l'esprit de ce traité. Elles reposent sur les principes de non-discrimination, d'égalité des chances et d'intégration, ainsi que la garantie d'une participation pleine et effective des handicapés, non seulement en tant que parties prenantes dans la vie sociale, mais également en tant qu'acteurs majeurs dans l'effort de développement économique de leurs pays respectifs.

En effet, selon les statistiques des Organisations internationales, la mal-voyance est grandement liée à des situations sociales et économiques défavorables. 90% des non-voyants dans le monde se trouvent dans les pays en développement, dont une grande majorité sur le continent africain. D'où l'impératif de tout mettre en œuvre pour lever les entraves à leur intégration dans les chantiers de développement durable, de sorte qu'ils bénéficient des mêmes droits que les autres pour ce qui concerne l'accès au savoir et à l'information.

Ce Traité des exceptions est plus qu'un acte de solidarité internationale, il est un instrument novateur dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Bien plus, il est susceptible de faire de ces déficients

visuels, des citoyens égaux en droits et des acteurs contribuant, de façon concrète, au développement de leur pays, transcendant leurs handicap et œuvrant pour leur propre épanouissement.

Le consensus sur le Traité de Marrakech, que Nous appelons de nos vœux, permettra assurément de réparer l'oubli commis lors de la définition des Objectifs du Millénaire pour le Développement, et réparé en 2010 par la Déclaration ministérielle sur la mise en œuvre des OMD. C'est dire l'importance de ce futur Traité, non seulement en tant qu'instrument de l'OMPI, mais également en tant que jalon pour l'intégration des droits des non et malvoyants dans l'agenda post 2015 des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

En accueillant cette Conférence, le Maroc tient à marquer son adhésion effective à toutes les initiatives et démarches consacrées aux nobles objectifs de ce projet de Traité. De surcroît, il réaffirme souscrire pleinement aux efforts déployés par l'OMPI dans le cadre de l'harmonisation des législations nationales en vue d'adopter un Traité qui prévoit des limitations et des exceptions relatives à l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur, en faveur des aveugles et des déficients visuels.

Notre pays a accordé, depuis des années, une grande importance à la cause des personnes en situation de handicap, notamment les personnes malvoyantes et les déficients visuels. Au niveau national, le Maroc s'est, en effet, engagé dans un grand chantier de réforme visant l'intégration pleine et entière des personnes non et malvoyantes dans la société.

Ainsi, Notre pays a, très tôt, pris des mesures en faveur de cette communauté en adoptant, en 1980, une Loi relative à la protection sociale des aveugles et des faibles de vue. Celle-ci prévoit, entre autres, la mise en place de programmes spéciaux pour la formation et l'éducation des déficients visuels en vue d'assurer leur intégration et leur réinsertion sociale, professionnelle et culturelle.

À cette occasion, Nous tenons à rendre un hommage appuyé à l'engagement et au dynamisme du tissu associatif marocain, qui œuvre pour l'intégration, l'éducation et la promotion de cette communauté. Nous saluons plus particulièrement l'action noble et responsable que l'Organisation Alaouite pour la Protection des Aveugles mène inlassablement dans ce domaine.

Au niveau international, le Maroc a été parmi les premiers pays ayant adhéré sans réserve à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à son Protocole facultatif, en 2007.

Conformément à ses obligations internationales en la matière, et dans le cadre de Notre bienveillante et constante sollicitude à l'égard de ce segment de la population marocaine, une stratégie nationale visant le renforcement de l'arsenal juridique pertinent a été mise en place. C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de loi relatif à la consolidation des droits des personnes handicapées, qui sera soumis prochainement au Parlement. Il sera conforté par la promulgation d'une autre loi visant la promotion de la participation sociale des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, le Maroc se réjouit d'être parmi les rares pays à avoir constitutionnalisé les droits des handicapés. En effet, la nouvelle Constitution de 2011 a consacré la pleine jouissance des personnes à besoins spécifiques de leurs droits fondamentaux. Parallèlement, elle fait obligation aux pouvoirs publics d'«élaborer et mettre en œuvre des politiques qui visent à réhabiliter et intégrer dans la vie sociale et civile les handicapés physiques sensorimoteurs et mentaux et faciliter leur jouissance des droits et libertés reconnus à tous».

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

La communauté internationale en général et les États membres de l'OMPI en particulier, ont l'obligation morale de lever tous les obstacles à l'accès des non et malvoyants à la culture, à la science, aux nouvelles technologies et aux supports de l'information et de la communication.

Aussi, à l'ère de la globalisation, votre Conférence diplomatique pourra contribuer à donner à cette mondialisation un visage humain en adoptant le Traité international pour lequel vous êtes réunis aujourd'hui à Marrakech, et qui permettra à cette communauté de découvrir, explorer et exploiter les œuvres universelles du savoir. C'est également en la faisant bénéficier des exceptions prévues à cet effet que ce traité donnera l'opportunité à cette communauté de participer à l'enrichissement du patrimoine universel du savoir et de la connaissance.

Nous souhaitons à nouveau la bienvenue aux participants à cette importante conférence dans leur deuxième pays, le Maroc, ainsi qu'un agréable séjour à Marrakech symbole d'ouverture et terre de dialogue entre les civilisations. Nous implorons également le Très-Haut de couronner vos négociations de succès.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 2^{ÈME} CONFÉRENCE SUR LA SANTÉ

MARRAKECH, 1^{ER} JUILLET 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable de Nous adresser à la 2^{ème} Conférence sur la Santé qui se tient sous Notre Haut Patronage. Nous avons une pensée émue pour la mémoire de Notre Vénéré Grand-Père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V, que Dieu bénisse son âme, qui avait personnellement présidé la première conférence nationale, après le recouvrement par le Maroc de son indépendance.

De fait, dès la tenue, en 1959, de la première conférence, le secteur de la santé dans notre pays a connu des réalisations aussi importantes que variées, dont Nous citerons en particulier la mise en place de nombreux établissements hospitaliers généralistes et spécialisés, civils et militaires, ainsi que des centres de proximité. Parallèlement, les services de santé se sont développés et renforcés dans le monde rural, dans le cadre d'un plan d'action dédié. Le pays a également connu le lancement du programme de maternité sans risques, le programme national d'immunisation, de fourniture et de réduction des prix des médicaments, tout en encourageant l'utilisation de génériques et en veillant à la santé des personnes à besoins spécifiques.

Dans le même contexte, il a été procédé à la mise en place d'un système d'assurance-maladie obligatoire, outre le régime d'assistance médicale Ramed, qui repose sur le principe de solidarité, en faveur des démunis. À noter également la réalisation de nombreuses infrastructures sociales, notamment dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.

Dans le domaine de la formation, il y a lieu de rappeler la création de nombreuses facultés de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie et de centres hospitaliers universitaires, outre les instituts de formation de cadres spécialisés dans le domaine médical, et la gestion administrative des services de santé, parallèlement au renforcement progressif de leurs capacités d'accueil.

S'agissant de l'encadrement juridique, un certain nombre de textes législatifs et réglementaires ont été promulgués. Portant principalement sur la couverture médicale, le régime médical et l'offre de soins, ils fixent les responsabilités de tous les intervenants dans le domaine médical, tels que l'État, les collectivités territoriales, les cliniques privées et les associations de la société civile. Ces textes cernent le concept de la carte médicale nationale, et des plans régionaux de traitements, et des moyens de leur préparation.

Mesdames, Messieurs,

Si importantes qu'elles soient, ces réalisations restent en deçà de nos ambitions dans ce domaine. Nous saisissons donc l'occasion de cette conférence pour réaffirmer Notre volonté constante d'inscrire la promotion du secteur de la santé parmi les grands chantiers essentiels du pays. Ceci tient à Notre conviction que le droit d'accès aux services de santé, qui a été consacré par la nouvelle Constitution du Royaume, constitue un des piliers majeurs pour la consolidation de la citoyenneté dans la dignité et pour la réalisation du développement humain global et intégré que Nous souhaitons pour Notre pays.

La réunion de votre conférence aujourd'hui, qui consacre la pertinence de l'approche participative pour toutes les questions vitales de la nation, ne devrait pas être seulement l'occasion de faire le point des réalisations accomplies. Elle devrait être essentiellement un moment propice pour s'imprégner du sens des responsabilités et des valeurs de patriotisme. Car il s'agit de mettre au point une charte nationale réaliste et applicable, qui place le citoyen au cœur du système de santé et s'attache à préserver les réalisations, à redresser les dysfonctionnements, à trouver les voies et moyens de dépasser les contraintes et à esquisser des perspectives d'avenir prometteuses.

Tout ceci doit s'inscrire dans une approche globale et novatrice et avoir pour dessein ultime de mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens des prestations de haute qualité dans le cadre d'une démarche efficiente, juste et équitable.

Nous mesurons l'ampleur des contraintes liées essentiellement à la modicité des ressources disponibles, par rapport aux attentes légitimes sans cesse croissantes des citoyennes et des citoyens. Pour autant, Nous sommes persuadé que la réflexion, aussi vaste que constructive, que nous attendons de votre importante conférence, sera à même d'aider à créer un large consensus autour des défis majeurs et des principales priorités sanitaires à définir. Il s'agit également d'apporter des réponses efficaces, notamment aux problématiques se rattachant à la mise en œuvre du droit constitutionnel aux soins, à l'attention, à la couverture médicale et à la sécurité sanitaire, ainsi qu'à l'adoption d'une bonne gouvernance sanitaire et à l'amélioration de la santé psychique et mentale et de la santé des personnes à besoins spécifiques et des personnes âgées. Il est question également d'explorer les moyens idoines pour assurer les financements nécessaires, aux niveaux national et international, de développer le régime de mutuelle et de réduire les disparités entre les régions pour garantir l'accès équitable aux soins.

À cette occasion, Nous tenons tout particulièrement à réaffirmer notre ferme volonté personnelle d'assurer la mise en œuvre optimale du RAMED, en lui permettant de surmonter tous les obstacles, et en veillant à le développer et à en simplifier les procédures, de sorte à garantir un large accès des catégories défavorisées parmi nos citoyens à ce régime.

Au cours de vos débats constructifs, vous devez de garder à l'esprit la nécessité d'intégrer la dimension sanitaire dans les différentes politiques publiques, en alliant efficacité et transversalité. Cela devrait se faire dans le cadre d'une nouvelle approche territoriale, se fondant sur le renforcement de la politique de proximité, et s'inscrivant au cœur de la réforme institutionnelle profonde de la régionalisation avancée, que Nous sommes déterminé à mettre en œuvre dans toutes les régions du Royaume, avec, au premier chef, nos chères Provinces du Sud.

Vous avez conscience,- Nous en sommes persuadé-, que la clé de voûte pour une mise en œuvre optimale de la Charte nationale de la santé souhaitée, demeure l'adhésion active et constructive de tous les intervenants pour renforcer la confiance des citoyens dans le système de santé. Cette action doit être menée dans un cadre de complémentarité et de partenariat institutionnalisé, aux niveaux national et international, entre les secteurs public et privé et la société civile, dont Nous tenons à saluer les efforts appréciables qu'elle ne cesse de déployer dans ce domaine. À cela s'ajoute la nécessité de tirer parti des expériences internationales en ayant à l'esprit les directives de l'Organisation Mondiale de la Santé, visant à assurer une couverture médicale globale.

Mesdames, Messieurs,

Partant de Notre intime conviction quant au rôle central de l'élément humain pour l'aboutissement des chantiers de réforme, Nous vous invitons à entourer la question des ressources humaines dans ce secteur vital, de toute l'attention qu'elle mérite. Il convient donc de leur assurer une formation de qualité et, par conséquent, de garantir leur mise à niveau et leur adaptation à l'évolution scientifique et technologique intervenue en matière de traitements, de prévention, de gestion et de gouvernance sanitaire, et ce, conformément aux normes internationales. Il est également nécessaire d'assurer des effectifs suffisants dans toutes les spécialités et tous les métiers de santé pour répondre à la demande croissante en services de santé, et d'encourager la recherche et l'innovation dans les domaines de la médecine, de la pharmacologie et de l'industrie nationale du médicament.

Dans l'attente des recommandations et des conclusions judicieuses auxquelles vous aboutirez au terme de travaux de votre conférence, Nous implorons le Très-Haut de couronner vos travaux de succès et de guider vos pas dans l'intérêt bien compris de nos citoyens.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU FORUM TRANSATLANTIQUE DU LEADERSHIP 2013

MARRAKECH, 1^{ER} JUILLET 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Monsieur le Président de la Conférence,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable de Nous adresser aux participantes et aux participants à la Conférence de la State Legislative Leaders Foundation, États-Unis d'Amérique. Nous souhaitons à Nos hôtes la bienvenue au Royaume du Maroc, et à Marrakech, symbole d'ouverture et espace de dialogue entre les civilisations.

Nous tenons, à cette occasion, à exprimer aux honorables membres de la Fondation, Nos vifs remerciements pour avoir porté leur choix sur le Maroc, afin d'accueillir les travaux du forum transatlantique. Il s'agit de la plus grande manifestation du genre, organisée par votre fondation, et qui se tient pour la première fois de son histoire dans un pays africain et arabe.

Nous voulons également saluer l'action menée par cette fondation en tant qu'organisation indépendante non partisane, œuvrant à l'encadrement et l'accompagnement des hauts responsables dans leurs missions législatives au sein des conseils parlementaires, dans les différents États des USA, notamment pour ce qui concerne les présidents des Sénats et des Chambres des Représentants et les chefs de la majorité et de l'opposition dans les deux chambres. Nous engageons donc les parlementaires du Royaume du Maroc et tous les représentants élus des régions et des provinces marocaines, à renforcer les relations de coopération et les échanges d'expériences avec vos honorables institutions.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Les rapports d'amitié maroco-américaine ne datent pas d'hier, ils sont le fruit de relations historiques privilégiées et exceptionnelles plongeant leurs racines dans l'histoire séculaire commune entre les deux

pays, histoire qui remonte au 18^{ème} siècle, où le Maroc fut parmi les premiers pays à reconnaître l'indépendance du jeune État américain en 1777.

C'est donc avec fierté que nous évoquons à cette occasion l'importance de la signature de l'accord de paix et d'amitié entre nos deux pays en 1786. Nous gardons également à l'esprit la teneur des correspondances historiques entre le Sultan Sidi Mohammed ben Abdellah (Mohammed IV), et le Président George Washington. Ces échanges ont posé les jalons de relations très solides et durables, fondées sur la coopération et le respect mutuel entre les deux pays, s'érigeant ainsi en modèle de stabilité et de pérennité dans les relations internationales.

Dans le cadre de ces relations séculaires, constamment renouvelées, le Maroc et les États-Unis d'Amérique ont procédé à la mise en place de nouveaux jalons dans les relations excellentes qui les unissent. En instaurant à cet effet un dialogue stratégique en septembre 2012, ils ont exprimé leur ferme détermination à œuvrer pour leur renforcement et leur développement, conformément à la volonté commune qui Nous anime, au même titre que Son Excellence, le Président Barack Obama.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Nous nous félicitons de l'importance et de la pertinence de votre choix du thème : «la démocratie locale et le modèle marocain dans son environnement régional». S'il s'inscrit parmi les préoccupations des membres de votre délégation de haut niveau, ce thème est également en phase avec les réformes profondes engagées par le Royaume du Maroc pour consolider la pratique démocratique aux niveaux national et local.

C'est dans ce contexte que s'insère Notre option irréversible de raffermir les piliers d'un modèle maroco-marocain en matière de gouvernance locale, ayant pour fondements la liberté, la citoyenneté, la participation, la promotion du développement social et économique durable et la libération des énergies créatrices des forces vives de la nation. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un Maroc moderne, attaché à son unité nationale, à son intégrité territoriale, et à la préservation de son identité authentique, unie par la fusion de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie, une identité riche par ses affluents africain, andalou, hébraïque méditerranéen, comme le stipule la nouvelle Constitution du Royaume.

Nous ne considérons pas le choix de la démocratie locale comme une simple déclaration d'intention. En effet, après une longue expérience de décentralisation mise en chantier dans les années soixante du siècle dernier, au lendemain de l'indépendance, cette option est devenue aujourd'hui une réalité constitutionnelle tangible, illustrée par les principes énoncés dans la nouvelle Constitution, qui a fait de la régionalisation avancée le fondement de l'organisation territoriale du Royaume.

Nonobstant les spécificités propres à la forme unitaire ou fédérale de nos deux pays, les deux systèmes ont ceci de commun, du point de vue de l'administration moderne du territoire national, qu'ils s'appuient sur le principe de décentralisation au niveau des différentes instances territoriales locales. Nous partageons également les mêmes principes fondateurs de la démocratie locale, qui sont consacrés par la nouvelle Constitution marocaine, en l'occurrence la libre administration, la coopération et la solidarité, et la

garantie apportée pour assurer la participation des populations concernées dans la gestion de leurs affaires, et favoriser leur contribution au développement humain intégré et durable.

La régionalisation avancée repose sur la consolidation des fondements de la démocratie territoriale, participative et citoyenne, le renforcement du socle culturel, social et historique propre aux différentes régions du Maroc et la promotion de leurs spécificités régionales et locales respectives. Cette dynamique est menée dans le cadre du Maroc unifié des régions, avec ce que cela implique en termes de réforme et de modernisation des structures de l'État et de bonne gouvernance fondée sur la répartition la plus judicieuse qui soit des compétences entre le centre et les régions, dans le cadre de la démocratie de proximité. Celle-ci permet à chaque région d'exploiter ses potentialités propres, d'affirmer ses particularités et de jouer le rôle qui est le sien en tant que véritable levier de développement. Elle l'habilite également à prendre en charge le processus de développement économique et social, non pas dans une logique de subordination à l'État, mais aux termes d'un partenariat réel avec lui, et avec le secteur privé et la société civile. Le but ultime est de réaliser un développement équilibré et de réduire les disparités entre les différentes régions.

Nous sommes déterminés à assurer une mise en œuvre pleine et entière de ces principes, de sorte que la régionalisation avancée s'étende à toutes les régions du Royaume, avec, au premier chef, les provinces du Sahara marocain.

À cet égard, Nous ne manquerons pas de réaffirmer notre attachement au processus onusien pour le règlement du conflit régional artificiel autour du Sahara marocain, sur la base de notre initiative audacieuse d'autonomie, dans le cadre de la souveraineté, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Royaume. Il s'agit de l'initiative dont la communauté internationale a salué le sérieux et la crédibilité en appréciation de son essence démocratique. Outre la consécration des droits de l'Homme, celle-ci se traduit par la garantie d'une large gestion, par les populations de la région, de leurs affaires locales. Citons aussi la portée stratégique inhérente à cette initiative, qui tend à réaliser le développement et l'intégration maghrébine dans le cadre d'un nouvel ordre maghrébin et à garantir la sécurité et la stabilité dans la région du Sahel et d'Afrique du Nord, en la prémunissant contre les tentations de balkanisation, d'extrémisme et de terrorisme.

Autant de menaces qui guettent désormais tous les pays de la région, et, mieux encore, qui prennent dorénavant l'allure d'une réalité tenace à laquelle tout le monde doit faire face.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

La dimension économique jouit d'une attention particulière de la part de votre conférence, comme en témoigne la présence des chefs de plusieurs grandes entreprises. Profitant de leur séjour parmi nous, Nous les invitons à explorer les vastes opportunités d'investissement offertes par le Maroc, et à mettre en place de véritables partenariats avec leurs homologues parmi les acteurs économiques marocains.

À cet égard, la promotion des relations économiques avec les États-Unis d'Amérique a toujours figuré parmi nos priorités. Cet intérêt trouve sa plus belle illustration dans l'Accord de libre échange entré en vigueur le 1er janvier 2006. Il s'agit du seul traité du genre liant les États-Unis d'Amérique à un pays africain.

De surcroît, le Maroc et la Fondation Millenium Challenge ont conclu, en 2007, un contrat pour la réalisation de programmes ambitieux voués à la lutte contre la pauvreté et à la stimulation de la croissance économique. Aujourd'hui, Nous prenons acte, avec une profonde satisfaction, des résultats positifs de ce premier contrat, et envisageons sous de bons auspices les opportunités et les perspectives d'avenir d'une coopération prévue dans le cadre d'un deuxième contrat.

Ces deux exemples, ainsi que de nombreux autres programmes de coopération fructueuse, traduisent tous la volonté commune qui nous anime, et notre ferme détermination à développer ces relations et à les hisser au niveau atteint par les relations politiques entre nos deux pays.

La première conférence économique maroco-américaine, tenue en décembre dernier, a été une occasion d'imprimer une dynamique nouvelle à la coopération entre nos deux pays, et d'identifier les secteurs prometteurs susceptibles d'apporter une importante plus value. Nous formons le souhait que la deuxième édition de cette conférence, prévue à Rabat en novembre prochain, offre l'opportunité de promouvoir la coopération entre le Maroc et les différents États des USA.

Nous avons bon espoir que cette rencontre sera une occasion idoine de passer en revue les mécanismes et les moyens propres à renforcer davantage la coopération en matière d'échange culturel et académique, à favoriser l'accord et l'entente entre nos deux peuples, à prôner la tolérance religieuse et à promouvoir le dialogue entre les religions et les cultures. Autant de principes que nous avons en partage, et que nous jugeons essentiels pour le rapprochement et l'entente entre nos peuples. À cet égard, Nous nous engageons fermement à défendre ces principes et à les préserver contre les risques induits par les différentes formes d'extrémisme, de marginalisation et d'exclusion.

Nous vous souhaitons à nouveau la bienvenue et un agréable séjour au Royaume du Maroc, et formons des vœux pour que vos travaux soient couronnés de succès.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 14^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FÊTE DU TRÔNE

CASABLANCA, 30 JUILLET 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher peuple,

Fidèle à tes traditions séculaires, tu célèbres aujourd'hui la Fête du Trône. Cette commémoration n'incarne pas uniquement ton loyalisme constant à ton Premier Serviteur auquel est dévolue la mission d'assurer ta direction et de préserver ton unité. Elle symbolise aussi la réaffirmation, constamment renouvelée, du pacte d'allégeance par lequel nous nous engageons mutuellement à faire avancer le Maroc sur la voie du progrès, de la prospérité, du développement et de la stabilité. Elle donne enfin une expression tangible à ton attachement aux constantes immuables et aux valeurs sacrées de la nation.

Dès Notre accession au Trône, Nous nous sommes attaché à mettre en route de nombreux chantiers économiques et sociaux, parallèlement aux réformes politiques et institutionnelles que Nous avons engagées, en réponse à tes aspirations. Ce faisant, Nous avons toujours placé la dignité et l'épanouissement du citoyen marocain au cœur de Nos préoccupations. La marche dans laquelle nous sommes engagés est un processus continu, foisonnant d'initiatives audacieuses et résolues, jalonné de démarches participatives permettant d'optimiser les possibilités disponibles. Au cours de cette marche, tous les gouvernements précédents ont déployé, sous Notre impulsion, des efforts méritoires pour donner corps à Notre vision en matière de développement et de réforme. Tant et si bien que Notre gouvernement actuel a trouvé entre ses mains, dans le domaine économique et social, un héritage sain et positif, constitué d'actions constructives et de réalisations tangibles. Nous ne pouvons donc que l'encourager à aller de l'avant avec autant de volonté et de détermination, pour réaliser davantage de progrès, dans le cadre du processus vertueux engagé sous Notre conduite.

Cher peuple,

Nous avons la ferme volonté de maintenir le cap pour parachever les institutions constitutionnelles et répondre aux impératifs de bonne gouvernance. La volonté qui Nous anime à cet égard n'a d'égale que Notre détermination à persévérer pour donner corps à Notre projet sociétal alliant croissance économique pérenne, développement durable et solidarité sociale.

De fait, le Maroc a déjà réalisé de grandes avancées en matière d'infrastructures, assurant notamment l'approvisionnement de nos villes et nos villages en eau potable, en électricité et en d'autres services. Des progrès tangibles ont été enregistrés au niveau des équipements de base, tels les ports et les aéroports, ainsi qu'au niveau du renforcement du réseau routier et de la gestion optimale des ressources en eau, outre le lancement de projets de développement du transport ferroviaire et du transport urbain. Autant de réalisations qui ont modifié la physionomie des provinces et donné un nouveau visage au Maroc. Elles ont créé les conditions propices pour développer davantage les stratégies mises en place dans les différents secteurs d'activité.

Par ailleurs, la mise en œuvre graduelle des stratégies sectorielles a permis à notre pays de réaliser des progrès palpables et d'accroître son attractivité pour les investissements étrangers, et ce, en dépit d'une situation économique et sociale mondiale difficile.

En affirmant Notre volonté d'encourager l'investissement, Nous réitérons Notre appel au gouvernement pour qu'il accorde la priorité à tout ce qui est de nature à stimuler la croissance et à favoriser la création d'emplois. Il doit veiller à une complémentarité entre les impératifs de consommation locale et l'exportabilité de notre production, avec tout ce que cela induit comme effets positifs sur la balance des paiements. Dans le même ordre d'idées, le Maroc s'est attaché depuis des années à développer des métiers industriels mondiaux dans le cadre du plan Émergence. Nous rendons grâce à Dieu pour les résultats qui ont été obtenus et qui nous encouragent à maintenir le cap. À cet égard, Nous engageons le gouvernement à créer les conditions idoines pour diversifier et élargir notre tissu industriel dans le cadre d'une politique volontariste qui renforce le partenariat entre les secteurs public et privé. C'est dans le même esprit que s'inscrit la volonté de doter le Maroc de la capacité de produire des énergies renouvelables, contribuant ainsi à donner son expression concrète à Notre vision du développement durable. D'où la mise en œuvre du programme d'énergie solaire, notamment le lancement de chantiers de construction du «Complexe Nour» à Ouarzazate, parallèlement aux échéances inscrites au programme d'énergie éolienne. Outre leur importance environnementale, ces chantiers nous rendront moins dépendants des importations énergétiques. Il est donc nécessaire d'engager une politique de formation efficiente et de développer les compétences en la matière, ce qui favorisera, de surcroît, la mise en œuvre de la Charte nationale de l'environnement.

Par ailleurs, et en dépit de la crise financière mondiale, le secteur touristique au Maroc a pu se prémunir des effets pervers de cette crise grâce aux efforts et aux initiatives que Nous avons mis en œuvre ces dernières années. Autant d'activités qui sont de nature à inciter tous les partenaires et les parties prenantes du secteur à s'impliquer dans la réalisation de la Vision 2020.

L'adoption d'une stratégie agricole avancée traduit à quel point Nous mesurons l'importance que revêt ce secteur vital. À cet égard, Nous rendons grâce à Dieu de nous avoir gratifiés cette année d'une pluie bienfaitrice et de récoltes abondantes. Le programme «Maroc Vert» contribue à la modernisation du secteur agricole, en tenant dûment compte de l'intérêt constant qui doit être porté aux petits agriculteurs, en vue d'améliorer leurs conditions de vie.

Ayant à cœur de marquer Notre sollicitude pour cette catégorie de la population, Nous continuerons à la faire bénéficier de l'exonération fiscale. Cette exemption cessera d'être en vigueur à la fin de l'année en cours pour les gros investissements agricoles, mais Nous la maintiendrons en vigueur pour la moyenne et la petite agriculture.

En outre, Nous invitons le gouvernement à mettre en place une agence spéciale qui veille à mettre en adéquation la stratégie agricole et l'espace territorial de la population concernée, surtout dans les régions montagneuses où l'exploitation des terres marque un certain recul. Ces efforts doivent être menés en parfaite complémentarité avec les programmes d'aménagement du territoire. Suivant la même démarche, Nous avons œuvré à la promotion du secteur de la pêche maritime, à travers le plan «Halieutis», qui a réalisé des progrès tangibles et prometteurs, dignes d'appui et de soutien. Au-delà de la croissance économique, Notre objectif fondamental demeure la réalisation de la justice sociale qui est le socle de la cohésion sociale.

Par conséquent, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain doit être considérée comme un chantier en constante évolution. En fait, il s'agit d'une véritable feuille de route, pour une vision de développement globale et audacieuse, qui ne se limite pas aux catégories pauvres et aux familles démunies, mais qui s'ouvre sur tous les chantiers de développement visant à réduire les disparités sociales et territoriales. Nous confirmons donc la nécessité de renforcer et d'élargir les programmes en cours de l'INDH, à travers d'autres mécanismes qui donnent la priorité aux projets générateurs de revenus.

À cette occasion, Nous saluons les résultats inédits des programmes nationaux d'encadrement dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme, notamment ceux que Nous avons initiés dans les mosquées depuis 2004. En effet, le nombre des bénéficiaires cette année atteindra un million et demi environ, qui seront ainsi en mesure de s'investir dans le processus de développement intégré de leur pays. Compte tenu de la nécessaire complémentarité devant exister entre les composantes matérielles et morales du développement humain, Nous nous attachons à donner à la culture toute l'importance et tout l'intérêt qu'elle mérite. Nous sommes, en effet, convaincu qu'elle est le ciment de la cohésion de la nation, et le miroir de son identité et de son authenticité. Le Maroc, riche de son identité plurielle aux multiples affluents linguistiques et ethniques, possède un patrimoine culturel et artistique digne d'admiration. Il appartient donc au secteur culturel de traduire concrètement cette diversité. Il devrait encourager toutes les formes d'expression créatrices, aussi bien celles en harmonie avec notre patrimoine séculaire que celles en phase avec le goût moderne, dans ses styles et ses genres, multiples et variés, et ce, dans une démarche où se conjuguent et se complètent les traditions ancestrales et les créations modernes.

Mais nous ne saurions préserver notre identité et la protéger des risques de repli et d'altération que par une compréhension judicieuse de notre religion. C'est pourquoi, dès Notre accession au Trône,

Nous nous sommes attaché, en Notre qualité d'Amir Al Mouminine, défenseur de la foi et des fidèles, à protéger l'identité islamique de notre peuple, qui incarne un modèle marocain original de la pratique de l'Islam, et se distingue par une foi tolérante, et par l'unité du rite malékite, celui du juste milieu et de la modération. C'est dans cette optique que Nous avons lancé une stratégie pour la promotion du champ religieux. Nous l'avons consolidée par le plan de la «Charte des Oulémas», qui a notamment pour vocation d'assurer la sécurité spirituelle du Royaume et de préserver l'identité islamique marocaine.

Cher peuple,

Depuis que Nous est échue la mission d'assumer la direction de la Nation, Nous avons à cœur de réaliser la réforme de la justice, sa moralisation et sa modernisation, ainsi que le renforcement de son indépendance. Car, il ne s'agit pas seulement de faire prévaloir le droit et de réparer les injustices, mais également de créer un climat de confiance qui favorise le développement et incite à l'investissement. À cet égard, Nous notons avec satisfaction l'aboutissement à une charte de la réforme du système judiciaire, pour laquelle toutes les conditions requises sont désormais réunies. Il nous appartient donc à tous de nous mobiliser pour mener à son terme cette importante réforme. Mais quelle que soit l'importance de cette réforme, des textes réglementaires et des mécanismes efficaces qui ont été mobilisés à cet effet, il n'en reste pas moins que c'est la conscience responsable des parties prenantes qui sera le véritable test pour évaluer cette réforme, voire la clef du succès de ce secteur tout entier. En faisant le bilan des réalisations accomplies dans le cadre de la marche que Nous conduisons sur la voie du développement et de la réforme, il Nous paraît nécessaire d'exprimer la fierté que Nous inspirent le civisme et l'attachement immuable à la mère patrie, dont font preuve les membres de notre communauté résidant à l'étranger. En effet, bien que leur situation matérielle ait pâti cette année de la crise financière mondiale, ils supportent volontiers les fatigues du voyage, parfois de longues distances à travers l'Europe, pour se rendre dans leur pays et y retrouver les leurs. Nous saluons, donc, leur patriotisme sincère, leur souhaitons la bienvenue, et les assurons de toute Notre sollicitude.

Cher peuple,

Le capital sympathie dont jouit notre première cause à l'international, s'est accru grâce à une bonne appréciation des tenants et des aboutissants de la question de notre intégrité territoriale. Cette évolution trouve son illustration dans le soutien grandissant apporté à notre initiative judicieuse, en l'occurrence notre proposition d'autonomie.

À cet égard, Nous relevons notamment que la dernière résolution du Conseil de Sécurité a fermement réaffirmé les paramètres incontournables pour parvenir à une solution politique consensuelle et réaliste. Par ailleurs, cette résolution met particulièrement l'accent sur la dimension régionale de ce différend et souligne la responsabilité de l'Algérie, en tant que partie concernée par ce litige, tant au niveau politique que sur le plan juridico-humanitaire touchant à la situation dégradante qui prévaut dans les camps de Tindouf.

Selon la même résolution, la question des droits de l'Homme ne doit être abordée qu'à travers les mécanismes nationaux, notamment le Conseil National des Droits de l'Homme, qui jouit d'une crédibilité internationale, et par de fortes initiatives souveraines en interaction positive avec les procédures spéciales

des Nations Unies. Devant l'obstination des autres parties qui persistent à maintenir la situation en l'état, et face à leurs campagnes de mystification, le Maroc s'appliquera à poursuivre la dynamique qu'il a enclenchée au niveau interne, essentiellement pour réaliser plus de bonne gouvernance économique et sociale, et ce, à travers le modèle de développement régional, que le Conseil National Économique, Social et Environnemental s'attelle à élaborer, et dont Nous attendons la mise en œuvre avec toute l'efficacité et tout l'engagement requis. Le deuxième volet de cette dynamique porte sur le renforcement de la gouvernance territoriale et institutionnelle, qui passe par l'exploitation optimale des opportunités offertes par la régionalisation avancée.

En troisième lieu, cette dynamique visera l'amélioration de la gouvernance politique sécuritaire en vue de protéger les libertés individuelles et collectives des citoyens, ainsi que les biens, et ce, dans le respect des dispositions et des garanties prévues par la loi. De par sa nature et ses implications, ce processus équitable et judicieux requiert la mobilisation de toutes les forces vives et l'accompagnement des efforts déployés par les autorités publiques dans ce domaine.

Cher peuple,

Depuis Notre accession au Trône, le Maroc a connu, sur le plan de ses relations extérieures, une évolution constante et des avancées significatives, en synergie totale avec les différentes politiques publiques que le pays applique à l'interne. À cet égard, Nous avons toujours veillé à suivre une politique internationale équilibrée et multidirectionnelle, tant et si bien que nous avons réussi à renforcer de manière concrète et tangible nos relations avec nos partenaires traditionnels, et à ouvrir des perspectives nouvelles et prometteuses avec les nouveaux partenaires. Dans ce cadre, le Maroc a toujours gardé l'espoir de voir émerger un nouvel ordre maghrébin permettant à ses cinq pays de construire un avenir commun, concrétisé par des mécanismes de complémentarité et d'intégration et la libre circulation des personnes, des capitaux et des biens. Mais il faut, pour ce faire, s'abstenir de dresser des obstacles artificiels et d'imposer des conditions, et s'employer à être en phase totale avec les changements survenus sur la scène régionale.

La même conviction anime le Maroc vis-à-vis du monde arabe. En effet, notre pays œuvre, de concert avec tous les États arabes, à l'élaboration d'une approche nouvelle de l'Action arabe commune. À cet égard, Nous avons décidé, à l'occasion de Notre visite dans les États du Conseil de Coopération du Golfe, de poser les jalons d'un partenariat stratégique entre le Royaume et ce groupement régional harmonieux et prometteur. À ce sujet, Nous notons avec une profonde satisfaction les premiers résultats probants de ce partenariat.

À cette occasion, Nous tenons à exprimer nos remerciements et notre gratitude suite à la décision d'accorder au Maroc un soutien financier de la part de Nos Honorables Frères : le Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Ibn Abdulaziz, Souverain du Royaume d'Arabie Saoudite, Son Altesse Cheikh Khalifa Ibn Zayed Al-Nehyane, Président de l'État des Emirats Arabes Unis, Son Altesse Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Assabah, l'Emir de l'État du Koweït, et Son Altesse Cheikh Hamad Ibn Khalifa Al-Thani et son successeur, Son Altesse Cheikh Tamim Ibn Hamad Al-Thani, l'Emir de l'État de Qatar. Nous leur savons éminemment gré de ce soutien qui consiste à faire annuellement don

au Maroc d'un milliard de dollars sur une période de cinq ans, et pour la mise en œuvre de cette décision. Par ailleurs, Nous avons poursuivi sans relâche nos efforts à la tête du Comité Al-Qods pour défendre la juste cause palestinienne, afin que, sur la base de l'Initiative de paix arabe, le peuple palestinien frère puisse vivre sur ses terres au sein d'un État indépendant.

En outre, Nous poursuivons notre soutien et notre engagement en faveur de la préservation de l'identité civilisationnelle et religieuse de la ville d'Al-Qods Al-Charif, notamment par le biais du Comité Al-Qods et son bras opérationnel, l'Agence Bait Mal Al-Qods, qui assure la mise en œuvre de nombreux projets tangibles. Nul doute que cette agence pourra optimiser son action d'utilité publique, si elle reçoit le soutien matériel nécessaire de la part de tous les pays islamiques, comme ils s'y sont conjointement engagés lors de la création de cette agence spécialisée.

Par ailleurs, le Maroc a poursuivi sa politique de solidarité vis-à-vis des pays africains frères, confirmant ainsi sa foi profonde dans les vertus de la coopération Sud-Sud. À cet égard, Nous avons effectué, cette année, des visites officielles dans trois pays africains frères, mû par la volonté de raffermir les liens qui unissent le Maroc à son continent. Ces visites ont été l'occasion pour Nous de nous informer de la demande de ces pays en investissements et en savoir-faire marocains. Aussi, Nous invitons les opérateurs marocains à être réceptifs à cette demande pour favoriser une intégration, un rapprochement et une complémentarité accrues entre les économies de nos pays.

En outre, le Royaume a poursuivi sa stratégie d'ouverture axée sur une synergie constructive avec ses partenaires européens. De fait, notre pays a manifesté sa ferme volonté de renforcer sa relation bilatérale respectivement avec le Royaume d'Espagne et la République française, à l'occasion des visites effectuées dans notre pays par le Souverain espagnol, Sa Majesté le Roi Juan Carlos Ier, et Son Excellence, le Président français, François Hollande. Par ailleurs, les démarches conjointes se poursuivent pour renforcer encore davantage notre partenariat avec l'Union Européenne, dans le cadre du statut avancé qui distingue le Maroc. Il s'agit, pour cela, d'ouvrir des perspectives nouvelles et prometteuses devant cette coopération. Ce rayonnement diplomatique s'est étendu aux autres continents et aux acteurs internationaux qui y opèrent, et avec lesquels nous veillons à renforcer nos relations.

Dans le même ordre d'idées, le Maroc a œuvré, en sa qualité de membre non permanent du Conseil de Sécurité, à y porter haut la voix de l'Afrique et du monde arabe. À cet égard, Nous tenons à réaffirmer, au nom du Maroc, sa solidarité avec le peuple syrien qui endure les affres du terrible conflit sanglant et dévastateur qui fait rage dans ce pays. Nous appuyons ses choix cruciaux et apportons notre soutien à son intégrité territoriale. Nous nous tenons également aux côtés de la République du Mali, ce pays frère, dans sa lutte pour préserver son intégrité territoriale et appuyons son choix national visant à prémunir son identité contre l'extrémisme et les démons du terrorisme. Nous entendons continuer à mener notre action conformément à ces orientations de la diplomatie marocaine, adossées aux dispositifs de coopération renouvelés et adaptés aux évolutions internationales.

Cher peuple,

En cette journée nationale mémorable, qui coïncide avec le mois béni de Ramadan, Nous avons une pensée émue et déférente pour la mémoire et l'âme immaculée des pionniers de la libération et de

l'indépendance et des bâtisseurs de l'État marocain moderne, avec, au premier chef, Notre Auguste Grand-Père et Notre Vénéré Père, feu Leurs Majestés les Rois, Mohammed V et Hassan II, que Dieu bénisse leur âme et perpétue la mémoire de leurs bonnes actions, ainsi que tous les martyrs de la libération, de la résistance et de l'intégrité territoriale. Puisse Dieu les en rétribuer de belle manière.

Par ailleurs, Nous rendons hommage aux Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, à la Sûreté nationale, aux Forces Auxiliaires, à l'Administration territoriale et à la Protection civile pour le dévouement dont elles font preuve sous Notre commandement, afin de défendre la sécurité et la stabilité de la Patrie.

Je continuerai, Cher peuple, comme tu M'as toujours connu, à conduire, avec dévouement et abnégation, ta marche sur la voie de la démocratie et du développement, pour un Maroc uni et fort, avancé et prospère. Je prie le Très-Haut de raffermir les liens symbiotiques qui M'unissent à toi, et qui constituent l'atout majeur dont nous disposons pour relever les défis et atteindre les desseins les plus élevés. J'implore également le Tout-Puissant d'agréer ton jeûne et tes prières et de t'apporter bonheur et félicité, au présent comme à l'avenir.

«Notre Seigneur, accepte cela de notre part : Tu es l'Entendant l'Omniscient» .

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

**S.M. LE ROI MOHAMMED VI
PRÉSIDE LA CÉRÉMONIE DE PRESTATION DE SERMENT
DES OFFICIERS LAURÉATS DES GRANDES ÉCOLES
MILITAIRES ET PARAMILITAIRES**

CASABLANCA, 31 JUILLET 2013

Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Il Nous est agréable, en Notre qualité de Chef Suprême et Chef d'État-major des Forces Armées Royales, de présider la cérémonie de prestation de serment par les lauréats des instituts supérieurs militaires, sécuritaires et territoriaux de cette année.

Nous saisissons cette occasion pour saluer à nouveau la haute compétence et la discipline sans faille dont font preuve ces Forces dans l'accomplissement de leur devoir national sous le commandement de Notre Majesté. En effet, c'est avec une mobilisation constante et une vigilance extrême qu'elles œuvrent à défendre l'unité, la souveraineté, la sécurité et la stabilité de la Patrie et à apporter un concours efficient aux opérations humanitaires menées à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Nous avons décidé de donner à la promotion de cette année le nom de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Amina, eu égard aux valeurs de sacrifice et d'abnégation au service de la patrie, que symbolise l'illustre nom de Son Altesse, que Dieu L'ait en Sa Sainte Miséricorde. En effet, Son Altesse est née à l'époque où, en compagnie de la Famille Royale, Notre Vénéré Grand-Père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V, endurait les affres de l'exil pour la libération et l'indépendance du Maroc.

Soyez, que Dieu vous garde, à la hauteur de ce grand symbole qui incarne les idéaux de sacrifice au nom des constantes sacrées de la Nation et d'abnégation au service de la patrie, forts de la symbiose qui unit le Trône et le peuple et constamment fidèles à votre devise éternelle : « Dieu, la Patrie, le Roi. »

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 60^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION DU ROI ET DU PEUPLE

RABAT, 20 AOÛT 2013

Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses Compagnons,

Cher peuple,

C'est avec joie et fierté que nous commémorons aujourd'hui le 60ème anniversaire de la glorieuse Révolution du Roi et du Peuple. Dans les valeurs de sacrifice et de solidarité nationale qu'elle incarne, Nous puisons la volonté nécessaire pour maintenir le cap et entretenir la dynamique constamment renouvelée dans les différents domaines.

Si une bonne partie de Notre peuple fidèle n'a pas connu cette révolution contre la colonisation, elle vit aujourd'hui, grâce à Dieu, une nouvelle révolution, menée sous Notre impulsion, dans les domaines du développement humain et du progrès économique et social. Elle vit sa citoyenneté dans la dignité, faisant preuve du même patriotisme sincère et du même attachement symbiotique entre le Trône et le peuple, qui prévalaient à l'époque.

C'est une révolution continue qui exige la mobilisation de tous. Elle requiert que chacun s'investisse fortement dans les chantiers de développement, afin de relever les défis actuels et à venir et de concrétiser les aspirations légitimes de nos citoyens.

Si Dieu le Très-Haut a réservé à chaque pays sa part de biens et de ressources, Il a gratifié le nôtre d'une richesse renouvelable, en l'occurrence nos ressources humaines. Il s'agit, au premier chef, de notre jeunesse ambitieuse, imprégnée d'amour pour sa patrie, fière de ses traditions séculaires, nantie d'une éducation saine. Ceci tient à la volonté des Marocains d'assurer une bonne éducation à leurs enfants et de leur inculquer les hautes valeurs morales et les vertus de l'attachement aux constantes suprêmes de la Nation, dans le cadre de la complémentarité entre la maison et l'école et de l'ouverture sur les innovations des temps modernes.

Nous considérons que l'affection dont les parents entourent leurs enfants, et les responsabilités qu'ils assument pour les accompagner et instiller en eux les valeurs et les principes suprêmes, sont des facteurs clés de promotion sociale et de consolidation du développement intégré.

Et parce que Nous entendons que le citoyen marocain soit au cœur du processus de développement et des politiques publiques, Nous tenons à ce que l'école puisse disposer des moyens lui permettant de remplir sa mission d'éducation et de formation.

Nous veillons personnellement à ce que les différentes régions du Royaume disposent des infrastructures, notamment les routes, ainsi que de l'eau, l'électricité, le logement pour les enseignants, les maisons des étudiantes et des étudiants et bien d'autres équipements de base qui viennent compléter l'action du secteur de l'éducation, afin qu'il puisse s'acquitter des nobles missions éducatives et pédagogiques qui lui sont dévolues.

À cet égard, notre pays compte à son actif, dans les domaines de l'éducation et de la formation, d'importantes réalisations qui se sont traduites notamment par l'accroissement du taux de scolarisation, surtout parmi les filles, grâce aux efforts méritoires des hommes et des femmes de l'enseignement.

Mais le chemin à parcourir reste long et ardu pour que ce secteur puisse remplir son rôle de locomotive du développement économique et social. Car, en effet, la question pressante qui demeure posée est la suivante : comment se fait-il qu'une frange de notre jeunesse n'arrive pas à réaliser ses aspirations légitimes aux niveaux professionnel, matériel et social ?

Le secteur de l'éducation est en butte à de multiples difficultés et problèmes dus en particulier à l'adoption de programmes et de cursus qui ne sont pas en adéquation avec les exigences du marché du travail. Ces écueils sont imputables également aux dysfonctionnements consécutifs au changement de la langue d'enseignement dans les matières scientifiques. Ainsi, l'on passe de l'arabe, aux niveaux primaire et secondaire, à certaines langues étrangères dans les branches techniques et l'Enseignement supérieur. Ce changement implique, à l'évidence, l'impératif d'une mise à niveau linguistique de l'élève ou de l'étudiant pour qu'il puisse suivre utilement la formation qui lui est dispensée.

Il y a lieu de se féliciter des résultats positifs qui ont été enregistrés dans les domaines de la formation professionnelle et technique et de l'artisanat.

Ce sont, en effet, des domaines qui assurent aux candidats, avec ou sans baccalauréat, une formation spécialisée de deux ou quatre ans, qui offre aux diplômés plus de chances d'accès direct et rapide à l'emploi et d'opportunités d'insertion dans la vie professionnelle.

En revanche, il en est tout autrement pour les lauréats de certaines filières universitaires. En effet, et nonobstant les efforts louables fournis par les cadres universitaires, celles-ci ne devraient pas constituer des usines à chômeurs, surtout dans certaines spécialités dépassées.

De même qu'il faudrait consolider cette formation par une exploitation judicieuse d'une vertu qui caractérise le citoyen marocain, à savoir sa propension naturelle à l'ouverture et son désir de connaître les cultures et les langues étrangères.

Pour ce faire, il convient de l'encourager à apprendre et à maîtriser ces langues, parallèlement aux langues officielles prévues dans la Constitution. Il s'agit de parachever sa qualification, d'affiner ses connaissances et de lui permettre de travailler dans les nouveaux métiers du Maroc, qui accusent un grand déficit en main d'œuvre qualifiée, tels que ceux de la construction automobile et des centres d'appel, ceux liés à l'aéronautique et d'autres encore.

À l'instar de ces métiers et services, et de ces écoles et instituts supérieurs de gestion, de management et d'ingénierie, il est nécessaire d'apporter plus de soutien et d'encouragement au secteur de la formation professionnelle. De même, les travaux manuels et les professions techniques, dans leur acception la plus large, doivent être réhabilités. Il faut être fier de les pratiquer et de les maîtriser, comme le préconise, en substance, le Hadith de Notre aïeul, le Prophète Sidna Mohammed-Paix et Salut sur Lui- : nul n'a jamais mangé meilleur aliment que celui provenant du travail de sa main . Il faut aussi tenir compte, à cet égard, de la place privilégiée que ces métiers occupent désormais sur le marché du travail, comme source de revenu importante et moyen de gagner sa vie dignement.

C'est pourquoi de nombreux européens affluent vers le Maroc pour travailler dans ce secteur prometteur, et livrent même une concurrence à la main d'œuvre marocaine opérant dans ces créneaux.

Cher peuple,

La situation actuelle du secteur de l'éducation et de la formation nécessite de marquer une halte pour un examen de conscience objectif permettant d'évaluer les réalisations accomplies et d'identifier les faiblesses et les dysfonctionnements existants.

Il convient à cet égard de rappeler l'importance de la Charte nationale d'Éducation et de Formation, qui a été adoptée dans le cadre d'une approche nationale large et participative.

Par ailleurs, les gouvernements successifs se sont attachés à mettre en œuvre les préconisations de cette charte, surtout le gouvernement précédent qui a déployé les moyens et les potentialités nécessaires pour mener à bonne fin le Plan d'urgence, dont il n'a, d'ailleurs, entamé la réalisation qu'au cours des trois dernières années de son mandat.

Malheureusement, les efforts nécessaires n'ont pas été entrepris pour consolider les acquis engrangés dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan. Pire encore, sans avoir impliqué ou consulté les acteurs concernés, on a remis en cause des composantes essentielles de ce plan, portant notamment sur la rénovation des cursus pédagogiques, le programme du préscolaire et les lycées d'excellence.

Pour toutes ces considérations, le gouvernement actuel aurait dû capitaliser les acquis positifs cumulés dans le secteur de l'éducation et de la formation, d'autant plus qu'il s'agit d'un chantier déterminant s'étendant sur plusieurs décennies.

En effet, il n'est pas raisonnable que tous les cinq ans, chaque nouveau gouvernement arrive avec un nouveau plan, faisant l'impasse sur les plans antérieurs, alors qu'il ne pourra pas exécuter le sien intégralement, au vu de la courte durée de son mandat.

Par conséquent, le secteur de l'éducation ne doit pas être enserré dans un cadre politique stricto sensu, pas plus que sa gestion ne doit être l'objet de surenchères ou de rivalités politiciennes.

En revanche, il faut inscrire ce secteur dans le cadre social, économique et culturel qui est le sien, d'autant plus qu'il a pour vocation d'assurer la formation et la mise à niveau des ressources humaines pour favoriser leur insertion dans la dynamique de développement, et ce, à travers la mise en place d'un système éducatif efficient.

Cher peuple,

Prendre le parti d'énoncer ce diagnostic sur la réalité de l'éducation et de la formation dans notre pays, peut sembler fort et sévère, mais cette démarche émane en toute sincérité et en toute responsabilité du cœur d'un père qui, comme tous les parents, porte l'affection la plus tendre à ses enfants.

Si ton Serviteur ne vit pas les difficultés sociales ou matérielles que connaissent certaines catégories de la population, cher peuple, il n'en reste pas moins que nous partageons tous les mêmes préoccupations concernant l'enseignement dispensé à nos enfants, et les mêmes problèmes affectant notre système éducatif, d'autant plus que nos petits suivent les mêmes programmes et les mêmes cursus.

Ce qui est important dans ce domaine, ce n'est ni l'argent ni la filiation, ni l'appartenance sociale, mais plutôt la conscience vive qui anime chacun de nous et la sincérité de son patriotisme et de son attachement aux intérêts supérieurs de la Nation.

À l'époque où Ton Premier Serviteur était Prince Héritier, Il suivait ses études selon les programmes et les cursus de l'école publique marocaine, puis ceux de la Faculté de droit de l'Université Mohammed V.

Si le Collège Royal dispose des moyens nécessaires pour appuyer ces programmes, ce n'est pas le cas, hélas, pour toutes les écoles publiques.

Quoi qu'il en soit, ces programmes ont permis de former des générations de cadres nationaux.

Néanmoins, il est navrant de voir que la situation actuelle de l'enseignement s'est dégradée encore davantage, par rapport à ce qu'elle était il y a plus d'une vingtaine d'années.

Ce recul a conduit un grand nombre de familles, en dépit de leur revenu limité, à supporter les coûts exorbitants de l'inscription de leurs enfants dans les établissements d'enseignement relevant des missions étrangères ou dans le privé, et ce, afin de leur épargner les problèmes rencontrés dans l'enseignement public et leur permettre de bénéficier d'un système éducatif performant.

À cet égard, Nous rappelons Notre Discours de l'année dernière, à l'occasion de l'anniversaire du 20 août, dans lequel Nous avons défini les grandes lignes de la réforme du système éducatif, tout en appelant à la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles relatives au Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

Nous invitons donc le gouvernement à procéder avec célérité à l'adoption des textes juridiques relatifs au nouveau Conseil.

En attendant, Nous avons décidé, en application des dispositions transitoires prévues dans la Constitution, d'opérationnaliser le Conseil supérieur de l'Enseignement dans sa version actuelle, afin d'assurer l'évaluation des réalisations accomplies dans le cadre de la décennie de la Charte Nationale d'Éducation et de Formation et de se pencher sur ce grand chantier national.

La franchise de Mon propos, cher peuple, tient à la charge suprême qui M'échoit d'assumer ta direction. En effet, ton Premier Serviteur n'est affilié à aucun parti et ne participe à aucune élection. Le seul parti auquel Je suis fier d'appartenir, Grâce en soient rendues à Dieu, c'est bien le Maroc.

En outre, les Marocains sont tous égaux pour Moi, sans distinction aucune, et indépendamment de leurs différences de situation et d'appartenance. Par conséquent, il n'y a point de distinction entre un président de banque et un chômeur, un pilote de ligne, un agriculteur ou un ministre. Ce sont tous des citoyens, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations.

Il est, donc, impératif d'engager un débat large et constructif sur toutes les questions majeures de la Nation, pour réaliser les résultats tangibles que les Marocains réclament. En revanche, il faut renoncer à la polémique stérile et détestable qui n'est d'aucune utilité, si ce n'est le règlement de comptes étriqués et la pratique de l'injure et de la calomnie. La stigmatisation des individus ne contribue pas à régler les problèmes, mais plutôt à les exacerber.

Cher peuple,

Nous voilà donc célébrant l'anniversaire de la glorieuse Révolution du Roi et du Peuple et Notre anniversaire avec les membres de Notre grande Famille, à savoir Notre peuple fidèle. C'est un moment fort pour exprimer les sentiments d'estime et de déférence que nous inspire la mémoire immaculée des martyrs de l'unité, de la liberté et de l'indépendance, avec, à leur tête, Notre Vénéré Grand-Père, Sa Majesté le Roi Mohammed V et son compagnon de lutte, Notre Auguste Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu bénisse leur demeure éternelle.

C'est également une occasion idoine pour puiser dans ces valeurs de fidélité et d'altruisme la force et la volonté de continuer à porter le flambeau de la révolution renouvelée du Roi et du Peuple et parachever l'édification du Maroc de l'unité, du progrès et du développement global.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 1^{ÈRE} CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS

RABAT, 30 AOÛT 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellences,

Fidèles Ambassadeurs de Notre Majesté,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable de Nous adresser à vous à l'ouverture de cette importante Conférence des Ambassadeurs de Notre Majesté. Cette rencontre offre le cadre idoine pour livrer une réflexion approfondie sur la diplomatie marocaine, en passant en revue ses réalisations et ses acquis, ses capacités et ses potentialités ainsi que les défis qu'elle se doit de relever.

C'est aussi une occasion propice pour engager entre vous les consultations et les concertations nécessaires afin de définir les actions et les initiatives devant régir, conformément à Nos Hautes Orientations, le fonctionnement de la diplomatie marocaine, au cours des années à venir. Il s'agit de renforcer la performance de la diplomatie nationale et, partant, de conforter la position du Royaume en tant que membre agissant et responsable de la communauté internationale.

Mesdames, Messieurs,

Dès Notre accession au Trône de Nos glorieux ancêtres, Nous avons élaboré une vision diplomatique intégrée et cohérente qui affirme et consacre l'identité civilisationnelle séculaire du Maroc. Cette vision permet d'exploiter à bon escient la position géostratégique privilégiée du pays, d'être en phase avec ses constantes immuables et de s'adapter avec efficacité et professionnalisme à un environnement international complexe, vivant au rythme de changements et d'événements aussi rapides que variés.

La géopolitique mondiale vit aujourd'hui entre les réminiscences de l'ordre international issu de la seconde guerre mondiale et les prémices d'un nouvel ordre international qui n'arrive pas encore à s'imposer.

On observe ces dernières années, l'émergence de plusieurs questions globales intéressant tous les États et les peuples et l'apparition de nouvelles et émergentes puissances internationales.

On constate également l'entrée en scène de nouveaux acteurs tels que les ONG internationales et les sociétés multinationales, ainsi que la diversification inédite des centres mondiaux de prise de décision et d'influence et de groupes internationaux spécialisés de régulation et de coordination.

Parallèlement à ces phénomènes, on note la multiplication des défis issus d'une succession de crises à répétition, simultanées, aiguës et globales, qui affectent les domaines de la sécurité, la politique, l'économie, les finances, l'environnement et la sécurité alimentaire, qui ont eu un impact profond et pervers sur la situation mondiale.

Dans ce contexte de changements profonds, de mutations majeures et de crises graves aux niveaux international et régional, le ministère des affaires étrangères et de la coopération s'est employé, en application de Nos Hautes Directives, à faire connaître notre pays et à mettre en exergue ses importantes réalisations dans les espaces d'appartenance, de voisinage et de partenariat, tant au niveau bilatéral que régional et multilatéral. Il s'est attaché à faire ressortir les potentialités objectives et les opportunités réelles de la coopération avec le Maroc.

Un Maroc qui, par la grâce de Dieu, est un pays sûr, stable et fort de ses institutions développées;

Un Maroc se distinguant par la cohérence et la complémentarité entre ses réalisations nationales et les actions engagées au niveau international;

Un Maroc, ouvert sur les autres, disposé à coopérer avec tous les partenaires, sur la base du respect mutuel et de l'intérêt commun;

Un Maroc ayant arrêté, tôt, ses options fondamentales, fondées sur le renforcement de l'État de droit, l'attachement irréversible aux principes de pluralisme politique et de participation constructive, en accord avec ses traditions et les valeurs qui y sont enracinées;

Un Maroc, chantre infatigable de la paix et du respect de la légalité internationale, ouvert sur son époque, respectueux des principes et des idéaux universels, attaché aux vertus du dialogue, de la concertation et de la persuasion ;

Un Maroc, clairement solidaire avec les peuples frères et les États amis, agissant dans un cadre de coopération Sud-Sud concrète et mettant en œuvre une diplomatie de développement humain et de participation efficiente aux opérations de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies.

Mesdames, Messieurs,

La diplomatie nationale s'appuie sur l'ensemble de ces déterminants tels que consacrés par la Constitution du Royaume, et sur Nos Hautes Orientations que Nous ne cessons de prodiguer aux gouvernements successifs pour encadrer leur action.

Il s'agit en premier lieu de la mobilisation continue pour la défense de l'intégrité territoriale du Maroc, au Nord comme au Sud. À cet égard, il importe d'exploiter au mieux les développements positifs qu'a

connus la question du Sahara marocain, surtout après la reprise de l'initiative par notre pays qui a fait preuve de plus d'efficacité dans le traitement de cette question déterminante, grâce à Notre initiative audacieuse accordant l'autonomie à nos provinces du Sud, initiative qui a bénéficié d'un soutien constant et croissant.

Grâce à la justesse de sa cause et à la pertinence de sa position, le Maroc a réussi, ces dernières années, à dévoiler la supercherie de la thèse séparatiste, et à obtenir des retraits successifs de reconnaissance de la prétendue république, par de nombreux pays.

Nous tenons à souligner l'importance de maintenir le cap et l'impératif de déjouer, avec toute la fermeté requise, les manœuvres et les tentatives désespérées, fondées sur la calomnie et la mystification, entreprises par les adversaires de notre unité nationale et de notre intégrité territoriale.

Il appartient donc aux ambassadeurs de Notre Majesté de mener ce combat de tous les instants avec une vigilance particulière, et de travailler dans ce sens, assidûment et à tous les niveaux auprès des responsables dans leurs pays d'accréditation respectifs.

Il est également du devoir de la diplomatie marocaine de s'employer, avec la même ardeur, à mettre en relief les atouts fondamentaux du Royaume, et d'en faire l'usage le plus judicieux, et ce, à travers un positionnement cohérent et efficace, en phase avec les valeurs et les intérêts supérieurs du Maroc, et avec les évolutions fondamentales des relations internationales.

À cet égard, Nous engageons notre diplomatie à renforcer l'action visant à assurer la promotion du Label Maroc qui tire sa force et sa richesse des réformes profondes que Nous avons initiées. Il lui appartient également de mieux faire connaître les grands chantiers de développement que Nous conduisons dans tous les domaines, notamment en faveur du développement humain.

Cela vaut également pour les domaines du tourisme, du développement durable et des énergies renouvelables, outre le capital historique du Maroc, pays d'ouverture et de tolérance, espace de coexistence et d'interaction entre les cultures et les civilisations.

C'est dire que la promotion du Label Maroc n'est pas un simple slogan, mais plutôt un objectif stratégique dont la réalisation permettra de concrétiser toutes les opportunités de coopération possibles dans tous les domaines.

Pour atteindre donc cet objectif, il appartient à Notre gouvernement de donner la priorité à une diplomatie économique audacieuse, capable de mobiliser les énergies pour développer les partenariats, attirer les investissements, promouvoir l'attractivité du pays, conquérir de nouvelles positions et intensifier les échanges extérieurs.

Nous invitons également le gouvernement à œuvrer en coordination et en concertation avec les différents acteurs économiques des secteurs public et privé, en vue de faire connaître les atouts économiques que recèle notre pays, surtout dans les créneaux productifs prometteurs. Outre le développement de ces créneaux, Nous tenons également à l'instauration d'une coopération institutionnelle entre les départements ministériels ayant une activité internationale dans le domaine économique.

Nous considérons, à cet égard, Nos ambassadeurs comme des soldats devant déployer tous leurs efforts au service des objectifs économiques de leur pays.

Quant à la diplomatie culturelle, il importe de lui accorder l'appui et l'encouragement qu'elle mérite, notamment la mise en place de maisons du Maroc, de centres et de services culturels à l'étranger. Il importe également d'intensifier les activités artistiques, d'organiser des foires et des expositions, de faire connaître le patrimoine civilisationnel et culturel du Maroc, pour en accroître le rayonnement à l'étranger et de mettre en relief son identité unifiée, authentique, riche et plurielle.

Conscient des moyens limités disponibles, et afin de concrétiser les résultats escomptés en la matière, Nous préconisons le déploiement des différents types de coopération et de partenariat avec tous les acteurs concernés.

Mesdames, Messieurs,

Si le monde connaît aujourd'hui de plus en plus de groupements et d'ensembles politiques, économiques et culturels, la construction du Grand Maghreb connaît, elle, un gel regrettable, alors que toutes les conditions requises sont réunies. Un tel blocage va à l'encontre de la dynamique de cette ère et des aspirations légitimes des peuples maghrébins frères.

Profondément convaincu de l'inéluctabilité du destin commun de nos cinq pays maghrébins, Nous avons constamment orienté Notre diplomatie à redoubler d'efforts pour concrétiser l'attachement du Maroc à la construction de l'Union Maghrébine, en tant que choix stratégique énoncé dans la Constitution. Nous continuerons également à œuvrer avec sincérité et bonne foi pour l'émergence d'un nouvel ordre maghrébin transcendant toutes les sources de désaccord.

En attendant la levée des obstacles objectifs qui entravent l'intégration régionale souhaitée, Nous appelons notre diplomatie à renforcer les relations de notre pays avec tous les autres États maghrébins frères.

Par ailleurs, fidèle à notre appartenance africaine et ayant en vue les liens spirituels et les intérêts stratégiques de notre pays, Nous nous sommes attaché à consolider nos liens avec les pays subsahariens en les plaçant au cœur de l'agenda diplomatique marocain.

Nous avons concrétisé cette orientation à travers les visites que Nous avons effectuées, à partir de 2000, dans plusieurs pays africains frères. Nous veillons, à ce titre, à consacrer les valeurs de solidarité et de fraternité et à faire en sorte que notre continent compte sur les ressources propres considérables qu'il recèle.

Eu égard au rayonnement du Maroc et à la place éminente dont il jouit, Nous exhortons notre diplomatie à accompagner assidûment cette orientation, par le développement de nos relations bilatérales avec les pays subsahariens, par une contribution efficace aux actions de la Communauté des États Sahélo-Sahariens, CEN-SAD, notamment à la définition des nouvelles missions dévolues à ce rassemblement, ou encore par le renforcement de nos relations avec les organisations sous régionales africaines, en particulier les organisations d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale.

Nous invitons également Notre gouvernement à relancer les activités de la Conférence des États africains riverains de l'Atlantique, Organisation régionale dont Nous avons tenu à abriter le siège dans notre capitale, et à lui permettre de jouer pleinement le rôle qui lui revient en tant qu'instrument au service de nos relations avec nos frères africains.

À cet égard, il appartient à notre diplomatie de tirer le meilleur parti des instruments disponibles dans ce domaine. Nous citerons en particulier l'Agence Marocaine de Coopération Internationale, qui devra continuer à œuvrer, sans relâche et en toute efficacité, pour accompagner les efforts que Nous menons pour le renforcement de nos relations avec nos frères du continent.

Sur le plan arabe, Nous suivons avec une grande préoccupation et une profonde inquiétude la situation difficile que vivent, à des degrés variables et selon des spécificités et des enjeux différents, certains pays arabes connaissant des mutations politiques et institutionnelles. Toutefois, Nous avons bon espoir de voir ces pays parvenir à traverser cette étape délicate de leur histoire à travers un dialogue constructif et une réconciliation nationale, dans le cadre de l'intégrité territoriale et des aspirations légitimes des peuples concernés.

Par ailleurs, le Maroc continue à jouer le rôle qui a toujours été le sien dans la mise en place des fondements d'un ordre arabe solidaire et intégré. Il affirme son engagement à soutenir les causes arabes et islamiques, avec à leur tête, la cause du peuple palestinien et sa lutte nationale pour instaurer un État palestinien indépendant, avec Al-Qods Al-Charif comme capitale.

Sur un autre plan, Nous attachons une importance capitale au développement de relations privilégiées avec les États du Conseil de Coopération du Golfe, d'autant plus que Nous sommes uni à leurs dirigeants par de solides liens de fraternité, d'estime mutuelle et d'entente permanente, et que Nous nous attachons à renforcer avec eux le partenariat stratégique exemplaire qui a été mis en place, en 2011.

Dans le même ordre d'idées, Nous appelons à redoubler d'efforts pour diversifier et consolider nos relations avec l'Union Européenne et l'ensemble de ses États membres, et ce, par la mise en œuvre sur le terrain du Statut avancé dont le Maroc bénéficie depuis 2008 ; d'autant plus que Nous sommes fier des rapports d'amitié solide et de coopération fructueuse qui nous unissent aux pays de l'Union.

Dans le même esprit, la diplomatie marocaine devra poursuivre l'action visant à renforcer les relations du Royaume avec les pays frères et amis qu'il compte dans les autres continents et espaces géographiques, dans le cadre d'une politique volontariste de diversification et d'élargissement de notre coopération internationale.

Il s'agit de ceux ayant de fortes potentialités économiques et une présence politique agissante, avec lesquels Nous avons tenu à conclure des partenariats stratégiques. Dans ce contexte, la fierté que nous inspirent les liens d'amitié historique et de coopération fructueuse unissant le Maroc et les États-Unis d'Amérique n'a d'égale que notre détermination à consolider le partenariat stratégique entre nos deux pays, au mieux de nos intérêts communs et pour le triomphe des causes justes dans le monde.

Tout comme il s'agit d'autres pays en développement, avec lesquels Nous avons réussi à ouvrir de nouvelles perspectives, comme cela a été le cas avec les pays de la zone des Caraïbes et d'Océanie.

Mesdames, Messieurs,

Le Maroc, Nation séculaire, possède de solides traditions diplomatiques, qui remontent à des lustres et qui obéissent à des déterminants bien définis et à des normes établies. Si, grâce à la compétence, au dévouement et aux efforts soutenus de ses cadres successifs, hommes et femmes, la diplomatie marocaine a accompli d'importantes réalisations, il n'en demeure pas moins qu'on devrait, comme Nous l'avons réaffirmé à maintes reprises, développer des diplomaties parlementaire, civile et locale agissantes, surtout au vu de la place que le parlement, la société civile et les collectivités territoriales occupent désormais dans la Constitution.

Dans un monde où les parlements, les partis politiques, les organisations non gouvernementales, les médias et les acteurs académiques et culturels constituent d'importants pôles d'influence, les efforts officiels demeurent insuffisants à eux seuls. Nous incitons donc Nos Ambassadeurs à redoubler d'efforts en s'ouvrant davantage à ces nouveaux acteurs présents sur la scène extérieure et en encourageant ces derniers à se mettre en rapport avec leurs homologues au Maroc.

Dans le même contexte, et afin que le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération puisse disposer des analyses et des outils conceptuels nécessaires pour assimiler et mieux anticiper les transformations accélérées que connaît le monde, Nous l'invitons à tirer parti des expertises et des compétences dont dispose l'Institut Royal des Études Stratégiques, et ce, au mieux des intérêts nationaux.

Nous exhortons cet Institut à coopérer avec le Ministère et à consacrer ses efforts au domaine diplomatique et aux différentes questions liées aux relations extérieures du Maroc, dans leurs différents volets politique, économique, social, culturel et environnemental.

Par ailleurs, et afin de concrétiser Notre sollicitude constante à l'égard des membres de la Communauté Marocaine à l'Étranger, il est nécessaire de poursuivre les efforts louables déployés précédemment pour protéger les intérêts de cette communauté, défendre ses acquis sociaux et juridiques et améliorer la qualité des services qui lui sont offerts, de sorte qu'ils soient à la hauteur de ceux que les pays de résidence mettent à sa disposition, tant en termes de qualité que de transparence.

Néanmoins, la réalisation de tous ces objectifs et l'accomplissement optimal des différentes missions diplomatiques nationales sont tributaires d'une qualification adéquate de l'élément humain, d'une parfaite rationalisation des ressources matérielles et enfin d'une méthodologie et des procédures de travail rigoureuses.

À cet égard, Nous tenons à saluer les résultats positifs qui ont été réalisés dans ces domaines au cours de la dernière décennie, à l'instar de la révision du Statut du personnel du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération, de la mise en place d'un nouvel organigramme, de l'effort engagé pour assurer une formation continue des cadres, de la création, en 2011, de l'Académie Marocaine des Études Diplomatiques, de l'action vouée à la promotion du rôle de la femme diplomate, ou encore de l'élargissement du réseau des missions diplomatiques et des postes consulaires marocains à l'étranger, et de la généralisation efficiente des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Aussi, appelons Nous à poursuivre ces efforts méritoires et à continuer à motiver nos diplomates, de sorte qu'ils soient plus confiants en ce qui concerne leurs droits et davantage conscients de leurs obligations. Il faut donc s'attacher à trouver les voies et moyens de tirer le meilleur parti de ces réalisations et à les consolider par des acquis supplémentaires.

Nos fidèles Ambassadeurs,

L'expérience et le savoir-faire que notre diplomatie a accumulés lui ouvrent en permanence des perspectives lui permettant de renforcer ses capacités d'adaptation et d'innovation, tout en demeurant fidèle à l'ancrage du Maroc et à son authenticité.

Le but est de hisser notre diplomatie au rang d'une diplomatie dynamique et anticipative ayant des objectifs précis et une compréhension pointue de son environnement, et adoptant une approche novatrice dans son travail.

En souhaitant plein succès à votre Conférence que Nous avons placée sous Notre Haut Patronage en témoignage de l'intérêt que Nous portons à la diplomatie et aux diplomates, Nous vous invitons tous à conjuguer vos efforts et à mettre en œuvre vos idées et vos actions individuelles et collectives de sorte que la diplomatie marocaine puisse non seulement accéder aux plus hauts niveaux de professionnalisme, mais aussi atteindre l'excellence au niveau mondial. Pour cela, armez-vous de détermination et de patriotisme et faites preuve d'une mobilisation constante, ferme et continue.

Soyez, que Dieu vous garde, à la hauteur de la responsabilité nationale qui vous incombe et des missions nobles qui vous sont assignées, avec ce que cela implique en termes de célérité et de proximité avec les centres de décision et les forces vives influentes au sein des pays d'accréditation, et de mobilisation des réseaux d'amitié et de solidarité que Nous nous sommes constamment attaché à tisser de par le monde.

Puisse Dieu couronner vos efforts de succès.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
LORS DE LA CÉRÉMONIE D'INVESTITURE
DU NOUVEAU PRÉSIDENT MALIEN
M. IBRAHIM BOUBACAR KEÏTA

BAMAÏKO, 19 SEPTEMBRE 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Monsieur Ibrahim Boubacar Keïta, Président de la République du Mali,

Madame et Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Présidents et Représentants des Institutions de la République malienne,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Ma présence auprès de vous, en ce jour riche de sens, se veut l'expression de l'amitié du peuple marocain et le témoignage de son attachement à la relation toute singulière qui le lie au peuple Malien.

En ce moment solennel, Je voudrais renouveler Mes vives félicitations au Président Ibrahim Boubacar Keïta, pour son élection à la magistrature suprême du pays.

Mes vœux ardents de succès accompagneront Votre action au service des aspirations légitimes du peuple malien à la paix, à la concorde et au progrès.

En cette occasion, J'ai une pensée toute particulière pour le Président intérimaire, M. Dioncounda Traoré, qui a su conduire avec sagesse la délicate phase de transition.

À cet égard, Je souhaite rendre hommage aux Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO et du Tchad pour les efforts déployés aux côtés du Mali frère, dans l'épreuve douloureuse qu'il vient de traverser.

Je voudrais aussi réitérer Mes remerciements au Président de la République française, M. François Hollande, pour l'appui franc et déterminant apporté par la France et pour le dynamisme et le courage de sa diplomatie, au service de la paix et de la stabilité du Mali.

Monsieur le Président,

Malgré les difficultés que l'on disait insurmontables, le Mali a réussi des élections présidentielles transparentes et crédibles, dans l'exercice de la souveraineté du pays, de sa stabilité et de son unité.

Cette réussite est, sans conteste, la réponse la plus judicieuse aux errances, partout ailleurs dans le Monde, des radicaux et extrémistes de tous bords.

Si nous nous félicitons tous de la victoire collective sur les forces obscurantistes et séparatistes au Mali, nous sommes tous conscients de l'ampleur des défis qui l'attendent, dans cette phase nouvelle de réconciliation et de reconstruction nationales :

- Une réconciliation apaisée entre tous les fils du Mali, ouverte à toutes les sensibilités. La création d'un "Ministère en charge de la Réconciliation nationale et du Développement des régions du Nord" constitue les prémices mobilisatrices de cette réconciliation.

- Une reconstruction durable par la consolidation de ses institutions politiques, représentatives et sécuritaires, par la mise à niveau de ses infrastructures de développement et enfin, par la restructuration de son champ religieux.

Tout cela, dans le strict respect de la pleine souveraineté et du libre choix des Maliens.

Monsieur le Président,

La présence significative, aujourd'hui à Bamako, des amis du Mali, témoigne, à l'évidence, de leur engagement commun à continuer à Vous soutenir fidèlement dans Votre mission, à la fois délicate et exaltante.

Ainsi, la Communauté internationale demeurera à Vos côtés pour l'établissement d'une nouvelle gouvernance politique et territoriale, adaptée aux spécificités géographique, économique et culturelle du pays.

Monsieur le Président,

La singularité culturelle du Mali a, de tout temps, constitué une composante majeure du patrimoine islamique et de l'identité africaine.

Toute action coordonnée internationale qui n'accorderait pas l'importance requise à la dimension culturelle et culturelle, serait vouée à l'échec. Le partenariat que le Royaume entend offrir en faveur de la reconstruction matérielle et immatérielle du Mali, s'inscrit pleinement dans cette philosophie.

Il est indispensable de réparer les destructions matérielles et de soigner les blessures symboliques, par la réhabilitation des mausolées, la remise en état des manuscrits, leur préservation, et la redynamisation de la vie socio-culturelle.

La tradition et la pratique de l'Islam au Maroc et au Mali ne font qu'un. Elles se nourrissent des mêmes préceptes du "juste milieu". Elles se réclament des mêmes valeurs de tolérance et d'ouverture à l'autre, et demeurent le fondement du tissu spirituel continu qui a lié nos deux pays.

Guidé par ce socle culturel commun et conscient des enjeux de sa préservation face à toutes les dérives, Je Me félicite de la signature d'un accord portant sur la formation, au Maroc, de 500 Imams maliens, sur plusieurs années.

Cette formation, effectuée en 2 ans, sera consacrée essentiellement à l'étude du rite malékite et de la doctrine morale qui rejette toute forme d'excommunication.

Monsieur le Président,

Attaché à la coopération Sud-Sud, le Maroc ne ménagera aucun effort pour accompagner le Mali, pays frère et voisin, dans les secteurs socio-économiques que Votre pays estimera prioritaires.

Il apportera son appui aux programmes maliens de développement humain, notamment en matière de formation des cadres, d'infrastructures de base et de santé.

Dans ce contexte, le Royaume du Maroc a installé, ces derniers jours, à Bamako, un hôpital militaire de campagne, à vocation pluridisciplinaire, appuyé par une aide médicale et humanitaire d'urgence.

Enfin, notre coopération encouragera la Communauté des Affaires à s'impliquer davantage dans la promotion des échanges et des investissements entre nos deux pays, favorisant ainsi l'emploi et le transfert des compétences et des capitaux.

Monsieur le Président,

Dans cette importante mission de reconstruction, tous les pays africains frères ont un rôle essentiel à remplir. Malheureusement et en dépit de ces enjeux, certains États et parties s'emploient à détruire, au moment où d'autres choisissent de construire.

C'est en vertu de sa riche et inaliénable tradition de coopération avec les États frères subsahariens que le Maroc entend remplir activement sa part de responsabilité historique.

Je n'ai cessé d'accorder une attention toute particulière à cet axe essentiel des relations extérieures du Maroc, veillant personnellement à son renforcement.

Le Maroc, membre fondateur de l'OUA, ne siège pas au sein de l'Union Africaine. Depuis, il n'a cessé, en toute liberté, d'initier, plus qu'auparavant, des actions concrètes et de réaliser, avec davantage d'efficacité, des projets probants. Des résultats significatifs sont aujourd'hui atteints que le Maroc entend renforcer par la poursuite de ses efforts inlassables de solidarité avec ces pays frères.

Monsieur le Président,

Le rêve d'un Mali pacifié est aujourd'hui réalité. Dans la nouvelle page de l'histoire malienne qui s'écrit, le Maroc restera le partenaire fidèle et engagé de Votre pays.

Je vous remercie pour votre attention.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AMIR AL MOUMININE, AUX PÈLERINS MAROCAINS

SALÉ, 21 SEPTEMBRE 2013

S.M. le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, que Dieu L'assiste, a adressé le 21 septembre 2013, un message aux pèlerins marocains devant se rendre aux Lieux Saints de l'Islam au titre de l'année 1434 de l'Hégire.

Dans ce message, dont lecture a été donnée par le ministre des Habous et des Affaires Islamiques, Ahmed Toufiq, en présence de plusieurs personnalités civiles et militaires, le Souverain a appelé les pèlerins marocains à s'approvisionner en piété, comme recommandé par Le Très-Haut «Et prenez vos provisions, mais vraiment la meilleure provision est la piété».

La sainte religion est fondée sur ce pilier de l'Islam, qui devrait rappeler aux Musulmans qu'ils sont égaux nonobstant la position et la fonction, a souligné le Souverain, affirmant que les fidèles devraient lors de ce rassemblement grandiose, incarner le sens de l'égalité, de la tolérance, de la symbiose, du dialogue constructif et récuser les divergences et les conflits, tout en s'attachant encore davantage aux valeurs de l'unité et de la cohésion prônées par la sainte religion.

Ils devraient aussi, a insisté S.M. le Roi, rejeter les tendances de l'extrémisme qui sont de nature à semer la discorde dans leurs rangs et les tentatives d'altération des vrais principes de l'Islam et de ses valeurs basées sur la solidarité et la paix.

Aussi vous rappelons-nous, les impératifs qui s'imposent à ceux qui entendent s'acquitter convenablement de ce pilier de l'Islam, en l'occurrence la disposition psychologique, le recueillement et les connaissances conventionnelles concernant les rituels du pèlerinage, a ajouté le Souverain, soulignant que les pèlerins marocains doivent avoir bénéficié, à cet effet, des orientations et des informations qui leur ont été données par les Oulémas, sous l'égide du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques.

Les pèlerins doivent s'attacher constamment à invoquer le nom de Dieu, à implorer Sa bénédiction et à recueillir Son absolution, a recommandé Amir Al Mouminine, invitant également les hôtes de Dieu à incarner, dans toutes les étapes de l'accomplissement des rites du pèlerinage, les vertus de leur pays, l'identité séculaire et la civilisation qui sont siennes, à leur tête le souci de la cohésion, de l'unité et de

l'entraide, ainsi que l'attachement aux valeurs sacrées religieuses et nationales, fondées sur la modération, l'unicité du rite et l'attachement au glorieux Trône Alaouite, ainsi que la mobilisation derrière S.M. le Roi, qui veille à assurer le développement, la prospérité et à préserver l'unité et la stabilité du Royaume, afin que les pèlerins marocains soient les meilleurs ambassadeurs de leur pays.

SM le Roi leur a également recommandé de respecter les dispositions prises par les autorités saoudiennes compétentes pour veiller au bon déroulement du pèlerinage, soulignant que le serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Ibn Abdulaziz ne ménage aucun effort pour que chaque année, la saison du pèlerinage offre plus de confort et de services de qualité aux hôtes du Seigneur, ainsi qu'une sollicitude entière à leur égard, priant Dieu qu'il soit pleinement rétribué pour les services rendus en tout temps et en tout lieu aux deux Saintes Mosquées, à l'Islam et aux musulmans.

Le Souverain a en outre invité les pèlerins à respecter les dispositions prises par le Ministre des Habous et des Affaires Islamiques, qui ne ménage aucun effort pour améliorer les conditions du voyage et du séjour des pèlerins, de prise en charge administrative et médicale, le but étant leur permettre, conformément aux Instructions royales adressées à cet effet, d'accomplir le devoir du pèlerinage dans les meilleures conditions possibles, rendant par la même occasion hommage à tous les cadres qui l'assistent.

SM le Roi a, en outre, invité les pèlerins à se remémorer, en faisant leurs prières et leurs incantations exaucées, à prier pour leur Roi auquel incombe la mission de veiller à la sécurité, à la prospérité, à l'unité, de préserver la souveraineté et la dignité du Maroc et de lui permettre d'occuper la place qui doit être la sienne aux plans régional et islamique.

«Priez aussi pour qu'Il Nous comble en la personne de Notre Prince Héritier, S.A.R. le Prince Moulay Al Hassan, ainsi que de l'ensemble des membres de Notre Famille Royale Chérifienne, et qu'Il couvre de Son infinie miséricorde Notre Vénéré Grand-Père et Notre Auguste Père, Leurs Majestés Mohammed V et Hassan II, que Dieu ait Leurs âmes», a souligné le message royale à l'adresse des pèlerins.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 61^{ÈME} CONGRÈS DES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISES DU MONDE

MARRAKECH, 27 SEPTEMBRE 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que Nous nous adressons aux participants aux travaux du 61^{ème} Congrès des Femmes Chefs d'Entreprises du Monde (FCEM), en leur souhaitant la bienvenue à Marrakech, haut lieu historique, ville des grandes rencontres internationales, symbole d'ouverture et de dialogue.

En plaçant ce congrès sous Notre Haut Patronage, Nous avons tenu à rendre un hommage appuyé à l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Monde qui n'a cessé d'œuvrer, depuis sa création il y a 68 ans, à la promotion de l'entrepreneuriat féminin, étendant son réseau à plus de 70 pays sur les cinq continents.

Grâce à la qualité de ses membres et aux valeurs qu'elle soutient, la FCEM s'est forgée une solide réputation et une grande crédibilité que confortent l'originalité, la pertinence et le caractère prospectif des thèmes qu'elle propose aux débats lors de ses congrès. C'est dire l'importance de ce forum qui s'est installé, depuis des décennies, comme un rendez-vous incontournable pour des femmes qui ont marqué le paysage économique, politique et social de leurs pays.

Nous tenons également à saluer l'action de l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Maroc qui, grâce à son dynamisme, à son engagement citoyen et à son dévouement pour les nobles idéaux de votre organisation, a contribué activement à la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le Royaume, apportant sa pierre à l'édifice que Nous bâtissons, celui du Maroc moderne, développé, riche de l'apport de l'ensemble de ses enfants, hommes et femmes.

Mesdames et Messieurs,

Profondément convaincu de la nécessité fondamentale de la mobilisation de toutes les potentialités nationales pour réaliser le développement global et durable que nous souhaitons pour notre pays, Nous n'avons cessé d'œuvrer à la consolidation du rôle de la femme et de son implication dans tous les aspects de la vie nationale : économique, politique, social et culturel. Notre but ultime étant de permettre à l'ensemble des composantes de la société de bénéficier, sans exclusive, des fruits de la modernisation et du progrès.

À cet effet, le Maroc poursuit sa marche soutenue et rationnelle sur la voie de la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes, en termes de droits et d'obligations, à travers notamment une mise en œuvre optimale des dispositions du Code de la famille qui a doté la femme d'un statut qui préserve sa dignité et lui assure justice et équité. Il en est de même du Code de la nationalité qui a été révisé, notamment pour permettre à la femme de transmettre sa nationalité marocaine à ses enfants nés d'un père étranger.

Persévérant dans cette voie, Nous avons tenu à conférer à l'égalité entre l'homme et la femme une consécration constitutionnelle dans la réforme de la loi fondamentale massivement adoptée par le peuple marocain en juillet 2011.

À cet égard, toutes les dispositions de la Constitution relatives aux droits et libertés fondamentaux du citoyen confèrent à la femme, les mêmes droits et obligations que l'homme, lui ouvrant ainsi la voie à une participation pleine et entière à la vie publique.

Le texte constitutionnel a également prévu la création d'une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination, de même qu'il a institué, dans le cadre de la promotion de la démocratie participative, un Conseil consultatif de la famille et de l'enfance.

Cette réforme met le cadre légal et institutionnel national relatif au statut de la femme, au diapason des normes internationales auxquelles le Maroc a pleinement souscrit pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Mesdames et Messieurs,

Nous mesurons à sa juste valeur l'importance du rôle que la femme marocaine n'a cessé de jouer, en tant que partie prenante de l'action du mouvement national dans la lutte pour le recouvrement de l'indépendance du Maroc, et en apportant une forte contribution au processus d'édification du Maroc moderne.

Dans cette perspective, la femme marocaine a activement milité, à la faveur d'un pluralisme culturellement réel et enraciné, au sein des partis politiques, des organisations syndicales, comme elle s'est impliquée dans les sphères des activités du développement économique et social.

Nous tenons, par ailleurs, à rendre hommage à l'action menée par les femmes marocaines pour la défense de leurs droits et à leur participation généreuse au mouvement associatif national, et tout

particulièrement dans le cadre des organisations sociales qui mènent des actions au profit des enfants, des personnes handicapées et des femmes en situation précaire.

L'engagement des femmes est perceptible dans toutes les régions du Royaume, qu'il s'agisse des centres urbains, des zones péri-urbaines ou de contrées rurales. Elles sont ainsi devenues de véritables acteurs du développement intégré et durable, ce qui constitue un réel motif de fierté et d'espoir.

Un tel dynamisme a été mis en évidence dans l'élaboration des finalités assignées à Notre conception du développement durable et sa mise en œuvre, à travers le chantier de Règne qu'est l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), que Nous avons lancée en 2005.

À ce titre, Nous avons tenu à ce que les programmes de l'INDH profitent davantage à la femme rurale pour améliorer ses conditions de vie. Nous avons aussi accordé toute l'importance requise à la promotion de la scolarisation des filles dans le monde rural. Celui-ci est d'ailleurs la cible principale des programmes de développement des infrastructures de base et de promotion des activités génératrices de revenus.

Mesdames et Messieurs,

L'évolution récente au Maroc démontre que le rôle de la femme chef d'entreprise s'est consolidé par une présence active dans les différentes filières des secteurs productifs. Tel qu'illustré par l'AFEM, organisatrice de cet important congrès et, par ailleurs, membre de la Confédération générale des entreprises du Maroc que préside actuellement une femme entrepreneure, la part des femmes dans l'entrepreneuriat a enregistré une croissance significative, à la faveur des réformes évoquées.

Nous espérons encore davantage dans ce domaine, étant convaincu que le processus engagé par le Royaume pour concrétiser substantiellement l'égalité entre les femmes et les hommes favorisera une plus grande implication de la femme dans le développement socio-économique et la création de richesse et d'entreprises performantes, génératrices d'emplois.

L'éducation et la formation doivent jouer un rôle primordial à ce niveau, en s'employant à développer chez les jeunes, filles et garçons, l'esprit d'initiative et la faculté d'entreprendre pour en faire les entrepreneurs de demain. Il est, à ce titre, essentiel d'inclure la culture entrepreneuriale dans les processus d'acquisition du savoir.

La politique que Nous avons tracée pour l'amélioration de la condition de la femme et les efforts que Nous ne cessons de consentir pour la faire bénéficier des moyens d'une égale capacité d'agir pour le progrès commun, sont autant d'atouts que nous nous devons de consolider afin que la femme marocaine puisse occuper la place qui lui sied au sein de la société, notamment par un plus grand accès à l'éducation et à la formation.

Mesdames et Messieurs,

Vous avez choisi de placer les travaux de votre Congrès sous le thème : «Femmes Entrepreneures : Des valeurs sûres pour une performance durable». C'est un sujet d'une grande pertinence, qui s'inscrit parfaitement dans une actualité économique pleine de remous et d'agitation.

L'échange de vos expériences et le partage de vos réflexions vous permettront de réaliser l'élan de progrès auquel nous aspirons tous, à partir de convictions et de valeurs qui constituent le crédo avéré de la FCEM.

C'est d'abord la conviction que les femmes valorisent l'entrepreneuriat autant que les hommes.

Ensuite, l'impératif de les encourager et les motiver dans l'accès au financement dès lors que l'intention de créer l'entreprise constitue déjà l'acte qui libère leurs énergies et favorise la croissance des filières dans lesquelles elles ont choisi d'investir.

Enfin, c'est l'intime conviction qui nous anime tous que doivent être combattus les préjugés défavorables relatifs à la non performance des entreprises féminines. L'esprit d'entreprise s'apprend et l'éducation de la jeune fille doit comprendre l'encouragement et les comportements requis par la culture entrepreneuriale.

Nous sommes persuadé que, grâce à la précieuse contribution des éminentes personnalités participant à ce Congrès, de nouvelles perspectives seront ouvertes devant les femmes à la recherche de soutien et d'accompagnement pour créer leur entreprise et participer à l'effort de la croissance au service du développement global et durable de leurs pays.

Nous souhaitons plein succès à vos travaux et vous réitérons Nos vœux de bienvenue et d'un agréable séjour au Maroc.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE RENFORCEMENT DU DIALOGUE DES CIVILISATIONS ET LE RESPECT DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

FÈS, 30 SEPTEMBRE 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Monsieur le Directeur Général de l'Organisation Islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture, Excellence, Monsieur le Président, Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est pour Nous un réel motif de joie que la ville de Fès, capitale culturelle du Royaume du Maroc, abrite cette importante conférence internationale sur le renforcement du dialogue des cultures et des civilisations et le respect de la diversité culturelle.

Nous tenons, tout d'abord, à souhaiter la bienvenue aux éminentes personnalités, du monde de la pensée, de la culture, de la politique, de l'économie, des médias et des associations de la société civile, qui y participent et qui sont nos hôtes dans leur deuxième pays, le Maroc.

Nous saisissons également cette occasion pour rendre hommage aux efforts soutenus déployés par Madame Irina Bokova, Directrice Générale de l'UNESCO, Monsieur Abdulaziz ben Othman Altwajri, Directeur Général de l'ISESCO, et Notre Frère, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, Secrétaire Général de l'OIF, pour la création d'espaces constructifs d'échanges de points de vue entre des personnalités de divers horizons, la mise en valeur de la diversité culturelle, et la protection de la liberté d'expression.

Le Royaume du Maroc qui s'enorgueillit d'être un membre dynamique de ces Organisations influentes, et membre fondateur de l'Alliance des Civilisations, ne ménagera aucun effort pour continuer à soutenir leur action, contribuer à la mise en œuvre de leurs instruments pertinents et participer activement à la défense des nobles valeurs qu'elles prônent.

L'expression de cet engagement effectif est attestée par l'adhésion du Royaume du Maroc aux normes internationales en la matière, initiées par l'UNESCO et l'ISESCO, en particulier celles figurant dans la Convention de la Protection et la Promotion de la Diversité des Formes d'Expression Culturelle, adoptée par les États membres de l'UNESCO en 2005, ainsi que la Déclaration Islamique sur la Diversité Culturelle, adoptée par la 5^{ème} Conférence Islamique des Ministres de la Culture en 2004.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'intime conviction que le renforcement du dialogue des cultures et des civilisations et le respect de la diversité culturelle ne sauraient accéder au rang de réalité internationale concrète sans un ancrage national, permettant l'appropriation par chaque citoyen de leurs nobles objectifs.

Ainsi, et se basant sur un capital historique séculaire et un socle identitaire solidement bâti par l'interaction vertueuse entre l'unité et la diversité, la nouvelle Constitution du Royaume a consacré la volonté d'opérer une heureuse synthèse entre les affluents de l'identité nationale et l'attachement aux valeurs universelles.

Ainsi, parallèlement à la consécration d'une véritable charte des droits et libertés fondamentaux, et à la prééminence qu'elle accorde à la religion musulmane tolérante dans le référentiel national, la loi fondamentale du Royaume proclame l'attachement du peuple marocain aux valeurs d'ouverture, de modération, de tolérance et de dialogue pour la compréhension mutuelle entre les cultures et les civilisations du monde.

Elle réaffirme également la diversité et la cohésion de l'identité nationale, dont l'unité, forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie, s'est nourrie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen.

C'est ainsi que, outre l'adoption de l'amazighe comme langue officielle de l'État au côté de l'arabe, la Constitution a assigné à l'État la mission d'œuvrer à la préservation du Hassani, en tant que partie intégrante de l'identité culturelle marocaine unie, ainsi qu'à la protection des parlers et des expressions culturelles pratiqués au Maroc, et l'apprentissage et la maîtrise des langues les plus répandues dans le monde. Tout cela illustre la diversité culturelle et linguistique de notre pays, et la volonté d'en assurer la protection et le développement.

Dans le cadre de la même vision sociétale plurielle, l'accès aux moyens publics de communication a été conditionné par le respect du pluralisme linguistique, culturel et politique de la société marocaine.

De même, Nous ne cessons d'insister sur le rôle du système de l'éducation et de la formation comme espace privilégié pour l'initiation des générations montantes aux valeurs de tolérance, de dialogue et d'ouverture.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

En Notre qualité d'Amir Al Mouminine (Commandeur des Croyants), Nous Sommes dépositaire de la mission de garantir le libre exercice des cultes.

Dans le cadre de cette mission sacrée, Nous nous sommes attaché, dès Notre accession au Trône, à une restructuration en profondeur du champ religieux national de manière à préserver la sécurité spirituelle

des Marocains, dans le cadre des valeurs du rite malékite qui prône la modération et la tolérance, loin de tout obscurantisme ou radicalisme.

Ainsi, Imarat Al Mouminine (Commanderie des croyants) demeure le garant du respect du crédo de toutes les composantes de la société marocaine, et de la protection de ses traditions culturelles ancestrales, fondées sur l'ouverture et l'interaction positive, notamment avec son environnement africain.

Dans ce cadre, Il Nous plaît de rappeler avec fierté les solides relations religieuses et spirituelles qui lient depuis toujours le Maroc avec bon nombre de peuples de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale.

Animé par Notre foi en la noblesse des principes de la religion musulmane, porteurs d'un message de paix et de fraternité, Nous n'avons cessé d'œuvrer à la promotion de l'image authentique de l'Islam, sciemment pervertie par des campagnes haineuses.

Ainsi, les appels au fanatisme et à l'ostracisme véhiculés par certains prédicateurs de l'Islam sont instrumentalisés pour opérer un amalgame liant l'Islam, religion du juste milieu par excellence, à des actes de violence et de destruction que revendiquent les groupes extrémistes ou terroristes.

Or, l'histoire de l'Islam dément ces thèses erronées. En effet, les musulmans ont vécu aux côtés de croyants de différentes confessions, au Machrek comme au Maghreb, et ont fait preuve d'un esprit d'entraide, d'entente et de tolérance.

En témoignent les liens d'échange qui s'étaient solidement tissés à travers les siècles entre les musulmans et les non musulmans du pourtour méditerranéen. Cette symbiose a permis d'apporter une contribution substantielle au développement de la pensée et de la connaissance, à l'essor des arts et des métiers, et à l'enrichissement de la civilisation universelle.

Telle est la voie de la sagesse. Elle nous recommande d'ériger le dialogue entre les civilisations et les cultures en une priorité cruciale, notamment au regard d'une conjoncture marquée par l'ébranlement des référentiels, la montée en puissance du phénomène du terrorisme idéologique, de la criminalité organisée transnationale, de la xénophobie, de l'islamophobie, de l'antisémitisme et d'autres discriminations.

Nous Sommes convaincu qu'un dialogue permanent et constructif entre les États et la multiplication des Fora internationaux et régionaux sur les interactions culturelles et la coexistence culturelle, avec l'implication des jeunes de la société civile dans ces rencontres, sont autant de moyens de contrecarrer pacifiquement et de façon civilisée les démons du fanatisme et de l'ostracisme.

Toutefois, il faut se garder d'emprunter les raccourcis intellectuels en assimilant ouverture et interaction au déni de soi et de tout ce qui est constitutif de la singularité.

C'est pour cette raison qu'il est de notre devoir éthique de veiller au renforcement des voies et moyens d'une connaissance, une entente et une interaction mutuelles entre les peuples. Il importe de capitaliser sur la diversité culturelle et d'en faire un levier pour enrichir la civilisation universelle, et non un moyen d'alimenter les antagonismes et les haines. Cet impératif est la condition sine qua non de succès de toute entreprise de dialogue civilisationnel.

Il incombe donc à l'ensemble des acteurs concernés, institutions nationales, instances internationales, organisations non gouvernementales, milieux académiques et intellectuels, et médias, d'assumer leur responsabilité collective dans la conception et la mise en place des mécanismes opérationnels d'un «vivre ensemble» apaisé et serein.

L'éducation de notre jeunesse à l'ouverture, à l'écoute réciproque et tolérante, à l'altérité et à la diversité est l'antidote efficace au « choc des ignorances » et le pré-requis incontournable pour la préservation de la sécurité et de la paix dans le monde.

À cet égard, Nous tenons à saluer l'idée d'associer les jeunes au débat en ligne sur ces thématiques, étant convaincu de la nécessité d'utiliser tous les canaux disponibles pour être constamment à l'écoute des jeunes, de leurs préoccupations et de leurs aspirations, car c'est eux les faiseurs du monde de demain.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Dans un monde ambivalent, traversé par des crises multiformes, nous ne saurions être de simples témoins de l'émergence d'un nouveau modèle de civilisation universel façonné par la mondialisation et les nouvelles technologies. Nous devons plutôt nous affirmer comme des acteurs fondamentaux de ce processus.

Dans ce contexte, il est capital de faire preuve d'intégrité intellectuelle et d'imagination en vue de forger de nouveaux outils de compréhension et d'action sur le monde, tout en se gardant de tomber dans l'aliénation ou de céder à la tentation de l'ostracisme et du dénigrement d'autrui.

Ayant à l'esprit les complexités de notre époque et de l'interdépendance des problématiques, et nonobstant les crises, les tensions, les guerres et les conflits qu'elle connaît, et malgré les défis développementaux, sociaux, environnementaux et sécuritaires qui se posent à l'humanité, il nous faut disséminer la confiance et les espérances, et garder notre regard tourné vers l'avenir, pour bâtir un monde plus sûr, plus stable, plus équitable, plus humain.

À cet égard, Nous appelons à transcender la vision étriquée selon laquelle les sociétés se réduiraient à de simples États et peuples cohabitants ou rivaux, pour parvenir à un concept plus large et plus positif, faisant des nations et des peuples les composantes variées d'une seule entité, à savoir l'humanité. Il appartient donc à chacune de ces composantes de mettre ses potentialités au service de tous, en veillant constamment à la complémentarité et à la cohésion nécessaires.

D'où l'importance de la mise en interaction positive des diverses expressions qui constituent la vraie richesse de l'humanité et d'une prise de conscience de la communauté de destin et de l'inéluctabilité de vivre ensemble, à l'abri de l'égoïsme, du fanatisme et de la haine aveugle.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes persuadé que, grâce à la grande expérience et au savoir-faire des participants, à leur compétence et leur perspicacité, cette conférence contribuera à une meilleure appréhension des problématiques liées au dialogue des cultures et des civilisations, suite aux recommandations et aux propositions pertinentes que vous adopterez au terme des travaux, et ce, dans l'intérêt bien compris de l'humanité tout entière.

En vous réitérant Nos vœux de bienvenue dans votre deuxième pays, le Maroc, Nous vous souhaitons un agréable séjour parmi nous et implorons le Très-Haut de couronner vos travaux de succès.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 4^{ÈME} CONGRÈS MONDIAL DES CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS

RABAT, 02 OCTOBRE 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur la Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable d'exprimer, tout d'abord, Notre joie et Notre fierté de voir se tenir cette importante rencontre, pour la première fois sur le continent africain, et plus précisément au Royaume du Maroc. Nous souhaitons donc la bienvenue aux parties prenantes et aux éminentes élites qui y participent, en l'occurrence les responsables gouvernementaux et les représentants des autorités locales et régionales, des organisations internationales et des institutions financières mondiales, ainsi que les acteurs économiques et associatifs, qui vont débattre des problématiques liées au développement et à la démocratie locale aux prises avec les crises internationales.

C'est une heureuse coïncidence que ce congrès, qui se tient sous Notre Haut Patronage, ait lieu en concomitance avec la célébration du centenaire de la naissance du mouvement municipal mondial, auquel le Maroc attache la plus haute importance, ainsi que du 56^{ème} anniversaire de la création de la Fédération mondiale des villes jumelées. C'est aussi un motif de fierté pour nous que les collectivités territoriales marocaines aient été parmi les premières à adhérer à cette institution et à lui apporter leur soutien.

Nous tenons, à cette occasion à rendre hommage à l'Organisation des villes et des gouvernements locaux qui occupe une place de choix à l'échelle internationale grâce aux efforts méritoires et soutenus des responsables qui président à ses destinées. En effet, elle est devenue un espace privilégié d'échange d'avis et d'expériences ayant vocation à promouvoir la décentralisation territoriale et à répandre les valeurs de démocratie, de solidarité, de dialogue, de coexistence et de tolérance.

Les résultats positifs ayant émergé de la dernière session du Congrès mondial de votre Organisation, qui s'est tenu à Mexico en 2010, illustrent au mieux la réputation dont jouissent les responsables de cette Organisation, qui mesurent à quel point la préparation précoce et continue des collectivités locales, et le développement de leur expérience et de leur savoir-faire, sont nécessaires pour qu'elles puissent franchir les entraves qu'elles viennent à rencontrer, et affronter les défis qui viennent à surgir.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

La tenue de ce rassemblement au Maroc représente un puissant levier qui incite les autorités locales élues dans notre pays à tirer parti des expériences originales des pays précurseurs en matière de décentralisation territoriale et de démocratie locale, et à se prévaloir des approches et des stratégies qui sont de nature à consolider et renforcer le système de gouvernance territoriale, selon les spécificités locales de chacun.

Nous saluons votre choix pertinent du thème «Imaginer la société, construire la démocratie», qui servira de plateforme de discussions et d'échanges d'opinions. Cette manifestation sera, Nous l'espérons, l'occasion propice pour apporter les réponses appropriées aux questions pressantes et d'actualité qui se posent. Il s'agit pour les gouvernements, les élus et les différentes parties prenantes d'identifier les voies et moyens d'améliorer la qualité de vie des citoyens, de garantir leur accès aux services de base et d'accompagner la dynamique des mutations qui s'opèrent dans la région méditerranéenne, surtout en matière de bonne gouvernance.

Promouvoir le développement économique, favoriser l'investissement dans le capital humain, renforcer les liens de solidarité entre les collectivités territoriales, adopter une démarche innovante dans la gestion de la diversité au sein de ces collectivités, et maîtriser l'avenir de l'essor urbanistique en cours, sont toutes des préoccupations d'une brûlante actualité. Elles sont d'autant plus pressantes qu'elles s'imposent à un moment où le monde connaît des transformations économiques et sociales profondes et récurrentes, comme l'atteste la crise économique et financière en cours, qui en est l'une des manifestations les plus significatives. Il est donc impératif que les gouvernements centraux et les gouvernements régionaux et locaux unissent leurs efforts et travaillent de concert pour surmonter les effets pervers de cette crise.

C'est dans cet esprit que nous avons engagé au Maroc des réformes fondamentales, notamment la constitutionnalisation de la régionalisation avancée qui est destinée à mettre en place une organisation territoriale intégrée et qui inaugure une nouvelle phase dans le processus de consolidation de la démocratie locale et du positionnement des collectivités locales comme partenaire majeur de l'État et du secteur privé, dans la gestion des questions de développement.

C'est dans ce contexte que le Maroc a présenté une initiative audacieuse qui accorde à nos provinces du Sud une autonomie permettant aux populations de la région de gérer démocratiquement leurs affaires locales dans le cadre de l'unité du Royaume et de sa pleine souveraineté sur ses territoires. C'est une autonomie qui tient compte de leurs spécificités sociales et économiques, ainsi que de leur culture authentique, laquelle représente un des affluents de la culture marocaine unifiée et plurielle.

Convaincu de la nécessité d'adopter une démarche consensuelle et réaliste dans le règlement des différends régionaux, le Maroc a déployé des efforts considérables pour donner corps à cette initiative ambitieuse, selon une approche participative élargie, ouverte sur toutes les parties prenantes nationales, en particulier les populations des provinces du Sud du Royaume, efforts dont le Conseil de Sécurité n'a cessé de souligner le sérieux et la crédibilité.

Vous savez mieux que d'autres, mesdames et messieurs les élus, que l'autonomie constitue une réponse moderne et efficace aux aspirations des populations de la région, pour réaliser la réconciliation, favoriser le développement et créer les conditions permettant de vivre dans un cadre de liberté, de dignité, de sécurité et de stabilité.

Excellences,

L'adhésion constante du Maroc au processus de décentralisation territoriale trouve son expression en particulier dans l'extension progressive du périmètre de compétences et d'interventions des collectivités locales, afin que celles-ci puissent assumer pleinement les missions qui leur sont dévolues en matière de développement. En effet, il n'est plus admissible aujourd'hui, du point de vue de la bonne gouvernance territoriale, que la sphère centrale ait, seule, vocation à définir les stratégies de développement destinées à l'échelon territorial.

Pour donner corps au principe de la gestion démocratique des autres régions et collectivités territoriales, prévues dans la nouvelle Constitution du Royaume, l'on est passé de la tutelle administrative traditionnelle sur les actions de ces collectivités, au renforcement du système de contrôle à posteriori de la justice administrative et financière sur les dites collectivités. Celles-ci devraient donc disposer d'une plus grande latitude pour prendre leurs décisions dans le cadre d'une autonomie responsable et selon les règles et les normes régissant l'État de droit.

Nous mesurons l'ampleur des charges qui incombent aux différents responsables et acteurs régionaux et locaux, pour la mise en place, au niveau territorial, des fondements de la bonne gouvernance économique, sociale et en matière de développement. C'est pourquoi Nous n'avons cessé d'inciter l'État à mettre à leur disposition les instruments juridiques et les moyens financiers et humains nécessaires pour qu'elles puissent s'acquitter au mieux des responsabilités qui sont les leurs en matière de développement. Il s'agit également de renforcer les services de proximité. Ceux-ci sont devenus des impératifs pressants qui requièrent des réponses adéquates, et qui doivent figurer désormais au cœur des préoccupations et des politiques publiques locales.

Afin de conforter les acquis démocratiques que notre pays a inscrits à son actif, et de développer une vision nouvelle pour la construction d'institutions modernes, fondées sur la participation effective de toutes les composantes de la société, Nous avons tenu à intégrer l'approche du genre dans les politiques publiques, de sorte que la femme marocaine puisse renforcer sa contribution et conforter son rôle comme partie prenante incontournable dans les différents domaines.

Parallèlement, Nous avons ouvert pour la jeunesse les perspectives d'une large participation politique, afin qu'elle contribue par son génie et ses potentialités à la gestion de la chose publique, parallèlement au rôle qu'elle assume efficacement dans les différents domaines de la vie nationale.

La capacité des collectivités territoriales à relever les défis du développement local et durable dépend de leur aptitude à mettre en œuvre les mécanismes de coopération et de solidarité entre elles. Elle tient à leur disposition à renforcer les canaux de concertation et d'échanges d'idées et d'expériences, ainsi qu'à leur adhésion effective aux différents systèmes et réseaux de coopération et de participation mutuelle, tant au niveau national que régional et international.

Dans le cadre de Notre approche globale et intégrée de la promotion de la situation sociale des citoyens, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain que Nous avons lancée en Mai 2005, représente un chantier modèle dans le domaine des politiques publiques. Son objectif est de prendre à bras le corps les dysfonctionnements et les déséquilibres que connaissent certaines régions et certains quartiers, en butte à la pauvreté et la précarité. Il s'agit, pour y parvenir, de s'atteler à la réalisation d'un développement harmonieux et durable, qui place l'homme au centre des priorités nationales et des enjeux actuels en termes de démocratie et de développement. Il faut suivre à cet effet une méthodologie nouvelle de l'action sociale. Fondée sur la participation, le partenariat, l'efficacité et la reddition des comptes, cette démarche est donc parfaitement en phase avec les principes fondamentaux de votre Organisation, et en totale harmonie avec les objectifs du Millénaire pour le Développement.

Excellences,

Le Royaume du Maroc partage avec votre Organisation tous les objectifs et les ambitions légitimes visant l'instauration de collectivités territoriales vivant dans la sécurité et la quiétude. Il tient à exprimer son soutien total à la stratégie adoptée par votre Organisation pour conforter sa position en matière de gouvernance internationale, par le truchement des Nations Unies. Il appuie toutes les initiatives visant à promouvoir davantage les principes de décentralisation, et le développement de la démocratie locale, qui constitue une revendication légitime de tous les peuples.

Le Maroc exprime également son soutien total aux conclusions issues du 3ème congrès de votre Organisation à Mexico, concernant le renforcement du rôle de la culture comme quatrième pilier du développement durable, parallèlement à ceux de la croissance économique, de l'intégration sociale et de l'équilibre écologique. En effet, outre les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels le monde est confronté, il faut reconnaître que la création, le savoir, la diversité et la beauté sont autant de piliers fondamentaux du dialogue pour la paix et le progrès.

Nous sommes convaincu que les travaux de cette importante conférence déboucheront sur l'adoption d'approches pragmatiques, et de suggestions et recommandations à la hauteur des desseins que poursuit votre Organisation. Nul doute que ces objectifs contribueront à renforcer les canaux d'interaction et les liens de coopération entre les collectivités territoriales et les gouvernements locaux, et à mettre la gouvernance territoriale et la gestion des affaires locales au diapason des aspirations de nos peuples.

Il vous appartient donc de réfléchir aux meilleures solutions qui pourraient être adoptées dans les différents domaines de gestion locale, et d'identifier les voies et moyens scientifiques les plus efficaces pour promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion des villes.

Ce sont des attentes auxquelles il est impératif de répondre, d'autant plus que nos collectivités territoriales sont confrontées à des défis liés, en grande partie, à la valorisation de leur rôle en tant qu'acteur économique. Il leur appartient, aux côtés de l'État évidemment, d'attirer les investissements générateurs de richesses et d'opportunités d'emploi, susceptibles d'assurer une vie meilleure aux citoyens, et de contribuer efficacement à transcender les problématiques économiques actuelles.

Les collectivités territoriales ont ceci de particulier qu'elles disposent d'une grande marge de manœuvre qui leur permettra sans aucun doute d'assumer comme il se doit le rôle important qui leur échoit. À cet effet, elles pourront mettre en œuvre le mécanisme de promotion territoriale de leurs espaces et de leurs atouts, et se prévaloir des canaux dont elles disposent dans le domaine de la diplomatie parallèle, afin de rapprocher les États, de raffermir les liens de fraternité et de solidarité entre les peuples, et de nouer des relations de coopération décentralisée entre les élites locales, régionales et internationales.

Nous vous réitérons, Mesdames, Messieurs, Nos vœux de bienvenue comme hôtes dans votre deuxième pays, le Maroc. Nous prions le Très-Haut de couronner de succès vos travaux. C'est de Dieu que dépend la réussite.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OUVERTURE DE LA 1^{ÈRE} SESSION DE LA 3^{ÈME} ANNÉE LÉGISLATIVE DE LA 9^{ÈME} LÉGISLATURE

RABAT, 11 OCTOBRE 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

C'est avec plaisir que Nous procédons à l'ouverture de l'année législative du parlement, dans le cadre de ce rendez-vous annuel important que Nous avons avec les représentants de la Nation.

La présente rencontre revêt un caractère particulier, d'autant plus qu'elle coïncide avec la commémoration du cinquantenaire de la fondation du parlement marocain.

À cet égard, Nous tenons à saluer l'initiative prise par les présidents des deux chambres du parlement de commémorer cet anniversaire, en élaborant un programme intégré visant à mettre en exergue les principales étapes de l'évolution du processus institutionnel de notre pays.

En effet, la pratique parlementaire pluraliste dans notre pays ne date pas d'hier. Il s'agit plutôt d'un choix stratégique s'étalant sur un demi-siècle, et qui procède de la foi profonde du Maroc et de ses forces vives dans les principes démocratiques. Et c'est pourquoi le modèle démocratique marocain s'affirme comme un précurseur au sein de son environnement régional et continental.

En effet, le parlement marocain est une mémoire vivante et un témoin privilégié des positions résolues qui ont été adoptées par notre pays et des combats majeurs qu'il a menés pour progresser et aller de l'avant dans le parcours politique pluraliste qui est le sien.

Toutefois, nombreux sont ceux qui ne connaissent malheureusement pas l'histoire de nos institutions. Ils ignorent toute la sagesse et la hauteur de vue qui ont marqué son évolution, dans le cadre d'un processus graduel, conduit avec une volonté forte et souveraine, et nullement subi.

Nous avons suivi la même démarche judicieuse pour conforter la position des institutions. Ainsi, le parlement s'érige désormais comme l'unique responsable de l'adoption des lois.

Mesdames, Messieurs,

L'évolution du processus institutionnel dans notre pays est en perpétuel renouvellement, tirant parti des accumulations positives de la pratique représentative, aux niveaux national et local, qui sont d'ailleurs complémentaires l'un de l'autre :

Tout d'abord, le mandat parlementaire : Il s'agit en l'occurrence d'une représentation de la Nation, d'une mission nationale majeure, et non d'une rente politique.

Vous devez donc mesurer l'ampleur de cette charge considérable qui exige dévouement et abnégation, ainsi qu'un patriotisme sincère et un sens élevé du devoir dans l'accomplissement de vos responsabilités.

Vous n'êtes pas sans savoir que la présente législature est considérée comme une législature fondatrice, au cours de laquelle toutes les lois organiques doivent être adoptées. Et dans la mesure où ces lois viennent compléter la Loi suprême, Nous vous invitons instamment, Mesdames et Messieurs les parlementaires, à faire preuve d'un esprit consensuel national. Lors de l'élaboration et de l'adoption de ces lois organiques, Nous vous recommandons de vous astreindre à une démarche participative la plus large possible, à l'instar de celle ayant caractérisé l'adoption de la Constitution.

Nous vous engageons également à assumer pleinement vos responsabilités dans l'accomplissement de vos missions législatives. Car, en définitive, ce qui importe le plus pour Nous, ce n'est pas seulement la quantité de lois adoptées, mais également et surtout la qualité législative de ces lois.

Dans le même ordre d'idées, Nous appelons à l'adoption du statut de l'opposition parlementaire, afin que celle-ci puisse remplir son rôle de contrôle de l'action gouvernementale, de formulation d'une critique constructive et de présentation de propositions et d'alternatives réalistes, au service des intérêts supérieurs de la Nation.

Par ailleurs, Nous tenons à souligner la nécessité d'un dialogue constructif et d'une coopération étroite et équilibrée entre le parlement et le gouvernement, dans le respect du principe de la séparation des pouvoirs. Car il s'agit de garantir une pratique politique saine, fondée sur l'efficacité, la cohérence et la stabilité institutionnelle, et non de transformer l'enceinte du parlement en arène de lutte politicienne.

Deuxièmement, le mandat communal, local ou régional : Il est encore plus important dans la réalité politique nationale, dans la mesure où il est lié au vécu quotidien des citoyens qui choisissent les personnes et les partis qui sont appelés à gérer leurs affaires quotidiennes.

En effet, c'est aux Conseils communaux qu'il revient d'assurer la gestion des services de base dont le citoyen a besoin chaque jour. Le gouvernement, quant à lui, se charge d'élaborer les politiques publiques et les plans sectoriels, et de veiller à leur mise en œuvre.

Le ministre n'est pas responsable de l'approvisionnement en eau et en électricité. Ce n'est pas à lui d'assurer le transport public, ni de la propreté de la commune, du quartier ou de la ville, pas plus

que d'y garantir la qualité des routes et des chaussées. Ce sont plutôt les élus communaux qui sont responsables de ces services publics, au sein de leurs circonscriptions respectives et devant les électeurs qui ont voté pour eux.

Ces élus sont également chargés de lancer et de mettre en œuvre les chantiers et les projets de développement dans les circonscriptions de leur ressort, afin de créer des emplois et de créer pour les citoyens les conditions d'accès à un revenu stable.

C'est dire la noblesse et la portée de leur mission. Elle exige loyauté et intégrité, ainsi qu'un sens élevé des responsabilités, et la capacité de rester proche du citoyen, en interaction permanente avec lui, à l'écoute de ses préoccupations pressantes, et prompt à répondre à ses sollicitations administratives et sociales.

Mais dans la réalité, on constate d'amples variations entre les niveaux de gestion des affaires locales et régionales.

En effet, si de nombreuses collectivités territoriales bénéficient d'un modèle de gestion raisonnable, il en existe malheureusement d'autres qui pâtissent d'une gestion défectueuse de la part des instances élues.

Je pense ici aux problèmes que subissent certaines villes, comme Casablanca par exemple, que Je connais bien et aux habitants de laquelle Me lient des sentiments d'empathie, d'affection et de fidélité, que Je porte naturellement à tous les Marocains.

C'est à cette ville, en effet, que J'ai réservé Ma première visite en 1999, dès Mon accession au Trône de Mes glorieux ancêtres. Et c'est précisément de Casablanca que J'ai lancé le nouveau concept d'autorité.

Depuis, Je M'attache à M'enquérir de sa situation en effectuant des visites de terrain dans ses différents quartiers.

De même, Je tiens à suivre de près les différents programmes et projets visant à pallier les déficiences que connaît cette ville.

Compte tenu de la place privilégiée qu'occupe Casablanca en tant que locomotive de développement économique, il y a une forte volonté d'en faire un pôle financier international.

Mais la concrétisation d'un projet de cette envergure ne tient pas à une simple décision d'ériger des méga-édifices selon les meilleurs schémas architecturaux.

En réalité, la transformation de Casablanca en hub financier international exige d'abord et avant tout des infrastructures et des services de base, répondant aux normes mondiales. Elle requiert, en outre, la consolidation des règles de bonne gouvernance, la mise en place d'un cadre juridique approprié, la formation de ressources humaines hautement qualifiées et l'adoption de techniques et de méthodes de gestion modernes.

Malheureusement, Casablanca ne réunit pas tous ces atouts, malgré les grands efforts en matière d'équipement et d'investissement, surtout pour ce qui est de la mise à niveau urbaine.

Mais pourquoi cette ville, qui compte parmi les plus riches du Maroc, ne connaît-elle pas concrètement l'essor auquel aspirent les casablancaises et les casablancais, à l'instar de beaucoup d'autres villes ?

Est-il raisonnable qu'elle reste à ce point un espace des grandes contradictions, jusqu'à devenir l'un des modèles les plus faibles en matière de gestion territoriale ?

Casablanca est la ville des disparités sociales les plus criantes, où se côtoient les catégories riches et les classes pauvres. C'est la ville des gratte-ciel et des bidonvilles. C'est le centre de la finance et des affaires, mais aussi de la misère, du chômage et d'autres maux, sans parler des déchets et des ordures qui en ternissent la blancheur et entachent la réputation.

Quant aux causes, elles sont aussi nombreuses qu'interdépendantes.

Ainsi, outre la faible efficacité des interventions de certains services provinciaux et régionaux des différents départements ministériels, on relève, entre autres raisons majeures, le mode de gestion adopté par certains Conseils élus qui se sont succédé à la gestion de la ville, ainsi que les antagonismes stériles entre leurs composantes respectives. On constate, de surcroît, la multiplicité des fonctions assumées par les membres de ces Conseils et le cumul des responsabilités, même si, par ailleurs, il existe des élus compétents, animés de bonne volonté et soucieux de l'intérêt de leur ville.

En un mot, le problème dont souffre la capitale économique tient essentiellement à un déficit de gouvernance.

En effet, bien que le budget du Conseil communal de Casablanca dépasse trois ou quatre fois celui de Fès ou Marrakech par exemple, il n'en demeure pas moins que les réalisations effectives de ces deux villes en matière de prestation de services de base de qualité sont de loin supérieures à ce qui a été accompli à Casablanca.

La meilleure illustration en est le grand déficit que connaît le domaine de l'assainissement, où les réalisations restent limitées, en tout cas bien en-deçà des besoins de la population, en comparaison avec ce qui a été réalisé à Rabat, Fès, Marrakech et d'autres villes encore.

Ce décalage se reflète, en particulier, dans le taux d'épuration des eaux usées, qui demeure très faible, se situant à 45% à peine, contre 100% déjà atteint à Fès et à Marrakech. Parallèlement l'on vient d'annoncer l'épuration totale de la ville de Rabat, où le taux optimal de 100% a été atteint, tant pour ce qui est du raccordement au réseau d'assainissement, qu'en ce qui concerne l'épuration des eaux usées.

Cette situation complexe nécessite d'urgence un diagnostic qui permette d'identifier les origines du mal et les moyens d'y remédier. Car, en effet, l'essor des villes ne se mesure pas uniquement à l'aune de la hauteur de leurs tours et de la largeur de leurs avenues, mais on l'évalue essentiellement en fonction des infrastructures et des services publics disponibles, et à la lumière de la qualité de vie dans ces villes.

Je rappelle ici ce que J'ai dit dans Mon premier discours, après que Nous est échue la charge d'assurer la conduite de Notre peuple fidèle, à l'occasion de la commémoration de la Révolution du Roi et du Peuple en 1999. J'y ai affirmé, en l'occurrence, que nous ne disposions pas de baguette magique pour résoudre tous les problèmes, mais que nous allions affronter ces difficultés avec le labeur, le sérieux et la conscience nécessaires.

Cet impératif s'applique à la ville de Casablanca aujourd'hui. Pourtant, les responsables de la gestion des affaires de la métropole ont la volonté et la résolution d'œuvrer à la promotion et à l'essor de leur ville. Il leur incombe de les traduire concrètement sur le terrain.

Face aux dysfonctionnements que connaissent de nombreuses villes, grandes et moyennes, et bon nombre de centres ruraux, Nous attirons l'attention des partis politiques sur la nécessité d'œuvrer pour l'émergence de compétences et d'élites régionales nouvelles, qui soient aptes à prendre en main les affaires publiques locales, surtout au vu des larges attributions que confère la Constitution aux collectivités territoriales, et compte tenu des perspectives qu'ouvre la régionalisation avancée, et des défis qu'elle induit.

Nous engageons également le gouvernement et le parlement à traduire dans les faits les dispositions relatives à la Région et aux autres collectivités territoriales, et à adopter les textes juridiques y afférents.

Parallèlement, il appartient au gouvernement d'activer l'adoption de la charte de déconcentration administrative, d'autant plus que cette initiative relève de sa compétence, et qu'elle ne tient qu'à sa volonté propre. Cette charte, Nous l'avons déjà appelée de Nos vœux à maintes reprises.

Mesdames, Messieurs,

Nous considérons que les deux mandats, parlementaire et communal, sont la clef de voûte de la pratique politique participative, que se sont choisie les Marocains, et qui serait inachevée en l'absence de ses deux composantes.

Il n'y a donc pas de différence pour moi, entre les deux. Ce qui reste le plus important, c'est que chacun de ces élus assume ses missions nationales et locales, et ses devoirs à l'égard des électeurs qui lui ont accordé leur confiance.

Par ailleurs, l'importance de ces deux mandats ne réside pas seulement dans la bonne gestion des affaires publiques, si appréciable soit-elle par ailleurs, mais elle tient aussi à la volonté de servir les intérêts supérieurs de la Nation et de défendre ses justes causes, notamment et au premier chef, celle de l'intégrité territoriale de notre pays.

En effet, la question du Sahara s'est trouvée cette année en butte à des défis majeurs que nous avons pu relever grâce à la force de notre position et à la légitimité de notre cause.

Mais on ne devrait pas se satisfaire de remporter cette bataille, ni céder à un optimisme béat.

Nous avons, en effet, constaté quelques défaillances dans la manière d'aborder notre cause nationale primordiale, nonobstant les initiatives sérieuses entreprises par certains parlementaires, mais qui demeurent, malgré tout, insuffisantes.

Voilà qui est de nature à encourager nos adversaires à passer à la vitesse supérieure dans leurs manœuvres pour porter préjudice à notre pays.

Ceci tient au fait que la majorité des acteurs ne se mobilisent avec force qu'en cas de danger imminent menaçant notre intégrité territoriale, comme s'ils attendaient le feu vert avant d'entreprendre quoique ce soit.

Or, au lieu d'attendre les attaques de nos adversaires pour y riposter, il faut plutôt les acculer à la défensive, en prenant les devants, en anticipant les événements et en y répondant de manière positive.

En effet, la question du Sahara n'est pas seulement la responsabilité du Roi, mais elle est également la cause de tous et de chacun : institutions de l'État, parlement, Conseils élus, et tous les acteurs politiques, syndicaux et économiques, les organisations de la société civile, les médias et l'ensemble des citoyens.

Il faut donc rappeler encore une fois que la source de notre force, dans la défense de notre Sahara, réside dans l'unanimité de toutes les composantes du peuple marocain autour de ses valeurs sacrées.

La situation est difficile. Rien n'est encore tranché. Les manœuvres des adversaires de notre intégrité territoriale ne vont pas s'arrêter, ce qui pourrait placer notre cause devant des développements décisifs.

Par conséquent, Je vous exhorte tous, encore une fois, à une forte mobilisation, une vigilance de tous les instants, et des initiatives efficaces, aux niveaux interne et externe, pour contrecarrer les ennemis de la Nation où qu'ils se trouvent, et pour déjouer les stratagèmes illégitimes auxquels ils ont recours.

Face à cette situation, il incombe désormais au parlement d'élaborer un plan d'action intégré et efficient, mettant à contribution tous les instruments de travail parlementaire, afin de poursuivre la défense de notre intégrité territoriale, en laissant de côté les antagonismes entre majorité et opposition. Notre cause nationale ne saurait être l'otage des conjonctures et des calculs politiques.

De même, il appartient aux membres du parlement et des Conseils élus locaux et régionaux, surtout dans nos provinces du Sud, d'assumer pleinement leurs responsabilités en tant que représentants des habitants de la région, et le devoir qui leur incombe de contrer les ennemis de la patrie.

En tant que Représentant suprême de l'État, Symbole de l'unité de la Nation, Je n'épargnerai aucun effort, à tous les niveaux, pour préserver l'intégrité territoriale, la souveraineté et la stabilité du Royaume, fort de l'unanimité de Notre peuple fidèle et des efforts conjugués de toutes ses composantes.

J'ai été élevé dans l'amour de la Patrie et J'étais témoin, comme tous les Marocains, malgré Mon jeune âge à l'époque, de l'ambiance de mobilisation et de l'esprit patriotique élevé qui avaient marqué la récupération de nos provinces du Sud, grâce à la glorieuse Marche Verte, et au génie de son concepteur, Notre Vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu sanctifie Sa dernière demeure. Et c'est précisément cet esprit qui doit continuer à inspirer nos actes et nos initiatives.

Je demeurerai donc, comme vous M'avez toujours connu, au premier rang des défenseurs de notre intégrité territoriale, à la tête des Marches pour le développement, le progrès et la prospérité, dans le cadre de l'unité, de la sécurité, de la stabilité et de l'unanimité nationale inébranlable.

« Dieu vous ordonne de restituer les dépôts ». Véridique est la parole de Dieu ».

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA NATION À L'OCCASION DU 38^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA GLORIEUSE MARCHÉ VERTE

RABAT, 06 NOVEMBRE 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher peuple,

Nous célébrons aujourd'hui le 38^{ème} anniversaire de la Marche Verte. Notre détermination est plus forte d'en maintenir le cap, animés du même esprit de patriotisme sincère et de mobilisation collective, pour préserver l'intégrité territoriale de notre pays et conforter son développement intégré.

Si la Marche Verte a permis le recouvrement de nos provinces du Sud, les autres marches engagées sous Notre impulsion, sont vouées, elles, à la consolidation des droits civils et politiques et à la poursuite de la promotion de la nouvelle génération des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Notre dessein est de voir le citoyen marocain honoré comme il se doit, nanti des attributs d'une citoyenneté pleine et entière.

C'est dans cet esprit que Nous avons engagé une série de réformes profondes et de chantiers majeurs. Nous les avons inscrits dans une démarche graduelle, qui tient compte des spécificités nationales et s'éloigne des slogans creux destinés à la consommation médiatique, tout en récusant les réactions hâtives face aux développements et aux événements nationaux et internationaux.

Cependant, certaines parties et certaines personnes exploitent à des fins spécieuses l'espace de liberté et d'ouverture dont jouit le Maroc, surtout dans nos provinces du Sud.

Le Maroc est certes attaché à une coopération et une interaction positive avec les Organisations internationales des droits de l'Homme qui font preuve d'objectivité dans le traitement des questions le concernant, et accepte en toute responsabilité la critique constructive. Pour autant, il refuse que des organisations, dans des rapports établis à l'avance, prennent prétexte de certains agissements isolés pour essayer de porter atteinte à son image ou de banaliser ses acquis en matière de droits humains et de développement.

Certains, par exemple, tendent, de façon injuste et malveillante, à ajouter foi à quiconque soutient que l'un de ses droits a été touché, ou qu'il a subi des tortures, tout en ignorant les décisions de justice, et même en faisant l'impasse sur ce que le Maroc accomplit concrètement sur le terrain.

En effet, est-il raisonnable de penser que le Maroc respecte les droits de l'Homme dans le Nord du pays et les transgresse dans le Sud ?

Tous les États refusent d'être l'objet d'agissements attentatoires à leur sécurité et leur stabilité, d'autant plus que la violence, la subversion et l'intimidation des citoyens sont incompatibles avec les droits de l'Homme, et que l'exercice des libertés ne peut se faire que dans le respect de la loi.

Si les prises de position internationales ont pour la plupart un caractère objectif et réaliste, il est, en revanche, regrettable que certains États s'inscrivent dans la démarche précitée, faisant sciemment abstraction des réalisations accomplies par notre pays, notamment dans le domaine des droits de l'Homme et des libertés.

Cette confusion et cette ambiguïté dans les positions rendent légitime cette interrogation : Y a-t-il une crise de confiance entre le Maroc et certains centres de décision chez ses partenaires stratégiques, concernant la question des droits de l'Homme dans nos provinces du Sud ?

En réalité, le fait même de poser cette interrogation indique qu'il y a quelque chose d'anormal en l'espèce.

Cher peuple,

Je ne veux pas t'impliquer dans les aspects juridiques et politiques de la question de notre intégrité territoriale, et des différentes résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, que j'ai déjà évoquées à plusieurs reprises. Mais Je tiens à clarifier pour toi les raisons derrière certaines positions hostiles au Maroc.

Certains États se contentent de confier aux fonctionnaires le soin de suivre la situation au Maroc. Or, certains parmi eux sont soit mal disposés à l'égard de notre pays, soit influencés par les thèses de nos adversaires. Et ce sont eux qui veillent parfois, malheureusement, à la préparation des dossiers et des rapports erronés, sur la base desquels les responsables arrêtent certaines de leurs positions.

Ces paroles, Je te les livre, cher peuple, pour la première fois, mais ce sont des propos que Je tiens toujours, surtout aux responsables des grands pays, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à ses collaborateurs.

Mais la raison principale de cette attitude injuste à l'égard du Maroc, tient essentiellement à l'argent et aux avantages par lesquels les adversaires tentent d'acheter les voix et les prises de position de certaines organisations hostiles à notre pays. Ils dilapident de la sorte les richesses et les ressources d'un peuple frère, que cette question ne concerne pas, mais se dresse plutôt comme une entrave à l'intégration maghrébine.

Notre peuple fidèle se distingue par son unanimité inébranlable autour de son intégrité territoriale, pour laquelle il est mobilisé collectivement et disposé à consentir tous les sacrifices. En effet, la cause du Sahara est la cause de tous les Marocains sans exception. C'est un devoir dont nous sommes tous dépositaires.

Le Maroc, grâce à Dieu, n'a aucun complexe à répondre positivement aux aspirations légitimes de ses citoyens, où qu'ils se trouvent.

C'est ainsi que Nous avons, par Notre volonté propre, procédé à la mise en place d'institutions nationales et de mécanismes régionaux de protection et de promotion des droits de l'Homme, mécanismes qui sont connus et reconnus pour leur indépendance et leur crédibilité selon les normes internationales en la matière, et ce, parallèlement au rôle que jouent les partis politiques, les ONG et les médias.

C'est dire que le Maroc refuse de recevoir des leçons en la matière, surtout de la part de ceux qui bafouent systématiquement les droits de l'Homme. Quiconque souhaite surenchérir sur le Maroc n'a qu'à descendre à Tindouf, et observer dans nombre de régions alentour, les atteintes portées aux droits humains les plus élémentaires.

Malgré les tentatives désespérées des adversaires du Maroc visant à porter atteinte à sa réputation et à sa souveraineté, nous poursuivrons notre coopération avec le Secrétaire Général des Nations Unies, son Envoyé personnel et les pays amis. Notre objectif est de trouver une solution politique définitive au conflit artificiel autour de notre intégrité territoriale, dans le cadre de notre Initiative pour l'autonomie, qui est reconnue pour son sérieux, sa crédibilité et son esprit réaliste.

De même, Nous n'entendons pas hypothéquer l'avenir de nos provinces du Sud, et le subordonner aux développements de la question du Sahara au niveau de l'ONU. Bien au contraire, nous allons y poursuivre notre action tous azimuts de développement intégré.

Cher peuple,

Nul n'ignore les efforts considérables consentis par le Maroc pour le développement de ses provinces du Sud.

En effet, dans le cadre de la solidarité nationale, et contrairement aux allégations des adversaires du Maroc sur une prétendue exploitation des richesses du Sahara, une partie importante des ressources et des richesses des régions centrales et septentrionales du Maroc, est dédiée à la satisfaction des besoins de Nos citoyens du Sud, comme le confirment tous les indicateurs et les données économiques concernant cette région.

Soucieux de conforter ce processus, Nous entendons parachever l'élaboration et la mise en œuvre du modèle de développement régional pour nos provinces du Sud, qui a été soumis à Notre Haute Appréciation par le Conseil économique, social et environnemental.

Il ne s'agit pas d'une simple proposition de solutions palliatives pour une conjoncture d'urgence, ni de projets isolés déconnectés les uns des autres, mais plutôt d'une vision développementale intégrée,

fondée sur une analyse objective de la situation effective dans nos provinces du Sud, en vue de poser les bases fondatrices d'une politique intégrée, à long terme, dans les différents domaines.

Ce modèle, Nous le voulons multidimensionnel, fondé sur l'attachement aux valeurs du travail et de l'effort, du mérite et de l'égalité des chances, un modèle tourné vers l'avenir, où la femme et la jeunesse occupent une place particulière.

Sur le plan économique, ce modèle s'appuie sur des mégaprojets d'investissement propres à stimuler la croissance économique, à créer les richesses et l'emploi et à encourager l'économie sociale et solidaire. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une dynamique de développement durable qui prend en considération la protection de l'environnement et la préservation des droits des générations montantes, notamment en mettant l'accent sur les énergies renouvelables.

Sur le plan social, ce modèle repose sur une nouvelle politique axée sur la solidarité, l'équité, la préservation de la dignité des catégories vulnérables, la promotion du développement humain et le raffermissement de la cohésion sociale.

Concernant le volet culturel, ce modèle a pour objectif d'assurer la promotion des cultures et des spécificités locales, illustrant ainsi la place accordée dans la Constitution à la culture hassanie, l'une des composantes de l'identité marocaine unifiée. Ceci passe notamment par l'insertion de cette culture dans les programmes scolaires, la valorisation du patrimoine architectural et l'encouragement de la création artistique dans la région.

Nous tenons à ce que soient réunies les conditions de réussite pour ce projet ambitieux axé sur la créativité et l'esprit de participation. Ainsi, des mécanismes efficaces pour une gouvernance responsable seront mis à la disposition de ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la régionalisation avancée, laquelle confère de larges compétences aux conseils élus.

Notre but ultime est de faire de nos provinces du Sud un espace de développement intégré, propre à assurer une vie digne pour les populations de la région. Il s'agit aussi de conforter la portée géostratégique de ces provinces en tant que pôle régional de liaison et d'échanges entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne.

Cher peuple,

Nos provinces du sud ont constitué, au fil de l'histoire, le prolongement africain du Maroc, incarnant les liens géographiques, humains et commerciaux séculaires, qui unissent notre pays aux États d'Afrique subsaharienne.

Fidèle à son appartenance africaine, le Maroc s'est attaché, depuis l'Indépendance, à promouvoir une coopération fructueuse et une solidarité agissante avec ces pays, et à contribuer à la concrétisation des attentes de leurs peuples qui aspirent au développement et à la stabilité.

Bien que le Maroc, membre fondateur de l'Organisation de l'Unité Africaine, ne siège pas au sein de l'Union Africaine, il œuvre néanmoins à renforcer et à diversifier ses relations économiques avec les

pays du Continent et à encourager les investissements mutuels entre eux, tant au niveau bilatéral que dans le cadre des instances et des regroupements régionaux.

Sur les plans régional et international, notre pays travaille inlassablement à faire prévaloir les causes du continent africain, notamment celles liées à son développement.

Ayant à cœur d'insuffler un dynamisme renouvelé à ces relations, Nous nous sommes toujours employé, de concert avec nos frères les dirigeants de ces pays, auxquels nous unissent des liens profonds de fraternité, d'affection et d'entente, à leur conférer un caractère humain et à les hisser au niveau de partenariats solidaires fructueux.

En témoignent les visites que Nous effectuons dans nombre de pays africains frères, et les projets de développement concrets dont elles sont porteuses, et qui donnent la priorité au développement humain, aux infrastructures et au raffermissement des liens religieux et spirituels qui ont toujours uni les peuples frères de ces pays au Maroc et à Notre personne, Amir Al-Mouminine.

Par ailleurs, nous mettons l'expérience marocaine à la disposition de nos frères africains, dans tous les domaines d'intérêt commun, tout en nous attachant à favoriser les échanges d'expertises et l'implication du secteur privé et des associations de la société civile.

Dans ce cadre, Nous invitons le gouvernement à renforcer les moyens de coordination et de coopération avec ces pays frères dans les différents domaines, et plus particulièrement pour la conclusion d'accords de libre échange avec eux, dans la perspective de réaliser une intégration économique régionale.

Parallèlement, notre pays n'a ménagé aucun effort pour contribuer à l'instauration de la paix et de la stabilité dans les différentes régions du Continent, et au règlement des conflits par des moyens pacifiques, ainsi qu'aux opérations de maintien de la paix, sous l'égide des Nations Unies.

De même, le Maroc n'a eu de cesse de réaffirmer la nécessité de faire face aux menaces sécuritaires que connaît la région du Sahel et du Sahara, devenue désormais un espace pour les groupes extrémistes et terroristes, le narcotrafic, la traite des êtres humains et le trafic d'armes, avec les effets néfastes que cela implique pour le développement et la stabilité de la région.

Notre soutien au pays frère, la République du Mali, dans son combat contre les bandes de l'extrémisme et du terrorisme, et Notre présence personnelle à la cérémonie d'investiture de son nouveau président, ne font que traduire Notre engagement sincère en faveur des causes liées à la paix et à la légalité dans les pays du Continent.

Cher peuple,

Les relations privilégiées qui unissent le Maroc aux pays de l'Afrique subsaharienne ne sont pas que politiques et économiques. Ce sont, dans le fond, des liens humains et spirituels séculaires.

Eu égard à la situation qui prévaut dans certains de ces pays, nombre de leurs citoyens immigreront au Maroc d'une façon légale ou illégale. Jadis point de passage vers l'Europe, notre pays s'est transformé en destination de résidence.

Face à l'accroissement sensible du nombre des immigrés venus d'Afrique ou d'Europe, Nous avons invité le gouvernement à élaborer une nouvelle politique globale relative aux questions d'immigration et d'asile, suivant une approche humanitaire conforme aux engagements internationaux de notre pays et respectueuse des droits des immigrés.

Pour illustrer l'intérêt particulier que Nous attachons à ce volet, Nous avons tenu à charger un département ministériel des questions d'immigration.

La crédibilité du Maroc en matière de droits de l'Homme, est confirmée, entre autres, par l'accueil largement favorable que cette initiative a rencontré auprès des parties directement concernées par cette problématique, et plus particulièrement les pays subsahariens frères, les États de l'Union Européenne, et les différentes instances et organisations onusiennes, régionales et internationales concernées par le phénomène migratoire et les droits de l'Homme.

Afin de conforter cette orientation, le Maroc a présenté, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies de cette année, l'initiative de l'Alliance africaine pour la migration et le développement .

C'est une initiative axée sur une vision africaine commune et des principes humanitaires devant présider aux questions migratoires. Elle s'appuie également sur la responsabilité partagée entre les pays d'origine, de transit et d'accueil, et sur le lien étroit entre immigration et développement.

Parce que la problématique migratoire concerne tous les États et tous les peuples, Nous exhortons la communauté internationale à s'impliquer fortement dans le traitement de ce phénomène, de sorte à prévenir les catastrophes humanitaires qu'il occasionne, comme la tragédie que les côtes de l'île italienne de Lampedusa ont connue récemment, et que nous avons tous ressentie douloureusement.

Cher peuple,

L'ouverture de plus en plus marquée du Maroc sur son environnement africain, et la poursuite de l'action menée pour défendre l'intégrité territoriale du Royaume et promouvoir le développement de nos provinces du Sud, sont le meilleur gage de fidélité au serment éternel de la Marche Verte, et à la mémoire immaculée de son leader, Notre Auguste Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu bénisse sa tombe, ainsi qu'au souvenir des braves martyrs de la Patrie.

C'est une occasion pour Nous de rendre un vibrant hommage à toutes les composantes des Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, aux Forces Auxiliaires, à la Sûreté Nationale, à la Protection Civile et à l'Administration Territoriale, pour leur mobilisation constante et leur dévouement dans la défense de l'intégrité, la sécurité et la stabilité de la Patrie.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 3^{ÈME} SOMMET ARABO-AFRICAIN

KOWEÏT, 20 NOVEMBRE 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur la Prophète Sa Famille et Ses Compagnons,

Votre Altesse Cheikh Sabah Al Ahmed Al-Jaber Al-Sabah,

Majestés, Altesses, Excellences,

Il Nous est agréable d'exprimer, tout d'abord, à Notre frère, Son Altesse Cheikh Sabah Al Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Emir de l'État de Koweït, Nos remerciements les plus sincères pour les bonnes dispositions prises pour accueillir cet important Sommet, siégeant en sa troisième session. Nous sommes convaincu qu'il contribuera à insuffler au partenariat arabo-africain un esprit nouveau fondé sur des bases claires et solides, et qu'il ouvrira les perspectives de coordination politique, de coopération et d'intégration économique entre nos deux groupes régionaux.

Pour sa part, le Royaume du Maroc s'est, depuis le deuxième Sommet arabo-africain en 2010, inscrit pleinement et sérieusement dans une démarche intégrée, pour revitaliser notre partenariat, dans le plein respect des attributs de souveraineté de nos pays et de leurs constantes nationales. Il s'est également attaché à renforcer son rôle efficace pour assurer les conditions de réussite et de pérennité de ce sommet et consolider ses mécanismes et ses moyens d'action, de sorte qu'il puisse s'affirmer comme un support important de la coopération arabo-africaine.

Majestés, Altesses, Excellences,

Les dénominateurs communs qui rassemblent les pays des deux groupes commandent qu'ils soient unis et qu'ils parlent d'une seule voix, par fidélité à nos attaches culturelles et à notre héritage spirituel et civilisationnel. Or, notre rencontre aujourd'hui intervient dans une conjoncture délicate, surtout pour notre région. Plus que jamais, elle interpelle l'esprit de cohésion et de solidarité qui nous anime, pour renforcer ce partenariat naturel et lui permettre d'affronter les défis majeurs et sans précédent auxquels nous sommes tous confrontés, à divers niveaux, et aussi pour accompagner les changements induits par la conjoncture mondiale.

Aussi, et alors que nous nous apprêtons à célébrer la journée mondiale de solidarité avec le peuple palestinien, nous ne pouvons que saluer la position constante des États africains à l'égard de sa juste cause. En effet, ces pays ont toujours soutenu le droit légitime du peuple palestinien à recouvrer tous ses territoires occupés et à établir son État indépendant, ayant pour capitale Al Qods Al-Charif. Cette position s'est confirmée de nouveau lors du vote sur l'accession de la Palestine sœur au statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

À cet égard, Nous réitérons notre attachement à l'Initiative arabe de paix que Nous considérons comme une option stratégique pour parvenir à un règlement possible et acceptable de ce conflit. Parallèlement, Nous réaffirmons la nécessité pour la communauté internationale d'assumer ses responsabilités, en vue d'amener Israël à mettre un terme à ses activités de colonisation illégale, à cesser de s'obstiner dans ses actes provocateurs et à interagir positivement avec la nouvelle dynamique des négociations en cours.

S'agissant de la tragédie qui afflige le peuple syrien frère et dont nous suivons avec une profonde inquiétude le terrible bain de sang qu'elle occasionne, la mort qu'elle sème, surtout parmi les femmes et les enfants innocents, le Royaume du Maroc n'épargnera aucun effort pour apporter son concours, aux côtés de ses partenaires arabes et internationaux, en vue d'amener toutes les parties à une transition politique dans le respect de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale du pays.

Majestés, Altesses, Excellences,

De l'océan atlantique à l'océan pacifique, de la Méditerranée au Golfe de Guinée et à la région d'Afrique centrale, nos pays risquent désormais de voir notamment leurs frontières perdre leur immunité contre les troubles politiques et les défis sécuritaires, outre les effets des fluctuations climatiques.

Les foyers de tension se sont multipliés çà et là, trouvant dans la pauvreté et la précarité un terrain fertile pour la propagation de la piraterie et du trafic d'armes, de drogues et de personnes, et favorisant, de ce fait, l'exacerbation de l'extrémisme et du terrorisme, ainsi que la prolifération des idéologies obscurantistes qu'on ne peut combattre ou en circonscrire les effets qu'en mutualisant les efforts et en mobilisant les moyens de se défendre et de contrecarrer ces effets avec toute la fermeté requise.

À ce propos, il faut rappeler malheureusement que la région du Sahel et du Sahara est devenue un terrain fertile des groupes terroristes et extrémistes. Il nous incombe, donc, de la protéger et de faire en sorte qu'elle devienne un espace de paix et de prospérité.

Mais il faudra, pour y parvenir, créer les conditions favorables pour instaurer une paix globale dans la région, assurer sécurité et stabilité à ses populations, et y promouvoir le développement humain et durable. D'où la nécessité incontournable d'une mobilisation totale de tous les moyens de défense et de riposte stratégiques, ainsi que la création des conditions propices au développement humain et à la nécessaire complémentarité entre sécurité et développement.

Nous pensons donc que les regroupements régionaux constituent le cadre idoine pour répondre à toutes ces menaces. Nous en citons plus particulièrement la communauté des États d'Afrique de l'Ouest au sein de laquelle le Maroc jouit du statut de membre observateur, et le rassemblement des États du Sahel et du Sahara, dont le prochain sommet se tiendra au Royaume du Maroc. Nous appelons, donc, à la

conjugaison de tous les efforts afin de développer les instruments et les moyens dont disposent ces deux ensembles régionaux, et, partant, de préserver une intégration régionale efficiente.

Cependant, Nous regrettons l'état d'immobilisme institutionnel que traverse l'Union du Maghreb Arabe, qui, jusqu'à présent, n'a pas pu jouer le rôle qui lui incombe politiquement, économiquement et socialement, et ce, en dépit du fait qu'elle est contiguë à la région du Sahel et du Sahara, et qu'elle est confrontée aux mêmes risques et aux mêmes défis.

Dans ce contexte, le Royaume du Maroc, qui a constamment défendu la souveraineté du Mali, note avec la plus grande satisfaction le succès des échéances présidentielles transparentes et crédibles qui se sont déroulées dans ce pays frère. À cet égard, le Maroc s'engage à déployer tous les efforts nécessaires pour soutenir les démarches engagées par le Mali afin de consolider la paix, réaliser la réconciliation, raffermir ses constantes spirituelles et religieuses et s'engager dans la reconstruction.

Majestés, Altesses, Excellences,

De par sa situation géographique, le Maroc place le continent africain, où est ancrée l'une de ses racines profondes, au cœur de sa politique extérieure. Il s'attache également à mettre à contribution ses relations et ses partenariats pour jeter les ponts du rapprochement et de la coopération avec ses frères africains. En cela, il est mû par l'ambition, réaliste et prometteuse, de mettre en œuvre des projets communs et diversifiés touchant divers domaines vitaux, et s'appuyant sur l'amitié inébranlable et la confiance mutuelle qui unissent nos États arabes aux pays africains frères.

Partant de là, le Royaume du Maroc a franchi d'importantes étapes dans sa coopération avec ses frères subsahariens. D'ailleurs, les multiples visites que Nous avons effectuées dans nombre d'États africains ne font que traduire Notre ferme volonté d'insuffler un nouveau dynamisme à nos relations avec ces pays frères, et de concrétiser l'esprit de coopération Sud-Sud, notamment dans les domaines liés au développement humain, à l'expansion des échanges commerciaux et à la promotion des investissements.

À cet égard, le Maroc a réalisé des projets tangibles et ambitieux dans plusieurs domaines comme les technologies de la communication et de l'information, le développement humain, le partage des connaissances et des expertises et la formation universitaire, l'agriculture, la santé, l'eau et l'énergie. À cela s'ajoutent la réalisation de projets productifs visant à assurer au citoyen africain les conditions d'une vie digne, ainsi que l'accroissement du volume des échanges économiques, commerciaux et d'investissement que notre pays entretient avec les États du Continent.

Nous sommes pleinement déterminé, avec l'aide de Dieu, à poursuivre ces efforts pour renforcer la coopération bilatérale avec les États d'Afrique subsaharienne et élargir le champ des partenariats régionaux, au service d'un développement humain global et constructif.

Majestés, Altesses, Excellences,

Profondément convaincu de la communauté de destin et de la nécessité de promouvoir une coopération arabo-africaine exemplaire et efficiente, nous avons bon espoir que ce sommet parvienne à élargir les horizons de la coopération entre les deux régions. Ceci permettra l'élaboration et la mise en œuvre

de plans de développement locaux, où doivent être privilégiées la logique de bonne gouvernance, la vision globale et l'implication du secteur privé, des conseils et instances élus, des élites intellectuelles et des structures de la société civile dans le processus de développement engagé à l'échelle du continent africain.

Nous n'avons aucun doute que ce Sommet constitue un tournant décisif dans la dynamique de coopération arabo-africaine visant à poser les fondations d'un partenariat solide et fructueux, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action 2011-2016 pour le partenariat afro-arabe, plan qui vise à renforcer les échanges commerciaux entre nos deux regroupements et à faciliter la circulation des biens, des services et des capitaux entre les deux régions.

Le succès que Nous appelons de nos vœux pour notre partenariat ne peut se concrétiser qu'à travers un attachement sans faille aux principes de la Charte des Nations Unies et aux usages internationaux, qui régissent les relations entre États et se fondent essentiellement sur le respect de la souveraineté, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale des États.

Pour conclure, Je tiens à réaffirmer l'attachement du Maroc au succès de la dynamique de coopération et d'échange enclenchée par notre Sommet, afin que ses réalisations soient à la hauteur des aspirations et des espérances de nos peuples. Ceci exige de nous de dépasser tous les différends et autres écueils conjoncturels et de promouvoir un climat d'entente et de complémentarité qui reflète notre ferme volonté d'améliorer les conditions de vie de nos peuples et de leur faire saisir à quel point il importe d'appartenir à leur environnement arabo-africain pour réaliser le développement et vivre dans la dignité.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX MEMBRES DES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT À L'OCCASION DU CINQUANTENAIRE DU PARLEMENT

RABAT, 25 NOVEMBRE 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs les honorables membres de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers,

Mesdames, Messieurs,

C'est, pour Nous, un réel motif de fierté que de donner le coup d'envoi de la célébration du cinquantenaire de la création du Parlement du Royaume du Maroc.

Nous avons bien voulu placer cette célébration sous Notre Haut Patronage, eu égard au fait qu'elle commémore un événement important qui, en son temps, a incarné la volonté commune du Roi et du peuple, égal en cela aux faits marquants et aux Causes majeures qui ont jalonné l'histoire de notre pays depuis l'Indépendance.

Dans ce contexte, il convient d'évoquer le premier Discours de Notre Vénéré Grand-Père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V, que Dieu bénisse Son âme, après son retour d'exil, Discours dans lequel le regretté Souverain, que Dieu L'ait en Sa sainte miséricorde, a souligné la nécessité de créer des institutions démocratiques, fondées sur le principe de la séparation des pouvoirs, dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle.

Cet objectif, Notre Auguste Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu perpétue Sa mémoire, a veillé à le concrétiser avec sagesse et clairvoyance en tenant compte des spécificités nationales. Cette démarche a permis au Maroc de souscrire à un système représentatif axé sur le pluralisme politique et de parvenir, par étapes successives, à un système parlementaire où les institutions s'équilibrent dans le cadre de la monarchie constitutionnelle.

Partant de là, le cinquantenaire du Parlement marocain constitue, à juste titre, un moment historique dans le processus qui reflète l'évolution politique de l'État et du peuple marocains en général, et celle de l'élite politique marocaine en particulier.

Fort des acquis positifs accumulés par cette institution constitutionnelle durant plus d'un demi-siècle, notre pays a réussi à consolider les fondements de la démocratie représentative et à ouvrir la voie à la distinction entre les pouvoirs dans l'architecture constitutionnelle marocaine.

C'est un rôle que le Parlement a pu remplir, que ce soit à travers sa structure monocamérale ou bicamérale ou par le biais des attributions que lui a conférées la Constitution, et qui, au fil des révisions constitutionnelles successives, se sont améliorées et renforcées au niveau des fonctions de législation et de contrôle.

Par ailleurs, le Parlement s'est acquitté de cette mission en s'affirmant, tout au long de son parcours, comme un espace pour la formation des élites politiques nationales et un cadre de débat, d'échange et de divergence d'opinions, que ce soit avec le Gouvernement ou entre majorité et opposition.

Fidèle à la même approche graduelle, la Constitution de 2011 a accordé au parlement marocain une place privilégiée dans l'édifice institutionnel national. En effet, il est désormais un pouvoir législatif à part entière, contribuant à la consolidation de la séparation des pouvoirs dans le cadre de l'équilibre entre les institutions, dont Nous sommes le garant entre autres missions incombant à Notre Majesté.

Par ailleurs, le Parlement s'est plus largement ouvert à la participation de la femme marocaine à la vie politique et à la gestion des affaires publiques, en lui garantissant une représentation plus importante, et en lui assurant une présence accrue, tant au sein de l'institution législative que dans les différents conseils élus. C'est dire le souci qui Nous anime de voir la femme marocaine continuer à apporter son concours efficient aux différents volets de la vie nationale, et plus particulièrement dans le domaine politique.

Mesdames, Messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un Parlement de ce genre est appelé à œuvrer à la modernisation de ses méthodes de travail et de ses moyens d'action. Il pourra ainsi gagner en efficacité au niveau de son organisation et accroître son efficience dans l'accomplissement de ses missions de législation et de contrôle et dans l'évaluation des politiques publiques.

Nous estimons que le plan pour la mise à niveau et le développement de l'action de la Chambre des Représentants, qui a été soumis récemment à Notre Haute Attention, constitue un pas prometteur dans ce sens, ainsi qu'une idée valable pour le Parlement dans son ensemble. Ce plan marque également une étape importante dans la longue expérience accumulée par cette institution, en ce sens qu'il incite ses membres et toutes ses composantes à faire preuve de plus d'initiative et de créativité.

Partant, l'engagement en faveur de la mise en œuvre de ce plan, des principes et des approches dont il est porteur, contribuera sans doute à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles du Parlement, à améliorer son rendement en matière de législation et de contrôle, et à accroître son ouverture et son interaction avec son environnement. Ceci devrait conduire au succès de la législature actuelle, dont il vous incombe, mesdames et messieurs les parlementaires, d'en faire, pendant la durée qui reste à courir, une étape importante vouée à réaliser un bond qualitatif dans la production législative.

Or, un préalable est essentiel pour garantir la réussite et l'appropriation de tout plan de modernisation de l'institution parlementaire. Il réside dans la volonté politique des acteurs œuvrant en son sein, combinée à l'impératif d'assumer la charge suprême induite par le statut de représentation, avec les obligations que cela implique en termes d'attachement aux constantes de la Nation et d'engagement au service de l'intérêt général. Cette démarche est fondamentalement compatible avec le sens profond du Code d'éthique et de bonne conduite auquel Nous avons appelé dans Notre Discours d'ouverture de la session parlementaire précédente.

Nous insistons, en appui à cette orientation, sur la nécessité, pour les membres du Parlement, de combiner probité politique et intégrité intellectuelle et morale, et de faire preuve d'un sens élevé des responsabilités. À cela s'ajoute l'impératif qui incombe au staff administratif de cette institution de posséder la compétence professionnelle requise, laquelle exige qu'un intérêt soit accordé à la formation continue, adéquate et de qualité.

Partant, la mise en œuvre de la bonne gouvernance parlementaire, que Nous avons déjà appelée de Nos vœux, doit constituer désormais une ligne de conduite constante de votre institution.

Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, la Constitution a conféré à cette législature un caractère fondateur par excellence, et ce, pour deux raisons :

Premièrement : en matière de législation, le Parlement est devenu l'unique source de législation. De même que le domaine de la loi a été élargi par la clarification détaillée de ses dispositions et l'introduction de nouveaux contenus y afférents. À cela s'ajoutent l'habilitation donnée à l'institution législative de compléter la Constitution par l'élaboration d'une série de lois organiques et des lois relatives aux différentes institutions prévues par le texte constitutionnel. Tant et si bien qu'il en résultera un renouvellement des législations nationales.

Deuxièmement : en matière d'évaluation des politiques publiques, la Constitution a pour la première fois consacré cette mission en faveur du Parlement, si bien que l'institution parlementaire est appelée à intégrer cette nouvelle fonction au nombre des différentes prérogatives qui lui sont dévolues, et à la mettre en œuvre par le biais des mécanismes mis à sa disposition.

Ainsi, la Constitution assigne à l'actuel Parlement la mission qui consiste à ébaucher et à mettre en œuvre un modèle de travail pour les prochaines législatures.

Dans ce contexte, Nous ne manquerons pas de saluer l'effort déployé par les membres des deux chambres du Parlement dans le domaine de l'initiative législative tant en ce qui concerne les lois organiques que pour ce qui est des lois ordinaires, ceci d'autant plus que la Constitution a consacré cette initiative en leur faveur.

Comme souligné dans Notre précédent Discours devant votre honorable institution, il est désormais indispensable que dans le cadre de cette législature fondatrice et transitoire, l'on s'attache à instaurer une coopération sereine et constructive entre le Gouvernement et le Parlement durant le processus législatif, de manière à assurer le succès de la législature actuelle.

La réalisation de cet objectif passe par la recherche de modalités adéquates de nature à concrétiser cette collaboration en tant que principe constitutionnel indissociable de ceux relatifs à la séparation et à l'équilibre des pouvoirs.

Évoquer le programme législatif renvoie à un devoir constitutionnel et politique. Car il convient, en effet, au terme de deux années de la législature actuelle, de sortir de cette période constitutionnelle transitoire.

À cet égard, Nous appelons à ce qu'il soit fait preuve de célérité pour l'adoption des lois organiques, tout en respectant leur ordre de priorité. À ce propos, Nous devons faire plus particulièrement mention des lois organiques relatives au pouvoir judiciaire et de celles afférentes à la gouvernance territoriale, prélude à l'émergence de notre modèle de régionalisation avancée. Ceci permettra, dans le premier cas, l'installation du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire et, dans le deuxième cas, l'élection de la Chambre des Conseillers dans sa nouvelle version constitutionnelle.

Parallèlement, une attention particulière doit être accordée à l'élaboration et l'adoption des législations relatives aux institutions prévues dans la Constitution, tant les nouvelles que celles qui requièrent la mise à jour de leurs textes juridiques, notamment les instances de protection et de promotion des droits de l'Homme, de la bonne gouvernance, du développement humain et durable, et de la démocratie participative.

Le but escompté n'est pas tant de sortir de la phase de transition constitutionnelle que de parvenir à utiliser tous les moyens offerts par la loi fondamentale dans le cadre d'une pratique politique et constitutionnelle normale. L'architecture générale de la Constitution marocaine fournit un ensemble d'instruments et de références en matière de collaboration entre les pouvoirs, qui rendent tout problème de mise en œuvre surmontable, sous Notre égide en Notre qualité de garant du bon fonctionnement des institutions et d'Arbitre Suprême entre elles.

Mesdames et messieurs les honorables parlementaires,

Nous avons bon espoir que, eu égard à la forte charge symbolique et aux perspectives prometteuses qu'elle recèle, la célébration du cinquantenaire du parlement marocain vous incite vivement à vous acquitter de vos nobles missions. Il vous appartient, donc, de tirer parti des acquis accumulés dans le cadre de l'expérience parlementaire nationale et d'éviter les inconvénients qui ont marqué son parcours singulier.

L'objectif ultime est d'améliorer le rendement du système représentatif, tant au niveau de la performance législative que dans le domaine du contrôle de l'action gouvernementale et de l'évaluation des politiques publiques, de sorte à répondre aux préoccupations pressantes des citoyennes et des citoyens et à contribuer à défendre les causes justes et les intérêts supérieurs de la Nation.

Puisse Dieu couronner votre action de succès et guider vos pas.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
À M. ABDOU SALAM DIALLO À L'OCCASION DE
LA CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE
SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

RABAT, 29 NOVEMBRE 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Son Excellence, Monsieur Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien,

Mesdames et Messieurs,

Il Nous est agréable, à l'occasion de la Journée mondiale de solidarité avec le peuple palestinien, de Nous adresser à votre honorable Comité, en saluant les efforts inlassables que vous déployez pour défendre la cause palestinienne juste et sensibiliser les États membres des Nations Unies aux différentes ramifications de cette question et au rôle qui leur incombe pour instaurer une paix juste et durable dans la région du Moyen Orient, sur la base de la légalité internationale.

À cet égard, Je tiens à vous assurer à nouveau du soutien total et constant du Royaume du Maroc au peuple palestinien et à ses droits légitimes, historiques et inaliénables, avec au premier chef, son droit à établir son État indépendant sur ses territoires libérés, avec Jérusalem-Est comme capitale, un État vivant côte à côte, en paix et dans la sécurité avec Israël, dans le cadre de la légalité internationale et en accord avec l'Initiative de paix arabe et la feuille de route établie par le Quartet.

En dépit des efforts internationaux pour relancer le processus de paix, et nonobstant la flexibilité de la partie palestinienne et arabe et sa réceptivité par rapport aux différentes initiatives y afférentes, cette mobilisation se heurte toujours à l'obstination du gouvernement israélien à poursuivre la politique de colonisation, de judaïsation et de confiscation des terres et des biens. Cette réalité sape toutes les démarches engagées pour parvenir à un règlement définitif de ce conflit, et fait obstacle au succès des négociations reprises entre les parties palestinienne et israélienne sous l'égide américaine.

Dans ce cadre, le Maroc salue les efforts louables qui sont déployés par l'administration américaine, et qui ont permis la reprise des négociations israélo-palestiniennes, tout en fixant une date-butoir pour atteindre des résultats tangibles propres à ranimer l'espoir de concrétisation d'une paix juste et globale, garantissant les droits légitimes du peuple palestinien.

En Notre qualité de Président du Comité Al-Qods, et partant de nos engagements arabes et islamiques, Nous avons constamment appelé la communauté internationale à prendre ses responsabilités et à œuvrer sans cesse pour permettre au peuple palestinien de concrétiser ses attentes légitimes. Nous avons également souligné combien il est grave qu'Israël persiste dans ses plans agressifs visant à modifier le statut juridique et la situation démographique et religieuse de la ville d'Al-Qods Al-Charif et oblitérer son identité civilisationnelle.

Dans le même ordre d'idées, Nous lançons un nouvel appel aux puissances internationales influentes pour amener Israël à cesser toutes ses violations dans les territoires palestiniens occupés et à s'engager à appliquer les stipulations de la légalité internationale, de sorte qu'Al-Qods puisse demeurer, comme toujours, un symbole de coexistence et de paix entre les religions monothéistes.

Illustrant Notre position inébranlable de soutien aux droits légitimes du peuple palestinien frère, Nous veillons à ce que l'Agence Bait Mal Al-Qods Al-Charif poursuive son action destinée à réaliser plusieurs projets concrets dans les différents domaines sociaux, éducatifs et sanitaires et en matière de logement. Le but est d'aider nos frères maqdisis à résister face à toutes les tentatives de dénaturation et d'oblitération des caractéristiques religieuses, culturelles et civilisationnelles islamiques de la ville sainte.

Par ailleurs, Nous saisissons cette opportunité pour exprimer notre soutien ferme et constant aux revendications de l'Autorité nationale palestinienne, sous la direction de Notre frère, Son Excellence le Président Mahmoud Abbas, et appeler tous les frères palestiniens à œuvrer main dans la main pour préserver l'unité nationale et assurer l'avènement d'un État palestinien pleinement souverain et indépendant.

Pour conclure, Nous réaffirmons que la solution de deux États vivant côte à côte, en paix et dans la sécurité et la stabilité, reste la solution globale, juste et durable, caractérisée par son réalisme et son applicabilité.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGES DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À SA SAINTETÉ LE PAPE FRANÇOIS ET AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES M. BAN KI-MOON

04 DÉCEMBRE 2013

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, président du Comité Al Qods, issu de l'Organisation de la Coopération Islamique, a adressé le 04 Décembre 2013, deux messages, à Sa Sainteté le Pape François et au Secrétaire général des Nations Unies, Son excellence M. Ban Ki-Moon.

Deux messages dans lesquels il exprime «la profonde préoccupation que nous ressentons au Royaume du Maroc et dans l'ensemble des pays islamiques, au sujet de la signature prochaine entre l'État du Vatican et Israël d'un projet d'avenant à un accord signé en 1993 entre les deux parties portant sur le patrimoine de l'Église catholique dans la ville d'Al Qods occupée».

Un communiqué du Cabinet Royal indique que Sa Majesté le Roi a souligné que cette orientation est susceptible de «contrarier les efforts déployés afin de favoriser le climat adéquat pour le succès des négociations de paix, relancées depuis juillet 2013 entre Palestiniens et Israéliens, sous l'égide des États-Unis d'Amérique et qui sont supposées trancher, entre autres questions, le statut définitif d'Al Qods-Est».

Sa Majesté le Roi, que Dieu Le préserve, a ajouté que «la signature de cet avenant est de nature à cautionner les pratiques de colonisation provocatrices perpétrées par Israël et ses violations graves contre la Mosquée Al Aqsa, à Al-Qods et dans le reste des territoires palestiniens occupés», notant que «pareilles mesures sont, dans le fond, en contradiction avec les fondements de la légalité internationale et les résolutions onusiennes qui insistent sur la nécessité de préserver le cachet spécifique de la ville sainte et de ne pas attenter à son statut juridique».

Le Souverain a souligné qu'Al Qods est «au cœur de la lutte acharnée dans la région du Proche Orient et le point nodal de la solution politique dans les négociations de paix entre Palestiniens et Israéliens, dont nous souhaitons tous, qu'à travers lesquelles les deux parties dépassent les écueils et entraves qui empêchent de parvenir à une paix juste et globale sur la base de la solution de deux États».

Sa Majesté le Roi s'est dit convaincu que «tout accord avec Israël, ne prenant pas en considération les droits légitimes du peuple palestinien, engendrerait (...) une profonde déception chez les peuples du monde islamique, et ne servirait pas la paix escomptée (...) au moment où nous sommes appelés à trouver des solutions créatives et innovantes à la question d'Al Qods, Cité de la paix».

Après avoir salué la ferme détermination de Sa Sainteté le Pape et du Secrétaire général de l'O.N.U quant au «respect des droits palestiniens légitimes et leur action continue pour instaurer la paix et l'entente dans le monde», le Souverain les a exhortés à «prendre les mesures qu'ils jugent opportunes pour empêcher la conclusion de tout accord conférant une légitimité à l'occupation israélienne d'Al Qods et attisant les sentiments de plus d'un milliard de Musulmans à travers le monde».

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU SOMMET DE L'ÉLYSÉE SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

PARIS, 06 DÉCEMBRE 2013

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Monsieur François Hollande, Président de la République française,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement des pays africains frères et amis,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, exprimer Mes sincères remerciements à Son Excellence Monsieur François Hollande, Président de la République française, pour avoir appelé à la tenue de cet important Sommet.

De par la pertinence de ses thématiques et la particularité du contexte dans lequel il intervient, ce Sommet confirme la nouvelle orientation que nous voulons, collectivement, conférer à ce Forum.

En effet, au fil des années, les problématiques inscrites à l'agenda de notre Forum se sont diversifiées, sa composition s'est élargie et ses débats ont progressivement gagné en profondeur.

Nous ne pouvons que nous féliciter de voir notre Forum, qui repose sur les liens historiques solides et les relations traditionnelles denses entre l'Afrique et la France, s'inscrire dans une dynamique d'adaptation aux mutations et aux exigences internationales et de prise en charge des défis et des opportunités continentaux.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Dans un contexte international de crises économique, financière et démographique aiguës et concomitantes, l'Afrique incarne l'espérance. Fort d'opportunités avérées et de dynamiques vertueuses, le Continent consolide ses réformes, modernise ses économies, renouvelle ses élites et confirme son intégration dans la globalisation et sa contribution croissante à la gouvernance mondiale.

Cependant, et malgré les efforts significatifs déployés et les résultats tangibles enregistrés, notre Continent peine encore à réaliser pleinement le développement humain, le progrès économique et la stabilité durable.

Face aux multiples défis et menaces à la stabilité des pays africains, une approche globale et cohérente, qui concilie l'action sécuritaire, la réalisation du développement humain et la préservation de l'identité culturelle et culturelle est plus que jamais nécessaire.

Ainsi, s'agissant de la dimension sécuritaire, la responsabilité première dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des instruments et des actions de prévention des conflits, de gestion des crises, du maintien de la paix et de reconstruction post-conflit devraient échoir aux Africains, à travers les organisations sous-régionales.

Les démarches d'exclusion, les approches fondées sur les considérations à court terme et les arrières pensées égoïstes se sont révélées limitées dans leur portée et inefficaces, voire contre-productives, dans leurs résultats.

Bien au contraire, la nature complexe et transnationale des défis auxquels est confronté le Continent exige, aujourd'hui, une coopération interrégionale renforcée et une contribution active et appropriée des partenaires internationaux.

L'action concertée et efficace au Mali en est la parfaite illustration.

À cet égard, Je voudrais rendre hommage à l'intervention courageuse et décisive de la France et du Président François Hollande au Mali, qui a été renforcée par l'engagement de nombreux pays africains et de la CEDEAO, pour vaincre la menace terroriste et restaurer la souveraineté du Mali sur l'ensemble de son territoire. Cette même démarche devrait prévaloir tout au long des étapes de reconstruction post-conflit.

C'est ce même état d'esprit qui a présidé à la tenue de la Conférence de Rabat de novembre 2013 sur la sécurité des frontières en Afrique du Nord et dans les pays sahélo-sahariens et qui a permis l'émergence d'une vision politique commune et l'adoption d'un plan d'action opérationnel.

L'expansion de la piraterie dans le Golfe de Guinée s'avère également être une menace de plus en plus lourde. Pour l'affronter, notre action devra s'inspirer de l'expérience en cours dans la Corne de l'Afrique et s'appuyer sur les recommandations pertinentes du Sommet de Yaoundé, dédié à ce fléau.

Plus largement, la Conférence des États africains riverains de l'Atlantique, dont le Maroc abrite le Secrétariat, pourra être le cadre de coopération et de concertation pour définir en commun une stratégie visant la sauvegarde de la sécurité de la navigation au large de l'ensemble de la côte atlantique africaine, exposée tout autant à la piraterie et déjà mise à mal par le trafic croissant des stupéfiants, en provenance de l'Amérique du Sud.

Parallèlement à ces actions dans le domaine sécuritaire, il conviendrait de renforcer, avec la même détermination et le même engagement, la coopération en faveur du progrès économique et du développement humain et durable du Continent.

En effet, il ne saurait y avoir de paix et de stabilité durables sans la promotion d'un développement humain, équitable et inclusif. Aborder la question de la stabilité sous le prisme exclusif de considérations militaires et sécuritaires implique des risques importants en termes de réversibilité.

Dans ce contexte, et malgré les efforts de mise à niveau du cadre institutionnel et juridique, l'Afrique reste en marge des dynamiques de commerce et d'investissement à l'œuvre au niveau mondial. Des synergies sont nécessaires entre les actions volontaristes menées au niveau continental et un engagement soutenu et substantiel de la communauté internationale.

À cet effet, Nous avons placé l'Afrique au cœur de notre politique extérieure et avons fait le choix délibéré, naturel et stratégique en faveur d'une coopération solidaire, Sud-Sud et triangulaire, qui se traduit par la mise en œuvre de projets concrets, au bénéfice de plusieurs pays du Continent. Ces programmes tangibles bénéficient aux populations les plus démunies, dans les domaines essentiels de l'éducation et de la formation, de l'eau, de l'agriculture et de la pêche, de l'électrification et de la santé.

Parallèlement, des partenariats public/privé et d'importants investissements ont été opérés, avec succès, dans plusieurs pays africains couvrant les domaines de la finance et de la banque, de l'assurance, des télécommunications, des infrastructures et des mines, de l'aménagement urbain et du logement social. Le Maroc est ainsi devenu le premier investisseur africain dans la zone de l'Afrique de l'Ouest et le second dans tout le Continent.

Ces efforts de développement devraient tenir compte des considérations écologiques et des problèmes de l'environnement et des changements climatiques.

L'Afrique n'a pas à choisir entre la croissance économique et le respect de l'environnement.

Le développement durable devrait, dès lors, être au centre de nos politiques publiques, non seulement à cause de l'impérieuse nécessité de préserver les équilibres écologiques déjà fragilisés, mais également en raison des possibilités de croissance supplémentaires qu'offre l'économie verte.

Toute coopération constructive dans ce domaine devrait, également, être fidèle au principe équitable de la responsabilité partagée mais différenciée et intégrer l'impératif d'accompagner l'Afrique dans son adaptation coûteuse aux exigences de l'économie verte.

Nous espérons, ainsi, que la 21ème Conférence des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra, à Paris, en 2015, permettra de réaliser des avancées significatives tenant compte des besoins et des attentes de l'Afrique.

Le troisième pilier de toute stratégie de stabilité durable en Afrique concerne la préservation de l'identité culturelle et culturelle.

Autant il importe de lutter efficacement dans la région sahélo-saharienne contre les manifestations violentes de l'extrémisme et de l'obscurantisme, autant il incombe de s'attaquer, en amont, à leurs origines immatérielles et à leur soi-disant référentiel spirituel.

En effet, la préservation de la paix, la stabilité et la sécurité dans la région est tributaire de la protection de l'identité culturelle et de l'intégrité religieuse qui ont permis aux populations concernées de vivre en harmonie, des siècles durant.

En s'appuyant sur ses liens culturels ancestraux avec les pays du Sahel, sur le statut de la Commanderie des Croyants et sur l'expérience réussie de la réforme de son champ religieux, le Maroc s'investit dans la protection et la promotion de l'Islam sunnite, modéré, tolérant et ouvert, prévalant historiquement dans la région.

À cet égard, le programme de formation, au Maroc, de 500 Imams maliens, a déjà été initié, dans le strict respect des préceptes communs du juste milieu et du rite malékite en partage.

Parallèlement, il conviendrait de promouvoir des modes de gouvernance territoriale ouverts et inclusifs qui préservent et promeuvent les spécificités culturelles des populations locales, dans le respect de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale des États.

Mesdames et Messieurs,

La mise en œuvre de toute stratégie de stabilité durable en Afrique devrait être fondée sur le rôle primordial des organisations sous-régionales. Ces organisations sous-régionales devraient être le pivot de tout plan d'action émanant de nos débats, la clé de voûte de toute stratégie de stabilité et de développement dans le Continent, le cadre de toute entreprise d'intégration économique et la plateforme de coordination pour relever les défis liés au changement climatique et au développement durable.

Dès lors, le rôle des Organisations régionales africaines mérite d'être davantage valorisé et soutenu. Piliers fondamentaux de l'intégration africaine souhaitée, ces organisations constituent les cadres pertinents d'une réponse efficace aux crises spécifiques dans chacune de nos sous régions.

À cet égard, Nous nous félicitons de l'action déterminante de la CEDEAO au Mali et encourageons, aujourd'hui, celle de la CEEAC en République de Centrafrique, en relation avec la France et les Nations Unies.

C'est dans ce cadre que le Maroc œuvre à dynamiser l'UMA, à donner une nouvelle orientation à la CEN-SAD et à développer une coopération interrégionale, notamment avec la CEDEAO et la CEMAC.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Les stratégies de stabilité et de développement n'ont de sens, de portée et de légitimité, que si elles placent l'homme au cœur de leurs objectifs.

Le partenariat que nous souhaitons construire ensemble requiert également une approche volontariste pour faciliter la mobilité et la libre circulation des personnes.

Face au phénomène de la migration, souvent source de drames humains et d'insécurité, il convient de développer une nouvelle approche basée sur une démarche volontariste, généreuse et humaniste, tout en prenant en considération les impératifs sécuritaires.

La gestion de ce phénomène nécessite, comme cela a été souligné dès la Conférence euro-africaine de Rabat sur la Migration et le Développement en 2006, la mise en œuvre d'une stratégie globale et intégrée, associant une fluidité des flux migratoires légaux, une lutte contre les réseaux de traite des êtres humains et une politique de co-développement.

Le Royaume du Maroc, pays d'origine, puis de transit est devenu, depuis quelques années, une destination privilégiée de nombreux migrants clandestins d'Afrique subsaharienne. Par devoir de solidarité et fidèle à sa tradition d'hospitalité et d'accueil, le Maroc a récemment mis en place une nouvelle politique migratoire.

Dans le strict respect de ses engagements internationaux, le Maroc a ainsi fait le pari d'adopter une politique nationale, pionnière dans la région, humaniste dans son approche, responsable dans sa démarche et scrupuleusement attentive aux droits fondamentaux des migrants et des réfugiés dans ses objectifs.

Je Me félicite des soutiens appuyés, notamment africains et européens, à cette Initiative et réitère, ici, la proposition marocaine d'organiser, sur cette base, une Alliance africaine pour la migration et le développement, cadre fédérateur autour des risques de la migration clandestine, des réelles possibilités de l'immigration régulière et du nécessaire co-développement, reflet de la responsabilité partagée, en la matière, entre l'Europe et l'Afrique.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Terre d'opportunités et de défis, et espace en pleine expansion, l'Afrique s'investit, sur des bases nouvelles, dans une relation avec la France tournée vers l'avenir, autour d'intérêts mutuels bien compris. Je suis persuadé que la mutualisation de nos efforts et le renforcement de notre dialogue contribueront à la consolidation de la paix et de la liberté et à la promotion d'un développement humain durable.

Au-delà de ses mérites propres, la plateforme afro-française qui se dégagera du Sommet de l'Élysée servira notre action au sein d'autres instances internationales.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
AUX MEMBRES DU CONTINGENT DES FORCES ARMÉES
ROYALES QUI SERA DÉPLOYÉ EN RÉPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE

AGADIR, 25 DÉCEMBRE 2013

Louange à Dieu, Que la bénédiction et la paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Officiers, sous-officiers et hommes de troupe du contingent marocain devant se rendre en République de Centrafrique,

En réponse à l'appel du devoir de solidarité internationale et partant de la considération que porte Notre Majesté aux missions de bons offices déployées par l'Organisation des Nations Unies en vue de préserver la sécurité et la paix dans le monde, Nous avons décidé, par la grâce de Dieu, de dépêcher ce contingent de Nos Forces Armées Royales en République Centrafricaine pour participer à la mission de l'O.N.U. déployée dans ce pays africain frère, comme contribution du Royaume du Maroc aux efforts de la communauté internationale visant à défendre les nobles valeurs humaines universelles et à soutenir le dialogue, la réconciliation nationale et le développement.

À la veille de votre départ pour l'accomplissement de votre noble mission, Il Nous convient d'implorer le Très-Haut de guider vos pas, éclairer votre chemin et couronner de succès et de réussite vos efforts, en gardant constamment à l'esprit la lourde responsabilité qui vous incombe, en restant fidèles à l'esprit de sacrifice que vous ne cessez de consentir, et attachés, comme à l'accoutumée, aux valeurs de l'armée marocaine et de son authenticité ancestrale, qui sont en harmonie avec les principes universels des droits de l'Homme, de coexistence et de solidarité civilisationnelle entre les peuples.

Notre initiative d'aujourd'hui, qui renforce le grand et riche capital de notre pays dans les opérations de maintien de la paix sur la scène internationale, puise son fondement dans nos traditions islamiques et civilisationnelles ancrées dans l'histoire et de notre appartenance africaine enracinée, ainsi que de l'engagement historique de Notre Majesté en faveur d'une nécessaire coopération internationale

multilatérale, en vue de garantir la paix et la sécurité internationales et de préserver l'unité territoriale et nationale des peuples.

Officiers, sous-officiers et hommes de troupe,

Les nobles missions que vous allez accomplir, conformément aux Hautes orientations de Notre Majesté, constitueront incontestablement une nouvelle page qui s'ajoutera aux pages glorieuses immortalisées par les précédents contingents sur différents fronts tels que le Congo, la Somalie, la Bosnie-Herzégovine et Haïti, et qui se poursuivent encore au Kosovo, en République Démocratique du Congo et en République de Côte d'Ivoire, consacrant ainsi par excellence le professionnalisme et l'efficacité du soldat marocain connu pour sa grande capacité d'adaptation à l'environnement extérieur, dans le respect total des principes de la légalité internationale.

Ayez, que Dieu vous comble de Son soutien, constamment à l'esprit l'amour de la Patrie, ses principes et ses valeurs suprêmes, et tachez d'accomplir votre noble mission avec dévouement, une profonde détermination, une foi inébranlable dans l'exercice des responsabilités et une grande capacité à agir dans le cadre de la communauté internationale, ce qui contribuera amplement au renforcement du rayonnement du Royaume à l'international.

Nous prions également Dieu de vous aider, de guider vos pas et d'assurer plein succès à votre mission. Vous devez rester, comme vous l'avez toujours été, un exemple de droiture et de discipline, en faisant toujours preuve de capacité à vivre dans la cohabitation et l'entente, surtout que vous allez être les hôtes de ce pays frère auquel nous sommes unis par les liens de la fraternité africaine ancestrale et solide.

Que la paix, la bénédiction et la miséricorde de Dieu soient sur vous.

DISCOURS ET MESSAGES
DE SA MAJESTÉ LE ROI
MOHAMMED VI



2014

**DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
À L'OUVERTURE DE LA 20^{ÈME} SESSION DU COMITÉ AL-QODS
MARRAKECH, 17 JANVIER 2014**

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,
Excellence, Notre frère, Monsieur Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité Nationale Palestinienne,
Excellence, Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique,
Excellences, Altesses,

Il M'est agréable de vous souhaiter la bienvenue dans votre deuxième pays, le Maroc, en vue de prendre part à la 20^{ème} session du Comité Al-Qods.

La présente session intervient dans un contexte où la solidarité à l'égard de la cause palestinienne connaît un repli sensible, tant en termes de soutien politique et matériel, qu'au niveau des médias.

Il n'en demeure pas moins que cette réunion constitue en soi la meilleure démonstration de notre volonté commune de continuer à défendre les droits légitimes du peuple palestinien frère, ainsi que l'identité arabo-islamique d'Al Qods Al-Charif.

C'est aussi une occasion propice pour engager les concertations et la coordination nécessaires afin de concevoir les moyens les plus adaptés pour faire face aux politiques agressives menées contre le vaillant peuple palestinien et pour contrecarrer les plans de colonisation et les violations attentatoires au Haram Al-Qodsi Al-Charif et à la Mosquée bénie d'Al Aqsa.

Mieux encore, nous voulons nous prévaloir de cette réunion en tant qu'opportunité idoine pour mettre au point des positions unifiées, de nature à contribuer efficacement au processus de paix.

D'ailleurs, depuis la dernière session du Comité, nous ne sommes pas restés les bras croisés, d'autant que la question d'Al-Qods est une responsabilité collective qui nous engage tous. Nous l'avons érigée en cause prioritaire, au même titre que notre première cause nationale, et l'avons inscrite parmi les constantes de notre politique étrangère.

De même, au sein du Comité Al-Qods, nous considérons que la défense de cette ville usurpée n'est nullement une action conjoncturelle, pas plus qu'elle ne se limite aux réunions du comité. Mais elle

englobe plutôt et surtout, ses démarches diplomatiques fructueuses et les actions concrètes que mène sur le terrain, à l'intérieur d'Al-Qods un organe relevant du Comité, en l'occurrence, l'Agence Beït Mal Al Qods.

C'est dire que la protection de la Ville Sainte contre les plans de judaïsation, et l'appui à apporter aux résistants qui s'y maintiennent, ne peuvent se réduire à des slogans creux, ni se prêter à une instrumentalisation de cette noble cause, dans le cadre de surenchères stériles.

Bien au contraire, la question est grave et considérable. Elle exige confiance, crédibilité et une présence qui permette de peser de tout son poids dans la défense des sacralités islamiques. Elle commande également de mettre au point des propositions sérieuses et pragmatiques, et d'entreprendre des initiatives réalistes, tout en prévoyant les moyens de leur mise en œuvre et les mécanismes de leur financement. C'est dire que la question palestinienne, avec sa composante Al Qods Al Charif, est l'affaire de la Oummah islamique tout entière.

Excellences, Altesses,

La présidence du Comité Al Qods n'est ni une faveur, ni un privilège. Il s'agit plutôt d'une charge considérable et d'une grande responsabilité devant Dieu et devant l'Histoire.

C'est pourquoi, Nous continuons à vouer Nos efforts, en consultation avec Nos frères et Nos partenaires, à la défense du caractère arabo-islamique d'Al Qods, et à la préservation de son identité civilisationnelle en tant que berceau des religions célestes et symbole de paix et de coexistence entre les cultures.

Parallèlement, Nous poursuivons Nos démarches et Nos consultations diplomatiques, dans les différentes instances et à diverses occasions, pour inciter la communauté internationale à assumer ses responsabilités pleines et entières, face aux souffrances du peuple palestinien frère.

À cet égard, Nous avons exprimé récemment à Sa Sainteté le Pape et au Secrétaire général des Nations Unies, Notre profonde préoccupation face à l'intention du Vatican de signer un accord avec Israël sur la situation juridique des biens de l'Église dans Al-Qods occupée.

Nous avons confirmé que la conclusion d'un tel accord était de nature à conférer une légitimité aux pratiques des autorités d'occupation et qu'elle constituait, de surcroît, une violation des résolutions internationales relatives à l'intangibilité du statut juridique d'Al Qods.

Par ailleurs, Nous n'avons épargné aucun effort pour amener l'UNESCO à faire face aux violations par Israël des conventions internationales relatives à la protection du patrimoine culturel et à la préservation des sites historiques et des monuments religieux et civilisationnels à Al Qods, inscrits au patrimoine mondial en danger.

Et parce que les démarches diplomatiques, pour importantes qu'elles soient, ne suffisent pas, à elles seules, à modifier la situation sur le terrain, Nous avons tenu à renforcer l'action du Comité Al-Qods, en veillant à ce que l'Agence Beït Mal Al-Qods intensifie, sur le terrain, les actions ayant un impact direct et concret dans l'amélioration des conditions de vie des populations d'Al-Qods.

Ainsi, l'Agence a réalisé, sous Notre égide, de nombreux chantiers dédiés à la promotion du développement humain des gens d'Al Qods. Il s'agit, en l'occurrence de leur assurer les conditions d'une vie digne, et

de renforcer leur résistance face aux mesures vexatoires visant à les acculer à quitter leurs terres et leurs biens dans la ville Sainte.

Illustrant Notre engagement solidaire sincère avec ces populations, l'Agence Beit Mal Al-Qods déploie, en collaboration avec les différentes institutions officielles islamiques et avec les ONG œuvrant en faveur d'Al-Qods, des efforts soutenus pour promouvoir le secteur de l'éducation et de la formation notamment, en assurant la préservation et l'entretien des établissements scolaires, en procédant à l'achat de bâtiments et à leur transformation en écoles et en favorisant la scolarisation des enfants.

L'Agence travaille également à stimuler les activités économiques génératrices de revenus stables et d'emplois, se charge de la réhabilitation et de l'équipement d'établissements sanitaires et de la mise en œuvre de programmes de logement, et met en place des structures socio-culturelles, notamment au profit des jeunes.

Citons plus particulièrement la restauration du Centre culturel marocain situé au cœur de la ville sainte, et dont la réalisation a été entièrement financée par le Maroc.

En matière de sauvegarde du patrimoine religieux et culturel d'Al-Qods, l'Agence s'efforce de préserver la Mosquée bénie d'Al-Aqsa avec le reste des lieux saints et des symboles civilisationnels. Elle s'emploie également à contrer la fermeture des établissements palestiniens vitaux et la confiscation des terres et des biens dans cette ville spoliée.

Afin de poursuivre cette démarche solidaire, l'Agence Beit-Mal Al-Qods Acharif a mis au point un plan quinquennal 2014-2018.

Pour réunir les conditions de réussite de ce plan, l'Agence a tenu à préparer une étude minutieuse sur les différents projets qu'elle compte réaliser, tout en déterminant les délais de mise en œuvre et les moyens de financement y afférents.

Toutefois, notre ambition dépasse largement les moyens limités dont dispose l'Agence, et qui sont dus aux faibles contributions prévues à son budget.

Aussi, appelons-Nous à une forte mobilisation de nos moyens et de nos ressources propres pour s'en servir dans la défense de la ville sainte, considérée comme la Cause de la Oumma islamique tout entière.

Parallèlement à l'action de cette Agence, Nous avons pris l'initiative, en coordination avec l'Autorité nationale palestinienne, de mettre en place dans la bande de Gaza un hôpital de campagne couvrant toutes les spécialités, pour apporter de l'assistance médicale à nos frères palestiniens. Le but est de leur témoigner concrètement notre solidarité constante et de contribuer à alléger leurs souffrances.

Excellences, Altesses,

Notre rencontre se tient dans un contexte marqué par un consensus international sur la nécessité d'apporter un soutien accru au processus de paix.

À cet égard, Nous tenons à saluer les efforts inlassables que l'administration américaine déploie conformément aux orientations de Son Excellence, le Président Barack Obama, et sous la supervision du Secrétaire d'État, Son Excellence, M. John Kerry; efforts qui ont créé une dynamique constructive dans le processus de paix.

Or, l'aboutissement favorable de cette dynamique reste tributaire de l'adoption d'une approche globale touchant toutes les questions liées à la solution définitive, se rapportant à des référentiels clairs et s'inscrivant dans un horizon temporel bien défini.

Par ailleurs, Nous appelons à renforcer le climat de confiance entre les parties concernées, en se gardant de tout acte provocateur susceptible de torpiller ce processus et en faisant preuve de réalisme et d'un esprit de consensus propre à faire aboutir les négociations.

Dans le même contexte, il convient de s'armer de vigilance et de mutualiser les efforts pour faire barrage aux bandes de l'extrémisme et de l'obscurantisme, qui tentent de se servir de la cause noble de la défense d'Al-Qods afin de répandre la violence et le terrorisme dans la région.

Face à cette situation, il importe de consolider l'Action arabe et islamique commune, en veillant à unifier les rangs et en adoptant des approches innovantes pour contribuer constructivement à concrétiser la volonté de paix.

Nous appelons donc à l'adoption d'une stratégie pratique et efficiente, dans laquelle le Comité Al-Qods devra remplir un rôle déterminant en tant que mécanisme permanent de l'Organisation de la Coopération Islamique.

Dans ce cadre, il faut insister sur le fait qu'Al-Qods est l'essence de la question palestinienne, et qu'il ne saurait y avoir de paix sans définition du statut définitif d'Al-Qods-Est en tant que capitale de l'État palestinien indépendant.

Par ailleurs, la réalisation de la paix dépend du respect, par Israël, de ses engagements, surtout ceux relatifs à la feuille de route, qui a été adoptée par le Quartet et approuvée par le Conseil de Sécurité. À cela s'ajoutent les perspectives offertes par l'Initiative de paix arabe.

Nous nous réjouissons de l'attribution à la Palestine du statut d'État observateur non membre au sein des Nations Unies. Pour autant, Nous appelons à la mise en œuvre de toutes les résolutions onusiennes afférant à Al-Qods et à la question palestinienne en général.

La clé de voûte pour conforter la position palestinienne, demeure la réalisation d'une réconciliation nationale inter-palestinienne sincère, fondée sur l'unité du rang palestinien, sous la direction de l'Autorité nationale légitime et sous la présidence de Notre Frère, Mahmoud Abbas Abou Mazen. À cet égard, Nous réaffirmons notre soutien aux efforts qu'il déploie au service du peuple palestinien frère.

Une réconciliation constructive qui place les intérêts supérieurs du peuple palestinien au-dessus de toute autre considération, avec, au premier chef, la mise en place de son État indépendant sur ses terres libérées, ayant Al-Qods-Est comme capitale et vivant dans la paix et la sécurité et en bonne intelligence avec Israël.

Nous réaffirmons qu'Al-Qods demeurera au premier rang de nos préoccupations, et qu'elle restera profondément enracinée dans les cœurs de nos peuples islamiques, et implorons le Très-Haut de nous prêter aide et assistance et de couronner notre action de succès pour le triomphe des causes justes de notre Oummah et la sauvegarde de ses symboles sacrés.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA CLÔTURE DE LA 20^{ÈME} SESSION DU COMITÉ AL-QODS

MARRAKECH, 18 JANVIER 2014

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellence, Notre frère, Monsieur Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité Nationale Palestinienne,

Excellence, Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique,

Altesses, Excellences,

Je voudrais, au terme des travaux de la vingtième session du Comité Al Qods, Me féliciter des concertations constructives et des échanges fraternels, francs et sincères qui ont marqué nos réunions.

Je tiens également à assurer de Ma grande estime tous les membres du Comité pour tout ce qu'ils ont exprimé, à travers la Déclaration finale, en termes d'attachement à la préservation d'Al Qods Al Charif et de forte mobilisation pour le triomphe de la juste cause du peuple palestinien frère.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre attachement à la défense des droits légitimes du peuple palestinien pour l'instauration de son État indépendant, pleinement souverain, avec comme capitale Al Qods Al Charif.

Mais pour parvenir à cet objectif ultime, il est impératif de resserrer les rangs, d'agir avec efficacité et de faire preuve de maximum de solidarité et d'engagement.

C'est un devoir auquel Nous sommes particulièrement attaché en tant que Président du Comité Al Qods, fidèle en cela, à l'engagement que Nous avons souscrit auprès de nos frères palestiniens et de leur Autorité Nationale légale, sous la présidence de notre frère Abou Mazen. Cet engagement, nous commande de poursuivre les efforts de soutien à leur résistance, et d'aller de l'avant dans le processus de paix, dont le point nodal tient au règlement équitable de la question d'Al Qods Al Charif.

Le chemin de la paix est long et ardu. Il exige des sacrifices énormes de la part de toutes les parties, et commande de faire preuve d'un esprit de consensus et de réalisme. Il requiert également le courage

nécessaire pour prendre des décisions difficiles et déterminantes où la logique de la raison, de la sagesse, de l'espérance et de la vie, l'emporte sur les démons de la haine, de l'extrémisme, du désespoir et de l'agression, et ce, dans l'intérêt bien compris des peuples de la région.

Par conséquent, notre réunion aujourd'hui constitue un message au monde indiquant que nous sommes une Nation attachée à la paix et à l'alliance des civilisations et des cultures.

Notre attachement à l'identité d'Al Qods ne s'explique pas seulement par le fait qu'il s'agit de la première des Qiblas et du troisième Lieu Saint, mais également par la nécessité que cette cité demeure ce qu'elle a toujours été : un symbole du monothéisme des religions célestes et un espace de coexistence entre ses populations dans un climat de paix et de concorde.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU FORUM ÉCONOMIQUE MAROCO-IVOIRIEN

ABIDJAN, 24 FÉVRIER 2014

Monsieur le Premier Ministre,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir renouvelé que Je retourne en Côte d'Ivoire, un an, presque jour pour jour, après Ma visite d'État de l'année dernière.

Ce laps de temps, aussi court soit-il, permet déjà de mesurer l'évolution importante que connaît la Côte d'Ivoire, dans tous les domaines, grâce à l'action clairvoyante et déterminée du Président Ouattara et à l'engagement citoyen de l'ensemble des forces vives de ce pays.

C'est aussi avec une sollicitude toute particulière que Je M'adresse aux participants aux travaux du Forum économique maroco-ivoirien, qui constitue l'expression de Notre détermination à renforcer les relations entre nos deux pays, en imprimant une nouvelle dynamique à leur coopération économique.

L'organisation, en Côte d'Ivoire, d'un tel Forum -pour la première fois en dehors du Royaume et sur une terre africaine - n'est pas le fruit du hasard.

C'est, d'abord, le reflet de la qualité des relations entre nos deux pays, et l'expression de l'importance des liens politiques et économiques entre le Royaume et les pays de l'Afrique Centrale et de l'Ouest.

Ce choix est, aussi, une reconnaissance de l'importance de l'économie ivoirienne, et notre confiance en son avenir.

Ce n'est pas sans raison que votre pays abrite l'une des bases industrielles les plus actives de la région, et l'une des plateformes de commerce les plus dynamiques.

Désormais, à l'heure où les péripéties politiques font partie du passé, l'unité retrouvée et la paix rétablie sont, assurément, la grande force de la Côte d'Ivoire. Son passé économique florissant est un véritable avantage comparatif.

Monsieur le Premier Ministre,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Le Maroc, comme la Côte d'Ivoire, assume pleinement sa vocation africaine, celle qui a toujours été la sienne, tout au long de son histoire.

Aujourd'hui comme hier, les relations diplomatiques sont au cœur de nos interactions. Mais, à la faveur des mutations profondes que connaît le monde, leurs mécanismes, leur portée ainsi que leur place même dans l'architecture des relations internationales, sont appelés à s'adapter aux nouvelles réalités.

Ainsi, auparavant la diplomatie était au service de la consolidation des relations politiques. Aujourd'hui, c'est la dimension économique qui prime et constitue l'un des fondamentaux des relations diplomatiques.

La coopération, hier basée sur la relation de confiance et les liens historiques, est, aujourd'hui, de plus en plus fondée sur l'efficacité, la performance et la crédibilité.

L'efficacité donne toujours ses fruits. Elle est le gage de résultats tangibles, de progrès mesurables et de capacité à répondre aux attentes. Elle garantit la qualité et génère la confiance.

La crédibilité veut que les richesses de notre Continent bénéficient, en premier lieu, aux peuples africains. Cela suppose que la coopération Sud/Sud soit au cœur de leurs partenariats économiques.

Dans son ouverture, l'Afrique continuera à développer ses relations fructueuses avec les pays avec lesquels elle a le plus de relations historiques profondes et le plus d'affinités. Mais, bien qu'ils constituent des atouts certains, ces liens, à eux seuls, ne suffisent plus.

Ils demandent, désormais, à être accompagnés par une action crédible et un engagement constant. Il n'y a plus de terrain acquis, pas plus qu'il n'y a de chasse gardée. Ce serait une illusion de croire le contraire.

Ce serait, également, une illusion de croire qu'il y a des petits et des grands projets.

Tous les projets se valent, tant qu'ils sont pertinents et qu'ils se destinent au service du citoyen.

À l'évidence, il y a des projets d'importance nationale. Le Maroc est bien placé pour le mesurer, car nos propres projets d'infrastructure sont entièrement réalisés sur la base de l'expertise marocaine, depuis la conception, jusqu'à la réalisation et la mise en œuvre, qu'il s'agisse par exemple d'autoroutes, d'électrification, de barrages, de ports ou d'aéroports

Mais, Il ya aussi des projets qui, bien qu'étant de moindre envergure, revêtent une importance particulière. Car ils touchent directement les citoyens et visent à améliorer leurs conditions de vie quotidienne. C'est le cas du village de pêche que Nous lançons ici en Côte d'Ivoire.

De tels projets participent à la création d'emplois et à l'essor des PME-PMI, qui représentent la véritable locomotive de développement du continent et la principale source de travail pour sa jeunesse.

Monsieur le Premier Ministre,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

L'Afrique est un grand continent, par ses forces vives, ses ressources et ses potentialités. Elle doit se prendre en charge, ce n'est plus un Continent colonisé. C'est pourquoi l'Afrique doit faire confiance à l'Afrique.

Elle a moins besoin d'assistance, et requiert davantage de partenariats mutuellement bénéfiques. Plus qu'une aide humanitaire, c'est de projets de développement humain et social, dont notre Continent a le plus besoin.

L'Afrique ne doit pas rester otage de son passé, ni de ses problèmes politiques, économiques et sociaux actuels. Elle doit regarder son avenir avec détermination et optimisme, en exploitant tous ses atouts et ses potentialités.

Si le siècle dernier a été celui de l'indépendance des États africains, le 21^{ème} siècle devrait être celui de la victoire des peuples contre les affres du sous-développement, de la pauvreté et de l'exclusion.

Monsieur le Premier Ministre,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Une Afrique dynamique et développée n'est pas un simple rêve pour demain, cela peut être une réalité d'aujourd'hui, mais à la condition d'agir.

C'est, donc, le temps de le faire ou de l'entreprendre. L'importance de l'action c'est qu'elle donne la crédibilité au travail politique et permet de réaliser les objectifs escomptés.

L'Afrique doit, en effet, faire face à de nombreux défis qui menacent sa stabilité politique et entravent son essor socio-économique.

Or, ces défis ne peuvent être relevés que par la coopération, la solidarité entre les peuples africains et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

L'Afrique a donc vocation à bénéficier de toutes les potentialités dont elle regorge, sans pour autant vivre en autarcie.

Elle doit multiplier les partenariats bénéfiques avec les nombreux pays développés qui marquent un intérêt constant, un engagement sincère et une implication substantielle en faveur de son progrès économique et de son développement humain.

Elle doit bénéficier également des opportunités qu'offre la coopération triangulaire, en tant qu'outil novateur, facilitant la conjugaison des efforts et l'optimisation des moyens.

À cet égard, le Maroc, qui a été pionnier dans ce schéma de coopération, est disposé à mettre au service des pays africains frères le capital de crédibilité et de confiance dont il jouit auprès de ses partenaires.

Il est, en effet, de notre devoir collectif de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour le développement de l'Afrique. Le développement économique, le commerce et l'intégration régionale sont, à cet égard, parmi les thématiques centrales.

Monsieur le Premier Ministre,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Le développement durable du Continent africain exige que la créativité et le dynamisme du secteur privé se concentrent sur des domaines porteurs, comme l'agriculture, l'industrie, la science et la technologie, et le développement des infrastructures.

Cela reste tributaire de la libération des potentialités et du renforcement de l'initiative privée, ce qui présuppose l'existence d'un secteur public efficace, porteur et compétent. La démultiplication des partenariats public privé Sud-Sud et des transferts de technologie, revêt une importance clé dans ce sens.

C'est dire que le renforcement des capacités institutionnelles des États africains, constitue un enjeu stratégique. La meilleure gouvernance, le progrès par le droit et la résolution pacifique des conflits, doivent être des priorités partagées.

Grâce aux progrès du secteur bancaire, à l'urbanisation des populations, et à la hausse continue de la productivité du travailleur africain, l'Afrique voit chaque jour s'ouvrir à elle de nouvelles voies pour atteindre la prospérité des générations futures.

Elle y aura d'autant mieux accès, lorsqu'elle parviendra à triompher de l'Afro-pessimisme, grâce à la libération des potentiels, intellectuels et physiques, des forces vives de tous les peuples africains.

J'invite chacun de vous à imaginer ce que serait, alors, notre continent africain, libéré de ses pesanteurs.

En souhaitant plein succès aux travaux de ce Forum économique, Je fais pleinement confiance à votre pragmatisme et votre créativité, pour déboucher sur des résultats concrets, au bénéfice du développement de nos deux pays frères et de leurs régions respectives.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU CHEF DU GOUVERNEMENT AU SUJET DU 6^{ÈME} RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT

RABAT, 03 MARS 2014

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Fidèle serviteur de Notre Majesté, Monsieur Abdel-Ilah Benkirane, Chef du gouvernement,

Que Dieu te protège, Paix et Salut sur toi ainsi que la Miséricorde de Dieu,

Nous avons veillé, depuis Notre accession au Trône de Nos glorieux ancêtres, et dans le cadre de la stratégie statistique, à ce que le recensement général de la population soit effectué le même mois, tous les dix ans, compte tenu du fait que cette grande opération nationale offre, de manière régulière, une base de données importante actualisée sur l'ensemble du territoire national, permettant une évaluation objective de notre politique publique en matière de développement et des progrès économiques et sociaux enregistrés par notre pays.

Le recensement constitue, également, un outil nécessaire pour l'élaboration de nouvelles stratégies, à la hauteur des aspirations de Notre cher peuple à davantage de réalisations économiques et sociales, et en termes de développement humain, en vue de garantir une vie digne à tous les citoyens et accompagner les importantes mutations que connaît le monde dans les domaines de l'économie, de la connaissance, de la technologie et des valeurs sociétales.

Notre souci procède de la responsabilité qui incombe à Notre Majesté de veiller au bien-être de Nos fidèles sujets, de toutes les catégories et dans toutes les régions, mais également du respect par le Royaume du Maroc de ses engagements internationaux, de façon générale, ainsi que des recommandations des Nations Unies relatives à la régularité des opérations de recensement de la population et de l'habitat dans le monde.

À cet égard, le 6^{ème} recensement de la population et de l'habitat, que connaîtra notre pays vers la fin de l'été de cette année, et eu égard à ce qu'il offre en termes de données démographiques, économiques, sociales et culturelles, revêt une importance particulière eu égard à son contexte national et international.

Au plan international, cette opération coïncidera avec l'évaluation qui sera faite du niveau de réalisation des objectifs du Millénaire du développement humain à l'horizon de 2015 et la définition d'autres objectifs après cette échéance.

Au plan national, cette opération va intervenir au moment où Notre Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) aura accompli dix ans après son lancement, outre la poursuite par notre pays des réformes structurelles, économiques, sociales et dans les domaines de l'enseignement et de l'environnement, dans le sillage de la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle constitution relatives à la régionalisation avancée et la mise en place d'instances démocratiques et participatives à tous les niveaux et dans toutes les institutions.

Monsieur le Chef du Gouvernement,

Nous ne doutons point que tu ne ménageras, que Dieu te garde, aucun effort pour mener à bien cette grande opération nationale, dans les meilleures conditions, conformément aux normes de bonne gouvernance, et en réunissant toutes les conditions nécessaires en termes de procédures réglementaires et logistiques, avec la mobilisation de l'ensemble des administrations publiques, des services décentralisés et des collectivités territoriales, en vue de garantir le succès de cette opération.

Dans ce cadre, Nous appelons en particulier, le ministre de l'Intérieur et le haut-commissaire au plan à veiller à une organisation optimale de ce recensement dans les délais fixés, et ce en étroite coordination avec les autres départements ministériels, les établissements publics, les autorités et les instances représentatives nationales, régionales, provinciales et locales.

À cet effet, Nous attendons de l'ensemble des walis et gouverneurs à ce qu'ils œuvrent pour mobiliser tous les moyens nécessaires, aussi bien humains que logistiques, et réunir les conditions d'une coordination efficiente entre les différents services administratifs et les communes territoriales, en étroite collaboration avec les administrations régionales du haut-commissariat au plan et ses services régionaux, afin que cette opération soit au même degré d'estime que les précédents recensements, aussi bien au niveau national qu'international, et ce dans un esprit de responsabilité et du devoir, connu de tous.

Nous exhortons particulièrement tous les citoyens dans les villes et les campagnes, à accueillir les enquêteurs et encadrants de l'opération de recensement, en faisant preuve comme à l'accoutumée d'un sens élevé de patriotisme, conscients en cela des objectifs de cette opération en terme de développement.

Nous invitons également les membres des communautés étrangères établies, de façon permanente ou provisoire, dans les différentes régions du territoire national, à veiller à leur tour à consacrer le temps nécessaire pour participer à cette opération, et ce conformément aux us et coutumes internationaux et à l'amitié et au respect qu'ils vouent à notre pays.

De même que Nous exprimons Notre estime aux femmes et hommes de l'enseignement qui seront mobilisés pour contribuer au déroulement de ce recensement.

Que Dieu couronne de succès tes efforts.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur toi.

**MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
À LA 31^{ÈME} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES
ARABES DE L'INTÉRIEUR**

MARRAKECH, 12 MARS 2014

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Altesses, Excellences,

Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable de vous souhaiter, tout d'abord, la bienvenue dans votre deuxième pays, le Royaume du Maroc auquel échoit l'honneur d'abriter les travaux du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur, dans sa trente et unième session.

La tenue de cette importante réunion à Marrakech traduit l'engagement fort du Maroc en faveur de l'Action arabe commune, surtout parmi les responsables de l'Intérieur. Ceci tient au rôle déterminant qu'ils jouent, notamment en renforçant les mécanismes de concertation et de coordination. Leur but est de se doter de capacités accrues pour mettre au point des stratégies novatrices permettant d'accompagner les mutations en cours et de répondre aux impératifs de consolidation de la paix et de la stabilité sociale.

Nous avons une pensée émue, pleine d'estime et de considération pour la mémoire de feu Son Altesse Royale le Prince Nayef ben Abdulaziz – que Dieu ait son âme-, ancien Président d'honneur de cet honorable Conseil. En effet, le défunt avait joué un rôle éminent d'avant-garde pour soutenir le Conseil et assurer la pérennisation de ses réunions depuis le lancement des travaux de sa première session à Casablanca en 1982.

Mesdames, Messieurs,

La tenue de la présente session de votre Conseil, dans le contexte des transformations et des réformes profondes que connaît le monde arabe, offre assurément une occasion propice pour prendre la pleine

mesure de l'évolution profonde du concept de sécurité. C'est une opportunité qui ne manquera pas de contribuer efficacement à protéger la Nation arabe, et à la prémunir contre les périls de l'extrémisme, du terrorisme et de toutes les formes du crime organisé, y compris le trafic d'armes, d'êtres humains et de stupéfiants.

Votre réunion aujourd'hui traduit également votre ferme volonté de préserver la sécurité et la stabilité dans le monde arabe, et de raffermir les valeurs de cohésion, de paix et d'ouverture sur lesquelles reposent nos sociétés. Elle exprime aussi à quel point vous avez à cœur de contribuer à répondre aux aspirations légitimes des peuples arabes qui appellent de leurs vœux davantage de développement et de prospérité.

Il vous appartient donc de vous inscrire dans une démarche prospective et objective, car il s'agit d'élaborer des plans novateurs, fondés sur la coordination et la coopération, permettant de faire face à tout ce qui est de nature à porter atteinte à la sécurité et la stabilité de nos pays, et à la tranquillité de nos citoyens.

Il convient de rappeler également que les politiques sécuritaires probantes et les actions proactives efficaces demeurent tributaires du concours du citoyen et de sa prise de conscience du rôle constructif qui lui revient dans la consolidation de la sécurité et de la quiétude, au même titre que sa participation efficace au processus de développement et à la création d'un environnement propice au développement et à l'investissement.

C'est dire que la sécurité, dans son acception authentique et non étriquée, tend essentiellement à placer le citoyen au cœur des politiques publiques, dans le cadre d'un partenariat sociétal efficient, fondé sur la complémentarité entre l'État et le citoyen, l'intégration positive des impératifs de la sécurité avec ceux du développement et la protection des droits humains.

Altesses, Excellences, Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs,

Eu égard au rôle crucial qui incombe au citoyen en tant que partenaire essentiel tant pour garantir la sécurité et la stabilité que pour mener l'action vouée au développement, et en tant qu'élément clé apportant son concours à la création d'un climat social sain et imprégné des principes démocratiques et de la culture des droits de l'Homme, Nous nous sommes attaché à instaurer un nouveau concept de l'autorité. Celui-ci se fonde sur la sauvegarde et l'élargissement du champ des libertés, la préservation de la dignité et des droits des citoyens dans le cadre de l'État de droit, et la consolidation de la démocratie de proximité et de l'approche participative suivie dans la gestion des affaires publiques.

Dans le même ordre d'idées, Nous avons lancé en 2005 l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, qui a pour vocation essentielle de placer le citoyen au cœur du processus de développement et d'en faire sa principale finalité. Car Nous sommes profondément convaincu que les droits politiques et civils ne trouveront leurs expressions concrètes dans le vécu réel du citoyen qu'à travers leur complémentarité avec les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Parallèlement, Nous avons veillé à l'adoption d'une nouvelle organisation territoriale, axée sur la décentralisation et avons lancé le chantier de la régionalisation avancée, en nous fixant comme objectif

de conforter l'approche de la bonne gouvernance territoriale et de poser les jalons d'un système de gestion démocratique des affaires locales, fondé sur la réalisation d'un développement économique et social intégré.

En consécration des acquis positifs et des réformes profondes que notre pays a réalisés en matière de droits de l'Homme et de développement, Nous avons tenu à ce que la Constitution du Royaume renferme une charte intégrée des droits sociaux, économiques, culturels et environnementaux.

Fidèle à la même approche, Notre action s'est étendue à la condition des immigrés, notamment ceux issus des pays subsahariens, et ce, à travers l'adoption d'une politique globale et multidimensionnelle des questions d'immigration et d'asile dans notre pays. Celle-ci se prévaut de la réputation séculaire du Maroc en tant que pays ayant des traditions d'hospitalité et d'accueil, respectant ses engagements internationaux et tenant compte des droits et de la situation humanitaire des immigrés.

Tous ces chantiers et toutes ces réformes, engagés par notre pays, se fondent sur la nécessité d'honorer l'être humain et de faire du citoyen le pivot et la finalité des politiques publiques. Ils constituent également le fondement d'une approche globale où la démocratie et le développement vont de pair avec l'exigence de sécurité et de stabilité.

Le Maroc mesure l'importance de cette approche intégrée, et s'attache à conforter la vision sécuritaire au sens global du terme, fondée sur le respect des droits de l'Homme, la préservation de la paix sociale et la création d'un climat propice au développement. Notre pays a ainsi consacré ce choix dans les programmes d'enseignement et de formation en vigueur au sein des établissements de qualification des membres des forces de sécurité.

Ce choix trouve son illustration dans la mise en œuvre de la stratégie de gouvernance sécuritaire, qui permet aux lauréats de ces instituts de s'ouvrir aux citoyens et de développer leurs capacités d'écoute, de réaction et de participation à la recherche de solutions aux problèmes réels de la population, des solutions alliant réalisme et efficacité. À cela s'ajoute l'aptitude à œuvrer pour instaurer un climat favorable à la promotion de l'investissement et à la dynamisation du processus de développement, et pour encourager les initiatives individuelles et associatives visant à concrétiser et renforcer les valeurs de solidarité et de paix sociale.

Tels sont, Mesdames, Messieurs, en bref, certains volets de l'expérience marocaine que Nous avons tenu à partager avec vous au cours de cette importante assemblée.

Altesses, Excellences, Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs,

L'adoption, aujourd'hui, d'une charte sécuritaire arabe ne sera possible que si une vision arabe commune et harmonisée est prônée autour du concept de sécurité, appliqué à des contextes renouvelés, économiques, sociaux et de droits de l'Homme.

Nous sommes persuadé que cette rencontre qui rassemble une pléiade de responsables issus des pays arabes et d'experts internationaux, sera couronnée par l'adoption d'une série de recommandations pratiques, à même d'apporter des solutions efficaces répondant aux attentes de nos peuples arabes qui aspirent à plus de sécurité, de quiétude, de stabilité, de progrès et de prospérité, dans la liberté et la dignité humaine.

Nous saisissons cette opportunité pour saluer les efforts considérables que votre Conseil déploie en appui à cette orientation, en assurant l'élaboration des différentes stratégies et des divers plans d'étapes et l'organisation d'ateliers de travail. Cette action contribue positivement à l'émergence d'une conscience arabe, cohérente et harmonieuse, qui souscrit aux principes de l'action sécuritaire constructive et reconnaît son rôle clé dans la mise en place des conditions favorables à la sauvegarde du système des valeurs et des droits et au renforcement de la dynamique de développement.

Nous considérons que votre rencontre aujourd'hui, à Marrakech, constitue un nouveau départ pour le Conseil des Ministres Arabes de l'Intérieur, surtout au vu des changements majeurs que connaît la région et au regard de la situation qui prévaut dans l'environnement de notre monde arabe.

Ceci fait peser sur vous de lourdes responsabilités dans les secteurs que vous coiffez, et exige de vous d'œuvrer pour harmoniser les positions et renforcer les moyens et les voies d'étroite coordination et de concertation constructive, propres à impulser le processus de développement et à garantir la sécurité et la stabilité.

Pour conclure, Je vous souhaite à nouveau la bienvenue dans votre deuxième pays, le Maroc, et prie le Très-Haut de couronner vos travaux de succès, au mieux de l'intérêt et du salut des peuples de notre Nation arabe.

«Dis : œuvrez, Dieu, Son prophète et les croyants verront votre œuvre». Véridique est la parole de Dieu.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 25^{ÈME} SOMMET ARABE

KOWEÏT, 25 MARS 2014

Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,

Votre Altesse, Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jabir Al-Sabah, Emir de l'État du Koweït, Président du Sommet,

Majestés, Excellences, Altesses,

Excellence, Monsieur le Secrétaire général,

Il Nous est agréable d'adresser, tout d'abord, à Son Altesse Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jabir Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït, et, à travers lui, au peuple koweïtien frère, Nos vifs remerciements pour avoir bien voulu accueillir ce Sommet. Nous félicitons également Son Altesse pour la bonne préparation de cette importante réunion. Nous tenons aussi à rendre hommage aux efforts déployés en faveur de l'Action arabe commune, par notre frère l'Émir de l'État de Qatar frère, Président de la session précédente du Sommet arabe.

Majestés, Excellences, Altesses,

Dans un contexte de mutations régionales et internationales accélérées, la cause palestinienne a connu d'importants développements, notamment la reconnaissance, par les Nations Unies, de l'État de la Palestine, qui a accédé au statut d'État observateur non membre, et qui a été admis par l'UNESCO comme État membre à part entière.

Il est à noter également le retour des parties palestinienne et israélienne à la table des négociations, grâce aux efforts soutenus déployés par l'Administration américaine pour parvenir à un accord couvrant toutes les questions de la solution définitive.

À cet égard, Nous tenons à affirmer que l'Initiative de paix arabe demeure une proposition réaliste pour l'instauration d'une paix globale, dans l'intérêt de la région et du monde entier.

Notre engagement fort à soutenir les efforts américains visant à faire aboutir les négociations, ainsi que la volonté de la délégation arabe issue de la commission de suivi de l'Initiative de paix arabe d'accompagner ces négociations et d'appuyer la position palestinienne durant ces pourparlers, sont la meilleure preuve de notre adhésion à l'option de la paix et à son processus qui garantit le droit du peuple palestinien à établir son État indépendant, viable, d'un seul tenant, ayant pour capitale Al-Qods Al-Charif et vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

En Notre qualité de Président du Comité Al-Qods, issu de l'Organisation de la Coopération Islamique, Nous avons veillé à la tenue, sous Notre présidence effective, à Marrakech, de la 20^{ème} session du Comité Al-Qods, qui s'est distinguée par la présence, pour la première fois, de représentants du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, des cinq États membres permanents du Conseil de Sécurité, de l'Union Européenne et du Vatican.

Cette session a été une occasion propice pour réaffirmer, encore une fois, qu'il ne saurait y avoir de paix sans déterminer le statut définitif d'Al-Qods orientale, qui est au cœur du conflit, et que l'instauration de la paix souhaitée est la responsabilité de la communauté internationale tout entière.

Nous avons également mis en relief l'importance d'une approche pragmatique fondée sur l'action de terrain menée par le biais de l'Agence Bait Mal Al-Qods Al-Charif, en appui à la résistance de nos frères maqdisis sur leur terre, et afin de faire face à la politique de judaïsation que mène Israël dans cette ville sainte.

Face à la persistance d'Israël dans sa politique agressive, Nous appelons à une collaboration pleine et étroite entre la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Coopération Islamique, en vue de rendre plus efficaces nos initiatives et nos démarches, et de rehausser le niveau de mobilisation de nos ressources et de nos potentialités pour faire prévaloir cette juste cause.

Si Nous insistons sur la nécessité de resserrer les rangs arabes et islamiques, nous engageons, au même titre, nos frères palestiniens à dépasser leurs divergences et à s'impliquer dans une réconciliation nationale sincère, qui renforce le pouvoir de négociation palestinien. À cet égard, Nous réaffirmons Notre soutien constant aux efforts que déploie à cette fin notre frère Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine, Président de l'Autorité nationale palestinienne.

À l'approche de la fin du mois d'avril, date d'échéance de la période convenue pour parvenir à un accord sur la solution définitive, Nous affirmons que toute extension de la période des négociations doit nécessairement aboutir à l'élaboration d'une approche nouvelle qui permette de mettre un terme à l'occupation, d'établir l'État de Palestine indépendant et de trouver des solutions consensuelles sur toutes les questions, selon un échéancier précis.

Nous réaffirmons notre refus de voir cette extension mise à profit par Israël pour gagner plus de temps, afin de modifier la situation sur le terrain et d'imposer le fait accompli.

Majestés, Excellences, Altesses,

Le monde arabe a connu des transformations profondes qui ont donné lieu, dans certains États, à des changements de portée variable.

Cependant, le fait que l'on se soit écarté de l'esprit de dialogue et de consensus, de faire prévaloir les objectifs catégoriels étriqués sur les intérêts nationaux supérieurs et de laisser se développer les tendances doctrinaires et sectaires, a malheureusement conduit, dans d'autres États, à la frustration des espérances de leurs peuples et de leur aspiration à la liberté, à la dignité, au développement et à la démocratie.

Nous songeons en particulier à la situation dramatique dont souffrent nos frères en Syrie. Ce pays vit une véritable catastrophe humaine qui nous interpelle tous, Arabes et musulmans, et qui interpelle toutes les consciences vives et l'ensemble de la communauté internationale.

À cet égard, ce qui vient d'abord à l'esprit, ce sont les propos de Son Excellence le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, qui a considéré que ce qui se passe en Syrie est la plus grande catastrophe humaine à laquelle le monde est confronté.

Il s'agit effectivement d'une catastrophe, qui marquera du sceau de l'infamie l'histoire de l'humanité. La situation est aussi grave qu'inacceptable.

Il faut que la communauté internationale assume pleinement ses responsabilités pour lui trouver une solution.

Nous insistons donc sur la nécessité pour le Conseil de Sécurité de continuer à œuvrer avec efficacité pour la mise en œuvre de la Déclaration de Genève I, afin de mettre un terme aux souffrances du vaillant peuple syrien et de lui permettre de concrétiser son aspiration légitime à l'unité, la démocratie, le développement et la dignité humaine.

Majestés, Excellences, Altesses,

Le monde arabe traverse actuellement une phase délicate, marquée par la montée des tensions politiques, la détérioration de la situation économique et sociale et l'exacerbation des fanatismes, de l'extrémisme et du terrorisme. Tout cela met à l'épreuve notre volonté de renforcer l'Action arabe commune.

Il est donc du devoir des États arabes de faire de notre Organisation une entité efficace, capable d'accompagner les transformations et les évolutions. D'où la nécessité d'imprimer à notre Action commune une approche innovante, fondée sur la confiance, le dialogue et le bon voisinage. Il faut, en outre, faire preuve de sens des responsabilités, tourner la page des dissensions internes, objectives ou artificielles, et adopter une vision prospective dans le règlement des questions arabes.

Pour y parvenir, il nous appartient de faire bon usage des facteurs d'unité et de complémentarité que recèlent nos États et de proscrire les causes de division et de discorde.

Il importe également de renforcer la prise de conscience de nos capacités propres et notre confiance en nous-même, de sorte à concrétiser les aspirations légitimes de nos peuples. Ceci n'est possible que si nous nous imprégnons du sens de l'intérêt commun pour mieux servir l'être humain arabe, notamment les jeunes à l'avenir prometteur, et garantir son droit au développement, à la démocratie, à la sécurité, à la quiétude et à la stabilité.

Le monde arabe ne pourra atteindre ces nobles objectifs qu'au prix d'une intégration de nos pays au sein de groupements régionaux forts et propres à imposer le respect de leurs intérêts légitimes aux niveaux régional et international.

Si, dans la région maghrébine, nous n'avons pas encore atteint l'intégration à laquelle nous aspirons, et dont la regrettable paralysie constitue un gaspillage des opportunités de développement pour nos cinq États maghrébins, nous voyons, néanmoins, dans le Conseil de Coopération du Golfe le modèle d'une intégration régionale réussie, que Nous appelons à immuniser davantage pour lui permettre de relever les défis conjoncturels passagers auxquels il pourrait être confronté.

Le Royaume du Maroc, qui a établi en 2011 un partenariat stratégique multidimensionnel avec ce groupement arabe influent, est soucieux de le voir continuer à être un modèle dans le processus d'intégration arabe régionale, au vu des réalisations qu'il a accomplies grâce à son attachement aux dénominateurs communs liant ses États membres, et aux principes et valeurs sur lesquels il repose, surtout en matière de préservation de la sécurité et de l'unité de ses pays et de riposte aux interventions extérieures qui visent sa stabilité.

Majestés, Excellences, Altesses,

Si les précédentes conférences du Sommet arabe ont adopté un nombre de décisions appréciables visant à servir le citoyen arabe, les transformations que le monde arabe connaît aujourd'hui nécessitent de développer des idées novatrices et des mécanismes efficaces et adaptés aux attentes de nos peuples qui aspirent à plus de progrès et de prospérité.

À cet égard, Nous avons toujours été persuadé que des groupements régionaux harmonieux et intégrés au sein de la grande famille arabe, sont de nature à consolider les fondements de la maison arabe et de conférer plus de solidarité et d'efficacité à son système.

Si l'Action Arabe reposait auparavant sur le renforcement des relations politiques entre nos pays, il est aujourd'hui avéré que l'adoption de la coopération avec les pays du Sud sur une base d'efficacité, de rentabilité et de crédibilité, constitue l'un des moyens les plus indiqués pour réaliser nos aspirations en termes de croissance économique et de développement humain durable, tant sur le plan humain que dans le volet investissement et économie.

À cet égard, Nous appelons à exploiter les liens historiques, spirituels et humains qui unissent le monde arabe et les pays d'Afrique subsaharienne au mieux des relations de coopération économique avec leurs ensembles régionaux. À ce propos, Nous réaffirmons le souci du Maroc de mettre son expérience et le capital de ses relations privilégiées avec ces pays au service de la construction de partenariats solidaires et efficaces avec ces pays.

Majestés, Excellences, Altesses,

Le Royaume du Maroc a foi dans les dénominateurs communs qui l'unissent à l'ensemble des pays arabes et dans l'inéluctabilité de leur destin commun. Il appelle également de ses vœux la mise en place d'une coopération arabe efficiente et novatrice. Aussi, il n'a jamais cessé de mettre ses ressources et ses potentialités au service des intérêts arabes communs.

Ayant en vue les compétences et les ressources humaines et matérielles considérables que nos pays recèlent, Nous réaffirmons la nécessité d'une implication collective sincère pour construire un espace arabe fort et cohérent où il n'y pas de place pour le désaccord et la division. Un espace arabe empreint de confiance et solidement construit autour des valeurs de solidarité, d'entraide et de partage des intérêts, pour le plus grand bien de nos peuples arabes.

Pour conclure, J'implore le Très-Haut et Tout-Puissant de couronner nos travaux de succès et de guider nos pays pour mieux servir notre nation, consolider son unité et préserver sa dignité.

«Attachez-vous tous fortement au pacte de Dieu. Ne vous divisez pas, souvenez-vous des bienfaits de Dieu : Dieu a établi la concorde en vos cœurs, vous êtes, par sa grâce, devenus frères alors que vous étiez des ennemis les uns pour les autres». Véridique est la parole de Dieu.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 4^{ÈME} SOMMET AFRIQUE-UNION EUROPÉENNE

BRUXELLES, 03 AVRIL 2014

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa famille et Ses Compagnons,
Monsieur Herman Van Rompuy, Président du Conseil Européen,
Monsieur José Manuel Durao Barroso, Président de la Commission Européenne,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il M'est particulièrement agréable de M'adresser à ce 4^{ème} Sommet Afrique-Union Européenne, qui se tient à l'invitation de Monsieur le Président du Conseil Européen et de Monsieur le Président de la Commission Européenne, auxquels J'adresse Mes remerciements les plus chaleureux pour l'organisation de ce grand rendez-vous bi-continentale.

Je formule le vœu que les conclusions qui découleront de cette importante rencontre feront avancer, davantage, le partenariat afro-européen au service de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité au sein des deux continents.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Notre 4^{ème} Sommet intervient dans un contexte politique et économique délicat et particulier. Cette conjoncture nous impose de mener une réflexion profonde, à même de tracer, à nos populations respectives, les contours d'un avenir meilleur, répondant à leurs ambitions et aspirations légitimes.

Ce 4^{ème} Sommet offre une précieuse occasion pour évaluer les avancées jusque-là réalisées et définir un nouveau cap à la coopération afro-européenne, à la lumière des nouveaux enjeux régionaux et mondiaux.

Cet effort de recadrage devrait, en particulier, veiller à une meilleure valorisation des atouts de notre forum et à une optimisation de ses mécanismes opérationnels pour une meilleure appropriation de l'exercice par nos peuples qui en apprécieront alors les retombées concrètes.

Ce faisant, nous serons en mesure de jeter les fondements du «pacte pour l'avenir» afro-européen que le Royaume a appelé de tous ses vœux lors de la 3^{ème} édition de notre Sommet à Tripoli, en 2010.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'Afrique s'affranchit définitivement de son passé et se tourne résolument vers son avenir, en faisant davantage confiance à elle-même.

Comme Je l'ai récemment rappelé à Abidjan, l'Afrique doit compter d'abord sur ses multiples atouts, son riche potentiel et ses propres ressources.

C'est le sens que J'ai voulu donner, depuis Mon accession au Trône, à la stratégie africaine du Royaume.

Cette stratégie s'appuie sur les vertus de la coopération Sud-Sud et sur l'impératif de développement humain. Elle se traduit par un élargissement significatif des domaines de coopération et des intérêts croisés avec la majorité des pays africains frères. Elle se distingue par l'échange d'expériences et d'expertise en matière de capacités institutionnelles, de gouvernance et de qualification économique, par le renforcement des programmes de formation, universitaire et professionnel et par le développement de la présence bancaire marocaine. Enfin, cette stratégie s'illustre par une croissance significative des investissements publics et privés marocains en Afrique, synonymes de revalorisation locale, de modernisation de l'économie et de création d'emplois pérennes.

À ce titre, notre Continent est, aujourd'hui, destinataire de plus de la moitié des flux d'investissements extérieurs nationaux, alors qu'ils s'élevaient à 17% à peine, dix ans plus tôt.

Au-delà des relations bilatérales, cette stratégie volontariste ambitionne également la réalisation conjointe de projets phares structurants à vocation régionale, voire continentale dans les domaines de l'accès à l'électricité et à l'eau potable, de promotion du commerce et de l'investissement, mais également de la sécurité alimentaire.

À cet égard, le Maroc et le Gabon ont signé à Libreville, le 7 mars 2014, un Accord Stratégique pour renforcer durablement la sécurité alimentaire, ouvert aux pays frères africains et aux partenaires européens.

Par ailleurs, le Royaume du Maroc ne cesse de plaider pour l'intégration régionale en Afrique, comme cadre pertinent d'une réponse efficace à chacune des crises spécifiques qui sévissent, ici ou là, en Afrique mais aussi comme niveau approprié d'une exploitation des complémentarités, affinités et ressources particulières à chaque sous-région.

À ce titre, le Maroc ne cesse d'appeler en faveur de l'émergence d'un nouvel ordre maghrébin qui permettra, aux cinq pays de la région, de réaliser leur dessein commun et de répondre aux aspirations légitimes des populations maghrébines en termes de démocratie, de libre circulation et de progrès pour tous.

Le Maroc joue également un rôle très actif, en tant que membre du CEN-SAD, dans la redynamisation de cette importante organisation qui prend une place centrale dans la gestion des questions sahélo-sahariennes. Notre pays aura l'honneur d'abriter, sur son sol, le prochain Sommet du CEN-SAD.

Parallèlement, le Maroc poursuit son rapprochement vertueux avec plusieurs organisations régionales africaines telles que la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Économique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA), la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) ou encore, la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Enfin, le Maroc abrite le siège de la prometteuse Conférence des États Africains Riverains de l'Atlantique.

Les multiples visites, que J'effectue régulièrement auprès de Mes frères Chefs d'État Africains, ciblent ainsi la proximité, l'entraide et la mutualisation des moyens et des efforts au service du citoyen africain.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

La promotion volontariste de la coopération intra-africaine et de l'intégration sous régionale sur notre Continent n'excluent, en aucun cas, et loin s'en faut, l'approfondissement, en parallèle, des rapports mutuellement bénéfiques de l'Afrique avec ses multiples partenaires et en particulier, avec l'Union Européenne et ses États membres.

Bien au contraire, les deux processus s'enrichissent l'un et l'autre et se complètent vigoureusement.

En effet, l'ampleur des défis nous impose de nous engager, ensemble et avec énergie, sur la voie d'une coopération mutuellement avantageuse en vue de répondre utilement aux attentes spécifiques de chaque partie.

Dans ce processus, la sécurité et la stabilité constituent une priorité centrale. À cet égard, notre partenariat dans ce domaine est appelé, aujourd'hui plus que jamais, à s'insérer dans les différentes actions et stratégies adoptées au niveau sous régional, régional et international, afin d'apporter sa valeur ajoutée et contribuer à pacifier notre espace commun, dans le respect total de la souveraineté et de l'unité nationale et territoriale de nos pays respectifs.

Ce noble objectif ne pourrait être pleinement atteint que si les menaces transnationales qui pèsent sur la paix et la sécurité du Continent sont, partout et ensembles, combattues avec force et vigueur. Le terrorisme, les actes de piraterie en mer, le crime organisé, les réseaux de traite des êtres humains et le trafic de drogue et d'armes, requièrent, en effet, des réponses concertées, inclusives et solidaires.

En particulier, les défis nés de la migration appellent des réponses collectives, équilibrées et surtout humanistes. Au cours des dernières années, le Maroc est devenu une destination pour de nombreux migrants d'Afrique. Par devoir de solidarité et fidèle à sa tradition d'hospitalité et d'accueil, le Maroc vient d'adopter une nouvelle politique migratoire, pionnière dans la région, qui permet aux migrants de jouir de la plénitude de leurs droits légitimes.

Dans le même sens, le Maroc plaide et agit pour la mise en place d'une «Alliance africaine pour la migration et le développement», qui préserve les principes humanitaires et engage la responsabilité des pays, à la fois d'origine, de transit et d'accueil.

Les menaces sécuritaires se nourrissant souvent de la précarité, le capital humain doit rester au cœur de nos préoccupations et au centre de notre action conjointe. Le soutien au développement humain en Afrique représente ainsi une nécessité pour nos deux Continents. Les problématiques liées à l'éducation

et à la formation, à la santé, à l'accès aux besoins sociaux essentiels, aux droits des femmes et à l'emploi, doivent donc guider nos initiatives communes et définir l'ossature des plans d'action qui seront mis en œuvre en conséquence.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'Afrique recèle d'importantes ressources naturelles et humaines et dispose, au regard de ses multiples besoins, de fortes marges de développement durable.

La croissance africaine trouve dorénavant, en partie, son origine dans la consommation domestique et ne dépend plus, uniquement, de l'exportation des ressources naturelles. L'amélioration du climat des affaires est notable et les retours sur investissement en Afrique sont parmi les plus élevés au monde. De ce fait, et en dépit de ses difficultés politiques, crises sécuritaires et tensions écologiques, l'Afrique devient un nouveau pôle de croissance mondiale, voire une de ses principales locomotives.

À ce titre, Je Me félicite de la tenue, à Bruxelles, en marge de notre Sommet, du 5^{ème} Forum des affaires Afrique-UE, conférant ainsi plus d'espace aux acteurs, de tout bord, intéressés par la consolidation et l'enrichissement de notre espace commun. Les opérateurs économiques devraient s'adapter aux changements sur les deux continents, saisir les nouvelles opportunités qui s'offrent et proposer des pistes alternatives à la logique de l'assistance et du simple commerce de base.

Ces pistes alternatives devraient, au contraire, se concentrer sur la conception et le lancement de projets innovants et concrets, couvrant les secteurs prioritaires, dans le cadre d'une logique de co-développement et d'intéressement mutuellement bénéfique.

Le Maroc est conscient de l'ampleur des obstacles. Il n'en demeure pas moins que ces obstacles sont surmontables, tant l'action est utile et rentable pour tous, à condition de s'outiller de la volonté politique.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

De par son histoire et sa position géographique, le Maroc a, depuis toujours, joué un rôle de trait d'union entre l'Europe voisine et l'Afrique et plaidé, dès la première heure, pour un partenariat novateur, équitable et mutuellement bénéfique entre une Europe unie et une Afrique émergente.

De par son action multiforme et prioritaire en Afrique et du statut avancé dont il dispose auprès de l'Union Européenne, le Maroc continuera à s'investir positivement dans le développement du partenariat entre nos deux continents, au titre d'une démarche globale, intégrée et solidaire. Une démarche qui concilie, dans le respect mutuel, la promotion de la paix et de la sécurité, la croissance économique, le développement humain durable et la préservation de l'identité culturelle et culturelle des populations.

Je ne voudrais pas terminer Mon propos sans nourrir l'espoir que notre Partenariat gagne en maturité et devienne un espace de transfert effectif de savoir-faire, de mutualisation réelle des expertises et de promotion exemplaire de la coopération Nord-Sud. Je formule également le vœu ardent que notre partenariat transforme les intentions en actions communes et concrétise les projets en opportunités d'affaires, de rapprochement et d'échanges, loin des polémiques inutiles, des rhétoriques dépassées et des combats d'arrière garde.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

ORDRE DU JOUR DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX FORCES ARMÉES ROYALES

14 MAI 2014

Louange à Dieu, Paix et prière sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Officiers, Sous-officiers et hommes de troupe,

Il Nous est agréable, en ce glorieux jour, de célébrer ensemble le 58^{ème} anniversaire de la création des Forces Armées Royales, en tant qu'étape distinguée dans Notre histoire riche en gloires et réalisations. C'est aussi une noble opportunité de Nous remémorer l'âme de leur fondateur qui en a posé les premiers jalons, héros de la Nation et père de la libération, Notre grand-père Moujahid, feu S.M. Mohammed V, que Dieu ait son âme et de son compagnon de lutte, Notre vénéré père feu S.M. Hassan II, que Dieu l'ait en sa sainte miséricorde, qui, avec génie et clairvoyance, a édifié notre armée moderne sur la base des principes de la foi en la vertu de l'action, de la persévérance dans l'effort et de l'aspiration à l'avenir.

Officiers, Sous-officiers et hommes de troupe,

La célébration de cet événement historique constitue un moment d'estime et de considération à l'endroit de tous les hommes de la Patrie, qui se sont dévoués et ont consenti d'énormes sacrifices pour que le Maroc conserve sa liberté et sa grandeur et pour qu'il continue à triompher grâce à la parfaite symbiose entre le Trône et le Peuple. Nous saisissons cette occasion pour saluer les efforts des différentes composantes de Nos Forces Armées Royales, terrestre, aérienne et maritime et la Gendarmerie Royale pour leur exprimer Nos sincères félicitations, en cette circonstance chère à Notre cœur et aux cœurs de tous les Marocains, et qui illustre tous les sens du sacrifice, de la droiture, de l'honneur et du dévouement sincère dans l'application des ordres de votre Chef Suprême et Chef d'État-Major général des F.A.R. en plus de votre souci constant de défendre votre Patrie et de protéger sa sécurité et ses valeurs sacrées. De même, les réalisations accomplies, en particulier sous notre règne, resteront une source de fierté non seulement pour ces Forces Armées Royales, mais aussi pour l'ensemble du peuple marocain pour témoigner du rôle qu'elles ne cessent de remplir, constituant ainsi et à jamais le solide rempart pour la préservation des acquis de Notre Nation et le bouclier protecteur de sa gloire et de sa grandeur, et se tenant en permanence prêtes à accomplir le devoir sacré avec bravoure, fermeté et abnégation, pour

la préservation de notre intégrité territoriale et la défense de nos frontières terrestres, maritimes et aériennes.

Officiers, Sous-officiers et hommes de troupe,

L'accomplissement de vos obligations avec fidélité, dévouement et sens professionnel et votre adhésion à l'œuvre de servir les questions intéressant votre société et la sécurité de ses membres Nous procurent davantage d'assurance et de quiétude quant à Notre souhait de développer les capacités de Notre armée sur les plans scientifique, technique et sur le terrain selon une vision agissante et renouvelée qui allie les exigences de la conjoncture et les défis sécuritaires sans cesse renouvelés et dont la gravité ne cesse de s'accroître en cette conjoncture internationale et régionale délicate, avec ce que cela exige comme mise à jour permanente, acquisition des nouvelles connaissances et une parfaite qualification en matière de gestion des crises et des catastrophes naturelles en vue de remédier au mieux à leurs retombées.

De même, vos efforts et votre riche rendement en matière d'action humanitaire constituent un bel exemple de solidarité et de fraternité, et dont témoigne le rôle des staffs des hôpitaux de campagne dont Nous avons ordonné le déploiement en Guinée-Conakry et au Mali, comme une expression sincère de notre solidarité avec nos frères africains et une confirmation de notre appartenance africaine.

Le sens élevé de professionnalisme, la compétence et l'organisation rationnelle qui ont marqué votre action dans ce domaine ont suscité admiration, émerveillement et hommage, comme c'est aussi le cas pour l'hôpital militaire de campagne de Zaâtari qui poursuit sa mission humanitaire en Jordanie sœur avec savoir-faire, abnégation et détermination. Par ailleurs, la présence continue des contingents militaires marocains en terre africaine dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en République Démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire et qui ont été renforcés dernièrement par l'envoi d'un contingent militaire en République centrafricaine dans le cadre des efforts des Nations Unies visant l'instauration de la paix et de la sécurité dans ce pays africain, conforte notre constante position et la crédibilité de l'adhésion de notre pays aux efforts visant le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Officiers, Sous-officiers et hommes de troupe,

Vous avez toujours prouvé la justesse de la voie que Nous avons tracée pour cette institution ancestrale, mobilisée pour la défense des nobles valeurs de solidarité, ce qui nous procure un sentiment de satisfaction et de considération pour ce que vous avez accompli comme actions et pour les étapes franchies sur la voie de la modernisation et du développement. Nous vous exhortons à poursuivre vos efforts et votre action pour promouvoir et développer nos ressources humaines en termes de compétences et de qualité de leur action, et ce, en les dotant d'une formation militaire qualitative et diversifiée, issue de nos valeurs civilisationnelles et ouverte en permanence sur l'environnement régional et international. Nous vous exhortons également à renforcer le rôle efficace et de plus en plus important que jouent nos instituts, centres de formation et unités dans le cadre de la coopération militaire avec des pays frères et amis, notamment en Afrique, et ce, en permettant à leurs cadres de parachever leurs formations et en faisant de cela un vecteur de promotion vers plus d'excellence, de rayonnement, de qualité et de crédibilité. C'est

dans ce cadre que s'inscrit la contribution efficace des centres de formation relevant du commandement de la Zone Sud dans la formation et la requalification des unités militaires de certains pays amis.

Officiers, Sous-officiers et hommes de troupe,

Notre détermination demeurera inébranlable afin de préserver la force et l'immunité de notre armée et de la doter de tous les attributs de la modernité et de l'efficacité, tout en poursuivant l'action constante, dont nous avons jeté les bases, et qui consiste à élargir le champ de jouissance des membres de nos forces armées des services sociaux nécessaires, des moyens de travail modernes, des outils, des équipements et des services nécessaires pour l'accomplissement de leur devoir national dans les meilleures conditions. De même, nous poursuivrons notre marche, avec autant de détermination et de conviction, sur la voie de l'édification et du développement, en nous inspirant constamment des leçons, du caractère symbolique et de la signification de cette étape historique, tout en préservant le legs de nos ancêtres dans la défense de notre Patrie et de ses valeurs sacrées et en nous conformant au devoir de fidélité et de reconnaissance à leur égard, avec à leur tête les défunts Rois, Notre vénéré grand-père, libérateur du pays et fondateur des Forces Armées Royales, Feu Sa Majesté Mohammed V, que Dieu l'ait en sa sainte miséricorde, et Notre père, édificateur du Maroc moderne, Feu Sa Majesté Hassan II, que Dieu l'ait en sa sainte miséricorde, implorant le Tout-Puissant de les accueillir en son vaste paradis et de les rétribuer amplement pour les actions louables au bénéfice de la Patrie.

Nous implorons également le Très-Haut d'accorder sa miséricorde à nos fidèles martyrs qui ont sacrifié leurs âmes pour la défense de l'unité et de la grandeur de la Patrie, priant Allah de vous assister pour servir et consentir des sacrifices pour votre pays. Nous implorons Dieu de couronner de succès vos pas pour le bien de votre pays, fidèles au devoir d'obéissance à votre Chef Suprême et au Trône Alaouite, brandissant à jamais notre devise éternelle : « Dieu, la Patrie, le Roi ».

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AUX 3^{ÈMES} ASSISES DES ADEPTES DE LA TARIKA TIJANIA

FÈS, 14 MAI 2014

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa famille et Ses Compagnons,

Éminences,

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons tout d'abord à exprimer la joie et la fierté que Nous inspire cette réunion bénie. Les adeptes de la Tarika Tijania tiennent ces assises pour la troisième fois au Royaume du Maroc dont la capitale spirituelle, Fès, abrite le mausolée du pieux savantissime Sidi Ahmed Tijani, fondateur de la Tarika précitée.

Comme vous le savez, le vénéré saint homme Sidi Ahmed Tijani a choisi cette ville comme lieu de résidence, siège principal de sa Zawiya et centre de rayonnement de la Tarika qui porte son nom. Loin d'être une coïncidence ou le fruit du hasard, ce choix tient au fait que le saint homme mesurait à quel point le Maroc était attaché à l'Islam, soucieux de se conformer aux prescriptions de la «Sounna» du Prophète, le Sceau des Messagers, Notre aïeul, l'élu de Dieu – paix et salut sur lui-. Ce choix s'explique également par la sollicitude toute particulière que manifestaient les Rois du Maroc – Nos glorieux ancêtres – aux savants et aux figures de proue du Soufisme. Il est dû, en outre, à cette particularité qui caractérise l'histoire du Maroc, à savoir la «Beïa» (allégeance) à «Imarat Al Mouminine» (Commanderie des croyants). En effet, cette institution a été un socle d'appui pour l'Islam sunnite médian dans Notre Royaume. Elle représente pour le peuple marocain un sanctuaire de sécurité, un havre de paix, et un pôle de convergence et de convivialité.

Voilà pourquoi, dans le Nord-Ouest de l'Afrique, le Maroc a toujours été une citadelle inexpugnable, un phare balisant la voie du salut, éclairant les consciences dans toutes les contrées sub-sahariennes, sous l'impulsion de ses grands monarques et sous la direction de ses oulémas émérites et de ses soufis accomplis, qui joignaient à la maîtrise de la loi, l'orthodoxie de la méthode et la quête de la vérité.

La Tarika Tijania fut fondée par le saint homme, le parangon de la vertu, Sidi Ahmed Tijani au 12^{ème} siècle de l'hégire. Elle s'est construite sur le socle de la foi, de la piété et de la quête constante de la bénédiction divine. Elle a pris son essor en alliant science de l'apparent et science ésotérique, en intensifiant les efforts, et en multipliant les invocations de Dieu. Elle s'est attachée aux prescriptions de la Sounna Prophétique, en s'investissant dans l'unification de la communauté et dans la diffusion de l'amour et de la concorde au sein de la Oumma. Dans cette entreprise exaltante, la Tarika Tijania a été l'objet d'une parfaite et constante sollicitude de la part de Nos vénérés aïeux, les Rois de la Dynastie Alaouite. En tête de ces monarques fut le Sultan Moulay Slimane, qui a accueilli chaleureusement avec tous les égards dus à son rang, le Cheikh Sidi Ahmed Tijani, à son arrivée dans cette cité dont les oulémas et les disciples ont, comme il se devait, manifesté à son égard, une grande réceptivité spirituelle.

Nul n'ignore le rôle majeur que la Tarika Tijania a joué dans toute la région sub-saharienne et le Sahel occidental, à l'Est, comme à l'Ouest, dans la diffusion de l'Islam authentique et la propagation des vertus morales qu'il prône. Nous savons comment ses adeptes se sont employés, avec sincérité et dévouement, à extirper des milliers d'africains du carcan mystificateur du paganisme et de l'idolâtrie, et à les soutenir dans leur résistance contre le colonialisme. Grâce au message radieux qu'ils ont propagé et à l'éducation édifiante qu'ils ont prodiguée, l'Islam s'est affirmé comme la voie idoine de la piété et de la probité, de l'amour et de la fraternité pour tous les pays et les contrées qui ont accueilli de bonne grâce le message de la Tarika. Le Maroc est donc resté, sous la conduite de Mes glorieux aïeux, fidèle à ses traditions ancestrales de soutien et de sollicitude à l'égard du soufisme et de ses adeptes. Leurs mausolées et leurs "zaouiyas" étaient l'objet de toutes les attentions et tous les égards, tant qu'ils s'astreignaient à la voie de la Sounna Prophétique et à l'unité de la Nation et de la communauté sous la direction de la Commanderie des Croyants. À celle-ci revient la charge de veiller à la préservation de la communauté de rite de la Oumma, de son unité nationale et de son intégrité territoriale. Il lui appartient également de veiller à la diffusion des valeurs prônant le juste milieu, la modération et la coexistence et favorisant le renforcement des liens de fraternité entre les africains. Car, en effet, cette fraternité constitue le socle inébranlable sur lequel reposent les édifices de coopération dans tous les domaines de développement humain en Afrique.

Ce sont autant de motifs pertinents pour que Nous demeurions, en Notre qualité d'Amir Al-Mouminine (Commandeur des croyants) attaché à la protection de l'espace religieux, à la consolidation des valeurs de tolérance et de modération prescrites par l'Islam, et au rejet de l'extrémisme aveugle et de la politisation tendancieuse de la religion. C'est cette démarche que Nous essayons d'enraciner dans le Royaume, et que Nous mettons en œuvre en collaboration avec nos frères les Chefs d'État africains. Nous avons à cœur de coopérer de façon constructive avec les pays islamiques frères, en vue de sceller les liens d'unité et de complémentarité entre nous, de récuser la discorde et les dissensions et de soutenir le bon voisinage avec nos frères maghrébins.

Mesdames, Messieurs,

Cette politique éclairée, que Nous menons avec foi et détermination, s'inscrit dans une optique unitaire résolue et dans une stratégie ambitieuse fondée sur la dynamisation du rôle du soufisme dans la dissémination de la sécurité spirituelle et la diffusion des valeurs d'amour et de concorde, loin du

fanatisme et de la haine. C'est dans ce contexte que la Tarika Tijania tient les présentes assises. Elle s'apprête à se pencher sur des questions internes, celles relatives à ses zaouiyas et à la coordination entre les responsables de ses organes. Elle va engager des échanges de vues afin d'élaborer des plans d'action pour une mise à niveau de l'éducation spirituelle à la lumière des nouvelles réalités. Tout cela traduit à quel point vous mesurez la nécessité pour la Tarika Tijania de remplir pleinement sa mission dans cette conjoncture historique pour les sociétés musulmanes. En effet, celles-ci ont besoin, plus que jamais, du concours de tous les oulémas, théologiens, soufis et autres parties prenantes pour relever le défi de l'extrémisme aveugle et contrecarrer les démons du séparatisme et de la division.

Pour répondre à une exigence aussi pressante, il n'y a d'autre choix que de procéder à une mobilisation collective de tous ceux qui appellent à un Islam médian dans sa démarche sunnite en terre d'Islam. Car il s'agit de barrer la route aux chantres du radicalisme, du terrorisme, de la dissension, du démembrement et des doctrines mystificatrices. Nul doute que les zaouiyas tijanias, avec tous leurs adeptes, sont appelées à concrétiser les prescriptions de leur juste crédo, fidèles, comme toujours, à la Sunna Prophétique, animées de la volonté de répandre l'amour et la fraternité parmi leurs adeptes, et d'élever la conduite et le comportement de leurs affiliés. Elles œuvreront ensemble, dans un esprit de solidarité effective, pour resserrer les rangs et transcender les velléités de division et de dissension.

Aussi, la réunion, que vous tenez aujourd'hui, Eminences, sur la terre du Royaume du Maroc, vient refléter l'intérêt particulier que Nous attachons au soufisme et à la mise en œuvre de l'approche éducative qui lui est propre, et qui vise à amender la personnalité de l'individu musulman. En effet, vous aurez l'occasion de mesurer toute la bienveillante et constante sollicitude dont Nous vous entourons, et la volonté dont il est fait preuve, sur instruction de Notre Majesté à notre ministre des Habous et des affaires islamiques, pour vous assurer les conditions propices au dialogue, à l'échange d'avis et d'exhortations et à l'entente. Ainsi se réalisera Notre vœu de vous voir remplir la mission éducative et spirituelle qui vous incombe, par la prise en charge concrète et, voire, la rénovation du rôle dont se sont acquittées, aux époques lointaines, les confréries soufies, entre autres la Tijania.

En effet, elles œuvraient à concilier charia et mystique confrérique avec un souci d'harmonie et de discipline, à unir les cœurs, à fédérer toutes les composantes de la Oumma islamique autour d'un même credo, notamment dans la région du Maghreb arabe, et à les aiguillonner sur le chemin de l'unité, de la cohésion et de la concorde.

Mesdames, Messieurs,

Eu égard à la charge suprême de la Commanderie des Croyants dont Dieu Nous a investi, Nous avons constamment manifesté Notre sollicitude aux confréries soufies qui veillent à inculquer à leurs adeptes les valeurs morales inspirées de la vertueuse Sunna du Prophète et de Sa tradition sublime.

Ces égards leur sont montrés à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc, plus particulièrement dans les pays africains frères où Nous nous attachons à raffermir les liens unissant leurs peuples et à renforcer davantage la coopération étroite avec leurs directions éclairées. Notre seul objectif est d'aider ces pays à assurer leur renaissance, à développer leurs potentialités et à disséminer les valeurs de tolérance, de coexistence, de concorde et de cohésion entre leurs différentes composantes. En cela, Nous sommes

convaincu de l'opportunité de mobiliser les énergies spirituelles et de mettre en œuvre l'approche divine pour leur permettre de façonner leur personnalité propre.

Nul doute que la confrérie Tijania est forte d'un capital historique appréciable dans ce domaine éducatif. Marqué du sceau de la sagesse, ce patrimoine est voué à purifier les âmes et à contrecarrer la déferlante du matérialisme né de l'ébranlement des valeurs et de la défiance généralisée à l'endroit de la religion en raison de l'image peu reluisante que les fanatiques renvoient d'elle. D'où la nécessité de revivifier l'approche soufie sous toutes ses formes et dans toutes ses tendances, afin de guérir les âmes en enbridant les pulsions et en restaurant l'équilibre entre l'esprit et la matière, à la lumière de l'idéal de juste milieu prôné par l'Islam.

Pour conclure, Nous nous réjouissons des sentiments d'attachement et de dévouement que tous les Tijanis, unanimes, portent, depuis la création de leur confrérie, à l'égard du Roi du Maroc en sa qualité de Commandeur des Croyants et descendant du Prophète. Nous leur sommes pareillement fidèle et les gratifions de Notre constante sollicitude, où qu'ils soient. Nous les appelons par ailleurs à continuer à faire du Maroc leur destination en tout temps, à l'instar du fondateur de la Confrérie, que Dieu l'agrée, lequel avait choisi de s'installer dans ce pays où règne la sécurité, et y avait trouvé un lieu de résidence des plus appropriés. Nous vous demandons, Éminences, de consacrer une partie de vos prières exaucées à Notre Majesté, et ce, chaque fois que pendant vos sessions d'invocation du Seigneur, se révèlent les réalités occultes de l'Au-delà, et qu'adviennent les moments où les vœux sont comblés.

Nous vous souhaitons, Mesdames et Messieurs, la bienvenue en tant qu'hôtes privilégiés à Fès, cité des mille saints parmi les plus illustres imams de l'Islam et vous renouvelons l'expression de Notre constante et bienveillante sollicitude.

Puisse Dieu guider vos pas sur les traces de la tradition vertueuse du Prophète, paix et prière sur Lui.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE TUNISIENNE

TUNIS, 02 JUIN 2014

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs le Président et les membres de l'Assemblée Nationale Constituante,

Mesdames et Messieurs le Chef et les membres du gouvernement,

Mesdames, Messieurs,

C'est pour Moi un motif de joie et de fierté que d'être aujourd'hui parmi vous, dans Mon deuxième pays, la Tunisie, qui est liée au Royaume du Maroc par tant de liens tissés par l'Histoire, le patrimoine civilisationnel séculaire, la fraternité maghrébine immuable et la communauté de destin.

Je ne saurais dissimuler toute la charge d'émotion, de fierté et d'espoir que Je ressens chaque fois que Je foule le sol de Tunis.

L'émotion tient au fait que Je Me sens parmi les miens avec lesquels Je partage la même affection sincère et autant de fidélité pérenne, comme en témoignent la chaleur et la cordialité de l'accueil que vous Me réservez depuis Mon arrivée dans votre beau pays.

Quant au sentiment de fierté, il trouve sa source dans les relations fraternelles, enracinées dans l'Histoire, qui unissent Notre Famille Royale à «Tounes Al Khadraa» et au grand peuple tunisien. Ce sont, en effet, des liens spirituels et humains profonds, scellés par la foi dans la communauté d'appartenance et de destin.

Ces rapports privilégiés sont attestés par les visites qu'ont effectuées en Tunisie Mes vénérables grand-père et père, Sa Majesté le Roi Mohammed V et Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu les bénisse dans leur demeure éternelle. Mais la meilleure illustration en est «Mabarrat Mohammed Al-Khamis», qui fut inaugurée par le Souverain défunt en 1957.

Quant à l'espoir, il s'exprime à travers la volonté commune qui nous anime de raffermir davantage encore les liens de fraternité et de solidarité qui unissent nos deux peuples frères, de construire des

relations de coopération fructueuse entre les deux pays et d'en faire un modèle à suivre dans les relations maghrébines.

C'est donc par fidélité à ces liens que J'ai réservé à la Tunisie le plus grand nombre des visites que J'ai entreprises au niveau des pays maghrébins.

De plus, J'ai toujours considéré que les transformations que connaît la Tunisie M'intéressent en Ma qualité de «Roi du Maroc», mais aussi en tant que Marocain attaché à la fraternité maroco-tunisienne.

Je tiens également à souligner et saluer le rôle pionnier de la Tunisie dans divers domaines et notamment pour ce qui est de la promotion de la condition de la femme et de la jeunesse.

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de M'adresser à cette vénérable assemblée qui incarne la nouvelle Tunisie. Je salue les efforts que son Président et ses membres déploient avec constance et dans un esprit de consensus positif animant toutes ses composantes, qui placent l'intérêt de la Nation au dessus de toute autre considération. Et c'est précisément cet esprit qui a permis d'aboutir à l'adoption d'une Constitution avancée, ouvrant une étape déterminante dans l'Histoire de la Tunisie sœur.

Je tiens aussi à dire toute Ma considération pour le rôle important joué par Son Excellence, Monsieur le Président Moncef Merzouki, et le Chef du Gouvernement, Monsieur Mehdi Jomaa. Je salue également l'adhésion de toutes les forces vives tunisiennes au dialogue national, pour assurer le succès du processus de transition démocratique.

Nous affirmons, à cet égard, que nous nous tenons aux côtés du peuple tunisien frère, en permanence, pour le meilleur et pour le pire.

Nous réitérons également notre soutien aux efforts engagés pour consolider les fondements de l'État des institutions et pour répondre aux attentes légitimes du peuple tunisien qui aspire à la liberté, la démocratie, la dignité et la justice sociale, dans le cadre de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale du pays.

Dans ce contexte, la poursuite des réformes dans les différents domaines et le rejet unanime par l'ensemble des composantes de la société, des démons de l'extrémisme, de la violence et du terrorisme, constituent la voie idoine pour concrétiser les espoirs et les aspirations de toutes les Tunisiennes et de tous les Tunisiens. Ils sont le gage de la stabilité politique et offrent à toutes et à tous la garantie d'améliorer leurs conditions économiques et sociales.

Nous sommes convaincu que toutes les parties prenantes sont mues par la même volonté positive et constructive d'œuvrer pour la réussite des prochaines échéances électorales présidentielle et législatives.

Mesdames, Messieurs,

Fidèles au capital de militantisme et de culture que nos deux peuples frères ont forgé en commun, nous avons à cœur de poursuivre l'action sincère que nous menons afin de consolider les relations de fraternité, de coopération et de solidarité qui unissent nos deux pays dans les différents domaines, et de les hisser, à terme, au niveau de partenariat stratégique exemplaire.

Cette volonté commune qui anime nos deux peuples doit se décliner en projets structurants prometteurs, surtout dans les domaines prioritaires. Le citoyen y figure au cœur des orientations, et les questions de développement humain y sont abordées selon une approche globale et intégrée, notamment celles de l'enseignement, de la formation, de l'emploi, de la santé, de la femme et de la jeunesse.

L'exploitation judicieuse et optimale des relations privilégiées maroco-tunisiennes donnera assurément à la complémentarité maghrébine une expression concrète, pratique et réaliste.

En effet, l'ambition qui nous habite d'édifier un Maghreb fort, capable de remplir le rôle qui lui revient aux plans politique, économique, social et sécuritaire doit, pour se concrétiser, reposer sur de solides relations bilatérales unissant entre eux les cinq États du Maghreb et s'appuyer, par ailleurs, sur des projets inclusifs qui renforcent la position et l'évolution de l'Union maghrébine.

Pour sa part, le Royaume du Maroc n'épargnera aucun effort pour raffermir ses relations avec les autres pays maghrébins frères qui sont mus par la même volonté, d'autant plus qu'il est convaincu que la coopération bilatérale est le véritable socle de l'Action maghrébine commune.

Mesdames, Messieurs,

La région maghrébine ne doit pas manquer son rendez-vous avec l'Histoire, pas plus que notre Union ne devrait demeurer en dehors de la logique du temps.

Or, le blocage regrettable de l'Union du Maghreb fait obstacle à l'exploitation optimale des richesses et des potentialités que recèlent les pays maghrébins. Pire encore, il hypothèque l'avenir de notre région et l'éloigne des tendances prévalant dans les différentes régions du monde où les regroupements, les complémentarités et les intégrations sont autant de gages pour la concrétisation des ambitions légitimes de leurs peuples qui aspirent à davantage de développement, de prospérité, de sécurité et de stabilité.

Il se berce d'illusion celui qui s'imagine qu'un État peut, à lui seul, venir à bout des problèmes liés à la sécurité et à la stabilité. Car, en effet, l'expérience a démontré que les approches exclusives sont inopérantes pour faire face aux dangers sécuritaires qui guettent la région, surtout au regard des défis que connaît l'espace sahélo-saharien en matière de sécurité et de développement.

C'est aussi un leurre de penser que le maintien de la situation actuelle et de l'état d'immobilisme que connaît le grand Maghreb peut être érigé désormais en stratégie payante. Ce qui est particulièrement en cause à cet égard, c'est la persistance de la fermeture des frontières. Cette clôture n'est compatible ni avec la Charte fondatrice de l'Union, ni avec la logique de l'Histoire, encore moins avec les exigences de l'interdépendance et de la complémentarité géographique. En réalité, elle va à l'encontre des intérêts des peuples maghrébins qui aspirent à l'unité et à l'intégration.

L'Union du Maghreb n'est plus un choix facultatif ou un luxe politique superfétatoire. Elle est devenue plutôt une revendication populaire pressante, une exigence régionale stratégique incontournable.

Ce sont autant de motifs qui nous incitent depuis des années à appeler de nos vœux l'émergence d'un ordre maghrébin nouveau, sur la base de l'esprit et de la lettre du traité de Marrakech fondateur qui vient d'achever sa 25^{ème} année d'existence.

Un ordre qui permette à nos cinq États d'accompagner les mutations rapides qui s'opèrent dans la région, et ce, à partir d'une approche participative globale, propre à aider à relever les différents défis qui se posent en matière de développement et de sécurité.

Les États du grand Maghreb sont donc appelés, aujourd'hui plus que jamais auparavant, à faire preuve de volonté sincère pour surmonter les obstacles et les écueils artificiels qui entravent le lancement effectif de notre Union, dans un climat de confiance, de dialogue, de bon voisinage et de respect mutuel des spécificités nationales.

Mais la concrétisation d'un développement global en faveur de nos peuples exige au préalable la création d'un climat propice à la réalisation des grands projets inclusifs, et surtout le parachèvement de la mise en place de la zone de libre-échange maghrébine. L'autre préalable est la construction de réseaux de connexion intéressant les différentes infrastructures pour faciliter le libre déplacement des personnes, des services, des marchandises et des capitaux entre les pays du Grand Maghreb. Ceci permettra d'ouvrir de plus vastes perspectives de développement, avec tout ce que cela induit comme création de richesses et d'opportunités d'emploi, surtout pour les jeunes.

Notre appel renouvelé à la mise en place d'un système maghrébin intégré procède de notre ferme conviction quant à l'importance du rôle qui revient à l'Union du Maghreb Arabe pour soutenir les causes arabes et islamiques, dont et au premier chef la cause palestinienne. Il traduit, en outre, notre volonté de faire de l'Union du Maghreb un acteur influent sur le plan africain, et ce en accordant un rôle accru aux ensembles régionaux africains.

Par ailleurs, l'émergence d'un grand Maghreb intégré devrait s'inscrire dans une démarche pragmatique et avoir un contenu concret qui traduise les aspirations des peuples de la région et soit apte à raffermir le partenariat entre les États maghrébins et le voisinage européen, dans le cadre du dialogue «5 + 5» de la Méditerranée occidentale, que dans le contexte plus large de la coopération euro-méditerranéenne.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons la conviction que, par le génie de ses enfants, par son attachement au vivre-ensemble, et par sa fierté d'appartenance à sa patrie, le peuple tunisien frère poursuivra assidûment ses efforts pour consolider son choix pacifique, renforcer son unité et sa souveraineté nationale, et réaliser ses objectifs de développement global, dans le cadre de ses institutions constitutionnelles.

Fort de sa foi inébranlable dans les valeurs et les idéaux humains universels, et dans son patrimoine culturel séculaire, le peuple tunisien poursuivra résolument et irrévocablement sa marche historique vers le progrès civilisationnel fondé sur la solidarité humaine et la coexistence pacifique.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 25^{ÈME} SESSION DU FORUM DE CRANS MONTANA

RABAT, 20 JUIN 2014

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable de vous adresser ce message à l'ouverture de la vingt-cinquième session du Forum de Crans Montana, qui se tient sous Notre Haut Patronage. Aux éminentes personnalités qui contribuent à cette importante rencontre, Nous souhaitons la bienvenue dans leur deuxième pays, le Maroc.

Nous tenons tout d'abord à saluer le choix du thème que vous avez retenu pour cette édition, en l'occurrence «Cap sur le Sud : plus qu'une stratégie, une nécessité», et ce, au regard de l'importance de cette coopération pour la réalisation de la stabilité et du progrès en Afrique.

En effet, la coopération Sud-Sud ne doit pas rester un slogan creux, mais elle doit être transformée en une réalité tangible. Il s'agit d'une nécessité qui doit être concrétisée dans le cadre d'une approche globale, participative, intégrée et propre à produire des résultats probants.

Nous sommes persuadé que notre continent, riche de ressources naturelles complémentaires les unes des autres et fort des potentialités de l'individu africain, est apte à créer un miracle africain, fondé sur la sécurité, la stabilité et voué à la promotion du développement humain et à la réalisation du progrès et de la prospérité pour ses peuples.

La concrétisation de ce miracle n'est pas qu'un rêve ou une espérance que nous appelons de nos vœux. Nos peuples peuvent en faire une réalité concrète, si l'on parvient à dépasser les différends artificiels, si la volonté politique existe, et si les efforts convergent pour construire une Afrique stable et unifiée.

Ainsi que Nous l'avons confirmé dans Notre discours à Abidjan, la poursuite, par les pays africains, de leur marche sur la voie du développement humain et économique, dépendra de leur aptitude à avoir confiance en eux-mêmes et à compter sur leurs ressources propres.

L'instauration de la sécurité et de la stabilité dans ces pays exige, avant tout, le respect de la souveraineté, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale des États. Elle requiert également un effort de coordination pour faire face aux organisations terroristes et aux bandes spécialisées dans le trafic d'armes et de drogues et la traite des êtres humains. Ces hordes menacent non seulement la sécurité régionale au Sahel et au Sahara, mais aussi celle de la zone euro-méditerranéenne, voire la sécurité mondiale dans sa globalité.

Ce dont ont besoin les États du Sud en général, et les pays du continent africain en particulier, c'est bien de l'instauration et la mise en œuvre d'une coopération Sud-Sud, solidaire et efficiente, à laquelle adhèrent tous les pays, et qui se déploie dans le cadre de stratégies régionales globales érigeant le développement humain durable en axe prioritaire.

Ils doivent également adopter la coopération triangulaire en tant que mécanisme novateur permettant l'exploitation optimale des potentialités disponibles, que ce soit entre les regroupements économiques régionaux des pays du Sud, ou dans le cadre de partenariats équilibrés et mutuellement bénéfiques avec les États du Nord.

À cet égard, le Royaume du Maroc est pleinement disposé à mettre l'expérience et le savoir-faire qu'il a engrangés au fil du temps, ainsi que la confiance et la crédibilité dont il jouit auprès de ses partenaires et des institutions internationales, au service de cette coopération triangulaire et au bénéfice des peuples africains.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Partant de la fidélité du Maroc à son ancrage africain profond, Nous avons constamment œuvré au renforcement des relations de fraternité, de coopération et de solidarité qui unissent notre pays aux États et aux peuples africains frères dans les différents domaines politiques, économiques, sociaux, spirituels et culturels.

Convaincu de la capacité de notre continent à réaliser le miracle africain recherché, le Royaume du Maroc travaille activement à l'émergence d'une Afrique fière de son identité et forte de son patrimoine culturel et spirituel. Une Afrique libérée du passif historique et de tous les complexes d'infériorité ; une Afrique moderne, ambitieuse et entreprenante.

Cette espérance et cette assurance que Nous ressentons envers l'Afrique, procèdent de Notre intime conviction que l'avenir de l'Afrique réside dans ses hommes et ses femmes, et que l'avenir des Africains se trouve dans leur continent.

Aussi, Nous avons fait de la coopération Sud-Sud telle que nous voulons qu'elle soit, à savoir solidaire et efficiente, l'un des piliers majeurs de notre politique extérieure. En témoignent, d'ailleurs, les visites que Nous avons effectuées dans nombre de pays africains frères, ainsi que les projets de développement et les accords de coopération signés dans les différents domaines, qui ont vu le jour durant ces visites.

À cet égard, Nous avons veillé à l'adoption d'une approche globale et cohérente alliant dans son essence et sa substance l'impératif de fonder des partenariats bilatéraux authentiques, efficaces et solidaires, et la nécessité de poser les fondements d'une intégration forte entre les regroupements régionaux africains.

Cette approche marocaine repose de façon équilibrée sur trois fondements :

Premièrement : la promotion de l'individu africain en accordant la priorité aux programmes de développement humain et au renforcement de la croissance économique. Pour illustrer la capacité de nos pays à réaliser l'essor de l'Afrique en comptant sur ses ressources propres, Nous rappelons l'Accord de coopération stratégique qui a été signé entre le Maroc et le Gabon dans le domaine des engrais, et qui vise à assurer l'exploitation des ressources naturelles dans les deux pays pour développer le secteur agricole et garantir la sécurité alimentaire dans le continent africain.

Deuxièmement : le raffermissement des liens spirituels qui, au fil de l'histoire, ont uni les peuples de l'Afrique sub-saharienne au Roi du Maroc, Amir Almoumine (Commandeur des Croyants). À cela s'ajoute le renforcement de la coopération dans le domaine religieux avec les pays africains frères, qui ont exprimé le souhait de bénéficier du modèle marocain en matière de religion. Ce modèle est fondé sur le rite malékite qui prône le juste milieu, la tolérance et la modération, et dont le Maroc et les peuples africains partagent la volonté de respecter les principes. La formation des imams est l'une des déclinaisons de la coopération dans ce domaine ; et

Troisièmement : la contribution agissante à l'instauration de la sécurité et de la stabilité dans le continent, que ce soit à travers les initiatives de médiation destinées au règlement pacifique des conflits ou par la participation aux opérations onusiennes de maintien de la paix dans le continent.

D'ailleurs, Nous saisissons cette opportunité pour réaffirmer l'engagement du Maroc à continuer d'œuvrer pour imprimer une nouvelle dynamique à la coopération avec les pays du Sud, tant sur le plan bilatéral que dans le cadre des regroupements régionaux.

Nous renouvelons également notre attachement à l'élaboration d'un modèle novateur de coopération Sud-Sud, nécessitant l'implication forte des opérateurs économiques privés et la conclusion de partenariats entre les secteurs public et privé, dans le cadre d'une complémentarité au service du développement commun des pays du continent.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le Maroc a foi dans la capacité de l'Afrique à concrétiser le miracle africain recherché.

Cet objectif ne pourra être atteint que par l'engagement collectif sincère à construire des économies fortes et durables, à dépasser et régler les différends interafricains par les moyens pacifiques et à mutualiser les efforts dans un cadre de solidarité, de complémentarité et de cohérence, pour relever les défis sécuritaires et en matière de développement auxquels fait face le continent africain.

Eu égard à l'expertise, à la compétence et à l'esprit visionnaire notoirement connus des personnalités qui y participent, cet important forum constituera, Nous en sommes persuadé, un espace d'échange d'opinions sur les actions concrètes à entreprendre afin d'avancer résolument sur la voie de la sécurité, de la stabilité, du développement humain et de la prospérité au profit du continent africain.

Ses recommandations contribueront à renforcer les relations existant entre les pays africains et à explorer de nouvelles voies pour le lancement de partenariats fondés sur une vision prospective, dotée d'objectifs rigoureusement tracés et de mécanismes d'exécution novateurs.

Nous vous souhaitons de nouveau la bienvenue et implorons le Très-Haut de couronner vos travaux de succès. **Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.**

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI
À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DU 50^{ÈME}
ANNIVERSAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DES RELATIONS
DIPLOMATIQUES ENTRE LE MAROC ET LE PÉROU

LIMA, 23 JUIN 2014

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable d'exprimer toute la satisfaction et la fierté que Nous ressentons au moment où nous commémorons le cinquantième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Royaume du Maroc et la République du Pérou ; une célébration à laquelle Nous avons accordé Notre Haut Patronage.

Nous saisissons cette occasion pour saluer l'évolution constante que les relations d'amitié, de coopération et de solidarité entre les deux pays connaissent dans les différents domaines, et ce, depuis un demi-siècle.

C'est aussi un moment opportun pour évaluer notre action diplomatique, faire le point des réalisations et des acquis engrangés, et prendre le cap du futur avec détermination en vue de consolider ces relations et en élargir les domaines.

Nous avons déjà parcouru un long chemin dans la mise en place des fondements de relations marquées du sceau de la diversité, de l'esprit de coopération fructueuse et de la concordance des vues sur les différentes questions d'intérêt commun.

Ces relations se caractérisent aussi par la concertation et la communication continues, qui s'opèrent à différents niveaux, comme en témoignent les nombreuses visites échangées entre nos deux pays.

À cet égard, Nous gardons un souvenir ému de la visite historique que Nous avons effectuée au Pérou en 2004, et qui a constitué un tournant qualitatif dans l'évolution des relations entre les deux pays, au vu des résultats concrets auxquels elle a abouti.

Nous tenons, à cette occasion, à saluer les efforts que Son Excellence le Président Ollanta Humala Tasso et le gouvernement péruvien ne cessent de déployer pour promouvoir et développer ces relations.

Nous rendons hommage à Son Excellence Monsieur le Président pour sa volonté d'encourager toutes les initiatives visant à raffermir le rapprochement entre nos deux pays amis. Nous réaffirmons, pour Notre part, Notre ferme volonté de consolider ces relations et de les hisser au niveau d'un partenariat pluridimensionnel propre à renforcer la coopération Sud-Sud.

Les accords conclus dans cette perspective et les différentes modalités de coopération mises en œuvre, sont l'expression tangible de la volonté qui anime les gouvernements de nos deux pays pour ouvrir de nouvelles perspectives d'action commune dans tous les domaines.

En effet, au cours des dix dernières années, le dialogue politique engagé sur le plan bilatéral s'est caractérisé par la continuité et le dynamisme, conformément aux paramètres et aux constantes auxquels les deux pays sont attachés, et qui se fondent sur le respect des principes démocratiques, la défense des droits de l'Homme, la promotion du développement humain et la justice sociale.

Au niveau mondial, les deux pays sont engagés en faveur de la sécurité et de la paix mondiales, du respect de la légalité internationale, et de celui des spécificités, des constantes nationales et de l'intégrité territoriale des États.

Par ailleurs, Nous notons avec satisfaction le haut niveau atteint par la coopération et la coordination entre nos institutions parlementaires, et les efforts déployés par les membres des deux commissions d'amitié parlementaires dans nos deux pays, pour renforcer le dialogue politique et l'échange des expériences et des expertises.

Les relations diplomatiques, qui existent entre les deux pays, puisent leur force et leur harmonie dans leurs racines historiques incarnées par le patrimoine civilisationnel andalou qu'ils ont en partage.

Dans ce cadre, des journées culturelles maroco-péruviennes ont été organisées, en 2011, à Lima, et consacrées à ce volet important du patrimoine commun aux deux pays.

À cet égard, Nous appelons au renforcement de la coopération dans les domaines académique, culturel et artistique, et à l'intensification de la coordination et de la communication entre les acteurs de la société civile, caractérisée par un dynamisme constructif et connue pour son action efficiente et son rôle déterminant dans la consolidation des relations entre les deux pays amis.

Mesdames, Messieurs,

La commémoration de cet anniversaire constitue également une occasion d'imprimer à nos relations commerciales et économiques une impulsion nouvelle pour les hisser au niveau de nos rapports politiques privilégiés.

Les potentialités que recèlent les économies de nos deux pays, et leur ouverture sur les marchés extérieurs, leur offrent des perspectives nouvelles pour une coopération efficiente.

À cet égard, Nous appelons à une implication plus large du secteur privé dans les deux pays et à l'adoption de partenariats public-privé pour optimiser l'exploitation des potentialités dont ils disposent.

Il convient également de développer et moderniser un cadre juridique propre à renforcer ce partenariat et à l'adapter aux développements économiques mondiaux et à l'émergence de nouveaux regroupements économiques régionaux, comme c'est le cas pour l'Alliance du Pacifique, qui ouvrira prochainement une représentation à Casablanca.

À cet égard, Nous réaffirmons la nécessité d'instaurer un partenariat ambitieux reliant le monde arabe, l'Afrique et les pays d'Amérique du Sud, dans le cadre du dialogue et de la coopération Sud-Sud.

À ce propos, Nous nous félicitons du troisième Sommet Amérique du Sud- Pays arabes, tenu à Lima en 2012, au vu des recommandations éminemment importantes qui en sont issues, et qui ont couvert de nombreux volets de la coopération entre les deux régions.

Nous saluons également le rôle joué par le Pérou lors du Sommet Afrique-Amérique du Sud, son action soutenue pour rapprocher les deux régions, ainsi que sa contribution à la mise en place de passerelles pour la coopération multilatérale, politique, économique et culturelle.

Enfin, Nous rendons hommage à l'action responsable et continue qui nous a permis d'établir des relations fondées sur des bases solides et marquées par une amitié forte et le respect mutuel. Nous appelons, donc, tous les acteurs, gouvernement, parlement et société civile, à poursuivre et intensifier leurs efforts afin de raffermir les relations d'amitié et de coopération entre les deux pays et les impulser vers des horizons plus vastes.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA NATION À L'OCCASION DE LA FÊTE DU TRÔNE

RABAT, 30 JUILLET 2014

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher peuple,

Nous célébrons aujourd'hui avec autant de joie que de fierté le quinzième anniversaire de la glorieuse Fête du Trône. C'est l'occasion annuelle par excellence pour faire le point sur l'état de la Nation.

Nous n'entendons pas Nous en prévaloir juste pour passer en revue le bilan des réalisations, car si loin qu'elles puissent porter, elles demeureront en-deçà de celles dont Nous t'estimons digne, cher peuple.

Nous voulons plutôt que ce soit une opportunité pour marquer une pause, procéder à un examen de conscience, et nous interroger en toute franchise, avec sincérité et objectivité, sur ce qu'il y a lieu d'inscrire à l'actif ou au passif de la marche dans laquelle nous nous sommes engagés, afin d'aborder l'avenir avec sérénité, résolution et optimisme.

Ce qui M'importe, ce n'est pas tant le bilan et les chiffres, mais surtout et avant tout l'impact direct et qualitatif que les réalisations ont pu avoir sur l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens.

S'il est naturel que l'homme se livre, à chaque étape de sa vie, à un exercice d'introspection, cet examen de conscience s'affirme plutôt comme une nécessité pour ton Premier Serviteur, dont la mission est de veiller au bien-être de plus de 35 millions de Marocains.

En effet, cette charge suprême qui M'incombe en tant que Roi de tous les Marocains, M'amène à M'interroger chaque jour, voire à chaque instant, et à l'occasion de chaque initiative, M'incitant à réfléchir et à consulter avant de prendre toute décision sur les questions qui préoccupent la Patrie ou les citoyens.

Nos choix sont-ils judicieux ? Quelles sont les actions à accélérer, rectifier ou réajuster ? Quels sont les chantiers et les réformes à mettre en route ?

Croire que l'on a toujours raison, ou que l'on ne se trompe jamais, c'est ouvrir la voie aux dérapages et aux dérives de la vanité.

Nous sommes donc tous en droit de nous demander : est-ce que les réalisations et les manifestations de progrès que nous observons ont eu l'impact direct escompté sur les conditions de vie des Marocains ? Est-ce que le citoyen marocain, quelle que soit sa situation matérielle ou sociale, et où qu'il se trouve, dans le village et dans la ville, sent une amélioration concrète dans son vécu quotidien, grâce à ces chantiers et à ces réformes ?

Ces interrogations ne font que traduire Notre quête permanente d'efficacité et des moyens les plus indiqués pour que tous les Marocains, sans distinction aucune, puissent bénéficier des différentes réalisations qui sont accomplies.

Mais cette interrogation et cette pause introspective ne sont nullement synonymes de doute, d'hésitation ou de flou dans la vision. Bien au contraire : notre voie est limpide, nos choix précis et mûrement réfléchis. Car nous savons qui nous sommes, ce que nous voulons et vers où nous allons.

Cher peuple,

Dresser l'état de la situation de la Nation nous offre l'opportunité d'apprécier la portée des progrès enregistrés, en faisant usage de tous les mécanismes connus qui permettent de mesurer ces évolutions.

Il nous a déjà été donné de procéder en 2005 à une pause introspective, incarnée par le rapport du cinquantenaire, qui a permis d'évaluer les réalisations, d'identifier les dysfonctionnements et de cerner les aspirations depuis les débuts de l'Indépendance, en vue d'établir des politiques publiques plus efficaces.

Aujourd'hui, quinze années après Notre accession au Trône, il Me paraît nécessaire de renouveler cette pause nationale.

En réalité, experts et observateurs nationaux et internationaux conviennent tous que le Maroc a connu, au cours de cette période, de grandes avancées dans les domaines les plus variés.

En effet, nul ne peut nier l'évolution démocratique de notre pays, incarnée notamment par la Constitution de 2011, le système des droits de l'Homme et des libertés dont il dispose, et la mise en route du chantier de la régionalisation avancée. Il n'en reste pas moins que l'impact concret de ces réformes et de bien d'autres est subordonné à leur concrétisation et à la mobilisation d'élites qualifiées pour en assurer la mise en œuvre.

On ne peut non plus passer sous silence les grandes infrastructures qui ont vu le jour. Était-il possible, par exemple, que les Marocains, Moi le premier, puissent imaginer que leur pays possède le plus grand port du bassin méditerranéen et le plus important parc d'énergie solaire au monde ? Était-il possible pour un citoyen d'emprunter l'autoroute pour se rendre d'Agadir à Tanger ou d'El Jadida à Oujda ?

Ainsi, sur le plan économique, le taux de croissance a connu une progression sensible grâce à l'adoption de plans sectoriels ambitieux, tels que le Plan Vert, le Plan émergence industrielle et d'autres encore.

Mais, cette avancée ne s'est pas faite au détriment de la promotion du développement humain. Bien au contraire, les bénéficiaires des programmes y afférents attestent de leur impact direct sur l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur rôle dans la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation dans notre pays.

La question qui reste posée est la suivante : qu'avons-nous fait des progrès que nous avons réalisés ? Ont-ils contribué uniquement à rehausser le niveau de consommation, ou ont-ils été mis au service de la prospérité commune de tous les Marocains ? Ou encore : dans quelle mesure ces avancées se sont-elles traduites par l'amélioration du niveau de vie de nos compatriotes ?

Cher peuple,

Nous croyons que le modèle de développement marocain a atteint un seuil de maturité qui nous habilite à adopter des critères avancés et plus pointus pour évaluer la pertinence des politiques publiques et la portée de leur impact effectif sur la vie des citoyens.

Cette appréciation a été confirmée par la Banque Mondiale qui a montré que la valeur globale du Maroc a connu, ces dernières années, une hausse sensible, surtout grâce au développement majeur de son capital immatériel.

Or le capital immatériel s'affirme désormais comme un des paramètres les plus récents qui ont été retenus au niveau international pour mesurer la valeur globale des États et des entreprises.

Comme chacun sait, les critères que les spécialistes de l'économie et des finances utilisent pour mesurer la richesse ont connu plusieurs évolutions.

Ainsi, la valeur globale des États était calculée jadis en fonction de leurs ressources naturelles, puis comptabilisée sur la base des données liées au PIB, lequel reflète, à son tour, le niveau de vie du citoyen.

Ensuite, est intervenue l'adoption des indicateurs de développement humain pour déterminer le niveau de prospérité chez les peuples, et voir dans quelle mesure ces peuples profitent des richesses de leurs pays.

C'est dans les années 90 du siècle dernier que le capital immatériel a commencé à être intégré comme une des composantes fondamentales d'évaluation de la richesse, avant d'être adopté officiellement comme paramètre scientifique par la Banque Mondiale en 2005.

Ce critère permet d'intégrer dans le mode de calcul, les atouts qui n'ont pas été pris en compte dans les approches financières classiques.

Il s'agit en l'occurrence de mesurer le capital historique et culturel de tout pays, parallèlement aux autres caractéristiques qui le distinguent, notamment son capital humain et social, la confiance, la stabilité, la qualité des institutions, l'innovation et la recherche scientifique, la création culturelle et artistique, la qualité de la vie et de l'environnement, et d'autres éléments encore.

Ainsi, par exemple, la sécurité et la stabilité constituent le fondement de la production et de la richesse. De même, la confiance et la crédibilité sont essentielles pour stimuler l'investissement. Pourtant, on ne trouve nulle part trace de ces atouts dans la valeur globale des États.

La Banque Mondiale avait déjà réalisé, en 2005 et 2010, deux études pour mesurer la richesse globale de quelque 120 États, dont le Maroc. Notre pays y a été classé dans les premiers rangs à l'échelle africaine, devançant de loin certains pays de la région.

Mais en prenant connaissance des chiffres et des statistiques qui figurent dans lesdites études et qui mettent en évidence l'évolution de la richesse du Maroc, Je M'interroge, avec les Marocains, non sans étonnement : Où est cette richesse ? Est-ce que tous les Marocains en ont profité, ou seulement quelques catégories ?

La réponse à ces interrogations n'exige pas d'analyses approfondies. Et si le Maroc a connu des avancées tangibles, la réalité confirme que cette richesse ne profite pas à tous les citoyens. En effet, Je relève, lors de Mes tournées d'information, certaines manifestations de pauvreté et de précarité, comme Je note l'ampleur des disparités sociales entre les Marocains.

Par conséquent et pour prendre la pleine mesure de la situation, Nous invitons le Conseil économique, social et environnemental, en collaboration avec Bank Al Maghrib et les institutions nationales concernées, et en coordination avec les institutions internationales spécialisées, à entreprendre une étude permettant de mesurer la valeur globale du Maroc entre 1999 et fin 2013.

L'objet de cette étude n'est pas seulement de faire ressortir la valeur du capital immatériel de notre pays, mais également et surtout de souligner la nécessité de retenir ce capital comme critère fondamental dans l'élaboration des politiques publiques, et ce, afin que tous les Marocains puissent bénéficier des richesses de leur pays.

Nous attendons de cette étude qu'elle pose un diagnostic objectif de la situation, et qu'elle présente des recommandations pratiques pour son amélioration.

Et pour que le rapport final ne reste pas lettre morte, ou seulement une matière pour consommation médiatique, Nous avons décidé que la plus large diffusion possible lui soit assurée. Nous appelons le gouvernement, le parlement, toutes les institutions concernées et les forces vives de la nation, à se pencher sur les recommandations constructives figurant dans le rapport, et à œuvrer pour en assurer la mise en œuvre.

Dans la mesure où l'évaluation de la richesse immatérielle est considérée comme un outil d'appui à la prise de décision, Nous tenons à ce que le Recensement général de la population, prévu cette année, fasse état des indicateurs relatifs au capital immatériel du Maroc, dans ses différentes composantes.

Cher peuple,

Notre action pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens n'a d'égal que Notre volonté de garantir leur sécurité spirituelle et de consolider le modèle marocain en matière de gestion de la chose religieuse.

Ce modèle original, fondé sur la Commanderie des Croyants qui en est la référence, et sur le rite Malékite, est le produit des réformes profondes que Nous avons menées au cours des quinze dernières années, pour assurer la mise à niveau et l'encadrement du champ religieux.

C'est un paradigme qui a pour vocation de prémunir le citoyen et la société contre les démons de l'extrémisme, du repli sur soi et de l'ignorance. Pour ce faire, il faut protéger les mosquées de toute instrumentalisation, d'autant plus que ce sont des espaces de culte, d'orientation, de guidance et d'alphabétisation.

Et c'est là, précisément, l'objectif de la Charte des Oulémas de 2008, telle que renforcée par le plan de soutien pour l'encadrement religieux local, dont Nous avons donné le coup d'envoi récemment, et qui est assuré par plus de 1300 Imams-Morchides officiant dans toutes les régions du Royaume.

Ce modèle repose également sur la volonté de dispenser une formation scientifique et religieuse éclairée. Celle-ci doit être imprégnée des valeurs prônant la modération, le juste milieu et la préservation des constantes islamiques, parallèlement et en concomitance avec l'effort imaginaire de l'Ijtihad et l'ouverture d'esprit. Car il s'agit de veiller à une parfaite concordance entre notre sainte religion et nos choix nationaux, ainsi que les impératifs des temps modernes.

Voilà pourquoi le modèle marocain de gestion des affaires religieuses est apprécié à sa juste valeur et fait l'objet d'un intérêt soutenu aux niveaux continental et international.

À cet égard, Nous tenons à ce que l'expérience marocaine puisse être mise à la disposition des pays frères qui partagent avec le Maroc l'attachement aux mêmes principes et valeurs spirituels, et qui ont exprimé le souhait de bénéficier du modèle marocain, comme c'est le cas pour la coopération en matière de formation des Imams.

Cher peuple,

Dans le cadre de la complémentarité et de la cohérence entre les politiques intérieure et extérieure de notre pays, Nous nous attachons à exploiter au mieux l'évolution de notre modèle de démocratie et de développement pour conforter l'image et la place du Maroc sur la scène internationale et défendre les intérêts supérieurs et les causes justes de notre pays.

Dans le contexte des mutations accélérées que connaît le monde, Nous avons veillé à ce que le modèle diplomatique marocain repose sur la confiance en soi, l'esprit d'initiative, le réalisme et l'efficacité, dans le respect de la légalité et dans un esprit d'ouverture, de modération et d'attachement aux valeurs universelles.

Voilà ce qui fait du Maroc un partenaire efficient, écouté et jouissant d'un capital de confiance et de crédibilité. C'est cette position privilégiée que Nous nous efforçons, avec le concours de toutes les forces vives du pays, de consolider à tous les niveaux.

Sur le plan maghrébin, Nous réaffirmons Notre détermination à construire une Union forte prenant appui sur des relations bilatérales solides et des projets économiques inclusifs.

Nous sommes convaincu que le désaccord n'est pas une fatalité incontournable; c'est même quelque chose de normal dans tous les regroupements. Ainsi par exemple, l'Union Européenne a toujours connu des différends entre ses membres, mais sans que ces divergences ne finissent en rupture. Or ce qui est regrettable, c'est de persister à entretenir le désaccord pour enrayer la marche de l'Union maghrébine.

Quelle que soit la portée de ce différend, cela ne saurait justifier par exemple la persistance de la fermeture des frontières. En effet, la situation a atteint un seuil que le citoyen maghrébin ne comprend ni n'accepte. Tant et si bien que nombre de Mes interlocuteurs que J'ai rencontrés au cours de Mes périples dans certains pays frères, s'interrogent avec étonnement sur les raisons de la persistance de cette fermeture et demandent la levée des barrières entre nos peuples.

Je leur répondais toujours que le Maroc n'a cessé d'appeler, depuis plus de six ans, à la recherche d'une issue à cette situation étrange. Or, toutes les initiatives marocaines responsables se heurtent à une intransigeance et un refus systématique, qui vont à contre-courant de la logique de l'Histoire et de la légalité, et qui contreviennent aux droits de nos peuples en matière d'échange et d'interaction humaine et d'ouverture économique.

Ayant à cœur de faire des relations bilatérales le pilier de la construction de l'Union maghrébine, Je tiens à exprimer Ma satisfaction quant aux résultats positifs de la visite que J'ai effectuée récemment en Tunisie, et à l'accueil chaleureux et hospitalier qui M'a été réservé, tant par le grand peuple tunisien que de la part de ses institutions nationales, et auquel J'ai été particulièrement sensible.

Je suis persuadé que la Tunisie poursuivra le processus pacifique en cours pour consolider l'État des institutions et assurer à ses citoyens développement et prospérité.

Sur le plan arabe, la situation désastreuse que connaissent certains pays de la région est désolante et profondément inquiétante.

La crise en Syrie et en Irak n'est qu'une manifestation de cette situation périlleuse que traverse le monde arabe, et qui se nourrit des politiques d'exclusion et des conflits confessionnels et sectaires. Il s'ensuit une amplification du drame humanitaire dont pâtissent ces deux peuples frères.

Il ne s'agit pas que d'une crise régionale, mais bien d'un borborygme et un terreau fertile pour les forces d'extrémisme et de terrorisme les plus violentes et les plus menaçantes pour la sécurité de nos pays, voire pour la sécurité et la stabilité dans le monde.

Nous avons le plus grand besoin, aujourd'hui, d'un système arabe cohérent, économiquement intégré, politiquement unifié et harmonieux; un système qui puisse transformer le monde arabe en pôle

géopolitique pesant de son poids réel sur les relations internationales et apte à défendre les Causes arabes cruciales.

Les liens de fraternité et d'entente qui nous unissent à Nos Frères les dirigeants des États du Conseil de Coopération du Golfe, et le partenariat privilégié qui lie nos pays frères, sont autant de motifs de fierté pour Nous.

En ce qui concerne la question palestinienne, Nous renouvelons notre condamnation énergique de l'agression israélienne inique dans la bande de Gaza.

Marquant notre solidarité concrète avec le peuple palestinien frère dans cette épreuve, Nous avons été parmi les premiers à apporter un soutien matériel aux victimes de cette agression. Nous avons également ouvert les hôpitaux marocains aux blessés et aux malades parmi ces victimes pour aider à soulager leurs souffrances dans une conjoncture aussi délicate.

Nous réitérons également notre soutien à toutes les initiatives internationales constructives pour parvenir à une paix juste et durable sur la base de la solution des deux États.

Assumant la mission suprême qui Nous incombe de défendre Al-Qods Al-Charif, Nous avons œuvré pour que le Comité Al-Qods que J'ai l'honneur de présider, adopte, à l'occasion de la tenue de sa vingtième session à Marrakech, des recommandations fortes visant à soutenir les négociations de paix et à préserver l'identité spirituelle et civilisationnelle d'Al-Qods contre les violations israéliennes illégitimes.

Par ailleurs, cette session a connu l'adoption du Plan d'action stratégique quinquennal de l'Agence Bait Mal Al-Qods pour soutenir les secteurs vitaux à travers des projets rigoureux dans leur programmation et leurs moyens de financement.

Afin de soutenir la résistance de nos frères maqdisis sur leur terre, Nous veillons à ce que l'Agence poursuive ses actions sur le terrain, en leur apportant le soutien direct et concret qui leur est nécessaire et en répondant à leurs besoins pressants.

Cher peuple,

Nous sommes profondément convaincu que l'Afrique est apte à réaliser son essor. Cependant, cet objectif ne pourra être atteint que si le continent compte sur ses enfants et sur ses ressources propres. Ici, Je tiens à réaffirmer ce que J'ai dit à Abidjan : l'Afrique doit faire confiance à l'Afrique.

Partant de là, Nous réitérons Notre engagement à adopter à l'égard de nos frères africains, une politique harmonieuse et cohérente, fondée sur l'exploitation commune des richesses, la promotion du développement humain et le renforcement de la coopération économique.

Cette orientation s'illustre à travers les visites que Nous effectuons dans un certain nombre de pays africains frères, et la portée et la qualité des conventions qui ont été signées à cette occasion, et qui constituent le fondement d'un modèle privilégié de partenariat Sud-Sud, que Nous voulons solidaire et efficient.

Par ailleurs, Nous renouvelons notre engagement en faveur de la coopération tripartite et multilatérale et pour des partenariats équilibrés et mutuellement bénéfiques avec les pays du Nord.

Face à la multiplication des menaces sécuritaires, notamment dans la région du Sahel et du Sahara, Nous appelons de nouveau à une riposte collective aux organisations terroristes, qui trouvent un allié dans les bandes séparatistes et les hordes pratiquant la traite des humains et le trafic d'armes et de narcotiques, en raison de l'imbrication de leurs intérêts respectifs. Elles constituent assurément la plus grande menace pour la sécurité régionale et internationale.

Toutefois, si nous nous tournons naturellement vers l'Afrique, cette orientation ne se fera pas au détriment des relations de partenariat qui unissent le Maroc à ses partenaires internationaux. Elle ouvre, plutôt, des perspectives plus larges au partenariat entre les États du Nord et les pays du Sud.

Partant, Nous estimons que le Statut Avancé qui lie notre pays à l'Union Européenne n'est pas une fin en soi. Il constitue, plutôt, une étape importante sur la voie de consolidation d'un partenariat maroco-européen que Nous voulons équitable et équilibré.

Aussi, le Maroc accorde une importance capitale au succès des négociations en cours pour parvenir à un Accord de libre-échange global et profond devant servir de cadre à un plus grand rapprochement entre le Maroc et l'Europe et à une meilleure intégration de l'économie marocaine dans le marché intérieur européen.

Parallèlement au renforcement de ses relations privilégiées avec cette Union, le Maroc est soucieux de diversifier et élargir ses relations bilatérales avec les pays de ce rassemblement.

Dans le cadre des relations historiques qui lient le Maroc et les États-Unis d'Amérique, Nous réaffirmons notre engagement à renforcer le partenariat stratégique entre les deux pays, notamment à travers la recherche de nouveaux mécanismes de soutien à l'Accord de libre-échange et la poursuite du dialogue stratégique. À cet égard, Nous avons réussi, au cours de Notre rencontre avec Son Excellence le Président Barack Obama, en novembre dernier, à imprimer à ce partenariat une dynamique forte, qui a commencé à porter ses fruits, que ce soit au niveau bilatéral ou sur le plan de la concordance des points de vue sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun, avec, au premier chef, les questions de développement et de sécurité en Afrique.

Afin de renforcer la politique d'ouverture et de diversification des partenariats, Nous veillons à consolider les relations séculaires qui unissent notre pays, respectivement à la Fédération de Russie et à la République populaire de Chine, que Nous comptons visiter, l'une et l'autre, prochainement. À cet égard, Nous sommes déterminé à approfondir la dimension économique du partenariat privilégié qui lie le Maroc à ces deux pays.

Cher peuple,

Nous avons imprimé une touche particulière et novatrice à notre action diplomatique, grâce à l'indépendance et au réalisme de notre politique extérieure.

Nous veillons aussi à ce que toutes les forces vives du pays continuent à s'impliquer dans la défense des intérêts supérieurs de la nation, avec au premier chef, l'intégrité territoriale qui reste la priorité des priorités.

La question du Sahara, comme Je l'ai réaffirmé plus d'une fois, est la Cause de tous les Marocains. C'est une responsabilité qui nous engage tous.

À cet égard, Nous appelons de nouveau à faire preuve encore et toujours de vigilance et de mobilisation collective et à engager les initiatives nécessaires pour anticiper les manœuvres des adversaires. Car il n'est plus de mise d'attendre ou de compter sur l'autre, ou encore de s'en tenir à de simples réactions.

Par ailleurs, Nous réitérons notre attachement à Notre initiative de conférer à Nos provinces du Sud un statut d'autonomie, initiative dont le Conseil de Sécurité a, dans sa dernière résolution, souligné une nouvelle fois le sérieux et la crédibilité.

Toutefois, nous n'hypothéquons pas l'avenir de la région, mais nous y poursuivrons plutôt les chantiers de développement et de modernisation, surtout en allant de l'avant dans la mise en œuvre du modèle de développement de nos provinces du Sud, sur la base d'une approche participative, d'une bonne gouvernance et de projets cohérents et multidimensionnels, ayant vocation à réaliser le développement intégré.

D'un autre côté, nous nous apprêtons à mettre en place la régionalisation avancée dans les différentes régions du Royaume, avec, en tête, nos provinces du Sud, étant donné qu'elle permet de respecter les spécificités régionales et favorise une gestion démocratique, par les populations de la région, de leurs affaires locales, dans le cadre du Maroc unifié des régions.

Pour conclure, Nous rendons un vibrant hommage aux Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, à la Sûreté nationale, à l'Administration territoriale, aux Forces Auxiliaires et à la Protection civile pour leur mobilisation constante, sous Notre commandement, afin de défendre l'intégrité, la sécurité et la stabilité du pays.

Nous évoquons avec recueillement et déférence la mémoire immaculée de Notre Auguste Grand-père et de Notre Illustre Père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V et feu Sa Majesté le Roi Hassan II, et celle de tous les valeureux martyrs de la Patrie, que Dieu les agrée, en reconnaissance des grands sacrifices qu'ils ont consentis pour la grandeur et la souveraineté de la nation.

Fidèle à leur souvenir éternel, Nous poursuivrons la réalisation des chantiers de développement et de modernisation pour assurer, avec la volonté divine, les conditions d'une vie libre et digne à tous nos citoyens, où qu'ils se trouvent, dans le cadre de l'unité, de la sécurité et de la stabilité.

«Mon Seigneur, fais de cette cité un asile sûr. Accorde à ses habitants des fruits comme nourriture». Véridique est la parole de Dieu.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA NATION À L'OCCASION DU 61^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION DU ROI ET DU PEUPLE

20 AOÛT 2014

Louange à Dieu. Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses compagnons,

Cher peuple,

Nous commémorons aujourd'hui le 61ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple. Ce faisant, nous célébrons, non seulement une épopée nationale pour la liberté et l'indépendance, mais également et surtout le renouvellement du pacte pérennisant une révolution vouée à la concrétisation de tes aspirations légitimes et à la consolidation de la position du Maroc comme acteur de poids dans son environnement régional et international.

Depuis Notre accession au Trône, Nous avons veillé à ce que cette communion, née spontanément entre toi et Moi, soit la pierre angulaire pour l'édification d'une société avancée, soudée, accueillante pour tous ses enfants, inspirant à chaque Marocaine et chaque Marocain la fierté d'y appartenir.

Car, en effet, la Patrie appartient à tous. Le devoir commande que tous les Marocains, individuellement et collectivement, s'impliquent fermement et résolument dans la défense de l'unité de leur Nation et s'investissent dans le processus de développement de leur pays.

Les Marocains sont un peuple habité par l'ambition d'atteindre les plus hauts sommets et de se mettre au diapason des nations avancées. Mais un tel dessein n'a rien d'un rêve chimérique ou d'une création ex nihilo. Il procède plutôt d'une réalité tangible et s'appuie sur des réalisations concrètes que le Maroc a inscrites à son actif sur la voie de la démocratie et du développement.

Où en est donc le Maroc aujourd'hui ? Dans quelle catégorie peut-on classer l'économie nationale, par rapport à d'autres pays ? Peut-on le considérer comme un pays compétitif, ou le ranger parmi les États émergents ?

Chacun sait qu'il n'existe pas un modèle spécifique de pays émergents. Chaque pays poursuit, en matière de développement, un parcours qui lui est propre, selon les ressources humaines, économiques et naturelles dont il dispose, et en fonction de son capital civilisationnel, et des écueils et difficultés qu'il vient à rencontrer.

Mais il est des critères et des atouts qu'il faut faire valoir pour faire partie de cette catégorie de pays émergents. Il s'agit notamment du niveau d'évolution démocratique et institutionnelle, du progrès économique et social, et de l'ouverture régionale et internationale.

Cher peuple,

Comme chacun sait, aucun État ne peut passer d'un palier à un autre du jour au lendemain, mais il doit nécessairement capitaliser sur les avancées positives qu'il a accumulées tout au long de son histoire.

Le Maroc, en l'occurrence, offre un véritable modèle en la matière. Il a pu, au cours des quinze dernières années, conforter son cheminement démocratique, tout en consolidant les fondements d'un modèle de développement intégré et durable, porté par l'impératif de lancer des projets structurants, allié à la volonté de promouvoir le développement humain et durable.

En effet, l'économie nationale a connu une transformation profonde dans sa structure et une grande diversification dans ses secteurs productifs. Elle a réalisé un taux de croissance élevé et constant, et a pu maintenir les grands équilibres, en dépit des retombées de la crise économique mondiale.

Les stratégies sectorielles ont permis, à cet égard, de réaliser des résultats concrets qui ont contribué à la clarification de la vision et au repositionnement de l'économie nationale sur le plan régional et international.

Ainsi, par exemple, le Plan Maroc Vert et le Plan Halieutis ont contribué à l'obtention par le Maroc du Prix de la FAO, pour avoir atteint, deux ans avant terme, les objectifs du Millénaire en matière de lutte contre la pauvreté et la faim.

Cette performance tient au fait que les deux plans reposent sur la recherche d'un équilibre entre les grands projets à rendement élevé, et les actions de promotion de l'agriculture vivrière et solidaire et de la pêche artisanale, et eu égard à leur rôle dans l'amélioration et la pérennisation du revenu.

De même, le Plan Émergence Industrielle, qui repose sur une approche intégrée, prévoyant notamment de dispenser une formation professionnelle appropriée, appuyé par le saut qualitatif qu'ont connu le secteur commercial et financier et l'économie numérique, a contribué au renforcement de la position de l'économie nationale au niveau continental.

Si les infrastructures comptent parmi les piliers sur lesquels reposent les économies émergentes, les réalisations que le Maroc a inscrites à son actif dans ce domaine, ont contribué à accroître la compétitivité des entreprises et des produits nationaux.

Dans le même ordre d'idées, l'attractivité de l'économie nationale s'est renforcée grâce aux efforts constants qui sont déployés pour améliorer le climat des affaires, et créer des pôles économiques compétitifs, tel le pôle industriel Meloussa-Tanger.

Nous tenons à exprimer Notre satisfaction quant à la contribution que nombre d'entreprises du secteur privé et d'établissements publics, ont apportée au développement de l'économie nationale, aussi bien en interne qu'à l'extérieur.

L'Office Chérifien des Phosphates constitue à cet égard un véritable modèle au regard de la stratégie nationale et internationale efficace dont il dispose et compte tenu de la vision claire, de la bonne gouvernance et de l'efficacité qui le caractérisent. Tous ces facteurs consacrent l'intégration du Maroc dans le marché mondial des phosphates, ressource qui est devenue un enjeu universel tant elle est étroitement liée à la sécurité alimentaire.

Les économies émergentes tendent à s'appuyer principalement sur le développement durable et l'exploitation judicieuse des opportunités offertes par l'économie Verte.

Ainsi, le domaine des énergies renouvelables a connu un véritable essor suite aux grands projets que Nous avons lancés, parallèlement à l'adoption de la stratégie d'efficacité énergétique et de la politique ambitieuse de mobilisation des ressources en eau.

À cet égard, le plan marocain d'énergie solaire et éolienne constitue une preuve supplémentaire de notre capacité à relever les défis. S'il en est ainsi, c'est grâce notamment à une vision claire et anticipative, conjuguée à une planification rigoureuse des priorités pressantes, garantissant la satisfaction des besoins énergétiques de notre pays et la réduction de sa dépendance de l'étranger et ce, grâce à une exploitation judicieuse de nos ressources propres en énergies renouvelables.

Le Maroc a, certes, besoin de faire quelques efforts supplémentaires pour progresser résolument et avec assurance vers l'insertion parmi les États émergents. Mais d'ores et déjà sa politique d'ouverture économique l'a conforté dans sa position comme axe d'échanges internationaux.

Cette performance est illustrée par la mise en place de partenariats fructueux, tant avec les pays arabes – en particulier les États du Conseil de Coopération du Golfe – qu'avec les pays d'Afrique subsaharienne, où le Maroc représente le deuxième investisseur en Afrique.

L'on citera également à cet égard, le statut avancé liant le Maroc à l'Union Européenne, et les accords de libre-échange avec un grand nombre d'États, dont et au premier chef, les États-Unis d'Amérique, ainsi que le partenariat stratégique que nous nous employons à approfondir avec la Russie, et le partenariat que nous sommes en train de mettre au point avec la Chine.

Par ailleurs, le Maroc constitue un maillon essentiel dans la Coopération tripartite et multilatérale, en particulier pour assurer la sécurité, la stabilité et le développement en Afrique.

Cher peuple,

Les acquis et les réalisations engrangés ne devraient pas inciter à l'autosatisfaction. Ils devraient plutôt constituer un motif puissant pour redoubler d'efforts et rester constamment mobilisés.

En effet, soit l'économie marocaine devient une économie émergente grâce à ses potentialités et à la coordination des énergies de toutes ses composantes, soit elle manquera son rendez-vous avec l'Histoire.

Notre modèle de développement a atteint un niveau de maturité qui l'habilite à faire une entrée définitive et méritée dans le concert des pays émergents. Toutefois, les prochaines années seront décisives pour préserver les acquis, corriger les dysfonctionnements et stimuler la croissance et l'investissement.

Alors, ce modèle peut-il progresser, en relevant les défis et en éliminant les obstacles auxquels il est confronté ?

Si les pays s'appuient essentiellement sur la compétitivité de leurs entreprises, notamment celles qui exportent leurs produits vers les marchés mondiaux, l'économie marocaine a enregistré, hélas, un retard significatif en la matière, en raison de l'éparpillement et de la faiblesse du tissu industriel et de la concurrence du secteur informel.

Cette situation appelle la mise en place de groupes forts et d'entreprises puissantes permettant de renforcer la résilience de l'économie nationale, tant pour faire face à la concurrence internationale que pour tisser des partenariats avec les petites entreprises à même de favoriser le développement au niveau national.

Se doter de ressources humaines qualifiées est un préalable majeur pour rehausser la compétitivité et répondre ainsi aux exigences du développement et du marché de l'emploi et pour accompagner la progression et la diversification que connaît l'économie nationale.

Comme tout le monde le sait, la bonne gouvernance est la clé de réussite de toute réforme. Elle est essentielle à la réalisation des objectifs de toute stratégie.

Dans quelle mesure le système de gouvernance actuel dans les secteurs productifs marocains peut-il contribuer à la mise à niveau et au développement de l'économie nationale ?

Il est vrai que l'objectif de rejoindre les pays émergents ne peut se concrétiser que si l'on continue à améliorer le climat des affaires, notamment en allant de l'avant dans la réforme de la Justice et de l'Administration, la lutte contre la prévarication et la moralisation de la vie publique. Nous estimons que cette tâche est une responsabilité qui incombe à toute la société, citoyens et associations, et qu'elle n'est pas du seul ressort de l'État.

Il convient aussi de renforcer le rôle stratégique de l'État en matière de régulation et d'organisation et d'engager avec audace les grandes réformes, notamment en matière de régimes de retraite et de fiscalité, tout en veillant à poursuivre l'application des règles de bonne gouvernance dans tous les secteurs.

Cher peuple,

Le processus de développement de certains pays émergents se caractérise par l'apparition de symptômes négatifs illustrés par le creusement des écarts entre les couches sociales.

C'est pourquoi Nous veillons à ce que le développement économique aille de pair avec l'amélioration des conditions de vie du citoyen marocain.

En effet, Nous ne voulons pas d'un Maroc à deux vitesses : des riches qui bénéficient des fruits de la croissance et s'enrichissent davantage ; et des pauvres restés en dehors de la dynamique de développement et exposés à plus de pauvreté et de privation.

C'est dans cet esprit que s'inscrivent les programmes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, expérience dont plusieurs pays ont exprimé le souhait de profiter, ainsi que le volet social des plans sectoriels qui attachent un intérêt particulier au développement local et humain.

Nous avons tenu à mettre en évidence et confirmer la réputation des Marocains connus pour leur sérieux et leur dévouement au travail. En effet, nos citoyens ont démontré leur capacité à donner et à créer, dès lors qu'ils disposent des moyens nécessaires et des conditions idoines pour entreprendre n'importe quelle action, de n'importe quelle nature, petite ou grande, intellectuelle ou manuelle, et ce, en dépit du fléau du chômage.

L'élément humain reste la vraie richesse du Maroc et l'une des composantes essentielles de son capital immatériel. Nous avons appelé dans le Discours du Trône à quantifier et à valoriser ce capital, compte tenu de la place qui lui revient dans l'impulsion de tous les chantiers et de toutes les réformes et en matière d'insertion dans l'économie de la connaissance.

Le progrès réalisé par le Maroc n'est pas dû au hasard. Il est le résultat d'une vision claire et de stratégies rigoureuses, et des efforts et des sacrifices consentis par tous les Marocains.

À cet égard, Nous saluons les gouvernements qui se sont succédés jusqu'à présent pour le patriotisme sincère et le sens élevé des responsabilités dont ils ont fait preuve dans la gestion des affaires du pays.

Nous rendons également hommage au rôle clé joué par les entreprises citoyennes dans l'impulsion du développement économique et social du pays.

Nous nous félicitons également du rôle croissant des organisations de la société civile, et de leur participation efficiente à la dynamique de développement.

Nous rendons un hommage particulier aux partis politiques et aux syndicats sérieux que la Constitution a consacrés comme acteurs clés et incontournables au sein de l'État et de la société, compte tenu de leur capital de militantisme, et au vu du patriotisme sincère et du civisme responsable dont ils font preuve dans le traitement des questions majeures de la Nation.

Nous adressons l'expression de nos remerciements à toutes les organisations syndicales pour le rôle majeur qu'elles ont joué, au cours des 15 dernières années, dans la consolidation de la paix sociale

comprise au sens large, sans pour autant renoncer à leurs principes constants, en s'attelant à défendre les droits et les intérêts sociaux et économiques de la classe ouvrière.

Aussi, il Nous a été donné d'accéder à la requête qui Nous a été soumise par les organisations syndicales concernant leur représentation au sein de la Chambre des Conseillers, laquelle s'apparentait, dans la première version du projet de la nouvelle Constitution, à une chambre réservée uniquement aux représentants des collectivités territoriales.

Nous avons à cœur de voir ces organisations continuer à jouer le rôle qui leur incombe dans la société et en matière de développement. Elles se doivent de remplir les obligations nationales qui leur échoient en matière d'édification, de réforme et de consolidation de la paix sociale, et ce, au même titre qu'elles jouissent des droits que leur confère la loi.

Nous tenons, par ailleurs, à rendre hommage aux professionnels de l'Enseignement, hommes et femmes, notamment ceux exerçant en milieu rural, pour leurs efforts dédiés à la formation de générations de cadres qualifiés ayant apporté leur contribution à la mise en œuvre des chantiers de développement. Nous les saluons également pour leurs sacrifices en faveur de l'éducation des générations montantes.

Cher peuple,

Gagner le pari de rattraper les pays émergents n'est pas impossible, quand bien même cette entreprise recèlerait de nombreuses difficultés et de multiples défis.

Le Maroc, grâce en soient rendues à Dieu, dispose, pour relever ces défis, de toutes les potentialités nécessaires, avec, au premier chef, sa jeunesse lucide et responsable.

Nous sommes convaincu qu'en vertu du patriotisme, des valeurs de citoyenneté constructive et du génie créateur qui les caractérisent, nos jeunes, filles et garçons, sont aptes à contribuer au développement de leur pays et à relever les défis liés à son entrée au club des pays émergents.

Ainsi, nous continuons tous à porter le flambeau de la Révolution renouvelée du Roi et du peuple, forts d'une symbiose indissoluble entre les composantes de la Nation, et constamment fidèles à la mémoire immaculée de Son Glorieux Héros, Notre Grand-père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V et de son compagnon de lutte, Notre illustre Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu les ait en Sa sainte miséricorde, et au souvenir des valeureux martyrs de la Résistance et de la Libération.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AMIR AL-MOUMININE, AUX PÈLERINS MAROCAINS

RABAT, 10 SEPTEMBRE 2014

Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Honorables pèlerins, Assalamou alaïkoum warahmatoullahi wabarakatouh.

Suivant l'heureuse tradition que Nous avons toujours observée en Notre qualité d'Amir Al Mouminine, protecteur de la foi et du culte, Nous vous adressons ce message à l'occasion du départ du premier groupe de nos pèlerins qui s'appêtent à se rendre aux Lieux Saints, entourés de la protection divine. Notre initiative procède de la volonté de Notre Majesté d'honorer les obligations édictées par Dieu, et de veiller pleinement au bon déroulement des rituels et à la parfaite observance des préceptes de notre religion, notamment pour ce qui est de l'accomplissement du pèlerinage qui constitue un des cinq piliers de l'Islam. Nous avons également à cœur de permettre à ceux qui s'y préparent, avec l'aide et la bénédiction divine, d'accomplir ce pèlerinage avec foi, en toute sécurité, dans la quiétude et la sérénité.

Voilà pourquoi Nous tenons à suivre de près, chaque année, les préparatifs de la saison de pèlerinage, prodiguant les Hautes Directives Royales au ministère des Waqf et des Affaires Islamiques, pour que soient prises toutes les dispositions nécessaires afin que Nos fidèles sujets puissent accomplir comme il se doit les rites du pèlerinage. Il s'agit, entre autres dispositions, d'organiser leur séjour aux Lieux Saints, de veiller sur leur installation et leurs déplacements, de leur dispenser les directives religieuses nécessaires, et de les initier aux prescriptions de la loi islamique et aux règles à observer dans l'accomplissement de ce devoir religieux éminemment important. Le Prophète Paix et Salut sur Lui a dit à cet égard : Le pèlerinage agréé n'a d'autre récompense que le paradis.

C'est donc le moment idoine de passer en revue avec vous, honorables pèlerins, les Hautes Orientations et Directives que voici : il vous appartient de vous imprégner des règles prescrites pour accomplir le devoir du pèlerinage, et de vous y préparer psychologiquement dans le respect des normes et des conventions en la matière. Vous vous devez notamment de faire preuve de haute moralité, de bienveillance, de tolérance et de transcendance. Sachez dépasser vos égoïsmes, maîtriser vos envies et brider vos passions.

Concentrez-vous plutôt sur l'adoration de Dieu, et tâchez de faire des émules parmi Ses adorateurs obéissants.

N'arrêtez pas de L'invoquer, de Le glorifier et d'implorer Son pardon et Sa miséricorde. Le Coran dit en substance : «Le pèlerinage se fera dans des mois connus. Celui qui l'entreprendra doit s'abstenir des femmes, des transgressions des préceptes, et de rixes. Le bien que vous ferez sera connu de Dieu. Prenez des provisions pour le voyage. La meilleure provision cependant est la piété».

À cet égard, Nous savons que vous avez reçu de la part de nos savantes et savants émérites, sous l'égide du ministère des Waqf et des Affaires Islamiques, les directives religieuses et les prescriptions légales en la matière. Soyez donc à la hauteur du devoir qui vous attend : consacrez votre temps aux invocations de Dieu, aux prières qu'Il a prescrites et aux suppliques surérogatoires. De cette saison religieuse privilégiée, vous tirerez ainsi le meilleur parti et l'opportunité de purifier vos âmes. À ce propos, le Prophète Paix et Salut sur Lui a dit que celui qui a accompli le pèlerinage sans proférer d'obscénités ni commettre de perversité redevient comme le jour où sa mère le mit au monde.

Vous n'ignorez pas les impératifs liés à l'accomplissement du pèlerinage dans les Lieux Saints, notamment le devoir de se conformer pleinement aux mesures pratiques d'organisation destinées à assurer la sécurité, la sûreté et la discipline et qui sont prises par les autorités compétentes dans le Royaume frère d'Arabie Saoudite, sous la conduite de Notre vénérable frère, le Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Ibn Abdulaziz, que Dieu le garde. En effet, Sa Majesté tient à ce que les hôtes du Miséricordieux puissent bénéficier du repos et de la sérénité, et accomplir leurs rituels dans l'ordre et la discipline. Tâchez donc, honorables pèlerins, de vous astreindre scrupuleusement au respect de ces mesures. Il vous appartient également de vous conformer aux dispositions et règlements établis à cet effet par Notre ministre des Waqf et des Affaires Islamiques, qui s'emploie à améliorer les conditions de travail en prenant, conformément à Nos Hautes Instructions Royales, les mesures efficaces nécessaires pour vous assurer les meilleures conditions de confort, de séjour, de transport, de protection sanitaire, et d'encadrement et de suivi administratifs. Nous saluons donc les efforts déployés par lui-même et par ses collaborateurs dans le département concerné tout au long de la saison de pèlerinage.

Vous allez entreprendre les rituels du pèlerinage selon les étapes chronologiques et spatiales convenues. Veillez donc à en appréhender les différentes significations et finalités, et les multiples enseignements. Songez en particulier à la phase d'arrêt sur le Mont Arafat. C'est assurément le jour le plus grand du pèlerinage, où furent révélées ces paroles du Très-Haut : «Aujourd'hui j'ai mis le sceau à votre religion, et Je vous ai comblés de la plénitude de ma grâce. Il m'a plu de vous donner l'Islam comme religion».

Sachez que vous allez réaliser vos vœux les plus chers en visitant l'illustre tombe Prophétique à Médine, pour saluer le Prophète de la miséricorde, Notre aïeul, Paix et Salut sur Lui. C'est par notre Prophète, en effet, que Dieu a transmis le Message parachevant la religion agréée par Lui pour l'humanité, et faisant de Sidna Mohammed le Sceau des Prophètes et des Messagers.

Cette visite se distingue par des règles, des prières et des implorations particulières. En récitant vos prières pour vous-mêmes et en faveur de vos proches, dans cet endroit solennel et d'autres places de recueillement et d'implorations susceptibles d'être exaucées, n'oubliez pas de prier pour votre Roi qui

veille sur votre unité, votre sécurité et votre stabilité. Priez pour que le Tout-Puissant guide Nos pas, et couronne de succès l'action que Nous menons pour rehausser le statut et la position du Maroc, pour préserver son unité et pour lui assurer davantage de progrès et de prospérité.

Priez pour que le Très-Haut Nous comble en la personne du Prince Héritier, Son Altesse Royale le Prince bien-aimé Moulay El Hassan, et tous les membres de Notre famille chérifienne. Puisse-t-Il couvrir de Sa divine miséricorde Nos vénérés Grand-père et Père, Sa Majesté le Roi Mohammed V et Sa Majesté le Roi Hassan II que Dieu bénisse et perpétue leur mémoire.

Pour conclure, Nous réitérons aux femmes et aux hommes se rendant aux lieux saints, Nos vœux pour que leur pèlerinage soit agréé et amplement récompensé par le Très-Haut. Puisse-t-Il exaucer vos vœux, vous accorder bonheur et prospérité et vous assurer un bon et fructueux retour à la patrie. Dieu est l'Audient. Il est le Tout-Puissant.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 69^{ÈME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

NEW YORK, 25 SEPTEMBRE 2014

Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses compagnons,

Monsieur le Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies,

Majestés, Excellences, Altesses, Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de prendre part à la 69^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, pour laquelle vous avez proposé, Monsieur le Président, comme thème focal, la question du développement humain durable, pour l'après 2015.

C'est un choix pertinent qui s'inscrit au cœur des priorités de notre organisation, et qui constitue un point de rencontre où convergent les considérations économiques, sociales, environnementales, sécuritaires et politiques.

Il M'a donc paru opportun de consacrer Mon allocution à ce sujet important. Quant aux autres points inscrits à l'ordre du jour de cette session, les positions du Royaume du Maroc y afférentes seront exposées lors des réunions des commissions de l'Assemblée Générale, ou dans le cadre des rencontres ministérielles qui auront lieu en marge de l'Assemblée.

La réalisation du développement durable constitue l'un des défis les plus pressants pour l'humanité entière, surtout qu'il s'agit de trouver le nécessaire équilibre entre les impératifs du progrès économique et social et l'exigence de protection de l'environnement ainsi que la nécessité de préserver les droits des générations à venir.

Conscient du caractère impérieux de ces défis, nous nous employons à construire un modèle de développement particulier fondé sur les valeurs civilisationnelles et les spécificités du peuple marocain, en interaction positive avec les principes et les objectifs internationaux en la matière.

Ainsi, le Maroc est arrivé à mettre au point une initiative nationale pionnière pour la promotion du développement humain, parallèlement à des programmes ambitieux dans le domaine des énergies renouvelables, notamment solaire et éolienne, tenues pour être des piliers du développement durable.

Mais, Je ne suis pas ici aujourd'hui pour vous faire un exposé sur l'expérience et les réalisations de Mon pays. Je suis venu porteur d'un appel à l'équité pour les pays en développement, surtout en Afrique, un appel pour une approche objective de la problématique du développement dans ce continent.

Comme vous le savez, le développement durable ne se décrète pas par des décisions ou des recettes toutes prêtes, pas plus qu'il n'existe un seul et unique modèle en la matière.

En effet, chaque pays a un parcours qui lui est propre, selon son évolution historique, son patrimoine civilisationnel et ses ressources humaines et naturelles, outre ses particularités politiques et ses choix économiques, ainsi que les écueils et les défis qu'il vient à affronter.

C'est dire que ce qui s'applique au Maroc ne doit pas être retenu comme unique paramètre pour juger de l'efficacité de tout autre modèle de développement; pas plus qu'il ne devrait y avoir de comparaison entre les États, quelle que soit la similitude des circonstances, et indépendamment de l'appartenance au même espace géographique.

Par conséquent, le premier appel que Je lance du haut de cette tribune est un appel pour le respect des spécificités de chaque pays, dans son itinéraire national, et de la volonté qui est la sienne d'édifier son propre modèle de développement. Cela vaut surtout pour les pays en voie de développement qui pâtissent encore des effets de la colonisation.

Le colonialisme a causé de grands préjudices aux États qui en ont subi la tutelle. Le colonisateur y a entravé le processus de développement pendant de longues années. Il a exploité leurs richesses et les potentialités de leurs enfants, tout en altérant en profondeur les coutumes et les cultures respectives de leurs peuples. Il a instillé les ferments de la division entre les composantes d'un même peuple, et planté les germes du conflit et de la discorde entre les États du voisinage.

Même si de nombreuses années se sont écoulées depuis, il n'en demeure pas moins que les États coloniaux portent une responsabilité historique pour la situation difficile, parfois dramatique, que vivent certains États du Sud, surtout en Afrique.

Aujourd'hui, après tous ces effets pervers, ces États n'ont pas le droit d'exiger des pays du Sud, un changement radical et rapide selon un schéma étranger à leurs cultures, leurs principes et leurs atouts propres; comme si le développement ne pouvait se réaliser qu'à l'aune d'un modèle unique : le modèle occidental.

Après ce constat, J'en arrive au deuxième appel que J'adresse à la communauté internationale : il faut davantage de réalisme et de sagesse dans les rapports avec ces États, dont il faut comprendre les circonstances ayant marqué leurs parcours respectifs vers la démocratie et le développement.

Mais certains États occidentaux, qui n'ont demandé l'autorisation de personne pour coloniser les pays du Sud, au lieu d'apporter le soutien nécessaire aux peuples de ces pays, s'obstinent à leur imposer des conditions drastiques qui entravent leur évolution naturelle vers le progrès.

Mieux encore ! les États occidentaux et les institutions qui en dépendent ne savent que donner des leçons, à profusion, et dans le meilleur des cas prodiguer quelques conseils.

Quant au soutien qu'ils concèdent, il est très faible et systématiquement soumis à conditions.

Plus encore ! Ils exigent des États du Sud qu'ils réalisent la stabilité et le développement dans des délais très limités, selon des modalités déterminées qui leur sont imposées sans tenir compte des parcours respectifs et des particularités nationales de ces États.

La stabilité ne peut se réaliser sans développement ; et le développement n'est possible que dans la stabilité. Mais ils sont, l'un et l'autre, liés au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, des cultures et des coutumes de leurs peuples et aux conditions qui leurs sont assurées pour mener une vie libre et décente.

De même, l'opération de notation et de classement de ces États selon les paramètres en vigueur actuellement suscite de nombreuses interrogations.

Ces critères ont montré leurs limites et, souvent, leur décalage par rapport à la réalité des États du Sud, ainsi que leur incapacité à présenter une image objective du niveau de développement humain dans ces pays.

Or ces aides, déjà faibles malheureusement, sont accordées souvent sur la base de ces classements, et à des conditions intenable.

Nous préconisons donc que le capital immatériel figure désormais parmi les principaux critères de mesure et de classement de la richesse des États.

Comme l'affirment les études effectuées par la Banque mondiale, le capital immatériel repose sur une série de données liées au vécu des populations, telles que la sécurité et la stabilité, les ressources humaines ainsi que le niveau des institutions, et la qualité de la vie et de l'environnement. Ces données ont assurément un grand impact sur l'élaboration des politiques publiques.

C'est dire que l'évolution des États ne devrait être assujettie à aucune notation ou classement. En revanche, elle devrait être perçue et traitée comme un processus historique, se fondant sur les accumulations positives de chaque pays, dans le respect de ses spécificités.

Évoquer les effets négatifs du passé colonial, ne revient pas à tenter un procès contre qui que ce soit. Il s'agit plutôt d'un appel sincère à rendre justice aux États du Sud, en revoyant la manière de les aborder et en les soutenant dans leur évolution graduelle vers le progrès.

J'ai déjà affirmé, dans Mon discours à Abidjan, en février dernier, que l'Afrique n'avait pas tant besoin d'aides humanitaires que de partenariats mutuellement bénéfiques.

J'ai également insisté sur la nécessité pour l'Afrique de s'affranchir de son passé et de ses problèmes politiques, économiques et sociaux, en comptant essentiellement sur ses capacités propres pour réaliser son développement.

Le Maroc en a donné une illustration tangible en signant des accords importants avec un certain nombre de pays africains frères.

Je citerai à cet égard, en particulier, l'accord stratégique entre le Maroc et le Gabon dans le domaine de la production des engrais et leur acheminement vers les pays africains. C'est un arrangement qui est de nature à conforter le processus de développement, et à garantir la sécurité alimentaire dans le continent, d'autant plus que l'Afrique dispose d'une grande réserve de terres non exploitées, représentant 60% des terres en friche à l'échelle mondiale.

C'est un modèle original de coopération entre pays du Sud, qui met en relief la capacité de nos États à faire avancer l'Afrique, en faisant en sorte qu'elle puisse compter sur elle-même et mettre en valeur les ressources naturelles de ses pays.

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, le développement ne se réduit pas à de simples projets et crédits financiers ; pas plus que le sous-développement n'est consubstantiel aux États du Sud.

En effet, le problème n'est pas inhérent à la nature ou aux aptitudes de l'homme africain, qui a déjà fait la démonstration de sa capacité à donner et à créer, dès lors qu'il trouve les conditions appropriées et qu'il se libère du lourd passif légué par le colonisateur.

De même, le problème de développement en Afrique n'est pas lié à la nature de la terre ni au climat, malgré ses rigueurs dans certaines régions. Il est plutôt imputable à une dépendance économique enracinée, et à la faiblesse des soutiens et des sources de financement, ainsi qu'à l'absence d'un modèle de développement durable.

Par conséquent, l'assistance apportée à ces États n'est ni un choix facultatif, ni une faveur ou un acte de générosité. C'est plutôt une nécessité, voire un devoir, bien que ce dont les peuples ont besoin en réalité, c'est plutôt d'une coopération fructueuse, fondée sur le respect mutuel.

Il s'agit donc de créer, au niveau de la pensée et de la pratique, les conditions propices pour opérer le passage d'une étape à une autre dans les processus de démocratie et de développement, sans ingérence dans les affaires intérieures des États, à charge pour eux, de souscrire aux principes de bonne gouvernance.

Monsieur le Président, Majestés, Altesses, Excellences,

Le monde aujourd'hui est à la croisée des chemins : soit la communauté internationale apporte son appui aux pays en développement, pour qu'ils puissent avancer et assurer la sécurité et la stabilité dans leurs régions respectives, soit nous aurons tous à supporter les conséquences de la montée des démons de l'extrémisme, de la violence et du terrorisme, qu'alimente le sentiment d'injustice et d'exclusion, et auxquels aucun endroit au monde ne pourra échapper.

Je suis convaincu que la prise de conscience croissante, par la communauté internationale des menaces transfrontalières que connaît le monde, en raison de la faiblesse du développement humain et durable, conjuguée à la foi des peuples dans la communauté de leur destin, auront un grand impact sur le réveil de la conscience universelle, en faveur d'un monde plus sûr, plus équitable, plus humain.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À L'OUVERTURE DE LA 1^{ÈRE} SESSION DE LA 4^{ÈME} ANNÉE LÉGISLATIVE DE LA 9^{ÈME} LÉGISLATURE

RABAT, 10 OCTOBRE 2014

Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,

L'année législative que Nous ouvrons aujourd'hui s'inscrit dans un contexte particulier. Elle intervient à deux années de la fin de la législature actuelle, délai fixé par la Constitution pour l'adoption de toutes les lois organiques.

C'est aussi l'année de parachèvement de la construction politique et institutionnelle qui consolide les acquis économiques et sociaux que le Maroc a réalisés dans différents domaines, et que J'ai évoqués dans Mon Discours du Trône et celui du 20 août.

Comme Je l'ai dit précédemment, nous savons qui nous sommes et où nous allons. De même, nous connaissons nos potentialités et avons conscience des difficultés et des défis à affronter.

Le Maroc a atteint aujourd'hui, grâce à Dieu, un niveau remarquable dans la marche vers le progrès. Désormais, la vision est claire, les institutions sont fortes de leurs compétences respectives dans le cadre de l'État de droit.

C'est un motif de fierté pour nous tous. Les Marocains, où qu'ils soient, individuellement et collectivement, sont tous en droit d'être fiers de leur appartenance à cette Patrie qui est la nôtre.

Comme Marocain, le sentiment qui M'est le plus cher dans la vie, c'est celui d'être fier de Ma marocanité.

Il vous appartient, à vous aussi, d'exprimer votre fierté patriotique. Vous devez l'illustrer concrètement chaque jour et à chaque instant, dans votre travail, dans vos relations, dans vos discours, dans vos foyers et dans l'exercice de vos responsabilités.

À celui qui ne saisit pas le sens de l'amour de la Patrie, et ne rend pas grâces à Dieu pour ce que ce pays lui a donné, Je dis : suivez ce qui se passe dans nombre de pays de la région. Il y a tant d'enseignements à en tirer, si l'on veut bien s'y arrêter. Quant à lui, le Maroc poursuit imperturbablement et avec confiance sa marche pour rejoindre le peloton des pays émergents.

Cette fierté d'appartenance au Maroc, c'est un sentiment patriotique sincère que chaque Marocain devrait éprouver.

C'est un sentiment qui ne se vend pas, ne s'achète pas et ne tombe pas du ciel non plus. C'est plutôt une sensation noble qui jaillit du fond du cœur et se nourrit d'une bonne initiation aux valeurs de patriotisme et aux vertus de l'éthique et de la morale. C'est une sensation qui grandit avec le citoyen, approfondit sa foi et renforce son attachement à la patrie.

Mais la fierté ne signifie ni le repli sur soi, ni la condescendance à l'égard de l'autre. Car les Marocains sont connus pour être ouverts et en interactivité positive avec les différents peuples et civilisations.

Mais le renforcement et la préservation de cette sensation exigent beaucoup d'efforts et des actions soutenues. Car il s'agit d'assurer les conditions d'une vie digne à tous les citoyens et leur permettre le plein exercice des droits inhérents à la citoyenneté ; à charge pour eux d'assumer également les devoirs qui s'y attachent.

Ici Je M'adresse à vous, Mesdames et Messieurs les politiciens, pour dire : vous êtes responsables d'abord et avant tout de la préservation, voire du renforcement de cette fierté. Il vous appartient, pour ce faire, de consolider la confiance du citoyen dans les institutions administratives et les institutions élues, et ce, en étayant leur crédibilité et leur efficacité, de sorte que le citoyen sente qu'elles sont effectivement à son service.

À tous les citoyens Je dis : vous êtes la source et la finalité de cette fierté, et la Patrie n'a d'existence que par et pour vous. Il vous incombe donc d'en faire la démonstration, en vous impliquant dans tous les domaines de l'action nationale, notamment en votant dans les élections. Car, en effet, le vote est considéré à la fois comme un droit et un devoir national, destinés à choisir les personnes appelées à gérer les affaires publiques.

Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,

Notre pays jouit de considération, de respect, de confiance et de crédibilité, aux niveaux régional et international. Nous bénéficions, de surcroît, d'une image positive auprès des peuples du monde.

Mais il faut que nous sachions tous qu'il existe, en revanche, des parties qui jalourent le Maroc pour son parcours politique, sa marche vers le développement, sa sécurité, sa stabilité et son capital historique et civilisationnel. Elles sont envieuses de la fierté qui anime les Marocains à l'égard de leur Patrie.

Il Me vient à l'esprit ces paroles de Mon Aïeul, le Prophète Sidna Mohammed Paix et Salut sur Lui : «que Dieu multiplie les jaloux qui nous envient ». Car, en effet, la multiplication des envieux signifie la

multiplication des réalisations et des ressources. En revanche, celui qui ne possède rien n'a rien à se faire envier.

Mais malgré les manigances des envieux, nous restons attachés au respect de l'exercice des droits et des libertés. Parallèlement, la citoyenneté induit, entre autres devoirs, l'engagement de respecter les institutions de l'État dont la protection est l'affaire des autorités gouvernementales et judiciaires compétentes, des institutions des droits de l'Homme et des instances de régulation et de gouvernance, chacune pour ce qui la concerne.

Nous ne sommes pas contre la liberté d'expression et la critique constructive, mais plutôt contre le nihilisme et le reniement de la Patrie. Car le Maroc restera toujours le pays des libertés, qui sont garanties par la Constitution.

En outre, le Maroc a besoin de tous ses fils, de toutes les forces vives et influentes, surtout les ONG de la société civile, dont Nous ne cessons d'encourager les initiatives sérieuses, compte tenu de leur rôle positif en tant que contre-pouvoir et force de proposition qui contribue à la critique constructive et à l'équilibre des pouvoirs.

Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,

L'année législative en cours est une année décisive dans le processus politique de notre pays, compte tenu des échéances qui y sont prévues.

Je voudrais ici souligner que le choix démocratique, qui est voulu par tous les Marocains est un choix constant et irréversible, dont Nous nous attachons à poursuivre la consolidation.

Mais la question qui s'impose aujourd'hui avec force est celle-ci : y'a-t-il un accompagnement de ce progrès de la part de tous les acteurs politiques, aux niveaux du discours et de la pratique ?

Le discours politique commande la sincérité à l'égard du citoyen, l'objectivité dans l'analyse ainsi que le respect entre tous les acteurs concernés, de sorte qu'ils soient tous au service de la Patrie et non des protagonistes politiques, divisés par leurs intérêts étriqués.

Or, l'observateur de la scène politique nationale en général, et parlementaire en particulier, constate que le discours politique ne se hisse pas toujours au niveau des aspirations du citoyen, précisément parce qu'il est fortement arrimé à des calculs partisans ou politiques.

S'il est du droit de tout parti politique ou de tout parlementaire de penser à son avenir politique et à gagner la confiance des électeurs, cela ne devrait pas être au détriment des grandes causes nationales et des préoccupations réelles des citoyens.

Quant à la pratique de la chose politique, elle devrait reposer, en particulier, sur la quête permanente de la proximité interactive avec le citoyen. Elle induit aussi la nécessité de s'astreindre aux lois et aux règles de déontologie, contrairement aux agissements et aux comportements de certains élus, qui sont préjudiciables à eux-mêmes, à leurs partis respectifs et à leur patrie, ainsi qu'à l'action politique, dans le sens noble du terme.

Cela implique qu'une véritable charte éthique de l'action politique soit adoptée de manière générale, sans se limiter à certains articles prévus dans les règlements intérieurs des deux Chambres du Parlement.

Par ailleurs, cela nécessite avant tout de se pencher avec le sérieux nécessaire sur les priorités nationales, tout en faisant prévaloir l'esprit de consensus positif, notamment lors de l'adoption des lois organiques relatives aux institutions constitutionnelles et aux grandes réformes.

Dans ce cadre, la priorité doit être donnée à l'adoption des textes relatifs à la réforme de la Justice, notamment ceux portant sur la mise en place du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire et l'approbation du Statut des Magistrats.

En effet, la justice est le principe garant de la sûreté et de la sécurité des citoyens et de la protection de leurs biens. Elle est également le pilier de la sécurité judiciaire, considérée comme un catalyseur du développement et de l'investissement.

S'agissant de la justice constitutionnelle, Nous procéderons prochainement, par la grâce de Dieu, à l'installation de la Cour constitutionnelle, dotée de larges compétences. À cet égard, Nous appelons les deux Chambres du Parlement à faire preuve de responsabilité et de patriotisme en respectant les critères de savoir-faire, de compétence et d'intégrité dans le choix des membres du Conseil qu'elles sont habilitées à élire en vertu de la Constitution.

Il importe aussi de parachever, conformément aux nouvelles dispositions, la mise en place des institutions de la démocratie participative et de la bonne gouvernance. À cet égard, Nous appelons le Gouvernement et le Parlement à se prévaloir davantage des avis et des expertises dont disposent ces institutions.

Ainsi que vous le savez, cette année sera foisonnante d'importantes échéances, avec, au premier chef, la mise en place de la régionalisation avancée.

À moins d'une année des élections locales et régionales, Je M'adresse à tous les acteurs politiques :

Quelles élites et quels programmes avez-vous préparés pour assurer la gestion des affaires publiques ?

Le grand défi auquel le Maroc fait face aujourd'hui, ne concerne pas que la répartition des pouvoirs entre le Centre, les régions et les collectivités locales. Il porte plutôt sur le bon exercice de ces pouvoirs et l'impératif de les mettre au service du citoyen.

Partant, les prochaines élections ne doivent pas être une fin en soi. Elles doivent plutôt constituer un espace de compétition politique entre les programmes et les élites, et non une arène où se livrent surenchères et luttes politiciennes.

Nous estimons qu'il n'y a pas qu'un gagnant et un perdant dans les combats électoraux, car tout le monde est gagnant. En fait, le grand vainqueur, c'est le Maroc, car même ceux qui ne gagnent pas la confiance de la majorité des citoyens, contribuent par leur participation à renforcer le dynamisme des institutions élues.

Ils doivent également former l'Opposition constructive et proposer les alternatives réalistes leur permettant d'assurer l'alternance dans la gestion de la chose publique.

Le grand perdant, quant à lui, est incarné par ceux qui considèrent que leurs sièges sont une rente ou un héritage acquis ad vitam aeternam. Tant et si bien que, lorsqu'ils ne remportent pas les élections, ils prétendent qu'elles sont truquées. Mais quand ils gagnent, ils se taisent, profitant ainsi de la régularité des scrutins pour accéder à la gestion des affaires publiques.

Il est vrai que les élections, comme c'est le cas dans tous les pays, connaissent certains abus, sur lesquels statuer revient à la Justice et au Conseil Constitutionnel, lequel a décidé d'annuler certains sièges lors des dernières élections.

Aussi, Nous appelons tout le monde à bien préparer ces échéances et à faire preuve d'un patriotisme sincère en respectant la volonté des électeurs.

Vous n'ignorez pas ce qu'exige de vous le devoir de défendre en permanence l'intégrité territoriale du pays.

À cet égard, Nous saluons les efforts sincères que vous déployez dans le cadre de la diplomatie parlementaire et partisane. Et s'il est de Mon devoir, en tant que Roi, de signaler les dysfonctionnements et de veiller à les corriger, il M'incombe aussi de rendre à chacun son dû.

Depuis le Discours que J'ai prononcé devant vous l'année dernière, les parlementaires ont consenti des efforts considérables, notamment pour faire face aux tentatives visant à instrumentaliser la question des droits de l'Homme dans nos Provinces du Sud, et durant les négociations avec l'Union Européenne sur l'Accord de pêche.

Nous vous engageons, donc, à rester mobilisés et vigilants pour contrecarrer les adversaires du Maroc.

Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,

Nous estimons que le capital humain est notre atout majeur dans toutes nos réalisations économiques, sociales, politiques et en matière de droits de l'Homme. C'est également notre arme pour relever les défis du développement et intégrer la société du savoir et de la communication.

Aussi, Nous avons constamment attaché la plus haute importance à la formation et à la qualification d'un citoyen fier de son identité et ouvert aux valeurs universelles, notamment à travers la poursuite de la réforme du Système d'éducation et de formation.

Dans ce cadre, Nous appelons le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique à reconsidérer la vision et le contenu de la Réforme, ainsi que les approches suivies en la matière, notamment en se penchant sur les questions substantielles que Nous avons définies dans le Discours du 20 août de l'année dernière.

Nous en citons plus particulièrement la recherche d'une solution à la problématique des langues d'enseignement, le dépassement des divergences idéologiques qui entravent la réforme et l'adoption de programmes et de curriculums adaptés aux exigences du développement et du marché de l'emploi.

Il convient aussi d'attacher toute l'attention requise à la formation professionnelle et à la maîtrise des langues étrangères pour permettre aux lauréats d'être au diapason du progrès technique et d'intégrer les nouveaux métiers du Maroc.

Nous avons bon espoir de voir le travail mené par le Conseil pour l'évaluation de la Charte de l'éducation et de la Formation, le vaste dialogue national et les rencontres régionales couronnés par la formulation de recommandations propres à réformer l'école marocaine et à en accroître le rendement.

Dans la perspective de l'élaboration par le Conseil d'une feuille de route claire, les Départements concernés doivent poursuivre leurs programmes de réforme, sans interruption ou temporisation.

Pour conclure, Nous tenons à saisir l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la Femme, fêtée le 10 octobre, qui coïncide avec la date à laquelle Nous avons annoncé, en 2003, le Code de la Famille, pour exprimer Notre estime à la femme marocaine, où qu'elle se trouve, et indépendamment des différentes positions qu'elle occupe et de toutes les catégories dont elle est issue, à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc, et ce, en reconnaissance de son concours efficient au développement du pays.

Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,

Vous abordez une année législative décisive, qu'il s'agisse du parachèvement de la mise en place des institutions, de la mise en œuvre de la régionalisation avancée ou de la réforme du Système d'éducation et de formation.

Soyez donc, que Dieu vous garde, à la hauteur de ces échéances et donnez le bon exemple, par l'acte et par la parole, au citoyen fier de son appartenance à sa Patrie.

«Tenez vos engagements, car les hommes seront interrogés sur leurs engagements ». Véridique est la parole de Dieu.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 9^{ÈME} SESSION DU FORUM POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

MARRAKECH, 13 OCTOBRE 2014

Louange à Dieu seul, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire,

Son Excellence Monsieur Macky Sall, Président de la République du Sénégal,

Son Excellence Monsieur José Maria Pereira Neves, Premier ministre et ministre de la réforme d'État du Cap Vert,

Son Excellence Monsieur Carlos Lopes, Secrétaire Exécutif de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable d'adresser le présent message aux participants à ce Forum continental de grande envergure et de les assurer de toute Notre considération.

Nous voudrions, également, exprimer la grande fierté du Royaume du Maroc d'accueillir la 9^{ème} session de ce Forum et dire combien Nous apprécions l'initiative de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique de tenir cette session, pour la première fois, en dehors de son siège à Addis-Abeba.

En portant votre choix sur la ville de Marrakech pour traiter d'une thématique aussi pertinente que de grande actualité : «Les modes de financement novateurs pour la transformation de l'Afrique», vous rendez hommage à toute l'action déployée par Notre pays en faveur de l'Afrique, tout comme vous célébrez l'engagement des opérateurs économiques du Maroc en faveur du décollage économique et de l'insertion compétitive de notre Continent dans les flux de la mondialisation.

Nous tenons, à cet égard, à rendre hommage à la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique, et saluer les efforts qu'elle ne cesse de déployer en faveur du développement économique et humain de notre Continent.

Le système des Nations Unies trouvera toujours dans le Royaume du Maroc un partenaire constamment engagé et inlassablement déterminé pour conforter et soutenir ses initiatives et ses actions constructives en faveur de l'Afrique.

Nous sommes persuadé que la convergence de vues entre nous, pays africains, pour ce qui concerne les conditions de développement et du décollage économique de l'Afrique, est porteuse de fortes synergies et de formidables complémentarités qu'il nous appartient de mettre en œuvre et de mobiliser de la manière la plus ambitieuse qui soit.

Notre Continent est aussi déterminé que volontariste à enclencher une dynamique nouvelle pour l'émergence d'une «nouvelle Afrique», une Afrique fière de son identité, une Afrique moderne et débarrassée des idéologies et des archaïsmes, une Afrique audacieuse et entreprenante.

Cette volonté constitue en soi un appel à la communauté internationale pour une approche objective de la problématique du développement en Afrique.

Car, comme Nous avons eu l'occasion de l'exprimer devant la 69^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le problème de développement en Afrique n'est pas lié à la nature de la terre ni au climat, mais il est plutôt imputable à une dépendance économique enracinée, et à la faiblesse des soutiens et des sources de financement, ainsi qu'à l'absence d'un modèle de développement durable.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Notre appel à la communauté internationale pour qu'elle développe à l'égard de notre continent un regard novateur, à rebours des schémas classiques, n'a d'égal que l'engagement constant des pays africains eux-mêmes à expérimenter et à mettre en œuvre de nouvelles approches partenariales et à développer une coopération Sud-Sud novatrice, solidaire et mutuellement bénéfique.

Le Royaume du Maroc est constamment animé par ce grand dessein et prône, dans le cadre de ses relations avec ses frères africains, une démarche globale et intégrée, susceptible de promouvoir, dans le même élan, la paix et la stabilité, de favoriser le développement humain durable pour toutes les africaines et les africains, de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États et de préserver l'identité culturelle et spirituelle de nos populations.

Nous œuvrons, avec la même conviction, pour que l'Afrique fasse confiance à l'Afrique et pour que Notre continent mobilise tous les atouts qui sont les siens, en vue de tirer profit de toutes les opportunités ouvertes par la mondialisation.

Il est de plus en plus admis qu'après les indépendances dans les années 60, les pays africains forgent, aujourd'hui, leur indépendance économique. Tout comme il est désormais acquis que l'Afrique constitue la nouvelle frontière de la croissance mondiale.

Les échanges commerciaux de notre continent avec le reste du monde ont augmenté de 200% depuis 2000. La population africaine atteindra 2 milliards de personnes à l'horizon 2050, ce qui permet à l'Afrique d'apparaître, à juste titre, comme la jeunesse du monde. Le taux de pauvreté sur le continent diminue à un rythme soutenu. Le commerce régional entre pays africains est en plein essor.

À cet égard, il est important de relever qu'au-delà de la vision stratégique d'ensemble qui appréhende l'Afrique dans sa globalité, les instruments et mécanismes opérationnels que nous serons appelés à développer ensemble devraient explorer, avec un intérêt égal, la dimension sous régionale du Continent.

Cela nous permettra d'investir dans les communautés économiques régionales en tant que plateformes viables et compétitives. Une telle démarche permettra aux pays africains, tout en préservant leur ambition d'intégration continentale, de favoriser également l'expression de vocations régionales et l'éclosion d'espaces géo-économiques susceptibles de leur assurer un meilleur positionnement et une compétitivité accrue dans l'économie mondiale.

Pour le Royaume du Maroc, cette dynamique intra-africaine est essentielle. Ainsi, et en plus de son attachement indéfectible à la relance de l'Union du Maghreb Arabe, le Maroc poursuit son rapprochement avec plusieurs organisations régionales africaines, telles que la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Économique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA), la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) ou encore, la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Le Maroc est animé par une forte volonté d'inscrire ses relations avec l'ensemble de ces groupements économiques dans une logique mutuellement bénéfique, équilibrée et équitable.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

L'Afrique est en train d'émerger comme un nouveau pôle mondial de croissance du fait des énormes richesses et des potentialités dont elle dispose. Néanmoins, ce processus ne saurait être consolidé et renforcé sans une transformation structurelle des économies africaines et leur mutation vers des activités à haute valeur ajoutée et à fort contenu technologique.

Pour gagner ce pari, la dimension financière revêt une importance centrale. Il est évident que la mobilisation des ressources financières domestiques constitue le vecteur essentiel pour pérenniser le financement des grands projets d'investissement, particulièrement les infrastructures, et mieux se préparer pour réaliser les objectifs de développement post-2015.

Il est tout aussi important que la communauté internationale est appelée à faire montre de davantage d'imagination et de créativité pour mobiliser des instruments de financement novateurs susceptibles d'accompagner au mieux la transformation économique du continent et son développement durable.

À cet égard, le lancement par le Royaume du Maroc de la place financière «Casablanca Finance City» va favoriser une intégration financière de l'Afrique dans la finance internationale, facilitera les échanges intra-africains et canaliserà au mieux l'épargne mondiale vers l'investissement dans le continent. De

plus en plus d'investisseurs internationaux appréhendent "Casablanca Finance City" comme plateforme d'opérations financières et porte d'entrée aux marchés africains.

Nous nous réjouissons particulièrement de la mise en place, avec l'appui de la Banque Africaine de Développement, du «Fonds Africa 50» qui vient d'être domicilié au sein de cette place financière. Ce fonds permettra de doter notre Continent d'un mécanisme innovant permettant d'accroître la mobilisation de ressources à grande échelle et d'attirer des financements privés pour le développement et le financement de projets d'infrastructures en Afrique.

Dans le même sens, notre action pour la mobilisation de ressources financières en faveur de l'Afrique devra encourager la promotion de partenariats publics et privés et l'orientation du secteur privé vers des secteurs à haute valeur ajoutée, tels que les énergies renouvelables, l'agriculture, la technologie et les infrastructures.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Au regard de tous ces atouts et potentialités, il est plus pertinent que jamais de reconnaître que l'Afrique d'aujourd'hui a plus besoin de partenariats gagnant-gagnant, que d'assistance conditionnée. Des partenariats susceptibles de jouer le rôle de catalyseur pour la mobilisation des ressources financières, de faire progresser l'intégration économique régionale et d'améliorer le positionnement de l'Afrique dans la chaîne internationale de la création de la valeur.

Dans le même esprit, la mobilisation de la communauté internationale en faveur de l'accompagnement financier de l'Afrique devrait englober, avec un intérêt similaire, d'autres dimensions et paramètres aussi importants que la bonne gouvernance, la solidité des institutions, le renforcement des capacités institutionnelles, la cohésion spatiale et intergénérationnelle et la qualification de l'élément humain.

Notre continent qui change, est porteur d'un message d'espoir et de renouveau à la communauté internationale. C'est en fédérant les énergies et en mobilisant nos atouts respectifs que nous allons gagner ensemble le grand pari du 21^{ème} siècle, celui d'une Afrique unie, stable et prospère.

Je vous souhaite plein succès et réussite dans vos travaux.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

DISCOURS DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA NATION À L'OCCASION DU 39^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA MARCHÉ VERTE

RABAT, 06 NOVEMBRE 2014

Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher peuple,

Nous commémorons aujourd'hui, avec une immense fierté, le 39^{ème} anniversaire de la Marche Verte.

C'est l'occasion de faire le point sur l'évolution qu'ont connue nos provinces du Sud, et les défaillances ayant entravé leur marche, ainsi que les défis, internes et externes, auxquels elles sont confrontées.

Ces régions qui sont si chères à Notre cœur ont connu, depuis leur récupération, de nombreuses réalisations dans les domaines les plus variés. Cependant, les chantiers que nous allons engager, avec l'aide de Dieu, l'année prochaine, devraient être déterminants pour l'avenir de la région, car il s'agit de la mise en œuvre de la régionalisation avancée et du modèle de développement de nos Provinces du Sud.

Mais la régionalisation à laquelle nous aspirons ne se réduit pas à des textes juridiques et au transfert, du centre vers les régions, des ressources matérielles et humaines. Nous voulons plutôt qu'elle soit fondée sur le patriotisme sincère impliquant un attachement sans faille à l'intégrité territoriale de notre pays.

Nous voulons des zones et des régions solidaires, complémentaires, qui s'entraident et se soutiennent mutuellement.

Les Marocains, c'est un brassage civilisationnel authentique entre toutes les composantes constitutives de l'identité marocaine. Pour Nous, Ils sont tous égaux, sans distinction entre le «Jebli» et le Rifain, entre le Sahraoui et le Soussi etc....

Par conséquent, les recherches académiques sur les composantes de notre identité sont utiles pour la consolidation de notre unité nationale. Quant au débat fondé sur le sectarisme et tendant à semer la discorde, il est puéril et sans consistance.

Celui qui prétend ne pas appartenir à ce creuset est dans le tort, et quiconque tenterait de démontrer le contraire risquerait de s'y perdre.

La régionalisation que Nous appelons de Nos vœux a donc vocation à valoriser cette richesse et cette diversité humaine et naturelle. Elle est de nature à conforter ce brassage, cette solidarité et cette complémentarité entre les enfants de la Patrie unie et entre toutes ces régions.

Par conséquent, le Maroc uni des régions n'induit aucunement un quelconque sectarisme tribal. Sa diversité ne saurait être un facteur de division et de sécession, laquelle est tout simplement interdite, tant par l'ancienne Constitution du Royaume que par la nouvelle.

Cher peuple,

Il s'est écoulé quarante années de sacrifices, pour recouvrer la terre, libérer l'homme, redonner sa dignité au citoyen marocain au Sahara, gagner son cœur et renforcer son attachement à sa Patrie.

Nous avons une pensée émue et reconnaissante pour tous ceux qui ont donné leur vie à la défense du Sahara. Il y a des mères et des pères, de toutes les régions du Maroc, qui ont perdu leurs enfants au Sahara.

Il y a aussi des veuves qui ont supporté seules les fardeaux de la vie, ainsi que des orphelins qui, pour le Sahara, ont été privés de l'affection paternelle, et des jeunes qui, pour le Sahara, ont perdu leur liberté et vécu en détention pendant de longues années.

Car l'affaire du Sahara n'est pas la cause des Sahraouis uniquement. Le Sahara est l'affaire de tous les Marocains. Et, comme Je l'ai dit dans un Discours précédent : le Sahara est une question d'existence et non une question de frontières.

Le Maroc restera dans son Sahara, et le Sahara demeurera dans son Maroc jusqu'à la fin des temps.

Outre le don de soi, les Marocains ont consenti d'autres formes de sacrifices matériels et moraux, n'hésitant pas à partager leurs ressources avec leurs frères du Sud.

Chacun sait dans quel état se trouvait le Sahara avant 1975. À ceux qui ignorent ou feignent d'ignorer la vérité, Je livre ces quelques données :

Depuis la récupération de notre Sahara, pour chaque dirham des recettes de la région, le Maroc investit 7 dirhams dans son Sahara, dans le cadre de la solidarité entre ses régions et entre les enfants de la Patrie unie.

Quant aux indicateurs de développement humain dans la région, ils étaient, en 1975, inférieurs de 6 % par rapport aux régions du Nord du Maroc, et de 51 % par rapport à la moyenne nationale en Espagne.

Aujourd'hui, ces indicateurs dans les Provinces du Sud dépassent de loin la moyenne des autres régions du Royaume. Voilà pourquoi Je dis, et en toute responsabilité : assez de mystification sur une prétendue exploitation par le Maroc des richesses de la région !

Il est un fait que ce que produit le Sahara ne suffit pas à satisfaire les besoins de base de ses populations. Et Je le dis en toute franchise : les Marocains ont supporté les coûts de développement des Provinces du Sud. Ils ont donné de leurs poches, et prélevé sur les moyens de subsistance de leurs enfants, pour que leurs frères du Sud puissent vivre dignement.

Chacun sait également que le Maroc tient à ce que les habitants de la région puissent se prévaloir de ses richesses, dans le respect de l'égalité des chances et de la justice sociale.

Certes, le mode de gestion au Sahara a connu des dysfonctionnements qui en ont fait au fil des ans un terrain propice à l'économie de rente et des privilèges indus.

Cet état de fait a conduit au mécontentement de certains, et suscité un sentiment croissant d'injustice et d'exclusion parmi certaines catégories de citoyens. Nous savons très bien qu'il y a ceux qui servent la Patrie avec dévouement et sincérité, et ceux qui, en revanche, veulent mettre la Patrie au service de leurs intérêts. Ceux-là ont fait de l'extorsion une doctrine immuable. Ils ont érigé la rente et les privilèges en droits imprescriptibles, faisant de la cause nationale un fonds de commerce instrumentalisé au service de leurs intérêts propres.

Nous savons également que certains mettent un pied dans la Patrie tant qu'ils profitent de ses richesses, et l'autre pied chez ses ennemis, s'ils n'en ont pas tiré parti.

Ici Je dis : Assez de la politique de rente et de privilèges ! Assez de la mercantilisation de la Patrie !

Pour autant, il ne faut pas dramatiser non plus. Car ces opportunistes restent malgré tout une minorité, qui n'a pas sa place parmi les Marocains, pas plus qu'elle n'a d'impact sur l'attachement des Sahraouis à leur Patrie.

Pour cette raison, et par souci d'équité à l'égard des fils du Sahara et de la majorité silencieuse qui croit, elle, à l'unité de la Patrie, Nous avons appelé à une révision radicale du mode de gouvernance dans nos Provinces du Sud. Et c'est dans ce cadre que s'inscrit Notre décision de mettre en œuvre la régionalisation avancée et le modèle de développement de nos Provinces du Sud.

Nous entendons ainsi opérer une rupture avec le mode de gouvernance précédant, et permettre aux fils de la région de participer à la gestion de leurs affaires locales, dans un cadre de transparence, de responsabilité et d'égalité des chances.

Dans cette perspective, Nous appelons à l'ouverture d'un dialogue national franc et d'un débat responsable et sérieux sur les différentes idées et conceptions envisageables, en vue d'élaborer des réponses claires à toutes les questions et les préoccupations des populations de la région, et ce, dans le cadre de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du pays.

Nous engageons également le secteur privé à s'impliquer davantage dans le développement des provinces du Sud.

Cher peuple,

Notre attachement à la création des conditions d'une vie digne pour nos citoyens, n'a d'égal que Notre volonté de garantir l'ordre public et la sécurité des citoyens dans le cadre de l'État de droit.

C'est pourquoi le Maroc refuse tous les agissements visant à porter atteinte à sa sécurité et sa stabilité. Il entend s'y opposer en toute responsabilité et avec toute la fermeté requise, dans le cadre de la loi et sous l'autorité de la justice.

Depuis quand l'intimidation des citoyens et la dégradation des biens qu'ils ont acquis par leur labeur et à la sueur de leurs fronts, figurent-elles parmi les droits de l'Homme ?

Depuis quand les troubles à l'ordre public et la destruction des biens publics relèvent-ils de l'exercice des droits et des libertés ?

En effet, Nous avons déjà exprimé, dans le Discours de la Marche Verte de 2009, Notre refus catégorique de ces agissements et avons alerté que «ou on est patriote ou on est traître», et qu'« il n'y a pas de juste milieu entre le patriotisme et la trahison».

Par ailleurs, il n'y a pas de degrés en patriotisme ou en trahison. Car, soit on est patriote, soit on est traître.

Il est vrai que la Patrie est clémente et miséricordieuse, et elle le restera, mais une seule fois et pour celui qui se repent et revient à la raison. Quant à celui qui persiste à trahir la Patrie, toutes les législations nationales et internationales considèrent que l'intelligence avec l'ennemi relève de la haute trahison. Nous savons que l'erreur est humaine, mais la trahison est impardonnable. Et le Maroc ne sera jamais une fabrique pour les «martyrs de la trahison».

Les vrais martyrs, ce sont ceux qui ont donné leur vie pour la liberté et l'indépendance de la Patrie, et ceux qui ont consenti au martyre pour en défendre la souveraineté et l'intégrité.

C'est pourquoi Je dis : Halte aux surenchères sur le Maroc, et halte à l'instrumentalisation de l'espace des droits et des libertés garantis par le pays pour comploter contre lui.

Le Maroc dispose de ses instruments et de ses institutions propres, dont le sérieux et la crédibilité sont reconnus internationalement, pour prendre à bras le corps toutes les questions liées aux droits de l'Homme.

De plus, le Maroc est le seul pays de la région qui collabore avec les procédures spéciales du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.

Il est également disposé à s'ouvrir davantage sur les différentes instances et les divers organismes internationaux des droits de l'Homme, qui font preuve d'impartialité et d'objectivité dans le traitement des questions le concernant.

Le Maroc refuse la politique de minimisation de ses initiatives et de dramatisation des événements qui se produisent dans les Provinces du Sud, en échange du silence et de la compromission par rapport à ce qui se passe à Tindouf et dans les pays voisins.

Cher peuple,

Lorsque le Maroc a ouvert la porte à la négociation pour trouver une solution définitive au conflit artificiel suscité autour de son Sahara, ce choix ne portait et ne portera en aucune manière sur sa souveraineté et son intégrité territoriale.

J'ai déjà négocié avec certains Marocains de Tindouf, à l'époque où J'étais Prince Héritier. Je n'ai aucun problème avec cela car Je négociais avec des citoyens marocains, et parce qu'il était question de défendre les droits du Maroc.

Le Maroc n'a aucun complexe pour négocier avec qui que ce soit, aussi bien directement que par le biais de la médiation onusienne. Mais là, il faut insister sur le fait que la souveraineté du Maroc sur l'ensemble de son territoire est immuable, inaliénable et non négociable.

Aussi, le choix fait par le Maroc de coopérer avec toutes les parties, en toute sincérité et bonne foi, ne doit pas être interprété comme une faiblesse ou servir de prétexte pour réclamer plus de concessions.

L'Initiative d'autonomie est le maximum que le Maroc puisse offrir dans le cadre de la négociation pour trouver une solution définitive à ce conflit régional.

En Ma qualité de Garant de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays, Mon devoir est de définir les concepts et les responsabilités dans le traitement des questions avec les Nations Unies. Il M'incombe aussi d'exprimer le rejet par le Maroc des mystifications et des dérapages que connaît cette affaire.

En réaffirmation de la position du Maroc à ce sujet, Je dis :

- Non à la tentative visant à modifier la nature de ce conflit régional en le présentant comme une affaire de décolonisation. En effet, le Maroc dans son Sahara, n'a jamais été une puissance d'occupation ou une puissance administrante. Il exerce plutôt les attributs de sa souveraineté sur sa terre;
- Non à toute tentative de révision des principes et paramètres de négociation, ainsi qu'à toute autre tentative visant à reconsidérer ou élargir le mandat de la Minurso, y compris la question d'observation des droits de l'Homme;
- Non à la complaisance vis-à-vis de la véritable partie à ce conflit et à son exonération de ses responsabilités;
- Non à la tentative de mettre sur un même pied un État-membre au sein des Nations Unies et un mouvement séparatiste, et non à la légitimation de l'état de non-droit qui prévaut à Tindouf.

En effet, la souveraineté du Maroc ne peut être l'otage de conceptions idéologiques et d'orientations stéréotypées de certains fonctionnaires internationaux. Et tout dérapage ou toute mystification hypothéquera l'action menée par les Nations Unies dans cette affaire.

En revanche, le Maroc est disposé à collaborer avec toutes les parties pour rechercher une solution qui respecte sa souveraineté, qui permette à chacun de garder l'honneur sauf, et qui contribue à consolider la sécurité et la stabilité dans la région et à réaliser l'intégration maghrébine.

À cet égard, Nous exprimons Notre estime au Secrétaire Général des Nations Unies et aux grandes puissances internationales, notamment les États-Unis d'Amérique, avec, au premier chef, la Maison Blanche, pour leur contribution positive, pendant les différentes étapes, à la recherche d'une solution à cette question.

Si Nous saluons leur soutien aux efforts déployés par le Maroc et au processus de négociation sur la base de l'Initiative d'autonomie, Nous n'en exigeons pas moins aujourd'hui une position claire sur ce conflit.

Alors qu'ils réaffirment que le Maroc est un modèle en matière de progrès démocratique, un pays actif dans l'action menée pour garantir la sécurité et la stabilité dans la région et un partenaire dans la lutte anti-terroriste, ils abordent avec une certaine ambiguïté la cause de l'intégrité territoriale de notre pays.

Faute de faire assumer sa responsabilité à l'Algérie en tant que principale partie dans ce conflit, il n'y aura pas de solution. Et faute d'une perception responsable de la situation sécuritaire tendue qui sévit dans la région, il n'y aura pas de stabilité.

Pour autant, cela n'implique pas de nuire à l'Algérie, à sa direction ou à son peuple, auquel Nous portons la plus haute estime et le plus grand respect. Nos mots sont pesés et leur sens est clair. Mais, Nous parlons de la réalité et de la vérité que tout le monde connaît.

Cette vérité, chaque fois que les Marocains l'évoquent, le gouvernement, les partis et la presse marocains sont systématiquement accusés de s'attaquer à l'Algérie.

Si le Maroc n'a ni pétrole, ni gaz, alors que l'autre partie possède un «billet vert» dont elle croit qu'il lui ouvre les portes, au mépris du droit et de la légalité, nous avons, en revanche, nos principes et la justesse de notre cause. Mieux encore, nous avons l'affection des Marocains et leur attachement à leur Patrie.

Il se leurre celui qui croit que la gestion de l'affaire du Sahara se fera au moyen de rapports techniques orientés ou de recommandations ambiguës s'appuyant sur la tentative de concilier les revendications de toutes les parties.

Il se méprend aussi celui qui tente une comparaison entre le Sahara d'une part, et le Timor oriental ou certains litiges territoriaux en Europe de l'Est, d'autre part. Car chaque affaire a ses spécificités. Le lien entre la population du Sahara et le Maroc ne date pas d'hier, mais il plonge ses racines dans l'Histoire la plus lointaine.

Cher peuple,

Nous croyons profondément dans la justesse de notre cause et le triomphe du droit et de la légitimité sur les vellétés du séparatisme.

C'est avec la plus grande espérance et beaucoup d'optimisme que Nous aspirons à voir les enfants du Sahara réunis dans leur Patrie. Nous sommes persuadé de leur adhésion à de nouvelles marches dédiées au développement et à la création des conditions d'une vie libre et digne, au profit de tous les citoyens, où qu'ils se trouvent.

C'est le meilleur gage de fidélité à la mémoire de l'artisan de la Marche Verte, Notre Illustre Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait son âme, et au souvenir des valeureux martyrs de la Patrie.

Par ailleurs, Nous rendons hommage à Nos Forces Armées Royales, dans toutes leurs composantes, et aux forces de sécurité pour leur mobilisation constante afin de préserver la sécurité et la stabilité et défendre l'intégrité de la Patrie.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 5^{ÈME} ÉDITION DU SOMMET MONDIAL DE L'ENTREPRENEURIAT

MARRAKECH, 20 NOVEMBRE 2014

Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète,

Excellence, Messieurs les Chefs d'État,

Excellence, Monsieur le Vice-président des États-Unis d'Amérique,

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres,

Honorables acteurs du monde économique et de la société civile,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il M'est particulièrement agréable de vous souhaiter, à toutes et à tous, la bienvenue au Royaume du Maroc et de saluer le choix de tenir la 5^{ème} édition du «Sommet Mondial de l'Entrepreneuriat» précisément ici, à Marrakech.

Fondée il y a presque mille ans, cette cité aura, des siècles durant, nourri la création, l'innovation et le progrès et assuré un rôle dynamique dans leur transmission, mutuellement profitable, aux mondes subsaharien, arabe, musulman et enfin européen. Ses ports atlantiques voisins ont également, très tôt, regardé vers le Nouveau Monde.

Le Maroc est fier que ce Sommet, initié par le président Barack Obama en 2009, se tienne, pour la 1^{ère} fois, en terre africaine, confirmant ainsi la vocation et l'ambition du Royaume qui considère la promotion de son partenariat avec ce Continent comme un choix déterminé et irréversible.

Porté par ses options fondamentales et ses valeurs essentielles, le Maroc adhère sans conteste aux objectifs de ce Sommet. Il se mobilise pour le développement humain et durable, et investit dans la culture entrepreneuriale. Mon pays encourage également le partage d'expertise et de savoir-faire et l'optimisation des complémentarités, notamment entre pays du Sud.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

On ne naît pas entrepreneur, on le devient en s'engageant sur la voie du succès dans un rapport interactif entre l'effort, l'apprentissage et la maîtrise des difficultés.

L'entrepreneur est celui qui bouscule les circuits établis et défie le statu quo, en n'hésitant pas à prendre l'initiative de répondre, à son échelle, à des besoins encore non identifiés, insatisfaits ou nouveaux.

L'entrepreneuriat et l'innovation représentent ainsi des valeurs jumelles qui constituent, toutes deux, des tremplins vers la liberté, la mobilité sociale et la prospérité, si l'environnement des affaires le permet et que les conditions générales sont réunies.

L'éducation représente un passage obligé, une condition nécessaire au processus de maturation qui amène une personne à cultiver son esprit critique et sa volonté de s'améliorer, pour pouvoir, le moment venu, reconnaître et saisir une opportunité économique, technologique ou sociale.

Dès lors, il nous revient de fournir aux générations futures une éducation qui dépasse la simple «accumulation transmission» pour, au-delà, valoriser la créativité, la réactivité et l'inventivité.

À ce titre, la jeunesse dispose aujourd'hui d'une fenêtre sur le monde, à travers les Nouvelles Technologies de l'Information, qui font de la connaissance universelle, théorique et appliquée, un bien commun de l'Humanité.

Nous tenons donc à saluer et encourager l'ensemble des dépositaires de la connaissance, individuels et institutionnels, qui alimentent notre jeunesse, avide de progrès personnel, en contenus accessibles à tous.

Ils contribuent ainsi à faire de la connaissance partagée en ligne un ascenseur social à l'échelle mondiale, qui met à la portée de ceux qui en étaient autrefois privés, des savoirs et des apprentissages d'une valeur inestimable pour l'innovation et l'entrepreneuriat.

Dans un contexte où les moyens de communication modernes sont parfois pervertis au service des causes condamnables, comme la radicalisation religieuse ou la promotion d'idéologies déviantes, il importe de les canaliser et de les développer au profit de l'émulation positive et de l'initiative citoyenne, à travers une coopération plus étroite avec les sociétés civiles.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Chaque nation, chaque culture et chaque communauté peut trouver en elle-même les ressorts de la confiance en l'avenir, indispensable à l'acte d'entreprendre.

Pour notre part nous pouvons témoigner que ces vertus universelles sont éminemment portées par l'Islam qui promeut une conception optimiste de l'existence.

Notre religion ne réprouve pas le profit. Au contraire, elle encourage l'esprit d'initiative, l'épanouissement personnel et la promotion par le mérite. Plus encore, l'institution de Waqf représente une forme originale d'entrepreneuriat, singulièrement ancrée dans nos traditions de solidarité d'entre les générations.

Pour vaincre le pessimisme dont notre continent a souffert, nos Gouvernements doivent impulser la confiance à notre jeunesse pour qu'elle puisse croire en ses capacités propres à apprendre et à entreprendre. Il nous faut pour cela cultiver les exemples positifs et ériger les réussites en modèles.

Il en est de même pour l'entrepreneuriat féminin, si prometteur pour nos économies et nos sociétés que nous devons tous encourager, à défaut de quoi un potentiel énorme resterait sacrifié.

La société entrepreneuriale recherchée devrait ainsi assurer l'égalité des chances pour tous en inspirant et stimulant l'acte d'entreprendre chez les femmes et les jeunes. Leur rôle dans cet écosystème serait davantage valorisé comme force de propositions et d'actions, au service de la croissance inclusive et de l'emploi.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il ne faut pas confondre innovation technologique et haute technicité. Les innovations dites à bas contenu technologique peuvent tout autant que les autres répondre à des besoins spécifiques, en particulier dans les pays en développement.

Les innovations de ce type permettent souvent d'accompagner le développement social et d'améliorer le bien-être sur le terrain.

Il va de soi que l'innovation ne peut être réservée qu'aux plus riches et qu'aux classes privilégiées. Les entrepreneurs peuvent également porter leur attention aux consommateurs à bas revenus, en fournissant des produits et services, adaptés et rentables.

Le secteur des télécommunications en Afrique en fournit le meilleur exemple. L'ingéniosité et l'innovation locale introduisent en effet des services spécifiques et des applications novatrices, à la grande satisfaction des usagers.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Comme le prouve depuis cinq ans le succès des Sommets que nous organisons, c'est dans l'échange des bonnes pratiques et des expertises, le partage des modes de financement et de montage des projets, que naît la richesse collective, puisque le Savoir est le seul bien dont la valeur augmente lorsqu'il est partagé.

Nous tenons donc à féliciter tous ceux qui ont contribué à rendre possible, aujourd'hui à Marrakech, des interactions nouvelles et croisées entre décideurs politiques, acteurs économiques et représentants de la société civile, du monde académique et des médias.

Je relève avec une grande satisfaction que ce Sommet a réussi à mobiliser un grand nombre de porteurs de projets, d'investisseurs et de jeunes entrepreneurs venus de divers horizons.

L'installation, en marge de ses travaux, d'un «Village de l'Innovation», espace dynamique et interactif, leur offre, à cet égard, une scène idéale pour présenter leurs idées nouvelles et projets créatifs et partager aussi leurs expériences entrepreneuriales.

Je leur souhaite plein succès dans leurs démarches, tournées vers un avenir meilleur pour tous, dans un monde équitable et solidaire.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 2^{ÈME} FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME

MARRAKECH, 27 NOVEMBRE 2014

Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il Nous est agréable d'adresser le présent Message aux participants à ce Forum Mondial des Droits de l'Homme, qui rassemble des milliers de défenseurs de cette cause, venus de tous les continents. Nous les assurons de toute Notre considération et Notre estime pour le noble combat qu'ils mènent pour les droits de l'Homme et les libertés fondamentales.

Nous voudrions, par la même occasion exprimer la grande fierté du Royaume du Maroc d'accueillir cette deuxième édition du Forum Mondial des Droits de l'Homme dans la ville de Marrakech, terre de dialogue, de la diversité et de l'interaction féconde des cultures et des civilisations et Nous y voyons un hommage à Notre pays et à Notre continent.

Nous voudrions saluer la République du Brésil qui a pris l'initiative, en décembre 2013, de lancer cette nouvelle dynamique, complémentaire des forums sociaux régionaux et mondiaux et Nous voudrions remercier la République d'Argentine, qui devait accueillir la deuxième édition, d'avoir soutenu avec le Brésil la candidature du Maroc.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Cette rencontre des défenseurs des droits de l'Homme est d'autant plus importante qu'elle se tient dans le sillage de changements et de défis mondiaux qui requièrent des réponses globales, réfléchies et concertées.

L'ordre international des droits de l'Homme connaît en effet des changements profonds. L'appropriation des valeurs universelles des droits de l'Homme se traduit par une participation plus active des pays du Sud, des acteurs de la société civile et des institutions nationales des droits de l'Homme au processus d'élaboration des instruments internationaux et régionaux visant à protéger et à promouvoir ces droits.

Les ordres juridiques internes se sont progressivement enrichis par l'adoption des textes constitutionnels qui renforcent les garanties des droits et des libertés fondamentaux.

Parallèlement à cette évolution, de nouveaux défis nous interpellent instamment, et votre forum constitue un moment privilégié d'échange et de débat sur les enjeux émergents des droits de l'Homme.

C'est là qu'apparaît toute la pertinence des thématiques que vous avez retenues pour votre forum qui traduisent l'évolution du droit international des droits de l'Homme depuis l'adoption de la déclaration et du plan d'action de Vienne de 1993.

À cet égard, l'agenda international des droits de l'Homme a connu des mutations profondes. Si les deux premières générations des droits conservent toujours une place de prédilection, force est de constater l'émergence de nouvelles thématiques, comme la protection des droits des personnes âgées, les droits de l'Homme à l'âge du numérique, l'entreprise et les droits de l'Homme, l'habilitation juridique des pauvres et la justiciabilité des droits économiques et sociaux.

Comme vous le savez, depuis la Conférence de Vienne, les droits humains ont gagné en puissance et sont devenus une variable centrale et incontournable tant dans la vie des nations que dans les relations internationales. Mais cet universalisme en marche se heurte à des dérives et se doit de relever des défis inédits.

Dans de nombreuses régions du monde en effet, le repli sur soi, le rejet de l'autre et l'intolérance, basés sur des motifs ethniques ou sur une lecture pervertie des nobles messages religieux, aboutissent à des violations flagrantes des droits fondamentaux et notamment du principe sacré du droit à la vie. Nous exprimons toute Notre solidarité et compassion à l'égard des victimes de ces pathologies et appelons à une plus grande mobilisation de la communauté internationale en leur faveur.

D'autre part, l'universalité des droits de l'Homme ne saurait être sujet à des remises en cause. Pour autant, loin d'être l'expression d'une pensée et d'un modèle unique, l'universalité doit être, dans sa quintessence, la résultante d'une dynamique d'adhésion progressive, par étapes, moyennant une appropriation individuelle et collective, où les traditions nationales et culturelles trouvent naturellement leur place, ni contre ni à côté, mais autour d'un socle de valeurs indérogeables. L'universel ainsi enrichi gagne en légitimité lorsqu'il représente et protège la diversité de l'humanité, et quand tous les peuples et toutes les cultures le façonnent et se l'approprient.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le monde en développement et l'Afrique en particulier veulent devenir acteurs de la production des normes dans le domaine des droits de l'homme et ne veulent plus être réduits à des objets de débats et d'appréciations et à des terrains d'expérimentation.

Il est un fait historique que les instruments internationaux en matière de droits de l'Homme ont été conçus en l'absence de l'Afrique sur la scène internationale. De quatre pays indépendants lors de l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, les pays africains ne sont encore qu'une trentaine à s'être libérés du joug du colonialisme lors de l'élaboration des Pactes internationaux de 1966.

À défaut d'avoir contribué à son élaboration, l'Afrique doit pouvoir enrichir le droit international des droits de l'Homme avec sa culture propre, son histoire et son génie, afin de mieux se l'approprier.

L'Afrique ne peut plus rester simple consommatrice de normes internationales conçues en son absence.

L'Afrique ne peut plus être, invariablement, le sujet des rapports internationaux et l'objet inextricable des évaluations extérieures. L'Afrique est suffisamment mûre pour tenir toute la place qu'elle mérite dans l'architecture mondiale des droits de l'Homme, et y assumer pleinement son rôle.

L'universel est commun ; le cheminement est spécifique. Tel est le leitmotiv d'une Afrique responsable, imprégnée et engagée pour les droits de l'Homme. Une Afrique qui ne peut rester l'objet sempiternel des débats sur les droits de l'Homme. Une Afrique qui souhaite, également, être écoutée pour dire sa contribution à la conception des normes et valeurs réellement universelles. Une Afrique qui ne peut plus et ne veut plus, être en marge d'un terrain, qui est aussi le sien.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Votre Forum se tient à la veille d'importantes échéances internationales dans lesquelles une approche globale et non sélective des droits de l'Homme peut constituer un apport fondamental.

Ces échéances sont très nombreuses. Nous souhaitons partager avec la communauté des défenseurs des droits de l'Homme ici rassemblée Nos réflexions sur trois problématiques.

Le premier enjeu concerne les questions de l'égalité et de la parité, inscrites comme des objectifs à caractère constitutionnel dans notre Texte fondamental depuis la réforme constitutionnelle de juillet 2011.

Il y a vingt ans en effet, en 1995, 189 États membres de l'ONU adoptaient la Déclaration et la Plateforme d'Action de Pékin pour l'intégration du genre dans les politiques, stratégies et programmes de tous les pays. La Déclaration invitait les États membres à promouvoir les objectifs d'égalité, de développement et de paix pour toutes les femmes, en réaffirmant que les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits humains universels.

Vingt ans après cette conférence, les données disponibles et le vécu quotidien des femmes et des filles dans de nombreuses régions du monde témoignent de l'ampleur des résistances aux objectifs fixés par la Déclaration et le programme d'action de Pékin. Malgré les avancées, les réalisations sont loin d'être à la hauteur des ambitions alors tracées.

Comme vous le savez, un processus participatif d'évaluation des résultats atteints et des défis qui restent depuis Pékin est en cours actuellement aux niveaux national, régional et international, en vue du Sommet des Chefs d'État, prévu par les Nations Unies en septembre 2015. À cet égard, Nous nous félicitons que le Forum de Marrakech ait choisi la question de l'égalité et de la parité comme un des thèmes principaux des débats. Nous sommes convaincus que vos échanges à l'occasion de ce Forum constitueront un apport important au processus international en cours.

Notre pays a fait de cette question un des axes principaux de ses politiques publiques, notamment en développant la budgétisation sensible au genre, reconnue par les Nations-Unies comme une démarche pionnière. Nous savons cependant, qu'il nous reste beaucoup à faire. Une loi sur le travail domestique qui concerne principalement les jeunes filles est actuellement en discussion au Parlement et le gouvernement travaille à l'élaboration d'une loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. De même, une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination, organe constitutionnel, devrait être installée prochainement.

Le deuxième enjeu concerne les Objectifs du Développement post-2015.

En effet, Le Sommet du Millénaire, qui s'est tenu en septembre 2000 à New York s'est conclu avec l'adoption par les 189 États membres des Nations-Unies de la Déclaration du Millénaire, dans laquelle ont été énoncés les huit objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les OMD exprimaient la volonté de la communauté internationale de s'engager pour réduire la pauvreté de moitié, assurer l'éducation primaire pour tous ou encore promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes d'ici 2015.

Depuis, à l'occasion des différents Sommets sur le développement, diverses mesures ont été préconisées pour intensifier les progrès réalisés et prolonger les Objectifs du Millénaire pour le Développement au-delà de 2015. Des textes de référence tels les documents intitulés «L'avenir que nous voulons» et «Une vie de Dignité pour tous», ont été élaborés et des mécanismes de concertation pour la définition de l'agenda post 2015 ont été mis en place.

La communauté internationale a décidé dans ce cadre que la session de l'Assemblée Générale de septembre 2015 concrétiserait ce processus par l'adoption d'un nouvel agenda composé d'Objectifs pour le Développement Durable (ODD).

Nous nous félicitons que de nombreux forums thématiques organisés lors de ce Forum recourent les préoccupations exprimées par la société civile, les Agences des Nations-Unies et les experts impliqués dans l'évaluation des Objectifs du Millénaire et la définition des nouveaux Objectifs de Développement Durable.

Le Royaume du Maroc soutient la démarche visant à mettre les droits humains au cœur de ces nouveaux Objectifs, ce qui nécessite une implication plus forte dans les différents rendez-vous régionaux et internationaux programmés d'ici Septembre 2015.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le troisième enjeu concerne les migrations internationales et les demandeurs d'asile.

Avec 240 millions de migrants internationaux en 2012, les migrations constituent aujourd'hui, un peu partout dans le monde, un sujet de préoccupation et de débat constants, interpellant à la fois les pouvoirs publics, les sociétés civiles et la communauté internationale.

Les approches polémiques persistent et se renforcent alors même que le rapport du Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) de 2009 avait souligné le rôle central que les mobilités humaines jouent dans le développement humain.

Le développement des flux migratoires Sud-Sud s'accompagne de la féminisation des flux, de l'émergence de réseaux sophistiqués spécialisés dans la traite des êtres humains, de la diversification des profils des migrants et des réfugiés et l'élévation de leur niveau socioculturel et enfin de la migration des mineurs. Les guerres civiles envoient sur le chemin de l'exil des millions de personnes, accueillies le plus souvent, comme c'est le cas de nos frères syriens par les pays du voisinage. Ces nouveaux réfugiés s'ajoutent aux réfugiés palestiniens dont les souffrances perdurent depuis des décennies.

Dans de nombreux pays, le rejet des migrants et de leurs descendants se développe, à l'instigation de courants politiques extrémistes. Dans toutes les sociétés, les problématiques du vivre ensemble se posent avec acuité.

Ces développements interviennent alors que la Convention sur les droits des migrants et de leurs familles, principal instrument des droits de l'Homme en la matière, n'est toujours signée et ratifiée que par des pays du Sud.

Dans ce contexte, notre pays a choisi de mettre en œuvre une nouvelle politique migratoire, basée sur une approche humaniste et conforme à Notre constitution et à nos engagements internationaux. Une opération exceptionnelle de régularisation a été lancée en janvier 2014 et devrait s'achever à la fin du mois de décembre. Elle vise la régularisation de toutes les personnes remplissant les conditions requises.

De même, Nous invitons la communauté internationale à reprendre de manière plus active les négociations en vue d'aboutir à une gouvernance internationale et régionale des migrations, dans la suite du Dialogue de Haut Niveau, initié par l'ancien Secrétaire Général de l'ONU, M. Kofi Annan. L'Alliance Africaine pour la Migration et le Développement que Nous avons lancée en septembre 2013 est une contribution à cet effort.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Royaume du Maroc est fier d'accueillir cet événement mondial et de contribuer à l'ambition collective de notre continent, et de l'ensemble des pays en développement, qui est celle de devenir des acteurs à part entière des normes et des appréciations en matière des droits de l'Homme.

Notre pays a souverainement choisi d'engager des réformes profondes et volontaristes qui répondent aux aspirations et aux attentes de nos citoyens. Ce processus innovant et inclusif, couronné par l'adoption, en 2011, d'une nouvelle Constitution, a permis de consolider l'État de droit démocratique en tant que choix irréversible.

Le Maroc, qui avance sûrement et sereinement, sur la voie, sans fin, des droits de l'Homme, peut se prévaloir, après 15 ans d'efforts collectifs, d'un bilan honorable couvrant des domaines aussi vitaux que la justice transitionnelle, les droits des femmes, le développement humain, la réhabilitation de la culture Amazighe en tant que composante essentielle de l'identité marocaine, le renforcement des institutions

nationales des droits de l'Homme et la gestion du champ religieux sur la base des principes, préceptes et desseins tolérants de l'Islam. D'autres chantiers à fort impact sur la protection des droits de l'Homme sont en cours dans les domaines de la justice, de la presse, de la société civile, de la gouvernance territoriale et de la protection des groupes vulnérables.

Dans cet esprit, fidèle à ses engagements inscrits dans sa Charte fondamentale, le Royaume du Maroc œuvre constamment pour le renforcement de sa pratique conventionnelle. Ainsi, après son adhésion aux principaux instruments fondamentaux des droits de l'Homme, Notre pays a procédé à une levée progressive des réserves émises lors de la ratification de ces instruments.

Aujourd'hui, le Royaume consolide ce choix irréversible en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'Homme. À cet égard, Nous avons déposé au début de cette semaine les instruments de ratification par le Royaume du Maroc du protocole facultatif de la Convention internationale contre la torture et autres traitements inhumains, cruels ou dégradants, en vue de la mise en place dans les prochains mois d'un Mécanisme national de prévention. Le Maroc deviendra, ainsi, parmi la trentaine de pays disposant d'un tel instrument.

De même, Nous nous félicitons du débat, autour de la peine de mort, mené à l'initiative de la société civile et de nombreux parlementaires et juristes. Il permettra la maturation et l'approfondissement de cette problématique.

La question de la protection contre toutes les formes de violation des droits des enfants constitue pour Nous une préoccupation constante dont témoigne le soutien continu que Nous apportons à l'action de l'Observatoire National des Droits de l'Enfant.

Le Royaume a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et les deux Protocoles facultatifs à cette Convention, concernant respectivement l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

La protection constitutionnelle des enfants a aussi constitué un tournant décisif dans le processus de la consolidation du système national de protection juridique de l'enfance.

Dans ce prolongement, Nous comptons ratifier le troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, protocole qui établit une procédure de présentation de communications.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

En vous souhaitant à nouveau la bienvenue au Maroc, Nous sommes convaincu que vos échanges et débats et votre action quotidienne en faveur des droits de l'Homme, de tous les droits, pour tous et partout, constituent une contribution fondamentale à l'émergence d'un monde plus sûr pour l'ensemble de l'humanité, plus équitable envers les plus fragiles et les plus démunis et plus fraternel pour tous.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI AU 15^{ÈME} SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

DAKAR, 30 NOVEMBRE 2014

Louange à Dieu, Prière et Salut sur Ses Prophètes et Ses Messagers,

Monsieur le Président de la République du Sénégal,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement,

Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie,

Mesdames et Messieurs les Ministres et les Représentants Personnels,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je Me réjouis que le Sommet de la Francophonie se tienne, à nouveau, à Dakar où le peuple sénégalais frère nous a toujours honorés d'un accueil chaleureux, d'une excellente hospitalité et d'une remarquable organisation.

Je tiens à féliciter Son Excellence le Président Joseph KABILA pour l'intérêt qu'il a bien voulu accorder à nos travaux depuis le Sommet réussi de Kinshasa. Je souhaite plein succès à Mon frère, le Président Macky Sall pour les deux années qui s'annoncent au service des chantiers majeurs de la Francophonie.

C'est avec émotion et gratitude que Je tiens à saluer le travail accompli par Son Excellence M. Abdou Diouf à la tête de notre Organisation. Grâce à sa sagesse et à sa longue expérience, il a réussi à promouvoir les valeurs de paix, de tolérance et de partage. Ses trois mandats ont ouvert la voie à une Francophonie plus affirmée qui s'assume désormais avec confiance.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Feu le Président Léopold Sédar Senghor voyait dans la Francophonie «l'espoir d'une fraternité dans le respect mutuel et le dialogue des cultures».

Aujourd'hui, qui mieux que les jeunes et les femmes, peut porter cet espoir et le transformer en réalité ?

C'est pourquoi Nous nous félicitons du choix judicieux de la thématique de ce Sommet «Femmes et jeunes en Francophonie : vecteurs de paix et acteurs de développement» qui servira comme base pour nos débats qui seront, sans nul doute, fructueux.

Dans sa démarche humaniste et universaliste résolue, le Maroc a placé ses jeunes et ses femmes au cœur de sa problématique globale de développement.

D'importants efforts ont été déployés pour leur garantir l'accès aux multiples services et aux diverses prestations auxquels ils ont droit et qui les destinent à s'émanciper, à s'assumer et à participer activement à l'essor de leur société.

La consolidation des garanties de leur liberté et du respect de leurs droits a accompagné cette démarche. Car nul développement social sans épanouissement personnel. À ce niveau, nous pouvons compter sur notre société civile active qui accomplit un travail formidable d'accompagnement et d'amélioration des diverses politiques publiques.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Comme les individus, comme les groupes humains, les langues vivent et évoluent à travers les siècles qui font entrer certains mots en usage et placer d'autres en désuétude.

La langue française a autant apporté à l'Afrique et à l'Asie que les populations de ces continents ont participé de sa vivacité et de son enrichissement.

Comme à l'époque médiévale, l'apport arabe à la civilisation a permis de prolonger l'héritage grec pour le bien de l'Humanité, la contribution africaine permet aujourd'hui à la Francophonie de se développer et de s'épanouir, non pas contre, mais par la mondialisation.

Au sein de la Francophonie, nous sommes une grande famille solidaire où chacun devrait venir en soutien respectueux et disponible à l'autre.

Les accords signés entre le Maroc et ses pays frères africains s'inscrivent justement dans cette même perspective : partager les expériences, travailler ensemble, œuvrer en commun pour trouver, en nous-mêmes, les ressorts de notre développement.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous vivons des temps troublés où nos jeunes, à cheval entre des modèles traditionnels de socialisation et des logiques mondialisées sont la cible de discours violents qui tentent de les convaincre que la haine de l'Autre renforce leur propre identité. Ces discours extrémistes contraignent également les femmes à être reléguées dans des statuts diminués au sein des sociétés.

C'est dans ces moments difficiles qu'il est important de se souvenir des valeurs que nous partageons au sein de la Francophonie et de prendre les mesures indispensables pour défendre, ensemble, les projets de société qui sont les nôtres, fondés sur l'ouverture, la tolérance, la liberté, la diversité et le partage.

J'appelle ainsi depuis cette tribune à une solidarité sans faille avec les pays du Sahel en prise avec le fléau transnational du terrorisme aveugle et de l'insécurité. Car le rôle de notre Organisation est fondamental pour dresser l'arme de la culture et de la connaissance face à la barbarie, contre l'ignorance des Saintes Paroles et le dévoiement des Messages de la Foi.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il nous faut joindre la parole à l'acte, lancer des coopérations sectorielles courageuses et sortir des logiques étroites d'aide au développement.

Les cultures et les langues sont autant des paramètres de compétitivité pour les nations que les coûts énergétiques ou la qualité de l'environnement des affaires. Ce sont des facteurs structurants du capital immatériel de chaque nation.

Nous sommes fiers au Maroc d'un legs historique singulier fruit de notre ouverture au monde, elle-même synonyme, durant des siècles, de fusion des cultures, d'accumulation des savoirs et d'essor du commerce. Aujourd'hui, la proportion de nos citoyens qui parlent des langues étrangères comme le Français, l'Espagnol ou l'Anglais est un atout véritable, comme l'a montré le développement important du secteur de l'offshoring ces dernières années.

Partout en Afrique, la langue française constitue un précieux outil de mobilité sociale. Je salue, à cet égard, le rôle particulier joué par le réseau des institutions francophones dans le monde.

C'est pourquoi J'encourage notre Organisation à maintenir et à renforcer ses programmes en matière de culture et d'éducation et réaffirme, à cet égard, l'engagement du Royaume du Maroc.

Maintenant, cela ne pourra pas suffire si cette démarche ne s'accompagne pas des moyens à mettre en œuvre par nos sociétés pour améliorer les conditions de vie des populations. C'est guidés par cette impérieuse nécessité que nous nous attelons au sein des instances internationales, en particulier avec le soutien de l'UNESCO, à la préparation des Objectifs du Développement Durable de l'après 2015.

C'est aussi pourquoi nous tenons à réaffirmer le soutien du Royaume du Maroc à la nouvelle programmation économique de l'OIF, dont le Maroc a assuré la Présidence du comité ad hoc.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La Francophonie est une conversation d'une riche effervescence à l'échelle planétaire, nourrie par un foisonnement de créations, de littératures et d'expressions artistiques nationales, dynamiques et variées, qui expriment chacune un génie propre, une vision d'un monde à l'unisson. C'est une Francophonie qui ne tourne pas le dos aux originalités, tout comme les originalités ne lui tournent pas le dos.

Près de 274 millions de personnes pratiquent aujourd'hui le français dans le monde. Ce chiffre devrait tripler en 2050.

Il ne tient qu'à nous de transformer la réalité du dynamisme démographique des mondes francophones en une force culturelle, économique et politique.

L'espace francophone commun doit être cultivé avec soin comme un atout singulier dans un monde où l'intégration économique et politique s'organise, de plus en plus, autour de groupements régionaux où les partenaires partagent un même socle de valeurs et de sensibilités.

Dans ce contexte, la Francophonie représente une opportunité réelle pour tempérer les rigueurs de la mondialisation et pour assurer, par la coopération, un changement durable sur le terrain. Les vertus de notre groupement doublent d'intensité grâce au développement des technologies de l'information qui nous rapprochent davantage.

C'est donc un rapport naturel qui lie les pays francophones par-delà les Continents, souvent sans forcément repasser par le Nord. Le dynamisme des groupes de médias francophones Marocains en Afrique, en matière de radio et de presse écrite par exemple, témoigne des dimensions multiples et mutuellement bénéfiques que peut prendre la coopération Sud-Sud.

L'existence d'une passerelle francophone dépasse le simple usage de la langue; c'est une opportunité de rayonnement pour chacune de nos nations et un outil de progrès pour nos peuples.

Je suis persuadé que le Sommet de Dakar permettra et encouragera, à travers ses heureuses initiatives comme «le Village de la Francophonie» ou sa «Rencontre économique de Haut Niveau», des échanges féconds et aboutira à des conclusions pertinentes et opérationnelles.

Je vous remercie de votre attention.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MESSAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI À LA 13^{ÈME} SESSION DE LA CONFÉRENCE «FIKR»

SKHIRAT, 03 DÉCEMBRE 2014

Louange à Dieu. Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

C'est pour nous un motif de fierté que le Royaume du Maroc, terre de dialogue et de convergence des cultures, accueille la 13^{ème} session de la Conférence «Fikr», dont Nous avons tenu à ce qu'elle se réunisse sous Notre Haut Patronage.

Il Nous plaît d'adresser, tout d'abord, l'expression sincère de Notre estime à «la Fondation de la Pensée Arabe», que préside Notre frère son Altesse Royale le Prince Khaled Al-Faiçal ben Abdulaziz Al Saoud. Nous assurons de Notre considération l'ensemble des membres du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'Administration de la Fondation, qui œuvrent assidûment en faveur d'une meilleure prise de conscience des constantes de la Nation, de ses principes et de ses valeurs. De même qu'ils s'attachent à promouvoir la pensée imaginative, novatrice et créatrice dans le monde arabe.

Nous saluons également l'action que mène cette société savante, devenue désormais un vaste espace de dialogue constructif, de débat approfondi et d'échanges fructueux entre académiciens, intellectuels, hommes de culture, politiciens et hommes de médias, qui se penchent sur les principales problématiques et questions d'actualité arabes et internationales.

Dans ce contexte, Nous nous réjouissons de votre choix du thème intitulé : « la complémentarité arabe : le rêve de l'unité et la réalité du morcellement ». C'est un sujet qui est, en effet, intimement lié à l'état de la situation du monde arabe, surtout au regard des mutations rapides qui s'y opèrent.

L'occasion est propice pour prendre la mesure des lourdes responsabilités qui incombent aux intellectuels arabes, et du rôle qui leur revient pour sensibiliser et éclairer les consciences, et pour procéder à une analyse objective de la situation des pays arabes. D'ailleurs, votre réunion aujourd'hui n'est que la

démonstration de cette prise de conscience qui vous caractérise. Elle traduit votre volonté d'assumer votre part de responsabilité, en contribuant à multiplier les ponts de l'unité et de la fraternité entre les peuples du monde arabe, et à en fédérer toutes les composantes sur le socle de la complémentarité et de la solidarité.

Mesdames, Messieurs,

Ce qui unit les États arabes est bien plus important que ce qui les divise. Ces pays sont, en effet, unis par la force de l'Histoire et de la civilisation. Géographiquement, ils s'inscrivent dans la continuité. Cohérents humainement, ils se complètent naturellement grâce aux ressources humaines et naturelles considérables qu'ils recèlent. Quant aux peuples arabes, leur unité est scellée par la communauté de foi, de langue et de culture, et aussi par les liens de sang, de fraternité et de destin partagé.

Or, ce qui est désolant et navrant, ce sont le démembrement et la partition, qui sont une réalité patente dans les relations entre ces pays, lesquels vivent, pour la plupart au rythme de divergences inter-États chroniques, conjuguées à des dissensions internes stériles, sans parler de la montée des démons du sectarisme, de l'extrémisme et du terrorisme.

Certains de ces États dilapident, de surcroît, les potentialités de leurs peuples dans des causes fictives et des conflits artificiels qui ne font qu'attiser les velléités de division et de séparatisme.

Devant cette situation que récusent les peuples arabes, la complémentarité s'impose comme un impératif pressant. Toutefois, au vu des défis croissants qui se posent à la Nation arabe et au monde alentour, il faudra aborder la question sous un angle réaliste nouveau.

Certes, les États arabes s'acheminent depuis des décennies vers la mise en place des structures de base pour bâtir la complémentarité, comme première étape sur le chemin de l'unité, notamment en multipliant les accords, et en annonçant des décisions audacieuses lors de multiples conférences. Il n'en reste pas moins que les résultats ont été décevants, bien en-deçà des aspirations populaires et officielles.

Pour autant, l'unité arabe est loin d'être un rêve inaccessible, ou un mirage qu'il ne sert à rien de lui courir après. Bien au contraire : c'est une aspiration légitime parfaitement réalisable, et une nécessité stratégique dont la concrétisation doit se faire avec le concours de tous.

De même, la complémentarité arabe ne signifie nullement le repli sur soi et l'isolement par rapport au monde extérieur. Elle devrait plutôt inciter à consolider la profondeur africaine et asiatique du monde arabe, et à élargir ses relations avec les différentes puissances et les divers ensembles régionaux et internationaux.

Après que le monde arabe eut raté tant de rendez-vous avec l'Histoire, la concrétisation de la complémentarité ne devrait plus rester un slogan en suspens ad vitam aeternam.

Ce n'est plus une simple option pour favoriser le développement, mais c'est devenu un impératif incontournable lié à l'existence même d'une nation, face à l'emprise des puissants regroupements. Soit

nous sommes unis, soit nous ne serons pas, ou alors, nous resterons de simples entités ne pesant d'aucun poids sur la scène internationale.

Mesdames, Messieurs,

Les pays arabes se trouvent aujourd'hui à la croisée des chemins. Il y a, en effet, des défis en matière de développement et de sécurité, et des aspirations populaires pressantes pour plus de droits, de libertés, de dignité humaine et de justice sociale; autant d'attentes qui ne peuvent être satisfaites qu'à travers la complémentarité, l'unité et l'intégration.

Le temps est, donc, venu de se pencher sur la manière de rendre sa cohésion à la Nation arabe et de s'unifier, en partant d'une foi sincère et d'une détermination à relever les défis réels auxquels ses peuples sont confrontés, selon une vision globale et multidimensionnelle.

Cet objectif ne pourra être atteint que si l'on s'attache à mener à bien des réconciliations inter-arabes, à transcender les facteurs de division et de démembrement, à harmoniser les positions et à consolider l'Action arabe commune, dans le cadre du respect de la souveraineté, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale des États. On devrait également œuvrer à réformer la Ligue des États Arabes et à renforcer ses prérogatives, car c'est notre maison commune et le cadre approprié pour régler les questions arabes et élaborer nos plans de développement et d'unité.

Le volet économique constitue un pilier majeur pour toute action visant à consolider l'unité et à réaliser l'intégration en matière de développement, considérée comme le socle sur lequel peut s'ériger un regroupement arabe ayant son mot à dire au sein de son environnement régional et international. Ceci implique de mettre à profit la complémentarité économique entre les pays arabes et de s'orienter vers la réalisation d'une intégration économique réelle, fondée sur la promotion des investissements mutuels. La finalité ultime est de créer un marché arabe commun, notamment à travers la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange d'Agadir, tout en prenant en considération les bienfaits de la solidarité d'une manière qui soit profitable à tous les peuples arabes.

Les ressources naturelles qui abondent dans la région arabe, doivent constituer un facteur de consolidation de l'unité et de la concorde, et non un motif de dissension et de division.

Dans ce cadre, l'opérationnalisation des regroupements régionaux existants doit constituer une véritable force motrice pour concrétiser notre aspiration à la complémentarité et à l'unité. Il convient, pour cela, d'adopter une approche participative et inclusive impliquant autorités gouvernementales, corps élus, secteur privé, organismes de la société civile, tout en restant ouvert à tous les autres acteurs.

Si le Conseil de Coopération du Golfe avance résolument sur la voie de la consolidation de l'unité, il est, en revanche, désolant et regrettable de voir que l'Union du Maghreb connaît une stagnation inacceptable en raison d'orientations qui ne serviront aucun intérêt, et qui ne contribueront qu'à maintenir et prolonger le statu quo; une situation qui ne suscite chez les peuples maghrébins que frustration et perte de confiance dans l'avenir.

Sur le plan populaire, il faut tendre plus de passerelles de communion et d'entente entre les populations du monde arabe, en ouvrant les frontières devant elles et en leur permettant d'accéder aux opportunités d'emploi, d'interagir avec leur environnement régional et de s'ouvrir au monde du savoir et de la communication. Il convient aussi d'encourager les initiatives de la société civile, devenue un acteur influent dans le processus de prise de décision.

Vous n'êtes pas sans savoir le rôle important qui échoit aux intellectuels en tant que contre-pouvoir et force de proposition, tant en ce qui concerne la conscientisation et l'orientation qu'en matière de défense des intérêts supérieurs des peuples arabes.

En effet, le vrai intellectuel incarne la conscience de la Nation en ce sens qu'il fait siennes les préoccupations et les ambitions de son peuple, en étant engagé à défendre ses causes et imprégné des principes fondateurs de l'unité arabe, loin de l'influence des idéologies et des décisions politiques.

Mesdames, Messieurs,

Fidèle aux liens de fraternité arabe, et attaché à la vertu de solidarité, le Maroc restera constamment ouvert à toutes les initiatives unitaires.

Profondément convaincu de l'inéluctabilité du destin commun, et soucieux de mettre à profit les dénominateurs communs à tous les pays arabes, il n'épargnera aucun effort pour favoriser l'émergence d'un regroupement arabe influent et apte à défendre les Causes arabes justes et ses intérêts supérieurs et vitaux.

Partant de son engagement à promouvoir la culture, l'innovation et la création, le Maroc appelle les intellectuels arabes à renforcer les moyens d'interaction et d'entente entre les élites et les peuples arabes, de sorte à favoriser l'avènement d'une renaissance intellectuelle arabe globale, considérée comme un instrument de consolidation de l'unité des peuples.

Partant de là, les peuples arabes n'attendent pas de ce forum intellectuel important qu'il se contente de critiquer la réalité arabe, ou qu'il pleure sur la gloire du passé. Ils espèrent plutôt qu'en toute impartialité et objectivité, vous déterminiez les causes réelles de la situation actuelle, et que vous échangiez les vues sur les moyens les plus à même d'induire un changement de cet état des choses et de hisser le monde arabe à la place qui lui sied aux yeux de ses citoyens.

Nous sommes persuadé que grâce aux éminentes personnalités intellectuelles, politiques, académiques et médiatiques qui y participent, à leurs vastes compétences, à leur grand savoir-faire et à leur attachement sincère à l'unité du monde arabe, ce forum sera couronné par l'adoption de recommandations et de propositions constructives, aidant à dépasser la situation de démembrement et de division et favorisant l'espérance d'un monde meilleur imprégné des valeurs de fraternité, d'unité et de solidarité.

Nous souhaitons la bienvenue aux honorables hôtes du Maroc, ainsi qu'un agréable séjour parmi nous, et implorons le Très-Haut de couronner leurs travaux de succès et de réussite.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
- DÉPARTEMENT DE LA COMMUNICATION -

www.maroc.ma - www.sahara.ma - www.mjcc.gov.ma